



HAL
open science

**La portée novatrice du développement durable dans la
maîtrise aménagiste. Faut-il passer d'une logique
d'incertitude à une logique d'inconcevable? Les leçons
de l'expérience marocaine**

Cécile Guyétant-Fauvel

► **To cite this version:**

Cécile Guyétant-Fauvel. La portée novatrice du développement durable dans la maîtrise aménagiste. Faut-il passer d'une logique d'incertitude à une logique d'inconcevable? Les leçons de l'expérience marocaine. Géographie. Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 2009. Français. NNT: . tel-00449724

HAL Id: tel-00449724

<https://theses.hal.science/tel-00449724>

Submitted on 22 Jan 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE GRENOBLE I- JOSEPH FOURIER
INSTITUT DE GEOGRAPHIE ALPINE
Ecole doctorale 454- « Sciences de l'Homme, du politique et du territoire »

UMR PACTE 5194

Thèse présentée et soutenue publiquement le 09 décembre 2009
par

Cécile GUYETANT-FAUVEL

Pour l'obtention du Doctorat de l'Université Joseph Fourier
Discipline : Géographie

LA PORTEE NOVATRICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DANS LA MAÎTRISE AMENAGISTE

Faut-il passer d'une logique d'incertitude à une logique d'inconcevable ?
Les leçons de l'expérience marocaine

Membres du jury :

Benoît ANTHEAUME

Directeur de recherche IRD - **Rapporteur**

Nadir BOUMAZA

Professeur des Universités, Université Pierre Mendès-France, Grenoble II - **Président**

Bernard BRET

Professeur des Universités, Université Jean Moulin, Lyon III - **Rapporteur**

Frédéric GIRAUT

Professeur des Universités, Université de Genève - **Examineur**

Olivier SOUBEYRAN

Professeur des Universités, Université Joseph Fourier, Grenoble I - **Examineur**

Dirigée par Olivier SOUBEYRAN, professeur de géographie
Et codirigée par Frédéric GIRAUT, professeur de géographie

Remerciements

Au terme de ce parcours doctoral, je suis consciente que cette aventure intellectuelle et humaine est essentiellement liée à tous ceux qui m'ont entourée ou accompagnée au cours de ces quelques années. Outre mes proches et leurs témoignages d'intérêt et d'affection, j'ai eu le privilège de croiser des personnes qui m'ont aidée dans mon cheminement, auxquelles je souhaite ici exprimer ma gratitude.

Que soient d'abord remerciés ceux qui dès le départ ont entendu mon projet de recherche et m'ont soutenue dans ce sens : Bernard Debarbieux, Frédéric Giraut, Hervé Gumuchian, Olivier Soubeyran et Martin Vanier. Je n'aurais pas commencé cette thèse sans leur appui et leurs remarques qui m'ont notamment permis de candidater avec succès à une Allocation de Recherche Ministérielle.

J'ajoute immédiatement ma reconnaissance à l'égard de mes directeurs de thèse, Olivier Soubeyran et Frédéric Giraut, pour leur suivi incisif qui a guidé patiemment ma démarche de recherche, malgré ses méandres et ses obstacles extérieurs. Attentifs et très exigeants vis-à-vis de mes idées, ils m'ont permis d'aller là où mes pas me portaient. Ils m'ont accompagnée de leur expérience pour que je ne m'égarais pas en chemin et m'ont éclairée dans les recoins sombres de ma progression. J'en tire un grand apprentissage.

Dans le même ordre d'idée, je sais avoir énormément appris de ceux qui m'ont offert l'opportunité de participer à des contrats de recherche, en plus de me faire bénéficier de leur expérience et de leur recul. Je pense là encore à Frédéric Giraut, Martin Vanier ainsi qu'à Sylvie Duvillard, également partenaire de recherche dans le cadre du séminaire « Agir sur le temps pour produire du territoire ». L'approche « anticipation » développée dans cette thèse, en particulier dans le dernier chapitre, a largement bénéficié de cette collaboration fructueuse.

Dans le cadre de mes recherches de terrain, je remercie également très sincèrement les personnalités, chercheurs, administrateurs ou fonctionnaires rencontrés au cours de mes séjours marocains, lors d'entretiens ou de conseils. Le staff de la DAT de Rabat, à l'époque dirigé par Mr Souafi, puis Mr Boukhaffa (notamment ce dernier pour ses relectures du texte sur le Maroc dans le rapport sur l'aménagement du territoire destiné au Ministère des Affaires Etrangères) ; Messieurs Boujrourf et Bellaoui qui m'ont accueillie au LERMA de Marrakech au début de mes recherches ; Mr Jennan de l'université de Fes ; Mr El Mansouri et toute l'équipe de l'IRAT de Meknes (sans oublier son chauffeur si serviable) ; Mr Belkeziz et l'équipe de l'IRAT de Marrakech. Il y en a beaucoup d'autres, et je garde de toutes mes rencontres marocaines, qu'elles soient formelles pour des entretiens ou informelles à la croisée des chemins, ou bien lors d'échanges amicaux, des souvenirs de disponibilité, de courtoisie, de volonté réelle de me faciliter les choses, qu'elles soient matérielles ou plus intellectuelles.

Dans un autre registre, je remercie chaleureusement l'équipe enseignante du département de géographie sociale de l'UPMF pour m'avoir accueillie en tant qu'ATER dans une ambiance particulièrement sereine et amicale, ce qui m'a permis de d'assurer mes enseignements avec une vraie motivation durant les 3 années qu'a duré cette collaboration avec Jean-Jacques Blain, Nadir Boumaza, Sylvie Duvillard, Xavier Long, Guillaume Makhlof, Anne Sgard. Bien que ce contrat d'ATER soit arrivé à terme, j'ai le grand plaisir de continuer à les côtoyer, puisque ce département est intégré dans une UFR élargie de Sciences Humaines, dont la direction a entendu et soutenu ma volonté professionnelle de m'impliquer dans la mise en place d'une politique de formation continue. A ce titre, je remercie spécifiquement Fabrice Blanc, Philippe Saltel et Xavier Long auxquels je dois la concrétisation de cette expérience professionnelle supplémentaire dans la pédagogie universitaire. C'est loin d'être annexe car cela m'a apporté, à plusieurs égards, l'énergie nécessaire pour achever cette thèse.

Il faut reconnaître - et faire savoir - que le laboratoire Territoires bénéficie d'un micro-climat très particulier, où peuvent s'épanouir les relations cordiales, les échanges fructueux, les partenariats dynamiques. Merci donc à ceux et celles qui assurent le quotidien du labo avec sympathie, efficacité et proximité. Merci à la grande majorité des enseignants et chercheurs associés pour la présence véritable qu'ils mettent dans leurs relations avec les doctorants. Merci à ces derniers (y compris les anciens, devenus docteurs) pour l'atmosphère de nos bureaux de travail stimulante et très amicale. Certaines belles rencontres s'y sont vécues et dureront je l'espère. Je pense notamment à ma camarade Laurence Creton-Cazanave, car avec elle de « simples discussions » sont souvent l'occasion d'atteindre les rivages flous des idées vagues et de réussir, en s'étonnant soi-même, à les formuler enfin.

Et je n'oublie pas de remercier ceux qui vont lire, et particulièrement les membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce travail, car à ces lecteurs je dois en amont l'exigence critique qui m'a incité à vouloir rendre clair mon propos et à argumenter mes idées. Je leur laisse le soin de décider si cet objectif est atteint, même partiellement.

Mes amis, mes proches, font partie de ma vie privée et savent que leur présence m'a été chère, comme elle est précieuse à tous ceux qui ont le bonheur d'en bénéficier et d'en prendre particulièrement la mesure dans des moments forts et exigeants.

J'en ai pris la mesure.

© A partir de l'expression anglophone *sustainable development*, médiatisée depuis l'utilisation qu'en a faite Gro Harlem Brundtland en 1987 dans son rapport aux Nations Unies, certaines tentatives de traductions différentes ont été tentées : développement viable, soutenable, supportable, profitable... Or chacune des traductions différentes proposées pour tenter d'approcher au mieux l'idéologie véhiculée par l'appellation d'origine réintroduit à nouveau une part d'interprétation et de critique implicite. C'est pourquoi, afin de ne pas parasiter la lecture, il n'y a pas de parti pris terminologique. L'expression "développement durable" (qui est employée entre guillemets) ainsi que sa déclinaison usuelle sous le substantif de *durabilité* seront utilisées dans le texte, tout simplement parce que c'est la traduction courante en français. La fréquentation assidue de l'expression durant toutes ces années de recherche entraîne aussi parfois l'utilisation du diminutif DD.

Un propos du géographe français Roger Brunet accompagne ce préliminaire : « Durable est plus limité que *sustainable*, qui signifie à la fois durable et supportable. On pourrait dire en français : endurable. Or ce mot n'a pas la même étymologie que durable : il évoque ce qui est dur, non ce qui est long. On sait que soutenir et supporter ont en anglais de faux amis à peu près exactement inversés. Si l'on ajoute que global en anglais se réfère au globe, et doit se traduire par mondial en français, langue dans laquelle global signifie total, on comprend dans quel abîme de perplexité nous plongent les mauvais traducteurs et les scientifiques hâtifs, lorsqu'ils parlent en français de «développement soutenable», d'«écologie globale» ou de «changement global» (...) La publicité nous a tellement fatigué de slogans que l'on commence d'abord par s'en méfier ; ou même, s'y opposer instinctivement. Sur un sujet pareil, ce serait dommage »¹.

© Le Maroc est le terrain d'étude par lequel nous approcherons au fil de cette recherche les réalités d'un espace en mutation où les enjeux liés à la crise environnementale se posent au travers d'une requalification des garants classiques de l'ordre (la perception du temps, la décision autoritaire, la soumission). Il se définit dans le préambule de sa constitution² comme un *Etat musulman souverain*. L'article 6 de cette même constitution

¹ BRUNET Roger, 1997 : Le développement durable en haut de l'échelle. *Pouvoirs Locaux* vol.III, n°34, p.18-26

² La première constitution promulguée en 1962 quelques années après l'Indépendance, a été suivie de 4 autres dont la dernière date de 1996. Ces textes successifs instaurent tous un régime de monarchie constitutionnelle et un état musulman, de langue arabe. La constitution actuellement en vigueur introduit un système bi-caméral, l'adoption du Suffrage Universel Direct pour élire les membres de la Chambre des Représentants au, la consécration de la régionalisation et la réaffirmation des droits humains universels.

précise que *l'Islam est la Religion de l'Etat*, puis l'article 7 que la devise nationale est *Dieu, la Patrie, le Roi*. Insister sur cette dimension prégnante du fait religieux dans l'accomplissement du devoir d'état et de citoyen est loin de n'avoir qu'une valeur descriptive. En effet, les fondements de la tradition islamique doivent parfois s'apprécier avec une singularité de principe. Il y a une double sphère de la connaissance dont la lecture ne s'aborde pas au profit exclusif de l'une ou de l'autre, si l'on veut aborder avec franchise et sérieux les perspectives qui nous intéressent ici, à savoir la perception des approches de durabilité et leur validité. Car parler d'Islam, ce n'est pas se référer au Livre ; c'est aussi interpellier des dimensions patrimoniales et culturelles qui se traduisent dans l'acte quotidien et dans le mode de représentation. Nous ne prétendons pas posséder cette double connaissance ; au mieux voulons-nous garder en conscience qu'elle existe.

© Les encadrés sur fond jaune correspondent à l'approfondissement de certains points qui ont été explicitement ou plus tacitement abordés dans la rédaction du chapitre, mais qui auraient trop délayé la progression argumentaire. Le choix a donc été fait de recourir à un temps court de réflexion ou de témoignage hors démonstration, pour ne pas alourdir celle-ci, mais sans toutefois faire l'impasse sur des aspects importants ou éclairants et volontairement écartés de la question abordée.

© Les expressions à valeur conceptuelle employées dans la rédaction sont compilées dans un glossaire en fin de manuscrit, ce qui permet d'en rappeler le sens spécifique en cas de besoin au fil de la lecture.

Remerciements	1
Avant-Propos	3
Introduction générale	
1. Comment approcher le référentiel « développement durable » ?	9
1-1 Un besoin de régulation	9
1-2 Une éthique et non une théorie	11
1-3 La place de la recherche	12
1-4 La futurologie comme l'art de l'imprévisible	13
2. Le questionnement géographique	15
2-1 Aimez-vous la géographie ?	15
2-2 Quel positionnement scientifique ?	16
2-3 L'expérience territoriale	17
2-4 Parler de « développement durable » est-ce géographique ?	19
3. Problématique et méthodologie d'approche pour y répondre	20
3-1 Présupposé initial de la recherche	20
3-2 Choix attentif du terrain de recherche	21
3-3 Constat problématique lié au terrain	22
3-4 Hypothèse pour la recherche	23
4. Travail de terrain et matériau de recherche	23
4.1. Le statut particulier du terrain	24
4.2. Observations et entretiens	24
4.3. Observations actives et sources textuelles	28
5. Présentation de l'organisation de la thèse	29
5-1 Parti pris pour la rédaction	29
5-2 Démarche argumentaire	29

PREMIERE PARTIE - L'approche théorique du « Développement Durable » pour déterminer la valeur d'un référentiel utilisé dans la vie sociale et politique

Introduction de la première partie	35
<u>Chapitre 1 - A propos de la résilience du milieu : le regard géographique comme médiation scientifique</u>	
Introduction	39
1. La résilience comme trait d'union entre milieu intégrateur et milieu innovateur ...	41
1-1 Par delà la nature : ce que révèle la trajectoire des représentations de l'homme	41
1-2 L'incertitude est-elle le levier de la résilience ?	45
2. Les nuances ambiguës de l'argumentaire écologiste : un désir de protéger la nature ou de s'en protéger ?	49
2-1 Patrimonialisation et codification : quand les normes s'édictent	50
2-2 En contrepoint de la norme existe aussi le mythe salutaire du sauvage	52
Conclusion	55

Chapitre II- De l'exigence environnementale à l'attitude compensatoire

Introduction	57
1. Axiomatique de la crise environnementale	58
1-1 La survivance	58
1-2 L'assignation à l'incertain	60
1-3 La précaution comme pensée anticipatoire	62
2. L'environnement : entre contexte réflexif et opportunité politique	64
2-1 De l'énonciation à l'institutionnalisation	64
2-2 L'élaboration d'une gouvernance mondialisée de l'environnement et l'évolution des enjeux	67
3. Ce que révèle l'inclusion environnementale de l'action développementaliste	73
3-1 La clef de lecture systémique : instabilité et irréversibilité	73
3-2 Le « glocal » ou la spatialisation de la complexité environnementale	78
4. Entre mission et contrition : la quête compensatoire	80
4.1 Les vertiges de l'équité intra et intergénérationnelle	80
4.2 Le discours expiatoire du savoir-bien-vivre	84
4-3 Oublions le durable... il restera le développement !	87
Conclusion	91
Conclusion de la première partie	93

DEUXIEME PARTIE – Entre mise en conformité et apprentissage de l'inconcevable : l'équité comme condition de l'action

Introduction de la deuxième partie	99
---	-----------

Chapitre III- L'aménagement du territoire ou la fabrique de l'équité socio-spatiale

Introduction	103
1. Le chantier lancinant de la (p)réparation socio-spatiale au Maroc	105
1-1 L'identité multiple du Maroc et son positionnement géopolitique mondialisé	106
1-2 Un déséquilibre interne aux racines profondes	109
1-3 La rénovation statique de l'architecture centralisatrice	112
1-3-1 Un niveau communal qui cherche toujours sa place	114
1-3-2 L'escamotage provincial/préfectoral	115
1-4 Innocuité et contournement	117
2. La promotion du territoire comme outil de la reconquête	120
2-1 La gestation d'une politique publique spécifique	120
2-2 Pratiques et discours de la transition aménagiste	125
3. La hiérarchisation des territoires ou les équivoques de l'équité	129
3-1 L'instrumentalisation du fait métropolitain	129
3-2 L'équité vise-t-elle à reconnecter la marge... ou à la justifier ?	133
Conclusion	137

Chapitre IV- Au cœur de l'équité ... des relations invisibles ?

Introduction	139
1. La durabilité à l'épreuve de la justice socio-spatiale : influences rawlsiennes	140
1-1 Contributions épistémologiques à la transférabilité de la justice en géographie	141
1-2 La justice comme principe de réparation dans l'aménagement et la durabilité	147
1-3 La valeur concomitante de l'inégalité et la relativité qu'elle sous-tend	151
2. Les exigences du rapport à autrui dans l'équité	156
2-1 L'empêchement de se projeter : l'éthique jonasienne en action	158
2-2 La portée politique de l'ordinaire et du quotidien dans l'équité	161
2-3 Attention : ce territoire peut en cacher un autre !	165
Conclusion	168
Conclusion de la deuxième partie	171

TROISIEME PARTIE - L'innovation par l'indissociabilité. Comment mettre en œuvre la dialectique de l'incertitude et de l'inconcevable ?

Introduction de la troisième partie	177
--	-----

Chapitre V- Le rôle des scènes de négociation

Introduction	183
1. Les enjeux des marges, ou la mise en scène de l'équité socio-spatiale	185
1-1 Neutraliser les conflits d'autorité : le rôle des nouveaux acteurs du scénario <i>Aït Debrouille</i>	186
1-2 Transcender la vocation de marge par l'argumentaire écologiste	190
2. Territoire pertinent cherche espace légitime pour relation durable	194
2-1 Logique d'agrégation : de l'espace légitime au territoire pertinent	196
2-2 Logique d'inclusion : du territoire pertinent à l'espace légitime	198
2-3 Pour une géographie de la crédibilité : la fonction du <i>codage relationnel</i>	202
3. Le malentendu comme contexte, ou la forme inachevée de l'équité socio-spatiale	207
3-1 Quand l'influence de l'expertise génère un brouillage référentiel	208
3.1.1. « le malentendu bien entendu » ou le consentement à la norme extérieure	208
3.1.2. « la duperie » ou le double jeu de l'influence	211
3.1.3. « le double malentendu » ou l'indifférence au sens commun	212
3.1.4. « le malentendu doublement bien entendu » ou la virtualisation de la relation	214
3-2 Le malentendu pour valider l'imaginaire démocratique	217
3.2.1. Inertie I - La gouvernance à l'épreuve de la culture de sujétion	217
3.2.2. Inertie II - La cohérence à l'épreuve de la problématique foncière	223
Conclusion	228

Chapitre VI- Vers de nouvelles stratégies d'adaptation ?

Introduction	231
1. De l'étonnant couplage prospective/prédestination : « l'exception marocaine » ? ..	233
1-1 <i>Maroc 2030</i> : quand un projet de société est imaginé sur une rupture	233
1-2 L'heuristique de la peur pour tenter de comprendre la nature de la rupture	238
2. La condition de la résilience : faire fonctionner l'inconcevable	244
2-1 L'empêchement de se projeter ou se saisir du temps long autrement	244
2-2 Privilégier la stratégie anticipatoire de l'opportunité au lieu de la maîtrise	248
Conclusion	252
Conclusion de la troisième partie	255

Conclusion générale

1. Le DD comme une pensée transitoire qui questionne le rapport à l'ignorance	259
1-1 Remettre en cause le DD comme théorie stabilisée de l'action	259
1-2 Elaborer une méthodologie d'investigation alliant conceptualisation et empirie	261
2. Le DD comme potentiel d'innovation dans la question territoriale	265
2-1 Activer l'indissociabilité entre l'incertitude et l'inconcevable	265
2-2 Fonder la justice socio-spatiale sur la reconnaissance de l'ignorance de l'autre	267
3. Plaidoyer pour une géographie des inégalités	269
Bibliographie	273
Glossaire des expressions utilisées	287
Liste des sigles	291
Table des cartes et schémas	293
Table des tableaux et encadrés	295
Table des annexes	297
ANNEXES	299

INTRODUCTION

« Le travail critique de la pensée sur elle-même consiste, au lieu de légitimer ce que l'on sait déjà, à entreprendre de savoir comment et jusqu'où il serait possible de penser autrement »

Michel FOUCAULT, 1983

1. Comment approcher le référentiel incontournable de "développement durable"

La profusion toujours croissante d'analyses, de rapports et de contributions sur la question du "développement durable" suscite presque épidermiquement un besoin de distanciation vis-à-vis d'une surinformation qui se partage entre aigreur et ferveur. Ce qui est aujourd'hui remarquable, c'est que le monde paraît prendre appui sur une notion qui n'est pas forcément univoque et dont on peut se demander si elle peut par conséquent en appeler à une nouvelle norme de justification de l'action (GODARD 2004).

1.1. Un besoin de régulation

Sorte de récit fondateur d'un Monde post-industriel dont la construction s'établit autour d'une conscience de l'irréversibilité, le "développement durable" interpelle les consciences individuelles et collectives sur un objectif suffisamment évident pour être partagé et entendu : faire durer la capacité de la nature à supporter l'impact de l'homme, de ses activités, de son organisation. Atteindre cet objectif suppose donc de discerner les ruptures visibles ou potentielles dans le fonctionnement d'un système Monde complexe. C'est-à-dire lorsque celui-ci risque de ne plus pouvoir faire jouer les fonctions régulatrices qui le font perdurer. La crise environnementale est aujourd'hui la traduction tangible de ce risque, issu des effets pervers qui ont accompagné les conditions de la croissance. Les principes portés

par la notion de durabilité relèveraient donc d'une action imposant de redonner du sens à cette fonction régulatrice. C'est ainsi que, ce qui était usité comme une expression contextualisée dans le rapport Brundtland, revendiquant la nécessité d'une profonde réflexion dans les agissements humains, sert aujourd'hui de cadre de référence aux enjeux contemporains de la croissance et du devenir de l'Homme. Bien sûr, il est possible de se plonger dans une dissection minutieuse de cette construction à forte valeur idéologique, pour en éprouver le sens intrinsèque ou en traquer à l'envi les errances sémantiques. D'autres s'en sont chargé (RIST 1996, LATOUCHE 2004, DELEAGE 2005), démontrant avec pugnacité que changer les mots ne change rien aux problèmes et qu'il faut redoubler de vigilance vis-à-vis de ce qui est devenu un référentiel incontournable de l'action publique comme de la sphère privée, quelle que soit l'échelle.

Pourquoi insister sur ce constat qui confine au truisme ? Parce qu'au-delà de ce que signifie ou non l'expression et les instrumentations effectives qui en découlent, quelque chose a quand même changé, irrémédiablement. Si, au cours des siècles précédents, la transformation de la nature pour les besoins de l'économie et de la croissance n'était pas considérée comme un problème (elle est alors un bien libre, quasi un don divin), elle fut petit à petit perçue avec ses limites, puis enfin intégrée à la finitude du monde. En un mot, soumise aux contraintes. L'homme sait désormais qu'il ne découvrira plus de *Terra Incognita* (hormis peut-être celle que recèle hypothétiquement l'univers, mais ceci est un tout autre débat) et cela change radicalement la donne. Idéologiquement, cela invite à une sorte de révolution copernicienne dans la façon de percevoir le monde, puisque la dimension temporelle en direction du futur devient primordiale pour donner du sens aux évolutions en cours. En cela, ce que transporte l'expression controversée de durabilité est bien plus fondamental que les *empiétements de conceptualité*, pour reprendre une formule de Paul Ricoeur considérant que la puissance d'un raisonnement ne doit pas se laisser envahir par la terminologie comme par une mauvaise ronce.

A l'essentiel, la traduction en terme d'action tangible du "développement durable" consiste donc à intégrer dans les processus de décision la projection de leurs conséquences. C'est cette question de la projection qui est le nœud gordien, car elle induit la dilatation des différentes échelles d'intervention : dilatation spatiale car on ne peut pas agir localement sans en projeter les conséquences ailleurs ; dilatation temporelle dans la mesure où l'irréversibilité oblige à se soucier de l'avenir que l'homme contribue à faire ou à défaire. Ce

qui doit durer, c'est avant tout la capacité du système à se régénérer en absorbant les tensions, par une dynamique de renouvellement permanent.

1.2. Une éthique et non une théorie

Outre l'investissement du temps long pour déterminer l'action, le "développement durable" renverrait donc à la capacité à jouir d'un bien matériel ou immatériel sans que cela ne réduise la capacité des autres à en bénéficier également. Ceci est du domaine d'une éthique. Une éthique exigeante, qui est *éveil à autrui*, selon le bel aphorisme d'Henri BARTOLI¹, instruisant sans repos la finalité de l'action avant même l'action. On y consent ici la pluralité des expériences, *l'invention du quotidien* (DE CERTEAU 1990), le questionnement permanent sur les valeurs qui donnent la possibilité aux hommes de vivre leurs différences à la fois en coexistence et selon des pas de temps différents.

Soucieux de bien faire ou, à défaut, de « bien parler », on en oublierait presque qu'il ne s'agit pas d'une théorie scientifique visant à donner des clefs de compréhension du monde et de la société mais d'un objectif à atteindre, fondé sur ce que sont supposées être les « bonnes pratiques ». Le propos en appelle tout autant à des usages moraux (respect du bien commun, de l'équité spatiale et temporelle, de la responsabilité), qu'à des outillages technico-conceptuels destinés les concrétiser tels que le principe de subsidiarité, ou la gouvernance. Tout ceci contribue à baliser le territoire codé de la durabilité, lui donnant ainsi le cachet d'un protocole de l'acceptable, dont les acteurs de ce monde se saisissent pour légitimer ou rendre visibles leurs propositions et les horizons programmatiques qu'ils conçoivent. C'est ici que se fabrique notamment le filtre de l'interprétation, celui qui brouille la visibilité de l'argumentation et dont on ne sait finalement plus très bien s'il masque le vide ou refabrique du sens. C'est donc comme si on oubliait de prendre un peu de distance par rapport à l'objet.

Très pratiquement, la conduite publique aménagée par les institutions qui cadrent la demande sociale renvoie à des procédures associant et informant les citoyens. Ce qu'on nomme aujourd'hui gouvernance, en suscitant la reconnaissance du rôle de chaque acteur (ou famille d'acteurs), crée un contexte basé sur le partage de l'objectif commun. Cette gouvernance n'est pas sans stimuler un jeu relationnel dans lequel négociation, médiation, consensus et compromis se dégagent comme autant de subtiles nuances qui finissent par

¹ Préface de MARECHAL et QUENAULT 2005

recadrer autrement la généreuse et subversive éthique portée par le "développement durable", pour la rendre conforme à ce protocole de l'acceptable évoqué quelques lignes avant. Au lieu de rentrer dans les débats passionnels ou condescendants autour de la pertinence du discours, attachons-nous plutôt à traquer ce qui se passe lorsque le filtre de l'interprétation se construit. En d'autres termes, comment et pourquoi ce qui est présenté comme opportunité de changement par le "développement durable" semble réinjecté dans le système déjà en place ?

1.3. La place de la recherche

Le rôle du scientifique est ici double et ambigu : il est à la fois celui auquel on demande de réduire l'incertitude de l'avenir (et ce n'est pas chose nouvelle que de recourir au sorcier pour apaiser les colères cosmogoniques) et celui qui pourtant participe au contingent par le quotidien de sa vie et de son implication sociale. Ce contingent que la science tente pourtant de remaîtriser. En bref c'est la quadrature du cercle : une science pourvoyeuse de solutions et de progrès techniques dont on s'aperçoit inlassablement après coup qu'ils contribuent quand même à fragiliser l'espérance dans le futur. L'homme sollicitait auparavant la science pour maîtriser la nature ; il la sollicite aujourd'hui pour maîtriser le dérangement de la nature. Il en appelle de ce fait à la prévention de nuisances dont la réalité n'est parfois scientifiquement ni avérée, ni rejetée : c'est le principe de précaution. Le risque se déplace insidieusement ; il peut autant effacer les solutions avec les problèmes que recréer de nouveaux problèmes avec les solutions².

Bien qu'on ne puisse *a priori* qu'avoir une conscience forte de notre appartenance au monde qui se fait et se défait, on admettra cependant qu'une certaine distanciation artificielle s'impose pour tenter de comprendre comment se grippent les mécanismes de la durabilité. Car il ne sert à rien de pratiquer l'angélisme à coups de panneaux solaires : aujourd'hui force

² C'est l'exemple typique du débat autour des risques phytosanitaires, dont les pratiques agricoles très intensives deviennent une illustration à outrance : les défoliants utilisés pour accroître la productivité en protégeant les cultures toute forme invasive considérée comme nuisible pour la récolte et donc pour la diversité alimentaire sont des produits toxiques très puissants qui perturbent les fonctions hormonales, immunitaires et reproductives de l'organisme humain (entre autres). Les OGM sont alors conçus pour que les plants résistent seuls aux effets des maladies ou des parasites, ou bien encore contiennent un supplément destiné à renforcer la qualité à l'ingestion (exemple de la provitamine A dans l'albumine du riz qui est une des céréales les plus consommées dans le monde). En voulant assurer la sécurité alimentaire, les hommes ont ouvert le champ (sans mauvais jeu de mots) à une incertitude accrue en termes d'effets cumulatifs dont il est toujours difficile d'évaluer l'impact sur la santé (toxicité liée à la dénaturation des molécules sous l'effet des enzymes au pire, monoalimentation au « mieux »), l'économie (paupérisation de la paysannerie, en particulier dans les PMA) et en termes d'impacts environnementaux (dégradation des végétaux dans leur réponse adaptative, augmentation de la résistance au problème et surtout dispersion non maîtrisée des expérimentations locales)

est de constater que l'idéologie achoppe sur la réalité des faits. Les vicissitudes du Protocole de Kyoto l'ont montré, simplement parce que la responsabilité s'est diluée dans une multiplication de repères contradictoires³. Les questions de responsabilité et d'équité sont-elles trop subjectives pour être partagées sur une base commune ? C'est l'idée même de base commune qui pose problème dans cet exemple médiatique de *Kyoto* : comment imposer aux pays du Sud de participer à la cause climatique alors que la capacité de l'atmosphère à absorber les rejets industriels a été dégradée depuis le début de l'ère industrielle, tandis que ces pays n'ont pourtant pas reçu de bénéfices en termes de progrès techniques et d'amélioration de la qualité de vie ? On a là un exemple à échelle internationale, qui montre que le *fait brut* au sens que lui donne Olivier Soubeyran, à savoir la distorsion entre ce qui est attendu et ce qui advient, vient frapper de plein fouet le bouclage salvateur prévu entre le discours et la production d'événement (SOUBEYRAN, 1990) Au premier degré, l'erreur est tentante d'y voir le signe de l'inaccessible objectif de la durabilité. Simplement parce qu'un système ne se reproduit pas à l'identique ?

La mission de la communauté scientifique n'est pas de baisser les bras ou hausser les épaules devant l'inaccessible, mais de tenter sans relâche de mieux comprendre les phénomènes. Récif sur lequel la durabilité va buter, ou caillou blanc qui montrera le chemin à suivre, le *fait brut* est un moment, un point de départ pour se questionner. Certes il ne rentre pas dans l'ordre du connu ou du prévisible et dérange l'équilibre précaire d'une rhétorique volontariste, en n'inclinant pas vers une solution convenue à l'avance. En sciences sociales, cela induit un positionnement épistémologique fondamentalement humaniste : analyser les processus en oeuvre comme des phénomènes complexes d'effets émergents non prévisibles et non comme obéissant à des lois normatives.

1.4. La futurologie comme l'art de l'imprévisible

Réfléchir à la question de la durabilité sous cet angle est une manière d'y croire encore, de ne pas l'enfermer dans le rôle de l'idéologie plus ou moins performative, qui prétend rendre

³ Suite à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques adoptée lors du Sommet de Rio en 1992, l'action internationale fondait sur une responsabilité commune des émissions de gaz contribuant à l'effet de serre la résolution de réduire ces émissions de plus de 5% au cours de la période 2008-2012, en définissant des quotas sur la base de l'année référence de 1990. Or la marchandisation de la responsabilité, issue de la possibilité d'échanger les obligations de réduction d'émissions entre des pays du moment que la quantité globalement admise est respectée, a largement participé au dévoiement de ce Protocole. Il ne reste pas longtemps à attendre pour le bilan qui sera fait à la Conférence de Copenhague en décembre 2009 et qui montrera si le plan d'action établi lors de la COP 13 de Bali suite au 4ème rapport du GIEC en 2007 a été l'occasion de faire évoluer de façon décisive le protocole que les USA sont d'ailleurs la dernière puissance industrielle à ne pas avoir ratifié.

compte de la réalité en masquant les conséquences non prévues par l'action politique ou la réponse technologique. A la manière de Hans Jonas qui fit du *Principe responsabilité* (1979, trad. fr. 1990) l'exigence humaine la plus cruciale, pourquoi ne pas penser l'imprévisible comme ce qui peut redonner de l'entendement dans l'avenir ? La valeur que nous accordons à autrui se fonde dans la précarité matérielle de son devenir. Aussi, la préservation de l'espèce humaine se faisant au nom de ce et de ceux qu'on ne connaît pas - et qu'on ne connaîtra du reste jamais - la responsabilité est précisément de choisir de laisser au futur la possibilité d'exprimer ce qui est pour l'heure ignoré.

C'est plutôt en désaveu avec la volonté de réduire l'incertitude par une exigence de normes destinées à produire du sens ou à en plaquer sur ce qui n'en a pas. Car on sait que le *fait brut* est alors là pour nous interpeller sur la désespérance que contient par définition un avenir prédictible : si les aléas éloignent ou dévoient le sens préétabli, n'est-ce pas tomber dans le vertige de la non fin que de vouloir réduire l'incertitude ? Le mythe de Sisyphe n'est pas loin. Doit-on fabriquer l'avenir ou admettre que l'on ignore ce qui est à venir ? La formule n'est pas si contradictoire, car pour préserver l'essence même du futur, qui correspond ontologiquement au mystère de ce qui n'est pas encore, il faut bien fabriquer les conditions de ce qui rend ce mystère possible. L'ontologie du futur repose sur la fabrication perpétuelle d'un couplage certitude-incertitude. Finalement on ne peut être certain que d'une chose, c'est qu'on est face à l'incertain... La proposition à laquelle nous conduit le "développement durable" serait alors d'accepter l'incertitude comme vecteur positif d'innovation.

Il nous faut toutefois noter avec quelle ambivalence cette proposition n'évacue pas l'idéologie de la modernité qu'elle est supposée remettre en cause. En effet la vision progressiste, reposant sur la critique des explications historicistes notamment, donne à un homme acteur de son évolution une croyance éclairée dans la capacité à organiser le futur. Or prendre en compte l'incertitude, ce n'est pas forcément tomber dans un abîme de perplexité vis-à-vis de tout ce qui nous échappe, c'est aussi ouvrir plus grand encore le champ des possibles : plus l'incertitude augmente, plus la possibilité de chercher des solutions et de renouveler l'expérience de fabrication du futur augmente. Donc l'originalité profonde qu'on accorde à la thématique du « développement durable » ne se situe pas exclusivement dans la prise en compte de l'incertitude, mais se joue dans la nuance assez fine avec laquelle cette incertitude peut être considérée. Elle reflète à la fois le vertige de la non-puissance des sociétés confrontées aux conséquences imprévisibles de leurs actions et la volonté de s'y soustraire continuellement en projetant vers l'avenir leurs attentes de

progrès. C'est, pour reprendre le titre d'un ouvrage récent, se demander *comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude* (CHALAS et al. 2009).

2. Le questionnement géographique

Avant toute chose, il faut garder conscience de la fragilité de cette proposition, car appréhender le monde qui nous entoure en reconnaissant la dimension de l'imprédictibilité est assez déstabilisant. En outre, quand on propose côté cour la déconstruction partielle d'acquis scientifiques et sociétaux, il faut bien proposer côté jardin des alternatives.

2.1. « Aimez-vous la géographie ? »

demande Armand FREMONT dans un ouvrage éponyme paru en 2005. Derrière ce ton sans doute faussement innocent, il y a une vraie question de conviction. Celle d'Armand Frémont, certes, mais elle transporte également celle de toute une communauté de géographes dont la discipline est l'occasion de justifier ce geste éperdument narcissique : *regarder la face de la Terre* (PINCHEMEL, 1998). Et ce n'est que moitié de plaisanterie, car l'homme a vraiment vu la face de la Terre dans le tournant des années 1970, dessinée par les contours globaux des océans et des continents, placée dans le contexte vertigineux d'un espace noir et froid qui n'est pas à la mesure du concevable et qui a rendu le genre humain à une unité de grandeur tout à fait dérisoire. De façon décisive, la représentation du monde s'est alors extériorisée en se surimposant à l'échelle de l'Etat et à la notion de frontières contenant des territoires distincts sous la maîtrise des hommes.

Utiliser le regard géographique parce qu'on aime cela, certes, mais surtout parce qu'il est celui qui nous touche au plus près dans la globalité complexe de notre monde contemporain en nous permettant, selon la formule ambiguë d'Augustin BERQUE (1996), d'être *humains sur la terre*. Dire cela, c'est en effet affirmer l'assurance d'un statut (être humain) ainsi qu'un lieu d'exercice défini (la Terre). Mais c'est également en reconnaître les limites : ce ne sera pas autrement que sous ce statut d'humain (et non de demi-Dieu dont les désirs façonnent la création) et ailleurs que dans ce lieu (aux contours limités et aux ressources épuisables). Cette formulation évoque de ce fait l'ontologie de l'existence humaine⁴ (la terre et le genre humain sont reliés) tout en laissant deviner que cette ontologie ne suffit plus aujourd'hui à

⁴ L'existence humaine est une donnée hors champ du volontarisme humain, elle est l'impératif de la continuité de la vie et non la finalité de l'action.

assurer la continuité. C'est, toujours pour A.Berque, le néologisme *médiance*⁵ (BERQUE 2000) qui exprime de façon plus distincte la relation complexe de l'être humain à son milieu : si le monde existe, c'est d'abord parce que nous le regardons et aussi parce qu'un mécanisme intégrateur, en liant irréductiblement la réalité sensible et la réalité factuelle, produit un sens unitaire. Ce n'est pas tant le terme *médiance* en lui-même qui importe, que la parole de géographe qu'il engage : dans cette logique revendiquée du milieu, où celui-ci se définit dans une relation à la fois phénoménologique et physique, l'enjeu n'est pas que théorique. Car mieux cerner le sens du milieu ne permet-il pas *in fine* de mieux aménager ?

2.2. Quel positionnement scientifique ?

En inversant le schéma classique de la fabrication de connaissances (la connaissance est d'abord produite, validée, puis interprétée dans l'action), l'idée est de partir de l'expérience sensible pour la transformer en projet conscient. Ce que l'on cherche ainsi à formuler intuitivement, c'est une connaissance qui permette d'admettre que l'on n'a (pas encore) les moyens de comprendre : l'aménageur peut-il agir concrètement en acceptant d'ignorer les conséquences ? Formulée ainsi, la question est trop naïve... ou trop ambiguë. Mais comme c'est parfois de l'évidence que surgit la réponse, osons donner à l'ignorance la valeur heuristique qu'elle mérite. Expliquons-nous toutefois. C'est une notion éminemment constructive que celle du *maître ignorant* (RANCIERE 2004) qui enseigne une compétence malgré lui, c'est-à-dire hors du champ précis du savoir qu'il désire transmettre. Cela ne fait pas de l'ignorance la confirmation d'une incapacité (de la part du disciple qui dépend du savoir du maître pour s'élever dans la connaissance), mais plutôt une potentialité inconnue (qui peut ou non être activée selon la circonstance). C'est bien sous cet angle que la présente thèse aborde le DD, en cherchant à identifier ce que véhicule *malgré tout* l'impuissance à résoudre un problème alors qu'il est anticipé.

Ne nous trompons cependant pas d'enjeu : il ne s'agit pas de souligner les faiblesses d'un modèle posé, mais de proposer de regarder selon une autre perspective. Profitons de cette thèse en géographie pour interroger ce qui, dans le "développement durable", soulève le défi de rendre plausible la complexité. Peut-on s'approcher ainsi d'une durabilité qui n'est pas celle du discours ? Cette façon de voir ne sert aucune provocation vis-à-vis du seul modèle rassurant qui nous permette aujourd'hui de nous confronter à la crise environnementale. Il

⁵ Néologisme construit pour tenter de traduire le concept japonais de *fûdosei* (*fûdo* = milieu) à partir des travaux de Watsuji Tetsurô.

s'agit de questionnements, de clous de départ auxquels accrocher des intuitions de recherche, afin de participer à la compréhension des processus contemporains qui fabriquent quotidiennement le monde d'aujourd'hui et de demain. Un Monde dont on ignore certes perpétuellement le devenir, mais dont on a, depuis l'émergence de la phénoménologie et de l'existentialisme, une conception sensible que la géographie peut aussi prendre en charge dans son approche des formes spatiales. Au seuil des années 50, lorsque la géographie validait encore l'analyse positiviste des milieux et des genres de vie, Eric DARDEL faisait précéder la scientificité du discours disciplinaire par le sens fondamental de la réalité géographique qu'était selon lui l'habitabilité de la terre, soit le rapport au monde que chaque être expérimente du fait de son existence même. « La science géographique présuppose que le monde soit compris géographiquement, que l'homme se sente et se sache lié à la Terre comme être appelé à se réaliser en sa condition terrestre », écrivait-il dans *L'Homme et la Terre* (DARDEL 1990), cherchant à saisir que le jeu subtil par lequel naissent les formes spatiales, les distances, les directions, procède d'une communication à connotation affective. De ce point de vue, la spatialité de l'existence humaine est bien plus un mouvement qu'un *enracinement* (BESSE 1997), faisant de la réalité géographique au sens le plus littéral du terme (*gê* et *graphie*), une écriture changeante.

Et si cette écriture changeante du monde ne prend consistance que dans un corpus de représentations, que nous construisons sur des connaissances du monde plus que sur le monde lui-même, comme nous le rappelle A. BAILLY (1984, citant L.Prieto 1975), alors il faut se donner les moyens de comprendre ce qui change, sans inventer les évolutions, afin de les mieux vivre « en vue d'un monde qui ne soit ni mondain ni immonde »⁶. C'est peut-être bien tout le programme du "développement durable" que d'interférer dans ces représentations.

2.3. L'expérience territoriale

Elle est la marque de la différenciation. Celle par laquelle on peut justement réinterroger le milieu, car elle exprime à la fois une appropriation matérielle et une production idéologique. Si le territoire ne résulte pas d'une cohérence spatiale objectivable, il témoigne en revanche d'un contexte fabriqué dont l'enjeu central est la valorisation d'une singularité. Il suffit d'une variation dans la projection du rapport de pouvoir à l'espace pour que se réorganise le territoire. Pourquoi convoquer l'expérience territoriale ? Précisément parce que dans la

⁶ WHITE K., 1985, *Une apocalypse tranquille. Crise et création dans la culture occidentale*. Paris, Grasset. Cité par BAILLY, 2001.

projection du rapport à l'espace, que le DD appelle à qualifier, beaucoup de questions sont contenues, auxquelles le géographe est attentif. Nous en dégagerons au moins deux :

- *La question du local-global* et, en filigrane, toute la problématique des échelles. A l'époque de la société d'archipels et des spécificités territoriales, serait-il raisonnable de ne pas se soucier des ondes de résonance entre les échelles ? Si le "développement durable" est saisi à l'échelle globale comme mot d'ordre international pour réguler les dysfonctionnements socio-biologiques qui affectent la planète, il ne se décline pas forcément pour autant en juxtaposition de solutions appliquées à l'échelle locale. Réduire à cela la problématique territoriale conduit à l'impasse, car cela revient à nier le sens d'un milieu, sa vitalité ; en effet celui-ci est alors pensé en fonction d'une seule réalité, celle qui est perçue à l'échelle globale. Or ce qui est retenu comme problème ou solution à une échelle peut s'avérer prendre un sens différent lorsqu'on déplace la perspective⁷. C'est pour cela qu'il est nécessaire de dépasser la conception scalaire en abîme où les espaces se hiérarchisent structurellement du plus petit vers le plus grand et penser davantage sous forme de syncrétisme scalaire. Ce point sera particulièrement développé dans le chapitre II.

- *La question de la fragmentation socio-spatiale*. Le terme est fort et demande à être nuancé selon les cas. Mais de façon générale, la crise environnementale conduit à une sorte de feinte, qui ferait du "développement durable" le motif légitime pour renforcer une nouvelle forme de ségrégation socio-spatiale⁸. Le territoire révèle-t-il cela ? Nous pensons que oui, car l'intentionnalité contenue dans la construction territoriale ne cautionne ni le déni ni la négligence qui expliqueraient *a priori* la marginalisation de certains espaces aujourd'hui. Dans ce jeu de domination et de rapport de pouvoir à l'espace, le "développement durable" mis en pratique par l'aménagement peut avoir pour effet paradoxal d'amplifier la compétition sur l'espace. Les procédures participatives et les scènes de négociation, qui célèbrent l'avènement d'une maîtrise collective associant intérêt général et intérêt privé, n'existent parfois que pour assourdir plus ou moins consciemment cet effet. C'est pourquoi nous choisissons prioritairement de focaliser le regard sur un espace marginalisé, afin de saisir la portée d'un traitement aménagiste conçu explicitement à partir de la rhétorique DD.

⁷ A l'inverse, il faut aussi admettre que ce qui est valable à un niveau et s'avère inapproprié au-delà ne doit pas pour autant signifier par rétroaction que l'observation initiale était fautive.

⁸ Cet exemple très concret issu du terrain : un périmètre de protection établi autour du point d'eau auquel s'abreuvent des moutons à manchettes, espèce endogène très préservée du Haut Atlas marocain, oblige à un long contournement pour atteindre l'école rassemblant les enfants des différents douars avoisinants. Dans un pays où l'analphabétisme est toujours un point très sensible et où les marges montagnardes sont particulièrement touchées par l'isolement et l'autarcie, on s'interroge sur la hiérarchisation ainsi implicitement opérée.

2.4. Parler de "développement durable", est-ce géographique ?

Si l'on se rapporte à la prescription disciplinaire actuellement admise, qui est d'étudier au travers des formes de l'espace l'organisation de toute vie sociale et son évolution dans le temps, oui, c'est incontestable. Mais comment se servir du regard géographique pour déceler, comprendre, accompagner, les besoins de régulation transportés par l'éthique de durabilité ? On comprendra bien que le géographe qui parle de "développement durable" n'est pas là pour produire une simple métrique des manques et des souffrances de la Terre. Ceci est du ressort du constat cartographié, de la modélisation du pire, ça ressemble à de la comptabilité et c'est sans atmosphère⁹.

Pour autant, entendons la mise en garde de Gilles SAUTTER (1985) qui nomme *idéologie géographique* cette doxa à saveur particulièrement occidentale - même si elle est reproduite ailleurs - dont la puissance structurante est de percevoir la dynamique des phénomènes exclusivement au travers de formes spatiales en place. L'espace délimité, borné et même nommé dans un souci supplémentaire d'identification et de réalité tangible, formerait-il implicitement un système cohérent, que l'on peut à l'envi expliquer et disséquer en usant de catégories analytiques ciblées telles que zones, régions, pays, marges, frontières, etc ? De cette cohérence postulée de l'espace, découle peut-être un risque de surinterprétation de ce qu'il contient. Il y a donc une nécessaire vigilance de la part du géographe pour rester attentif à ne pas partir du «contenant» plutôt que du «contenu» lorsqu'il s'attache à rechercher où et comment se mettent en œuvre les processus de durabilité.

Dans le regard géographique, tout est affaire d'échelle. Cette notion peut justement prendre valeur d'outil méthodologique pour dépasser le statut de « contenant » de l'espace délimité. L'espace délimité n'existe pas en soi, il est constitutif d'un ensemble plus vaste qui lui-même se construit sur cette entité. On ne peut déduire le particulier du général par simple effet d'emboîtement. C'est toute la finesse du milieu, et du sens qu'il prend pour les acteurs qui le façonnent et l'habitent, que nous invite encore à explorer ce travail géographique sur les échelles pour aborder la problématique du "développement durable". Méthodologiquement parlant, jouer des échelles est donc une exigence de souplesse pour tenter d'éclairer différemment un objet ou un questionnement et potentiellement faire apparaître des phénomènes de contextualisation non envisagés au départ.

⁹ Ce qui ne signifie pas que c'est inutile (Cf les divers *Atlas du DD*), mais juste que ce n'est pas ici le type de réflexion voulu.

3. Problématique et méthodologie d'approche pour y répondre

Les premières pages exposaient une approche du référentiel "développement durable" visant à le recadrer d'emblée dans une perspective de questionnement disciplinaire. La lecture géographique, par l'intérêt qu'elle porte aux projections spatialisées des enjeux relatifs aux mécanismes intégrateurs de l'homme à son milieu, a ensuite été présentée comme la possibilité de dépasser la simple description du décor pour aller voir ce qui se passe en coulisses. Pour filer la métaphore théâtrale jusqu'au bout, installons maintenant l'éclairage, celui que la problématique propose pour tenter de mieux comprendre la portion de réalité questionnée.

3.1. Présupposé initial de la recherche

Ce qui ressort globalement de la littérature grise sur la question de la complexité territoriale, c'est que les préoccupations transversales édictées par la durabilité en faveur de l'environnement et de l'équité socio-économique démultiplient les acteurs tout en modifiant les leviers d'action. Donc parce qu'il légitime et accompagne l'hétérogénéité de ce déploiement, le "développement durable" génère conjointement un besoin de renouveler l'action aménagiste pour fournir une cohérence d'ensemble. On en voit notamment la traduction dans l'ingénierie territoriale conçue autour des « Agenda 21 » et autres modes opératoires valorisant les procédures participatives, ainsi que les stratégies d'acteurs axées sur la subsidiarité et la place accordée à la société civile. Le résultat attendu est la fabrication d'un contexte de maîtrise, au travers de l'autonomisation de territoires protéiformes pour répondre aux exigences de l'avenir.

Mais cela réduit-il vraiment l'incertitude, sur la reconnaissance de laquelle se fonde pourtant la rhétorique du DD ? Nous l'avons abordé dans le point précédent : le géographe est *a priori* bien placé pour se demander jusqu'à quel point il est pertinent d'utiliser l'outil territorial de manière performative, c'est-à-dire comme s'il suffisait d'associer durabilité et territoire pour que la greffe prenne... En douter ne revient pas non plus à dire que la question territoriale n'est pas concernée. Bien au contraire, puisqu'elle est l'expression des rapports socio-spatiaux et que l'amélioration de ceux-ci est le dessein de toute intervention développementaliste. C'est pourquoi la problématique d'ensemble avec lequel nous abordons cette recherche consiste à croiser la rhétorique du « développement durable » avec la réflexion sur la complexité territoriale. Nous questionnerons alors le postulat

convenu dans la rhétorique du « développement durable » de la façon suivante : *en quoi la prise en compte de l'incertitude permet-elle de renouveler et de renforcer la maîtrise socio-spatiale ?*

3.2. Choix attentif du terrain de recherche

Géographiquement parlant, il nous semblait important de ne pas circonscrire l'observation à une seule échelle puisqu'au "développement durable" correspond une mise en perspective des débordements et des répercussions de l'action dans le temps et dans l'espace. Nous attendons donc du terrain de recherche qu'il fournisse une opportunité d'observation selon différents niveaux de représentation et de mise en œuvre de la durabilité, tout en permettant de porter le regard sur une logique d'ensemble. A cet égard le Royaume du Maroc qui, depuis une décennie environ, oriente ses efforts vers une stratégie interne de transition destinée à réguler au niveau national les dysfonctionnements et les déséquilibres socio-spatiaux susceptibles de freiner son intégration à l'échelle supranationale, offre un contexte d'observation particulièrement riche.

Pour ce pays dit « du Sud », la crise environnementale et le contexte de mondialisation ont fait de la rhétorique du "développement durable" ce qui a permis le passage d'une planification stricte à un discours aménagiste s'appuyant sur la valorisation de territoires multiples. Le pays se distingue donc aujourd'hui par une réalité institutionnelle en pleine transformation, faisant appel à l'Aménagement du Territoire pour mettre en place une politique publique en faveur d'une gestion non fragmentaire du territoire national. De la résorption d'inégalités structurelles et lourdes en matière d'équipement, au manque de maîtrise de l'urbanisation, en passant par la gestion d'une ressource en eau cruciale pour un pays à vocation agricole, les grands chantiers de développement et d'aménagement sont d'autant plus ambitieux qu'ils sont suspendus à un enjeu sous-jacent : celui d'une capacité collective à renouveler les formes de l'action publique. La nuance volontariste entre une organisation du contrôle territorial et une politique publique d'aménagement axée sur la complémentarité ne peut en effet s'ancrer que dans une évolution réelle des modes de penser et des modes de faire.

Cette nouvelle approche permet-elle de problématiser de façon différente les enjeux récurrents du manque d'articulation entre les chaînes montagneuses du cœur, les bordures sahariennes et le Maroc à « effet vitrine » des plaines et du littoral ? Comment les interdépendances spatiales et temporelles qui sont au cœur de la durabilité sont-elles

(re)pensées par les acteurs, dans un pays marqué par une sectorialisation forte et une culture de la prédestination divine ?

3.3. Constat problématique lié au terrain

Le constat que ce terrain marocain permet de faire en premier lieu est qu'un état administrativement fondé autour d'une planification contraignante et très sectorialisée trouve, grâce au recours au mot d'ordre international de la durabilité, l'opportunité de décriper les rapports état-citoyen et de capter les initiatives locales en les reliant au projet national. Les grands pôles urbains comme les marges montagnardes sont des exemples typiques, où l'état installe de nouvelles scènes de négociation destinées à retravailler des problématiques considérées comme fondamentales, telles que réciproquement la maîtrise d'un habitat spontané globalement organisé autour d'une économie de l'informel dans des pôles voulus économiquement forts, ou bien la gestion urgente et rationalisée de la ressource en eau dans un espace servant historiquement de repoussoir au pouvoir en place.

Or ces scènes de négociations, qui émergent sous forme de procédures participatives et se spatialisent en territoires de projet, produisent des chevauchements où les classiques découpages administratifs s'entremêlent à divers périmétrages conçus sur des logiques différentielles allant de la conservation au développement local. Mais en même temps et paradoxalement, elles peuvent rester assez inertes dans un système où la hiérarchisation sociale comme spatiale subsiste de façon très prégnante, d'autant plus que leur finalité se légitime parfois à une autre échelle que là où elles sont installées. En effet, si de nouvelles stratégies d'action apparaissent au niveau local et font certainement évoluer les rapports de force (l'état autoritaire s'assouplit et entend la parole citoyenne), il reste que dans le fond, ceux-ci continuent d'être orchestrés par une administration désireuse de légitimer une cohérence d'ensemble à partir d'une nouvelle norme dominante.

La résonance de la question centrale sur le terrain d'observation se synthétise donc ainsi : certes la prise en compte de l'incertitude, par le recours à la durabilité, semble représenter un contexte de résolution en mettant en visibilité les espaces soumis à une double vulnérabilité environnementale et sociale. On remarque néanmoins que si les pratiques induites par ce contexte de résolution permettent à l'intervention aménagiste de requalifier la fonction de ces espaces marginalisés, elles ne modifient toutefois pas l'organisation socio-spatiale dominante.

3.4. Hypothèse pour la recherche

Ce constat problématique que le terrain marocain permet de faire ressortir interroge en fait sur la banalisation ou l'artificialité de ces clefs dynamiques que sont l'anticipation et l'articulation. L'aménagement qui se construit sur la recherche d'une conformité, ou d'une reproduction de l'existant par l'actualisation du discours, n'éclaire pas vraiment sur les apports de la durabilité. Au contraire on pourrait dire que la complexité augmente. Si la problématique territoriale ne se trouve pas vraiment stabilisée par le recours au DD, malgré le postulat induit que la prise en compte de l'incertitude augmente la capacité de maîtrise, par où doit-on alors considérer l'innovation contenue dans ce nouveau référentiel d'action ? Notre hypothèse, très intuitive à ce stade, est que le nœud se trouve précisément dans cette complexité accrue. Si le DD fournit incontestablement une nouvelle grille de lecture sur les processus en croisant les perspectives différentes de temps et d'espace, cela ne s'accompagne toutefois pas de la capacité à les problématiser ensemble. D'ailleurs, on soulignera que cela démultiplie d'autant l'incertitude plutôt que cela ne la réduit. Donc l'aménageur qui agit en considérant les conséquences de ses choix, pour tenter d'atténuer les effets de l'incertitude, construit surtout l'illusion d'une maîtrise anticipatoire.

Peut-on alors faire l'hypothèse que l'approche uniquement tournée autour de la réduction de l'incertitude conduit en fait à fabriquer des contextes anticipatoires aptes à valider la pertinence de l'intervention aménagiste ? Aussi travaillera-t-on le potentiel d'innovation du DD selon la logique directrice que l'incertitude révélée par la pensée « durable » peut s'appréhender autrement et fournir ainsi de nouvelles clefs de lecture pour l'organisation des sociétés. On propose alors de prendre en compte la capacité heuristique de l'ignorance. L'hypothèse pour la recherche est que l'ignorance recèle l'éclairage par lequel aborder autrement l'incertitude.

4. Travail de terrain et matériau de recherche

L'observation et l'écoute ont été l'abscisse et l'ordonnée d'un travail d'imprégnation sur le long terme, délibérément fragmenté sur le temps de la thèse pour l'optimiser. 6 mois de terrain au Maroc ont donc fait l'objet d'une alternance de séquences de travail en situation de veille et les prises de recul nécessaires pour les relier à la conceptualisation.

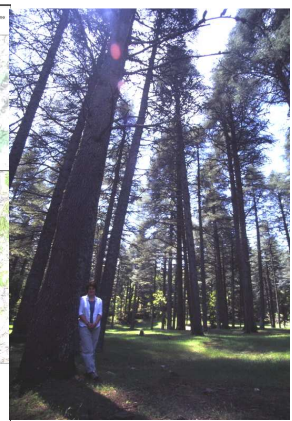
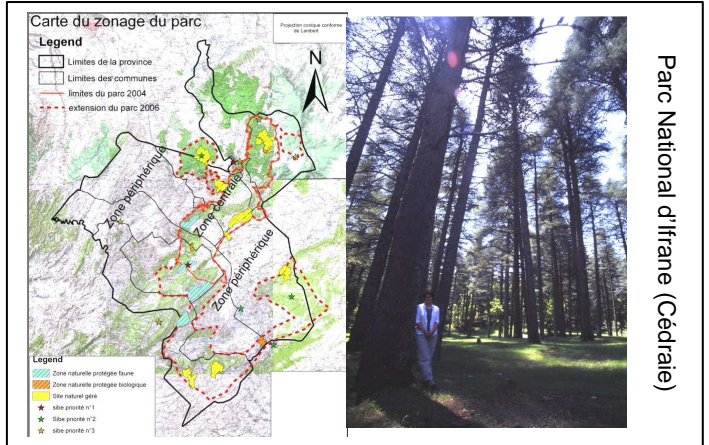
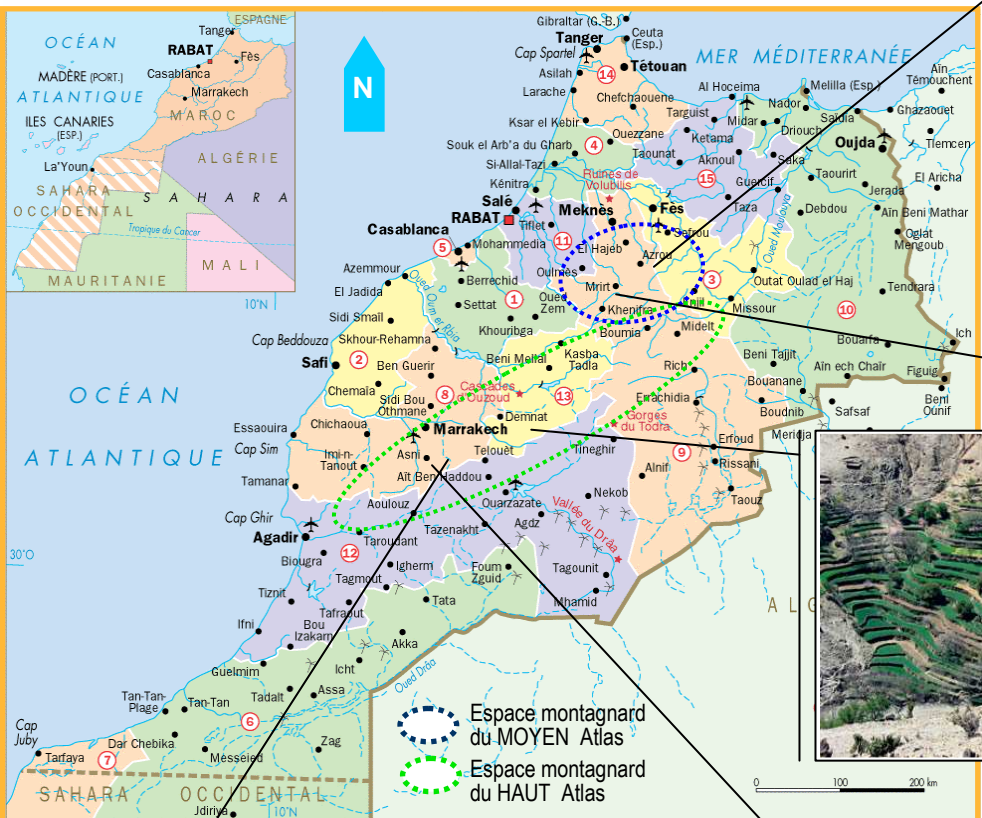
4.1. Le statut particulier du terrain

Il nous faut expliquer la façon particulière dont le terrain a été considéré. Ce n'est pas une recherche portant explicitement SUR le Maroc, dont les résultats visent la production d'un support analytique pour la démarche aménagiste en cours. Il s'agit d'une recherche à portée théorique, qui utilise un terrain spécifique comme révélateur de dynamiques socio-spatiales susceptibles d'éclairer le questionnement central. Rappelons que celui-ci porte sur la façon dont l'incertitude est saisie aujourd'hui comme logique d'action dans l'intervention publique sur le territoire. Pour autant, c'est bien le Maroc qui a été choisi comme terrain d'éclairage et ce pour plusieurs raisons dont nous pouvons préciser la teneur. Tout d'abord, il nous semblait important que le terrain d'observation choisi propose une lecture forte de chacun des différents enjeux soulevés par le DD : des enjeux environnementaux importants et identifiables, des enjeux de développement économique non stabilisés, ainsi que des enjeux sociaux faisant ressortir les situations inégalitaires (centre-périphérie). Le terrain devait par ailleurs être représentatif d'une situation de transition, puisque nous avons choisi de travailler sur la capacité d'innovation territoriale qu'apporte le recours au DD. On s'est basé sur l'hypothèse que ce sont plutôt des espaces en mutation qui offrent le plus d'information sur les apports de la durabilité et les freins potentiels aux approches destinées à renouveler l'anticipation et l'articulation. Enfin, l'approche de la durabilité nous semblait innovante dans le sens d'un retour d'expérience Sud-Nord, qui n'a aucune raison de ne pas être considéré comme autant producteur de sens que les approches très occidentalisées de la thématique en construction qu'est le développement durable. Pour finir, et ce n'est pas la moindre des raisons même si elle est d'ordre plus personnel que scientifique, le chercheur, y compris celui qui est en apprentissage, ne va-t-il pas là où ses pas et son cœur le portent ? Admettons donc une appétence profonde pour ce pays magnifique et la culture arabe en générale. Et même plus : revendiquons-là !

4.2. Observations et entretiens

Le choix du recueil d'informations s'est orienté sur la méthode de l'entretien non-directif ou semi-directif. Les enquêtes de nature quantitative n'ont pas eu leur place ici. Pour tester la méthode, quelques entretiens très structurés ont été tentés. Leur préparation minutieuse a trouvé immédiatement ses limites dans la pratique : aucune chaleur, aucune confiance ne pouvant se dégager, car trop de paramètres implicites en brouillaient aussitôt la portée.

Carte 1 – Localisation des terrains de montagne



Parc National d'Ifrane (Cédraie)



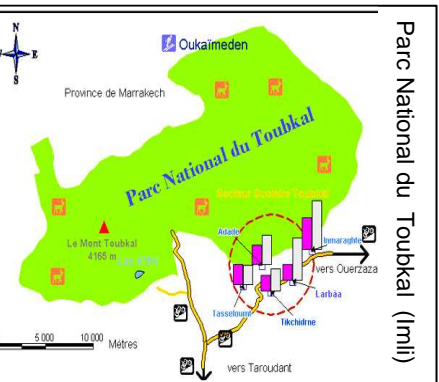
Vallée de la Tessaout



Vallée de l'Oum Er Rbia



Vallée de l'Ourika (Setti Fetma)



Or précisément, par rapport à la nature de l'information recherchée, à savoir le repérage de tout ce qui peut amorcer des résistances de fond au changement annoncé par le discours du "développement durable", la qualité de l'entretien était fonction de la relation de confiance. La plupart du temps, il fallait que le « désir de dire » s'engage, pour que ces entretiens aient un sens et ne butent pas sur la crainte de ne pas savoir répondre « correctement », ou bien sur une certaine crainte de plaire à une personne réclamant des informations sur les projets menés - ce qui pouvait facilement être apparenté à une forme de surveillance, en particulier lorsque l'entretien avait été facilité par l'intervention d'un fonctionnaire de l'administration de référence¹⁰.

Méthodologiquement parlant, un niveau formel et un niveau informel ont été croisés pour faire ressortir une perception sensible des décalages et des résistances, de tout ce qui pouvait nourrir en général et en particulier le questionnement sur la place de l'acteur territorialisé, son discours, son appréhension des nouvelles dynamiques.

Formel, et dépouillé comme tel, un corpus d'entretiens ciblés a tissé le fil d'un certain nombre de questionnements orientés à partir des compétences des personnes rencontrées (ANNEXE 10). Il s'agissait principalement d'acteurs impliqués dans l'Aménagement du Territoire, soit de façon directe par leur appartenance à la structure (DAT, Inspections Régionales), soit de façon corollaire (services déconcentrés de type DREF, DPA ou bien agence urbaine par exemple). Des élus ont également été entendus, ainsi que des responsables d'associations oeuvrant localement. Leurs propos ont été saisis comme un matériau sémantique faisant sens ou non avec leurs pratiques. En aucune façon l'objectif n'était de porter un jugement de valeur sur la qualité des personnes ou de leurs compétences. Toutefois cette approche du discours et de son contexte (individuel comme plus collectif) offre un éclairage important sur une dimension analytique que nous avons argumentée sous l'item terminologique spécifique de *codage relationnel* (chapitres 4 et 5). Nous ne le développons pas dans cette introduction car il correspond à un résultat intermédiaire de la démonstration, mais l'évoquer permet d'anticiper l'interrogation du lecteur sur le statut accordé à ce matériau de terrain.

¹⁰ Un exemple anecdotique mais qui n'est pas sans incidence, repéré grâce à Kebir Hannou de la DAT que je remercie ici : la locution en langue arabe concernant la direction de l'Aménagement du Territoire (Moudirat idad attourab alwattani) ressemble beaucoup à celle du Ministère de l'intérieur ou littéralement Direction de la surveillance du Territoire (Moudirat mourakabat attourab alwattani), avec toutes les confusions et interprétations que cela entraîne dans un contexte de contrôle fort et ancien, tandis que l'Aménagement du Territoire ne signifie pas toujours quelque chose de concret pour les personnes rencontrées.

Ce matériau est incontestablement « feuilleté », placé sous le signe de l'expérience sensible : les entretiens enregistrés présentent certes en surface le formalisme de l'entretien utilisé comme méthode de recueil des informations, mais ne laissent pas forcément deviner sous ce « glaçage » ce qui en fait cependant son épaisseur et sa consistance. En effet, les semaines et les mois passés en ville ou dans la montagne n'ont jamais laissé l'attention se poser et l'immersion représentait le choix de *vivre avec* pour tenter de capter ce qui ne se serait pas spontanément offert au formalisme d'un entretien semi-directif prévu dans un temps imparti. Quelques exemples isolés sauraient-ils témoigner rapidement de cette perception sensible et de l'écho qu'elle a trouvé dans l'analyse de terrain ?

- Quand une très jeune femme berbère est missionnée par le responsable d'une association en milieu rural pour présenter et expliquer dans un français laborieux émaillé de mots d'anglais les réalisations locales, bien au-delà du nombre exact de latrines en béton construites ces derniers mois, cela donne du grain à moudre sur l'autonomisation, l'émancipation par rapport au contrôle central, aux modes d'organisation, aux nouvelles hiérarchies sociales.

- Quand il faut plusieurs heures de transport collectif et cahotant, avec parfois un mouton tremblant de peur à moitié installé sur les genoux, pour faire les 300 kilomètres permettant d'atteindre une fin de piste au-delà de laquelle il faut encore faire 3 heures de marche à pied ou à dos d'*arioul* dans l'oued asséché pour atteindre un minuscule village d'une montagne où grouille la vie, on perçoit dans ses crampes l'éloignement du centre décisionnel, du marché économique (souk le plus proche), ainsi que le filtrage d'une information lointaine.

- Quand on observe, en pleine journée et dans la chaleur estivale (50° à Marrakech en juillet 2004), que des tourniquets électriques baignent d'eau les pelouses grasses du Centre de Développement des Energies Renouvelables, on s'interroge sur la portée du discours tenu au même CDER sur la préservation des ressources naturelles dans une région fortement soumise au stress hydrique.

- Ou quand la présentation accomplie d'un ingénieur forestier garant de la biodiversité d'un parc naturel et de la sensibilisation des populations locales à la préservation de l'environnement s'accompagne sur place de jets de mégot ou de vestiges solides d'un bivouac en plein air, on s'étonne une fois, puis une autre, avant de s'étonner de l'inverse...

Un parcours de recherche qui s'est donc mêlé à une curiosité de l'autre, de sa culture, de ses représentations. *Ne pas croire. Non, ne pas croire qu'on sait parce qu'on a vu*, disait

l'ethnologue Marcel Mauss... Un recueil de paroles et d'observations qui n'avait certainement pas vocation d'élaborer une vérité absolue, mais qui forgeait petit à petit un discours révélant des modes de faire liés à l'appropriation ou non des préoccupations relatives à la durabilité, dans un déchiffrement patient et forcément parcellaire de la complexité du Maroc.

4.3. Observations actives et sources textuelles

Elles sont artificiellement dissociées du point précédent pour préciser des situations particulières qui ont correspondu à des temps privilégiés et contextualisés de l'observation. Citons par exemple les événements suivants, non exhaustifs:

- invitation à la présentation du lancement officiel du SNAT par le ministre marocain de l'Aménagement du Territoire auprès des administrateurs et élus locaux de chaque région (en l'occurrence Marrakech-Tensift-El Haouz, dans les locaux de la Wilaya) ;
- réalisation de « diagnostics territoriaux » en binôme avec le chargé de mission responsable de ce dossier, dans le cadre d'un accueil de plusieurs jours à l'IRAT de Meknes ;
- accompagnement du personnel de terrain chargé de vérifier les travaux de protection torrentielle (vallée de l'Ourika) dans le cadre d'un accueil à la DREF de Marrakech ;
- accompagnement du personnel DPA de Khenifra (Moyen-Atlas) sur des sorties de terrain pour visiter les installations d'irrigation avec les paysans concernés ;
- suivi de réunion entre élu local et associations de douar à propos de l'organisation pratique du territoire (région de Marrakech) ;
- temps d'observation d'une mission de transfert de compétence ex-DATAR/DAT (coopération gouvernementale bilatérale) pour l'opérationnalité de l'aménagement du territoire au Maroc.

Des sources textuelles ont complété ce matériau de recherche. Riches d'informations sur le contenu des discours fondateurs, elles correspondent à l'analyse de documents officiels d'orientation ou de programmation : par exemple le SNAT et les chartes de territoire à différentes échelles, divers documents législatifs concernant la régionalisation et le statut des collectivités locales au Maroc, ou encore des textes relatifs à la conception prospective du Haut Commissariat au Plan.

5. Présentation de l'organisation de la thèse

5.1. Parti pris pour la rédaction

La première intention de ce travail sur la question de la durabilité est d'abord de ne pas promouvoir de façon ingénue l'utilité du "développement durable" au travers d'une pointilleuse analyse de son élaboration et de sa mise en œuvre. La description magistrale et enthousiaste du contenu programmatif du "développement durable" se retrouve dans tant d'ouvrages et de rapports, de revues et de sites Internet, que nous avons ici pris le parti de consacrer la recherche à un questionnement légèrement décalé, dans son objet comme dans sa mise en œuvre. Cela n'empêche toutefois pas d'en utiliser l'éclairage historique et théorique nécessaire à l'argumentation.

La seconde intention de ce travail vise à penser sous un autre angle la globalité d'un monde qui reste, malgré les juxtapositions de découpages idéologiques différents, encore très académiquement conçu dans un contraste binaire Nord/Sud. Le Nord correspondant schématiquement aux pays occidentaux riches et développés et le Sud aux pays pauvres, très pauvres ou émergents. De cette dichotomie qui a le cuir épais est née, à l'heure de la crise environnementale post-industrielle aux conséquences globales, l'utopie qui relie : le "développement durable". Or justement parce qu'elle est issue d'une pensée occidentale, cette approche est biaisée. Doit-on penser le Nord à partir du Sud ou seulement le Sud à partir du Nord ? Cette question n'est pas posée par Monsieur Jourdain ; elle ne consiste pas à déplacer les mots à la recherche d'un phrasé musical. Elle pose réellement les termes d'un questionnement délicat sur un renversement de perspective, qui non seulement peut donner au Sud la légitimité d'un retour d'expérience au profit du Nord, mais qui surtout peut globaliser les inégalités pour les interroger dans leur ensemble.

5.2. Démarche argumentaire

Considérant l'approche théorique du "développement durable" en sciences sociales, la première partie de la thèse correspond à un travail de nature épistémologique servant à repositionner la réflexion sur le référentiel "développement durable" dans le champ scientifique spécifique aux approches sociales. L'objectif est de questionner en profondeur ce référentiel dans sa capacité à produire de la connaissance et à représenter un concept valide, porteur de normes susceptibles d'étayer la problématique territoriale. En cherchant ainsi à

poser les termes du débat, on utilise le regard géographique pour savoir s'il permet de dégager une théorie critique et donc une utilité sociale, au-delà des discussions de forme sur le sens de l'expression ou sa légitimité. Les apports de la durabilité sont d'abord appréciés en revisitant la perspective intégratrice du milieu géographique (CHAPITRE I). Puis ce chapitre de lancement sert de clef de lecture pour clarifier le recours discursif à l'équité spatio-temporelle comme condition et finalité du "développement durable" (CHAPITRE II).

A l'aide de cette investigation qui permet de se détourner intentionnellement d'une approche applicative et normative orientée sur la promotion des chantiers de gouvernance participative ou d'Agenda 21, la seconde partie de la thèse vise alors à mettre en perspective une autre intelligibilité de la rhétorique du DD, qui s'argumente autour de l'équité comme condition de l'action. De cette façon, loin de construire une sorte de rapport d'activité qualitatif sur le dispositif aménagiste marocain depuis qu'il se réclame du DD, l'intention de recherche préfère s'ouvrir à une consultation des processus en cours susceptible d'alimenter une analyse de fond sur les apports du DD dans la réflexion sur la complexité territoriale. Factuellement le terrain marocain sert de point de départ fécond pour constater comment le recours à la rhétorique du "développement durable" a représenté une opportunité de faire évoluer l'appareil d'état dans son rapport à la gestion territoriale, au travers d'une mobilisation spécifique de la notion d'équité (CHAPITRE III). Cela dégage des hypothèses fortes sur les processus d'invisibilité qui interviennent au cœur-même de la fabrication du contexte de résolution que le DD légitime (CHAPITRE IV).

Enfin la troisième partie s'ouvre sur un appareil substitutif conçu à partir des résultats intermédiaires formalisés autour de l'indissociabilité existant entre une logique d'incertitude et une logique d'inconcevable. Cet outil conceptuel est utilisé pour revisiter le terrain d'observation et dégager des éléments de validation vis-à-vis de l'hypothèse centrale. Celle-ci s'est affinée au cours de la démonstration et fait reposer la question centrale de la maîtrise anticipatoire comme réponse à l'incertitude sur un double socle rhétorique. Il conduit à questionner d'une part le rapport à l'autre dans le traitement des inégalités socio-spatiales (CHAPITRE V) et d'autre part l'appréhension du temps dans les projections spatialisées destinées à construire des territoires pertinents (CHAPITRE VI).

Question centrale

En quoi la prise en compte de l'incertitude permet-elle de renforcer la maîtrise socio-spatiale ?

Résonance problématique sur le terrain choisi

La prise en compte de l'incertitude représenterait un contexte de résolution, en mettant en visibilité les espaces soumis à une double vulnérabilité environnementale et sociale.

Mais si les pratiques induites par ce contexte de résolution permettent à l'intervention aménagiste de requalifier la fonction de ces espaces marginalisés, elles ne modifient toutefois pas l'organisation socio-spatiale dominante.

HYPOTHESE

L'innovation promue par le DD ne repose pas exclusivement sur le traitement de l'incertitude, mais aussi sur une attention à l'ignorance.

PARTIE I

L'approche théorique du DD pour déterminer la valeur d'un référentiel communément utilisé dans la vie sociale et politique

❶ A propos de la résilience du milieu : le regard géographique comme médiation scientifique

❷ De l'exigence environnementale à l'attitude compensatoire

PARTIE II

Entre mise en conformité et apprentissage de l'inconcevable :
L'équité comme condition de l'action

❸ L'aménagement du territoire ou la fabrique de l'équité socio-spatiale

❹ Au cœur de l'équité...des relations invisibles ?

PARTIE III

L'innovation par l'indissociabilité :
Comment mettre en œuvre la dialectique de l'incertitude et de l'inconcevable ?

❺ Le rôle des scènes de négociation

❻ Vers de nouvelles stratégies d'adaptation ?

Première Partie

L'approche théorique du « Développement Durable » en sciences sociales pour déterminer la valeur d'un référentiel utilisé communément dans la vie sociale et politique

Au Nord comme au Sud, la science occidentale est enseignée comme un absolu, un savoir universel coupé de ses racines historiques et culturelles.

La science occidentale, posant le double principe de sa neutralité et de son universalité, a conféré les mêmes attributs aux concepts et aux techniques qui en découlent.

Pierre Calame, Fondation Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme¹

¹ CALAME 2003, p.140

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Si l'on peut faire le constat qu'il semble difficile de traduire les apports conceptuels de la durabilité en décisions politiques puis en actes collectifs et individuels, on peut faire *a contrario* le constat qu'il est encore plus difficile de remonter la piste dans l'autre sens. Qui sait exactement comment apprécier la consistance du "développement durable", le remplacer dans l'épaisseur théorique et paradigmatique d'une culture occidentale ? Car nous ne tournerons pas autour du pot, il s'agit bel et bien d'une construction élaborée dans des pays fortement imprégnés par la culture occidentale. Ceci étant dit cela n'empêche pas que la *logique volontariste de ce projet de civilisation*, comme le décrit M-C. SMOUTS (2005), se diffuse dans le monde entier autour du rapport indéfectible entre une problématique environnementale devenue majeure et la satisfaction des besoins socio-économiques.

Mais après tout, est-il important de savoir d'où vient cette approche ? Nous estimons que oui car le "développement durable" transporte des valeurs, des représentations, une façon de poser les problèmes qui pourraient ne pas faire sens ailleurs que là où les questions se posent. D'où un certain risque de disjonction entre la façon dont les problèmes sont envisagés par le recours au "développement durable" et la façon dont les inégalités persistent sous d'autres formes. Sur ce propos, un dossier en ligne de la revue *Développement Durable et Territoires* invite d'ailleurs à considérer la question des exclusions sociales sous l'angle des disparités écologiques (n°9). En effet la recherche de la qualité environnementale ne disqualifie-t-elle pas d'emblée ceux qui n'ont pas les moyens d'y accéder, ne serait-ce qu'à cause d'une perception différentielle qui peut en constituer le premier obstacle ? Les espaces souffrant de conditions environnementales majoritairement difficiles ou dégradées (désertification, dessèchement, non accès à l'eau potable) ne sont pas ceux du monde occidental où est né le sentiment écologiste, mais ceux des pays qu'une terminologie érigeant la litote en art a fait passer du statut de *sous-développé* ou *en voie de développement* à

celui de *moins avancé* ou *émergent* (KOOP 2007). La question ne se réduit d'ailleurs pas à la seule dimension de la contrainte environnementale, mais traverse l'ensemble des sciences sociales (car ce sont celles qui nous intéressent ici) en renvoyant à des notions communes de temps, d'espace, de système, vis-à-vis desquelles chaque discipline renouvelle un positionnement dont on peut espérer qu'il participera à co-construire une consistance théorique globale suffisamment solide pour résister aux pratiques et aux attentes de la société. Avant d'orienter le regard sur les nouvelles pratiques socio-spatiales issues des réinvestissements culturels que suppose l'engagement dans la logique de "développement durable", cette première partie vise donc à se demander dans quelle mesure on peut considérer la durabilité comme un concept analytique suffisamment élaboré pour étayer la problématique territoriale.

Dénominateur commun utilisé dans la vie sociale et politique, légitimateur des pratiques culturelles et économiques, détracteur de l'utopie prométhéenne, le référentiel "développement durable" court inlassablement sous toutes les plumes et sur toutes les ondes. Passons outre les interprétations désenchantées qui n'y voient qu'un effet de mode et interrogeons-nous plutôt sur ce qui fait sa force. Le phénomène est fascinant. Depuis son intronisation médiatisée lors de la Conférence de Rio en 1992 - accompagnée de l'élaboration d'un AGENDA 21, dont la dénomination futuriste, quasi entrepreneuriale, transporte une cohorte de représentations prometteuses et consensuelles – l'expression ne fait que se reproduire encore et toujours plus, au point de risquer une certaine forme de banalisation. Ce qui serait plutôt positif si la banalisation était celle de la responsabilité et de la vigilance de chaque dirigeant et de chaque citoyen par rapport au changement professé en faveur d'une éthique globale. Car en effet le discours a pénétré toutes les sphères.

Cependant la banalisation que le référentiel risque de connaître est plutôt celle d'une *désubstantialisation conceptuelle* (LE CLANCHE 1999) qui fait qu'on ne sait plus très bien de quoi on parle et comment. Ce qui n'empêche surtout pas d'en parler, bien au contraire ! Cela concourt même à créer des hiérarchies et des compétitions dans l'affichage des convictions. Une preuve ? *Vraiment Durable !* est une association française née en 2005 afin de contribuer à la « révolution silencieuse (...) pour que le développement durable ne soit plus une incantation, mais l'incarnation d'une relation nouvelle entre l'homme et la nature »¹. Nous voilà presque inquiets. Car être

¹ Bettina LAVILLE, également Présidente d'honneur du Comité 21 pour l'environnement et le Développement Durable, cofondatrice de l'association *Vraiment Durable*. <http://www.vraiment-durable.org/>

vraiment durable, c'est se démarquer des contrefaçons, c'est laisser entendre que n'est pas durable qui veut, qu'il y a des imposteurs, qu'il faut redoubler de vigilance. Le "développement durable" activerait-il la théorie du complot ? Le titre d'un ouvrage de Pierre CALAME (2003) dans lequel celui-ci pose ses interrogations et ses méthodes d'action pour que la décision publique revienne aux citoyens, joue lui aussi sur ce registre qui fait un peu « soldats de l'ombre » : *Mission Possible* ; la musique nous trotterait presque dans la tête...

C'est pourquoi il nous semble nécessaire en première instance de rétablir le propos dans son contexte et sa portée à partir de questions simples en apparence : de quoi parle-t-on ? Pourquoi ? Comment ? Et accessoirement pour qui ?

Concept slogan qui repose sur l'utopie de la projection vers l'avenir, le "développement durable" s'apprécie conjointement comme outil de science, car en manoeuvrant la dimension temporelle comme condition de la décision présente, il amplifie le rapport à l'incertain qui est la base de toute investigation scientifique. A l'origine de cette posture réflexive sur les modes d'agir et de consommer (la nature, l'espace, le temps, l'autre), il y a un ensemble de croyances en l'avenir auxquelles le besoin de redonner du sens a nécessité le recours à une pensée « écologisée » dans un contexte aujourd'hui fortement marqué par les approches cognitives et systémiques.

Du moins est-ce l'hypothèse que nous faisons ici pour construire une réflexion d'ordre épistémologique sur les fondements idéologiques du "développement durable". Cette réflexion d'ordre épistémologique est, pour paraphraser Edgar MORIN (1982), ce qui fonde la science avec conscience. Elle oblige à baliser les modalités d'acquisition et de production de la connaissance, puis leur institutionnalisation. D'un point de vue méthodologique, c'est cela qui engage à tester la validité des concepts.

Non que le "développement durable" soit indubitablement à considérer comme un concept, mais il est approprié de la même façon, c'est-à-dire comme s'il était significativement porteur de représentations communément identifiables et intelligibles. La plupart du temps, s'employer à définir pédagogiquement ce qu'est le "développement durable" au travers d'applications concrètes procède de gestes quotidiens à forte valeur symbolique² ou bien de

² Evidemment, la valeur symbolique et pédagogique diffère selon qu'on est riche ou pauvre. Par exemple pour les pays riches, tout l'enjeu consiste à justifier l'existant en valorisant la compensation de ses effets pervers : le recyclage des déchets (le recyclage est un concept intéressant, mais pourquoi ne pas éradiquer la production excessive de déchets pour commencer ?), le passage pour hérissons sur l'autoroute, le co-voiturage (d'un moyen de transport libérateur, la voiture est devenue un style de vie et de surconsommation), la foire

résolutions socialement recevables dont chacun peut sans trop de difficulté saisir la portée et les imputations d'ordre économique. Mais dans tous les cas, il faut bien garder à l'esprit qu'il s'agit juste d'une construction sociale récente, c'est-à-dire un référent que l'homme contemporain a élaboré pour mettre en lumière les comportements susceptibles de gêner sa croissance et son bien-être. C'est donc une sorte d'étalonnage, comme chaque époque et chaque société a pu en produire pour établir une vision et une compréhension du milieu avec lequel il entre en résonance. Car sans repère, comment se souvenir de ce qui ne convient pas et comment rendre possible l'altérité ? Nous tâcherons alors de montrer en quoi le "développement durable" a une valeur de pensée transitoire et donc indispensable non pour ce qu'elle est, mais surtout pour ce qu'elle engage.

de produits biologiques (l'art d'avoir fait du produit de base, sans supplémentation artificielle potentiellement toxique, une denrée de luxe onéreuse). Tandis que pour les pays pauvres, l'enjeu est avant tout de sortir de la misère sociale et économique : la valeur symbolique et pédagogique se retrouve plutôt dans l'octroi de micro-crédits, dans le développement de coopératives de commerce équitable, de procédures éducatives visant à diminuer l'analphabétisme.

Chapitre I

A propos de la résilience du milieu : Le regard géographique comme médiation scientifique

Introduction

Ce court chapitre soutiendra pour commencer que le « développement durable » s’inscrit dans la continuité d’un regard critique sur le milieu dont une discipline comme la géographie a depuis longtemps fait son propos. En effet la notion de milieu, que la géographie a interprétée initialement comme interrelation entre l’homme et la nature, correspond aujourd’hui toujours à la réalité de la vie sur terre et de l’organisation anthropique. Toutefois ces interprétations se sont complexifiées au fil des siècles ; ou plus précisément ce sont les objets de cette dialectique fondamentale qui ont connu des interprétations complexifiées. Ann Buttimer souligne que cela a pu laisser croire que la notion de milieu était obsolète et renvoyait à des *pratiques prémodernes* tandis que la discipline connaissait une nette évolution vers le prisme central Espace-Société. Or parce qu’elle conjugue environnement et activité anthropique et, surtout, qu’elle investit la lecture scalaire global-local, l’approche du DD semble précisément faire appel à une compétence géographique élargie. Sur ce constat, la géographe irlandaise encourage la discipline à se redéployer autour d’une conscience critique des valeurs auxquelles les comportements socio-territoriaux se réfèrent aujourd’hui, par « une écoute attentive aux défis du développement durable [mobilisant] des énergies nouvelles pour la poursuite du programme central de la géographie »¹.

¹ BUTTIMER in BERDOULAY & SOUBEYRAN 2000, p.10 (préface)

La géographie, notamment par les passerelles qu'elle a su construire avec d'autres disciplines, donne matière à expliciter d'un point de vue épistémologique les fondements du « développement durable » et à en accompagner l'éclaircissement théorique et scientifique. Toutefois il faut éviter une fausse réactivité disciplinaire qui ne viserait qu'à ajuster la portée scientifique à une demande de recherche, se traduisant par un recyclage terminologique de relations homme-nature dramatisées et médiatisées (ROBIC & MATHIEU 2001). Sur le propos, Jacques LEVY (2007) relevait d'ailleurs une certaine opposition de posture que les chercheurs ont vis-à-vis de la question : soit le DD fait l'objet d'une attitude critique (ce qui permet donc de le considérer comme objectivable, mais il faut alors savoir ce qui est à évaluer et à critiquer), soit il est immédiatement absorbé comme support de recherche légitime. Or même si, comme se le demande Marcel JOLLIVET (2001) dans un numéro spécial de la revue *Natures, Sciences, Sociétés* consacré au sujet, le fait que la question s'énonce publiquement dans les programmes scientifiques ne correspondait qu'à une forme de pression sociale « à travers les appels d'offre et non [au résultat] d'une dynamique interne au travail d'acquisition des connaissances, il faudra bien qu'au moment de l'évaluation des résultats du travail qu'il aura financé, le commanditaire y trouve un tant soit peu son compte »².

Pour y trouver aussi notre compte, nous voulons tenter de saisir ce que la durabilité transporte de plus intéressant qu'un slogan utilisé de façon conventionnelle ou opportuniste. Au centre des préoccupations face auxquelles le "développement durable" est donc envisagé comme instrument de régulation, se trouvent les relations que l'homme entretient avec son milieu. Un milieu au sens large qui se trouve donc source d'enjeux environnementaux et sociaux tant est devenue prégnante une pensée écologiste tenant compte des réactions de prédation, de compétition, de productivité, de stabilité (DE ROOSE & VAN PARIJS 1994). Vu sous cet angle, le milieu n'est plus seulement le *corpus initial* (RETAILLE 1996), soit cet assemblage ayant servi à construire une réalité visible et donc transmissible du monde géographique. Il sert aujourd'hui à renouveler la compréhension du monde en montrant comment, par l'éclairage de la résilience, se véhicule un retour à une sorte « d'ordre naturel » qui n'est pas exactement du déterminisme. En effet l'homme a compris qu'il ne peut pas s'affranchir en permanence des conditions de départ, dans la mesure où cela entraîne des modifications qui deviennent à leur tour une forme d'ordre naturel à redépasser.

² JOLLIVET 2001, p.10

1. La résilience comme trait d’union entre milieu intégrateur et milieu innovateur

Dans la notion de résilience dont les sciences humaines et sociales ont trouvé matière à éclairer des processus de changement issus de l’irréversibilité - qu’elle soit utilisée en psychologie clinique ou dans ses développements sur toutes les questions relatives à la vulnérabilité (par exemple LALLAU & ROUSSEAU 2009) - il est surtout intéressant de tenir compte de la dynamique qui se joue. En fait il n’est pas seulement question d’adaptation, c’est-à-dire de capacité à absorber une rupture, mais aussi d’interaction avec le processus initialement destructeur, permettant paradoxalement d’augmenter la capacité à absorber des chocs. Quelles que soient les approches concernées par la résilience - et en dépit de la perméabilité de ses contours dans un contexte d’appropriation scientifique assez composite - on peut *a minima* retenir de la notion qu’elle est constitutive d’un processus de confrontation à une situation problématique (ANAUT 2005). Le fait que l’existence du problème soit la condition de la résilience mérite d’être souligné. La notion joue donc sur un registre ambivalent mêlant le problème et la réponse apportée, sans établir d’opposition entre un état et un autre. Car la résilience n’est pas une invincibilité. Elle ne protège pas des dommages, mais fait d’une caractéristique dommageable une opportunité de changement. Dans le cadre de la réflexion sur la durabilité et sur la façon dont l’incertitude permettrait de renouveler la maîtrise aménagiste, il nous semble donc important de placer la recherche de résilience comme un élément d’intelligibilité des nouveaux rapports de l’homme à son milieu.

1.1. Par delà la nature : ce que révèle la trajectoire des représentations de l’homme dans son milieu

A ce stade de la réflexion, nous avons besoin de la définition du milieu proposée par le *Dictionnaire de la géographie et de l’espace des sociétés* (LEVY & LUSSAULT 2003). Dans cet ouvrage, il a été estimé opportun de la diviser en deux acceptions distinctes : d’abord une définition clairement identifiée comme étant celle de la biologie, suivie de celle que nous reproduisons ici, concernant le champ scientifique auquel la géographie appartient :

« Environnement social dans lequel une composante de la société (individu, groupe, localité) se trouve immergée et avec lequel cette composante entretient des relations interactives diverses constituant tout à la fois une série de déterminants, un ensemble de ressources et un enjeu pour une stratégie d’acteurs »³

³ *Milieu* in LEVY & LUSSAULT 2003, pp.617-620

Cette définition nutritive est ajustée aux sciences sociales au point de ne plus contenir l’idée de nature. Certes, peut-on encore parler de nature ? Car même sanctuarisée elle est le produit de l’homme, ou du moins de ses choix, donc construction sociale par excellence. Ce n’est plus tellement un mot utilisé en sciences sociales, si ce n’est pour évoquer l’essence ou la finalité des choses. La nature est peut-être trop poétique et pas assez scientifique ? On parlera aujourd’hui plutôt de l’environnement, de la biodiversité, de l’écologie pour évoquer les interdépendances auxquelles l’homme est associé dans ce qui ne relève pas directement de son action, si ce n’est par le biais de manque de soin ou de destruction. Encore que les termes d’environnement et d’écologie se soient également redéployés dans des acceptions très sociologiques (l’écologie urbaine de l’Ecole de Chicago par exemple) car ils permettent d’analyser les comportements spatialisés de l’homme quel que soit le type de milieu (urbain, montagnard, littoral...) ou l’échelle d’action considérée (l’individu ou le groupe).

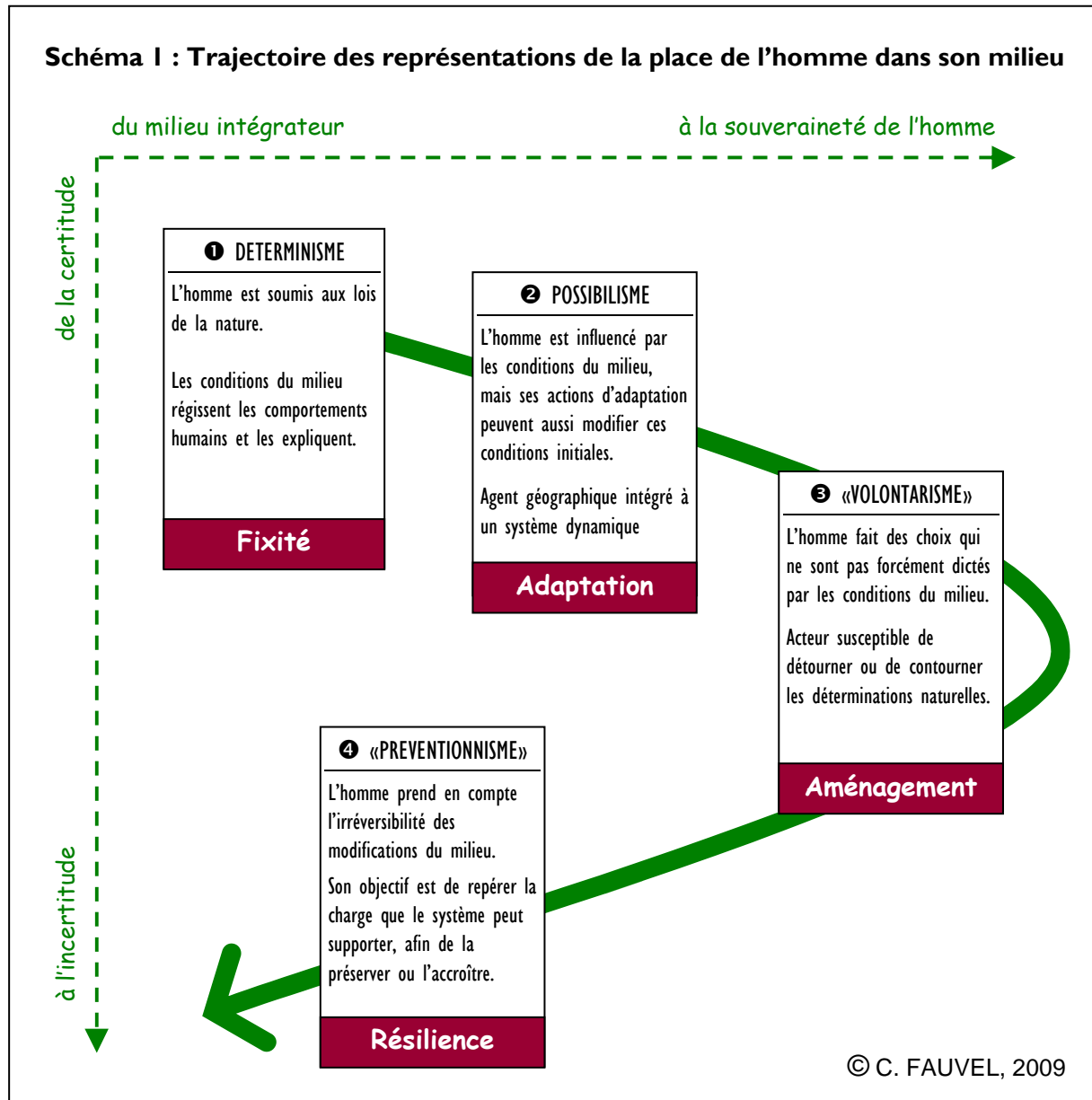
Ainsi le milieu évacue en quelque sorte sa part de nature et devient social, c’est-à-dire pensé, vécu, organisé par l’homme en tant qu’agent puis surtout acteur. Le géographe du début du XX^{ème} siècle appréhendait l’action de l’homme selon son aptitude à réagir aux données du milieu, tandis que celui du début du XXI^{ème} siècle analyse les stratégies volontaristes destinées à s’affranchir de ces données soit en les évinçant, soit en les ajustant à des projets spécifiques. Il y a souvent un temps de décalage entre ce qui se produit et la connaissance analytique que nous avons des phénomènes. Faisons l’hypothèse que le géographe du XXII^{ème} siècle, si l’espèce existe toujours, observera les dispositions avec lesquelles l’homme contemporain s’est intéressé à la *résilience du milieu*. C’est-à-dire la façon de rendre les stratégies développementalistes tolérables malgré les points de rupture affectant l’intégration des sociétés humaines.

La définition reprise dans le *dictionnaire de géographie et de l’espace des sociétés* conserve au milieu sa qualité interactive, c’est-à-dire cadre d’une dynamique qui a d’abord été considérée comme celle de la recherche d’équilibre, puis ensuite comme celle de l’absorption des déséquilibres. C’est d’une importance capitale, car cela signifie que le milieu n’est pas figé mais correspond à un ensemble de processus en cours, qui impliquent l’homme et ses choix face à des ajustements, des ruptures, des bifurcations. En somme, les conséquences non prévues de ses actions. Le schéma (I) est une tentative de synthèse des représentations de la notion de milieu sur une trajectoire qui accompagne l’évolution paradigmatique de la discipline géographique. Cette synthèse est forcément très réductrice d’un point de vue épistémologique et la schématisation qui en résulte ici est assumée comme tentative de

formaliser le postulat suivant : la recherche de résilience s’inscrit dans la continuité d’une conceptualisation géographique du rapport au milieu. Cette trajectoire s’est dessinée à partir d’un axe double. Celui qui est horizontal identifie la marge de manœuvre que les sociétés s’accordent vis-à-vis des conditions initiales du milieu : intégration totale ou affranchissement. Celui qui est vertical exprime si cette marge de manœuvre reconnaît les conséquences non prévues de l’action : soit elles ne sont pas perçues parce qu’il y a certitude quant à l’évolution du milieu, soit elles sont perçues et témoignent donc d’une incertitude forte sur l’évolution du milieu.

Nous savons que la notion de milieu reposait autrefois sur une interprétation très fixiste, avant de se complexifier sous l’influence des théories évolutionnistes qui ont imprégné les sciences humaines (STASZACK 1995, 1997 ; BLAIS & LABOULAY 2006 ; SOUBEYRAN 1997, KNAFOU 1997). L’idée d’adaptabilité a ainsi conduit à approfondir le champ des agissements humains selon une dynamique interactive dans laquelle l’homme finit par être considéré comme principal agent modificateur. Après des siècles de *déterminisme* ❶, se modifie en quelques décades la perspective selon laquelle le milieu est considéré comme point de départ des agissements humains. La conception *possibiliste* ❷, marquant la transition avec la modernité géographique et l’accomplissement de sa scientificité, introduit la lecture dynamique dans laquelle l’homme peut décider d’agir sur son milieu en le modifiant. On remarque que la trajectoire évolue dans le sens d’une autonomie plus grande de l’homme vis-à-vis des conditions initiales, mais qu’en même temps elle amorce un glissement léger vers un amenuisement de la certitude. Car cette rétroaction des conditions du milieu sur ses choix oblige l’homme à se montrer inventif pour se réadapter en permanence.

Puis d’agent inventif, l’homme devient acteur. L’effet intégrateur du milieu est repensé à partir de la maîtrise socio-spatiale, ce qui en modifie radicalement la teneur. Le raisonnement aménagiste se calque sur le dédoublement fonction sociale / fonction naturelle (c’est-à-dire ce qui ne relève *a priori* pas de la décision de l’homme). C’est pourquoi nous avons proposé d’appeler « *volontarisme* » ❸ la période succédant au *possibilisme*, car se renforce alors la fonction sociale d’un acteur qui emprunte et empreinte le milieu, voire le redessine à sa convenance pour contrer l’incertitude grandissante. En effet, plus l’homme réussit à s’affranchir des conditions du milieu, plus paradoxalement, il se place dans un contexte d’incertitude en augmentant son inventivité. Et plus ce contexte d’incertitude grandit, plus il lui faut s’assurer d’une maîtrise de son action, par des aménagements stratégiques qui lui permettent de contourner les conséquences inattendues.



François ASCHER parle de *bifurcation moderne* pour exprimer comment le **projet** a pris une valeur régulatrice prépondérante « exprimant une même ambition de déterminer et de maîtriser les futurs »⁴. Cette dernière phrase illustre tout à fait ce que nous voulons faire ressortir : la détermination naturelle a cédé la place à une détermination sociale et spatiale qui est de l’ordre de la maîtrise. Si le projet exprime le désir de diriger le contenu du temps qui passe, c’est bien l’espace qui peut à la fois servir ce projet et le révéler, car il l’inscrit dans une matérialité faite de distance, de limites, de différenciation. On voit sur le schéma que la trajectoire des représentations de la place de l’homme dans son milieu se plie fortement

⁴ ASHER 2000, p.23

pour exprimer la réflexivité que porte ce déterminisme latent. C’est très paradoxal et donc très instructif. L’affranchissement vis-à-vis du milieu intégrateur, porté à son paroxysme vis-à-vis de l’augmentation de l’incertitude (et en même temps *la cause* de cette augmentation, car les deux sont indissociables), a conduit à un point de rupture dans cette trajectoire tandis que persiste l’attraction incertaine.

La fonction naturelle, qui se trouvait désencastrée dans la maîtrise aménagiste, réintègre le projet social par le biais de l’incertitude de plus en plus grandissante. Il est évident qu’on ne peut pas boucler cette trajectoire comme si elle était circulaire et revenir ainsi à une interprétation de lois naturelles inexpugnables. Ce serait en effet donner au milieu valeur de système autorégulé, ce qu’il n’est pas puisque qu’il se définit aussi par les ajustements dont il fait l’objet. C’est pourquoi nous nommons « *préventionnisme* » ④ l’attitude consistant à chercher un équilibre ou du moins à contenir le déséquilibre entre la projection vers le futur et l’incertitude que cet avenir contient. Dans cette évolution du rapport homme-milieu, on voit comment l’aménagement volontariste, faisant du milieu un substrat réceptacle des stratégies spatialisées, glisse vers une recherche de résilience qui vise à préserver ou accroître la charge supportable de l’activité humaine.

1.2. L’incertitude est-elle le levier de la résilience ?

La question qui se pose au travers de la notion de résilience est la suivante : si les modifications apportées au milieu *par* et *pour* l’homme sont irréversibles, comment faire en sorte qu’elles soient tout de même absorbées ? L’enjeu profond de cette question est peut-être même ambigu. En effet, pourquoi est-il nécessaire de développer la résilience du milieu ?

- Est-ce pour préserver les mécanismes de régulation générés par la biosphère⁵ ? Ceci offre la perspective soulageante d’un « ordre naturel » maintenu à l’identique, où repères culturels et besoins hétérogènes se rejoignent de toutes façons dans une trilogie absolue : l’eau, l’air, la vie.

- Ou bien est-ce parce que l’homme trouve des limites à ses besoins exponentiels de technologie dévolue à une quête sans fin de bien-être et de progrès, qu’il lui est donc impératif de colmater les brèches s’il veut pouvoir continuer dans cette direction ? Car stopper cette quête reviendrait sans doute à une mort symbolique pour des sociétés qui se

⁵ Par exemple : cycle de l’eau, photosynthèse, absorption du monoxyde de carbone par les végétaux, captation du rayonnement infrarouge par les gaz à effet de serre dans des proportions acceptables pour stabiliser la température à la surface de la terre.

construisent inlassablement sur le dépassement du temps et de la contrainte. Le spectre de l'arriération s'oppose de façon très binaire au mythe de la culture et du progrès, y compris dans les propositions « alternatives » qui ambitionnent avec purisme les principes de durabilité (cf chapitre 2).

En insistant sur cette ambiguïté de fond liée au renforcement de la résilience du milieu (retrouver l'ordre naturel // perpétuer le besoin de le dépasser), on cherche à la faire émerger pour voir ce qu'elle apporte de plus à une définition traditionnelle du milieu qui s'énonce à partir des notions d'intégration et d'interaction. Le schéma I nous a aidé à repérer que l'incertitude qui manifeste la réintégration de l'événement naturel dans le projet social *hypermoderne* (ASCHER 2000) n'est pas un retour au déterminisme naturel auquel l'homme paraissait auparavant soumis. Ce sont deux représentations différentes de la mise en tension des comportements sociétaux avec les phénomènes naturels. Soulignons à cet égard la perversion du *principe de précaution* brandi comme une solution, dans la mesure où c'est l'homme qui fabrique son avenir lui-même à partir de représentations multiples dont il extrait la plus acceptable. Cela fait dire à JP DUPUY (2006) qu'imaginer le pire pour adapter les comportements est « une ruse qui consiste à faire comme si nous étions la victime d'un destin tout en gardant à l'esprit que nous sommes la cause unique de ce qui nous arrive »⁶. C'est probablement un élément clef de la réflexion autour de la résilience du milieu et son ambivalence, que d'envisager la recherche de maîtrise du temps et de l'espace tout en imaginant que c'est l'ordre naturel des choses. C'est un peu la réinvention du déterminisme : des lois naturelles permettront à l'homme de bien vivre sur terre, à condition que celui-ci trouve les leviers d'action appropriés pour les manœuvrer à sa guise.

Il nous semble particulièrement important de relever ce mélange paradoxal de retour à un ordre naturel intégrateur grâce à la maîtrise de l'homme, car la résilience du milieu prend valeur de chimère si elle se transforme en *résistance*. En d'autres termes, est-ce en fabriquant les « bons » contextes de réalisation, ceux où les anticipations feront sens, que la dynamique interactive et intégrative du milieu se manifeste ? Bernd GUGGENBERGER plaide directement pour le *droit à l'erreur* comme enrichissement de l'expérience « ou, pour s'exprimer autrement, un devoir de créer et de conserver un environnement acceptant les erreurs »⁷. Cela pose véritablement question, car les constats actuels montrent un durcissement de l'illusion collective à penser que l'homme saura non seulement s'adapter à son nouveau milieu, mais, plus inquiétant

⁶ DUPUY 2006

⁷ GUGGENBERGER : *Un autre regard, le droit de l'homme à l'erreur*. In KALAORA & THEYS 1998, p.296

encore car plus profondément enfoui, saura concevoir un nouveau milieu auquel s’adapter en fonction de ses besoins croissants. Et ce n’est pas théoriser que de parler de besoins croissants lorsqu’on sait que les estimations démographiques mondiales passent de 6,6 milliards d’individus à 9,3 milliards d’ici la moitié du siècle⁸. Dans cela, il n’est pas vraiment question d’erreur assumée comme fortifiant l’expérience, mais plutôt de croyance inoxydable dans un progrès technique très hypothétique.

Donc si l’on veut éviter un duplicata du milieu intégrateur conçu sur une résistance au changement, le milieu doit aussi être *innovateur*. Le recours à cette expression hors de son acception économiciste⁹ se justifie par l’idée que c’est le milieu lui-même qui génère sa propre reproductibilité à partir de variables que l’homme est ou non en mesure d’activer. Cet attribut supplémentaire tend donc à valoriser ou promouvoir toute expérience qui ne se pense pas uniquement « *de, par, pour l’extérieur* »¹⁰, mais en activant des variables qui peuvent être méconnues et des ressources endogènes qui font sens à l’échelle même où une situation l’exigerait. Pour autant, il faut savoir identifier ces ressources potentielles avant de trouver le moyen de les activer selon une stratégie qui, par conséquent, ne se définit comme telle qu’*a posteriori*. A la différence d’une stratégie proactive qui cherche à justifier les conditions maîtrisées des évolutions incertaines¹¹, la notion de *potentiel de situation* (JULLIEN 1998) évoque, dans le sens que nous recherchons, cette capacité à profiter de l’évolution d’une situation par une veille aux processus de transformation :

« Au lieu de dresser un modèle qui serve de norme à son action, le sage chinois est porté à concentrer son attention sur le cours des choses, tel qu’il s’y trouve engagé, pour en déceler la cohérence et profiter de leur évolution (...) Les conséquences [de ce potentiel] remettent en question ce que pourrait être une conception humaniste de l’efficacité. Car c’est moins notre investissement personnel qui compte désormais, en s’imposant au monde et grâce à notre effort, que le conditionnement objectif résultant de la situation »¹²

⁸ Source Institut National des Etudes Démographiques. http://www.ined.fr/fr/pop_chiffres/pays_du_monde/

⁹ Sur ce point de connaissance de l’économie territoriale qui n’est pas notre propos, voir les recherches du GREMI autour des travaux de Philippe AYDALOT ; par exemple Roberto CAMAGNI, Olivier CREVOISIER, Denis MAILLAT, Andrée MATTEACCIOLI.

¹⁰ BERDOULAY & SOUBEYRAN 2000, p.249

¹¹ Mais si cette maîtrise était l’arbre qui cache la forêt ? D’ailleurs plutôt que de *forêt*, on préférera parler de *biotope dynamique à préserver*, tant la forêt évoque un tableau aux rêveries rousseauistes, remplie d’oiseaux pour les poètes, de lutins pour les enfants et de champignons pour les gourmets. Chacun y met ce qu’il veut en fonction de ses désirs. Or l’expert chargé de veiller sur le futur ne peut se permettre ces légèretés ; il songe, lui, à toutes les interactions qui maintiennent en place ce que la connaissance a circonscrit au statut d’écosystème fragile. Il ne peut être question de désirs personnels ni d’émotions lorsque l’avenir de la planète est en jeu ! Sur un sentier longeant une plage de Bretagne du nord, cet écriteau étrange : « interdiction de toucher aux galets » (juin 2006). Certes un galet ce n’est rien, mais si chacun se permettait d’en ramasser un, le littoral Breton s’affaîsserait, les mouettes déserteraient leur biotope et la niche écologique s’en verrait durablement affectée, jusqu’à pénétrer l’arrière-pays dans des conséquences qu’on ne peut se permettre de laisser advenir, même si on ne les connaît pas.

¹² JULLIEN 1998, pp.32-33

Dans ce cas de figure l’identification des ressources potentielles du milieu, susceptibles de contribuer à la résilience, se réalise parce que des conditions se réunissent pour faire émerger une autre intelligibilité du milieu. On en retient une leçon intéressante : là où l’action fabrique du visible et stimule le projet, le processus plus lent, et surtout moins visible, de la transformation diffuse l’imperceptible. Cela renforce la perméabilité à l’incidence car, dit encore F.JULLIEN :

« à la différence de l’action, qui est nécessairement momentanée, même quand elle se prolonge, la transformation s’étend dans la durée et c’est de cette continuité que vient l’effet »¹³

Comme cette image poétique du vent qu’on ne retient pas entre ses doigts mais qui couche pourtant les herbes sur son passage, la stratégie de l’action est à l’opposé de la stratégie de la transformation. Tandis que la première crée les conditions du changement, la seconde accompagne le processus à l’œuvre, faisant potentiellement évoluer une situation de façon profitable, à condition de se rendre attentif au changement.

Nous faisons ici appel à Augustin BERQUE pour accompagner cette lecture sensible d’un *potentiel de situation*, nourrissant la conception de la résilience du milieu. Ce géographe, lui aussi très fortement inspiré par les conceptions asiatiques, explique comment il se démarque de la terminologie *milieu* pour en recréer une autre correspondant mieux au concept japonais de *Fûdosei* par lequel sont reliés le monde du factuel et le monde du sensible. Le néologisme *médiance* (BERQUE 2000) lui sert à exprimer un *sens unitaire* postulant « l’évidence que si le monde existe c’est que de quelque manière y fonctionne un mécanisme qui intègre, réciproquement, la réalité sensible et la réalité factuelle »¹⁴. A la limite, peu importe le mot pourvu qu’on ait le sens. Ce qui nous intéresse dans la *médiance*, c’est surtout le fait de chercher à repérer des prises « [qui] n’existent que dans certains milieux, de manière plus ou moins consistante, collective, précoce ou tardive suivant les acteurs sociaux considérés »¹⁵. La prise suppose que rentrent en adéquation les deux propriétés qui la définissent : une propriété invariante (il donne l’exemple de la branche de l’arbre) et une propriété variable (la branche est utilisée pour grimper dans l’arbre). Autrement dit, une prise n’est activable que si la propriété variable peut être reconnue, ce qui renvoie bien à ce questionnement autour du potentiel de situation et du moment de son identification. En effet, QUAND et COMMENT repérer qu’une propriété invariante devient variable ? Si le rôle de l’aménageur est de ne pas altérer ce sens unitaire du milieu, il doit à la fois en

¹³ Ibid.p.75

¹⁴ BERQUE 2000, pp.36-37.

¹⁵ Ibid. p.101

repérer les propriétés invariantes et accompagner les processus de transformation, tout en repérant le moment propice où les transitions sont possibles. Voilà un programme chargé et on imagine combien délicat, peut-être même davantage de l’ordre du *ménagement* (MARIE, 1982) que de l’aménagement, si tant est que les deux puissent être dissociables :

« Comprendre l’aménagement et le ménagement comme les 2 faces indissociables d’une modernité, comme le ying et le yang d’une dialectique où les 2 termes pouvaient comporter entre eux une infinité de formes de rapports »¹⁶

Précisons que le choix des auteurs nous porte vers un champ culturel asiatique que nous ne revendiquons nullement – par manque de connaissance car il est très certainement passionnant. Hasard ou appétence insoupçonnée, cela contribue en tous cas à conceptualiser *la résilience du milieu* selon une approche sensible qui intègre l’invisible au visible, l’imperceptible au concret, l’incertitude à la maîtrise. Sous cet angle de la résilience, la notion de milieu géographique revisitée offre des perspectives intéressantes pour donner de la consistance à la valeur théorique du DD, car c’est une façon de voir comment la prise en compte de l’incertitude est intégrée dans la recherche de solutions. Il nous semble qu’à partir de ce cadre explicatif, on peut alors commencer à retracer l’émergence de la durabilité et les apports théoriques qu’elle permet de dégager. C’est pourquoi nous enchaînons sur une première approche de l’évolution cognitive du rapport de l’homme à son milieu. L’objectif est de pouvoir comprendre sur quelle(s) base(s) se sont construits les questionnements ayant fait émerger une représentation collective de l’ordre de la crise dans ce rapport homme-milieu.

2. Les nuances ambiguës de l’argumentaire écologiste : un désir de protéger la nature ou de s’en protéger ?

Sans le restreindre à l’instrumentalisation dont il fait souvent l’objet en tant qu’holistique persuasive qui effraie ou bien qui agace¹⁷, nous voulons explorer comment *l’argumentaire écologiste* cherchant à concevoir conjointement le monde intelligible et le monde imprévisible, est devenu progressivement le faire-valoir incontournable des actions aménagistes et développementalistes. Le choix terminologique d’*argumentaire* oriente vers la

¹⁶ MARIE 1982, p.59

¹⁷ Sur ce point, voir DE ROOSE & VAN PARIJS 1994. Leur ouvrage se présente comme une compilation des concepts relatifs à un mouvement social récusant la dynamique de prédation des sociétés industrielles et expose l’apport intellectuel de plusieurs personnalités scientifiques ou politiques.

dialectique homme-milieu, qui tout en posant la *nature* comme finalité de l'explication, l'emploie aussi comme l'intermédiaire que l'homme utilise pour accéder à lui-même. Quant à l'écologie, elle est bien à l'origine et par définition¹⁸ une science dévolue à l'observation du monde vivant, visant à objectiver les conditions d'existence, les interrelations et les influences réciproques, et non *a priori* une science de la protection des espèces¹⁹. D'où le besoin porter attention aux ambiguïtés que cet *argumentaire écologiste* contient comme manifestation des rapports homme-nature, avant de s'engager dans un prochain chapitre sur la lecture critique des ambitions d'articulation et d'équité promues par le recours au "développement durable".

2.1. Patrimonialisation et codification : quand les normes s'éditent

La Révolution Industrielle si revendiquée dans l'histoire du modernisme occidental, si décriée pour ses répercussions sur le réchauffement climatique, a paradoxalement fondé le contexte décisif d'une nouvelle conscience du milieu. Des actions à visée protectionniste (orientées sur les nuisances des usines, la pollution des airs noircis et empestés par les fumées, et des eaux devenues égouts servant à transporter les déchets) et humaniste (conditions de travail alarmantes et habitats insalubres) s'accompagnèrent en Europe d'une législation spécifique. Elles ouvrirent également le champ à une lecture idéalisée de la nature comme réserve vitale d'énergie, source de tous les apprentissages.

En réaction à l'industrialisation de l'Angleterre et la pollution qui s'ensuivit, les sociétés d'histoire naturelle et les *clubs de plein air* qui pratiquaient la campagne comme épître du bon goût (chasse, pêche, jardinage, collections), prirent conscience de la nécessité de prémunir leur espace récréatif. Naturellement ce ne fut pas présenté ainsi et la protection prit d'abord pour objets la faune et la flore avant de se politiser en faveur de la qualité de vie. Dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle se légiféra la protection des paysages naturels et ruraux à proximité des grandes villes industrielles polluées de Grande-Bretagne. L'association *National*

¹⁸ L'écologie, néologisme habituellement attribué au zoologiste allemand Haeckel en 1866 par la contraction des termes grecs *Oikos* et *Logos* (soit plus ou moins littéralement : la connaissance de l'habitat), semble être le concept médiateur qui contribua à entériner scientifiquement l'appréhension des processus d'adaptation pour expliquer la place de l'homme dans son milieu naturel. Clairement définie comme la science des conditions d'existence des êtres vivants entre eux et avec leur milieu, l'écologie vise à étudier les articulations, les échanges, les flux de matière et d'énergie au sein d'un ensemble homogène localisé que le biologiste anglais Tansley définira plus tard (dans les années 1930) sous le terme d'écosystème.

¹⁹ Ce détournement, ainsi que la diffusion militante qui en est faite, ne sont pas proposés à réflexion ici, bien que cela fasse l'objet d'une réflexion sur le désengagement épistémologique de la géographie à ce propos. Sur ce point voir par exemple P.PELLETIER 1993, p.22 ou encore et de façon non exhaustive les travaux de M.C. ROBIC 1992, de G.ROSSI Georges 2000, E.RODARY 2003.

Trust (for Places of Historic Interest or Natural Beauty) fut par exemple créée en 1885 pour conserver et mettre en valeur des sites ou monuments jugés d’intérêt collectif pour le patrimoine naturel. A la faveur des influences croisées de certains humanistes (philosophes, géographes, poètes...) et de la biologie écologique, ces préoccupations se manifestent alors au travers d’une législation visant à établir, dans une interprétation ponctuelle des désagréments, qu’un autre ordre peut compenser le dérangement de la nature originelle. C’est ce qu’illustrent par exemple les RTM de 1882 (Loi sur la Restauration de Terrains de Montagne), actant que la capacité de la technique doit corriger l’ignorance humaine coupable des dégradations forestières :

« La forêt constitue pour les ingénieurs forestiers un idéal de beauté naturelle que les pratiques paysannes altèrent »²⁰

Ces considérations protectionnistes servent de faire-valoir au principe rationaliste qui légitime l’ordre et la production de normes : en identifiant la nature comme ce qui ne relève pas de la décision anthropique, cela permet de distinguer tout ce qui, dans l’action humaine dévolue au progrès, se consacre à reproduire ou recréer des conditions naturelles. Cependant les apports de l’anthropologie ont fourni une clef de lecture relativiste²¹ qui permet de repérer qu’il existe une circularité entre la production de ces normes et les conditions de cette production. C’est notamment ce que Claudine FRIEDBERG souligne dans un ouvrage collectif consacré à l’interdisciplinarité entre sciences sociales et sciences de la nature :

« le plus difficile est sans doute d’appréhender la différence entre les sociétés comme les nôtres dans lesquelles il existe une coupure entre nature et culture et celles où les rapports à l’environnement sont considérés dans un cadre socio-cosmique dans lequel une telle distinction n’a pas de sens. Il faudrait comprendre ce que nous enseignent de telles sociétés sur leur maîtrise de la complexité, de la temporalité, linéaire et cyclique, et sur celle de la spatialisation, en particulier à travers les rituels destinés à assurer cette maîtrise »²²

Cet extrait, relevant que les modalités de l’action sont influencées par les modalités de l’apprentissage, fait bien comprendre que la vision occidentale moderniste de la nature en a fait un *critère indiscutable* (FLIPO 2007a) destiné à justifier l’action. C’est aussi pour cela que nous avons choisi le terme *d’argumentaire écologiste*, car il contient cette circularité culturellement et historiquement élaborée à partir d’une séparation homme-nature

²⁰ Yves LUGINBUHL : *Nature, paysage, environnement, obscurs objets du désir de totalité*. In ROBIC 1992, p.36

²¹ Philippe DESCOLA (2005) la nomme *carré ontologique* et l’exprime dans une typologie distinguant 4 grands types culturels d’organisation des rapports homme-nature selon que l’intériorité humaine se prolonge dans la nature (animisme), se symbolise dans la nature (totémisme), se surimpose à la nature (naturalisme) ou bien organise la nature (analogisme).

²² Claudine FIEDBERG, 1992 : *Ethnologie, anthropologie : les sociétés dans leurs natures*. In JOLLIVET 1992, p.164

légitimant ce besoin d’en appeler à une nature « renaturée ». En effet ce processus tend à définir l’action humaine dans ce qu’elle a de juste (ou d’injuste) par rapport à une idée de la nature qui sert à objectiver les comportements. Il y a quelques années un colloque de géographie mettait précisément au débat les processus culturels à l’origine des représentations que les sociétés humaines se font des usages de la nature, en particulier autour des thématiques de conservation et de préservation. Il y était notamment discuté du rôle joué par les ONG environnementalistes dans la diffusion d’une conception de la nature et des conséquences en terme d’action de protection à l’échelle mondiale²³.

2.2. En contrepoint de la norme existe aussi le mythe salutaire du sauvage

Pour en revenir à l’élaboration historique d’une mise en scène anthropique de l’idée de nature, la vision occidentale se partage à vrai dire entre une Europe aux désirs de croissance et un Nouveau Monde exaltant la saine harmonie apportée par la nature sauvage. En effet, à l’autre bout du monde, cette nature sauvage est magnifiée comme symbole de l’unité d’un peuple qui se construit dans la solidarité et dans l’accomplissement non mercantile - reléguant sans doute quelque part ailleurs les confrontations sanglantes des premiers colons avec les populations indiennes autochtones. Désireux d’instaurer une démocratie affranchie du joug du tyran (en l’occurrence le royaume britannique) les fondateurs des USA indépendants avaient perçu dans la *Wilderness*, cette immensité sauvage à disposition du conquérant, la ressource salvatrice permettant aux colons de subsister et de se reproduire grâce à des petites fermes pouvant s’éparpiller et se multiplier. Ces vertus de la démocratie agraire à l’américaine, ayant d’ailleurs fasciné Tocqueville²⁴, furent entérinées avec le *Homestead Act*²⁵ qui valorisa les perspectives autodidactes des pionniers agriculteurs. Cependant cette conception utilitariste de la nature comme pourvoyeuse de ressources finit par éreinter le mythe de l’abondance. La *Wilderness*, fondement de l’identité nationale malgré

²³ *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?* Organisé en 2004 par Paul Arnould (ENS Lyon), Eric Glon (Lille I) Jean-Jacques Dubois (Lille I) et Laurent Simon (Paris I).

²⁴ Suite à son voyage aux USA, ses observations sur la vie sociale, religieuse et politique des USA, publié sous le titre *De la démocratie en Amérique* (1835-1840) visent à faire connaître les nouvelles valeurs et les changements qui pénètrent le monde moderne, à partir d’une thèse principale qui est que la démocratie correspond à une transformation profonde des structures sociales traditionnellement hiérarchiques vers une égalité de condition.

²⁵ Le but du *Homestead Act* voté en 1862 était de distribuer la terre pour permettre l’agriculture. Une famille logeant sur un terrain depuis plus de 5 ans pouvait demander sa transformation en possession privée. Cette loi a été abrogée en 1976, mais elle semble avoir contribué à faire émerger les mythes conjugués de la propriété privée et du self-made-man.

l’épisode sécessionniste, se retrouve au cœur d’un débat de fond, entre vision anthropocentrée et vision biocentrée, qui n’en finit pas de résonner.

Chantre de la préservation, Henry David THOREAU qui jouait dans sa cabane des bois de l’étang de Walden une composition personnalisée du folklore du Robin de Sherwood (c’était un défenseur des opprimés, refusant de payer ses impôts à un état tolérant l’esclavagisme) et du mythe de Robinson Crusoë (face à lui seul), est la plupart du temps apprécié comme un des premiers écologistes.

« Si nous voulons rétablir l'humanité suivant les moyens vraiment indiens, botaniques, magnétiques ou naturels, commençons par être nous-mêmes aussi simples et aussi bien portants que la Nature; dissipons les nuages suspendus sur nos propres fronts, et ramassons un peu de vie dans nos pores »²⁶

Mêlant le retour à la nature au refus de la violence et du matérialisme capitaliste, cette approche humaniste qui conteste la norme dominante de l’accumulation et de la surenchère se ramifie jusqu’au XX^{ème} siècle dans deux directions bien distinctes : l’écologie profonde et la décroissance. Le premier courant ne nous intéresse que modérément et fait l’objet d’un encadré qui en évoque la teneur (encadré 1), mais le second sera détaillé plus loin dans la mesure où sa conception est élaborée autour d’une réflexion d’ordre socio-économique dont les incidences spatiales sont loin d’être négligeables (cf. chapitre 2 point 4).

Encadré 1- La nature comme instance normative : Deep Ecology, Hypothèses Gaïa

Approches radicalisant la primauté de la vie biotique sur toute autre considération, ces courants procèdent d’une dévotion outrancière à l’égard de la Nature comme sujet de droit dont la valeur prévaut sur les intérêts humains.

Promue à partir des années 1970 par Arne NAESS (philosophe norvégien) inspiré à la fois par l’éthique environnementale d’Aldo LEOPOLD, l’un des fondateurs de la Société des Espaces Naturels (1935) et par le livre de Rachel CARSON *Le printemps silencieux* (1962) traitant des méfaits des pesticides sur les écosystèmes, l’Écologie Profonde s’oppose à une superficialité jugée trop anthropocentrique de l’écologie classique. C’est donc un courant radicalisant, qui réfute la satisfaction des besoins humains comme ultime finalité de la vie sur Terre (car concédant au reste du vivant le simple statut de ressource) et qui revendique au contraire une éthique globale accordant la même valeur à chaque élément du monde vivant (principe d’égalité biocentrique). Au nom de cet égalitarisme formant entité, il serait donc moralement condamnable que certains se dégagent de cette entité Nature pour s’en déclarer les maîtres. Un homme et un moucheron sont donc égaux. Où, pourrait-on dire aussi : une femme et une panthère sont donc égales.

Quant à l’ensemble des hypothèses Gaïa, initialement formulée par le chimiste anglais James LOVELOCK à la fin de la décennie 1970 puis développée de façon plus ou moins radicale, elles postulent une Terre comme entité autonome capable d’assurer son auto-régulation

²⁶ THOREAU 1854, pp. 47-71. Source : catalogue Gallica, notice FRBNF34404247.

L’idéologie de la conservation s’attache quant à elle, dans une vision plus pragmatique qui correspond assez bien à l’esprit nord-américain²⁷, à conjuguer l’utilitarisme conquérant avec une gestion rationnelle (*wise use*). L’enjeu est d’apprendre à contrôler les ressources que l’homme peut trouver dans la nature plutôt que d’y chercher lyriquement son reflet, ce que défend Gifford PINCHOT au tout début des années 1900²⁸. Thoreau et son compatriote John MUIR (fondateur en 1892 du *Sierra Club*) furent pourtant des figures actives de la création des parcs nationaux, destinés à promouvoir la valeur intrinsèque de la nature et donc la nécessité de respecter ses cycles et son harmonie. Avant la fin du siècle, 5 parcs furent ainsi élaborés comme des monuments nationaux où se contemple le patrimoine de la nation : *Yellowstone* (1872), *Yosemite* (1885), *Sequoia* et *General Grant* (1890), *Mount Rainier* (1899), suivis de 11 autres jusqu’à 1916, date à laquelle leur fonctionnement fut regroupé dans un service unique. Il est à relever que ce *National Park Service Act*, toujours en vigueur, définit la mission de conservation autour de la protection de la faune et de la flore dans un environnement certes soustrait à l’emprise anthropique, mais en articulant fondamentalement cet objectif à la possibilité qu’a le visiteur de comprendre ce sur quoi les pionniers de la nation ont pu construire le « rêve américain » :

« Le National Park Service préserve intactes les ressources naturelles et culturelles pour le plaisir, l’éducation et l’inspiration de la génération présente et des générations à venir. Le National Park Service travaille en coopération avec divers partenaires à faire partager les avantages de la préservation des ressources naturelles et culturelles, ainsi que des activités de loisirs en extérieur, dans tout le pays, ainsi que dans le reste du monde »²⁹

François DUBAN (2000) développe une thèse portant sur le paradoxe nord-américain, où il tente de démontrer pourquoi les USA restent aujourd’hui en retrait d’une politique environnementale mondiale et ne s’approprient pas le concept de "développement durable" alors qu’ils se donnent pour mission d’être le leadership planétaire. Pour étayer sa thèse, il explique comment la fascination exercée par la nature sauvage au point d’être enracinée comme mythe fondateur des USA, est à l’origine de l’environnementalisme culturel. Il entend par là, et nous pouvons reprendre cette définition, « une action visant à mieux gérer notre environnement naturel, pour continuer à l’exploiter, mais en le préservant », devenant ainsi une forme d’engagement ou de militantisme concrétisant les approches théoriques de l’écologisme. C’est bien pour cela que

²⁷ Le courant *pragmatique* se veut favorable à une réflexion sur les conditions de l’action plutôt qu’à une sensibilité aux projets idéologiques, de façon à agir directement sur la réalité sociale sans dissocier le champ de la réflexion de celui de l’action politique. Par exemple, là où l’héritage français appose les valeurs de liberté, d’égalité et de fraternité pour construire l’idéal démocratique, la philosophie politique nord-américaine utilise la notion d’égalité pour tenter de définir la liberté.

²⁸ en tant que conseiller du premier président Roosevelt pour la politique de l’environnement et des ressources

²⁹ Source <http://www.nps.gov/oia/links/NPS%20overview%20French.doc>. Les mots sont soulignés seulement dans le texte de thèse.

nous avons souhaité insister sur cet aspect du mythe fondateur nord-américain articulé autour de la notion de *wilderness*.

Les notions de *wilderness* et de *milieu* ne reposent ni tout à fait sur les mêmes registres ni tout à fait sur les mêmes convictions. Serait-ce parce qu'elles sont métabolisées dans des cultures qui se sont épanouies dans des limites différentes ? La dénomination de *Nouveau Monde* porte bien cette quête d'un sens autre, où les limites matérielles et temporelles ne sont pas comparables à celles d'une vieille Europe encombrée de son épaisseur historique qui en a fait un palimpseste où plus rien n'est simple à déchiffrer. Dans un lieu où a pu se décider le commencement de l'histoire et où l'espace était à conquérir, on peut imaginer que fut exalté le sentiment de page vierge où inscrire un ensemble de croyances dans la puissance sauvage et fragile représentant une source de bienfaits que l'homme doit admirer comme modèle et respecter comme source et ressource de vie. Préservation *versus* conservation sont les deux attitudes qui s'y appliquent. Il nous semble que *milieu* rassemble davantage autour de sa valeur intégratrice, comme une matière fabriquée par l'échange et où l'échange se fabrique. Ce n'est pas la conquête qui importe mais la régulation du mouvement. Dans cette optique, qu'est-il à préserver, qu'est-il à conserver ? Juste la capacité à ce que le processus ait lieu.

Conclusion

Ce premier chapitre a voulu poser délibérément la pertinence du regard géographique en tant que médiation scientifique possible vis-à-vis de la rhétorique du "développement durable". D'emblée cela a conduit à proposer une version personnalisée et assumée du traditionnel « état de l'art », habituellement fourni pour montrer sur la base de quelles avancées théoriques se construit l'argumentation de thèse. Nous avons bien conscience que cela évince d'une certaine manière l'examen minutieux des problématisations proposées par la géographie sur le sujet du « développement durable » croisé avec l'aménagement. Mais notre présupposé initial faisant du DD une approche transversale et essentiellement transitoire, c'est plutôt de cela que nous avons voulu traiter prioritairement, en élaborant un cadrage qui témoigne surtout de l'attention portée aux mises en garde et avertissements de plusieurs géographes sur la question. Cela reste donc une inscription disciplinaire

revendiquée, car cette mise en garde est pour nous la justification qu'il y a beaucoup à faire sur la question de la durabilité en géographie et qu'au lieu de s'en saisir comme d'une explication centrale légitimée par un référentiel international, cela exige de faire des choix, de montrer le chemin emprunté, de s'en expliquer. Les apports théoriques et conceptuels seront plutôt mobilisés au fur et à mesure de la progression argumentaire de la thèse, pour appuyer, souligner, soulever, expliquer, démêler... bref, aider à construire un raisonnement que nous essayons de rendre le plus rigoureux possible.

Nous venons de voir par ce chapitre que la notion de durabilité s'inscrit clairement dans l'histoire longue du rapport de l'homme à son milieu et de la capacité de celui-ci à absorber les modifications. Parce qu'elle interroge les modalités fonctionnelles de la présence humaine sur terre pour que ce qui est possible aujourd'hui le soit encore dans l'avenir, il nous a semblé utile de poser les premiers jalons de la réflexion en orientant d'emblée le regard vers la résilience du milieu. Nous retenons à l'issue de ce chapitre introductif que cette recherche de résilience témoigne d'une évolution dans la prise en compte des interactions entre un homme agent géographique, puis acteur aménagiste, et le milieu qui n'est pas un substrat neutre, mais une variable active dans l'action anthropique. Ces interactions sont le produit de décisions et de contingences associées, de conséquences inattendues qui s'ajoutent aux effets attendus (voire qui les remplacent). Elles prennent donc forme dans une interprétation « écologisée » et d'ordre systémique, qu'il est nécessaire de relativiser au travers d'une médiation scientifique et non d'une médiatisation alarmiste qui affaiblit la faculté de se rendre attentif aux apports de la durabilité.

Chapitre 2

De l'exigence environnementale à l'attitude compensatoire

Introduction

Après avoir positionné un cadre de réflexion à partir de l'évolution de la place de l'homme dans son milieu, nous montrerons dans ce chapitre II comment cette préfiguration de la construction sociale de l'environnement a investi graduellement une logique de responsabilité dans laquelle la rhétorique du "développement durable" s'est enracinée. Parce qu'elle a été érigée en principe, la précaution est la notion qui révèle le glissement d'un contexte de réflexion à un contexte d'opportunité politique. C'est ce phénomène de réactualisation du rapport de la science à l'action que nous voulons d'abord tenter de cadrer au travers de *l'axiomatique de la crise environnementale*, car cela a contribué à requalifier le statut de l'espace public : de lieu où se jouent les responsabilités, il est devenu enjeu même de ces responsabilités. Cela fait de l'environnement un outil permettant d'inventer des formes d'action collective, c'est-à-dire de construire une représentation du monde qui conduit à se doter d'un point de vue en termes de questions posées et de solutions proposées.

La déconstruction de la notion de durabilité, que nous engagerons donc avec une réflexion sur l'émergence de l'environnement comme nouvelle catégorie de l'action, nous amènera à travailler ce chapitre selon une posture critique éprouvant la définition consensuelle du "développement durable". En se fondant sur une vision anthropocentrée qui fait de l'homme un sujet universellement précieux dans l'espace comme dans le temps, le "développement durable" exprime d'une part les représentations que les sociétés ont de l'altération de ce qui

est nécessaire à leur bien-être, voire leur survie, et repose d'autre part sur les projections dans le futur des conséquences de l'action au présent. Nous analyserons comment les discours et les pratiques qui ont émergé de cette *axiomatique* se sont organisés puis institutionnalisés dans une rhétorique qui tend à être considérée comme une théorie établie, un mode de pensée unique et onusien. Or d'un point de vue conceptuel, le séquençage puis la recherche d'articulation, destinés à résoudre les contradictions générant les inégalités socio-économiques et les problématiques environnementales, évincent l'intérêt qu'il y a à penser l'ensemble dans sa complexité. Ce chapitre vise donc à retrouver les apports fondamentalement subversifs de la durabilité en exploitant les raisonnements fondés sur l'instabilité et l'incertitude, plutôt que d'en confirmer l'approche comme théorie de l'action.

1. Axiomatique de la crise environnementale

1.1. La survivance

Relativement englouties entre les années de guerre, qui s'avèrent fortuitement productrices d'efforts d'industrialisation puis de reconstruction, la croisade morale de protection et de conservation vis-à-vis de la nature et ses ressources se redessine à partir du choc atomique d'août 1945 qui dessille le monde moderne sur les conséquences de sa technologie¹. Bien que destinées à promouvoir l'idéologie progressiste et la croissance comme réponse aux inégalités, les sociétés industrielles laissent voir la puissance destructrice qu'elles génèrent. La protection de la nature s'associe ainsi aux processus de paix destinés à apaiser le monde, ce qui en change radicalement sa teneur et ses valeurs puisque l'enjeu est désormais celui de la responsabilité de l'homme vis-à-vis de lui-même, tandis que la nature prend le rôle de médiateur. Au-delà des frontières se charpentent alors plus concrètement des organismes de protection, dont l'objectif s'annonce plus pressant que la célébration de l'harmonie statique homme-nature. Horreur : le milieu est dégradable alors même qu'il est indissociable de l'humanité ! Illustration de ce type d'organismes intergouvernementaux, l'Union Internationale pour la protection de la Nature (UIPN)², créée en 1948 sous l'égide de

¹ C'est effectivement très relatif car il y a eu quelques congrès et conférences importantes. Pour en savoir plus sur la chronologie de *l'histoire de l'environnement*, on peut se référer à l'ouvrage de Robert DELORT et François WALTER (2001).

² Renommée en 1956 *Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles* et en 1990 *World Conservation Union*.

l'UNESCO³, ambitionnait de promouvoir la responsabilité de l'homme par l'homme par des actions de pédagogie populaire, de recherche scientifique et de législation appropriée. On appréciera que, dans un tel programme, l'aspiration cartésienne à se rendre « maître et possesseur de la nature » n'ait pas vraiment disparu, mais n'ait fait qu'évoluer dans l'injonction faite à l'homme de prévenir et de contrôler les effets indésirables des technologies qu'il utilise. Ainsi, par l'accélération du processus de mondialisation au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les problématiques de protection de la nature, auparavant traitées de façon sectorielle pour pallier des dysfonctionnements ponctuels et surtout localisés, changent d'échelle et de logique. De façon très caricaturale, on pourrait le dire ainsi : l'homme doit protéger la nature de ses actions destructrices pour se protéger ainsi lui-même des réactions destructrices de la nature, parce qu'il n'y a pas de planète de rechange. Du reste, ce ne doit pas être si caricatural puisque se développe, en anémiant le mythe du progrès, le thème de la *survie* dont la médiatisation se fait à la faveur de quelques ouvrages clefs qui accompagnent la prise de conscience que le monde est à considérer comme un système global. *The Road to survival* (la faim du monde) de William Vogt en 1950, *Silent Spring* de Rachel Carson en 1962, *Science of survival* de Barry Commoner en 1966 ou encore *Blueprint for survival* de Goldsmith et Penguin en 1972, témoignent de cette évolution vers une idéologie nouvelle qui infiltre l'opinion publique et le débat politique.

Des passerelles se dessinent alors entre la science et le politique, entre des intellectuels porteurs d'une réflexion avant-gardiste sur la société et l'opinion publique, dans une double conscience épistémologique et éthique qui insiste sur l'importance d'une science critique et indépendante. Le *Groupe des Dix*⁴ en France ou le *Club de Rome*⁵ plus déployé internationalement, regroupent des personnalités du monde scientifique, d'entrepreneurs ou de hauts fonctionnaires qui affichent l'ambition de décloisonner les savoirs au service d'un engagement social, en exhortant citoyens et autorités politiques à ne pas se désintéresser

³ L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO selon l'acronyme anglo-saxon) venait également tout juste de voir le jour après la fin de la seconde guerre mondiale, se donnant pour mission de promouvoir la paix et d'œuvrer en faveur de tout ce qui pourrait y contribuer. Son acte fondateur professe une vision exclusivement centrée sur le libre-arbitre de l'homme : "les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix". Cette notion de libre-arbitre montre clairement la position centrale d'un homme-sujet qui, tout en refusant l'inéluctable, se veut clairvoyant et apte à justifier ses intentions.

⁴ Fondé en 1969, il regroupait notamment autour de Jacques Robin (qui en était l'instigateur) Henri Atlan, Edgard Morin, Joël de Rosnay, René Passet, Michel Serres, Michel Rocard, Jacques Attali.

⁵ Fondé en avril 1968 à l'initiative de l'italien Aurelio Peccei et de l'écossais Alexander King, le *Club de Rome* (ainsi nommé parce que sa première réunion eut lieu dans cette ville) oeuvrait pour que la recherche tente de cerner les limites de la croissance à l'échelle globale du monde.

des conséquences de leurs choix. L'équipe de Meadows et Forrester, du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) présente en 1972, sous le titre évocateur de *The Limits to Growth* (traduit par *Halte à la croissance* : DELAUNAY 1974), un pronostic comminatoire selon lequel le rythme et les modalités de la croissance économique ne seront pas supportés par la biosphère⁶. On s'interrogeait précédemment sur la circularité existant entre la production de normes et les conditions de cette production, lorsque les sociétés se définissent par rapport au critère indiscutable de ce qui est naturel ou non et tentent soit de s'y conformer soit de s'en affranchir. Or la lecture systémique ayant introduit la responsabilité de l'homme, cette question de la circularité s'est subtilement transformée en une question de *réflexivité*, qui déplace l'enjeu central du contexte socio-culturel vers la capacité des sociétés à en réaliser les incidences. Donc si nous insistons sur cette injonction à la survivance qui tend à se dégager, c'est parce que nous pensons qu'elle libère un positionnement réflexif important : interroger l'impact sur la société des observations qu'elle fait sur elle-même.

1.2. L'assignation à l'incertain

Les travaux récents en sociologie du risque⁷, qui fournissent un cadre d'interrogation pour comprendre notamment comment se construisent les réponses collectives vis-à-vis des catastrophes environnementales et industrielles, insistent sur la difficulté d'interprétation liée à l'absence de causalité visible. Ce manque de causalité provient de la disjonction entre l'échelle spatio-temporelle où se produit l'événement et celle où les conséquences se font sentir. Ainsi la catastrophe ne se confine pas forcément au lieu où elle advient mais fait exister l'improbable. Pour rester dans l'exemplarité que fournit fâcheusement le nucléaire, l'accident de Tchernobyl qui s'est produit en 1986 a certes eu des conséquences désastreuses visibles et immédiates, mais sa prolongation dans des problématiques sanitaires internationales a porté au débat public non seulement la question des radiations ionisantes sur les organismes vivants, mais aussi et surtout la diffusion non maîtrisable de cette toxicité ainsi que ses effets non imaginables sur le long terme. A cet égard la *pédagogie de la*

⁶ Commandée par le Club de Rome et réalisée méthodiquement à partir d'un modèle de dynamique des systèmes, cette étude croise les cinq paramètres suivants : ressources naturelles, qualité de vie, démographie, richesses industrielles et agricoles, pollutions. Le dernier chapitre du rapport propose des extrapolations des résultats obtenus à partir des données connues et émet ainsi l'inquiétude d'un effondrement du système économique mondial « au plus tard au cours du siècle prochain », même en tenant compte des capacités technologiques futures et du contrôle des ressources, et qui se traduit par la dégradation des conditions de vie et la diminution de la population.

⁷ Voir le numéro que la revue *Cahiers Internationaux de Sociologie* consacre à ce sujet : Faut-il une sociologie du risque ? Vol. CXIV, coordonné par Alain BOURDIN, 1er semestre 2003.

catastrophe, selon une expression de Serge LATOUCHE⁸, en instruisant gravement sur les liens de cause à effet, détournerait au moins de la banalisation⁹.

Dans un rapport au monde qui se pense de façon très darwinienne comme une aptitude à survivre au sein d'un équilibre instable, cela pourrait-il signifier en fait que seule la vulnérabilité est pourvoyeuse de sens ? C'est-à-dire que ce serait la mesure - ou plutôt la démesure - des conséquences inattendues qui permettrait d'établir une logique circonstancielle dont la portée fait défaut sans cela ? La peur diffuse de se sentir ainsi démunie de toute *rationalité de référence* (MOREL 2002), puisque celle-ci n'existe qu'*a posteriori*, pousserait alors les sociétés à se définir non en fonction de leurs expériences passées, ni réellement en fonction de leurs aspirations, mais en fonction de ce qu'elles anticipent et qui les rassure sur la légitimité de leurs décisions¹⁰. C'est globalement le sens de l'expression *société du risque* (BECK 1986 trad.fr. 2001), qui par définition exprime bien le caractère collectif du processus. La société moderne, pourtant définie depuis les origines du projet baconien comme celle qui maîtrise le monde grâce à la science et la technique, se retrouve paradoxalement assignée à ce qui lui échappe. De cette mise en tension permanente de la conviction que le monde est intelligible avec la conscience qu'il ne l'est pas résulte ainsi la nécessité de se prémunir par l'action. Désormais la décision ne peut plus s'incarner dans la seule pertinence d'intérêts économiques alliés à la faisabilité technologique, mais s'organise en fonction de l'appréhension qu'inspire un contexte de vie potentiellement menaçant.

Cela sort la décision du champ de la science et de la technologie pour la politiser et surtout la socialiser autrement. En effet la *société du risque*, qui marque une rupture avec le temps de l'industrialisation, ne s'arrête pas à la conscience d'une ampleur spatio-temporelle irréversible, ce qui constitue déjà en soi une double caractéristique (l'ampleur et la conscience de cette ampleur). Elle met de surcroît en défaut la norme scientifique sur laquelle se base l'institution. Pour NOWOTNY, SCOTT et GIBBONS (2003), la *société du*

⁸ LATOUCHE 2003. A ne pas confondre avec *le catastrophisme éclairé* de DUPUY ou *le droit à l'erreur* de GUGGENBERGER (Cf. chapitre I, titre 2) *la pédagogie de la catastrophe* contient l'idée que l'événement brutal (le Tsunami de 2004) informe davantage que le changement graduel (le phénomène de réchauffement climatique).

⁹ Deux analystes britanniques ont pris le marketing comme entrée originale, en s'appuyant sur un corpus de communications médiatiques pour aborder la question de la responsabilisation et de la sensibilisation à la question du réchauffement climatique. Leur constat est qu'il règne une grande confusion entre la communication de tendances alarmistes destinées à marquer les esprits et une sorte de banalisation de la réaction à y apporter par la description des « petits gestes du quotidiens » que le tout-venant est incité à accomplir pour agir sur ces tendances. (Gill EREAUT et Nat SEIGNIT : Rapport sorti en 2006 et commandé par l'IPPR, institut de recherche sur les politiques publiques, basé à Londres). Source *LaRevueDurable*, 2006.

¹⁰ La rationalité de référence correspond aux raisonnements et croyances partagés collectivement, qui conditionnent la décision. On peut considérer la décision comme absurde lorsqu'elle entre en désaccord total avec cette rationalité de référence.

risque manifeste une distanciation vis-à-vis de l'idéologie progressiste et de ses dommages collatéraux, qui se traduit surtout par l'émergence d'une nouvelle catégorie d'acteurs « profanes » demandant à participer à la production et l'appropriation du savoir sans se référer exclusivement au savant ou à l'expert. Les auteurs évaluent ainsi comment les stratégies hybridant les forces citoyennes (élus locaux, associations de défense, juges) à la trilogie classique (chercheur-décideur-entrepreneur) composent une gouvernance de la science à l'ère de l'incertitude (titre de leur ouvrage). Mais cela interroge aussi la démocratie dans sa fonction délégative, dans la mesure où chaque catégorie d'acteur interfère dans une sorte de constructivisme politique qui multiplie ce que CALLON, LASCOUMES et BARTHE (2001) nomment des *controverses socio-techniques*¹¹, soit la reconnaissance de la dimension sociale dans les enjeux techniques que le politique n'est plus le seul à arbitrer. Dans cette optique, la maîtrise recherchée n'est pas celle de l'avenir, mais plutôt celle du contexte dans lequel se passera un avenir imaginé par le recours à une pensée anticipatoire.

1.3. La précaution comme pensée anticipatoire

L'assignation à l'incertain est donc constitutive de la reconnaissance de la contingence et des impacts non visibles des activités humaines. Son interprétation éthique, présumée intervenir au fondement de tout positionnement scientifique ou politique, est intéressante, car elle fait fonctionner le principe positiviste par défaut¹². La certitude n'existant pas et ne permettant donc pas d'expliquer et d'organiser les faits, c'est donc l'absence de certitude relative à l'état des connaissances du moment qui va constituer une « incertitude certaine », soit une donnée majeure d'interprétation et d'anticipation des faits. Ceci explique l'accession de la précaution au statut de véritable paradigme de l'action, comme substitut moderne de la simple prudence à laquelle l'adage populaire nous invitait. Bruno LATOUR disait de façon mordante que s'il suffisait de trouver un synonyme à la prudence, « faire-gaffe » aurait bien suffi et que donc le principe de précaution contient bien quelque chose d'autrement plus sérieux¹³. En effet depuis sa conception aristotélicienne, la prudence est reconnue comme la disposition intellectuelle à délibérer sur le choix à faire. Quant à la conception positiviste, puisque nous l'évoquions au début de ce paragraphe, elle s'inspire davantage de la notion de

¹¹ CALLON, LASCOUMES, BARTHE 2001, p.45

¹² L'esprit scientifique, dépassant les croyances théologiques et métaphysiques, renonce à rechercher les causes premières (la question du « pourquoi ») pour se consacrer à l'explication de la réalité des faits (la question du « comment »)

¹³ Cf 2 articles de Bruno Latour dans le quotidien *Le Monde* : Prenons garde au principe de précaution (04 janvier 2000) et Vive l'audacieux principe de précaution (6 novembre 2007)

prévision qui consiste à prendre activement les devants sur la base de ce qui est admis. La logique de prudence comme la logique de prévision évincent donc ce que récupère la notion de précaution : l'incertitude quant aux conséquences du choix à faire.

De surcroît, dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la précaution a été élevée en *principe*, ce qui étymologiquement parlant implique une idée de commencement et de commandement. C'est davantage qu'une réactualisation du rapport de la science à l'action. Le principe de précaution désigne alors un ordre moral à la source de l'établissement des normes, ce qui revient à voir la maîtrise de l'homme moderne comme une poupée russe : la maîtrise technique doit être contenue dans la maîtrise politique elle-même contenue dans la maîtrise éthique. Bien que nous ayons prévu, dans le prolongement d'observations analytiques concernant la territorialisation de l'équité (chap4), de nous attarder ailleurs sur le postulat éthique du philosophe Hans JONAS, il nous faut tout de même en faire ici mention :

« Aujourd'hui il commence à devenir effroyablement clair que le succès biologique non seulement met en question le succès économique, qu'il ramène donc de la fête fugitive de la richesse au quotidien chronique de la pauvreté, mais qu'il risque également de conduire vers une catastrophe aiguë (...) et contraindra l'humanité qui s'appauvrit à faire pour sa simple survie ce qu'elle pouvait faire ou négliger en vue du bonheur (...) Combien de morts et de génocides accompagneront une telle situation du « sauve-qui-peut ! » cela défie toute imagination »¹⁴

H. Jonas conteste à la base les thèses de l'espérance proposées par Ernst BLOCH (*Das Prinzip Hoffnung - Le principe Espérance - 1954-59*) auquel il reproche la vision historicisante qui ne prend pas assez en compte l'imprévisibilité. Son ouvrage *Le Principe Responsabilité – Une éthique pour la civilisation technologique* (JONAS 1998) argumente avec une rigueur issue de ses positions théologiques (sur laquelle se fomenteront d'ailleurs les critiques) en quoi la précaution interroge la place de la responsabilité dans la survie. En reconsidérant les catégories de l'action et de l'obligation sur le long terme, la responsabilité intervient dans l'élaboration d'une pensée anticipatoire qui ne doit pas se tromper d'enjeu de fond : l'incertitude qu'il faut gérer n'est pas celle de la finalité, c'est-à-dire la survie. L'incertitude à gérer est celle qui concerne les moyens à mettre en œuvre pour survivre.

Cela peut expliquer en quoi le principe de précaution peut apparaître comme une interprétation soft de l'autoritarisme que Jonas, après avoir interrogé les différentes formes démocratiques dans leur capacité à gérer seulement les intérêts en présence et non leur élargissement incommensurable, préconise dans la mise en œuvre de la responsabilité. BECHMANN & MANSUY (2002) ont brossé un tableau récapitulatif de l'introduction

¹⁴ JONAS 1999, p.269

progressive, d'abord implicite ou incitative puis plus franchement déclarative et contraignante, de la notion de précaution dans différents grands textes internationaux, à partir des années 80. A défaut d'être réellement autoritaire, le cadrage institutionnel auquel il réfère est toutefois partie intégrante de l'élaboration des conventions et autres instruments juridiques en faveur de la protection environnementale à l'échelle mondiale. Si leur état des lieux soumet à discussion les interprétations divergentes selon l'importance accordée à la garantie et à la définition de la précaution, le consensus est toutefois clair sur la consécration qu'en fait la Déclaration de Rio de 1992 (ANNEXE I) :

« Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement »¹⁵

Sans avoir la compétence nécessaire pour pénétrer les subtilités de formulations que ces spécialistes du droit relèvent pour alimenter une controverse sur la portée efficiente du principe de précaution en droit international, nous retiendrons cependant avec intérêt de l'analyse de Bechmann & Mansuy le paradoxe suivant : l'obligation de mettre en œuvre des mesures effectives est annoncée dans les textes officiels mais il n'existe pas de définition univoque de l'irréversibilité à l'aune de laquelle jauger la valeur de la précaution à prendre. De ce point de vue, cela pose la question du moment opportun à partir duquel la responsabilité valide l'absence de certitudes scientifiques et techniques comme un fait acceptable dans la prise de décision. Nous portons donc l'attention sur la façon dont le discours sur l'incertitude s'est transformé en cadre politique.

2. L'environnement : entre contexte réflexif et opportunité politique

2.1. De l'énonciation à l'institutionnalisation

Les pédagogues le savent, c'est l'énoncé qui fait le problème. Il induit la façon de mener le raisonnement pour construire une réponse, ou du moins les modalités discursives de cette réponse. L'énonciation est donc une manière de produire un concept en lui adjoignant d'emblée un contenu implicite. Dans son ouvrage sur la question de l'injustice comme

¹⁵ Identification dans le principe 15 : Source <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vollf.htm>

fondement de la crise environnementale, Fabrice FLIPO (2007b) stipule que l'énonciation sert surtout à instruire un mode d'appréhension collectif d'une situation donnée :

« L'important n'est pas tant que les énoncés soient vrais (...) mais que ces idées, ces évidences partagées, quel que soit leur fondement, aient un pouvoir performatif (...) Cet horizon de repères stables et partagés est ce à partir de quoi s'organise la dispute »¹⁶

Bien qu'il soit fortement contesté par F.FLIPO sur sa thèse des objets *non-humains*¹⁷, on lit chez Bruno LATOUR (2004) ce même constat que ce n'est de toutes façons pas l'objet à proprement parler qui fonde le contexte réflexif, mais plutôt la médiation qu'il induit :

« Quand on fait appel à la notion de nature, le rassemblement qu'elle autorise compte infiniment plus que la qualité ontologique de naturel, dont elle garantirait l'origine »¹⁸

Cette énonciation se charge de surcroît d'une symbolique référentielle qui permet d'évaluer les pratiques. C'est par exemple ce qu'André MICOUD (2005) décrit à partir du terme de biodiversité. Selon lui, ce terme apparu en 1986 à la faveur du *National Forum on Biological Diversity*, évoque finalement moins la multiplicité des choses naturelles que leur mise en perspective temporelle et spatiale à laquelle rapporter tout projet :

« Il me semble qu'une grande partie des apories actuelles traversant les propos sur la biodiversité tient à cette attention privilégiée accordée aux processus de destruction par rapport aux processus de création (...) La biodiversité est quelque chose qui, sous cette appellation-là, n'est venue à l'existence qu'en vertu précisément de la prise de conscience de ce problème (...) Instituée comme une sorte de référent majeur, placée au-dessus de tout à partir du moment où c'est du maintien de son renouvellement que dépendent nos existences, la biodiversité accède alors au rang de ces choses que le Moyen-âge appelait mystiques et que nos philosophies disent transcendantes (...)»¹⁹

Dans un monde où l'énonciation du monde était l'abondance, le développement humain se problématisait surtout au travers de l'utilisation des matières premières et de la connaissance maîtrisée des éléments, ce que Dominique BOURG considère comme un héritage de la science moderne galiléenne puis newtonienne :

« Le monde physique se réduit ainsi à des séries causales mécaniques (...) Devenue parfaitement étrangère à la sphère humaine, la nature n'est plus que le décor, juridiquement appropriable et techniquement exploitable, des actions humaines »²⁰

Mais on sait que cette idéologie progressiste et techniciste s'invalide lorsque l'énonciation du monde devient celle de la finitude : le questionnement réassocie alors l'homme et le monde

¹⁶ FLIPO 2007b, p.199

¹⁷ En accord avec sa vision de la crise d'objectivité issue de l'artificielle et abusive dissociation entre la décision politique et connaissance scientifique, F.FLIPO reproche cependant à B.LATOUR d'inverser la lecture qu'il faut faire de ces objets hybrides issus de la confrontation créative entre nature et culture (les barrages, l'utilisation des champs magnétiques...). Latour les considère comme outils à développer pour reliair à nouveau décision politique et science, tandis que Flipo y voit l'origine de la confusion et de l'injustice.

¹⁸ LATOUR 2004, p.47

¹⁹ MICOUD 2005, p.18

²⁰ BOURG Dominique, 2000 : *Crise de l'idéologie économique et dépassement de la modernité*. In BOZONNET & JAKUBEC 2000, p.230.

physique en faisant ressortir l'ensemble des irrégularités qui échappent à l'arbitraire humain. La problématisation glisse alors de la connaissance que les sociétés ont du monde physique, à la compréhension de leur relation au monde. Ceci est contenu dans le concept d'environnement, apparu au cœur de la polémique des années 1960-1970 entre tenants de la croissance forte (voie exclusive de répartition des richesses) et ceux de l'écologisme radical (l'homme est un parasite en surnombre), et dont nous reprenons la définition posée par Lionel CHARLES et Bernard KALAORA (2003) :

« [L'environnement] est une façon de voir le monde qui repose sur l'interrogation quant à la façon dont précisément nous voyons le monde, jusqu'à comprendre ce que l'on ne peut voir et pourquoi »²¹

Alors que l'écologie (ALPHANDERY, BITOUN, DUPONT 1993 ; LAIGLE & THUAL 2007) ou la biodiversité (MICOUD 2005) sortent de leurs logiques purement scientifiques pour se propager autour de la conviction qu'il n'existe pas d'autre repère de civilisation acceptable, l'environnement est un terme plus générique qui prend valeur de principe stabilisateur entre la puissance de la nuisance et le bien-être social attendu. Il nous faut insister sur cette définition de l'environnement fournie quelques lignes plus haut, dans la mesure où elle nourrit notre intuition profonde que le champ d'analyse est, aussi bizarre que cela puisse paraître, celui de *l'inconcevable*, c'est-à-dire tout ce qu'on ne peut pas imaginer parce que ça n'est pas élaboré dans les représentations vis-à-vis de l'incertain. C'est une modalité de la connaissance qui échappe à la maîtrise de ce qu'on peut penser, classer, ordonner dans les normes établies, et qui repose sur une acceptation qu'autre chose peut se passer... mais quoi ? L'environnement en tant que pensée réflexive contient de ce mystère, en liant l'homme à la part obscure de ce qu'il n'est pas encore capable de formuler.

Première d'une longue série de concertations internationales ayant contribué à faire émerger la notion de "développement durable" au cours des deux décennies suivantes, la déclaration finale de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement de Stockholm (1972) a ancré le sens usuel contemporain de l'environnement et en a fait un paradigme de l'action :

« L'homme doit constamment faire le point de son expérience pour continuer à découvrir, à inventer, à créer et à avancer. Dans les pays en voie de développement, la plupart des problèmes de l'environnement sont causés par le sous-développement (...) Dans les pays industrialisés, les problèmes de l'environnement sont généralement liés à l'industrialisation et au développement des techniques (...) L'augmentation naturelle de la population pose sans cesse de nouveaux problèmes pour la préservation de l'environnement et il faudrait adopter, selon que de besoin, des politiques et des

²¹ CHARLES & KALAORA 2003, p.44-45

mesures appropriées pour régler ces problèmes. Les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde (...) Les hommes de toutes conditions et les organisations les plus diverses peuvent, par les valeurs qu'ils admettent et par l'ensemble de leurs actes, déterminer l'environnement de demain »²²

L'exigence environnementale inclut donc l'argumentaire écologiste, en tant qu'affirmation de la responsabilité humaine dans une perspective intégratrice qui renvoie à la question du milieu (expérience, inventer, créer), mais elle le déborde par l'extension et la multiplication des échelles de compréhension des phénomènes. Ainsi l'environnement *comme contexte réflexif* se détourne de la conviction qu'il est possible de comprendre et réguler des déterminations évolutives, car cette conviction ne réussit plus à absorber la complexité de ces évolutions, ni leur prédictibilité. En parallèle, l'environnement *comme opportunité politique* entraîne un besoin d'articulation et de mise en cohérence de l'action, nécessitant un système de valeurs sinon communes, au moins collectives. L'exigence environnementale donne alors une autre signification aux réponses institutionnelles qui doivent dorénavant prendre en compte l'extension aux conséquences non intentionnelles de la décision (le local et le global, le court terme et le long terme.)

2.2. L'élaboration d'une gouvernance mondialisée de l'environnement et l'évolution des enjeux

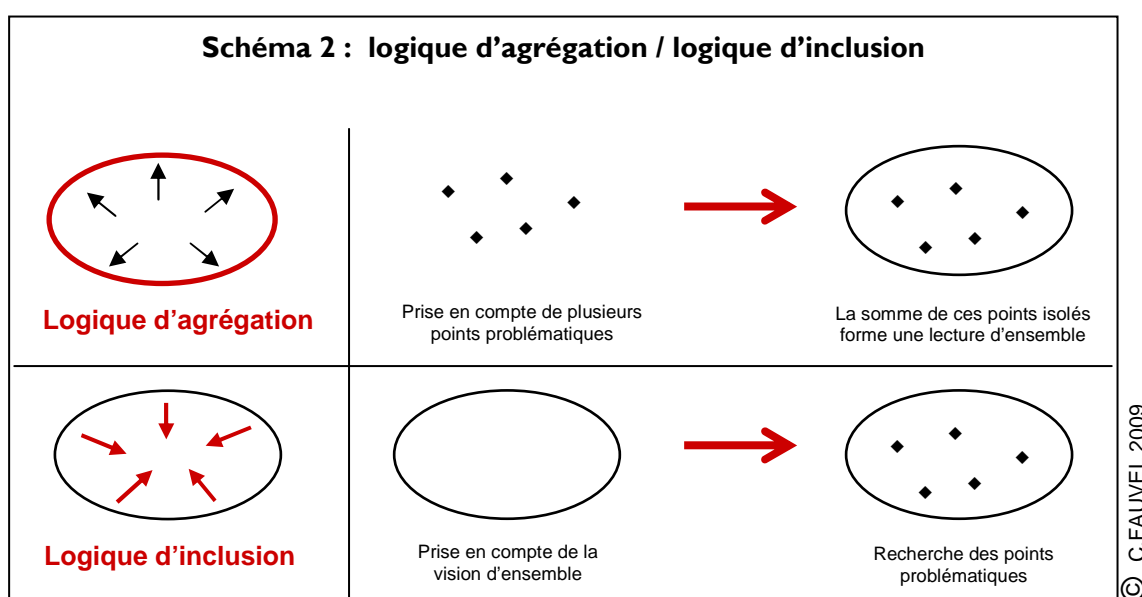
Le néologisme *gouvernance* invoque une horizontalité des pratiques qui relie la décision à la coordination des acteurs concernés sur un espace donné. Cette coordination est avant tout celle des représentations et du consensus à établir sur une vision commune du devenir de cet espace. Rapportée à la question environnementale, la gouvernance mondialisée place donc à l'échelle de la planète l'observation de la relation homme-milieu, désectorialisant les intérêts nationaux et transnationalisant les stratégies des acteurs dominants.

Lorsque l'ONU instaure les grands principes des relations internationales dans un contexte de reconstruction économique et humaine, les préoccupations concernant la défense de la nature et de la santé à partir d'une perception locale immédiate relativisant les effets nocifs au profit du bien-être acquis, évoluent vers une critique des orientations économiques qui affectent la gestion des ressources mondialisées. De cette prise de conscience naît un engagement de la part des dirigeants à se rencontrer tous les dix ans pour faire un bilan de l'état environnemental de la planète. L'appellation « Sommet de la Terre » donnée à cet

²² Ressource en ligne. Site du PNUE : <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr>

événement renvoie à la capacité collective de pallier les problèmes inhérents à la croissance socio-économique.

Le schéma 2 met en perspective l'évolution des enjeux institutionnels et politiques portés par ces Sommets de la Terre, sous le triple aspect de leur spatialisation, de leur perception et du mode de régulation principalement invoqué pour orienter la stratégie de développement. Dans l'éclatement scalaire qui accompagne la problématique environnementale, nous avons choisi d'introduire une nuance qui n'est habituellement pas relevée, alors qu'elle sous-tend pourtant l'essentiel du discours contemporain sur le développement. En effet le *niveau mondial* procède d'une lecture des distinctions qui en s'assemblant, forment un tout, un système. Tandis que le *niveau global* est à considérer ici comme celui qui offre la vision d'ensemble de ce qui fait dénominateur commun à l'échelle de la planète Terre, un peu comme si on la voyait depuis l'extérieur, intégrée dans un univers plus vaste. Il est vrai qu'il n'est pas forcément utile de prendre la mesure de ce qu'on ne travaille *a priori* pas en géographie ou tout autre approche de sciences humaines et sociales. Toutefois la thématique même de la durabilité fondée sur un bien commun qui est la planète Terre soumise aux modifications globales liées à l'activité anthropique au sens large, incite à repérer cette nuance. Elle traduit en effet implicitement une transition capitale entre une logique d'agrégation et une logique d'inclusion. Nous schématisons cela sous la forme suivante (ce schéma sera réutilisé pour comprendre les logiques spatiales de l'intervention, dans le cadre de l'analyse menée au chapitre V) :



En 1972 à Stockholm, le premier de ces Sommets de la Terre qui entérine la lecture environnementale, justifie la protection des ressources comme condition *sine qua non* du développement. Dans un entretien avec Anne-Marie DUCROUX (2002), Ignacy SACHS place à l'échelle internationale la combinaison des questions d'environnement et de développement socio-économique. Il décrit alors l'écodéveloppement comme « une troisième voie médiane » entre les promoteurs de la croissance économique pure et les écologistes qui se radicalisaient de plus en plus, :

« Le message de Stockholm a ensuite été renforcé à travers le colloque de Cocoyoc en 1974, qui a encore approfondi cette idée, à l'époque appelée **écodéveloppement**, et qui dit fondamentalement la chose suivante : le développement est toujours, pour ce qui est de ses finalités, social et éthique. Il faut apprendre à autolimiter la ponction des ressources pour qu'elle ne se fasse pas seulement en faveur de la génération présente. Donc solidarité synchronique avec la génération présente pour ce qui est des **finalités sociales** du développement et solidarité diachronique avec les générations futures pour ce qui est de la **gestion de l'environnement**. Enfin, pour que les choses se fassent, un troisième pilier : la **viabilité économique**. Il ne sert à rien de lancer des idées généreuses si on ne regarde pas leur viabilité économique. Dès 1974, pour des raisons finalement peu importantes, on a changé le langage pour parler de développement durable. »²³

En marquant symboliquement l'entrée dans l'ère du "Développement Durable", le 2ème Sommet de la Terre qui se tient à Rio de Janeiro en 1992²⁴ montre combien cette vision défendue par I. Sachs s'est enrichie en seulement deux décennies. En effet, la régulation préconisée pour circonscrire les problèmes a étendu l'appareil réglementaire au profit d'une approche intégrée qui met l'accent sur les répercussions spatio-temporelles des décisions immédiates. La dimension *globale* sur laquelle repose le "Développement Durable" se médiatise d'autant mieux qu'elle permet de reconsidérer l'ancienne dichotomie Nord-Sud, héritée des épisodes colonisateurs. Celle-ci n'a d'ailleurs pas disparu, mais évolué dans sa forme contemporaine vers une ingérence dans les affaires socio-économiques, de plus en plus relayée localement par une société civile qui entérine assez insidieusement cet état de fait (l'humanitaire et le commerce équitable en sont deux transcriptions notoires). Ainsi le "Développement Durable" a-t-il permis la reconnaissance des responsabilités incombant aux pays industrialisés dans la fragilisation de pays des continents africain, sud-américain et subcontinent indien, dont l'économie traditionnelle dépend d'équilibres séculaires entre les modes de vie des populations et les ressources naturelles. La Déclaration de Rio l'officialise :

²³ DUCROUX 2002, pp.27-39

²⁴ En vérité il s'agit du 3ème Sommet de la Terre, puisque ceux-ci ont été prévus tous les 10 ans. Mais en 1982, le Sommet qui s'est tenu au Kenya n'a soulevé qu'un intérêt mitigé, dans un contexte de libéralisation du marché et de guerre froide qui laissait peu de place aux préoccupations sociales et environnementales. C'est peut-être aussi ce qui explique par la suite le succès médiatisé du Sommet de Rio en 1992, dans la mesure où celui-ci a été conçu et préparé pour éviter une répétition de l'échec du Sommet de Nairobi.

« (...) les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent »

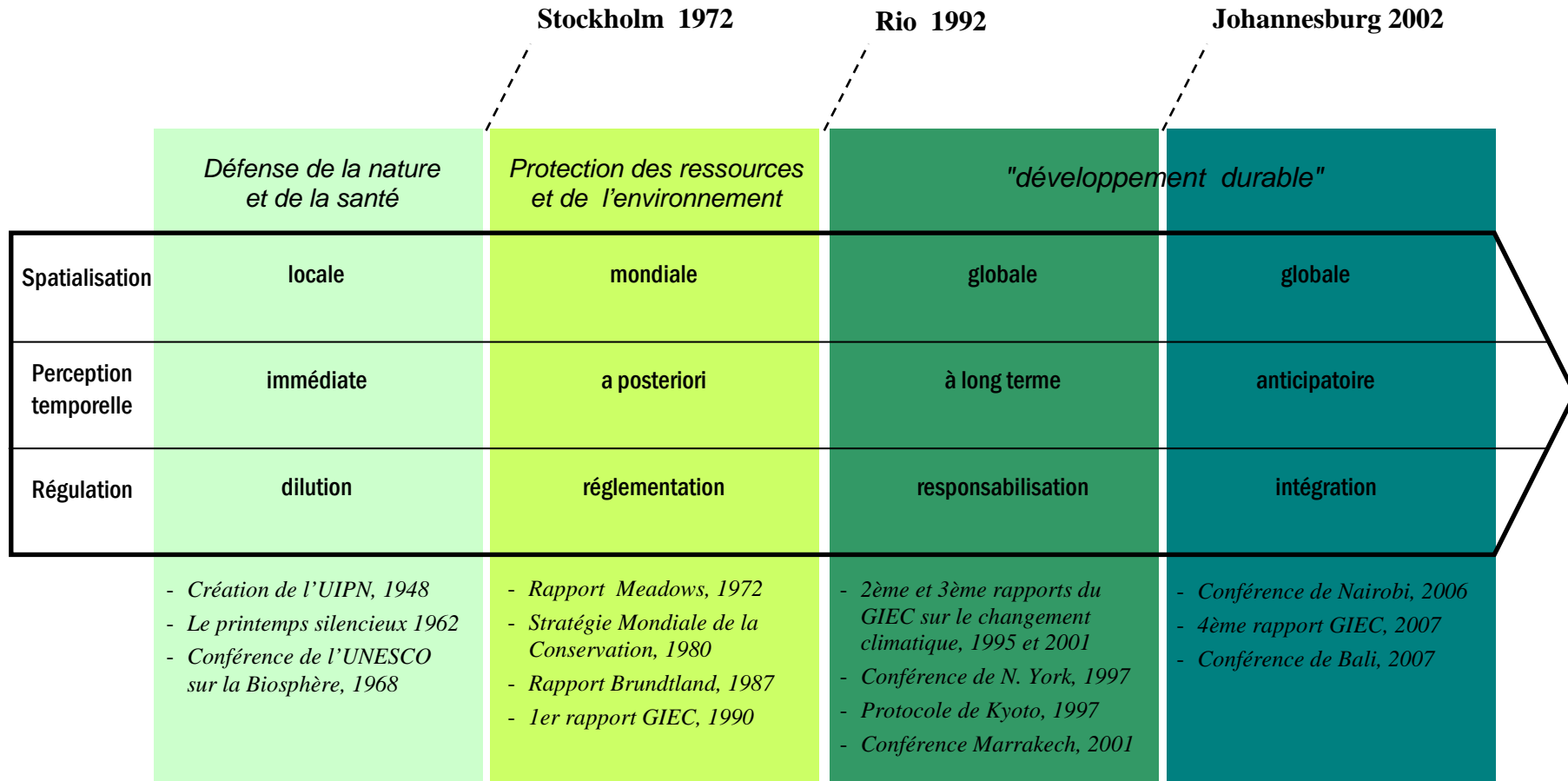
Certes cela ne supprime pas la dichotomie Nord-Sud, mais cela renouvelle les enjeux de coopération et de partenariat dans les décisions concernant l'environnement planétaire. Cette mise en lumière des acteurs spatialisés, conjointement responsables de l'avenir des ressources vitales comme des choix économiques, a orienté la Déclaration de Johannesburg de 2002 qui entérine l'importance de cette approche intégrée par un engagement « à rendre la société mondiale plus humaine »²⁵. Le propos est assez déconcertant, car y est tacitement admis ce désencastrement que l'économiste Karl POLANYI décrivait dans *La grande transformation* (1944), soit une inversion du système dans lequel l'organisation économique n'a qu'une fonction de régulation du couplage besoin-satisfaction, au point que c'est le marché qui se met à contenir les relations sociales et humaines. En ce tournant de siècle, la vision reste naturellement globale, mais le long terme propitiatoire de la fin des années 80 s'est petit à petit technicisé au travers de démarches prospectives, destinées à anticiper le contexte le plus favorable à « la conception d'un plan pragmatique et d'une grande visibilité qui aboutisse à l'élimination de la pauvreté et favorise le développement humain »²⁶.

Le schéma 3 propose une synthèse de l'évolution de la problématique environnementale dans le contexte de la mondialisation accélérée depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Il se lit bien sûr dans un mouvement chronologique marqué par la forme de la flèche et les dates successives des Sommets de la Terre. Toutefois on a voulu distinguer dans ce mouvement chronologique trois clefs de lecture simultanées, pour bien faire ressortir que les idéologies énoncées reposent sur des conceptions différentielles de l'environnement et donc de la prise en charge politique, selon la perception spatialisée, la perception temporelle et le mode de régulation associé. On distingue ainsi plusieurs formes discursives traduisant ces idéologies : d'abord la défense de la nature (vert clair) qui s'est transformée en édicition de normes protectionnistes, en particulier à la charnière des années 1970 ayant contribué à institutionnaliser la notion d'environnement (vert vif). Puis une seconde charnière majeure dans le tournant des années 80-90 avec l'émergence de la notion de « Développement Durable » (double vert foncé). A chacune de ces idéologies identifiées est associée une petite liste non exhaustive, contenant des textes fondateurs ayant assis la crédibilité de l'évolution paradigmatique ou des conférences phares ayant fortement œuvré dans ce sens.

²⁵ Résolution I de la Déclaration de Johannesburg. Source : www.agora21.org/johannesburg/rapports/onu-joburg.pdf

²⁶ Ibid.

Schéma 3 : Evolution de la problématique environnementale dans le contexte de mondialisation



© C. FAUVEL 2009

Une remarque s'impose rapidement à propos du choix de placer le rapport Brundtland dans l'item « protection des ressources et de l'environnement » et non dans celui de « Développement Durable ». En effet ce rapport, publié en 1987 à la suite de plusieurs années d'observations dans le monde entier, établit des constats sur l'insuffisance de la coordination politique internationale vis-à-vis « du droit de l'humanité à un environnement sain et productif »²⁷ que la décennie 1970 avait fait émerger. Stigmatisant la « myopie avec laquelle nous avons cherché la prospérité »²⁸, le rapport dresse le bilan de la décennie 1980 comme celui d'un appauvrissement des logiques développementalistes qui n'ont pas su œuvrer concrètement en faveur des préoccupations environnementales, autour desquelles s'étaient pourtant construites les ambitions d'un monde meilleur. Présentés sous l'angle socio-environnemental dans ledit rapport, les constats les plus problématiques sont agencés pour souligner le besoin de faire évoluer fortement la protection environnementale vers une officialisation de la remise en question des modèles idéologiques en cours (productivité, croissance, libéralisation du marché). Certes le « développement durable » y est présenté pour la première fois sous cette terminologie comme principe moteur de cette remise en question, mais ce n'est encore qu'une lecture d'expertise lorsque le rapport sort en 1987. C'est pourquoi, sans rien retirer à la force du propos tenu en 87, on choisit donc d'identifier le Sommet de Rio en 1992 comme la date qui l'officialise autour d'un constat public et politique : les tentatives de réglementation associées n'ont pas réussi à faire évoluer une lecture mondiale des défis environnementaux de façon déterminante et il faut urgemment agir en conséquence de ce constat.

C'est donc à partir du tournant des années 92 que le monde se réorganise dans une lecture globale des problématiques sociales, politiques, économiques. La nuance que nous mettons dans le choix des termes « mondial » et « global » pour exprimer la conception spatiale de ces interactions marque le changement subtil de perspective qui définit la durabilité : la vision systémique et la rétroaction des phénomènes formant un tout, plutôt qu'une agrégation de multiples phénomènes qui finissent par interagir (rappel schéma 2). Nous avons voulu mettre en évidence que la pensée durable a muté au cours des années qui ont suivi son intronisation publique. Le prisme du long terme qui était la clef de lecture initiale de la durabilité a pris une dynamique anticipatoire. Conjugué à la responsabilisation, il a en effet glissé sur une approche de l'action dévolue à la précaution, devant la mise en exergue de l'incertitude des

²⁷ Rapport Brundtland, avant-propos.

²⁸ Idem, introduction

conditions de l'avenir. Ce faisant, le mode de régulation que représentait la responsabilisation a lui-même évolué sous l'effet de cette perception accrue de l'incertitude, jusqu'à repenser l'intégration comme une finalité dans la logique d'intervention. Le discours de Johannesburg, très orienté sur les approches de la pauvreté, de l'équité, des droits humains, utilise d'ailleurs de plus en plus le discours environnemental comme un moyen :

« Il y a 30 ans, à Stockholm, nous sommes convenus qu'il était urgent de répondre au problème de la détérioration de l'environnement. Il y a 10 ans [...à Rio], nous sommes convenus que la protection de l'environnement et le développement social et économique étaient fondamentaux pour le développement durable (...). Au Sommet de Johannesburg, nous estimons que (...) l'appauvrissement de la diversité biologique se poursuit, les ressources halieutiques continuent de diminuer, la désertification progresse dans les terres naguère fertiles, les effets préjudiciables du changement climatique sont déjà évidents, les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et dévastatrices et la pollution empêche des millions d'individus d'accéder à un niveau de vie correct »

L'observation de ce décalage ingérable qui se produit entre la prise de conscience que les évolutions ne sont pas maîtrisées, et le fait-même que les résolutions politiques sur l'organisation socio-économique avaient pourtant renforcé la détermination de l'homme à se responsabiliser encore plus, fait écho au raisonnement tenu dans le chapitre précédent sur la résilience. Le schéma 1 (p.50) faisait en particulier ressortir que la bifurcation dans la trajectoire des relations homme-milieu correspondait à une réintégration de la fonction naturelle du milieu dans le projet social, par le biais de l'incertitude grandissante. Si l'homme, en tant qu'agent opérateur, cherche à améliorer l'effet intégrateur du milieu, il sait qu'il lui faut désormais tenir compte des conséquences inattendues de ses actions. Pour autant, il adapte ses stratégies et investit la durabilité comme une ligne de conduite qui apportera forcément la résilience attendue et souhaitée.

3. Ce que révèle l'inclusion environnementale de l'action développementaliste

3.1. La clef de lecture systémique : instabilité et irréversibilité

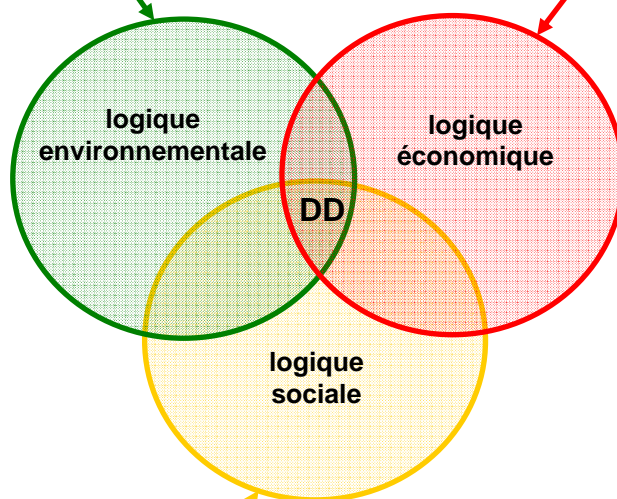
L'emballage idéologique du "développement durable" repose sur la conviction qu'il vaut mieux articuler des logiques différentielles que de les épuiser en les affrontant. Le schéma 4 reproduit le triptyque conventionnel représentant cette ambition, auquel nous avons ajouté des exemples de textes de référence légitimant l'importance de chacune des logiques concurrentielles destinées à s'articuler. Le résultat visuel est relativement factice, car il situe ces trois logiques sur des plans comparables, alors que l'environnement correspond – nous

l'avons vu dans les pages précédentes - au contexte réflexif permettant de faire jouer les articulations adéquates entre la dimension économique et la dimension sociale.

Schéma 4 : Le "développement durable" comme principe d'articulation de logiques différentielles

Texte de référence : *Déclaration de Stockholm*, ONU, 1972
Protection des espèces et des ressources dans le but de les rétablir ou de les préserver.
Lutte contre la dégradation et la pollution car la vie et le bien-être dépendent de l'environnement terrestre.

Texte de référence : *Convention de Paris*, 1960
Objectif d'expansion la plus forte possible de l'économie et de l'emploi, ainsi que du commerce mondial, par l'utilisation efficace des ressources dont disposent les pays.



Texte de référence : *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, ONU, 1948
Droits à la vie, à la santé, à la liberté, à la sûreté, à l'expression de la culture.
Accès aux infrastructures de base nécessaires à la mobilité, au travail, aux soins, à l'éducation.

© C. FAUVEL 2009

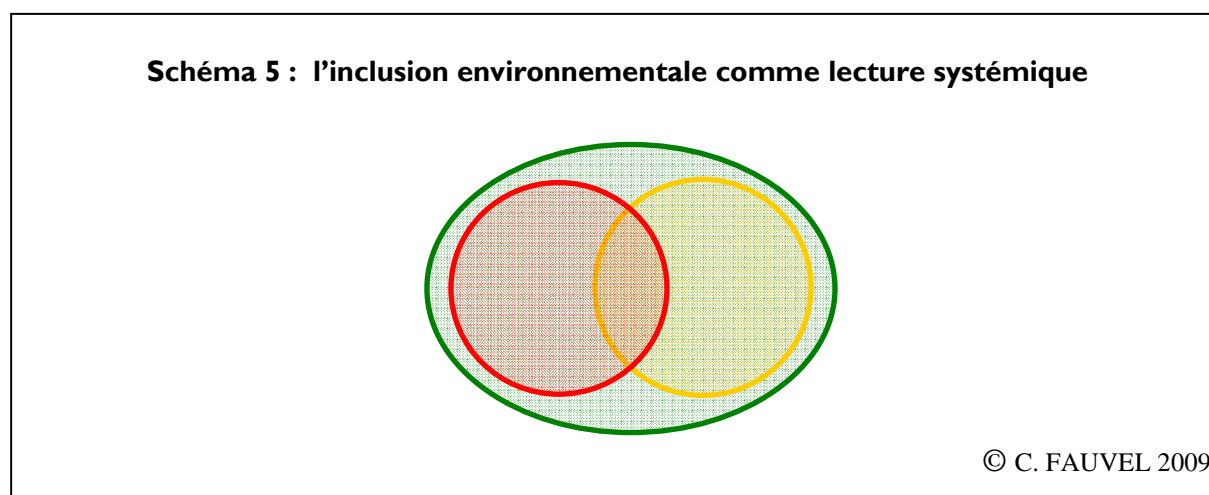
L'exercice théorique vise l'optimisation économique dévolue à la quête sans renoncement du bien-être social. Or ceci n'est pas nouveau, l'économie étant depuis longtemps conçue comme l'ensemble des procédés de production et de gestion de la richesse mis au service des activités humaines. Quelles que soient les divergences doctrinales portant sur les principes de redistribution, l'interdépendance de l'économique et du social est un truisme sur lequel la pensée progressiste construit avec constance les thèmes d'abondance et de bien-être humain. En revanche, l'environnement qui est proposé comme nouvelle logique de l'action ne peut pas se situer dans le même registre puisqu'il sert de révélateur à cette

pensée progressiste, en pointant ses impacts destructeurs et ses effets inattendus. Nous apprécions à nouveau le propos de Fabrice FLIPO, qui souligne l'effritement de la dialectique héritée et la tentative de colmatage politique que représente la stratégie d'équilibration médiatisée par le "développement durable", pour insister avec lui sur le fait que seule une remise en cause sociétale très profonde – peut-être trop profonde ? - permettrait de trouver une manière de poser le problème qui rende envisageable son traitement politique :

« L'abondance était la destination de l'effort économique et social. Cet effort ne mène pas vers le but espéré (...) L'environnement ne traduit donc peut-être pas tant l'existence de problèmes « d'environnement » que de problèmes d'orientation et de structuration de l'action collective. Le problème n'est pas dehors, mais dedans (...) La juxtaposition classique des « trois piliers » relève davantage d'un compromis diplomatique temporaire que d'un travail réellement fouillé sur leur sens, que ce soit du point de vue théorique ou du point de vue pratique (...) Ce qu'on appelle « la crise environnementale », qui est à l'origine de la construction du concept de développement durable, semble être moins l'émergence d'une nouvelle catégorie qui se construit que l'évidence des anciennes catégories qui s'estompe »²⁹

Dire cela n'est pas remettre en question le "développement durable", mais plutôt vouloir l'extirper sans plus attendre de cette gangue à valeur pédagogique qui le décrédibilise en voulant le faire apparaître comme un dénominateur commun stabilisé.

Le schéma 5 conserve les trois piliers constitutifs de la logique de durabilité, mais en réorganise les liens de façon à faire ressortir l'objectif de fond : agir en sorte que la fonction régulatrice du système environnemental soit continuellement en mesure d'absorber les dysfonctionnements et les ruptures inattendues que la croissance socio-économique génère.



²⁹ FLIPO 2004

Ce rapide schéma ne trahit pas les trois piliers fondamentaux, mais en transforme seulement l'ordre afin de mieux faire apparaître la lecture systémique qui fonde le sens de cette régulation à laquelle le "développement durable" en appelle. En effet la cristallisation de la problématique environnementale sur le couplage pénurie-renouvellement des ressources vis-à-vis des besoins socio-économiques a tendance à outrepasser la préoccupation majeure qui est la capacité d'absorption des déchets et les modifications structurelles.

Que la déplétion pétrolière oblige à reconsidérer les mobilités marchandes et privées est une chose ; que le réchauffement climatique impose de nouvelles conditions d'existence en est une autre. C'est donc sur un raisonnement systémique et intégrateur, plus que sur la recherche d'une articulation entre des logiques prétendument différentielles que repose la notion de durabilité. Le milieu sorti du débat par la porte des déterminations naturelles, y revient par la fenêtre des indéterminations que les théories des systèmes dynamiques instables réhabilitent. Le paradigme mécaniciste avait disposé culturellement les esprits scientifiques à concevoir un système comme étant le produit d'un ordre causal dynamique, déterminé par le passé et prévisible dans le futur, ce qui pour faire court, associa à l'immuable le principe de réversibilité. Or les hypothèses indéterministes ont fait surgir la notion de complexité au sein de cet ordre linéaire et stable, en soulignant l'imprévisibilité relative à l'augmentation du nombre de variables produites par les interactions permanentes. Des évolutions scientifiques qui ont jalonné l'exploration du paradigme de la complexité, de la biologie moléculaire à la physique et thermodynamique, on retiendra que les théories de l'auto-organisation (ATLAN 1979 ; VARELA 1990) et des structures loin de l'équilibre (PRIGOGINE 1980, 2001) ont été extrapolées dans le champ des sciences humaines pour penser les évolutions itératives et l'irréversibilité qui s'y rapporte (BAREL 1979 ; BATESON 1984 ; CASTORIADIS 1990 ; DUPUY 2002 ; MORIN 1973 ; LEMOIGNE 1990).

Sans entrer ici dans une exégèse épistémologique telle que des auteurs comme Fritjof CAPRA (2004) ou Carmine CAMERINI (2003) l'ont scrupuleusement menée pour établir les incidences éthiques et culturelles aux fondements du "développement durable", nous pouvons recadrer succinctement l'intérêt de cette théorie au sens large dans la problématisation du monde contemporain et de l'organisation sociale. L'auto-organisation, comme cheminement intellectuel à la transversalité duquel a été notamment consacré un colloque de Cerisy en juin 1981, repose sur les concepts d'autonomie et d'instabilité qui traduisent la circularité créatrice de la complexité. L'autonomie relève d'une dynamique de métabolisation, attribuant à un système la capacité de se reconstituer par la transformation

et la démultiplication des variables qui le composent (autopoïèse). Bien que la particularité du système autopoïétique soit de ne se penser qu'à l'intérieur de ses propres limites, cela trouve une résonance avec la notion de résilience que nous avons voulu développer dans le premier chapitre pour évoquer la régénération de la capacité intégrative du milieu. Ce point de vue peut être appuyé par les réflexions d'Edgar MORIN (1983) qui retient de la causalité circulaire de l'autopoïèse le fait que des propriétés émergentes rétroagissent sur les conditions de leur émergence³⁰. Mais en même temps, il suggère une ouverture de l'autonomie interne à ce qu'il appelle une *récurtivité organisationnelle* :

« Un processus récursif est un processus dont les produits ou les effets sont nécessaires à sa propre régénération (...) L'idée d'auto-production ou d'auto-organisation n'exclut pas la dépendance à l'égard du monde extérieur ; au contraire, elle l'implique (...) C'est cette pensée clef d'autonomie/dépendance que la réalité nous oblige à concevoir. Du reste, plus un système développera sa complexité, plus il pourra développer son autonomie, plus il aura des dépendances multiples »³¹

La théorie de l'instabilité, et plus particulièrement celle des structures dissipatives, spécifie cette ouverture (énergétique) à la transformation de matière, formulant ainsi cette permanence d'adaptation sous forme de trajectoire irréversible. Cette métabolisation comme cette irréversibilité, qui impactent les conditions initiales dont elles sont le produit, éliminent l'idée de détermination comme celle d'équilibre puisque l'événement à venir dépend de l'interaction – on pourrait dire l'*interaction* – des constituants du système.

F.FLIPO aura encore le dernier mot pour achever cette réinterprétation de l'environnement dont nous pensons que la lecture simpliste en tant qu'objectif à atteindre amoindrit la portée de la notion de durabilité. C'est d'autant plus contre-productif que celle-ci reste la plupart du temps cantonnée dans les contradictions qu'elle fait ressortir, au lieu d'être saisie comme une opportunité de clairvoyance à l'égard du système monde, forcément vécu de l'intérieur :

« L'environnement c'est plutôt le lieu des effets pervers, accidents et autres événements néfastes et imprévus produits par les deux autres catégories, [lesquelles] avaient été conçues dans le but d'ordonner l'activité humaine de manière à produire un environnement d'abondance. [L'environnement] en déconstruit les acquis, indiquant en particulier que les richesses produites par les deux premières catégories ne sont pas de vraies richesses puisqu'elles ont « oublié » de prendre en compte leurs propres conditions de reproduction »³²

Cette lecture critique de l'environnement est à rapprocher de ce qui avait déjà été souligné dans la définition qu'en faisaient L. Charles & B. Kalaora (infra point 2.1) et qui nous avait

³⁰ C'est d'ailleurs dans ce sens que les travaux de VARELA et de ATLAN diffèrent, ce dernier ne centrant pas l'auto-organisation d'un système complexe sur l'autoréférence, mais sur l'intégration d'un « bruit extérieur » qui entraîne la réorganisation du système.

³¹ MORIN Edgar, 1983 : *Peut-on concevoir une science de l'autonomie ?* In DUMOUCHEL & DUPUY 1983, pp.321-320

³² FLIPO ibid.

ouvert à une interprétation de l'avenir de l'ordre de *l'inconcevable*. Si l'environnement sert selon eux à comprendre qu'on ne peut pas tout voir, F. Flipo nous entraîne plus loin dans ce raisonnement, en insistant sur ce qu'on cache dedans pour ne pas se confronter aux conséquences inattendues de ce qui devait pourtant relever de la maîtrise et de l'amélioration des conditions du milieu. Nous voulons y voir un second appui à l'intuition que *ce n'est pas parce que l'homme n'est pas capable de formuler qu'il ne se passe rien*. Et donc que l'inconcevable est une forme non appréhendée de la connaissance visible, qui offre pourtant une clef de lecture sur ce qui ne fonctionne pas... ou qui fonctionne différemment.

3.2. Le « glocal » ou la spatialisation de la complexité environnementale

Il existe pourtant deux formules au retentissement indéniable, accompagnant la diffusion du message de changement de logique qu'est le "développement durable", et qui révèlent cette circularité réflexive au travers de l'appréciation spatialisée qu'elles émettent.

✓ **Implicite mais pénétrante**, la première est la métaphore de « l'effet papillon », qui a popularisé la causalité instable défaussant la valeur prédictive classique qui admettait le hasard, par une mise en exergue de la *sensibilité aux conditions initiales*, telle que la décrivait ainsi Henri POINCARÉ :

« Une cause très petite, qui nous échappe, détermine un effet considérable que nous ne pouvons pas ne pas voir alors nous disons que cet effet est dû au hasard. Si nous connaissions exactement les lois de la nature et la situation de l'univers à l'instant initial, nous pourrions prédire exactement la situation de ce même univers à un instant ultérieur (...) mais il peut arriver que des petites différences dans les conditions initiales en engendrent de très grandes dans les phénomènes finaux ; une petite erreur sur les premières produirait une erreur énorme sur les dernières. La prédiction devient impossible et nous avons le phénomène fortuit »³³

Issue des théories de l'instabilité et plus précisément des théories du chaos, cette métaphore connaît une double vie en illustrant en mots ce qui ne se conçoit pas, à savoir :

- la compression spatiale entre des causes produites quelque part et des effets observés en un lieu tout autre, ce qui remet en question la catégorie de la distance, de l'éloignement, voire de la limite si l'on veut bien considérer pratiquement que l'espace est tramé par des découpages, des enserrements, des frontières qui symbolisent la maîtrise de l'imperméabilité (l'ouverture ou la fermeture relèvent de la décision).
- la distorsion spatiale qui amplifie ou atténue un phénomène, comme si l'espace pourtant abstraction se comportait également comme une matière non universelle. En effet, loin

³³ POINCARÉ Henry, 1908 : *Science et méthode*. Paris, Flammarion, pp 68-69. extrait de la citation proposée par CAMERINI 2003, p.72

d'être à considérer comme simple surface d'enregistrement des phénomènes, l'espace est une *modalité de l'existence* (RETAILLE 2005) tracée par une *substance* (LUSSAULT 2007) qui se forme à partir de l'infinie diversité des dispositions anthropiques. « L'effet papillon » divulgue donc cette conscience de l'invisible, en attribuant une causalité impalpable, mais au moins spatialisée, entre des phénomènes *a priori* allogènes.

✓ **Explicite mais émoussée**, la seconde formule qui découle de cette prise de conscience n'est autre que « penser global, agir local », servie aujourd'hui jusqu'à l'indigestion par la faute du « greenwashing marketing », soit cette propension à utiliser l'argumentaire écologiste pour revaloriser quoi que ce soit sur fond d'individualisme repent. « Agir local » devient : « l'acte que je peux faire » et « penser global » est alors interprété comme : « mon acte individuel s'inscrit dans le collectif, donc il est autorisé et même nécessaire »³⁴. Nonobstant cette critique de forme, la formule contient dans le fond une ambiguïté à laquelle le géographe, en familier de l'approche scalaire, ne peut qu'être sensible : est-il opportun d'établir une distinction, si ce n'est une hiérarchisation, entre l'échelle où les choses s'observent et l'échelle où les solutions peuvent être mises en œuvre ? Que penser en effet de cette sorte d'évidence d'articulation entre une prise de conscience des problématiques socio-environnementales à l'échelle planétaire et la mise en œuvre des mesures *ad hoc* par des acteurs locaux qui n'en seraient que les exécutants ? Au premier abord, cela rétablit *ipso facto* une causalité inauthentique, pratiquement de l'ordre du déterminisme, qui s'éloigne des avancées permises par les théories de l'instabilité et de la complexité. Il faudrait de préférence entendre la formule comme une capacité à balayer en permanence l'ensemble des échelons afin d'y repérer les bifurcations ou autres points de rupture, plutôt que de chercher un emboîtement de logiques et donc un équilibre tout à fait illusoire. L'ambiguïté dont il est question à propos de cette formulation résumant la logique d'action du "développement durable" est donc que l'approche scalaire peut aussi bien être

³⁴ C'est très pervers, car cela génère des solutions renforçant le problème de base. Par exemple, cette incitation à acheter certains produits de consommation courante, non parce qu'ils sont tentants, mais au prétexte que les techniques de recyclage permettent de les transformer en d'autres objets. Le consommateur se félicite alors de contribuer par son acte individuel à une technologie de recyclage destinée à « préserver l'environnement », quand il ne s'agit pas carrément de « sauver la planète », au lieu de se rendre compte que le recyclage n'existe que parce qu'il y a production abondante de déchets et que c'est peut-être là le cœur du problème, si problème il y a. Même chose pour les voitures, où l'évidence de la pollution par CO₂ est amenuisée par un raisonnement très manipulateur consistant à acheter des « voitures écologiques » au lieu de souscrire à d'autres moyens de transport ou même de remettre en cause ses mobilités. Le moindre message s'adressant au particulier vise à valoriser les mérites de son engagement personnel au regard de la grande cause planétaire comme cette affiche représentative jusqu'à la caricature, invitant à visiter un zoo en Vendée, qui montre un ours polaire ou un lion d'Asie en captivité avec la mention : « venir au Zoo Machin, c'est mieux les connaître pour mieux comprendre et sauver la biodiversité ».

saisie comme un instrument de maîtrise que comme principe révélateur des processus à l'œuvre. On comprend ce qui sous-tend cela : en théorie pure, l'autoréférence permet une mise en perspective très intéressante car elle pressent ce « glocal » qui syncrétise le local comme responsable de l'émergence du global, lequel retentit et rétroagit sur le local (DAUPHINE 2003). Toutefois, le principe de réalité continue à faire de l'immédiateté, aussi bien spatiale que temporelle, le levier de l'action.

C'est bien toute la problématique éclairée par ce qui a pris le nom de "développement durable" : comment parvenir à considérer dans une seule et même perspective à la fois le plus petit dénominateur commun et le plus grand dénominateur commun, tout en acceptant la perméabilité des deux ainsi que l'invisibilité des processus ? C'est bien du domaine de l'inconcevable et c'est pour cela que nous pensons que les réponses ne se situent pas dans des logiques d'emboîtement, mais plutôt dans la capacité à repérer les points de bifurcation grâce à ce balayage permanent d'échelles, ne serait-ce aussi que parce que de la sorte on distingue les chevauchements et les surimpositions scalaires qui existent et font implorer la catégorie du local, sous la poussée de ce qui se passe ailleurs.

4. Entre mission et contrition : la quête compensatoire

4.1. Les vertiges de l'équité intra et intergénérationnelle

A l'intérieur de l'échelle humaine qui est tacitement employée – sinon on ne parlerait peut-être pas d'irréversibilité à propos des ressources – le "développement durable" a introduit une échelle générationnelle. Celle-ci se justifie probablement par l'accélération des transformations que nous observons dans le système terre et qui proposent un nouveau filtre de lecture. Au travers de la reconnaissance de la complexité des interdépendances entre l'individu et le monde, entre le présent et le lointain, c'est la question cruciale de l'équité que pose aussi clairement la notion de durabilité : l'équité intragénérationnelle destinée à s'accomplir spatialement est complétée par l'équité intergénérationnelle, reposant toujours sur une dynamique anthropocentrée, mais prenant en compte celui qui n'existe pas encore. L'engouement *durable* installant des passerelles entre le présent et le futur a fait de cette double équité une évidence qui n'accorde pourtant guère de place à leur difficile articulation, comme nous allons tenter de l'expliquer.

Le prisme environnemental a largement contribué à faire de l'équité intragénérationnelle une notion analytique renouvelant la lecture des relations « Nord-Sud » au travers des questions de dégradation des ressources (en particulier les conséquences subies en termes de pollution de l'eau, déforestation et désertification), qui a inspiré l'évolution du "développement durable" vers la reconnaissance de la pauvreté et de l'injustice sociale comme obstacles au bien-être auquel chacun aspire et a droit selon le texte de Johannesburg dont voici quelques extraits significatifs :

Article 12 : Le clivage qui divise la société humaine entre riches et pauvres et le fossé toujours grandissant entre le monde développé et le monde en développement font peser une lourde menace sur la prospérité, la sécurité et la stabilité mondiales.

Article 15 : Nous risquons de voir ces disparités mondiales s'aggraver et, à moins que nous n'agissions de manière à modifier radicalement leur vie, les pauvres de la planète risquent de perdre confiance dans les systèmes démocratiques auxquels nous demeurons attachés, ainsi que dans leurs représentants, qui ne leur apparaîtront plus que comme des voix qui s'époumonent dans le désert.

Article 19 : Nous savons que la société mondiale dispose des moyens et des ressources nécessaires pour faire face aux défis que constituent l'élimination de la pauvreté et le développement durable, auxquels l'humanité toute entière est confrontée. (...)

Article 32 : Nous nous engageons à agir ensemble, unis par une même détermination à sauver notre planète, à promouvoir le développement humain et à parvenir à la prospérité et à la paix universelles.

Or cette lecture environnementale a également fait de l'équité intergénérationnelle l'obligation morale d'ajuster aujourd'hui le besoin de l'homme qui existe à celui de l'homme qui n'existe pas (est-ce révélateur de la prégnance avec laquelle l'inconcevable et l'invisible sont devenus des prismes centraux ?). Car c'est bien le sens de l'avertissement brundtlandien : la satisfaction de nos besoins actuels ne doit pas compromettre la satisfaction de ceux des générations futures. Cela veut dire en fait qu'il ne suffit pas de penser que l'humanité doit continuer à exister, mais qu'on doit aussi envisager (de façon linéaire) une similitude de besoins et de ressources avec l'humanité présente. L'inconcevable trouve donc ses limites.... au-delà desquelles commence la précaution. Le « bien agir » reposant sur la conviction tautologique qu'on ne peut pas savoir ce qu'on ne sait pas, c'est forcément la connaissance de l'existant qui génère le contexte futur. Nous reviendrons sur cette question plus tard, ne voulant pas trop dévier du propos consacré dans ce point à l'équité intra et inter générationnelle.

Revenons-en à ce que peut signifier l'équité dans la rhétorique du "développement durable". Telle qu'elle est employée aujourd'hui, elle finit surtout par renvoyer à un discours de compensation et de contrepartie dont il est nécessaire de discerner les paradoxes. Elle est à

distinguer de l'égalité dans la mesure où elle admet les inégalités structurelles, tandis qu'elle vise une péréquation corrective. Géographiquement parlant, nous savons que la planète offre une distribution différentielle des ressources et des contraintes, qu'elles soient climatologiques ou lithologiques et donc ramifiées en conditions hétérogènes de qualité de sols, de présence d'eau, de minerai, de matériaux naturels permettant la subsistance économique au sens très large. C'est un constat auquel la technologie, la marchandisation et plus tard la financiarisation de l'économie ont apporté des réponses conjoncturelles de l'ordre du profit et de la croissance, mais certainement pas en terme de gestion du bien commun qu'est la planète dans sa totalité complexe. Des inégalités qui en ont résulté, le rapport Brundtland en annonçait d'emblée le prolongement comminatoire ;

« L'écart se creuse entre les pays industriels et les pays en développement, au moment où le monde industriel a déjà dépensé une bonne part du capital écologique de la planète (...) Cette inégalité constitue le principal problème d'environnement, c'est aussi son plus grand problème de développement »³⁵

Cela nous conduit à porter attention à la ligne de démarcation qui existe entre l'équité et la responsabilité dans la rhétorique du "développement durable". Si les deux sont du ressort de l'éthique, la première réhabilite l'équivalence de situation, tandis que la seconde la présage. C'est important à relever, parce que dans l'épaisseur de ce trait, la façon dont la résolution des problèmes est envisagée par le recours au "développement durable" ne masque pas entièrement le fait que les inégalités persistent sous d'autres formes. Là encore on n'échappe pas à l'aléatoire qui vient complexifier l'énoncé initial : l'argumentaire écologiste génère malgré tout de l'exclusion, là où il aspire au rassemblement du monde dans une vision du bien commun³⁶. En effet, les espaces souffrant de conditions environnementales majoritairement difficiles ou dégradées (désertification, dessèchement, manque d'accès à l'eau potable) ne sont pas ceux du monde occidental où est né le sentiment écologiste, mais ceux des pays qu'une terminologie érigeant la litote en art a fait passer du statut de sous-développé ou en voie de développement à celui de moins avancé ou émergent. La recherche du bien environnemental ne disqualifie-t-elle pas ceux qui n'ont pas les moyens d'y accéder, ne serait-ce qu'à cause d'une perception différentielle qui peut en constituer le premier obstacle et à cause d'un manque de moyens logistiques pour y remédier, ce qui en constitue un second obstacle ?

³⁵ CMED, 1988 : *Notre avenir à tous*, Québec, éditions du Fleuve, p.7. Cité par FLIPO, op.cit.p.113

³⁶ Sur ce point, voir le dossier n°9 de la revue DD&T : « *Inégalités écologique, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ?* » URL : <http://developpementdurable.revues.org/document1850.html>).

Un propos d'Olivier DOLLFUS (1994) résume bien cet aspect inextricable, traversé de conflits d'intérêts, que le "développement durable" charrie :

« Dans ce champ de forces qu'est l'espace Monde, [se] posent d'intéressantes questions sur le droit qu'un propriétaire privé, une collectivité ou un Etat peuvent avoir sur un bien naturel, décrété par d'autres comme rare ou menacé. Naît ainsi, à partir de la notion de patrimoine commun de l'humanité, une sorte de droit mondial de l'environnement qui peut, dans certains cas, se traduire par des actions d'ingérence écologique (...) Il est normal que les intérêts divergent, les oppositions s'affirment : pourquoi, là, maintenant, s'opposer à ce qui a été fait ailleurs, dans le passé ? Pourquoi, disent les Chinois, nous empêcher de consommer du charbon qui a fait la force de la révolution industrielle européenne ? »³⁷

Cet extrait montre bien l'ampleur de la question : l'équité spatiale ne résout rien, car si ces Chinois que fait parler caricaturalement O.Dollfus ne peuvent connaître une égalité de situation vis-à-vis de leurs choix de développement avec l'occident industriel, c'est parce qu'on ne considère pas cette équité au temps présent, mais bien dans une perspective temporelle où le passé est saisi comme expérience pour faire parler l'avenir. Sans même en revenir aux besoins consentis à l'homme du futur, le raisonnement implique au moins de réaliser qu'il y existe indubitablement un décalage chronologique entre l'investissement réalisé pour le bien-être et l'impact – neutre, positif ou négatif - que cela aura dans l'avenir. Ce constat simple est en même temps suffisamment fécond pour faire ressortir l'injustice potentielle à l'égard des générations futures, en imaginant que le développement actuel risque de les priver des ressources dont elles auront besoin.

Pour résumer, l'idée même d'équité spatiale peut être contrariée par l'équité générationnelle, dans la mesure où elle porte sur le long terme la recherche de justice corrective. De surcroît la question des disparités spatiales peut à nouveau se greffer là-dessus : certaines zones du globe seront-elles dépourvues de ces ressources (nous pensons aux déforestations massives ou aux assèchements) ou bien totalement redessinées par une géographie de la montée des eaux ? Autant dire que cela confine à la posture philosophique plus qu'à l'action politique : jusqu'où faut-il regarder pour accéder au juste ? Penser l'équité spatiale conjointement à l'équité temporelle est une gageure, car la valeur de fond est contradictoire avec l'émergence de hiérarchisations contestables. Or si le développement durable fait de l'équité une de ses pierres angulaires, c'est parce qu'à l'évidence la question des inégalités se pose et se posera avec permanence. La chose étant établie, on ne peut que s'interroger avec perplexité sur l'action curative ou préventive.

³⁷ DOLLFUS 1994, p.43

4.2. Le discours expiatoire du savoir-bien-vivre

La quotidienneté humaine, qui ne se dissout pas dans les théories quoi qu'on en dise, fait que chacun est amené à trouver ses petits arrangements avec soi-même pour garder du sens à son espace vécu, tandis qu'en parallèle il lui faut désormais se définir dans la conscience globalisée d'un espace planétaire promu comme objet public. Un article de Nathalie BLANC (2008) sur l'éthique et l'esthétique de l'environnement offre à cet égard une approche déroutante de ce nouveau rapport sensible de l'individu au monde, en remarquant de quelle façon il a donné consistance à l'espace public au point de le rendre enjeu même du débat alors qu'il n'en était auparavant que le lieu. L'originalité de son analyse est de s'appuyer sur les travaux autour de la notion du *Care* (notion sur laquelle nous reviendrons plus en détail à l'occasion du débat fécond qu'elle engage notamment dans les travaux anglo-saxons sur la justice) pour percevoir le mode de connaissance adaptative et créative du milieu au travers de croyances et engagements, qui :

« invitent à prendre conscience du danger que courent les corps, mais plus généralement aussi les vies humaines, en fonction de l'impact des activités humaines sur l'environnement et à réfléchir sur les conditions de son adaptation dans le contexte économique et social auquel il/elle est confronté/e. La lecture esthétique de ce qui nous environne construit un souci de la chose préalable et corollaire de l'action... Elle constitue un regard aimant ou, tout au moins attentif, ce qui correspond aux exigences du *Care*. Donc il ne peut être question du point de vue éthique de méconnaître l'environnement, ni même ce que la question écologique a produit du point de vue d'une représentation collective de ce dernier. (...) Le bien de mon bien-être s'identifie dans l'idée de participation à un bien commun en résistance à des politiques publiques ou à des conduites humaines que l'on peut qualifier de déprédatrices »³⁸.

Ainsi, parce qu'elle s'éloigne aussi de l'exclusivité de l'expertise scientifique, la lecture environnementale donne progressivement à la durabilité la forme d'un cadre de discussion, voire de controverse, dans lequel les enjeux de société contemporains appartiennent à chacun et dont, par voie de retour, chacun prend sa part de responsabilité dans l'élaboration de l'action publique. En découle un phénomène de *commensuration sauvage* (LEVY 2008) par lequel la crise environnementale sort de son champ exclusivement politico-économique pour s'ouvrir à l'ensemble des réponses fixées sur la valeur qu'on lui accorde et sur la connaissance qu'on en a. Il y a *commensuration* parce qu'il faut faire coexister différentes attentes ; elle est *sauvage* parce que les propositions publiques ne parviennent pas à les étalonner dans une commune mesure. Il en résulte un glissement progressif de la responsabilité vers un citoyen sommé de faire ses choix personnels tout en assumant sa

³⁸ BLANC 2008, *EspaceTemps.net*

place dans la hiérarchie du pollueur global. Selon J. LEVY, cela s'accompagne d'un discours expiatoire « dans lequel les hommes devraient par principe s'excuser moins des dégâts qu'ils font à la nature, que des mauvais penchants qui les y ont conduits »³⁹.

Ainsi en est-il des compensations financières (ou autres, plus individuelles et aux exigences plus singulières) destinées à « s'auto-pardonner » l'utilisation de l'avion ou autres modes de transport fortement émetteurs de CO₂. Cette idéologie de la compensation expiatoire existe par ailleurs déjà dans des sortes de « droits à polluer » tacitement matérialisés par les taxes de gestion des déchets, des eaux usées, des dispositifs anti-pollution. Les thèmes de la contrition et de la repentance, culturellement transmis par des siècles d'application religieuse, persistent avec obstination : l'arithmétique du pardon, rendant l'expiation proportionnelle à la gravité de la « faute », se met à jour des mentalités, mais le principe reste le même puisqu'il consiste à absoudre l'acte commis en toute connaissance de ce que la morale, l'éthique, ou la loi réprouvent pourtant. Il est peut-être saugrenu de le considérer ainsi, mais force est de constater ce mode de raisonnement non réellement dissuasif que l'on retrouve à toutes les échelles (jusqu'à cet outil de rationalité économique qu'est devenu le marché des permis négociables et admettant le dépassement des quotas autorisés de pollution à condition de les répartir à l'extérieur).

Cette logique prévaut dans les théorisations économiques de la durabilité interne/externe (cf. PEARCE, MARKANDYA, BARBIER, 1989), consistant globalement à repérer le coût de la durabilité interne en prenant en compte l'externalisation de certaines nuisances et pollutions hors du périmètre de consommation, ou, pour parler géographique, hors des limites du territoire considéré. Des approches géo-économiques ultérieures ont d'ailleurs affiné la prise en compte des jeux de dépendances qui se mettent en place entre les territoires, en intégrant *l'ailleurs* ou bien *le plus tard* sur lesquels s'appuie un territoire pour assurer sa durabilité (LAGANIER, VILLALBA, ZUINDEAU, 2002). Nous noterons juste que ce type d'approche permet certes d'évaluer la problématique de la durabilité dans ce qu'elle peut avoir d'artificiel - alors même que la lecture multiscalair soumet déjà à critique l'interprétation figée du territoire - mais que cela ne résout pas la question de fond qui est de s'accorder sur ce qu'on entend par durabilité... Le mouvement consensuel en faveur d'articulations de temps, d'espaces, de pratiques a laissé émerger un foisonnement d'initiatives dans lequel certains voient aussi un frein à l'organisation de l'action collective :

³⁹ LEVY 2008, *EspaceTemps.net*

« Les controverses publiques touchant à l'environnement sont souvent marquées par des phénomènes de déplacement qui les empêchent de s'articuler sur les véritables enjeux décisionnels (...) Ce serait un erreur grave de penser que la mobilisation d'arguments éthiques dispense d'étudier les actions sous l'angle de leur efficacité pratique et des coûts qu'elles engendrent. (...) Certains dirigeants politiques ont pris l'habitude d'exhorter les autres acteurs (entreprises, agriculteurs, élus locaux, consommateurs, salariés, ONG, citoyens) à prendre leurs responsabilités et à multiplier d'eux-mêmes les initiatives sans mettre en place de cadre d'action collective dont les contraintes pourraient être jugées insupportables par tel ou tel groupe d'intérêts (...) Outre qu'elle peut être contestée sur le terrain de l'équité (pollueurs et pollués sont également invités à prendre des initiatives), ce qu'on peut appeler la stratégie de l'exhortation aux initiatives peut être mis en cause radicalement sur le terrain de l'efficacité collective.»⁴⁰

L'exhortation, qui tout comme le discours expiatoire, sert de légitimation sans rien apporter de tangible, est pareillement révélatrice du détournement dont fait l'objet le contenu du "développement durable" et qui conduit à son procès en tant que concept-mou invalidé par la persistance des rapports de force entre des intérêts divergents, tandis que la pauvreté demeure et que les Suds cherchent toujours leur place.

Ce piteux constat en renvoie certains à une néo-critique de l'idéologie de la croissance, reprenant peu ou prou les arguties du rapport Meadows, à la différence près qu'il s'est écoulé bientôt 40 ans et que la rationalité quantifiante du développement devient de plus en plus suspecte. Serge LATOUCHE, qui se place régulièrement en thuriféraire de la « décroissance » dans les tribunes médiatiques, souligne que c'est la décrédibilisation du mythe développementaliste qui vide par définition le "développement durable" de toute substance plausible :

« Le développement a été une grande entreprise paternaliste qui a occupé approximativement la période des « 30 Glorieuses ». Conjugué transitivement, le concept a fait partie de l'ingénierie sociale des experts internationaux. C'était toujours les autres qu'il fallait développer. Tout cela a fait faillite. En témoigne le fait que l'aide fixée à 1% du PIB des pays de l'OCDE lors de la première décennie du développement des Nations Unies en 1960, réajustée à la baisse à 0,70 en 1992 à Rio (...) n'atteint pas les 0,25% en 2000 (...). La polarisation de la richesse entre les régions et les individus atteint des sommets inusités. Selon le dernier rapport du PNUD, si la richesse de la planète a été multipliée par 6 depuis 1950, le revenu moyen des habitants de 100 des 174 pays recensés est en pleine régression, de même que l'espérance de vie. Les 3 personnes les plus riches du monde ont une fortune supérieure au PIB total des 48 pays les plus pauvres.»⁴¹

La logique défendue par S. Latouche montre bien que le terme courant de *développement*, en particulier à l'échelle globalisée, recouvre des réalités ancrées avec ambivalence dans le consumérisme, la généralisation de produits nocifs dans toutes formes de production

⁴⁰ GODARD 2001, p.71

⁴¹ LATOUCHE 2001, *Le Monde Diplomatique*.

(notamment et dramatiquement ce qui touche à l'alimentation), les fractures sociales, les ingérences humanitaires et l'ensemble des liaisons dangereuses qui ont fait le monde d'aujourd'hui. Si l'on sait que c'est cela le *développement*, alors pourquoi vouloir le rendre *durable*, ou *soutenable* ou quoi que ce soit qui en affermit la nocivité latente ? disent les « objecteurs de croissance ». C'est peut-être une autre forme d'expiation, mais ce que recouvre aujourd'hui l'appellation baroque de « décroissance » semble moins malhonnête, intellectuellement parlant, que cette fiction autopersuasive qui consiste à rester spectateur en se croyant acteur, simplement parce que l'on introduit du « durable » dans son quotidien : la maison en structure bois (bois traité comment ?) lardée de panneaux solaires construite à 50 minutes en voiture(s) du lieu de travail en est un exemple aussi insignifiant que récurrent. On peut toutefois regretter que ce courant de pensée, qui n'est pas une apologie de l'austérité et dont malheureusement le nom pulvérise la simple envie de s'y intéresser, soit trop souvent perçu comme un modèle économique supplémentaire à opposer de façon manichéenne au "développement durable".

4.3. Oublions le durable... il restera le développement !

Historiquement, la pensée libérale classique définissait la richesse par tout ce qui participe au bien-être de l'homme. Toutefois son interprétation économiciste en a surtout retenu la matérialité afin de pouvoir apprécier l'évolution de cette richesse. Ceci a finalement conduit au consensus politique en vigueur, faisant de la croissance du PIB une mesure quantifiable de l'amélioration du bien-être humain. Or de nouveaux indicateurs servent aujourd'hui à l'évaluation globale en introduisant les conséquences négatives de la croissance, tels que l'IDH qui intègre au calcul du revenu par habitant ses conditions sanitaires et éducatives (PNUD, 1990), ainsi que la fameuse *empreinte écologique* (REES et WACKERNAGEL 2005) qui permet de calculer virtuellement qu'en appliquant à l'ensemble de la population mondiale le niveau actuel de consommation des pays développés, il faudrait l'équivalent de 3 à 7 planètes Terre pour couvrir les besoins et absorber les rejets⁴². On peut aussi le présenter sous la forme d'un indicateur de la spatialisation des inégalités socio-économiques, puisque le calcul des *empreintes écologiques moyennes* des différents peuples selon leurs niveaux de vie et de consommation respectifs met en comparaison une population planétaire allant de 1,2

⁴² Selon qu'on prend en compte les dépenses énergétiques seules ou qu'on y inclut les besoins alimentaires.

milliard d'États-Uniens virtuels à 14 milliards d'Indiens virtuels⁴³. Dans ce dramatique fouillis où une « loi de la compensation injuste » règne pour que les 6,6 milliards d'individus réels aujourd'hui recensés se partagent tous le même espace planétaire, le discours néomalthusien déplorant l'accroissement démographique est forcément d'une grande duplicité.

Certes les modèles de la transition démographique établissent des corrélations entre le niveau de développement et le comportement démographique des populations, toutefois ce type de modélisation est-il vraiment pertinent pour interpréter aujourd'hui la capacité de charge démographique mondiale et ses conséquences ? Le cœur de cette question ne peut pas se situer dans un resserrement drastique et totalement illusoire du nombre d'individus sur terre, puisque l'accroissement prévisionnel est de toutes façons déjà estimé à 9,3 milliards d'ici le milieu du siècle, avec une concentration accablante dans les pays les plus pauvres⁴⁴. Le cercle vicieux des inégalités spatiales génératrices d'injustices socio-économiques est entretenu par l'indisponibilité en eau potable (1% de l'eau totale) et l'inaccessibilité en denrées alimentaires⁴⁵. Aussi, puisque de planète Terre, il n'y en a qu'une dans l'état actuel du concevable, la réflexion pourrait plutôt porter sur une requalification des usages spatialisés (échanges, flux, mobilités, mais aussi périmétrages, aires d'influences, polarisations) pour que chaque société puisse trouver sa place en réelle équité, selon les exhortations éthiques contenues dans les plaidoyers déclaratifs des Sommets de 1972, 1992 et 2002. D'autant que les estimations démographiques concernant les prochaines décennies ne font pas seulement état d'une concentration quasi exclusive dans les « pays en développement », mais aussi d'une concentration urbaine extraordinaire puisque la population urbaine de ces espaces augmentera de 80% dans les 20 prochaines années (données FNUAP 2007). La vitesse d'expansion citadine sera exponentielle, faisant retentir la question spatiale au travers des problématiques cruciales de paupérisation et des perturbations sociales qui les accompagnent.

⁴³ Source : <http://www.footprintnetwork.org>

⁴⁴ Même au nom des intérêts planétaires, il serait quelque peu répréhensible d'imposer la systématisation d'une politique de l'enfant unique aux populations les plus pauvres, ou bien de fomenter des génocides ou pandémies dans les zones les plus fragilisées...

⁴⁵ Jean ZIEGLER, rapporteur spécial auprès des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, tient dans le documentaire vidéo d'Erwin WAGENHOFER *We feed the world* réalisé en 2007, les propos suivants : « *La situation de la faim dans le monde est vraiment épouvantable. Tous les jours 100 000 personnes meurent de faim ou de ses conséquences immédiates. Toutes les 5 secondes un enfant de moins de 10 ans meurt de faim (...)* Selon le rapport *Mondial sur la Faim*, qui est le rapport annuel de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 842 millions de personnes souffraient l'année dernière de malnutrition chronique aggravée et sont devenus des invalides faute de pouvoir se nourrir. L'année d'avant ils étaient 826 millions. Le nombre de victimes augmente sans cesse. Or ce même rapport de la FAO dit que l'agriculture mondiale peut à l'heure actuelle nourrir sans problème 12 milliards d'individus. »

Se préoccuper de ce qui est en train de se passer dans ces pays en développement au travers de postures secouristes et caritatives est totalement irréaliste au regard de la désinvolture et de la coûteuse négligence avec laquelle l'économie a représenté l'instrument de mutations entre des logiques de qualité de vie et des logiques de profit. Sur ce point, la géographe Sylvie BRUNEL souligne avec franchise que le "développement durable" visant à préserver l'avenir des générations futures se cantonne confortablement à l'abstraction, car celles-ci seront indubitablement africaines, asiatiques, indiennes, sud-américaines. Or, pour l'heure, ces ascendants de l'humanité à venir sont stigmatisés par ce que BRUNEL (2008) appelle *la détestation des pauvres* soit cette tendance à opposer la vertu des riches, détenteurs du savoir environnemental, à la dangerosité des pauvres, ignorants donc « nuisibles malgré eux ».

Bien que ses détracteurs y voient très caricaturalement une forme de récession aussi bien comportementale qu'économique (chômage et déchéance, déplacement en charrette et éclairage à la bougie), le principe de la « décroissance » porte essentiellement le message d'une décélération des appétits de croissance et d'une transformation des habitudes de consommation⁴⁶ destinée à repenser les circuits énergivores. Dans sa version intellectuelle⁴⁷, il s'agit d'une posture qui incite fortement, pendant qu'il est encore possible de le faire, à ne pas cautionner l'hégémonie productiviste comme seul facteur de bien-être social et d'équité, faute de quoi ce "développement durable" se révélera être bien plus qu'une coquille vide : une énorme mystification. Loin de se réduire à quelque militantisme sporadique, les formes contestataires qui ont fait émerger la notion de « décroissance » ont véritablement fait l'objet d'une production scientifique menée par un panel de chercheurs en sciences sociales et humaines (FELLI 2008). Sa paternité en est généralement attribuée au mathématicien et économiste Nicholas GEORGESCU-ROEGEN qui, à l'instar d'Ilya PRIGOGINE, a destitué la conception mécaniciste du temps et du mouvement au profit des lois thermodynamiques valorisant la dissymétrie et l'instabilité.

⁴⁶ Au fond ce n'est pas tant la consommation qui pose problème que le consumérisme. Certes le gaspillage et l'irrationalité de certains comportements consommatoires ne datent pas d'aujourd'hui et accompagnent avec permanence des manifestations de prestige dans leur fonction symbolique de pouvoir, d'affirmation de soi, ou de culte. A cet égard, la question se pose quand même de savoir s'il est nécessaire au bien-être humain ou à ses paraboles que les pots de yaourts fassent plusieurs milliers de kilomètres, d'aller au moins une fois par an en vacances à l'autre bout du monde, de manger en pleine saison hivernale de l'hémisphère nord des fraises et du melon cultivés sous serre chauffée ou bien venant de l'hémisphère sud et, de manière générale, de remplacer ses biens de consommation courante dès que la publicité en a officialisé leur ringardise ?

⁴⁷ Par distinction avec la version militante qui confine parfois (mais parfois seulement) à l'écolo-anarchisme, contestataire par passion plus que par engagement, ou avec la version moralisante qui réussit à subsumer la joie de vivre (comme l'annonce le mensuel éponyme) dans le dépouillement et l'aigreur.

Tous deux ont contribué à donner une dimension ontologique à l'entropie⁴⁸, soumettant à la *flèche du temps* et à l'irréversibilité des phénomènes, non seulement la matrice physique de l'existence humaine, mais également les innovations technologiques qui étaient jusque lors considérées comme objets immatériels. Jacques GRINEVALD explique le long isolement des thèses de Georgescu-Roegen, dont elles commencent tout juste à sortir, par sa conception socio-politique de la richesse opposée à celle de Prigogine. Là où celui-ci voyait dans la version occidentale de la croissance un évident cercle vertueux, le premier prenait figure d'« économiste des pauvres (...) critiquant l'opulence de l'occident, qui n'est pas la norme mais une exception »⁴⁹. De surcroît, l'évolution vers la prise en compte de la dégradation et de la limitation des ressources avait déjà été relayée dès la fin des années 1970 dans le monde francophone par l'économiste René PASSET, dont l'opus intitulé *L'économie et le vivant* (1979), vilipendait la vétusté des critères économiques privilégiant le capital en tant que facteur principal du développement. Partisan d'un contrôle démocratique des marchés financiers et de leurs institutions, ce dernier a d'ailleurs toujours accompagné plutôt que fustigé l'impulsion du "développement durable", en tant que perspective systémique permettant d'accéder à une relecture critique des conceptions linéaires et sectorielles du développement.

En effet certains dénoncent épidermiquement le "développement durable", alors que c'est surtout l'instrumentalisation dont il fait l'objet qui doit l'être. Car s'arrêter au fait que ce soit une aberration sémantique, un oxymore ou un *étonnant syntagme* (RIST, 96), c'est aussi le circonscrire à des limites conceptuelles de l'ordre de la chimère, sans en profiter pour examiner efficacement ce que transporte cette incroyable mutation des catégories classiques d'espace et de temps qu'a symbolisé du point de vue cognitif l'émergence du "développement durable". Le choix des mots génère du malentendu, sur lequel cristallise de façon dommageable une polémique très opportuniste, faisant écran au potentiel subversif de ce qu'on nomme durabilité, tout comme on pourrait finalement le nommer « planétarisation » ou « glocalisation » (et pourquoi pas ?). D'ailleurs, dans cette logique, on pourrait aussi trouver un petit nom de baptême plus approprié à « décroissance », quoique certainement pas du côté des propositions de S. Latouche qui voit dans *a-croissance* une analogie heureuse avec *a-théisme*... sauf à le suivre dans ses pérégrinations linguistiques ayant au moins le mérite de désoccidentaliser le vocable trop connoté de "développement durable" par de poétiques trouvailles empruntées à Ibn Kaldûn : *Umran* (épanouissement), à

⁴⁸ Ce qui exprime le degré de désordre d'un système.

⁴⁹ GRINEVALD 2006, *LaRevueDurable*.

Gandhi : *Swadeshi-sarvodaya* (amélioration des conditions sociales de tous) ou aux Toucouleurs du Sénégal : *Bamtaare* (être bien ensemble).

Conclusion

La prégnance des idéologies économiques dominantes, l'inertie des systèmes de valeurs faisant de la pauvreté préindustrielle le cancer de la planète, ainsi que la banalisation de la misère ou de la pénurie, comme si c'était le triste ordre des choses et non la conséquence des comportements politiques **et** individuels, poussent certes au découragement vis-à-vis des espoirs suscités par le "développement durable". Espoirs que les discours continuent pourtant de scander et qui, en n'apparaissant que comme l'habit élégant d'une solidarité internationale parfaitement factice, risquent de se vider de toute profondeur, de toute substance réflexive, de tout écho dans les esprits lassés. C'est très dommage. Ne plus voir dans le "développement durable" que ses malversations, c'est oublier aussi ce qui en fait son noyau dur : une approche spatio-temporelle et systémique particulièrement novatrice, qui exige une observation patiente et approfondie des phénomènes qu'elle met en lumière, et non une théorie justifiant un tel déploiement pressant de projets d'ingénierie destinés à rationaliser l'incertitude. Qui, dans l'expression même de *durable*, sait entendre cet attribut comme une invite à la patience ? Il ne s'agit pas de valoriser l'attentisme ou les attitudes contemplatives, mais d'accepter qu'il faille peut-être du temps pour construire les apprentissages collectifs grâce auxquels appréhender « globalement » les changements, au lieu de ces formes d'arbitrage socio-culturelles entre des projections concurrentielles de ce que doit être l'avenir.

Le grand apport du "développement durable", en tant que vision anthropocentrée, est quand même de poser question sur les échecs des assauts successifs envers ce qui est humainement à combattre comme problème afin de mieux vivre : souffrance, pauvreté, maladie. En toute objectivité, les approches antérieures, pour contestables qu'elles puissent paraître à l'heure actuelle, ont formellement conduit une part importante de la population mondiale à bénéficier de meilleures conditions de vie. Cependant que les contingences et les conséquences inattendues du progrès menaient à la boîte noire des années 1970 et à l'ébullition environnementale qui s'ensuivit, force est de constater que loin de s'amenuiser, les injustices socio-spatiales ont perduré et ont transmuté sous le couvert lénifiant d'une

théorie qui n'en est pas une, ou du moins pas dans sa version médiatisée et instrumentalisée. Dans un monde où la population aujourd'hui la plus vulnérable augmente et va augmenter de manière considérable dans les décennies à venir, le "développement durable", dont la définition usuelle proclame la satisfaction des besoins des générations futures, fait plutôt effet de caillou dans la soupe... Car la première de ces générations futures, par rapport à un discours datant de 23 ans, est née.

Et si le "développement durable" n'était au fond que la seule façon trouvée par l'homme contemporain aux prises avec la complexité pour s'interroger aujourd'hui sur des quêtes lancinantes liées à sa liberté, à son autonomie par rapport aux contraintes de la nature, à sa reproduction dans le sens existentiel du terme ? On ne peut pas décrire cela, mais tenter d'accepter que l'intérêt de la quête réside bien souvent dans la quête elle-même plus que dans la réalisation de l'objectif. Le "développement durable" répond alors peut-être plus au besoin d'apprentissage du désordre, de l'ambigu, de l'incertain, qu'à la nécessité d'atteindre un objectif mythique de synthèse et d'harmonie. L'utopie est d'ailleurs un concept réactivé, fleurant bon les grandes idées de réconciliation entre des intérêts perdant enfin tout caractère contradictoire.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Au terme de cet examen des fondements du "développement durable" en tant que nouvelle conception du proche qui se mélange au lointain, ainsi que de sa problématisation renvoyant à la question du milieu géographique, nous voulons surtout en retenir un apport novateur. La durabilité repose sur une reconnaissance de l'incertitude, mais pas pour y remédier, plutôt comme principe actif qui conduit à repenser les modalités de l'action.

Ainsi présenté, on comprend bien que le "développement durable" ne puisse pas se réduire à un discours huilant les rouages politico-consensuels. Il véhicule plutôt une réflexion riche sur *l'adaptation* au travers des notions de *résilience*, en tant que capacité à utiliser les points de ruptures du système, et *d'anticipation* en tant que capacité à repérer les variables permettant au milieu de se régénérer. Le fait d'intégrer l'inconcevable, c'est-à-dire non seulement ce qui ne se maîtrise pas, mais plus encore, ce qu'on ne peut imaginer devoir maîtriser, est la clef de lecture identifiée pour approfondir ce que nous avons nommé dans cette première partie *l'axiomatique de la crise environnementale*. Cette axiomatique est une mise en exergue de comportements ou de situations qui, parce que ceux-ci fragilisent la représentation du monde dans le futur, appelle une logique de responsabilisation. En effet, les incidences probabilisées de l'action qui fondent la responsabilisation au présent se traduisent dans une triple dimension :

1. *le principe de précaution* comme corollaire politique de l'expertise « durable ». Son identification dans les textes référents en assoit l'incontestabilité, bien que nous ayons vu qu'en l'absence d'explication claire de ce que peut être l'irréversible, la valeur de la précaution reste soumise à interprétation. En effet, l'irréversibilité marque une évolution objectivée entre un état initial et un état final. Or nous avons souligné que le milieu connaissait des phénomènes de transformation qui faisaient évoluer les conditions initiales dans un nouveau contexte. Ce qui est surtout irréversible alors, c'est ce qui échappe à la prise de décision. Il est donc question du moment décisif, faisant reposer la précaution

institutionnalisée sur un couplage certitude-ignorance : il y a d'une part la certitude qu'un danger hypothétique existe (c'est le cas des risques sanitaires par exemple), mais d'autre part on ne peut pas l'identifier pour s'en prémunir. Dans le doute et sans assise scientifique stabilisée, il faudrait donc s'abstenir d'agir, ce que des essayistes comme Jean-Pierre DUPUY (2002) ou Jean-Christophe MATHIAS (2009) dénoncent comme un désamorçage illusoire de la capacité à agir, dans la mesure où le problème doit se penser politiquement en amont des causes conduisant au danger potentiel. Par exemple, plutôt que d'interdire les OGM au nom de l'incertitude scientifique biologique, il faut redéfinir les modes d'exploitation qui ont conduit à devoir manipuler des plants pour les rendre résistants aux produits toxiques déversés dessus. Les réactions en chaîne étant désormais entendues, on conçoit bien que ce n'est pas la paralysie du système tel quel qui pourra résoudre le problème de céréales imbibées de pesticides et des conséquences socio-sanitaires qui en résultent

2. *l'expiation volontariste* comme contribution du citoyen profane, mais compromis, qui exprime la part individualisée dans la conduite publique de la responsabilité. C'est par exemple ce qui conduit à solder toute entorse coupable dans la réduction des émissions de GES par une compensation financière ou un ensemble d'actes ultérieurs « très positifs »¹. L'expertise s'introduit dans la sphère privée à partir du moment où chaque humain est chargé du devoir implicite, quand il n'est pas explicite, de contribuer à une sauvegarde planétaire dont les enjeux sont déterminés scientifiquement et politiquement plutôt que socialement. Car à moins d'être professionnellement impliqué dans un domaine d'observation permettant de repérer les évolutions climatiques et d'avoir le recul nécessaire pour envisager les conséquences sociales à long terme, QUI envisage d'emblée son quotidien par le prisme de la dégradation de l'habitabilité humaine de la Terre ? Il aura fallu quelques décennies de lanceurs d'alerte, finalement relayés par des politiques inter puis intranationales, pour que la pédagogie environnementaliste -et ses dérives mercatiques de type *greenwashing*- s'installe obsessionnellement dans la sphère domestique en atomisant la valeur de celle-ci à toutes les échelles : mon voyage vaut droit à la survie de l'ours polaire ; son ampoule vaut préservation de la barrière de corail ; leur consomm'action vaut accession à l'eau potable dans le continent subindien. En découle une sorte de système d'équivalence universalisée qui permet une étonnante substitution de faux délits en vraie caution.

¹ Je connais quelqu'un qui s'autorise un voyage lointain en avion par an, à condition de ne pas chauffer chez lui en intersaison et de ne presque plus manger de viande. Et ce n'est pas un exemple isolé ! Voilà ce qui illustre le terme « expiation volontariste ».

3. *l'équité comme éthique surplombante* construite à la fois sur un postulat de similitude et de continuité à l'égard de récipiendaires inconnus (l'intergénérationnel) et à la fois sur une démarche correctrice destinée à compenser les inégalités. Découlant directement des deux points précédents, l'éthique de l'action globalise les injustices pour inciter les individus à une approche collective de leur résolution. La dégradation en chaîne de la capacité biologique à régénérer les cycles indispensables de ressources de base (air, eau, atmosphère) et d'autres ressources, que l'ère techniciste a érigées en fondamentaux énergétiques et économiques, ne se regarde pas différemment d'ici ou de là-bas. Elle est la même, quoi que la perspective métrique en fasse en matière d'éloignement ou de proximité.

Avoir repéré comment la circularité réflexive de l'homme vis-à-vis de lui-même (survivance, assignation à l'incertain et pensée anticipatoire) a fait émerger une logique de responsabilité intégrant les incidences probabilisées de l'action, souligne à quel point le discours se cristallise sur des approches exclusivement liées à la maîtrise et à la connaissance. Pourtant, les logiques d'atténuation (précaution, anticipation, compensation) masquent des formes particulièrement perverses de banalisation, en ce qu'elles ne reflètent aucunement une perte d'intensité de l'incertitude. Nous concluons donc cette partie consacrée aux valeurs sociales et politiques transportées par le "développement durable" en affirmant que c'est encore au-delà de sa forme théorique et politico-médiatique qu'il nous faut interroger le "développement durable" pour ne pas s'en satisfaire exclusivement comme d'un nouveau mode de prêt-à-penser fourni avec son manuel d'utilisation de type charte de gouvernance, HQE et accords de compensation.

La dimension ontologique qui est investie dans la durabilité est celle de la possibilité que le futur advienne en conservant la capacité de s'y adapter, et non le contenu plus ou moins programmé d'un futur que nous ne connaissons pas. Penser « durable » serait, pour commencer, admettre que nous ne savons pas. Car les capacités de régulation ne peuvent se reproduire à l'identique dans le temps et dans l'espace et imposent de considérer que l'avenir sera autre. Comme le dit Boris Cyrulnik, dont les propos dédiés à la réparation psychique et émotionnelle se transfèrent plutôt bien sur tout autre processus de réparation (L'équité qu'est-ce ? Et la durabilité, qu'est-ce ?), *notre histoire n'est pas un destin* :

« Ce qui est écrit ne l'est pas pour longtemps. Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera plus demain, car les déterminismes humains sont à courte échéance. Nos souffrances nous contraignent à la métamorphose. » (p.13)

« Plutôt que de poser le problème en termes de cause unique qui provoque un effet évaluable, la notion de résilience cherche à comprendre de quelle manière un coup peut-être encaissé, peut provoquer des effets variables et même un rebond. » (p.38)

Deuxième Partie

Entre mise en conformité et apprentissage de l'inconcevable,
l'équité comme condition de l'action

Ethique du changement, le DD offre une grille de lecture des mutations accélérées que connaissent les territoires et un référentiel utile pour la conception et l'élaboration des politiques publiques (...)

La nécessité d'harmoniser les objectifs de promotion économique des villes et des régions, de cohésion sociale et de prudence écologique, appelle à une rénovation de l'Aménagement du Territoire.

António DA CUNHA, Jean RUEGG, 2003¹

¹ DA CUNHA & RUEGG 2003, p.13 et p.15

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Après avoir examiné les fondements épistémologiques et les valeurs sociétales qui ont cristallisé autour du référentiel "développement durable", que peut-on en dégager pour réfléchir à la validité des approches opérationnelles qui s'en réclament ? Ce que nous avons vu dans la première partie nous permet de penser que l'utilité sociale de la durabilité n'a de consistance réelle qu'au-delà des assertions qu'elle produit sur elle-même. En conséquence de quoi la régulation des comportements, qui sont désormais hiérarchisés et jaugés à l'aune de l'exigence *environnementale* et de la systémisation, passe par un regard d'autant plus attentif sur les pratiques et les engagements que ceux-ci peuvent tout à fait rester au niveau de la fiction persuasive. C'est bien ce qui justifie en permanence la présente recherche : éviter de partir d'une définition indûment consensuelle de ce que serait la durabilité, pour en vérifier la forme applicative optimale. Au contraire, se caler sur ce qui a fait émerger ce besoin discursif et qui nous a conduit à considérer que la durabilité se construit autour de *l'apprentissage de l'inconcevable*.

L'inconcevable, c'est tout ce qui détourne le mythe cartésien du pouvoir d'agir, au profit d'une appréciation sensible de l'environnement qui préserve la possibilité de l'événement. Si l'on croit que le "durable" peut représenter la matrice réflexive d'un développement social harmonieux, peut-être faut-il commencer par sortir l'action de ressorts prévisionnels purement techniques, si ce n'est technocratiques. Pourquoi faudrait-il évincer cette part sensible et interprétative qui, à l'évidence, existe puisqu'elle a généré cette *axiomatique de la crise environnementale* dont nous parlions dans la partie I. Pourquoi limiter le durable à un référentiel de compétences qui se met notamment en scène au travers d'une production territoriale foisonnante ? Telle friche industrielle d'une ville alpine devient un écoquartier européen, telle montagne enclavée d'Afrique du Nord devient réservoir de ressources et de biodiversité mondiale, telle favela d'Amérique du Sud devient laboratoire de la ville du

futur... les exemples ne manqueraient pas pour illustrer cette nouvelle lecture de la structuration de l'espace que distille le "développement durable" en faisant de chaque chose une partie du grand tableau planétaire. Y a-t-il vraiment de la place pour ceux qui n'ont pas forcément la vision d'ensemble indispensable, c'est-à-dire les habitants et leur espace de vie ?

La référence à l'ouvrage dirigé par RUEGG et DA CUNHA montre cette aspiration à faire de l'aménagement la réponse appropriée, celle qui spatialise la logique de responsabilité dans une stratégie proactive telle qu'on la retrouve volontiers à l'amont des programmes opératoires d'Agenda 21. La *promotion économique* relève de cette dimension qualitative qui consiste à utiliser l'espace comme vecteur de reconnaissance, donc transmissible. La *cohésion sociale* en appelle à l'intention positive du « vivre ensemble », engendrée par la régulation des comportements et de leurs impacts. Quant à la *prudence écologique*, elle fait bien sûr écho à l'incertitude qui inclut les conséquences de l'action dans la prise de décision, ce qui est communément apprécié comme le grand apport de la durabilité.

Soulignons quand même l'incidence de cette prise en charge aménagiste sur la détermination d'espaces de solution, dans la mesure où la configuration territoriale associée s'élabore principalement au travers d'une culture inédite du projet. La notion de projet sous-tend que les démarches applicatives de la durabilité voient les pratiques aménagistes sous l'angle de l'action anticipatoire. Ces démarches investissent en outre un formalisme démocratique qui prétend les valider instantanément. Comme si produire du projet (re)donnait forcément du sens au futur. Pourtant lorsque le sens devient conforme aux attentes, l'anticipation est très illusoire... et donc la solution aussi.

C'est pourquoi cette seconde partie soutiendra l'idée qu'il est possible de porter un regard différent sur les *pratiques aménagistes* grâce au DD, en postulant que l'inconcevable ne doit pas être évincé, afin de pouvoir jouer un rôle d'opérateur dans l'action publique. Comment se rendre particulièrement attentif à ces figures de l'inconcevable que nous recherchons ?

A cet égard, le terrain marocain offre une perspective de lecture bien plus féconde que la seule analyse critique des conditions de durabilité auxquelles il annonce souscrire par le recours à une nouvelle politique publique aménagiste. En effet, il s'ouvre d'emblée sur une première figure de l'inconcevable, au travers de la *culture de la prédestination* qui imprègne notoirement la conduite des affaires privées comme publiques. En cela, la confrontation des éthiques programmatives du futur avec la prédestination divine qui est un des piliers de la foi islamique constitutionnellement reconnue -c'est-à-dire qu'elle donne juridiquement et

administrativement valeur à l'action- est peut-être source de résonances surprenantes. Certainement pas, dans le cadre de cette recherche, au travers d'une exégèse plus ou moins recevable des enseignements du Coran¹ ou de la recevabilité des forces charismatiques. Mais plutôt parce que cela justifie de creuser la question de cette appréciation sensible à laquelle nous nous référions précédemment, pour identifier jusqu'à quel point *l'espace de la durabilité peut exprimer la relation qui nous lie à autrui plutôt qu'il ne se fait support d'une faisabilité technico-réglementaire.*

Dans le cadre que nous proposons ainsi au travers de la prise en compte de l'inconcevable, les inégalités socio-économiques et socio-écologiques, qu'elles soient structurelles ou procédurales², trouvent un nouvel éclairage. Les reconceptualiser au travers de la reconnaissance de l'ignorance et de l'altérité, c'est selon nous accorder davantage de valeur aux mécanismes territoriaux d'accessibilité ou d'optimisation, qu'aux ressources en elles-mêmes. Que veut-on réellement faire quand on recourt au durable : supprimer les inégalités ? Leur donner du sens ? Les rendre acceptables au nom de l'inconcevable ? Ce serait probablement une lacune que d'ambitionner la durabilité uniquement comme levier politique essentiel dans la gestion territoriale sans repérer que celui-ci ouvre aussi, exactement comme une boîte de Pandore, le champ des injustices et des exclusions en filigrane du traitement discursif de l'équité.

Sonder l'essence-même du propos central sur l'équité et ses implications spatialisées conduira petit à petit à fragiliser implicitement l'évidence du *territoire* en tant que cadre des pratiques programmatiques qui s'en réclament. Cette posture s'inscrit dans la filiation des travaux d'enrichissement conceptuel (Colloque international *Territoires, territorialité, territorialisation : et après ?* tenu à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble en 2007) menés par une géographie culturelle et politique soucieuse de se démarquer du soupçon de la conformité aux objectifs de compétitivité économiques et géopolitiques (GIRAUT, 2008). Le présent travail souscrit donc à cette approche conceptualiste qui trouve un fil directeur

¹ L'islam ne servira pas de prétexte ethnologique, il est juste à prendre comme cadrage culturel de représentations temporelles indéterminables. On précisera juste que la prédestination ne s'oppose pas forcément à la responsabilité, dans la mesure où chaque individu garde un libre choix d'action vis-à-vis de ses semblables, le facteur religieux ne faisant intervenir le jugement divin qu'à la fin de la vie terrestre (ce qui n'est pas exclusif à l'islam du reste).

² Structurel signifiant que ces inégalités relèvent du type de milieu associé (déserts arides, plaines humides, littoraux ventés) et potentiellement soumis à des aléas spécifiques (liés par exemple à une zone sismique, une trajectoire cyclonique), tandis que procédural relève davantage de la gestion du milieu ou du risque : les mesures politiques et modalités d'aménagement, ainsi que le niveau de développement socio-économique jouant autant sur perception culturelle que sur la capacité financière de prévention du risque associé au milieu et à sa mise en valeur.

au travers de la réflexion menée à propos de la durabilité comme accès à la complexité territoriale contemporaine et non comme un lénifiant des réalités impalpables. On ne redira jamais assez combien les effets d'échelle indissociables du DD rendent obsolète l'enfermement - aussi pertinent et réfléchi puisse-t-il paraître lors de sa conception stratégique, et en particulier à l'heure des démarches participatives qui déploient du consensus - dans des critères spatiaux qui finalement font ressortir les chevauchements, les contradictions et les effets de fragmentation qui ne manquent de s'y associer.

C'est en assumant cette posture que nous voulons, en prenant appui sur des réalités qui nous paraissent particulièrement fécondes dans le cadre de cette intention de recherche, tenter de construire une autre intelligibilité des apports de la durabilité par rapport à la question des recompositions territoriales.

Chapitre 3

L'aménagement du territoire ou la fabrique de l'équité socio-spatiale

Introduction

Parce que sa politique territoriale en cours s'envisage en tant que prospection corrective des inégalités et des vulnérabilités à l'échelle d'une génération, nous voulons voir dans l'exemple aménagiste marocain l'opportunité d'interroger autrement l'intelligibilité du "développement durable".

❖ En premier lieu, nous voulons préciser ce que nous entendons par les ambitions et les limites de ces pratiques aménagistes telles que nous les explorons dans cette recherche croisée sur la durabilité et la complexité territoriale :

En tant que politique publique classiquement circonscrite au niveau national par un Etat de droit, et relayée aux niveaux local et infra à la faveur des processus de décentralisation, l'Aménagement du Territoire traduit avec ambiguïté ce syncrétisme scalaire dont nous avons vu que le "développement durable" était porteur. Certes, bien qu'une politique publique d'Aménagement du Territoire ne soit pas « globale » et serve avant tout des intérêts nationaux, le choix des orientations consiste également à faire de ces intérêts nationaux un élément de puissance et de crédibilité sur la scène internationale. Est-ce là que nous devons retrouver le message opérationnel de la durabilité ?

On entrevoit également que l'évidence de la complexité territoriale contemporaine génère de nouvelles approches de la gestion aménagiste, notamment dans des formes horizontales et transversales qui remettent en cause les hiérarchies d'emboîtement. Cela oblige des intérêts contradictoires à se confronter dans des visions stratégiques de l'avenir. De fait,

c'est cette vision stratégique de l'avenir qui devient elle-même un enjeu puisqu'elle se construit dans une manipulation de la dimension temporelle, permettant de déterminer l'intervention présente en fonction de ce qui est souhaité/souhaitable pour un espace donné. Qu'on ne puisse plus penser du plus grand vers le plus petit par un jeu d'encastrement est une posture adoptée par les géographes familiers des processus de recompositions territoriales. Reste le besoin de comprendre où et comment se joue alors l'articulation spatiale qui rend plausible cette complexité, ainsi que cette responsabilité sur laquelle le "développement durable" déploie ses principes fondateurs.

❖ En second lieu, nous considérons important de saisir que la réparation et la justice sociale forment un angle d'approche spécifique à la décennie 2000, dessinée dans une stratégie d'apurement des comptes entre la dynastie et le peuple marocain. Secrets politiques douloureux, atteintes aux libertés individuelles et préjudices communautaires d'ordres socio-économique et culturel ont notamment fait l'objet d'investigations menées par une *Instance Equité et Réconciliation* dont le nom seul évoque la mutation imprimée aux relations sociales publiques. Le rapport final de cette commission composée d'universitaires, de consultants, d'anciens réfugiés politiques, d'avocats spécialisés dans les droits de l'Homme, d'écrivains et présidents d'associations en faveur du développement social et culturel, insistait sur le renforcement nécessaire de la séparation des pouvoirs et sur la mise en place de politiques publiques applicables à l'ensemble de la société pour, selon les vœux de feu son président Driss Benzekri, « faire surgir dans le présent et dans le débat contradictoire des normes et des règles communes de vivre et bâtir ensemble le futur »¹. Ceci montre à quel point le ton de la décennie se diffuse comme celui d'une transition démocratique qui, en s'appuyant sur la réparation des injustices et inégalités, construit un Maroc conscient de ses valeurs et conscient que celles-ci peuvent émerger à la faveur du mot d'ordre international qu'est le "développement durable". Une publication relativement récente du *Haut Commissariat au Plan*, qui précise ce « choix de développement auquel le Maroc a souscrit au même titre que la communauté internationale », inscrit clairement cette filiation référentielle dans une double vocation qui est celle « du développement socioéconomique futur du pays », ainsi qu'un « souci d'amélioration continue de la qualité de vie du citoyen marocain »².

En prenant donc appui sur la perspective particulière qu'offre le programme prospectif d'un Maroc institutionnellement en voie de modernisation, nous voudrions faire ressortir par ce

¹ L'homme d'opposition, qui avait d'ailleurs refusé le baise-main d'allégeance au Roi, est mort une années après la création de l'IER après avoir lutté plusieurs années pour que les exactions du régime hassanien soient condamnées publiquement (en vain).

² Royaume du Maroc, HCP, 2006 : *Statistiques environnementales au Maroc*. Chapitre Indicateurs de Développement Durable, p.98

chapitre à quel point le "développement durable" questionne véritablement les pratiques aménagistes sur le statut qu'elles accordent à l'équité territoriale, sans que celle-ci soit forcément concomitante (bien que les vertus aménagistes soient volontiers convoquées comme pourvoyeuses de justice spatiale). Concrètement, l'effort est réparti selon 2 registres d'action : d'une part justifier une politique territoriale qui pratique la valorisation sélective et d'autre part relayer le désengagement étatique dans la gestion locale, par la constitution d'une société civile au sens large (ONG, associations d'usagers, citoyens représentés sous des mandats électifs). Certes les procédures participatives ancrées dans la notion mobilisatrice de gouvernance servent à articuler les représentations locales aux arbitrages de l'échelon supérieur, mais il reste quand même à prendre la mesure de ce que recouvre une stratégie territorialisée de l'équité et de la pertinence qu'elle prend à l'échelle locale.

1. Le chantier lancinant de la (p)réparation socio-spatiale au Maroc

Résultant de plusieurs dynamiques politiques successives visant à maîtriser l'espace, son aménagement et ses populations, les formidables paradoxes du Maroc associent de riches ressources patrimoniales et naturelles à de graves retards d'équipements (des espaces ruraux marginalisés aux espaces urbains paupérisés). Ils ont creusé la fragmentation socio-spatiale ainsi que la fragilisation de milieux de vie séculaires et structurés, qui décrédibilisent le rayonnement du Maroc. Face à cela, la vigoureuse sectorialisation étatique n'est aujourd'hui plus la réponse soutenue.

La confrontation des priorités concurrentielles que sont d'une part, la préservation des ressources et, d'autre part, les objectifs sociaux de résorption de la précarité, est dorénavant affichée comme une stratégie gouvernementale qui annonce, depuis 1995, une volonté d'« instaurer les bases du développement durable, afin de répondre aux besoins nationaux en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles et pour mieux intégrer les dimensions sociales et économiques (...) dans le cadre du processus de Rio et du Sommet Mondial de Développement Durable de Johannesburg »³. Par cette déclaration d'intention, le Royaume marocain indique qu'il ajuste désormais son traitement territorial aux recommandations officielles édictées par les principes de la *Déclaration de Rio*. Ceux-ci accordent une place prépondérante à la protection de l'environnement comme partie

³ Stratégie Nationale de Développement Durable, 1995. Source : www.matee.gov.ma/

intégrante des processus de développement (principe 4), tout en la conditionnant à une lutte contre la pauvreté (5) et en prenant en considération certains groupes sociaux comme les femmes, les jeunes et les communautés locales et autochtones (20 à 22).

1.1. L'identité multiple du Maroc et son positionnement géopolitique mondialisé

A la croisée de grandes régions supranationales, le Royaume du Maroc se plaît à affermir cette position stratégique de pivot que lui confère géographiquement et culturellement son territoire. S'éloignant des images tiers-mondistes de l'Afrique et des crispations identitaires ou révolutionnaires comme en Algérie, son atout a été de présenter au monde occidental l'image apaisée d'un état arabe de proximité, dont la continuité dynastique était un gage de stabilité politique en dépit de larges parts troubles (VERMEREN 2002). Car c'est en effet au travers des affrontements sourds entre le Palais et le parti de l'*Istiqlâl*, ainsi que des *années de plomb* qui ont stigmatisé la seconde moitié du XX^{ème} siècle, que le Maroc indépendant a utilisé l'appareil d'Etat hérité des années de Protectorat pour élaborer la transition démocratique aujourd'hui portée par le représentant suprême de la dynastie alaouite, Mohamed VI (cf. encadré 2).

Pays émergent « du Sud », le Maroc est proche de l'Europe non seulement par l'appartenance méditerranéenne, mais également par son histoire récente adossée à l'expérience coloniale française qui a façonné la plupart de ses comportements institutionnels ultérieurs, ce qui est loin d'être anodin dans la question qui nous intéresse ici. Ses franges atlantiques et méditerranéennes représentent les interfaces de liaison cruciales, par lesquelles le Maroc cherche à se distinguer de ses voisins arabes et africains en investissant des partenariats spécifiques d'abord sous forme d'accords commerciaux, mais qui glissent aujourd'hui vers la recherche de relations plus subtiles à l'échelle de la régionalisation mondialisée. Ainsi depuis octobre 2008, l'UE des 27 reconnaît un « statut avancé » au Maroc qui conforte celui-ci dans l'image de voisin privilégié, concerné et surtout impliqué par les décisions prises au sein de l'UE, à l'instar des 4 pays non membres aujourd'hui regroupés dans l'Association Européenne de Libre-Échange (la Suisse et la Norvège rejointes par l'Islande et le Liechtenstein).

Le Maroc est bien sûr aussi l'angle nord ouest d'un continent Africain en voie de développement, qui cherche à exprimer des vitalités locales par la coopération avec la société civile (représentée par les ONG nationales ou internationales) et qui se rassemble

aujourd'hui de façon inédite autour de sa position de grande vulnérabilité environnementale. A cet égard, la récente déclaration d'Alger relative au changement climatique annonce comme « priorités africaines » la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, ainsi que la sauvegarde des ressources en eau, en exhortant à la promotion « d'actions vigoureuses en matière d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité »⁴. Dans ce grand tableau africain, il est cependant à noter l'isolement choisi du Maroc (1984) vis-à-vis de l'*Organisation de l'Unité Africaine*, rebaptisée *Union Africaine* en 2002, alors qu'il en fut un état fondateur (1963). L'épineuse question du Sahara Occidental en est la cause, le Maroc marquant ainsi sa désapprobation à l'égard de la reconnaissance par l'UA d'une république sahraouie autonome⁵ revendiquant la souveraineté sur le territoire du Sahara occidental en frontière avec l'Algérie. Cela correspond pour le Maroc aux deux entités administratives que sont les régions en extrême Sud Ouest de *Laâyoune-Boujdour-Sakia el Hamra* et de *Oued ed Dahab-Lagouira*⁶.

Enfin le Maroc sous son appellation *al Maghrib al Aqsa* représente littéralement le pôle le plus occidental d'un monde arabe, qui s'exprime essentiellement au travers de l'islamisation en tant que marqueur culturel imposant et persistant. Plus régionalement, le Royaume du Maroc, ainsi défini depuis l'acquisition de l'Indépendance qui a transformé le Sultanat de Mohamed Ben Youssef en Monarchie Constitutionnelle proclamée en 1962, appartient à la formation élargie d'un Maghreb creuset d'identités vernaculaires maures et berbères. Toutefois, derrière une unité de civilisation que ne dément pas une réalité historique, l'émiettement des fractions tribales relatives à ce très ancien peuplement berbère, remontant à plusieurs siècles avant JC et qui est une constante patrimonialisée des arrières-pays montagneux et/ou désertiques, n'a pas représenté une réelle structuration sociétale, mais plutôt un contre-pouvoir utilisé au travers de complexes jeux d'alliances négociées ou arrachées par les dynasties successives.

Même si aujourd'hui au Maroc la tribu n'est plus une entité politique et administrative au devant de la scène, puisque le maillage territorial et la tutelle étatique ont contribué à la désofficialisation de ce type de pouvoir, les liens de lignage demeurent extrêmement

⁴ *Conférence Africaine sur le Changement Climatique*, novembre 2008

⁵ La République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) a été autoproclamée en 1976 par le Front Polisario (Soulèvement politique armé qui s'est constitué pour mettre fin à l'occupation espagnole du Sahara et qui en a refusé l'annexion ultérieure par la Mauritanie et le Maroc). Bien qu'elle soit membre officiel de l'Union Africaine, la RASD n'est reconnue que par 32 pays en 2008, essentiellement situés en Afrique, Amérique du Sud, Asie du Sud Est (alors que 79 pays la reconnaissent en 1989).

⁶ Le cœur de la tension se situe au niveau marocain dans une filiation revendiquée vis-à-vis des tribus nomades issues d'une zone comprise entre l'Atlas et le fleuve Sénégal, berceau historique de trois des dynasties principales du « grand Maroc » précolonial : Almoravides, Almohades, Saadiens.

Encadré 2 - Le Maroc politique contemporain : de l'Indépendance de 1956 à l'alternance de 1999

Après des luttes intestines entre le Parti nationaliste de l'*Istiqlâl* issu de notables citadins (qui revendiquait la gestion de l'Etat-Nation puisqu'il avait fomenté la conquête de l'indépendance), et la dynastie alaouite revenue d'exil en appuyant son pouvoir sur une féodalité rurale toujours puissante, un appareil d'état modernisé se constitue à la fin des années 50 sur un partage de pouvoirs : l'autorité reste celle du Palais, mais elle concède sous pression nationaliste une part stratégique du pouvoir (intérieur et affaires étrangères). De ce gouvernement bicéphale et ambivalent dérive un climat de répression aux ramifications puissantes et complexes, faisant ressortir des tensions anciennes que la pacification forcée du Protectorat avait masquées. Intrônisé en mai 1961, le nouveau souverain alaouite Hassan II qui succède à son défunt père Mohamed V, ex-sultan chérifien sous protectorat français, dote rapidement le royaume du statut constitutionnel, ce qui politise le régime en permettant de neutraliser l'héritage de l'*Istiqlâl*.

Très autoritaire et s'appuyant sur ses forces militaires, le régime est ébranlé par des crises violentes et des « affaires louches » jusqu'à la seconde moitié des années 70 (notamment les 2 coups d'états de 71 et 72) qu'il s'efforce de contenir dans le contexte fragilisant de la conjoncture économique dégradée. Non exportateur de pétrole et peu consommateur, le Maroc profite paradoxalement de la crise économique mondiale de 73 en valorisant ses gisements de phosphate, ce qui lui permet de financer un plan de relance volontariste en industrialisant fortement des secteurs légers et faciles d'exportation tels que le textile et l'agro-alimentaire. Cette croissance relative s'accompagne d'une « marocanisation » destinée à récupérer le foncier et les capitaux éparpillés depuis la décolonisation, afin de promouvoir une gestion patrimonialisée du territoire marocain par le royaume. Mais dans une décennie 80 pénalisée par la conjonction d'une période de sécheresse structurelle avec le retentissement de la crise mondiale sur les exportations d'un Maroc fortement agricole, l'endettement et son traitement curatif par une politique d'ajustement structurel imposent une libéralisation négative marquant la prédominance de l'économie sur le social. L'austérité budgétaire bloque les finances publiques supposées assurer le fonctionnement interne du pays (salaires, subventions), ce qui débouche sur des émeutes sociales inévitablement reliées au contexte des agglomérations bidonvillisées par les arrivées massives d'une paysannerie exsangue.

L'alternance conçue dans les années 1990 amorce un processus de démocratisation qui décentre les organes consultatifs, la souveraineté demeurant bien sûr celle du Roi. Toutefois, la révision constitutionnelle de 1996 marque une double étape majeure dans l'assouplissement de ce régime autocratique de droit divin :

- d'une part l'élection au suffrage universel direct de la Chambre des Représentants instaure le bicaméralisme et l'ouverture à l'alternance gouvernementale qui se concrétise par l'accession à des postes-clefs dès 1998 d'anciens opposants ayant connu les années de répression
- d'autre part, la régionalisation mise en œuvre en 97 marque les essais d'une décentralisation qui traduit la reconnaissance du local et un désengagement progressif de l'Etat dans la gestion territorialisée, restant toutefois dévolue à la vision nationale et souveraine des affaires de l'état.

Bien que cette transition démocratique ait été engagée avant le décès de Hassan II en juillet 1999, dans un cheminement à la fois tortueux et volontariste, la figure emblématique en est celle de son successeur et fils Mohamed VI, devenu en quelque sorte ce Roi du peuple que la résistance au Protectorat, entamée à cause de l'exil de la famille royale en 1953, aspirait à mettre au pouvoir. Après une ébullition qui a marqué la rupture d'avec la rigidité sécuritaire en exhumant le passé trouble du Maroc contemporain, le pays s'est attelé à la recherche d'arguments démocratiques adaptés à une royauté construite sur le droit divin (MVI est *Amir al Mouminine*, c'est-à-dire chef spirituel et moral de la communauté islamique).

prégnants avec, en filigrane, toute une structuration sociale collective de base. Ainsi la tribu et ses fractions persistent au travers de référents identitaires et de cadre d'appartenance qui peuvent s'avérer primordiaux dans le contexte des élections communales. Nous reviendrons sur cette dimension en questionnant plus tard la validité des procédures participatives. Toujours est-il qu'à l'occasion de l'importante *Fête du Trône*, qui est un marqueur fort de l'allégeance civile des sujets marocains au pouvoir dynastique, les hauts-dignitaires berbères doivent réitérer leur fidélité au pouvoir souverain par une parole symbolique de soumission⁷.

1.2. Un déséquilibre interne aux racines profondes

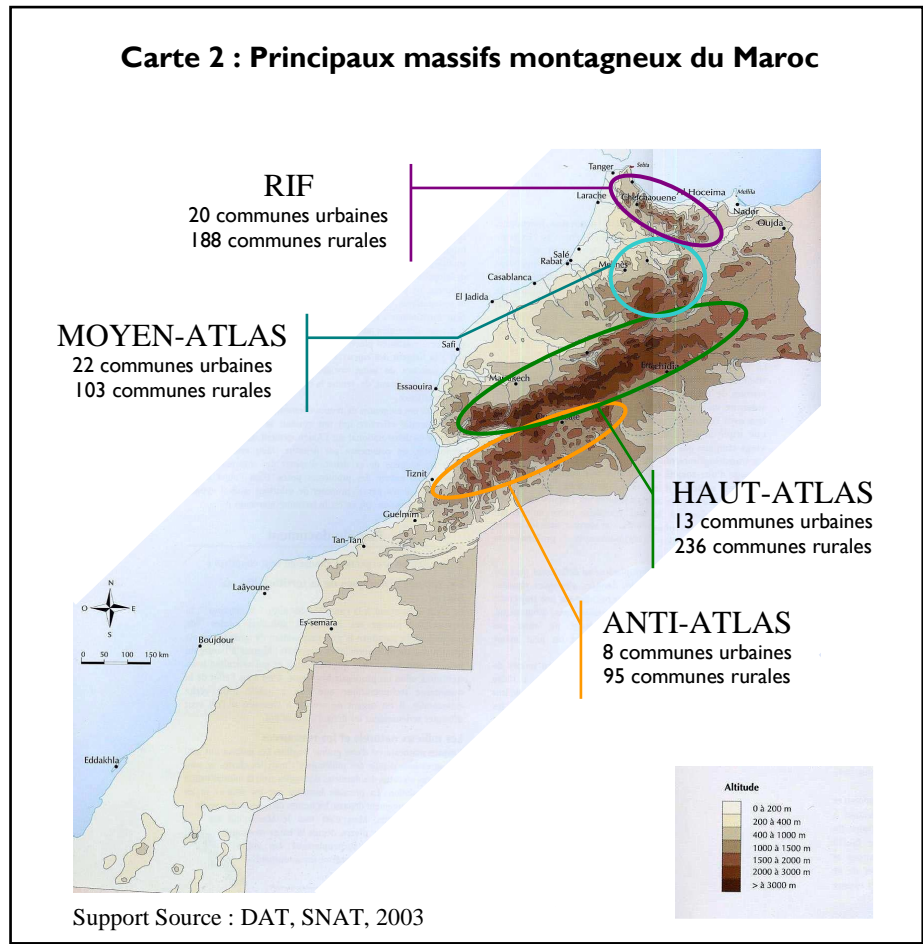
Le pouvoir central d'avant la colonisation, ou *Makhzen*, était fragilisé par la gestion permanente des conflits issus de l'architecture tribale qui prévalait historiquement dans l'imposante dorsale montagnarde de l'Atlas traversant le cœur du Maroc selon une diagonale Sud-Est/Nord-Ouest allant globalement d'Agadir à Oujda (carte 2).

Avant que le Protectorat français (1912-1956) n'impose des juridictions administratives sous forme de régions⁸, l'Empire Chérifien surimposait à une trame de pouvoirs locaux un système de distinction binaire entre le territoire du *Bled Siba*, refusant l'autorité principale du Sultan, et celui du *Bled Makhzen*, constitué des entités soumises ou ralliées. Aussi, loin de parvenir à fonder une autorité régulatrice, le système makhzénien se trouvait « confronté à une mosaïque de spécificités humaines et culturelles qu'il devait gérer avec circonspection »⁹. Cette situation de rapport de forces permanent, générée par une combinaison d'obédience et de défiance et appuyée par l'instabilité politico-sociale de populations installée dans des barrières montagnardes difficiles à atteindre comme à surveiller, a engendré ce que Mohamed NACIRI (1999) a appelé le *stress territorial*. Le pouvoir central pré-colonial maintenait son autorité en exploitant tant bien que mal les dissidences tribales des populations montagnardes et surtout en les isolant.

⁷ Conçue en 1933 comme un soulèvement patriotique initié par les nationalistes pour défier la tutelle envahissante du Protectorat et réaffirmer l'autorité de Mohamed V, la *Fête du Trône* symbolise l'unité populaire des sujets marocains, qu'ils soient arabes ou berbères, vis-à-vis de leur souverain. Elle donne lieu chaque année à une cérémonie solennelle qui témoigne des liens unissant le roi à son peuple, le premier faisant le bilan de ses engagements pour la nation qu'il gouverne, tandis que le second certifie sa confiance par un serment d'allégeance.

⁸ 4 régions militaires (Agadir, Marrakech, Meknes, Fes) et 3 régions civiles (Casablanca, Rabat, Oujda).

⁹ NACIRI 1999, pp.8-34.



Sous-tendues par des objectifs de pacification stratégique, les années de Protectorat ont entériné cette dichotomie aux frontières virtuelles entre *Bled Siba* et *Bled Makhzen*, en rationalisant un encadrement sécuritaire des populations qui instaura de nouvelles pratiques d'organisation territoriale. Les deux principaux noms de la géographie coloniale, Jean CELERIER et Georges HARDY, considèrent par le biais de la théorie du « syndrome ethnique » - soit la dualité structurelle de la population marocaine : arabe ou berbère¹⁰- que le Maroc se scindait en deux entités distinctes qu'étaient d'une part le Maroc utile, modernisé par la colonisation européenne, et le Maroc inutile, souffrant de handicaps car « abandonné aux procédés indigènes ». Le début du XX^{ème} siècle marque ainsi la domination d'un Maroc utile, correspondant essentiellement aux couloirs littoraux et aux réseaux de grandes villes qui bénéficient des politiques de modernisation et des conditions de croissance

¹⁰ En mai 1930, le dahir berbère promulgue la co-existence des deux nationalités, en reconnaissant les compétences de la j'maâ et des tribunaux coutumiers berbères qu'il place sous juridiction pénale française (ANNEXE 5). Conçu par les juristes du Protectorat, ce dahir signé par le nouveau Sultan Mohamed V auquel il retirait toute autorité sur les populations berbères, fut aboli en 1934 suite à une alliance entre le jeune Sultan et les nationalistes qui préparaient l'Indépendance en prenant appui sur la représentation patriotique d'une figure dynastique susceptible de rassembler le peuple contre le colon occidental.

économique. Le reste du pays, difficile d'accès et par conséquent difficile à valoriser comme à contrôler, est pour l'essentiel maintenu dans un cadre militaire.

Toutefois, c'est surtout l'administration qui se contenta de cette théorie déterministe, car les travaux des géographes cités ont cheminé plus avant dans la réflexion. Ainsi CELERIER a-t-il travaillé sur un découpage davantage fondé sur les grands ensembles physiques, tandis que HARDY écrivait en 1933 que si « l'occupation pouvait et devait se borner momentanément aux régions productives, en somme aux plaines cultivées, l'on espérait que le reste se soumettrait à la longue par attraction. En réalité le Maroc utile, c'est tout le Maroc »¹¹. Cette dernière phrase nous intéresse particulièrement car, derrière un premier degré aussi prometteur que lénifiant, elle dit avec exactitude que chaque portion de l'espace marocain sert à quelque chose (sans parler d'équité). Or justement utiliser un espace comme surface d'évacuation des problèmes ou comme faire-valoir dans le moins pire des cas, c'est lui accorder tacitement une grande utilité ! Nous n'en resterons pas à cette seule interprétation et reviendrons plus longuement sur cette dimension de l'utile invisible ultérieurement.

Après l'indépendance acquise en 1956, une nouvelle institution marocaine¹² s'installe durablement dans une gestion territorialisée fondée sur un contrôle centralisateur strict qui, en verticalisant la représentation territoriale, dépèce et fige des compétences tribales mouvantes et peu adaptées à une telle organisation étatique. Il s'ensuit une perte de sens de la complémentarité des terroirs entre les terrains de pacage, de parcours et leurs piémonts, éclatés à la fois par le découpage et la sectorialisation ministérielle. La marginalisation socio-économique de l'espace rural montagnard traditionnellement tribal s'explique aussi conjoncturellement par les choix stratégiques opérés dès 1960. Ceux-ci ont favorisé la rentabilité agraire et non la paysannerie, dans un contexte mondial où le paradigme de la croissance économique comme vecteur privilégié de croissance sociale représentait alors le modèle capitaliste de développement par opposition stricte à l'idéologie socialiste. Les modalités de cette planification ont conduit à une fragmentation socio-spatiale entre les plaines agricoles fertiles (en particulier Souss et Haouz) ayant fait l'objet de lourds investissements hydrauliques (barrages, pompage des nappes, systèmes de canaux pour les périmètres irrigués), et les vallées montagnardes reléguées dans une économie sylvo-pastorale de subsistance. L'état reconnaît d'ailleurs aujourd'hui que « si les espaces de montagne sont

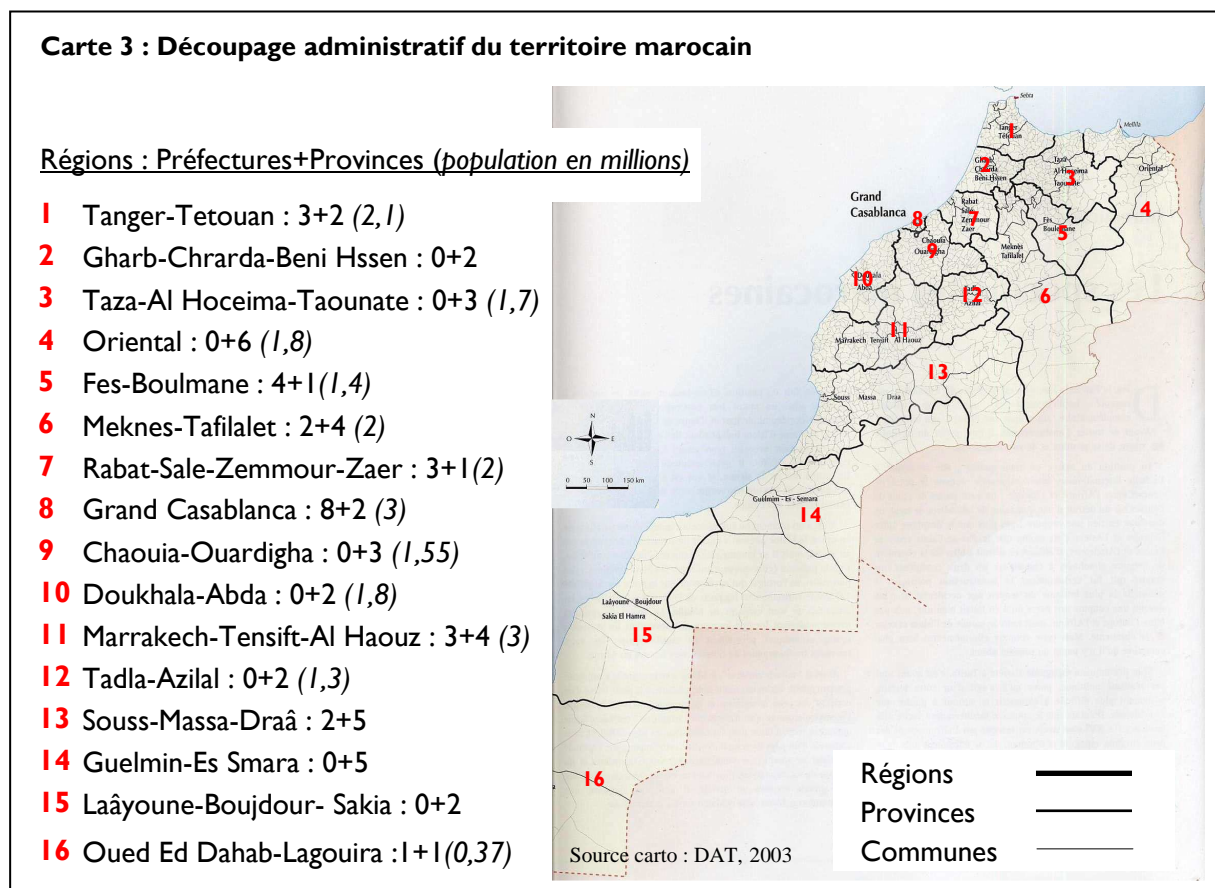
¹¹ Cité par M. Naciri. Ibid.

¹² La monarchie ayant permis de rompre avec la tradition médiévale du sultanat en hybridant l'héritage chérifien et le sentiment national populaire.

d'une fragilité extrême (...) à l'origine du mal, il y a le processus de dépossession territoriale qui a établi une rupture entre les populations et la gestion de leurs terroirs »¹³.

1.3. La rénovation statique de l'architecture centralisatrice

Dans un empire chérifien précolonial constamment remodelé en fonction des rapports de soumission avec le *bled Siba* et ne possédant donc pas de relais territoriaux stables pour la diffusion de l'action makhzénienne, l'expérience protectorale a déclenché la mise en œuvre d'une architecture administrative stimulant le contrôle de l'autorité. Le découpage et le bornage cadastral du territoire ont amorcé une phase de consolidation du pouvoir centralisateur, appuyé sur une pratique délégative vigoureuse. Les 7 régions d'encadrement héritées à l'Indépendance ont été renforcées par la création d'entités administratives sur le modèle Français, que le dahir de décembre 1959 a institué en 14 provinces et 2 préfectures¹⁴ correspondant aux espaces fortement urbanisés de Rabat-Salé et Casablanca.



¹³ DAT, SNAT, proposition n°4 du fascicule « Les orientations », p.22

¹⁴ Il est à noter que la distinction entre province et préfecture ne revêt pas une différence de statut juridique mais attribuée aux préfectures une gestion spécifique aux problématiques des grandes agglomérations urbaines.

Le maillage administratif s'est fait de plus en plus précis au fil du temps, afin de maîtriser l'étendue des circonscriptions créées, en particulier en milieu rural. Le Maroc est aujourd'hui découpé en 16 régions, créées suite à la réforme constitutionnelle de 1996. Elles sont subdivisées en 71 provinces et préfectures pour descendre dans l'échelonnement administratif jusqu'aux 1547 circonscriptions communales (1298 rurales et 249 urbaines), agrégeant elles-mêmes des ensembles de douars plus ou moins éparpillés dans le cas des communes rurales. Cet emboîtement dense recouvre une grande complexité, mêlant à une ancienne approche conservatiste et sécuritaire la nécessité de réformer l'interventionnisme d'un appareil d'état conçu comme le garant de l'efficacité économique.

La thèse publiée de Tarik ZAÏR (Toulouse I, 2006) portant sur la problématique de la gestion décentralisée du développement économique au Maroc pointe l'inadéquation entre des réformes institutionnelles entreprises dans le sens d'une décentralisation et un contexte planificateur qui admet mal une dispersion de l'action. Tenu du point de vue juridique (droit public) et cherchant à clarifier l'organisation de l'Etat marocain, le propos nous intéresse dans la mesure où il repère, dans ces transformations institutionnelles destinées à accompagner l'efficacité économique, une reconnaissance de l'impérieuse nécessité de gérer les déséquilibres entre territoires. Le pouvoir centralisateur, confronté aux répercussions économiques très incertaines de sa gestion fragmentaire du territoire, utiliserait en fait la collectivité locale comme cadre de résorption de la problématique ancienne de déséquilibre, afin de reconstruire le puzzle au niveau national. Comme une telle démarche exige toutefois une ingérence permanente, afin de s'assurer par subsidiarité remontante de la cohérence d'ensemble, on peut s'interroger sur le rôle exactement pris par la collectivité locale dans le rééquilibrage territorial. Ceci sans perdre de vue que le contexte international puise à la référence de la durabilité et de ses outils déclaratifs qui encouragent le partage de compétences entre les Etats et les collectivités comme viviers d'acteurs locaux.

Bien que l'émergence des collectivités soit réputée soulager l'Etat dans la gestion du développement local, les acteurs décentralisés se voient ainsi concéder des prérogatives dont ils n'ont pourtant pas la maîtrise finale. La gestion décentralisée de l'Etat marocain repose en effet sur une sorte de dédoublement institutionnel dans lequel l'autonomie de principe ainsi que le partage des compétences sont fortement restreintes par le pilotage des autorités de tutelle dans les affaires locales. Les points suivants déclinent cette forme de néo-obéissance de situation (représentée plus loin en schéma 6) qui amenuise avec une grande parcimonie l'architecture verticale. Ceci malgré un discours sur la pertinence du

cadre administratif décentralisé en tant que moyen privilégié du processus de démocratisation.

1.3.1. Un niveau communal qui cherche toujours sa place

Une première carte fut d'abord jouée avec la charte communale de juin 1960, destinée à affirmer la modernisation de l'institution vis-à-vis de communautés sous influence tribale notoire. Mais concrètement, les modalités de la tutelle exercée sur les communes en tant que collectivités locales attestent de l'omnipotence étatique : à titre d'exemple, cette formulation explicite à l'article 31 de la révision de 1976, pourtant axée sur le transfert de la compétence délibérative en faveur de l' élu, et qui stipule un rapport hiérarchique portant incontestablement atteinte à l'autonomie juridique de la collectivité : « Ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par l'autorité administrative supérieure, les délibérations du conseil communal portant sur... »¹⁵. Entité de base profondément arrimée aux relations de proximité (en particulier dans la distinction officielle consacrant la prépondérance du monde rural, du moins jusqu'à une période récente) la commune a toujours représenté un échelon significatif dans le traitement des problématiques socio-économiques, au point de constituer la forme dérivative des solidarités traditionnelles et des assemblées de *Jmaâ* spécifiques aux milieux berbérophones :

« (...) des ressorts communautaires subsistent : ils se manifestent dans les capacités d'initiatives de la population, notamment en matière d'équipements villageois (...) Les villages veulent contrôler leur territoire propre et ne plus consentir les faveurs faites aux voisins, en concédant une possibilité de pâturage ou le partage de ressources en eau. La réactivation de la *Jmaâ* a été au Maroc le fait essentiel qui a permis aux populations des douars dans beaucoup de régions de pallier l'insuffisance ou l'absence des équipements publics. Cette dynamisation s'accompagne cependant d'une conscience plus aiguë des pertes des solidarités traditionnelles entre communautés voisines, entraînant le développement d'une forte territorialisation de l'espace. L'Etat a trouvé son compte dans cette prise en charge du service public par la population. Il n'a pas pour autant, par une législation appropriée, encouragé ces tendances en dotant ces associations d'intérêts locaux d'un statut réglementaire permettant à ces entités traditionnelles d'être considérées comme des partenaires dans les actions de développement, participant à la prise de décision et à la réalisation des projets d'amélioration des infrastructures et de la production (...). Le statut actuel de ces communes, sur le plan politique comme sur le plan opérationnel, en fait des leviers de l'Etat centralisateur plus qu'une structure de captage du consensus et de participation active de la population»¹⁶

La révision de la charte communale en 2002¹⁷ revalorise toutefois les intérêts communaux - et non plus exclusivement communautaires - en introduisant notamment une moralisation

¹⁵ Extrait repris de T. ZAÏR, note de bas de page n°3 p.365. Les mots ont été soulignés ici.

¹⁶ NACIRI 1996, pp. 190-192.

¹⁷ Dahir n°1-02-297 du 03 octobre 2002.

statutaire des élus, destinée à éviter la compromission des affaires locales par des rapprochements ou des rivalités politiques et notabliaires. Ceci étant, ce dahir de 2002 portant sur le fonctionnement et les compétences de la Charte Communale continue d'imposer aux présidents des communes une autorité de tutelle émanant du Ministère de l'Intérieur, pour toute décision en terme de fiscalité, de budget, d'initiative identitaire ou patrimoniale, ou encore d'action avec des partenaires extérieurs.

La dernière révision, en cours, semble prendre acte de cette consignation à une lourdeur administrative qui affaiblit le potentiel stratégique de la collectivité dans son exercice de démocratie locale. C'est pourquoi elle propose d'affermir le cadre institutionnel de la commune, afin de parfaire la transition que le ministère de l'Intérieur annonce vers une approche plus consultative et contractuelle. On se demande en effet comment les collectivités peuvent s'atteler sérieusement au déploiement de projets territorialisés dans les entités les plus éloignées du centre, sans une recréation conséquente des ressources humaines, juridiques et fiscales qui y sont consacrées. L'octroi de *statut avancé* auprès de l'UE (infra I.1.1) et la nécessité d'une mise en adéquation des structures déconcentrées avec les pays européens ont probablement été catalyseurs pour cette réflexion sur les inerties pesant dans la Charte Communale. Mais la chose est trop récente pour qu'on en puisse juger. Elle n'est d'ailleurs, à l'heure de la rédaction de ce point, qu'à l'état de projet d'amendement...

1.3.2. L'escamotage provincial/préfectoral

L'organisation des provinces et préfectures en tant que collectivités s'aligne sur celle des communes¹⁸ et date de 1963. Comme pour elles, un contrôle d'opportunité dévolu au gouverneur permet *in fine* de cadrer les décisions actées par les élus en les passant d'une certaine manière « au filtre de la conformité ». En effet la tutelle qui éclipse l'autonomie des collectivités locales, y compris celle de la nouvelle Région d'ailleurs, se concentre essentiellement dans la valeur politique et logistique de ce pivot majeur de la déconcentration qu'est la Province/Préfecture.

Le gouverneur de Province (ou de préfecture en milieu urbain) détient un rôle prépondérant dans la gestion des affaires locales, conféré par le dahir de février 1977 qui affirme ses

¹⁸ Bien que les membres du Conseil Provincial/Préfectoral soient élus par suffrage représentatif, contrairement aux conseils communaux directement issus d'un vote populaire.

pouvoirs en tant qu'agent d'autorité coordonnant les services extérieurs des ministères et administrations publiques (ANNEXE 6). Cette puissante position délégative consacrée par la Constitution en vigueur¹⁹ a encore été renforcée par un décret en octobre 1993, qui insiste sur le transfert des compétences territoriales en faveur du gouverneur de la part des ministères sectoriels et, bien sûr, de l'Intérieur. Cette dernière disposition, réaffirmée par lettre royale (janvier 2002) afin d'actualiser la position du gouverneur dans le cadre de la régionalisation lancée en 1997, explique la prééminence de cet agent sur un échelon pourtant supérieur.

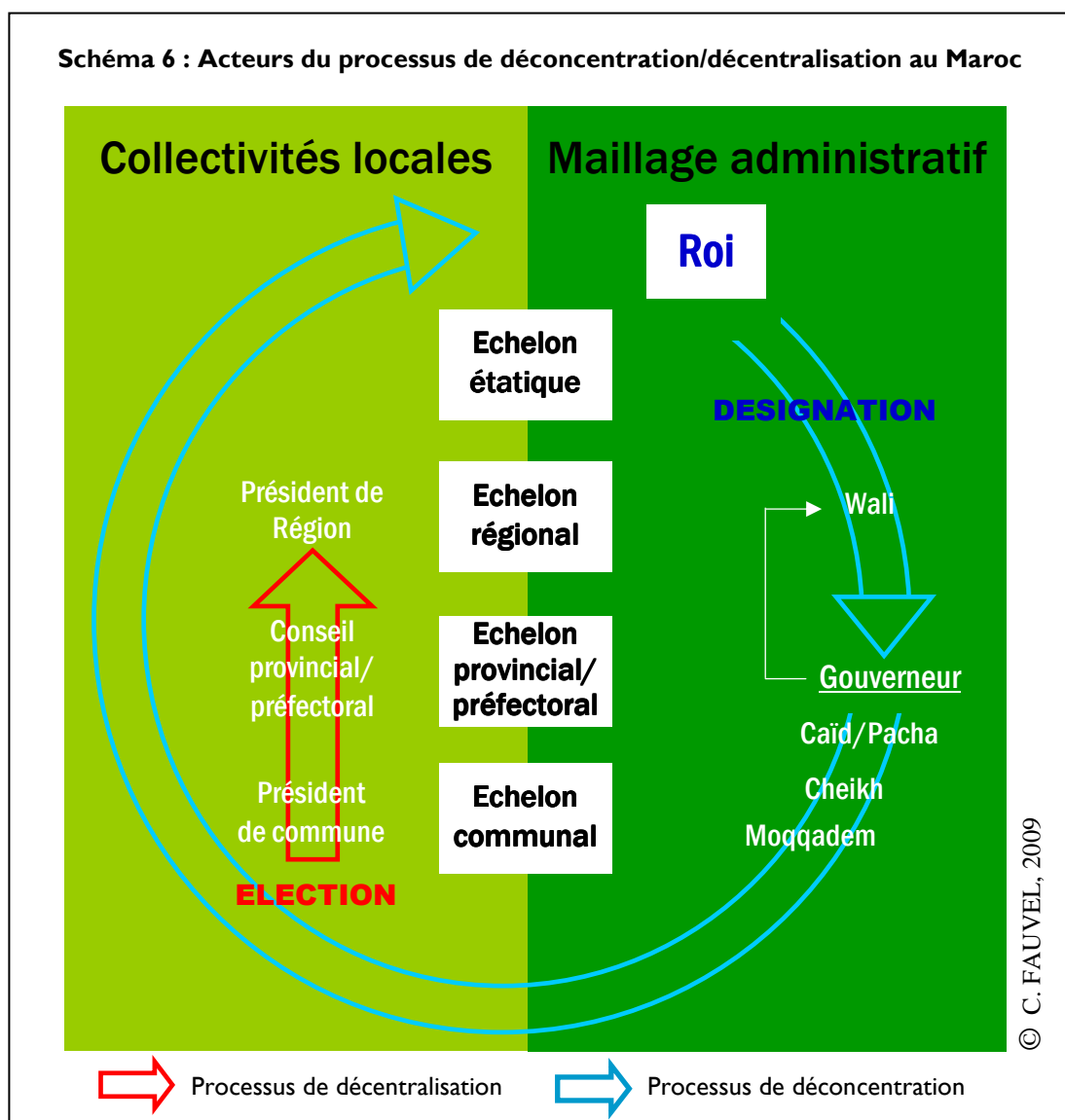
Le *Wali* de Région est d'ailleurs recruté parmi les gouverneurs des provinces et préfectures qui constituent la *Wilaya* (appellation de la région administrative, par distinction avec la *Région* qui correspond à la collectivité territoriale) et il cumule systématiquement les deux fonctions. C'est probablement ce qui fait la consistance de cette figure emblématique du *Wali* et ne permet pas, dans l'état actuel d'une déconcentration très maîtrisée, de donner à la *Région* au mieux une complémentarité d'action, au pire un contre-pouvoir. Les entretiens menés auprès de différents personnels de l'aménagement du territoire, en particulier dans son cadre ministériel, ont clairement laissé comprendre que la stratégie territoriale reposait en partie sur une combinaison politiquement menée sur l'adéquation de personnalités entre le *Wali* et le Président de Région. Les prochaines élections régionales en septembre 2009 seraient probablement une occasion intéressante de repérer comment s'organise *in fine* la relation Président de Région-*Wali* vis-à-vis de la gestion publique territorialisée...

Ce tour d'horizon de la problématique territoriale marocaine, insistant sur les racines des déséquilibres socio-spatiaux et sur la prégnance d'une architecture centralisatrice qui laisse peu de place aux nouvelles instances de la gouvernance locale, est la base à connaître pour appréhender comment se joue aujourd'hui la transition aménagiste. En effet, comme son nom l'indique, la transition est bien un processus en cours, destiné à engager des orientations nouvelles relatives à l'approche systémique et intégrée de la durabilité. Mais elle reste soumise à des tensions et des héritages spécifiques qui en éprouvent la dynamique.

¹⁹ Dans le Titre XI comportant 3 courts articles : article 101 : « Les gouverneurs exécutent les délibérations des assemblées provinciales, préfectorales et régionales dans les conditions déterminées par la loi » et article 102 : « Dans les provinces, les préfectures et les régions, les gouverneurs représentent l'Etat et veillent à l'exécution des lois. Ils sont responsables de l'application des décisions du Gouvernement et, à cette fin, de la gestion des services locaux des administrations centrales » (ANNEXE 4).

1.4. Innocuité et contournement

La représentation proposée dans le schéma 6 met en évidence le déséquilibre qui existe entre les deux mouvements habituellement inscrits en effet miroir inversant : le *bottom up* et le *top down*. La flèche rouge représente la dynamique ascendante des différentes collectivités territoriales sur la base d'un vote citoyen, tandis que le mouvement descendant de la flèche bleue représente l'organisation de la tutelle déléguative construite à partir de l'autorité royale.



Certes la représentativité populaire existe et se renforce d'ailleurs au fil des révisions législatives concernant les prérogatives des collectivités et des mandats électifs (6 ans), ainsi que des mobilisations citoyennes de plus en plus autorisées voire encouragées. Mais elle n'est qu'englobée dans ce mouvement de déconcentration qui reste puissant et articulé

autour de la figure-clef du gouverneur, nommé par le Roi. Devant la schématisation de cette dynamique qui fait ainsi bien ressortir le caractère englobant d'un maillage administratif déterminant toujours avec force l'organisation des acteurs territorialisés, la question se pose de savoir s'il faut s'arrêter à constater l'intégration déséquilibrée du processus de décentralisation, ou bien s'il faut en avoir une autre lecture, davantage de l'ordre du contournement. Autant dire que dans ce cas-là, la collectivité locale constitutionnalisées et institutionnalisées, qui donne au geste électif une valeur d'implication dans la gestion territoriale, joue un rôle très important en tant qu'illusion d'optique. En effet, que signifie l'aménagement si le territoire, et plus précisément le territoire de projet conçu autour de l'adhésion des habitants, est davantage considéré comme objet de contrôle social par l'espace que comme outil de développement ? Nous rebondissons ce faisant sur une lecture critique déjà ouverte par la géographie marocaine et sur laquelle s'appuie le raisonnement :

« L'emprise grandissante de la centralisation étatique engendre son revers : l'inefficacité économique, sociale et politique de son action. Ce processus est occulté par les discours sur la décentralisation et ses bienfaits et sur la régionalisation et ses effets bénéfiques (...)

L'essentiel des compétences [des communes] est transféré à des instances administratives contrôlées étroitement par l'Etat. Le statut actuel de ces communes, sur le plan politique comme sur le plan opérationnel, en fait des leviers de l'Etat centralisateur plus qu'une structure de captage du consensus et de participation active de la population »²⁰

L'illusion d'optique consiste à administrer l'espace public sans céder de prérogatives décisives aux habitants et à leurs représentants, mais en les convainquant de leur investissement, de sorte que soit neutralisée la dissension potentielle. Car si les évolutions en faveur de la gouvernance et de la subsidiarité sont appliquées comme mécanismes de démocratisation, leur innocuité traduit le contournement dont certains processus de décentralisation font l'objet, par habitude, par peur de perdre le pouvoir, ou par invalidation des ambitions locales :

« Sortis des structures coloniales, les Etats-nations en évolution ou en formation ne sont-ils pas sous l'emprise d'une logique unitaire qui leur fait entrevoir le fait de se dessaisir de leurs prérogatives, en tant que pouvoir central, au profit d'un pouvoir régional authentique, comme une menace ? La crainte du régionalisme, les dérives territoriales sur les marges-frontières et les logiques d'accaparement des couches bénéficiaires qui détiennent l'autorité contribuent à renforcer leur crispation sur des articulations trop centralisatrices entre pouvoir, espace et société (...) »²¹

Ainsi acquise par un subtil effet de contournement, qui ne remet pas en question la nouvelle parole citoyenne mais au contraire la fait exister puisqu'à l'intérieur de ce cadre elle ne gêne

²⁰ NACIRI 1996, p.186 et p.192

²¹ Ibid. p.187

pas la décision finale d'organisation volontariste du territoire, l'adhésion des habitants à leur territoire de projet ne se construit pas sur une résistance surmontée, mais sur une participation librement consentie. Un exemple concret, puisé parmi d'autres, illustrera cette idée à l'échelon le plus petit qui permet une lecture très fine des relations interpersonnelles à l'oeuvre : dans les DREF (directions régionales des eaux et forêts) ou DPA (directions provinciales de l'agriculture) visitées, du personnel de terrain est formé aux arguties des circuits contemporains de la société civile et accompagne l'édification d'associations locales dans les douars et vallées montagnardes de leurs secteurs respectifs d'intervention. Après des décennies de défiance réciproque, la relation s'apaise donc entre l'administré usager des lieux et l'administration gestionnaire des lieux, par la transformation d'un rapport de soumission non consentie à un rapport moins policé qui prend en considération les besoins des usagers et les associe à la décision à prendre sur la gestion spatialisée du périmètre d'intervention. Tout va donc très bien dans le meilleur des mondes grâce à la mise en œuvre efficace de la gouvernance participative dont chacun se réjouit de tirer bénéfice. Sauf que, lorsqu'on questionne sur le fondement associatif, on découvre bien souvent que ce n'est qu'une mise en statut de l'assemblée tribale traditionnellement décisionnelle pour les affaires communautaires (aux vieux sages sont bien sûr associés de jeunes actifs disposant de connaissances informatiques, d'un réseau en ville ou même d'une formation professionnalisante et en cela détenteurs d'un certain prestige en milieu rural isolé). On conçoit qu'il soit extrêmement efficace de convertir la *j'maâ* ou toute autre forme d'organisation communautaire en un acteur d'accompagnement et non d'opposition. Produits étatiques par excellence, les sympathiques ingénieurs forestiers ou agronomes rencontrés sur le terrain sont d'autant plus sincèrement convaincus de leur responsabilité de guide environnemental qu'ils ne sont plus retranchés dans leurs missions de contrainte mais disposent d'un bagage légitimiste grâce aux bureaux d'études internationaux qui formatent le discours en amont (développement durable, projet participatif, bonne gouvernance, méthodologie de réunion de type arbre à idées en sont les antennes ; nous y reviendrons plus tard). Du point de vue de la DREF ou la DPA, l'éleveur semi-sédentaire qui parcourt les versants en laissant ses chèvres grignoter scandaleusement la biodiversité florale et concourir notoirement par la même occasion à l'affaissement des versants fragilisés n'est plus un contestataire ignorant, mais un partenaire dont il est nécessaire de développer la conscience écologiste par une négociation avec la réalité de sa situation socio-économique. L'administration déconcentrée devient ainsi pourvoyeuse de démocratie en stimulant

l'émergence de mobilisations locales. Or sans en faire nécessairement une lecture manichéenne, car il est plus honnête de souligner la réelle implication des personnes de terrain rencontrées et leur soulagement manifeste d'expérimenter la décrispation des relations entre usagers et administrations, il reste que dans ce type d'exemple, l'architecture de la participation démocratique est entièrement fabriquée à partir d'arguments exogènes et de volontarisme aménagiste décliné sur des logiques d'emboîtement d'échelle²².

Cet exemple contextualisé, compilant plusieurs expériences de terrain bien réelles et entretiens avec les différents acteurs en présence ayant fait l'objet de recoupements analytiques, a donc servi à braquer le projecteur sur une manifestation paradoxale d'invisibilité. Le schéma n°6 concernant le rôle de l'intervention territoriale sert d'abord à illustrer la prégnance d'un régime monarchique qui, par définition, ne laisse pas de place à la subsidiarité recueillie au travers du mandat électif. Il permet en plus de repérer comment le fait de focaliser sur l'émergence d'acteurs territorialisés, à la faveur des rhétoriques cumulatives de la durabilité, de la gouvernance et de la décentralisation, semble illusoirement relativiser le poids vertical de l'organisation centralisatrice. Parler d'invisibilité, c'est essayer de comprendre ce qui se joue ailleurs que dans le discours convenu et qui sert à recueillir l'adhésion des récipiendaires dans la reconstruction territoriale et les processus aménagistes servant un dessein politico-économique à spectre large. En mettant en perspective la démonstration contenue dans ce point, nous faisons l'hypothèse que c'est par ce registre de l'invisible qu'on peut approcher le contenu complexe de la durabilité.

2. La promotion du *territoire* comme outil de la reconquête

2.1. La gestation d'une politique publique spécifique

Bien que la notion de *Territoire* soit devenue le référentiel incontournable de la reconquête aménagiste au Maroc, l'Aménagement du Territoire n'est pas une création totalement récente, puisqu'un ministère spécifique lui fut dévolu dès 1977, en association avec l'Habitat.

²² Une analyse similaire est menée à propos de la «ville durable» par Cyria EMELIANOFF (1999), qui voit dans les procédures d'Agenda 21 un effet de slogan qui masque à peine un renforcement technocratique fondé sur des normes et des valeurs faussement partagées. Elle constate que les mobilisations locales sont construites de façon exogène par des sollicitations nationales ou européennes et ne traduisent pas réellement une vision urbaine pressentie « par le bas ».

Ce double ministère intégrait alors les secteurs de l'urbanisme et de l'environnement, auparavant affiliés à l'Habitat. Toutefois un important remaniement ministériel en 1985 a ensuite dédoublé ce ministère qui devint exclusivement celui de l'Habitat, pour intégrer sous la simple forme de département commun l'aménagement et l'urbanisme au très puissant ministère de l'Intérieur. Le Roi Hassan II souhaitait à cette époque engager le Maroc dans une stratégie de développement, qui s'est traduite à la fois par un volontarisme planificateur (grands travaux hydrauliques) et par un éparpillement de la compétence aménagiste dans les divers départements ministériels. Ceci explique entre autres la démultiplication et la sectorialisation toujours active d'acteurs publics directement impliqués dans le développement territorial (voir tableau I). Ainsi par exemple l'ORMVA, créé dans les heures d'espérance de la planification agricole, a surimposé au maillage administratif une structuration de l'espace marocain en périmètres d'irrigation associés à la construction de grands barrages²³.

Au début de la décennie 1990, le recours aux bailleurs de fonds internationaux - notamment le PNUD - pour participer au développement national, orienta la Direction d'Aménagement du Territoire (DAT) vers la mise en œuvre d'un diagnostic territorial supposé aboutir à une cohérence d'ensemble et à l'élaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). Construits à partir de termes de référence diffusés auprès des différents ministères, les 17 rapports très sectoriels qui résultèrent de cette première étape ne permirent pas de dégager clairement une visibilité de la problématique territoriale à l'échelle nationale. On soulignera l'influence des experts globaux dans la fabrication des politiques nationales qui doivent composer avec les évolutions des débats concernant les contraintes développementalistes. En décortiquant, dans le cadre d'un essai sur l'ingérence écologique, le fonctionnement d'un marché spécifique au sous-développement dans lequel *l'offre crée la demande* en suscitant des projets *ex nihilo*, Georges ROSSI (2000) a examiné le rôle des experts. Ceux-ci décident des termes de référence qui font fonctionner le système des enveloppes de projets. Toute décision nationale s'avalise de ce fait à l'aune de la terminologie conventionnelle produite hors des particularismes locaux :

L'expert, pour garder son objectivité, ne doit pas être impliqué dans les affaires locales, mais doit rester un technicien impartial au-dessus de la mêlée (...) Les études qu'il mène sont censées être au-dessus des contingences locales, apolitiques (...) Les questions foncières, de droits d'exploitation, de structures de pouvoirs, sont éludées ou évoquées avec une soigneuse discrétion (...) Les grands

²³ Ces lourds investissements étatiques, alimentés en partie par la Banque Mondiale, visaient à stimuler l'industrie agro-alimentaire et donc la compétitivité des cultures d'exportation.

organismes internationaux qui traitent de développement et d'environnement ont besoin de schémas opérationnels, de systèmes de diagnostics et de boîtes à outils polyvalents leur permettant d'intervenir en des lieux différents en gardant leur propre cohérence (...)²⁴

On en retient à quel point la machinerie internationale du développement repose sur une objectivation « monolithique », validant ou invalidant les logiques institutionnelles par le filtre de diagnostics exogènes. La question sera réabordée ultérieurement sous l'angle spécifique de la fabrication des scènes de négociation (chapitre V).

En contrepoint, l'analyse de Pierre JANIN (2006) sur les captations rentières de l'aide en Afrique, selon lui corrélées aux situations de dépendance vis-à-vis des institutions onusiennes et à la dégradation socio-économique (qui, précise-t-il, ne rend pas totalement illégitime le besoin de se prémunir), explore le rôle de l'expertise internationale. En cherchant à décourager les comportements de captations rentières, au nom de la gouvernance et de la valorisation des savoir-faire autonomes, les bailleurs de fonds auraient en effet fortement contribué à élaborer ces conditionnalités et ces approches de contrôle « objectivistes ».

Cette digression faite, revenons au Maroc : dans le triple contexte de la proclamation de la Stratégie Nationale de Développement Durable de 1995, de la révision constitutionnelle de 1996 et la régionalisation de 1997, le milieu de la décennie voit alors s'engager une seconde phase axée sur la méthode des scénarii et appuyée sur un transfert de compétences avec la France. Mais le très symbolique *Gouvernement de l'alternance*, introduisant une opposition idéologique avec l'arrivée de la gauche au gouvernement en 1998, mise sur la création d'un nouveau ministère qui refonde en une seule entité l'Aménagement du Territoire, l'Urbanisme, l'Habitat et l'Environnement. Placé à sa direction, le socialiste Mohamed El Yazghi réfute la méthode d'une planification exclusivement volontariste pour amorcer une volonté politique inédite, basée sur les attentes des acteurs locaux et sur la subsidiarité ascendante attendue de la compétence territoriale accordée aux nouvelles collectivités. Le besoin d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire n'est pas remis en question, mais seule sa méthode d'élaboration. Le principe de base est celui d'une gouvernance visant à mettre en relation les différents acteurs territorialisés, en reconnaissant l'intérêt d'une organisation au niveau local et une dynamique d'appropriation civique de l'espace.

²⁴ ROSSI 2000, pp.210-213

Tableau I : Acteurs principaux dans l'action aménagiste et développementaliste au Maroc

Ministères sectoriels	Services extérieurs déconcentrés	Entreprises et établissements publics sous tutelle
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification	DREF : 10 Directions Régionales des Eaux et Forêts DPEF : 43 Directions Provinciales des Eaux et Forêts + 8 arrondissements	→ 9 Parcs Nationaux
Ministère des Equipements et Transports (en particulier terrestres et ferroviaires)		ONCF : Office National des Chemins de Fer ONEP : 9 antennes régionales de l'Office National de l'Eau Potable (sous tutelle du ministère des transports depuis 77)
Ministère du Tourisme (en particulier division des aménagements et des équipements)	DRT : 7 Délégations Régionales au Tourisme DPT : 16 Délégations Provinciales au Tourisme + Wilaya de Tétouan	ONMT : Office National Marocain du Tourisme, chargé de promouvoir le pays par des actions de marketing territorial
Ministère des Energies, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement → Secrétariat d'état à l'eau et à l'environnement	DREM : 16 Directions Régionales de l'Energie et des Mines DPEM : 8 Directions Provinciales de l'Energie et des Mines	ONE : Office National de l'Electricité
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes	DPA : 40 Directions Provinciales de l'Agriculture	ORMVA : 8 Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace → Secrétariat d'état au développement territorial	IRHUAE : 16 Inspections Régionales de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace	Al Omrane : Holding créé pour mobiliser les réserves foncières publiques et contrôler l'accroissement urbain. Agences Urbaines : 25 agences de gestion et ingénierie urbaines.

© C. FAUVEL, 2009

Le discours royal prononcé par Mohamed VI le 26 janvier 2000 marque le lancement de la politique publique actuelle d'Aménagement du Territoire selon une approche innovante au Maroc : associer transversalement les acteurs locaux à la définition des orientations étatiques et partager les responsabilités. C'est ainsi qu'un *Grand Débat National*, officialisant une inédite capillarité représentative menée hors champ politique et à la demande du Souverain, a ouvert la décennie 2000 sous l'égide de la compétence territoriale. Un dispositif réglementaire acte cet engagement de l'Etat à s'aider de la participation citoyenne, que le souverain marocain veut "départir de la conception obsolète faisant de l'Etat le distributeur exclusif des richesses et le responsable unique". La Charte d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable pose dès 2001 les principes de base de la nouvelle politique d'Aménagement du Territoire à partir des besoins exprimés lors du Débat National et formule 6 enjeux principaux²⁵ suivis des propositions institutionnelles pour y répondre (ANNEXE 7). Furent ainsi annoncées une

²⁵ Concernant dans cet ordre : la remise à niveau du développement rural, la problématique de l'informel, la maîtrise de l'accroissement urbain, de la ressource cruciale en eau, de la dégradation des milieux naturels, l'intégration au processus de mondialisation

législation adaptée à l'exécution des grandes orientations de cette politique²⁶, la création de structures institutionnelles oeuvrant à leur coordination telles que le conseil supérieur d'aménagement du territoire (CSAT), dont l'attribution principale est de veiller à ce que les documents sectoriels existants ne se télescopent pas²⁷, ainsi que l'élaboration d'un nouveau SNAT. Un léger remaniement ministériel vint à cette période (2002) remodeler la logique administrative pour la recaler sur les injonctions référentielles de préservation environnementale : à l'Aménagement du Territoire ont donc été rattachés l'Eau et l'Environnement (MATEE), tandis que l'Habitat et l'Urbanisme furent dissociés de l'affaire.

Le point suivant fera l'objet d'une analyse plus poussée de l'approche systémique conçue par le SNAT (validé courant 2004) qui définit des espaces d'intervention pour répondre à la nouvelle logique clef de l'équité socio-spatiale, mais il est indispensable de préciser tout de suite qu'un nouveau remaniement ministériel a encore modifié la dénomination du ministère en charge de la question aménagiste, rebaptisé depuis octobre 2007 *Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace* (MHUAE). Au-delà du constat simple que l'Habitat et l'Urbanisme ont repris des lettres de noblesse en redevenant l'intitulé premier du ministère, l'intérêt de la remarque réside surtout dans la nature de la dénomination. Il n'est certainement pas anodin que le *territoire* soit transformé en *espace* et on se tromperait sans doute à n'y voir qu'une confusion entre des termes grosso-modo axés sur l'organisation interne du pays. La DAT est clairement un « repère » de géographes, généralement munis d'un doctorat dans cette discipline et dont on peut supposer qu'ils maîtrisent les nuances entre ces deux termes. Mais où qu'ait été prise cette décision de transformer le *territoire* en *espace*, on l'interprétera ici comme un affichage implicite du champ de l'équité en tant que principe de l'action publique engagée. L'espace (au niveau national) invoque assez bien une consistance concernant le Maroc en général, mais faite d'éléments spécifiques qui ont été maltraités ou qui ont mal été traités (montagnes, littoraux, milieux urbains, oasis....) et dont il faut à présent remodeler la cohérence d'ensemble en s'aidant de l'outil technique qu'est le territoire. Dépassant la simple résonance institutionnelle (le territoire de la collectivité et son chevauchement avec la déconcentration territorialisée dont il a précédemment été question), le territoire est celui du périmètre d'intervention et du projet actif et participatif.

²⁶ Remise au goût du jour en ce qui concerne la loi sur l'eau datant de 1995 ou bien à construire en ce qui concerne des projets de loi Montagne, loi Littoral, loi Espaces Sensibles, ainsi que les normes relatives à la qualité de l'air, la pollution, la gestion des déchets.

²⁷ Schéma Directeur d'Aménagement Urbain, Schéma Directeur des Routes et des Transports, Schéma Directeur des Equipements Communaux, Schéma Directeur de l'Electricité et de l'Energie, Plan National d'Approvisionnement en Eau Potable, Schéma National d'Assainissement Liquide, Schéma Directeur des Pots et Aéroports, Programme Forestier National, Plan d'Orientation pour le Reboisement, Périmètres d'Investissements Agricoles dans les Zones Bour, Aménagement des Réserves et Parcs Nationaux, etc...

En fait, on n'aménage pas le territoire, on fabrique des territoires pour modeler l'espace et aménager une cohérence qui ancrera l'équité socio-spatiale grâce à la prise en compte des spécificités et des complémentarités entre les différents territoires. Evidemment il serait démesuré de troquer, décrets à l'appui, la totalité des dénominations relatives au vaste chantier aménagiste, ce qui explique que SNAT, CSAT, DAT etc... perdurent sous ces désignations. Pour autant, on en retrouve la trace sur le site web du nouveau MHUAE dans un onglet *dossiers* intitulé « développement territorial », situé sur le même plan que « architecture », « affaires techniques », « villes », ce qui tend à confirmer cette interprétation du territoire comme ingénierie technique mise à contribution²⁸.

2.2. Pratiques et discours de la transition aménagiste

Finalisant la construction de cette politique aménagiste formellement basée sur le "développement durable" parce que « c'est une obligation générale et permanente qui concerne tous les domaines de la vie économique et sociale »²⁹, et que « [pour un pays comme le nôtre...] il y a un vaste effort à fournir pour rétablir les équilibres rompus depuis un siècle »³⁰, le SNAT se veut être un diagnostic lucide des dysfonctionnements qui affectent la cohérence nationale, invitant à coordonner en amont les différentes interventions sectorielles. Au titre de ces dysfonctionnements, ne sont en effet pas épargnées les inerties administratives, identifiées comme des positions acquises à remettre en cause et à moderniser. Dans un épais *document de cadrage* éponyme de 140 pages, la nouvelle politique publique a d'abord pris soin d'adosser ses critères de rupture à une lecture sans complaisance de son héritage « géo-historique », dans lequel on remarque au passage que la responsabilité française lors de l'épisode protectoral est clairement désignée. Instructif au point d'en paraître presque inadapté à un texte de nature institutionnelle, l'argumentaire est entièrement tourné autour de la capacité à analyser les situations du passé pour mieux penser l'avenir. Ceci pose alors des bases d'autant plus légitimes aux orientations aménagistes, qu'elles sont présentées comme solidement ancrées dans une reconnaissance des apories territoriales, anciennes ou plus contemporaines :

« En esquissant les grandes lignes des différentes séquences de notre géo-histoire nationale, nous avons visiblement et sciemment mis l'accent sur une histoire des distorsions explicatives du présent (...). Il nous semble qu'une véritable volonté d'Aménagement du Territoire devrait résoudre

²⁸ <http://www.mhuae.gov.ma/NR/exeres/DFB6A9C4-7656-4BBC-B7F3-323390E53BBF.htm>

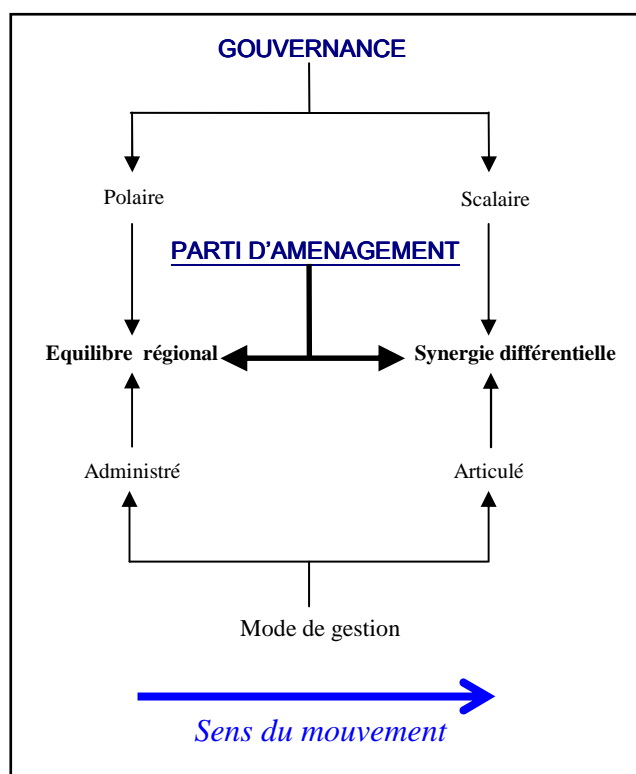
²⁹ MATEE, DAT, 2003 : *SNAT, présentation*, p.66

³⁰ *Ibid.* p.2

certaines distorsions essentielles (...) et surtout distinguer nettement entre deux attitudes fondamentales entre, d'un côté, une réforme défensive inspirée par l'impératif du simple encadrement et hantée par les espaces de fragilité du système socio-territorial actuel et, d'un autre côté, une réforme qui vise la réappropriation du territoire par la société dans son ensemble.»³¹

La notion de territoire, déclinée en territoires multiples surtout, est devenue l'entrée par laquelle le pays cherche à régénérer ses forces vives. Le discours aménagiste célèbre les intérêts nationaux en s'appuyant sur des jeux subtils de différence et de complémentarité, au travers de la notion de *synergie différentielle* conçue pour appréhender l'aménagement et le développement selon la formule suivante : « de chaque territoire selon ses potentialités économiques, à chaque territoire selon ses besoins sociaux »³². Potentialités économiques et besoins sociaux sont les deux axes qu'il faut absolument croiser. C'est pourquoi la performance aménagiste cherche à présent à spatialiser non plus une indivisible logique autoritaire de répartition des équipements et de gestion du développement économique mais, au contraire, un dédoublement de logique dont est même revendiqué le caractère concurrentiel (« mais pas antagoniste ») entre l'égalitarisme de traitement, concernant l'accessibilité de chaque citoyen aux services publics, et la *compétitivité* comme levier de l'efficacité économique.

La justification de ce concept incantatoire de *synergie différentielle* (terminologie prolifique dans les sources écrites, toutefois jamais entendue par ailleurs) est illustrée dans ce schéma proposé dans le rapport du SNAT et qui nous sert surtout ici à repérer l'utilisation du terme de gouvernance et ses implications. La logique de rupture soutenue par la transition aménagiste est discernable dans l'opposition entre la *synergie différentielle*, qui se présente comme une gestion dynamique des influences en jeu, et la précédente conception fondée sur la recherche



© MATEE, DAT, SNAT 2003

³¹ MATEE, DAT, 2002 : *SNAT, éléments de cadrage*, p.34

³² MATEE, DAT, 2003 : *SNAT, Synthèse*, p.60

stabilisée (oserait-on dire durable ?) d'un *équilibre régional*. Lorsqu'elle est *polaire*, la gouvernance est celle de la gestion d'un rapport de distance, qui parce qu'elle tient éloignés les acteurs locaux du pouvoir décisionnel, nécessite donc le recours aux intermédiaires que sont « les gouverneurs représentants le souverain et qui répliquent dans leurs circonscriptions le mode d'exercice du pouvoir central »³³. La structuration spatiale qui prévaut étant celle de la propagation de la décision centrale aux échelons inférieurs, on comprend que *l'équilibre régional* ne soit alors qu'une fiction duplicative ne pouvant prendre en considération les multiples réalités sociales et physiques des différentes composantes de l'espace marocain.

Dès lors que la gouvernance est annoncée *scalaire*, ce qualificatif exprime par définition que la gestion de l'espace se pense désormais dans une articulation entre les différentes échelles et que la logique spatialisée cultive le processus de territorialisation. On pourrait s'interroger sur l'intérêt qu'il y a d'utiliser, pour mieux les opposer, les expressions de *gouvernance polaire* et *gouvernance scalaire*, dans la mesure où une interprétation répandue de la gouvernance fait de celle-ci la capacité à partager les responsabilités entre les différents acteurs... A moins de considérer que la planification sectorialisée et autoritariste est aussi, à sa façon, une forme de partage de compétences (aux chefs la décision ; aux autres l'exécution), la première expression serait alors un non sens, tandis que la seconde serait une tautologie.

Mais revenons-en plutôt à cette association de la différenciation et de la synergie : il semble qu'est attendue de la chose une certaine fréquentation citoyenne susceptible de redéployer des territoires de projet en faveur de l'intérêt national. A cet égard, la réfutation de l'approche « vides-pleins » pour décrire l'espace marocain est un parti pris particulièrement intéressant du diagnostic territorial, qui focalise sur les potentialités inexploitées des espaces montagnards, et notamment la revalorisation de leur rôle crucial de « château d'eau » dans un contexte de stress hydrique national et de sécheresse à l'échelle continentale. De cette façon est désamorcée la littoralisation du pays et le déséquilibre socio-spatial qui a accompagné ce phénomène, en insistant sur la diversité des composantes spatiales portant chacune « une histoire inscrite dans un cadre physique »³⁴.

³³ Ibid. p.62

³⁴ Ibid. p.5

Encadré 3 - Témoignage de terrain : présentation officielle du SNAT à la Wilaya de Marrakech

Une fois finalisé, le SNAT a été présenté officiellement dans chacune des régions du Royaume. J'ai été invitée à assister à la présentation qui a eu lieu à Marrakech en juin 2004 et en ai tiré quelques observations. Certes la barrière de la langue a constitué un obstacle majeur à ma perception de ce qui se jouait au niveau du discours, mais par ailleurs le choix de la langue arabe représentait une information capitale dans la mesure où elle démontrait une prise en compte des niveaux de représentation les plus proches du terrain (le français étant maîtrisé dans les hautes administrations et souvent utilisé dans les documents officiels, au moins en bi-linguisme).

Sans vouloir forcément tirer des symboles forts de toute mesure matérielle, il est à noter que le lieu de restitution publique du SNAT était la Wilaya, c'est-à-dire le siège de l'administration déconcentrée de la région. Etaient présents à la tribune le Wali bien sûr, le délégué ministériel, « le présentateur de la DAT », et un grand absent dont on m'a expliqué qu'il ne fallait surtout pas y voir une opposition quelconque mais un mauvais concours de circonstances (ce qu'il n'y avait aucune raison de ne pas croire) en la personne du Président du Conseil Régional. La présentation a commencé par une allocution du Roi, s'adressant à la salle par l'intermédiaire d'un vaste écran. De ce qui s'est dit, je n'ai donc pas saisi les subtilités potentielles et ce qu'on m'en a obligeamment traduit m'a juste fait comprendre que l'on se congratulait réciproquement et mutuellement de l'importance de cette réforme aménagiste engagée par l'Etat et amorcée sous forme de concertation nationale avec le peuple.

En revanche, j'ai observé l'ennui profond dans lequel était plongé le peuple en question, représenté par quelques caïds, moqqadem et administrés en tenue traditionnelle, allant et venant dans la salle qui se vidait au fur et à mesure de son public, l'usage du téléphone portable étant une occupation largement partagée. Seules les rangées composées de fonctionnaires dont j'ai pu reconnaître une partie pour les avoir rencontrés ou croisés à l'IRAT de Marrakech bien sûr, à la DAT pour ceux qui se déplaçaient de Rabat lors de chacune des présentations, à l'Agence Urbaine et quelques autres administrations plus ou moins directement concernées, se tenaient coites. Non parce qu'il y avait des enjeux autoritaires derrière, mais bien sincèrement parce que toutes ces personnes se sentent investies dans cette mission de renouvellement des rapports entre l'administration et les usagers. J'ai suffisamment discuté avec nombre d'entre elles pour prendre la mesure de leur intérêt certain envers cette nouvelle posture. Il faut toutefois reconnaître que l'âge de l'interlocuteur opère assez systématiquement une distinction entre les fonctionnaires enthousiasmés par cette nouvelle conception du rapport à l'administré-usager et les plus anciens, dubitatifs ou simplement attentistes (par méfiance ou par habitude ?)

Une exposition cartographique placée sous les arcades de la Wilaya présentait parallèlement un assortiment des modélisations conçues pour le territoire marocain dans son ensemble, mais les cartes les plus complexes et les moins descriptives, n'étaient pas commentées. Leur seul usage était donc décoratif, pour un ensemble visuel assez percutant il est vrai ! Cela rejoint un questionnement global sur la valeur que l'on peut donner à ce type de restitution, pourtant théoriquement très intéressante, mais dont il semble quand même qu'elle laisse s'installer un fossé d'incompréhension entre les concepteurs de projet et les usagers récipiendaires. Pour exemple, comment ce type de discours, relevé à la page 64 du texte officiel du SNAT, est-il diffusé et entendu : « *Réciproquement, il y a un emboîtement exact entre la notion de gouvernance scalaire et le concept de synergie différentielle. C'est même la notion d'articulation transactionnelle qui correspond le plus exactement à ce parti d'aménagement ; en effet ce cadre permet aux différences locales de s'exprimer de façon positive, selon une démarche d'harmonisation concertée, dans la perspective de l'intérêt national.* » La question est restée en suspens...

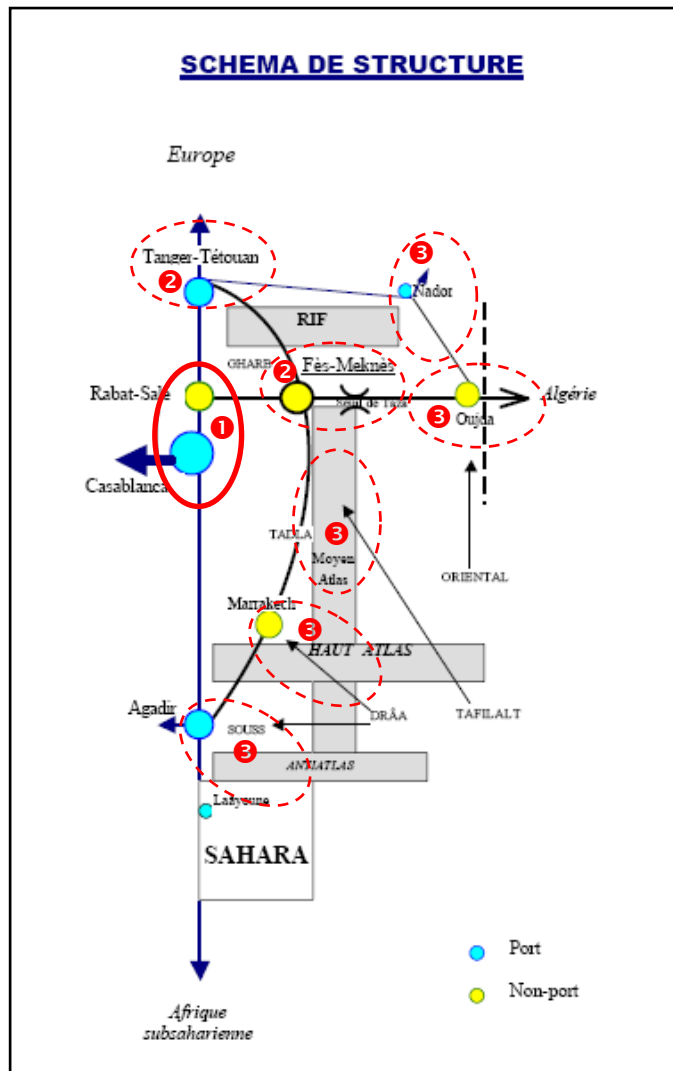
Reste à voir comment le territoire de projet, qui n'épouse pas forcément le tracé du découpage administratif mais peut également recouvrir des périmétrages de chevauchement, parfois dans une amorce de gouvernance interterritoriale des plus inédites au Maroc, est convoqué comme l'ingrédient essentiel de l'équité socio-spatiale.

3. La hiérarchisation des territoires ou les équivoques de l'équité

3.1. L'instrumentalisation du fait métropolitain

Un peu de la même façon que s'est élaborée, sur le mode de la capillarité, la Charte Nationale d'Aménagement du Territoire, l'équité socio-spatiale se conçoit par propagation : d'abord sont repérés les espaces qui capteront l'essentiel des efforts, ce qui renforce dans un premier temps les inégalités par une hiérarchisation sélective et à forte connotation urbaine entre des espaces forts et des espaces faibles, avant que les premiers ne fassent bénéficier par effet d'ondes territoriales leurs arrière-pays. L'ensemble est bien pensé : il suffit de songer que les *désordres des villes* sont largement alimentés par la pauvreté et l'exode rural tandis que peu de bourgs secondaires peuvent assurer un rôle de tampon entre le douar rural paupérisé et la grande agglomération qui se bidonvillise. En renversant le processus, selon toute logique, cette proximité devrait bien pouvoir servir à diffuser les retombées socio-économiques des investissements aujourd'hui conçus à l'échelle de territoires de projet métropolisés. Sur les villes impériales à forte signification symbolique et culturelle (Marrakech, Fes, Meknes, Rabat), se surimpose depuis les dernières décennies une forte croissance urbaine particulièrement répandue sur la façade atlantique entre Tanger et Safi, plus exactement autour d'une trilogie Casablanca-Rabat-Kenitra. S'y concentre le poumon administratif et économique du royaume, dans une offre de visibilité politique et commerciale tournée vers l'extérieur. Capter le dynamisme de cette aire, afin de le rediffuser ensuite par le biais d'un réseau urbain solide dans l'ensemble des points nodaux du pays, représente la pierre angulaire de l'ambition aménagiste. Concrètement, 8 projets de territoire s'organisent autour de « pôles de croissance » valorisant exclusivement la trame urbaine en place. Le schéma 7 permet de les identifier (aires rouges et numéros) sur la modélisation conçue par le SNAT pour résumer sa démarche de structuration de l'espace.

Schéma 7 : Hiérarchisation aménagiste par le territoire de projet métropolitain et sa diffusion



❶ Aire Métropolitaine Centrale

Comprenant les capitales économiques et administratives que sont respectivement Casablanca et Rabat, cette façade atlantique allant de Kenitra à El Jadida joue le rôle principal de récepteur-émetteur des flux et des échanges mondialisés en direction du monde occidental.

❷ 2 bi-pôles

Créés à la fois pour relativiser des compétitions intestines entre 2 villes trop proches et pour répartir le phénomène de conurbation de Casablanca.

- *Tanger-Tétouan* : au nord, sur la façade méditerranéenne et tourné vers l'espace européen
- *Fes-Meknes* : à l'intérieur des terres, dans la plaine du Saïs aux pieds de la dorsale moyen-atlasique, stratégiquement placé sur l'axe qui relie Rabat Rabat à l'Est par le « seuil de Taza » en direction du Moyen-Orient.

❸ 5 pôles de *développement programmé*

Destinés à optimiser des spécificités complémentaires face à la compétitivité internationale et faisant pour certains l'objet d'Agendas 21 locaux.

- *Nador* (portail méditerranéen du Nord-Est)
- *Oujda-Berkane* (en position frontalière avec l'Algérie)
- *Marrakech* (centre sud, tourisme, plaine agricole du Haouz, ville recevant les populations du Haut-Atlas)
- *Beni M'lal et Tadra* (à la jonction du Haut Atlas et du Moyen Atlas, fort potentiel patrimonial à valoriser dans un axe pour le moment vide entre Marrakech et Fes)
- *Agadir* (vocation portuaire et touristique, porte vers les voisins du continent Africain et plaine du Souss).

Dans cette perspective ont été réfléchies les modalités d'ajustement des arrière-pays à un réseau de moyennes et petites villes qui gravitent dans le cercle de dépendance d'une métropole régionale. En se structurant, ces villes secondaires susceptibles de renforcer l'architecture métropolitaine pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de vecteur de la croissance, permettront également au Maroc de se positionner sur la scène Méditerranéenne. Il faut en effet replacer la volonté de mettre en œuvre un réseau d'Agenda 21 dévolus à la gouvernance urbaine dans le contexte de la déclaration de Séville de janvier 1999. Cette conférence, qui se présente comme une forme de réactivité vis-à-vis de la Charte d'Aalborg³⁵, engage les villes et cités méditerranéennes à favoriser les processus participatifs et la reconnaissance des collectivités locales afin de mettre en œuvre des plans d'action locale pour le développement durable. La coopération entre villes est souhaitée par le biais de « nouveaux modèles de partenariat basés sur la notion de subsidiarité » aptes à « promouvoir, soutenir et coordonner les politiques de développement durable et les processus d'élaboration des Agendas 21 locaux, par des instruments réglementaires, économiques et techniques et par l'accès aux ressources »³⁶. Une expérience a été menée dans ce sens suite à la mise en œuvre des 3 premiers Agenda 21 locaux entre les années 2003 et 2005, opérant sur un mode gestionnaire et collectif qui valorise la gouvernance locale en écho à l'article 28 de l'Agenda 21 Mondial³⁷. Une première étape a consisté à étendre le programme relatif à l'agglomération marrakchie à un réseau de 6 villes satellites de la région Marrakech-Tensift-Al Houz, suivie d'une seconde étape d'extension de programme à 3 autres villes secondaires de la région³⁸, ainsi que 4 villes en extension du programme de Meknes³⁹. Un autre programme local d'Agenda 21 lancé en janvier 2005 concerne 5 centres urbains secondaires dans le cadre du développement des provinces du sud marocain⁴⁰.

³⁵ Charte des villes européennes engagées sur la voie du développement urbain durable (adoptée le 27 mai 1994 par les participants à la conférence européenne sur les villes durables à Aalborg, Danemark)

³⁶ Déclaration de Séville adoptée le 23 janvier 1999 par les participants de la Conférence Euro-méditerranéenne des villes durables à Séville, Espagne (ANNEXE 3).

³⁷ Extraits de l'article 1 : « *Ce sont les collectivités locales [qui] jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable* »

Article 2.a : « *D'ici à 1996, la plupart des collectivités locales de tous les pays devraient mettre en place un mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité* ».

D'après le *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement*, (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992), A/CONF.151/26 (Vol. I), 12 août 1992. Source : <http://www.agora21.org/dd.html>

³⁸ Respectivement Ben Guerir, Chichaoua, Aït Ourir, Kelaâ des Sraghna, Essaouira et Ksar Aït Ben Haddou, puis Tahanaoute, Imi-n-Tanoute et Tlat Al Hanchane.

³⁹ El Hajeb, Aïn Taoujdate, Sbaâ Ayoun et Agouray.

⁴⁰ Tarfaya Guelmin, Tantan, Assa et Tata.

Le principe est de faire bénéficier ces pôles de croissance d'un « marketing territorial », faisant de ces grosses agglomérations des produits à forte valeur ajoutée, dont il faut transformer le statut de périphéries vis-à-vis de la conurbation casablancaise pour fabriquer des drains régionalisés de la croissance en direction des arrières-pays. La création en 2004 d'une grosse structure dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (sous tutelle de l'actuel MHUAE), le holding d'aménagement *Al Omrane*⁴¹, qui a phagocyté les anciens ERAC (Etablissements Régionaux d'Aménagement et de Construction), l'ANHI (Agence Nationale de Lutte contre l'Habitat Insalubre) et tous les organismes ayant trait à l'aménagement urbanistique, atteste de la puissante démarche de financiarisation associée au contrôle foncier sur les territoires urbains.

Encore faut-il en parallèle parvenir à fixer les populations concernées par cette stratégie de « win-win » spontanée sur laquelle est censée reposer l'équité socio-spatiale. L'enjeu est probablement là, puissant, immuable, incontournable. En effet, bien que des taux de fécondité en baisse⁴² suggèrent à terme une stabilisation de l'accroissement naturel, la charge démographique qui s'établit actuellement à 32 millions d'habitants⁴³ soulève des questions cruciales en terme de pression sur les ressources. La précarisation est à spectre large, cumulant aux retards socio-économiques que connaissent les arrières-pays, de préjudiciables ramifications dans les secteurs de l'informel et de l'insalubrité et à propos desquels le Roi a déclaré, dans un discours parlementaire datant de 2001, qu'ils étaient « une menace pour la cohésion et l'équilibre du tissu social et une source de frustration, d'exclusion, de déviation et d'extrémisme ». Donc pour que la métropolisation, comme caisse de résonance de la capacité intégrative et productive, se conduise dans des conditions viables avec une emprise possible sur l'urbanisation et de la qualité des offres de services et d'infrastructures, il faut désengorger. L'étalement des bidonvilles sur les pourtours des grandes villes est la traduction concrète d'un double phénomène : l'arrivée permanente de populations pauvres à la recherche d'opportunités de travail, qui s'avèrent plus nombreuses dans les centres urbains qu'ailleurs, à laquelle se conjugue une véritable problématique foncière qu'il ne faut pas négliger et ce d'autant plus qu'elle creuse le lit de certaines formes de corruption politique mettant à mal le processus

⁴¹ *Al Omrane*, traduit par *urbanisation*, est un concept rendant compte du processus d'étalement citadin, de remplissage permanent du monde rural par la cité porteuse de civilisation.

⁴² L'indice synthétique de fécondité est de 2,4 au Maroc, curieusement distingué par le PRB 2007 - qui est la référence source de ces données statistiques mondiales- de la RASD qui a un ISF de 2,9. Il est de ce fait comparable à celui de l'Algérie, tandis que celui de la Tunisie est juste inférieur au seuil de renouvellement des populations de 2,1). Pour information, la moyenne du continent est de 5.

⁴³ Pour rappel, 11 millions au premier recensement de 1960, 26 millions au recensement de 1994, 30 millions au recensement de 2004

démocratique. Ce dernier point a été soulevé au cours de plusieurs entretiens avec des acteurs de la ville (à l'Agence Urbaine, à l'Agenda 21, à l'Agence de Lutte contre l'Habitat Insalubre) ou même du monde du rural (départements ministériels déconcentrés) et ne figure donc pas à l'état anecdotique, comme en témoignent les extraits suivants :

Agence Nationale de Lutte Contre l'Habitat Insalubre (Marrakech)

« Plus il y a de gens non éduqués, non urbanisés, ne connaissant pas les tenants et aboutissants de la ville et de son fonctionnement, et plus facilement [le maire] peut avoir ces voix. Donc à la limite, c'est le maire qui est le plus intéressé pour créer un bidonville ! C'est un levier pour lui. Si on avait un minimum de civisme dans ce pays, ça n'aurait pas été le Ministère de l'Habitat qui aurait créé les ZAP [Zones d'Aménagement Progressives]. Ça aurait été les maires, les élus, qui auraient dit « attention, moi je tiens à préserver ma ville, il n'est pas question de créer un habitat clandestin insalubre ici »

Agenda 21 (Meknes)

« On commence à avoir des pratiques louches, même au sein de la société civile. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui créent des associations non pas pour atteindre les objectifs déclarés, mais des objectifs personnels... ou bien ce sont des associations liées à des personnes bien déterminées, pour jouer des rôles bien déterminés... il y a l'autorité locale maintenant qui est en train de créer plein d'associations de façade »

Direction Provinciale de l'Agriculture (Azrou)

« Ces non ayant-droit [sur des parcours collectifs] sont quand même des électeurs potentiels. Vous ne pouvez pas imaginer ce qui existe comme jeux de pouvoir et comme calculs... les alliances changent continuellement... à l'occasion d'élections municipales et communales, les gens cherchent à avoir les voix de ces gens... tout ça se lie et se délie suivant les conjonctures et suivant les circonstances »

Toutefois, avant même la corruption politique, c'est aussi la spéculation foncière particulièrement intensive que soulèvent les nouveaux enjeux des quartiers spontanés. Un logement informel peut également se louer sous le manteau et devenir source de revenus non négligeables.

3.2. L'équité vise-t-elle à reconnecter la marge ... ou à la justifier ?

La question sous-jacente que pose cette hiérarchisation des territoires conçue sur une trame urbaine est inévitablement celle de la place réellement accordée à la remise à niveau des arrière-pays ruraux marginalisés, en particulier les espaces montagnards qui ne sont pas en mesure de suivre la dynamique de croissance conçue selon ce contexte de résolution urbanistique. Si la précarité, l'exclusion sociale, les problèmes sanitaires résultent d'une construction historique et spatiale aux fondements obsolètes, alors tout porte à croire que l'approche aménagiste prônant actuellement l'équité territoriale et la participation citoyenne

est susceptible d'y apporter une réponse efficace. Elle est espérée comme *antidote permettant aux hommes se s'impliquer dans la gestion de leur espace propre* (SEDJARI 1999) :

« L'Aménagement du Territoire a d'abord été promu comme une réflexion sur les équilibres ou les déséquilibres du territoire, il a été traduit en politique économique et sociale de correction des disparités et des inégalités des dynamismes régionaux qui marquent l'espace national ; enfin il a été mis en œuvre comme une démarche susceptible de corriger toutes les distorsions, de lutter contre les dysfonctionnements qui affectent le territoire et de rétablir des dynamiques qui lui assurent croissance et développement (...). Il ne pourra relever ce défi quand dans la mesure où il passera de l'invocation scripturaire de ses bonnes vertus aux préoccupations des hommes pour la gestion de leur propre espace en prenant en charge le développement durable des ressources »⁴⁴

Il est certain que le contexte politique contemporain joue dans ce sens et il serait anachronique de rechercher les raisons de la marginalisation qui perdure aujourd'hui dans une volonté d'isolement sécuritaire par rapport au pouvoir central. Pour autant ces marges continuent de jouer un rôle implicite très important. Pas seulement parce qu'elles se situent pour l'essentiel en plein cœur du pays, en couvrant presque le quart de la superficie du territoire national (cf Carte 2). Ni non plus parce que cette barrière orographique constitue le « château d'eau » vital d'un pays à économie agricole. Pas non plus parce que les massifs, bien qu'ils soient fortement soumis à une déforestation problématique, sont couverts de plus de 60% des ressources boisées du pays. Saïd BOUJROUF (1996) note d'ailleurs à ce propos qu' « il n'est pas exagéré de dire que le Maroc doit une grande partie de sa richesse relative à l'existence de ses montagnes »⁴⁵. La raison principale est qu'à peu près le tiers de la population marocaine y habite et que la restructuration urbaine ne peut pas se faire dans le sens d'une absorption de la pauvreté des marges (NAVEZ-BOUCHANINE 2002). Finalement, on pourrait résumer ainsi le sens actuel du processus : aux villes la responsabilité de *consolider* la croissance économique, aux campagnes la responsabilité de *ne pas gêner* le processus. Ce couplage à construire entre la responsabilité et la solidarité dans le partage de l'espace semble être l'accomplissement de l'équité territoriale.

L'intérêt du recours au "développement durable" est alors, en resituant par l'entrée environnementale les enjeux des marges montagnardes dans une globalité qu'ils avaient perdue, de justifier de leur cohérence au sein d'un système territorial renouvelé. Longuement appréhendée comme « surface d'évacuation » permettant d'évincer des problématiques socio-politiques ingérables ou du moins considérées comme ingérables par le pouvoir central, la montagne marocaine peut désormais être réinvestie d'une norme

⁴⁴ SEDJARI & NACIRI 1999, pp 8-10.

⁴⁵ BOUJROUF 1996, pp.37-50.

qualifiante. Du point de vue technocratique, l'évolution novatrice apportée en faveur des espaces montagnards consiste à les concevoir comme un système écologique spécifique à préserver, et non plus comme un ensemble composite volontairement éclaté pour affaiblir l'autorité berbère ou bien faisant l'objet d'interventions sectorialisées non coordonnées. Un responsable au service du développement forestier le relate dans ces termes :

« Avec le développement durable, on va essayer de remédier à cette situation de marginalisation à laquelle ont été soumises ces zones depuis très longtemps. Parce que jusqu'à maintenant, chacun a travaillé séparément dans son secteur sans se soucier de ce que fait l'autre [département ministériel]... C'est tout un enchaînement qu'il faut remettre en place pour essayer de sauvegarder tout ça dans son ensemble et c'est ça qu'on appelle l'intégration totale »⁴⁶.

Le recours au "développement durable" semble donc redonner une légitimité à cet espace, en le positionnant comme sanctuaire d'une nature certes abîmée, mais pourvoyeur des artefacts de la biodiversité planétaire (le singe magot, le mouflon à manchette, le cèdre, le génévrier thurifère, l'arganier et bien d'autres espèces endémiques font aujourd'hui l'objet d'une attention soutenue de la part d'associations internationales oeuvrant en faveur de la préservation). Les conséquences de la cohabitation entre les populations locales et lesdites espèces, examinées sur le mode de la prédation et de l'érosion, ne datent sans doute pas d'hier, mais elles sont soumises aujourd'hui à l'effet loupe qu'entraîne la référence au "développement durable". Au point que la loi cadre de l'Environnement de 2003 réserve une section à part pour traiter des zones montagneuses :

« Des dispositions législatives et réglementaires sont prises aux fins d'assurer une gestion intégrée et durable des écosystèmes et de les protéger contre toute dégradation de leurs ressources (...). Ces dispositions fixent notamment (...) les conditions d'exploitation, de protection et de mise en valeur des ressources des campagnes et des zones montagneuses »⁴⁷

Cette loi s'appuie sur la classique définition des besoins intergénérationnels pour annoncer la nécessité d'une politique nationale en faveur de l'amélioration des conditions de vie intégrant la gestion environnementale. Cela repose sur des actions de développement intégré qui se redéployent autour de l'autosubsistance et des activités locales génératrices de revenus, en associant les populations à la gestion rationalisée de la ressource (BOUMAZA 1996). Car avec le "développement durable", le local a changé de statut : il est devenu l'échelon pertinent où les attitudes de prédation et de désinformation se restructurent autour de réappropriations exclusives à des micro-communautés fonctionnant bien souvent selon la

⁴⁶ Entretien au Ministère des Eaux et Forêts, Service de lutte contre la désertification, Rabat, juillet 2004.

⁴⁷ Section VI, article 37 du Dahir n°1-03-59 du 12 mai 2003 portant promulgation de la Loi n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement..

géométrie du réseau. Cela est d'autant plus remarquable au Maroc, que la méfiance et l'inquiétude vis-à-vis de l'autorité se sont trouvées considérablement réduites depuis la décennie 1990, lorsque usagers et habitants ont officiellement pu se réunir sous le couvert légitime d'associations oeuvrant au développement micro-local par la réfection ou la construction des infrastructures de base⁴⁸. L'Etat a donc su assouplir sa vision drastique de l'initiative locale et sait désormais s'appuyer sur la capacité qu'ont les réseaux internes de concrétiser à moindre coût public l'équipement d'une multitude de petits bassins de vie trop longtemps délaissés. Les réseaux plus ou moins formels de lignage impliquant des solidarités communautaires à l'échelle de douars ou de vallées, sont activés sur place mais aussi en direction de l'international lorsque des membres du groupe envoient de l'argent depuis les pays où ils résident et travaillent (Marocains Résidant à l'Etranger). De cette structuration sociale parallèle découlent deux principales conséquences : d'une part les flux d'argent ne transitent pas par les canaux institutionnels ; d'autre part, la mobilisation de ces ressources offre un poids dans les négociations avec les services étatiques pour obtenir des équipements.

L'autre aspect de la question réside dans l'expérience de décentralisation précédemment évoquée au travers de sa dimension administrative et qui, sur le terrain, recouvre une organisation extrêmement complexe pour un regard extérieur. Rappelons que la prégnance d'une tutelle provinciale ou préfectorale limite le potentiel subversif de la représentativité, et ce peut-être particulièrement à l'échelon de la commune rurale pour laquelle persiste physiquement comme virtuellement le traditionnel éloignement du centre décisionnel. Aussi, sans en faire une généralité bien sûr, le mandat électif affilié à la collectivité territoriale est-il soumis à des jeux d'influence parfois totalement contre-productifs et/ou dans lesquels interviennent en outre d'anciens fondements tribaux pas si anciens que ça. Il y a donc toute une négociation à mener pour convertir les tensions de naguère en partenariats acceptés et... durables. Il est intéressant d'observer comment les services étatiques, en particulier les services forestiers en charge de la gestion de la ressource, tentent de composer avec les structurations collectives lignagères, en retravaillant totalement une image ternie par des décennies d'autoritarisme et de défiance réciproque.

⁴⁸ Généralement latrines publiques, salle d'école et salle de réunion servant aussi de mini-coopératives pour femmes développant une activité artisanale, ainsi que beaucoup d'actions tournées autour des puits, séguias, places du marché, électrification (y compris par panneaux solaire) et bois-énergie.

Conclusion

Ce chapitre plutôt descriptif a donc voulu montrer qu'en cristallisant sur la notion d'équité socio-spatiale la transition entre une rigoureuse planification sectorielle et un aménagement territorialisé, le Maroc s'est tourné vers la fabrication d'un contexte de résolution. Certes une politique publique, en tant qu'affaire d'état doublement assigné à la globalisation environnementale et à la mondialisation économique, contient une part d'ostentatoire. L'équité solennelle en est un aspect contemporain difficilement contournable. Mais vécue dans le quotidien des citoyens, elle spatialise à d'autres échelles ce qu'est l'injustice. La discrimination territoriale, la question foncière et l'ingérence écologique en sont d'autres aspects. Le terme de discrimination pourra paraître un peu fort, mais il faut ici l'entendre au premier degré, c'est-à-dire comme les modalités d'action différentielles appliquées à des espaces bien distincts, et non dans sa connotation péjorative exprimant la ségrégation sociale (bien que la gestion de l'espace marocain en soit également historiquement chargée comme nous l'avons vu).

En considérant que la différenciation de multiples territoires aux potentialités existantes ou envisagées doit être instrumentalisée pour générer une conjoncture de complémentarité à l'échelle nationale, cette politique aménagiste du Maroc cherche à faire émerger une nouvelle forme de régulation socio-spatiale. Pour autant, l'équité invoquée se trouve prise dans un puissant jeu de tenailles qui s'opère sur le thème de la hiérarchisation : tandis que l'Etat tente un désengagement au profit d'une société civile impliquée dans le développement local des espaces marginalisés, la définition de pôles de croissance valorise notoirement l'architecture urbaine en place au travers de projets de territoire ambitieux. C'est un peu comme si on puisait à une sorte de justice spatiale itérative, qui serait apte à se dérouler et se reproduire elle-même pour que soient compensées les inégalités qui entraînent pour le moment encore les injustices. Cela pose question.

Peut-on faire l'hypothèse que, sous couvert de l'argument environnemental et de l'équité, le recours au "développement durable" soit une autre façon d'en découdre avec des ruptures spatiales historiquement actées et impossibles à résorber ? Eau, air pur et biodiversité, conjugués au tourisme patrimonial (paysages, traditions berbères, savoir-faire ancestraux), offrent le décor idéal pour une mise en scène de ce que peut être le "développement durable" dans sa version conservatrice, voire idéologique. Il n'y a rien de péjoratif à utiliser cette métaphore théâtrale. Elle signifie juste qu'il existe une opportunité de fabriquer le

contexte attendu grâce à l'exploitation d'un mot d'ordre international dont il n'est même presque pas besoin de justifier la teneur.

Parce qu'il introduisait la partie II, ce chapitre avait pour mission particulière de démontrer que l'analyse des apports de la durabilité à la problématique territoriale exige de questionner très en profondeur la notion d'équité et ses implications spatialisées. Aujourd'hui, l'acteur public en use comme d'une évidence, en tamisant ses attentes dans la rigueur puissante d'un discours qui manipule avec science et conscience le temps, l'espace, la vision systémique.

Chapitre IV

Au cœur de l'équité... des relations invisibles ?

Introduction

Nous montrions précédemment dans quelle mesure la durabilité, en tant que pensée réactive, s'était élaborée sur la thématique de la survie et de la précaution. Mais en se transformant en cadre politique, elle s'est surtout focalisée sur une recherche d'équité remplaçant l'être humain au centre de procédés de développement ayant pour objet la réduction des inégalités. Soit le *vade-mecum* de toute politique développementaliste. L'élimination de la pauvreté extrême et le respect des droits fondamentaux (santé, éducation, logement, sécurité), qui représentent les Objectifs du Millénaire pour le Développement institués par l'ONU depuis 2000 prouvent, s'il est besoin, ces préoccupations humanistes et cette sollicitude devenue paradigmatiques. C'est naturellement respectable, mais il faut quand même pouvoir en interroger la validité sur des échelles intermédiaires à partir du postulat suivant : lutter contre les inégalités existantes, c'est en créer d'autres. Car ce qui différencie le DD des autres théories développementalistes, c'est ce défi complexe de construire *malgré tout* une puissance de résolution, alors même que le raisonnement pluriscalaire et systémique qu'il déploie met en lumière cette incapacité à éradiquer les inégalités.

Le chapitre III, dédié aux enjeux que contient la fabrication d'un contexte spatial de résolution entièrement conçu autour de l'équité socio-spatiale comme appareil régalién, a précisément servi à poser les jalons d'un approfondissement théorique de cette ambivalence. On a ainsi repéré qu'au Maroc l'émergence de territoires de croissance économique

s'adosse à une stratégie de relativité. Celle-ci légitime en partie par l'argument environnemental la persistance de territoires de relégation tels que les marges montagnardes, potentiellement requalifiables au travers de leurs aménités patrimoniales. Que le traitement correctif préconisé par la vision aménagiste marocaine porte en lui le germe d'une nouvelle inégalité contingente, ou bien qu'il instrumente volontairement l'inégalité comme une force de régulation, la démonstration de son innocuité questionne toujours la durabilité quant à la capacité de l'acteur public à définir une intervention territorialisée porteuse de justice. D'où le recours, dans ce chapitre IV, à la théorisation rawlsienne de la justice. Celle-ci aborde l'équité non comme une éradication égalitariste, mais plutôt comme une rationalisation qualitative : puisque les inégalités existent et sont inhérentes à la formulation du problème, comment les absorber dans un acte malgré tout porteur de justice ?

Pour travailler cette perspective, nous faisons le choix de mobiliser une dimension relationnelle curieusement inexploitée dans les approches scientifiques et techniques concernant la durabilité, qui est celle de la sollicitude et de l'intérêt à l'autre, théorisée chez les anglo-saxons au travers de *l'éthique du Care*. Le rapport à autrui, dont il faut d'abord préciser qu'on veut le dégager ici de tout particularisme genré ou sociologique, est entendu comme la prise en compte du registre d'affectivité inhérent à l'existence humaine. Or dans l'équité reposant sur la mise en œuvre d'institutions justes (donc en se plaçant hors du champ personnel), ce rapport à autrui conditionne l'organisation de l'espace public où se jouent des relations anonymes de sollicitude destinées à voir, en inversant ponctuellement la formule de P. Ricœur (1990) qui garde quand même tout son sens, *un autre comme soi-même*.

1. La durabilité à l'épreuve de la justice socio-spatiale : influences rawlsiennes

L'analyse de la hiérarchisation voulue au Maroc entre des espaces de croissance et des espaces bénéficiant des retombées, croisée avec une volonté de réparation des inégalités sociales héritées, fait émerger une interprétation rawlsienne de ce scénario marocain. On peut d'ailleurs faire une analogie entre, d'une part, la juxtaposition que John Rawls fait du principe de différenciation et du principe d'égalité et, d'autre part, la *synergie différentielle* faisant formule à la DAT marocaine¹. Certes ce théoricien ne mobilise en aucune façon la

¹ Pour rappel : *De chaque territoire selon ses potentialités, à chaque territoire selon ses besoins*. (Cf. infra chapitre III). On peut aussi, anecdotiquement ou pas, relever l'analogie avec le texte de Bob Gallois et John Bradbury expliquant l'utilité sociale de la géographie

dimension spatiale de la justice pour étayer ses propositions – et ce d'autant plus qu'il conceptualise dans le champ de la philosophie politique du contrat. Elles ont toutefois été infléchies sur le terrain de l'empirie par une géographie sociale, utilisant cette assise théorique pour construire une réflexion croisée sur la spatialisation des processus sociaux et les injustices révélées ou produites. Un premier développement propose d'abord de souligner cette transférabilité théorique avec laquelle la notion de justice imprègne le questionnement contemporain sur la complexité des formes territorialisées, et donc forcément discriminantes, de l'organisation des sociétés. Puis un second développement servira à montrer plus spécifiquement ce qui, chez J.Rawls et évidemment au-delà du titre explicite de son ouvrage référentiel, apporte un fondamental à mobiliser pour mieux cultiver encore ce que la notion d'équité apporte à la résolution territoriale de la durabilité.

1.1. Contributions épistémologiques à la transférabilité de la justice en géographie

Le recours à la notion de justice explicitement identifiée en tant que support théorique dans les approches géographiques se circonscrit à peu près aisément, car il est d'une part relativement récent dans une discipline qui remonte à *l'invention du monde* (RETAILLE, 1997) et d'autre part globalement phagocyté par les objectifs de l'aménagement (LEVY, 2003). Cependant s'y affilient également, au moins dans la géographie francophone et à partir d'entrées différentes, ceux qui se préoccupent aussi bien de géographie politique et intégrant les inégalités (CLAVAL 1978 ; RAFFESTIN 1980; LEVY 1991,2004 ; ROSIERE 2003, 2007, 2008 ; ANTHEAUME&GIRAUT 2002, 2005 ; BUSSI 2007) que des manifestations identitaires liées à la reconnaissance et également articulées autour de la question post coloniale (DI MEO 1991, 2005 ; CHIVALLON 2008 ; RIPOLL 2006 ; HANCOCK 2001). Avant de cibler plus précisément une approche francophone de la question, nous faisons un détour nécessaire sur les origines de cette transférabilité et ses apports.

La paternité de cette approche relative à la justice en géographie revient à une vague de géographie radicale émanant de la production scientifique nord-américaine dès les années 70 qui, dans un contexte spécifique d'effervescence sociale² et particulièrement à partir du

radicale dans un plaidoyer pour l'Union des Géographes Socialistes, paru en 1978 dans les Cahiers de Géographie du Québec en ces termes : « A travers l'analyse des problèmes contemporains, le but de IUGS est d'assurer un renouveau théorique [...] et de] travailler pour une construction « radicale » de la société en accord avec les principes de justice sociale. (...) A cette fin nous appliquons le principe suivant : *de* chacun selon ses capacités, *à* d'autres selon leurs besoins.» In CGQ vol.22 n°56, pp. 301-302.

² Revendications civiques liées en particulier aux minorités noires (pour une accroche de la question spatiale sur ce point, voir LUSSAULT 2007, pp.16-18 et 30-33) et à l'opposition à la guerre du Viêtnam.

cadre urbain, a pris à bras le corps les logiques sous-jacentes des inégalités d'accès, d'équipement, de mobilité entre les citoyens (David HARVEY : *Social justice and the city*, 1973 ; Richard PEET, 1977 : *Radical geography : alternative viewpoints on contemporary social issues*³). Cette géographie radicale défend une conception scientifique et éclairée de l'analyse spatiale pour que celle-ci serve l'opinion publique et non les structures dominantes. Elle s'est dès 1968 exprimée dans des tribunes éditoriales telle que la revue anglo-saxonne *Antipode* ou, quelques années plus tard en France et dans une disposition se revendiquant moins de la géographie radicale que des enjeux politisés des territoires, la revue *Hérodote* fondée par Yves Lacoste en 1976.

De la même façon que la théorisation de Rawls ne peut se résumer de façon simpliste à une justification des inégalités au nom de l'efficacité économique, il ne faut pas se focaliser sur l'obédience marxiste à laquelle ces géographies engagées souscrivent à partir des années 70. Certes elle justifie en son temps - et pour certains c'est toujours très prégnant dans leur démarche intellectuelle (COX 2006) - un besoin de contrer idéologiquement les altérations du tissu socio-économique par le libéralisme de marché et le capitalisme dans sa version dominant-dominé. Toutefois la réflexion théorique s'est petit à petit renouvelée dans des formes élargies de post-structuralisme et de critique humaniste qui poursuivent la réflexion contestataire sur les lois de l'espace - en particulier dans le contexte de mondialisation accélérée. Se développe ainsi une vision plus citoyenne et avertie qu'usagère et opprimée, ce qui ne va pas à l'encontre des formulations rawlsiennes de l'équité, bien au contraire.

Il convient de préciser que cette conception rawlsienne de l'équité appartient à une mouvance de philosophie morale et libérale⁴ qui s'est développée au cours de la seconde moitié du XXème siècle dans la lignée du pragmatisme anglo-saxon. Elle s'intéresse prioritairement aux conditions de l'action permettant d'intégrer les valeurs et les croyances des individus pour que la société soit « juste ». Cette posture se distingue de la dénonciation idéologique des inégalités comme un mal à combattre, pour faire de celles-ci la base réaliste d'une réflexion à mener sur la valeur de la norme édictée : la question centrale n'est pas tant de décider si elle est bonne ou mauvaise, mais plutôt de déterminer si elle est adaptée à la

³ Recueil compilant des contributions à la revue *Antipode* de géographes anglo-saxons tels que notamment William BUNGE (*The first years of the Detroit Geographical Expedition*, 1969) David SLATER (*The poverty of modern geographical enquiry*, 1975), David HARVEY (*The geography of capitalistic accumulation : a reconstruction of the marxian theory*, 1975), et parmi les contributions francophones : Elisée Reclus, Yves Lacoste (1973), Henri Lefebvre (1969), ainsi que le québécois Bob Galois (1976), auxquelles s'ajoute enfin un texte de Piotr Kropotkine de 1898.

⁴ C'est-à-dire conciliant la réalité de la société de marché avec la volonté de défendre les intérêts ou les droits des plus démunis. A opposer à la pensée néo-libérale qui fait de la société de marché l'ultime moyen d'obtenir des satisfactions individuelles.

société, si elle est utile en somme. La théorie de John RAWLS réfute l'égalitarisme en tant qu'illusion révolutionnaire, car elle n'aurait pour résultat que l'effacement des différences entre les hommes et remet donc en cause leur liberté. Pour autant, il conteste également l'utilitarisme qui privilégierait trop la quête du bien-être individuel au détriment du partage des agréments⁵. Cela le conduit à préciser ce qu'il entend être l'équité, comme la capacité à prendre en compte les différences de situation pour les mettre au service du bien commun :

« Des inégalités socio-économiques, prenons par exemple des inégalités de richesse et d'autorité, sont *justes* si et seulement si elles produisent en compensation des avantages pour chacun et, en particulier, pour les membres les plus désavantagés de la société (...) Les épreuves endurées par certains peuvent être contrebalancées par un plus grand bien, au total. Il n'y a pas d'injustice dans le fait qu'un petit nombre obtienne des avantages supérieurs à la moyenne, à condition que soit par là même améliorée la situation des moins favorisés »⁶

Certaines orientations ont approfondi une vision moins surplombante et rationalisante des enjeux de société, notamment à la suite des développements critiques de Iris Marion YOUNG (*Justice and the Politics of Difference*, 1990) dans lesquels elle désavoue en effet l'universalisme de la conception rawlsienne de la justice sociale. Elle lui préfère une lecture plus différentialiste, ou du moins articulée sur une reconnaissance positive de la différence qui, loin de se résumer à l'enfermement identitaire ou à la fragmentation sociale, débouche sur une conception enrichie de l'altérité dans la gestion efficace du conflit social (sur ce point, voir l'article de Diane LAMOUREUX, 2007).

Du reste IM Young n'est pas la seule à avoir été influencée par la théorie rawlsienne sans y adhérer toutefois pleinement, mais il semblerait que ne soient pas exploités (en géographie du moins) les contrepoints critiques émanant d'auteurs tels que Ronald DWORKIN (*Prendre les droits au sérieux*, 1977 : réflexion sur l'imprescriptibilité des valeurs fondamentales et, en filigrane, sur la désobéissance civile qui permet au citoyen de se protéger des abus que les lois étatiques peuvent instituer malgré elles) ou Michael WALZER⁷ (*Sphères de Justice*, 1983 : défend l'idée d'une justice atomisée qui rend inapproprié le raisonnement universalisant, risquant d'atrophier certains aspects de la justice au profit d'autres). C'est d'ailleurs à partir des *5 visages de l'oppression*, placés par la philosophe et politologue de Chicago au centre de

⁵ La doctrine utilitariste anglo-saxonne, dont les références initiales sont Bentham et Stuart Mill, conditionne le principe fondamental de la morale à l'aspiration au bonheur dont chaque individu est animé. La rationalité de la chose consiste à dire que si l'individu devient libre de ses choix et se rend responsable individuellement de son bonheur, alors la société fonctionnera collectivement puisque chacun sera satisfait.

⁶ RAWLS 1987, p.41

⁷ Si ce n'est qu'il est cité dans le petit encart d'ouverture bibliographique, avec Rawls et Reynaud, dans l'item « justice spatiale » du dictionnaire de la géographie de Levy et Lussault., p.534

sa réflexion sur l'injustice en écho à celle de Rawls, que David Harvey ancre ses travaux dans une géographie de l'oppression et de la domination (1992, 2008).

Dans son texte de 1992 portant sur la reconnaissance de l'inscription des luttes sociales dans l'espace, assortie d'une réflexion sur les différentes approches de la justice qui pourrait s'y accorder, Harvey entend en effet dépasser la critique manichéenne du capitalisme comme la source de tout mal, pour analyser plutôt en quoi il comporte un processus dynamique « qui transforme, interrompt, déconstruit et reconstruit (...) les caractères des relations entre les êtres humains et entre les êtres humains et la nature »⁸. De ses analyses des différentes conceptions de la justice et de la rationalité, il retient l'idée qu'il est délicat d'en établir une vision méta-théorique, parce que leur puissance mobilisatrice dépend du sens que les gens leur donnent en fonction des lieux et des époques. Toutefois cette réalité doit alors être saisie comme ce qui permet de guider les politiques aménagistes vers une plus grande justice, dans la mesure où selon lui « la question n'est jamais de savoir s'il y aura ou non des changements, mais quelles sortes de changements nous pouvons anticiper, prévoir et activement préparer dans les années à venir ».

C'est pourquoi, après avoir décliné dans le prolongement de Young cinq entrées à partir desquelles concevoir « un aménagement juste et une juste politique [...afin de] trouver les moyens de créer des villes vivables et des milieux naturels viables pour le XXIème siècle », il leur adjoint une sixième catégorie faisant état des « inévitables conséquences écologiques [qui affectent] les générations futures comme les habitants des autres continents ». Nous avons choisi de considérer cette catégorie supplémentaire plutôt dans une version transversale, puisqu'il écrit lui-même que les différents visages de l'oppression doivent à la fois se lire dans la vie quotidienne et à plus long terme :

« Si je n'adhère pas à l'idée que « la nature a des droits » ou que la nature peut être « opprimée », la justice que nous devons aux générations futures et aux autres habitants de la planète exige que l'on examine scrupuleusement les implications écologiques de tout projet social. Les êtres humains s'approprient et transforment nécessairement le monde autour d'eux pour écrire leur propre histoire, mais ils n'ont pas à le faire avec une désinvolture telle qu'ils mettent en danger le destin de peuples séparés de nous dans l'espace ou dans le temps »

Le tableau synoptique suivant (n°2) permet d'esquisser une grille de lecture pour savoir comment la durabilité apporte une plus-value à l'aménagement. De la même façon qu'Harvey consulte la capacité de résolution qu'apporte la dimension spatiale à chacune des modalités de l'oppression sociale identifiées par Young, nous tentons de repérer dans sa conception de l'aménagement dévolu à plus de justice (et non l'aménagement *comme* justice), quels sont les

⁸ Cet extrait et les suivants sont issus d'une traduction proposée par Béatrice Collignon (2001) du texte de David HARVEY paru en 1992 dans la Revue *International Journal of Urban and Regional Research* et intitulé *Social Justice, Postmodernism and the City*

mots-clefs opérateurs qui émergent du croisement entre justice socio-spatiale et durabilité. Toujours en analogie avec le procédé de Harvey, cela nous inspire une notion supplémentaire et transversale à la fois, en ce qu'elle conditionne la valeur des précédentes, suggérant qu'il est nécessaire d'interroger les exigences du rapport à autrui dans l'équité.

Tableau n° 2 : La plus-value de la durabilité dans la justice socio-spatiale

I.M. YOUNG (1990)	D. HARVEY (1992)	Sur quoi se fonde la justice socio-spatiale dans la durabilité
La justice achoppe sur 5 formes d'oppression	<i>Donc pour apporter de la justice, les politiques d'aménagement doivent :</i>	6. <i>mettre en relation le quotidien et le long terme, l'ici et l'ailleurs</i>
1. Exploitation	1. <i>repérer les stratégies de compensation négative</i>	1. Lecture systémique
2. Marginalisation	2. <i>débloquer les représentations binaires de type norme/opposition</i>	2. Mise en visibilité
3. Impuissance politique	3. <i>donner la parole à ceux qui sont loin du pouvoir décisionnel</i>	3. Délibérations / Négociations
4. Impérialisme culturel	4. <i>ne pas hiérarchiser les conceptions de projets et leurs consultations</i>	4. Gouvernance
5. Violence	5. <i>reconnecter les formes d'exclusion sans oppression ou soumission</i>	5. Intégration
		6. Place pour l'autre

© C. FAUVEL, 2009

Le recours à Young, ou pour le dire plus largement, à une forme de déconstruction de la notion de justice qui serait pour certains auteurs trop figée dans la théorie du contrat, correspond à cette tendance postmoderne qu'Harvey ne réfute pas⁹ et qui illustre le repositionnement spécifique au monde anglo-saxon de la géographie radicale et humaniste. Cette tendance conteste globalement toute universalisation considérée comme inapte à fournir des explications scientifiquement satisfaisantes à la complexité contemporaine (COLLIGNON et al. 2001). Sur ce point et sans forcément vouloir ouvrir le débat sur la postmodernité en géographie¹⁰, nous pouvons tout de même relever cette dichotomie que

⁹ Même s'il prend beaucoup de précautions discursives à propos du débat théorique sur la justice, qui ne peut selon lui se limiter ni à un éclatement entre des impératifs particuliers ni à un discours d'ordre supérieur recueillant l'adhésion de tous.

¹⁰ Sur ce point voir, par exemple, le n°31 de la revue *Géographie et Cultures* (1999) : postmodernité, visions anglophones et francophones, ou le tome 33 de *l'Espace Géographique* (2004), rassemblant de nombreuses contributions sur la géographie française postmoderne.

Claire HANCOCK présente dans un récent numéro des *Annales de Géographie* spécifiquement consacré à la justice spatiale¹¹. D'après elle, la géographie française ne se penche sur les disparités sociales révélées dans l'espace public que sous l'angle normatif de la régulation étatique, et non sous l'angle heuristique du pluralisme culturel et social, à cause de cette « méfiance face aux attendus du postmodernisme » et d'une difficulté plus générale à accepter de valoriser la différenciation. Pourtant, appliquée à l'aménagement, cette interrogation peut se greffer sur les réflexions menées autour de la gouvernance locale. En effet elle accentue la négociation entre acteurs différents, voire opposés dans des débats contradictoires, ce que Rawls prendra d'ailleurs en considération dans des écrits ultérieurs (infra I.3).

Encadré 4 - La théorie de l'effondrement de Jared Diamond, ou autre usage des inégalités dans l'axiomatique de la crise environnementale

Sans être indispensable au corpus (non exhaustif) présenté sur l'apport de la justice dans la géographie de l'aménagement, le propos de Jared DIAMOND est suffisamment relié au sujet de thèse pour ne pas faire totalement l'objet d'une impasse dans l'approche géographique nord-américaine de l'inégalité. Nous n'y avons pas souscrit dans le cadre de l'argumentation, dans la mesure où elle ne relève pas des théories de la justice, mais exploite le genre de l'essai pour établir une résonance entre la thématique des inégalités spatiales et la vision systémique relative à l'adaptation et à la survivance comme indissociable de la pensée durable (cf infra chapitre II).

La démonstration eschatologique de Jared DIAMOND (2000, 2006) croise en effet la réflexion sur l'inégalité avec l'effondrement civilisationnel, selon une interprétation de l'adaptabilité historiquement liée aux conditions originelles du milieu (mais sans toutefois référer aux thèses insoutenables de la supériorité ethnique). A partir de son concept-clef d'*écocide*, il défend la thèse que les implosions politiques ou catastrophes destructrices de civilisations correspondent à des processus d'autodestruction ayant pour trait commun l'incapacité à tenir compte des conditions initiales du milieu et tire de cet enseignement du passé une objectivation digne d'inquiéter plus sérieusement les sociétés contemporaines dans leur confiance à s'adapter et à surmonter les crises, aussi graves soient-elles (ZUINDEAU, 2006).

Sa grille d'analyse de l'effondrement des sociétés s'articule ainsi autour de cinq points (lui aussi !) : les sociétés sont responsables de l'épuisement de leur milieu (1), ce qui entraîne des bouleversements écologiques et des perturbations influençant les activités anthropiques (2) et affaiblissant la réactivité de la société vis-à-vis de crises politiques, économiques ou conflictuelles (3). En découle une désorganisation sociétale profonde qui s'étend comme une tâche d'huile en altérant le système culturel de valeur (4) au point que les institutions et les gouvernements n'ont plus la capacité d'évaluation nécessaire pour analyser la problématique d'effondrement sur le long terme et dans la globalité, ne cherchant au contraire qu'à résoudre dans l'immédiateté les difficultés émergentes (5). *Ces collapsus* (d'après le titre original) permettent selon lui de dresser un inventaire analytique du chaos mondialisé, ce qui en théorie est tout à fait intéressant, nous ne le nierons pas. Mais il faut quand même souligner que les événements principaux sont vidés de leur substance politique et sociale au profit d'une exclusive explication environnementale incriminant la pression anthropique, inégalitaire et démographique sur le milieu (TANURO, 2007).

¹¹ Justice spatiale (sous la direction de Philippe GERVAIS-LAMBONY), *Annales de Géographie* n° 665-666, janvier-avril 2009. Ce numéro spécial reprend quelques contributions du colloque international organisé par le GECKO (laboratoire de Géographies Comparées des Suds et des Nords, Université Paris X-Nanterre) en mars 2008, sous l'appel « Justice et injustices spatiales ».

La reconnaissance de l'altérité peut tout à fait compléter l'interprétation procédurale de *la justice comme équité*, qui ne conteste pas la persistance des inégalités pourvu que leur traitement permette une amélioration des plus démunis. On saisit donc en quoi l'approche conjuguée de Rawls et des variations qui en sont faites par Young offre des perspectives théoriques profitables à la géographie. La discipline peut approfondir la réflexion à propos des pratiques aménagistes qui ne seraient pas d'emblée synonymes de justice socio-spatiale, mais investiraient plutôt la capacité d'évaluer les inégalités, les formes d'oppression et les captations déséquilibrées. Cela explique le choix de retenir pour la suite de la démonstration que la place pour l'autre est un dénominateur commun aux items identifiés dans la grille d'analyse de ce que peut être la justice socio-spatiale (tableau n°2), en ce qu'elle impose à chaque fois de considérer :

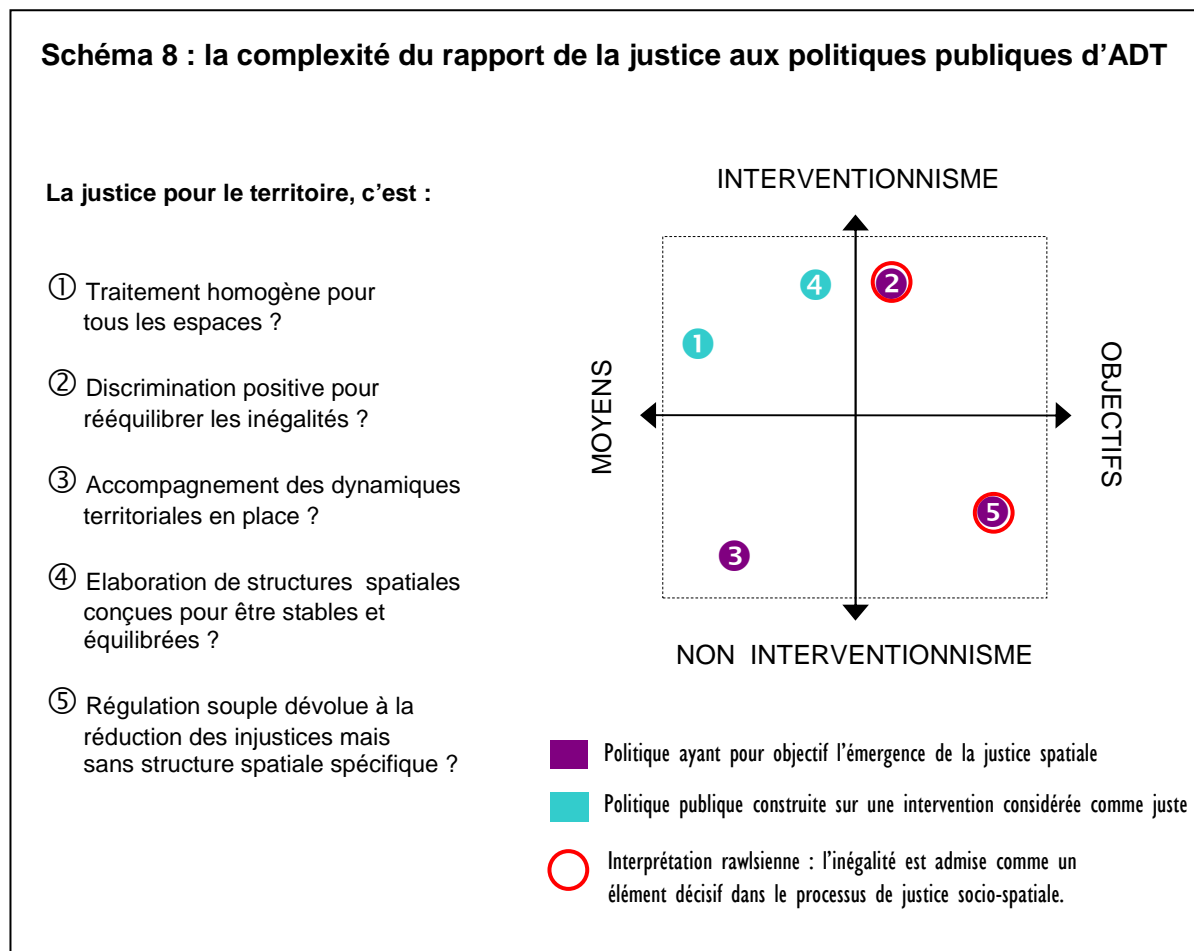
- ❖ que chaque action spatialisée est constitutive d'un tout et ne peut donc se concevoir dans une limitation déterminée qui permettrait de n'avoir aucun retentissement sur l'espace de l'autre (lecture systémique) ;
- ❖ qu'il est par conséquent nécessaire de dépasser la représentation sociale dominante pour avoir conscience que cet ensemble en permanence perturbé est donc ultra-producteur de contingences spatialisées (mise en visibilité) ;
- ❖ que la façon dont la parole de l'autre est mise au débat, isolée, ou instrumentalisée, influence la conception publique de ce qui est juste pour construire l'espace public (délibérations/négociations) ;
- ❖ qu'un consensus dévolu à l'intervention juste se conçoit dans une reconnaissance des différences, quand bien même leurs conséquences ressemblent parfois à des contradictions primaires (gouvernance) ;
- ❖ que la prise en compte du temps long et de l'ailleurs pour diriger l'action correspond à un élargissement envers ceux qui sont par définition exclus de cette immédiateté (intégration).

1.2. La justice comme principe de réparation dans l'aménagement et la durabilité

La mobilisation des notions de justice et d'équité dans l'analyse spatiale questionne toujours l'action aménagiste dans des perspectives différentielles qui permettent, à tout le moins, de prendre la mesure de la complexité de cette question ainsi que le soulignent GERVAIS-LAMBONY et DUFAUX (2009). Le schéma suivant (8) récapitule les différentes modalités par lesquelles on peut selon eux interroger le rapport de la justice à l'aménagement du

territoire¹². Ce schéma propose simultanément une interprétation graphique permettant de situer ces modalités sur des axes qui croisent le degré d'interventionnisme et la conception de la justice sur le territoire. La politique publique doit-elle apporter une intervention juste afin de corriger ou compenser les inégalités (objectifs), ou bien permet-elle à la justice socio-spatiale d'émerger au travers de formes territoriales conçues pour ça (moyens) ?

Si contrer une inégalité consiste *in fine* à en générer une nouvelle, alors la réelle problématique se situe dans la valeur que l'on donne à cette inégalité. Selon la conception rawlsienne de l'équité, cette valeur pourrait même se trouver au fondement de la mesure correctrice qu'investit un projet social. C'est pourquoi un troisième niveau de lecture intègre à notre interprétation graphique le rôle de levier accordé aux inégalités, dans une lecture rawlsienne du territoire telle que Bernard BRET la défend en tant que rationalisation qui donne à l'approche géographique de la justice l'opportunité - quasi inhérente à la discipline - de pénétrer l'expression spatiale des faits sociaux.



© C. FAUVEL, 2009, d'après GERVAIS-LAMBONY & DUFAUX, 2009

¹² Ibid. p.12

Pour explorer le rapport reliant la recherche de justice et la mise en œuvre d'une politique publique, nous utiliserons donc dans les pages suivantes les travaux de Bernard BRET, qui a fait de la justice socio-spatiale sa thématique principale de recherche à partir du terrain brésilien (articles de 2001, 2002, 2006, 2009). Le support analytique qu'il utilise est un terrain que nous pouvons comparer, toutes proportions gardées, au Maroc. Il s'agit en effet d'un pays émergent, connecté aux processus de mondialisation dans une force de croissance économique qui traîne néanmoins de forts retards internes et inégalités fracturant sa société.

Il part du postulat que les inégalités sont au cœur des problématiques de géographie politique, en tant que conséquences matériellement logiques des découpages, frontières et maillages territoriaux qui influent sur l'accessibilité aux ressources, voire l'instrumentent, et donc sur les conditions de vie des sociétés. Or il remarque que ces inégalités finissent par être intégrées cognitivement parce qu'elles sont contrebalancées par des bénéfices, qu'ils soient supposés ou acquis (1996). Il développe alors une analyse des différenciations spatiales fondée sur la théorie rawlsienne de la justice. Sa thèse principale consiste à mettre en tension les inégalités et le modèle de développement choisi pour penser le territoire. La théorie de la justice est d'abord mobilisée comme éthique pour reconnaître s'il y a injustice d'un point de vue universel, hors de tout relativisme culturel qui fausserait la nature du débat

« C'est donc *grâce* à son antériorité aux situations réelles que la *Théorie de la Justice* [de Rawls] s'applique à *toutes* les situations réelles (...). C'est bien pourquoi elle offre un cadre efficace pour penser la société et agir dans la société. Son universalité elle-même lui interdit tout a priori à l'égard de quelque système social que ce soit (...) »¹³

Selon lui, le recours à la théorie de Rawls permet donc en premier lieu au géographe de pouvoir se positionner dans un registre d'objectivation des inégalités socio-spatiales et de leur traitement correctif. Cette grille de lecture correspondant au *principe de différence*, qui considère que l'équité est acquise du moment que les inégalités profitent avant tout aux plus démunis, sans quoi il y a injustice et donc nécessité de réparation, est une proposition rawlsienne dont on comprend bien la fécondité en termes géographiques¹⁴. En effet,

¹³ BRET 2001, p.201

¹⁴ A noter que si B.BRET le présente comme le principe du *maximin*, dans une analyse basée sur la première version de la TJ, nous avons choisi de tenir compte de la nuance que RAWLS introduit dans sa *Reformulation de la théorie de la justice* datant de 2001, entre principe de différence et principe du maximin. Dans une longue note de bas de page, que l'on peut retrouver dans l'édition 2008 à la p.70, il précise qu'il n'a pas été suffisamment explicite dans la première version de la *Théorie de la Justice* et que certaines interprétations ont conduit à mélanger les 2 locutions, ce qui aurait contribué à répandre l'idée erronée que le principe de différence se construit sur une aversion envers l'incertitude alors que les 2 principes peuvent rester autonomes selon leurs définitions suivantes :

- « Les inégalités économiques doivent remplir deux conditions : elles doivent d'abord être attachées à des fonctions et des positions ouvertes à tous dans des conditions d'égalité équitable des chances ; ensuite elle doivent procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus défavorisés de la société (le principe de différence) » (2008, pp.69-70)

lorsqu'on l'étend à la problématique territoriale, et plus particulièrement aménagiste, cela revient à examiner les inégalités territoriales selon un filtre clairement identifié : est-ce qu'un territoire démuné par rapport à un autre peut bénéficier des retombées socio-économiques du plus puissant, ou bien en souffre-t-il davantage encore par effet de marginalisation ?

Cela permet de spéculer sur le prisme analytique de A. REYNAUD (1981), qui a été un des premiers à théoriser les ambiguïtés de la notion de justice socio-spatiale, en montrant que celle-ci exprime une tension par l'espace en termes de relations de pouvoir et de production. Il interprète l'organisation spatiale au travers d'un couplage inégalitaire centre-périphérie habillé de nuances différentes (délaissement ; exploitation ; intégration) et qui se décline à toutes les échelles¹⁵. La configuration centre-périphérie sert donc de grille de lecture pour comprendre que le processus de territorialisation est étroitement lié à la valeur que prend l'acte de justice corrective. De la « charité » à la « manipulation », ce sont les liens spatialisés qui déterminent la nature de l'acte aménagiste supposé apporter une compensation spatiale. Donc est-ce qu'une politique publique aménagiste peut vraiment produire de l'équité en manipulant la catégorie territoriale ? Posée abruptement, la question peut surprendre, tant semble évidente la fonction régulatrice de l'acte aménagiste sur une organisation sociale spatialisée. Mais pour A. Reynaud, cette fonction régulatrice va bien au-delà d'une action corrective basée sur la définition des localisations « défavorables » de certaines sociétés ou de leurs composantes. Selon lui, il n'y a pas vraiment d'innovation dans la mesure où cette forme de justice socio-spatiale ne sert pas à remettre en cause les oppositions spatialisées révélatrices d'inégalités, mais seulement à en atténuer les conséquences problématiques. Voici qui révèle toute la richesse de la marge comme part cachée du système territorial. Elle devient alors une caractéristique intrinsèque, donc majeure, de l'organisation spatiale, alors qu'elle serait *a priori* donnée pour secondaire. On le comprend d'autant mieux en inversant artificiellement la formulation : le centre n'existe pas

- « la règle du maximin nous recommande d'identifier le pire résultat pour chacune des solutions possibles, puis d'adopter celle dont le pire résultat est meilleur que le pire résultat de toutes les autres solutions (...) Le fait de concentrer notre action sur les pires résultats possède l'avantage de nous forcer à envisager la nature réelle de nos intérêts fondamentaux au moment où nous esquissons la structure de base ». (2008, p.139).

Mais retenons à l'essentiel que la version initiale du maximin retenue par B.BRET souligne l'optimisation des inégalités en faveur des plus démunis et que cela ne mérite pas qu'on insiste davantage sur l'usage opportun ou non du terme, tant c'est la démonstration de la transférabilité à la question territoriale qui importe ici et dont la compréhension n'est nullement gênée, bien au contraire.

¹⁵ Du reste, ce qu'on pourrait appeler une posture multiscalaire, soit la volonté de ne pas réduire l'observation d'un phénomène à une seule échelle, mais de le confronter systématiquement à des mises en perspectives différentielles, est la seule défendable à la fois du point de vue du géographe et du point de vue de la durabilité. En effet seules les modulations scalaires permettent de faire d'un centre dominant à une échelle une périphérie délaissée à une autre, introduisant ainsi de la relativité dans les interprétations de la pauvreté ou de l'isolement.

en lui-même, mais uniquement par rapport à une marge qui est utilisée efficacement comme « surface d'évacuation » des dysfonctionnements issus de la gestion territoriale et de ses conséquences. En effet, hybridant des processus d'inclusion, de réclusion et d'exclusion, la notion de marge géographique, qui semble de prime abord renvoyer à un élément de dysfonctionnement, est aussi et surtout à concevoir comme un contre-élément parfaitement intégré au système qui en a besoin pour fonctionner. L'intérêt d'étudier la configuration centre-périphérie, inégalitaire par essence, sous l'éclairage rawlsien, est de déterminer si cette inégalité génère ou non des injustices :

« Si le centre est capable non seulement d'attirer la richesse, mais aussi de produire la richesse et de diffuser la richesse, il est un pôle de développement. Dans ce cas l'inégalité entre le centre et la périphérie n'est pas une injustice car la périphérie tire bénéfice de sa condition de périphérie et se trouve dans une situation plus favorable que s'il n'y avait pas le centre »¹⁶

B.Bret en infère que s'il se dégage un mieux-être dans ce rapport inégalitaire entre le centre et la périphérie, alors le principe rawlsien suggère de ne pas se focaliser sur le processus inégalitaire comme interprétation centrale. Il faut au contraire le considérer comme un levier de l'action qui fournit, au mieux une réparation, au pire une compensation meilleure que si rien ne se passait :

« Dire que le développement est un processus inégal ne signifie pas bien entendu qu'il viserait l'inégalité. Cela signifie qu'il utilise les inégalités pour produire de la justice comme équité, soit pour déclencher la dynamique d'investissement nécessaire, soit pour en distribuer les retombées »¹⁷

Cette façon de repérer que l'acte aménagiste conçu sous forme de justice socio-spatiale peut procéder d'une démarche de légitimation, et non de modification, s'applique au cas marocain : les espaces dominés et isolés le restent, mais en revanche l'aménageur explique pourquoi il doit en être ainsi et pourquoi cela peut être considéré comme équitable. La nature de la justice concerne davantage la requalification de cette situation de fait, qu'une requalification de l'espace concerné.

1.3. La valeur concomitante de l'inégalité et la relativité qu'elle sous-tend

Si la théorie rawlsienne de l'équité semble à ce point pertinente pour penser le territoire c'est notamment parce qu'elle implique aussi le vecteur temps dans la fabrication de l'inégalité. En effet lorsque les politiques publiques aménagistes conçoivent des contextes correctifs sur un territoire donné pour une voire deux générations, elles doivent à un

¹⁶ BRET 2009, p.21

¹⁷ Ibid. p.22

moment donné intégrer, non pas la maîtrise, mais bien la potentialité qu'il y ait des situations inégalitaires qui en résulteraient certes à une autre échelle, sur un autre territoire mais aussi dans une perspective de plus de deux ou trois décennies. Vu sous cet angle, il y a effectivement lieu d'interroger l'exigence d'équité au travers de ce que le temps transporte d'inconcevable. B.Bret n'utilise pas le terme d'inconcevable. Toutefois il postule que la justice n'existe pas dans le territoire, là où n'est pas considéré comme principe premier que le plus démuné doit bénéficier d'une situation meilleure. Or le temps de l'homme des générations à venir a beau être, depuis quelques décennies maintenant, intégré à notre conception historique des sociétés contemporaines, cela ne donne pas d'information quant à ce qui le rendra plus ou moins démuné. Comment imaginer rendre meilleure une situation que l'on ignore, sinon sur un principe de similitude qui se heurte forcément à ses limites déontologiques ?

Encadré 5 - Inégalités écologiques et Justice environnementale

Les inégalités sociales et environnementales font l'objet de travaux et rapports qui développent un questionnement à la fois politique et scientifique sur « *l'exposition aux risques naturels et technologiques, une dégradation de la qualité de la vie, une privation relative de certains biens et services communs allant jusqu'à un accès restreint ou altéré à des ressources vitales, toutes choses se traduisant par une altération du potentiel de développement au sens plein du terme* » (Rapport au ministère français de l'écologie de DIEBOLDT & al. 2005).

Pour certains auteurs toutefois, l'expression *d'inégalités écologiques* serait une dérive sémantique faisant oublier que l'anthropisation massive et abusive des écosystèmes, dans lesquels l'homme est pourtant une espèce parmi les autres, a entériné une sorte de hold-up du champ de l'écologie ainsi devenue « *l'étude de l'homme dans son environnement et singulièrement à quelques facteurs de cet environnement reconnus ou supposés être déterminants pour la vie de l'homme, tant au niveau des besoins essentiels à sa survie que des aménités dont il a besoin pour qu'une « vie » mérite véritablement d'être considérée comme une « belle vie » ou un « bien être* ». (BELLAN & al. 2007).

Pour d'autres préférant ne pas approfondir ce débat interprétatif et concevoir d'emblée les inégalités écologiques comme la définition même des distributions inégalitaires de biens et de nuisances au regard de l'environnement, il faut plutôt savoir nuancer en fonction des capacités différentielles des sociétés à émettre ou à gérer les impacts environnementaux (EMELIANOFF 2006).

D'autres études s'attachent à faire ressortir les différentes approches dans la prise en charge publique de la question, de l'acte correctif de type aménagiste aux systèmes de compensation supposés injecter de l'équité, en passant par une application politique de la notion *d'environmental justice* fomentée dans les Etats-Unis de la décennie clef 1970 (LAIGLE&TUAL 2007). Ce courant idéologique relativement spécifique au monde anglo-saxon (puisque le monde francophone se focalise davantage sur l'entrée des inégalités écologiques donc) postule qu'il existe des droits naturels fondamentaux de l'individu et s'ancre ainsi dans un mouvement social contribuant à l'amélioration de la reconnaissance des minorités. Sa portée politique vise à prendre en considération les inégalités vis-à-vis des incidences environnementales, conjuguées aux conditions inégalitaires de conditions de vie et de développement (CHARLES & al, 2007).

Le décryptage du modèle centre-périphérie ne propose bien sûr pas de réponse illusoire à cela, mais il permet quand même de repérer que la relativité qui s'exprime dans la justice socio-spatiale connaît une traduction temporelle dans le couplage ici-plus tard. Si l'on souscrit au prisme rawlsien, cela conduit à penser que l'équité inter et intra-générationnelle contenue théoriquement dans la durabilité consisterait alors doublement à ce que :

- ❖ les générations présentes agissent, tout en profitant de leur vie présente sur terre grâce à des acquis matériels répartis non également mais au moins selon un principe d'optimisation, de sorte que
- ❖ les générations futures, dont on sait qu'elles ne bénéficieront pas de conditions de développement identiques, disposent néanmoins du moins pire que nous puissions transmettre (règle du maximin de Rawls).

L'extrait qui suit est riche de sens multiples, que nous pourrions par exemple développer autour de la thématique passionnante de *l'habitabilité*, mais dont nous ne retiendrons pour l'heure que ceux qui servent à visiter le champ géographisé de la justice socio-spatiale et qui se tissent dans la trame principale de cette recherche. Ainsi en est-il de *la place pour l'autre* qui nous semble être un résultat intuitif particulièrement important dans le cadre de la présente réflexion et qui transparaît dans la formulation de B.Bret inspiré par l'argumentaire de J.Rawls sur les obligations des générations les unes envers les autres :

« Le sort d'un homme dépend sans aucun doute d'abord de la place qu'il occupe dans la société, mais aussi du lieu où le hasard l'a fait naître et enfin du temps historique qui est le sien (...) Il est donc un temps où des efforts doivent être consentis en vue d'un mieux-être ultérieur (...) Il sera retenu simplement que l'exigence d'équité est indépendante du moment »¹⁸

En effet, « la place qu'un homme occupe dans la société », c'est implicitement celle qu'on lui accorde : chacun est l'autre d'un autre. Munis de représentations issues de codes culturels, de l'éducation reçue, de l'expérience de vie, nous contribuons à marquer conjointement et collectivement l'espace par nos désirs et nos ambitions (se déplacer facilement et rapidement, habiter loin ou près, tout seul ou ensemble). Toutefois savons-nous identifier à quel point ces désirs et ambitions sont conditionnés par l'importance que nous octroyons à ce qui n'est pas directement nous-mêmes ou nos proches ? Puis-je consommer autant d'espace et de ressources, lorsque je prends conscience que la survie des autres en dépend également ? Si je considère que mes désirs sont uniques - et pourquoi pas après tout,

¹⁸ Ibid. p24. A noter que dans le texte initial découpé par des points de suspension dans notre restitution, l'auteur cite John Rawls : « les personnes appartenant à différentes générations ont des devoirs et des obligations les unes vis-à-vis des autres, exactement comme à l'égard de leurs contemporains ». TJ p.332 (édition du Seuil, 1987)

certaines ne se gênent pas - oui sans doute. Si je considère que ceux que je ne (re)connais pas y ont droit aussi, probablement vais-je introduire cette donnée à ma perception des usages spatialisés inhérents à mes modes consommatoires ou, pour faire simple, à ma perception de ce qui m'entoure. C'est plus que le *Dasein* ; c'est l'être-au-monde *en tant qu'autre*.

Car le DD a commencé à médiatiser les coulisses de notre vie sur terre et en société, en nous montrant que « le lieu où le hasard fait naître l'homme » n'est pas un radeau de misère à la dérive (ou un paradis fiscal, le choix dans l'excès est laissé à l'appréciation du lecteur), mais un lieu relatif qui sert de faire-valoir ou de centre puissant selon l'échelle de temps et d'espace. Quant au hasard, nous lui laissons sa pleine raison d'être, car l'injustice sociale qui se vit au quotidien et dans la matérialité la plus élémentaire s'accomplit d'abord dans des corps biologiques avant que ceux-ci ne deviennent des acteurs et/ou des statistiques socio-économiques. Mais à l'essentiel, si je ne perds pas de vue que je *suis* parce que l'autre est aussi, cela implique que je lui accorde une place dont l'importance et la valeur sont similaires à celles que je crois être bonnes pour moi.

Dans sa théorie de la justice comme équité J.Rawls, qui inverse les principes utilitaristes considérant que la quête du bien-être doit toucher le plus grand nombre d'individus dans la société, préconise une répartition des richesses permettant aux plus défavorisés de ne pas être sacrifiés dans cette conception ultralibérale du bien-être individuel. Cela ne remet pas en cause les inégalités, mais substitue aux injustices un seuil d'acceptation faisant du contrat social le produit d'un accord tacite et compensatoire passé à l'aveugle entre tous les individus. Il conceptualise à cet effet un cadre universalisant en faisant intervenir une *position originelle* fondée sur l'ignorance, c'est-à-dire comme si personne ne connaissait ni sa place dans la société, ni ses compétences ni sa conception du bien. Ce qu'il appelle « le voile d'ignorance » permettrait alors qu'émerge une conception de ce qui est équitable, conciliant deux principes fondamentaux : celui d'*égale liberté* qui ne doit pas distinguer les individus selon leurs places respectives dans la société et celui de *différence* qui accepte certaines inégalités à condition que les plus démunis ne soient pas sacrifiés.

En dehors de toute considération de droit ou de morale, ce qui nous intéresse particulièrement dans cette *position originelle* est le désintéret mutuel sur lequel se construit la relation à l'autre et que J.Rawls institue comme une forme d'égoïsme qui ressemblerait à de la bienveillance, mais sur un mode par défaut. En effet, si toute information individuelle se trouve dissimulée derrière un *voile d'ignorance*, alors chacun se sent tenu d'agir comme il aimerait que l'on agisse pour lui. Cet héritage kantien se retrouve dans l'impératif

catégorique que H.Jonas mobilise également dans l'élaboration de son *Principe Responsabilité*, et qui sera développé dans le point suivant. La doctrine de la vertu faisant de la bienveillance une obligation d'aimer (ou au moins d'aider) autrui comme on aimerait être aimé (ou simplement aidé) est mue, selon J.Rawls, par la rationalité : ne sachant quelle est sa place au sein de la société ni quelle est celle des autres, chaque individu agit donc avec circonspection, ce qui fournit une assise à la justice dans la mesure où les intérêts individuels ne peuvent plus être prédominants.

Toutefois il est possible d'aller plus loin et de considérer que le *voile d'ignorance* ne mène pas qu'à la rationalité des choix, mais également à une empathie généralisée par laquelle il est possible de faire l'expérience des cheminements d'autrui. En effet la justice naît de l'incertitude qui, dit Rawls, « force chacun, dans la position originelle, à prendre en considération le bien des autres »¹⁹, ce qui peut s'interpréter comme une exigence de considérer l'ensemble des identités et croyances différentes comme d'importance égale. C'est exactement ce que fait Susan MOLLER OKIN (1989) lorsqu'elle établit une analogie entre la théorie de la justice de Rawls et une éthique de la sollicitude, par laquelle elle stipule que ce n'est pas le désintérêt et le détachement à l'égard d'autrui qui entraîne le sens de la justice, mais en réalité l'empathie et le souci des autres, quelle que soit l'origine de ce sentiment :

« La façon la plus cohérente d'interpréter la théorie rawlsienne de la justice est de la considérer comme une structure morale fondée sur le souci égal que chacun a des autres et de soi- comme une théorie où l'empathie et le soin apporté aux autres, tout comme la conscience de leurs différences, sont des composants cruciaux. Il est probablement exact que Rawls a construit sa *position originelle* de manière à éliminer de la formulation des principes de justice des biais qui pourraient résulter d'attachements particuliers aux autres ainsi que des faits singuliers propres au sujet. L'impartialité, en ce sens, est probablement une exigence nécessaire pour établir une théorie de la justice. Néanmoins(...) penser comme un occupant de la position originelle, ce n'est pas penser comme une personne ou un être désincarné, il s'agit plutôt de penser à partir du point de vue de tous, de chacune des personnes concrètes que nous pourrions être. »²⁰

La force argumentaire de S. Moller Okin est d'invalider ou du moins de relativiser fortement le poids de la rationalité. En effet, dans la *position originelle* de Rawls, chacun ignore ce que sera sa condition sociale une fois le *voile d'ignorance* levé suite aux délibérations. Ces circonstances conduiraient donc les individus à envisager toutes les situations dans lesquelles ils se trouveront et à se comporter en tant que tel. En conséquence de quoi la *position originelle* est extrêmement exigeante : bien loin d'une simple indifférence ou désintérêt mutuel, elle suppose que chaque individu fasse un travail d'empathie immense pour sinon

¹⁹ RAWLS 1987, p.180

²⁰ MOLLER OKIN 1989, p.122

apprécier, du moins envisager et accepter toutes les positions humaines, sociales, religieuses qu'il comprend ou ne comprend pas. Cela pose les bases d'une conception anthropologique de la justice sociale, fondée sur la reconnaissance de l'autre, même inconnu et peut-être même surtout parce qu'il est inconnu.

Il reste à préciser que Rawls a lui-même fait évoluer la conceptualisation très universalisante et désincarnée de sa théorie de la justice sociale en admettant dans des écrits ultérieurs (*Justice et Démocratie*, 2000 ; *La justice comme équité*, 2008) que la neutralité à tout prix évince une part importante des ajustements nécessaires pour que le consensus se forme :

« L'idée d'un consensus par regroupement est introduite afin de rendre l'idée d'une *société bien ordonnée* plus réaliste et de l'ajuster aux circonstances historiques et sociales des sociétés démocratiques, qui incluent le fait du pluralisme raisonnable. Si les citoyens ont des visions religieuses, philosophiques et morales opposées, ils affirment donc la conception politique à partir de doctrines englobantes différentes et antagonistes (...) Le fait du pluralisme raisonnable implique qu'il n'existe pas de doctrine, qu'elle soit complètement ou partiellement englobante, sur laquelle tous les citoyens peuvent s'accorder pour organiser les questions fondamentales de la justice politique. Nous disons plutôt que dans une *société bien ordonnée*, la conception politique est affirmée par ce que nous nommons un consensus par recoupement raisonnable.»²¹

Il se rapproche en cela d'une éthique de la discussion comme Habermas la conçoit dans *l'agir communicationnel*, faisant du débat et de la confrontation d'idées une délibération préalable à la décision juste, dans la mesure où les individus sont amenés à dépasser leurs intérêts individuels pour se mobiliser autour d'argumentations raisonnées qui prennent en compte les différences. Cela signifie que la dissension fait partie intégrante de la délibération, qu'elle conduit les parties opposées à admettre que leurs ambitions ou prétentions ne pourront pas forcément être pleinement satisfaites sauf à sacrifier d'autres intérêts et, au final, à faire émerger un compromis selon ce que J.Rawls a nommé un *devoir de civilité*.

2. Les exigences du rapport à autrui dans l'équité

Bien que l'équité comme condition de l'action soit préconisée dans la durabilité comme la résolution des problèmes inégalitaires, on vient pourtant de voir que le débat ouvert par la justice socio-spatiale est celui de la relativité. Plutôt que d'éradication des inégalités, il est donc question de leur gestion réaliste et de la façon dont cela conditionne l'adhésion des citoyens à des mesures impliquant le territoire. Nous rappelons les trois raisons principales

²¹ RAWLS 2008, pp.56-57 : la notion de « société bien ordonnée » se définit par une régulation reposant sur une conception publique de la justice (p.23)

pour lesquelles la justice rawlsienne a été utilisée comme base argumentaire dans la réflexion sur ce qu'implique le rapport à autrui :

❖ Le balisage du champ théorique exploité sert à éviter les postures idéologiques ou compassionnelles risquant de convertir en impétuosité le regard porté sur les inégalités. Il n'est pas interdit de se sentir concerné, mais il est d'autant plus essentiel d'en référer à la rigueur analytique qui offre le recul nécessaire.

❖ En affirmant qu'il faut diriger l'action de sorte que les conditions des plus démunis connaissent une amélioration par rapport à ce qui est leur situation initiale, cette théorie donne de la consistance au discours du DD. Cela est particulièrement valable dans les évolutions « johannesburgiennes » du discours, orientées sur l'engagement « à faire en sorte que des populations de plus en plus nombreuses bénéficient de biens ou de services aussi élémentaires que l'eau salubre, les systèmes d'assainissement, l'énergie, les soins de santé, la sécurité alimentaire et la protection de la diversité biologique »²².

❖ En outre la lecture critique du *voile d'ignorance* de J.Rawls comme condition rationnelle de la justice représente vraiment un point de départ fécond, car elle souligne à quel point la notion d'inconcevable est un nœud majeur de la réflexion sur l'équité et, de ce fait, incite à approfondir la dimension relationnelle contenue dans la durabilité. En effet la place pour l'autre se manifeste dans l'injustice patente de décisions qui ne peuvent et ne pourront jamais accorder le présent, le futur, l'ici et le lointain. Moins on se confronte à l'inconcevable de l'existence d'autrui, plus on en maîtrise illusoirement l'impact et les besoins.

Cette dimension relationnelle qu'il faut donc explorer repose sur le binôme *responsabilité* et *bienveillance* dans le rapport à autrui ; non pas pour satisfaire des exigences morales de nature laïque ou religieuse, mais parce que cela correspond à la réalité de la vie humaine non désincarnée et de ses incidences dans les délibérations et les décisions concernant la mise en œuvre de l'équité. Autrement dit, avec une désaffection circonstanciée et assumée à l'encontre des postures politico-technicistes visant à faire du "développement durable" la mise en application de l'équité comme raisonnement égalitaire entre des sphères prétendument contradictoires (ce qui ne mène à rien sauf à la création de nouvelles inégalités), nous voulons approfondir l'hypothèse que c'est dans le décryptage du rapport à autrui que la durabilité prend une véritable portée. C'est lorsque nous ne pensons pas à nos

²² Déclaration de Johannesburg sur le développement durable. Document des Nations Unies présenté lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable le 04 septembre 2002. Les extraits présentés sont respectivement issus des points 6, 15 et 17 (cf. ANNEXE 2).

propres intérêts, eux-mêmes fonction de notre condition sociale, que nous pouvons définir la place d'autrui. L'équité, est-ce autre chose ?

2.1. L'empêchement de se projeter : l'éthique jonasienne en action

Pour approfondir cette posture faisant du rapport à celui que nous ne connaissons pas la condition de l'action déterminant la place de chacun, appuyons-nous maintenant aussi sur le propos de JONAS charpenté autour d'une double conviction : celle de l'ontologie de l'homme, couplée à celle que l'éthique traditionnelle ne peut plus offrir de cadre structurant à l'agir humain.

« Brusquement ce qui est tout bonnement donné, ce qui est pris comme allant de soi, ce à quoi on ne réfléchit jamais dans le but de l'action : qu'il y ait des hommes, qu'il y ait la vie, qu'il y ait un monde fait pour cela, se trouve placé sous l'éclairage orageux de la menace émanant de l'agir humain (...) Née de la menace [la nouvelle obligation] insiste nécessairement avant tout sur une éthique de la conservation, de la préservation, de l'empêchement et non sur une éthique du progrès et du perfectionnement »²³

Bien sûr nous ne voulons plus ici explorer le thème de la survie qui a fait l'objet d'un point dans le chapitre II ; c'est à la *préservation* et *l'empêchement* en tant que modalités de l'action que doit se consacrer le questionnement, dans la mesure où ils impliquent un transfert sur l'espace de la décision politique qui est de l'ordre de la traçabilité (limites de parcs naturels, zones sensibles et autres périmètres de protection érigés en territoires de projet par le recours au durable). On pourrait s'en tenir au constat utile, celui du dépouillement des programmes, des bilans statistiques, des informations nerveuses sur les disparitions d'espèces, mais il nous intéresse de commenter à quel titre H.Jonas fait de la responsabilité humaine une éthique et non exclusivement un réquisitoire. Pour commencer il part du constat que l'univers spécifique aux éthiques traditionnelles,

- d'une part restreint l'action à une portée étroite :

« Tous les commandements et toutes les maximes de l'éthique traditionnelle, quelle que soit la différence de leurs contenus, présentent cette restriction à l'environnement immédiat de l'action (...) L'acteur et « l'autre » de son action partagent un présent commun [qui] se limite à leur durée de vie prévisible. Il en va de même de l'horizon spatial du lieu dans lequel l'acteur et l'autre se rencontrent »²⁴

- d'autre part valide l'anthropocentrisme en considérant une nature indifférente à l'activité des hommes :

²³ JONAS 1990, p.265-266. (Le texte original ne comporte pas de mots soulignés. Ceci est également valable pour les autres extraits)

²⁴ Ibid. p.28

« (...) l'immutabilité essentielle de la nature en tant qu'ordre cosmique fut l'arrière-plan de toutes les entreprises de l'homme mortel, y compris de ses interventions dans cet ordre lui-même. Sa vie se déroulait entre ce qui demeure et ce qui change : ce qui demeure, ce fut la nature ; ce qui change, ce furent ses propres œuvres (...) Toujours est-il que cette citadelle de sa propre création qui fut clairement distinguée du reste des choses et confiée à ses soins, forme alors le domaine complet et unique de la responsabilité humaine (...) Toute éthique traditionnelle est adaptée aux dimensions de l'agir humain déterminées de cette façon »²⁵

De cette étroitesse constatée, il infère la nécessité d'une éthique appropriée à la réalité d'un monde contemporain confronté à sa puissance technologique qui amplifie la portée de l'action. Cette nouvelle éthique est également commandée par l'*impératif catégorique* dont H.Jonas emprunte à E.Kant la distinction faite avec l'hypothétique, au nom de « l'obligation de l'existence de l'humanité future » (PR p.89) à laquelle toute action doit se consacrer. La responsabilité n'est plus dans la réciprocité immédiate, mais comprend l'ensemble des obligations que l'homme a vis-à-vis des générations successives, mais qui n'existent pas encore. Soulignons au passage – sous forme d'indice pour consulter ultérieurement le sens de l'anticipation - que cette notion de réciprocité, ou plutôt de non-réciprocité, est une constante dans la durabilité. Avec l'irréversibilité, elle exprime cette conscientisation d'un présent ancré dans le futur et non dans le passé. Le durable ne construit pas l'action sur une référence à l'expérience passée mais plutôt sur une désignation incertaine du futur. C'est un peu comme si tout se jouait sur l'enjeu de parvenir à préciser ou à stabiliser pour savoir comment guider l'action au présent.

Si la responsabilité selon H.Jonas manifeste une immanence de la crainte dans le devoir, il serait un peu regrettable de n'en retenir qu'un asservissement de l'homme au fatalisme divin, alors que Jonas cherche surtout à transcender l'éthique impérative de la continuité de la vie biologique :

« Plus la réponse est obscure, plus la responsabilité se dessine clairement. Et plus ce qui est à craindre est encore loin dans l'avenir (...), plus la lucidité de l'imagination et la sensibilité du sentir doivent être délibérément mobilisées à cet effet : une heuristique de la peur qui dépiste le danger devient nécessaire (...), qui apprend même à l'intérêt éthique qui est interpellé par cet objet (alors qu'il ne l'avait jamais été auparavant) à se reconnaître lui-même »²⁶

Car loin de se prononcer sur une peur autocentrée qui n'engage qu'impuissance ou soumission, il réhabilite en effet la peur comme facteur mobilisateur de la sollicitude envers l'autre, *parce que* cet autre existera et non *pour que* cet autre existe. C'est bien pour cela

²⁵ Ibid. pp.24-26

²⁶ Ibid. p.422

qu'il parle d'« heuristique de la peur », dans la mesure où elle est une incitation à agir au présent en considération du futur, justement à cause du contexte d'incertitude.

Sur ce dernier point, il n'est pas inutile de se confronter un peu à la lecture que JP. DUPUY fait de H.Jonas dans son *catastrophisme éclairé* (2002), lorsqu'il souligne le rôle de « lanceur d'alerte » ou de « prophète de malheur » que se fixe l'homme doté d'une volonté en l'avenir. Pour JP.Dupuy la responsabilité jonasienne, innervée par *l'heuristique de la peur*, libère en effet la capacité à admettre que le pire peut malgré tout arriver. *L'heuristique de la peur* est un empêchement salutaire à prévoir l'avenir, ce qui n'est qu'une puissance illusoire. En s'empêchant cette illusion, l'homme se confronte à un obstacle plus grand encore, qui consiste à admettre qu'il ne peut pas, lui, construire un contexte sans incertitude :

« Le coup de force tenté par Jonas peut se résumer ainsi. L'excès de notre puissance sur notre capacité de prévoir les conséquences de nos actes tout à la fois nous donne l'obligation morale de prévoir l'avenir et nous rend incapables de le faire »²⁷

Mais loin d'affaiblir l'homme, cette posture le rend plus fort encore. Au lieu d'utiliser le principe de précaution comme une recherche de conformité, ce qui biaise la dynamique apportée par l'incertitude, l'empêchement de se projeter permet l'adaptation et la réactivité, ce qui fait dire à JP.Dupuy que « nous sommes condamnés à une vigilance permanente ».

Ainsi peut-on exploiter *l'heuristique de la peur*, pour démontrer en quoi le refus de la catastrophe prémunit l'homme contre ses propres abus. Dans le cadre de la démonstration de thèse orientée sur les relations invisibles à l'œuvre dans l'équité, nous soulignerons plutôt la dimension éthique (et non catastrophiste) que H.Jonas soulève lorsqu'il associe l'oubli de l'autre à la gestion rationnelle de ce qui nous fait peur. En effet la volonté humaine de maîtriser les problèmes soulevés par la confrontation de l'homme à sa propre puissance exponentielle peut faire oublier que l'autre risque d'en subir les conséquences. C'est pourquoi la responsabilité ne peut pas demeurer qu'une intention, elle devient un *principe* pour H.Jonas. L'empêchement de se projeter sert aussi à ne pas oublier l'autre. L'intérêt de cette approche éthique de *l'heuristique de la peur* nous paraît alors double. Non seulement elle se construit sur l'inconcevable et non sur la maîtrise, mais en plus elle a pour conséquence un souci de l'autre et non une prétention à en connaître les besoins et à les anticiper.

²⁷ DUPUY 2002, p.159

2.2. La portée politique de l'ordinaire et du quotidien dans l'équité

La place pour l'autre fait l'objet d'une traduction très matérialiste et sans doute d'autant plus importante qu'elle concrétise en les validant ou les invalidant les préconisations vertueuses sur la question. Elle est éminemment géographique (en plus d'être sociologique, économique, politique, démographique etc...) car elle retrace les périmètres d'action qui lui sont dévolus. L'autre, est-ce un voisin proche dont on se sépare ou se distancie selon qu'il y a une haie dans un jardin, un mur dans une ville, un grillage barbelé entre deux pays ? Est-ce un inconnu dont on se rapproche en ouvrant une porte pour le saluer, en passant la douane pour visiter son pays ? Et encore ne sont-ce là que des matérialisations effectives de la différence, car il y a également toute une puissance symbolique de la frontière qui unit ou éloigne, tandis que l'éloignement physique à proprement parler peut opérer des liens relationnels directs (diaspora par exemple, mais aussi conception anti-formaliste de la distance comme en Océanie (BONNEMAISON, 1989).

Dans tout cela, il y a pour essentiel une traçabilité que l'autre existe et interagit. Avec le "développement durable" et sa mise en abîme temporelle, l'autre peut même ne pas exister et avoir malgré tout sa place, comme en témoigne l'ensemble des espaces de précaution : un parc naturel, une aire protégée, ou plus subtilement des réseaux de transport « doux » qui ne polluent pas et contribuent donc à l'acte de préservation. Vu sous cet angle, la spatialisation du "développement durable" n'est donc pas un acte promoteur qu'il faut interpréter comme tel²⁸. Elle relève plutôt de la traçabilité physique et objectivée de *la place pour l'autre*, en manifestant la reconnaissance que l'on en a, le crédit qui lui est accordé, bref le degré plus ou moins élevé d'indifférence à l'égard de ce qui n'est pas soi – ou comme soi. Cette perspective donne une résonance particulière à l'injonction brundtlandienne de laisser la possibilité aux générations futures de répondre à leurs besoins²⁹, qu'on trouve sous cette forme dans le chapitre 2 sur *l'équité et le bien commun* du rapport de la commission de 1987 :

« Tout irait mieux si chacun tenait compte des conséquences de ses actes sur autrui. Mais assumant que les autres n'agiront pas selon le bien de tous, chaque individu continue de faire comme s'il était seul.(...) C'est ainsi que notre incapacité à œuvrer en faveur du bien commun dans le cadre du développement durable est souvent le produit de notre indifférence relative pour la justice économique et sociale, dans un même pays et entre les nations.»³⁰

²⁸ D'ailleurs souvent de façon manichéenne : cette ville est polluée par l'abondance de véhicules à cause d'un mauvais réseau routier, c'est mal ! On propose d'y remédier avec des pistes cyclables et des espaces verts pour absorber les émissions de CO₂, c'est bien !

²⁹ C'est-à-dire des besoins qu'on ne peut pas anticiper parce qu'on les ignore, sauf en fonctionnant par similitude ou analogie.

³⁰ *Notre avenir à tous*. Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. Montréal, Ed. du Fleuve, pp.51-77

Qu'elle parte du principe déontologique que l'autre existera (générations futures) ou du principe religieux que la perpétuation de l'existence humaine est consentie par un démiurge, la sollicitude constitutive de la reconnaissance de l'autre se mobilise à double titre. D'une part la composante déontologique contenue dans le soin apporté à la relation à l'autre étaye la puissance éthique de l'équité en portant le regard sur celui qui est vulnérable (ce qui a déjà été abordé dans les pages concernant la conception rawlsienne de la justice). D'autre part elle procède d'une mise en perspective humaniste qui intègre la contingence et non exclusivement la maîtrise. Cette contingence, qui habite l'ordinaire et non les grands programmes ou discours, secrète les freins et les décalages qui font que le changement attendu ne se produit pas. Ou peut-être pas tout à fait comme *il aurait fallu* que ça se passe.

L'éthique de la sollicitude, qui se distancie des éthiques classiques universalisantes - qu'elles soient rationnelles ou utilitaristes de la justice sociale – en se concevant autour d'une perception sensible de l'autre ou, pourrait-on extrapoler, de l'altérité en général, fait l'objet de lectures alternatives compilées sous le vocable de *Care*³¹. La conceptualisation du *Care* est apparue dans le paysage intellectuel anglo-saxon au début des années 1980 à la faveur d'un débat doublement ouvert par les travaux féministes de Carol GILLIGAN (*In a Different Voice*, 1982 : *Une si grande différence*, 1986 pour la traduction française) ainsi que ceux, plus métaphysiques et articulés autour de la conscience de soi, d'Harry FANKFURT (*The importance of what we care about*, 1988). Elle introduit en quelque sorte une rupture épistémologique vis-à-vis de la codification des valeurs morales en intégrant le particularisme, les détails de la vie ordinaire, l'affectivité, la dépendance. Parce que le tiède accueil réservé au concept dans le monde francophone s'est beaucoup focalisé sur une approche critique et essentialiste des événements sociaux³², Patricia PAPERMAN et Sandra LAUGIER ont récemment proposé de le réhabiliter en saisissant le potentiel que le *Care* contient en tant qu'« anthropologie différente comprenant dans un même mouvement la vulnérabilité, la sensibilité, la dépendance »³³.

Cette dimension donnée au *Care* comme approche intellectuelle de l'engagement à se soucier de l'autre se défend de ne concerner que le champ de l'émotion ou de la sollicitude apportée aux plus démunis (bien qu'elle les concerne aussi, mais d'un point de vue qui n'est

³¹ Plusieurs articles traitant de la question proposent les néologismes *carology* ou *caring* afin de contourner l'intraductibilité du concept, et de ne pas en évincer la complexité en le réduisant au champ littéral du souci, du soin, de la sollicitude, alors qu'il comprend aussi les notions d'agentivité, de sens pratique, de quotidienneté, qui le maintiennent hors d'un sentimentalisme abstrait. Nous choisissons donc de garder le terme initial de *Care*.

³² Notamment genrée : la vision féminine et/ou maternelle permettrait une autre perception, plus empathique, plus ouverte à la sollicitude que la vision masculine et patriarcale.

³³ PAPERMAN & LAUGIER 2005, p.12

pas celui que nous retiendrons). Elle s'introduit ici dans la question de l'équité et de la justice sociale d'une manière qui fait écho à la responsabilité et à l'ontologie de l'existence humaine. En effet, au lieu de s'en tenir à une rationalisation opérée sur le mode d'un détachement affectif, c'est une posture qui revendique le rôle primordial de l'ordinaire et du quotidien dans une pratique concrète du souci des autres et de soi.

Mais il ne faut pas s'y tromper, et nous nous appuyons alors sur une lecture d'Erving GOFFMAN³⁴ par Isaac JOSEPH et Louis QUERE (1993), l'ordinaire et le quotidien sont remplis d'une pertinence difficile à repérer d'emblée, à moins de décider d'y accorder une importance particulière. Cela correspond forcément à une posture méthodologique, destinée à donner de la consistance au projet scientifique de démonstration. Expliquons-nous-en, même si c'est très intuitif. En décidant de pousser la recherche de thèse vers une autre intelligibilité de ce qu'est le DD, en distinguant la dimension positivement subversive d'un programme normatif magistralement soutenu par les lois de la systémique appliquée, la pratique de terrain s'est assez naturellement orientée vers une observation participante et spontanée comme matrice à la réflexion. Matrice et non matériau, car c'est en plongée au cœur du terrain que tous les à-côtés des situations d'entretien ont permis de construire une position de recherche. Celle qui, avec une exigence qui n'était pas prévue initialement, puisque les entretiens en étaient la première intention, a conduit à faire de la situation vécue un éclairage spontané dont l'importance ne s'est véritablement révélée qu'après. D'ailleurs l'immédiat ne se comprend souvent qu'après, tout comme un processus organique redistribue après quelques heures sous forme d'énergie et de nutriments essentiels à la vie, et élimine ou stocke ailleurs le superflu, tout ce qui a été englouti : digestion, photosynthèse... le métabolisme intellectuel existe aussi !

La valeur accordée à cette contextualisation va au-delà d'une description ethnographique ou sociologique des gestes, mouvements de déni, de politesse, bien qu'ils participent de beaucoup à cette mise en éclairage intuitive des différents contextes dans lesquels les entretiens ont été menés. Ils révèlent que les moments ordinaires relient concrètement les individus avec une force invisible qui ne se compare pas à celle des *doctrines englobantes* (pour reprendre l'expression de J.Rawls). En relevant à partir de cette formule de Goffman « ce travail ne traite que ce qui est secondaire » son goût pour l'ironie féconde issue de l'incongru, à laquelle nous souscrivons volontiers d'ailleurs, Isaac Joseph & Louis Queré choisissent de

³⁴ GOFFMAN 1991, p. 22

souligner que les acteurs ne sont pas désincarnés et que de leurs relations émerge parfois autre chose que ce qui est convenu à l'avance :

« [L'observation naturelle des manières de faire ou de dire] interroge sur les conséquences de leur capacité à manipuler ou redéfinir les situations, étant entendu que l'enchevêtrement ou la porosité des petits mondes accroît, non seulement la vulnérabilité de leur expérience, mais la complexité des rôles qu'elle les amène à tenir (...)

Il n'y a pas d'autonomie du local permettant de faire jouer les situations *sous* les structures, et il n'y a pas de pertinence par convention. Le principe de pertinence qui fonctionne dans les situations ordinaires surgit toujours par le milieu en quelque sorte, sous la forme d'une insolence acceptable ou requise, d'une ironie plus ou moins attendue, bref d'une modalisation du cadre de l'expérience qui met à l'épreuve ce qui est réputé commun ou ce qui est censé convenir. Sans doute cette approche autre de la pertinence doit-elle beaucoup à une philosophie des liens lâches : liens lâches entre les individus et, en chaque individu, entre ses différents rôles. »³⁵

Notons que cette « philosophie des liens lâches » qui fonctionne sur des procédures d'apaisement de la différence, en faisant de celles-ci le moteur d'un comportement social organisé, n'est pas sans rappeler la conception des « relations ténues » avec lesquelles Avishai MARGALIT (*L'éthique du souvenir*, 2006) considère l'indifférence naturelle envers ceux qui ne sont pas proches et qui nécessite des échanges réparateurs pour que les relations sociétales soient plus justes. A.Margalit interroge justement le concept de *Care* pour déterminer le niveau d'implication des relations anonymes (ou impersonnelles), qui n'exigent pas forcément de l'amour ou de la bienveillance, mais au moins la capacité à ne pas être indifférent. S'il en conclut, dans le cadre de ses travaux spécifiques sur le devoir de mémoire notamment, une difficile extension du *Care* hors de la sphère des « relations denses », cela ne signifie pas pour autant qu'il y ait une distinction de traitement entre les proches et les inconnus ; simplement, là où pour les premiers existe une dimension éthique de sollicitude dans la relation à l'autre, c'est une nécessité *morale* de considération d'autrui par rapport aux réalités brutales de l'exclusion qui intervient selon lui dans le cadre plus large des « relations ténues » ou des « liens lâches ». Cela pose peut-être la question de l'improbable institutionnalisation du *Care* hors d'un champ conceptuel. Cela n'empêche pas d'en faire un outil méthodologique ou du moins un filtre qui permette de déplier les valeurs normatives édictées en généralisation, et de les recentrer sur ce qu'en font les individus :

« [les éthiques pratiques du *care*] semblent alors appeler une sorte d'ethnographie morale qui laisserait toute sa place aux expressions propres aux agents davantage qu'une approche surplombante, qu'elle soit philosophique ou sociologique »³⁶.

³⁵ JOSEPH & QUERE 1993

³⁶ PAPERMAN & LAUGIER 2005. p.16

Cette intelligibilité de l'ordinaire que le *Care* appelle dans l'attention portée à la place pour l'autre nous paraît tout à fait majeure, parce que sans elle, la portée politique de l'équité dans sa signification de responsabilité et de justice s'affaiblit forcément. Entendre, par exemple, dans les entretiens d'autres voix que celles qui se conforment aux propositions dominantes peut mettre en doute les dispositifs consensuels d'équité et inciter ainsi à s'ouvrir à une approche plus individualiste, permettant d'interroger avec authenticité et sens pratique comment se construit le rapport à l'autre. La démarche de Boltanski et Thévenot (1991) pour analyser les situations dans lesquels les acteurs se retrouvent lorsqu'ils ont des décisions à prendre s'appuie notamment sur cette réhabilitation du choix individuel, qui n'est pas déterminé exclusivement par des valeurs extérieures (*les grandeurs*), mais également par la cohérence que chacun individu place dans son action (ce qu'ils appellent *le retour interprétatif*). Cette façon de prendre au sérieux ce que font et disent les gens dans l'ordinaire et le quotidien, ainsi que la façon dont ils se reconnaissent ou se rendent visibles à l'autre, forme un contexte de base extrêmement important à prendre en compte pour appréhender la légitimité des interventions sur un territoire conçu pour être pertinent. On le voit grâce au terrain d'étude : en mettant en visibilité les espaces marginalisés de montagne, la durabilité a certes permis de les introduire dans la problématique aménagiste du Maroc et de les requalifier opportunément dans une dynamique de régulation des injustices socio-spatiales. Mais comme ils ne peuvent plus servir de « surface d'évacuation » aux problèmes gênant la projection territoriale du pouvoir centralisateur, ces espaces doivent maintenant faire l'objet de négociations et de délibérations. Celles-ci ont pour fonction de les adapter sans avoir à remettre en question leur rôle dans une hiérarchie territoriale, qui reste avant tout du domaine d'une politique publique à l'échelle nationale. C'est pourquoi on ne peut pas vraiment se satisfaire à penser que le résultat majeur réside dans la mise en visibilité, alors que tout se joue en fait dans l'acceptation collective mise en scène par les pratiques de participation. D'où la proposition, pourtant en apparence simple - et qu'il ne faudrait pas confondre avec du sentimentalisme – d'investir le rapport à autrui afin de préserver la part d'ordinaire dans la délibération liée au traitement correctif de l'inégalité.

2.3. Attention : ce territoire peut en cacher un autre !

Réfléchir à la *place pour l'autre* peut aider à analyser comment l'équité est injectée dans le territoire. En tant que démarche corrective, l'acte aménagiste s'en saisit pour apporter une *intervention juste* dans un périmètre d'intervention. Cela (re)donne du sens aux inégalités,

puisqu'elles-ci justifient alors qu'il y ait intervention. On retrouve l'objectif de la justice selon Rawls et que la durabilité manifeste au travers de l'ambition de résilience : même si certaines inégalités perdurent, l'acte de justice consiste à améliorer les conditions initiales de l'aire concernée, sous réserve que les situations les plus défavorisées en profitent. D'où un bénéfice attendu de territorialisation pertinente, faisant de la logique d'intervention périmétrée l'outil par lequel dispenser de l'amélioration. Toutefois ces logiques d'intervention et de pertinence sont de plus en plus difficiles à manier dans le contexte d'incertitude fondé sur l'axiomatique environnementale, dans la mesure où ce qui est considéré comme un bénéfice immédiat peut changer de sens.

Par exemple, le problème géographique que pose l'équité est que l'apparente justice corrective réalisée à une échelle perd peut-être de son sens à une autre échelle, où d'autres critères prévalent. Les économistes intéressés à la dimension spatialisée du processus selon l'angle spécifique « externalité/internalité » (Cf PEARCE, MARKANDYA, BARBIER, 1989) ont contribué à interroger les limites de la territorialisation du "développement durable". L'approfondissement de la réflexion menée sur la recherche du territoire durable pertinent, très orientée sur les logiques d'emboîtement que nous avons par ailleurs contestées, a cependant ouvert une piste intéressante autour de la notion de « sacrifice territorial » (NIJKAMP et al. 1992, cité par LAGANIER et al. 2002). Elle résume bien l'injustice transportée par ce que nous appellerons *la durabilité applicative* : le processus faisant que les articulations conçues sur le territoire de référence doivent rester valables aux échelons supérieurs jusqu'à atteindre l'ultime seuil d'ajustement qui est évidemment le système global, n'est pas réversible. Il est impossible de décliner de façon réciproque les principes de la durabilité à l'échelle locale. Quelle serait alors l'intervention porteuse de justice ?

En outre, cristalliser sur la pertinence d'un territoire d'optimisation socio-économique, même si cela prend en compte les divers calculs d'externalité de type dette écologique, empreinte écologique, transférabilité des nuisances, systèmes de compensation, c'est s'en tenir à une conformation territoriale plutôt figée grâce à laquelle se validerait *malgré tout* une solution, qu'elle génère ou non du déchet sacrificiel. Nous voici face à un dilemme théorique : l'équité territorialisée doit-elle alors se centrer sur la répartition des avantages et des acquis, ou bien sur la répartition des efforts ? B.ZUINDEAU, économiste régulièrement impliqué dans les propositions thématiques de la revue DDT sur le sujet, y voit d'ailleurs une limite :

« L'équité territoriale n'est pas la réplique parfaite, au plan spatial, de l'équité intergénérationnelle (...) Chaque territoire est partie du tout, alors que chaque génération constitue, de manière récurrente, le tout lui-même. C'est là une différence essentielle qui, au regard d'une nécessaire hiérarchisation des principes, fera primer l'intergénérationnel sur l'intragénérationnel, comme le global face au territorial.»³⁷

Pourtant le territoire - conceptuel - est bien davantage que cette arène procédurale ; il est une matrice transactionnelle où les registres individuels, communs et collectifs se co-spatialisent. A cause de l'impossibilité à en déterminer structurellement les contours, hormis dans la géométrie institutionnelle - quoiqu'elle puisse également être modifiable - le territoire existe surtout au travers des articulations qui autorisent les chevauchements et les cheminements antagonistes³⁸.

C'est une proposition : au lieu d'évincer les contradictions en les considérant comme des erreurs fatales, les réhabiliter plutôt comme un problème politique de premier ordre. Faire état de cette posture relativement familière à la géographie sociale contemporaine sert à tempérer les interprétations applicatives de l'équité territoriale comme si le territoire pertinent allait de soi, comme si l'équité intergénérationnelle pouvait se calquer dessus. Il existe dans le document de mise en oeuvre de la nouvelle politique aménagiste marocaine, une sensibilité de cet ordre, concernant la substance du territoire comme étant celle de l'expérience au monde d'individus *acteurs* et sociabilisés dans un contexte culturel donné :

« Loin d'être un cadre purement extérieur qui aurait en lui-même sa substance et ses formes, le territoire est l'ensemble des matrices au sein desquelles se déroule l'existence concrète des individus. C'est en quelque sorte le temps cristallisé où se sont accumulées les expériences vécues (...) L'approche du territoire en tant que conditionnement du comportement de l'individu et des relations sociales et facteur déterministe ayant le pouvoir de façonner la vie sociale ne correspond pas à ce que nous tenterons de démontrer dans cette étude. Nous tâcherons plutôt de comprendre la relation au territoire à partir de l'usage qui en est fait par les individus, de la façon dont il est, affectivement et cognitivement traité, et des valeurs culturelles qui lui sont attribuées (...) L'analyse des inégalités sociales du territoire qui se traduisent notamment par les disparités de développement entre villes et campagnes, entre régions et provinces, et par les différences entre les catégories socio-économiques, permettra sans doute de mieux comprendre les mécanismes qui sont à même de favoriser un développement plus équilibré de la société marocaine. (...) Tout ce qu'on peut faire sur le plan social et culturel, c'est de donner des indications sur la texture locale et régionale, de révéler la nature des liens qui constituent la trame d'une communauté, de montrer les pôles d'attraction et les cadres fondamentaux des affinités et appartenances locales et régionales. En ayant cette substance sociale et culturelle sous la main, les aménageurs seraient en meilleure position pour mettre en place les structures territoriales appropriées, et contribuer au développement du pays en créant les conditions favorables à une utilisation plus efficiente des potentialités régionales et à

³⁷ ZUINDEAU 2005, pp.5 à 18

³⁸ C'est en toute conscience que le travail de recherche ne se tourne pas vers les cadres fortement conflictuels qui assombrissent évidemment la lecture des territorialités en mouvement ou fortement contestataires (Proche et Moyen-Orient ; Afrique Sub-saharienne).

l'instauration d'un meilleur équilibre entre les régions relativement développées et celles ayant accumulé des retards »³⁹

Les points d'accroche que nous avons soulignés font de l'espace physique et temporel une matrice transactionnelle dans laquelle les individus construisent une histoire, une « substance sociale et culturelle ». Ce texte référentiel, relatif à l'esprit aménagiste mis en œuvre, suggère donc que l'on peut rechercher, à l'intérieur même des relations que les individus entretiennent, l'assise pertinente du territoire comme outil de l'équité socio-spatiale. Ce rapport à soi et à l'autre formerait ainsi les bases de cet équilibre juste que l'aménageur doit apprendre à distinguer pour profiler son action. Il semble que l'on frôle par ce texte la dimension délibérative contenue dans l'idée de justice, mais qu'on en revienne quand même au territoire comme support de l'action périmétrée et paramétrée. C'est pourquoi nous requérons l'aide de la perspective du *Care*, qui repose sur l'attention portée à la quotidienneté et à l'ordinaire. On cherche alors à revisiter les dispositifs légitimés par le recours au DD, en tâchant de comprendre quel *codage relationnel* est implicitement institutionnalisé dans l'équité. Le *codage relationnel* exprimant en fait la façon dont l'espace est vécu, à partir du degré de reconnaissance ou d'indifférence vis-à-vis d'autrui. C'est d'une autre manière ce que dit aussi Michel Lussault lorsqu'il interroge après Arendt « l'espace qui est entre les hommes » (LUSSAULT 2009), faisant de l'espace le contenu d'une expérience sociale et non une matière brute à exploiter.

Conclusion

Nous avons voulu montrer par ce chapitre en quoi le syncrétisme scalaire qu'incarne la durabilité est un raisonnement, non une résolution. En tenir compte, c'est déjà accepter de faire exister spatialement ces contradictions au lieu de croire qu'il faut les dissoudre.

Cela fait dériver assez loin du schéma simplificateur qui harmonise avec platitude des sphères d'action à l'imperméabilité totalement artificialisée, comme si le social, l'économique et l'environnement étaient 3 objets différents alors que ce sont trois perspectives d'une même réalité *Monde*. Pour autant on ne perd absolument pas de vue que l'hypothèse initiale de cette recherche stipulait la durabilité comme un référentiel d'action novateur en mettant la

³⁹ SNAT pp.35-36

lumière sur ce qui pose problème plutôt que comme la formalité apportant efficacement l'articulation anticipée et attendue.

Cela n'engage pas forcément à remettre en cause le bien-fondé du territoire de projet, car il faut bien un cadre à l'action de l'aménageur, mais cela questionne quand même sur cette sorte *d'ingénierie de la contradiction harmonisée* qui produit des indicateurs et des systèmes d'évaluation optimisés sur des dispositifs spécifiques tels que les Agendas 21 locaux⁴⁰. Car schématiquement, on en arriverait à penser que si le "développement durable" peut se décliner opérationnellement sur un périmètre de référence, c'est qu'on peut en évaluer les résultats à l'intérieur du périmètre de l'action conduite, en repérer potentiellement les répercussions extérieures et, grâce à tout cela, l'inscrire dans une contribution générale à l'optimisation des ressources et des mobilisations mondialisées.

Or il nous semble que c'est une question politique essentielle, que de pouvoir considérer le champ d'extension des indifférences proportionnellement à celui des vertus fictives de la permanence et de l'articulation (c'est notamment ce qui est à l'origine des phénomènes compensatoires). L'intention positive est de renouer avec les fondamentaux humanistes de la durabilité, en passant au filtre d'une éthique compréhensive les mécanismes de conformité qui font du territoire l'espace forcément pertinent où se vivent les attentes et les besoins des individus articulés aux impératifs de la distance.

⁴⁰ François MANCEBO résume sous forme de typologie la disparité des pratiques institutionnelles engagées sous le format Agenda 21. Il voit 4 grandes tendances, selon que les critères de mise en œuvre focalisent sur les répercussions à échelle planétaire du quotidien, sur les répercussions de l'urbanisation en termes d'environnement et de qualité de vie, sur la responsabilisation solidaire et les pratiques de proximité, ou enfin sur le volontarisme planificateur associé à des dispositifs réglementaires et fiscaux (MANCEBO, 2008, p.24) Sans doute les éléments de cette typologie sont-ils dégagés afin d'en faire ressortir les caractéristiques principales, ce qui ne les empêche pas de se croiser.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Pays émergent positionné stratégiquement entre l'Europe dont il soigne le voisinage, la façade atlantique représentant l'ouverture libérale, le monde arabe auquel il appartient culturellement et le continent africain qui se caractérise par une vulnérabilité héritée mais amplifiée par la crise environnementale, le Maroc soigne ses fractures pour dynamiser pleinement cette position de pivot à l'échelle régionale dans le monde. Le traitement aménagiste contemporain vise à cautériser un territoire dont les déséquilibres internes n'ont plus le sens politique qui les avait fait naître. En cela, il offre une perspective particulièrement éclairante du prisme centre-périphérie et de la façon dont le recours à l'équité socio-spatiale sert à requalifier les rapports de pouvoir et les inégalités.

On a vu que les marges montagnardes servaient historiquement, et jusque dans une période contemporaine très récente, de marge de manœuvre (sans mauvais jeu de mots) à la régulation du système territorial. Le recours à la rhétorique de la durabilité, en ouvrant l'espace pour rendre visible l'ensemble du système et des relations spatiales, semble représenter une opportunité de relativiser ce rôle de *part cachée* de problématiques territoriales devenues de plus en plus complexes avec la compression des échelles et les effets de résonance. Toutefois on observe que les marges servent aujourd'hui avec persistance de faire-valoir aux déterminations développementalistes, aujourd'hui conçues pour répondre à des impératifs de légitimité environnementale et de croissance conjointe.

Ces impératifs conditionnent les modalités de traitement des inégalités. Car il ne s'agit pas de les traiter pour ce qu'elles sont : des insuffisances avérées en termes d'accès aux équipements, aux points névralgiques de l'économie que représentent les carrefours urbains, les réseaux de transport, ainsi qu'en termes d'accès aux conditions premières de l'émancipation socio-culturelle (éducation et soin dans le contexte étudié). Il s'agit plutôt de les traiter de sorte qu'elles ne représentent plus des injustices. Bien sûr cela signifie que

l'amélioration des conditions de vie doit apparaître comme exigence première de l'action. Mais plus tacitement, l'amélioration des conditions de vie dans les marges est aussi une façon de ne pas appesantir le projet de croissance que l'organisation territoriale fonde de manière offensive sur une architecture urbaine dynamique et des pôles stratégiques (Tanger-Tétouan, Grand Casablanca, Fes-Meknes). Il semble à cet égard que la grille de lecture centre-périphérie permette de saisir la relativité de l'acte aménagiste, faisant de la marge le lieu où s'exprimera la force de diffusion de la croissance espérée, puisque le contexte d'absorption aura été fabriqué préalablement grâce à l'ouverture et la mise en visibilité, mais sans toutefois intégrer véritablement cette marge en tant que lieu potentiel de croissance.

Le choix mené dans la partie II autour de *l'équité entre mise en conformité et apprentissage de l'inconcevable*, a donc été de se concentrer sur la réduction des inégalités dans l'acte aménagiste. Cela nous a permis de repérer comment la spatialisation de la place au monde, dans la relation irréductible qui lie les sociétés à celles qu'elles ne connaissent pas, repose sur une part invisible en tant que composante essentielle dans ce rapport. Le choix argumenté de mobiliser la justice rawlsienne comme grille d'analyse a permis de repérer qu'au-delà du cadre formel de la correction aménagiste, l'équité met à l'épreuve la nature des relations spatialisées, dès lors que celles-ci sont susceptibles d'être jugées dans leur pertinence et leur relativité. Or questionner l'équité, en tant qu'objectif structurant de la durabilité, au travers de ce que peut et doit être l'intervention juste (ou porteuse de justice vis-à-vis des inégalités), implique en toute logique que l'ensemble des données soit pris en compte, sauf à fonctionner par amnésie. C'est d'ailleurs ce qui légitime la perception systémique de l'approche "développement durable", avant même d'en considérer le caractère complexe.

En mettant en visibilité les espaces marginalisés de montagne, la durabilité a certes permis de les introduire dans la problématique aménagiste du Maroc et de les requalifier opportunément dans une dynamique de régulation des injustices socio-spatiales. Mais ne pouvant plus servir de « surface d'évacuation » aux problèmes gênant la projection territoriale du pouvoir centralisateur, ces espaces doivent cependant faire l'objet de négociations et de délibérations. Celles-ci permettent de les adapter sans avoir à remettre en question leur rôle dans une hiérarchie territoriale qui reste avant tout du domaine d'une politique publique à l'échelle nationale. C'est pourquoi on ne peut pas vraiment se satisfaire à penser que le résultat majeur réside dans la mise en visibilité, alors que tout se joue en fait dans la *configuration de cette mise en visibilité*.

Nous avons vu que, dans un contexte où l'incertitude est la donnée majeure d'appréhension des événements, le discours dominant établit la recherche d'équité et la démarche de précaution (axiomatique environnementale) comme bases de la régulation socio-spatiale. Cette régulation se réalise dans des scènes de négociation où les tensions entre les acteurs, les conflits d'usage ou les contradictions d'échelles peuvent être mises au débat, expliquées, justifiées, délibérées. Cela renvoie l'organisation territoriale à une forme contractuelle sous-tendue par une acceptation collective, puisque des voix d'acteurs aux motivations et intérêts différentiels s'expriment et se font entendre. Il est vrai que les normes participatives, la décentralisation, ainsi que la notion de gouvernance qui évoque tout à la fois des idéaux démocratiques et une transparence dans la décision, ont formellement fait évoluer les traditionnels rapports de force. L'exemple du Maroc entretenant l'image de relations publiques apaisée, sous un ambivalent couvert démocratique à tendance populiste, en est représentatif¹. Dès son intronisation en 1999, Mohammed VI a sans conteste joué la carte néo-nationaliste de *Roi du Peuple*, non seulement en limogeant la figure tutélaire de l'autoritarisme gouvernemental, Driss Basri, mais également en dispensant le discours sur la subsidiarité et la consultation citoyenne (Grand Débat National de 2000, suivi de la Charte Nationale en 2001). Encore faut-il pouvoir évaluer l'écart résiduel entre la norme théorique permettant de penser la régulation socio-spatiale et les modalités d'application lorsque sa traduction politique l'adapte à l'exigence de l'institution.

C'est précisément cela qui nous intéresse à présent, avec l'objectif de tester la proposition d'une durabilité doublement et indissociablement fondée sur la reconnaissance de l'incertitude comme étant ce qui permet de réaliser que les problématiques socio-spatiales émergent à l'inconcevable. L'association incertitude/inconcevable est une façon de redéfinir la portée politique de l'incertitude, à condition de comprendre à quel point l'action se fait SANS connaissance de cause. Dans une troisième et dernière partie, on regardera donc de

¹ L'oxymore officiel « monarchie exécutive et démocratique » des premières années s'est quand même transformé en « monarchie agissante » dans le discours du trône 2007, soulignant le glissement autocratique qui s'est notamment renforcé avec la nomination d'Abbas El Fassi au poste de premier ministre suite à la victoire électorale du mythique parti indépendant de l'Istiqlal, celui-ci déclarant immédiatement : « *J'appliquerai les orientations de Sa Majesté à la lettre* » (source : *Tel Quel*, n°381, pp. 53-73). Le journaliste Ahmed Benchemsi présente d'ailleurs en juillet 2009, à l'occasion des 10 ans de règne de Mohammed VI, un portrait intitulé « le chef absolu ». Il explique d'abord comment le charisme du nouveau roi s'est construit sur une image de roi des Pauvres allant à la rencontre de ses bons sujets pour « *s'assurer que les masses le soutiennent (...) et cultiver le culte de sa personnalité* » en jouant sur la *Hiba*, « *cette aura surnaturelle censée être l'apanage des sultans marocains* ». Cette omniprésence acquise s'est doublée d'une dévitalisation de la classe politique, commentée et détaillée - plutôt courageusement dans un contexte de réduction des libertés d'expression (saisie et destruction du bilan par sondage populaire des 10 années de règne)- comme ce qui a nourri une opacité démocratique « justifiée » par les impératifs de la croissance économique.

plus près la nature de la transaction spatialisée qui s'effectue dans les scènes de *négociation*, en travaillant particulièrement sur *les causes sans cause* des blocages. L'objectif est de montrer, dans le contexte étudié, en quoi l'approche aménagiste construite selon la rhétorique de la durabilité présente les attributs normatifs dévolus à la maîtrise anticipatoire, alors qu'elle repose en fait sur une autre logique. Nous espérons ainsi pouvoir approcher les mécanismes inégalitaires du développement sous un angle original, qui ne retire rien à la capacité d'innovation de la durabilité, mais la replace dans une perspective plus heuristique qu'opérationnelle.

La conviction qui guide cette recherche reste que le DD est une pensée transitoire et qu'il faut l'utiliser comme telle pour mieux comprendre le fonctionnement des sociétés contemporaines. Les logiques développementalistes, visant l'éradication de la pauvreté alors même que celle-ci ne cesse de s'accroître, alimentée par le système de dette mondialisée, et tandis que le gaspillage des ressources humaines et naturelles interroge de surcroît sur les systèmes de compensation inventés pour les préserver, doivent passer au filtre d'une réflexion sur les ressorts spatialisés des inégalités. La complexité territoriale prend forme dans une lecture géographique qui peut contribuer à empêcher que la dichotomie NORD-SUD ne soit figée dans un modèle d'opposition entre des centres riches et des périphéries pauvres. Entre ceux qui ont su comment s'enrichir et ceux qui en sont « incapables ». Entre les lieux de production et les lieux de privation. Il est quasi de la responsabilité de la communauté géographique d'éclairer les rouages de ces rapports de domination qui fabriquent de l'injustice sociale à partir des inégalités spatiales et qui fabriquent de l'injustice spatiale à partir des inégalités sociales. Plus modestement, nous désirons, avec la troisième partie de cette recherche menée dans un cadre circonscrit d'observation, cultiver cette approche en terme de complexité qui permet de douter des cadres trop formels et laisse capter d'autres formes d'intelligibilité pour la compréhension des processus socio-spatiaux.

Troisième Partie

L'innovation par l'indissociabilité :
Comment mettre en œuvre la dialectique
de l'incertitude et de l'inconcevable ?

D'où vient que ce qui se produit inlassablement sous nos yeux, et ce qui est le plus effectif, est patent, certes, mais ne se voit pas ?

Le mérite du concept de transformation silencieuse (...) recompose de façon non métaphysique le rapport du visible et de l'invisible.

François JULLIEN, *Les transformations silencieuses*¹

¹ JULLIEN 2009, p.9 et p.174

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

Rappelons-nous que la thèse visait initialement à essayer de comprendre en quoi le recours au « développement durable » apporte de la maîtrise, alors qu'il est une pensée fondée sur la reconnaissance de l'incertitude. Pour questionner ce défi de rendre intelligible la complexité renforcée par l'incertitude, le choix a été fait de s'éloigner des postures applicatives qui plaquent le DD comme une sorte de boîte à outils, dédiée à l'optimisation de la maîtrise envers des contextes qui sont incertains et qui effrayent. S'éloigner non pas pour en rejeter la pertinence car, à nouveau il faut le dire, l'objet de ce travail n'est pas d'évaluer positivement ou négativement l'efficacité des programmes ou des politiques publiques qui s'en réclament. Mais s'éloigner, pour prendre le recul nécessaire à l'étayage de la démonstration qu'il existe bien une puissance subversive dans la durabilité, au-delà de son interprétation surtout dédiée à la réduction des incertitudes. Il serait regrettable de la diluer ou négliger, au prétexte que la crise environnementale appelle l'urgence dans l'action. Ce serait regrettable, parce que cette pensée représente une opportunité de regarder sous un autre angle l'idéologie développementaliste, qui s'enlise dans un dédoublement entre les discours sur l'éradication des inégalités et ceux sur les fractures socio-économiques perpétrées à toutes les échelles. Nous avons postulé que la puissance subversive dont il est question dans la durabilité était alors à rechercher ailleurs que dans ce couplage incertitude-maîtrise.

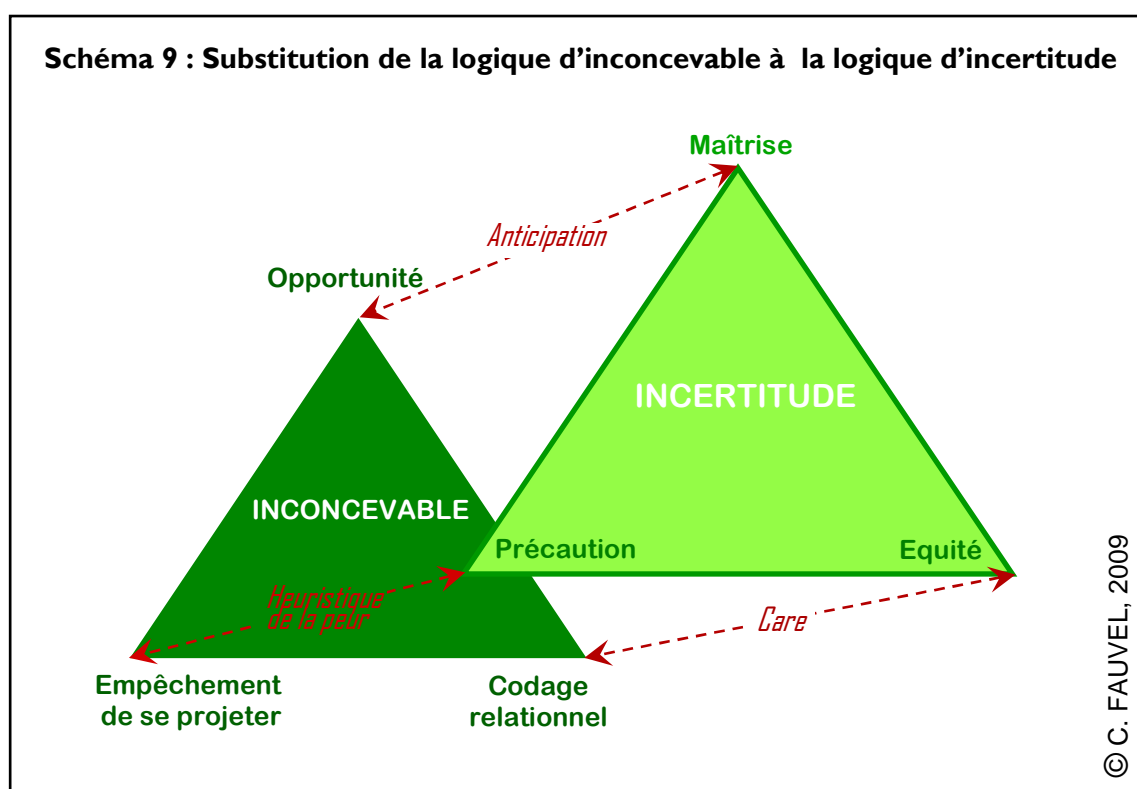
Aux croisements de l'interrogation du paradoxe entre maîtrise et incertitude, est ainsi ressortie dans cette thèse la notion d'*inconcevable*. En faisant du temps humain un temps historique ontologiquement sans échéance, la durabilité relèverait tout autant de l'inconcevable que de l'incertitude. Faire apparaître la nuance entre l'incertitude et l'inconcevable guide l'hypothèse centrale sur le sens donné à l'anticipation. Celle-ci empêche ou libère la vigilance au changement, selon que l'aménageur détermine la configuration de

son intervention à partir des conséquences envisagées à long terme ou qu'il accompagne la dynamique en cours. La gestion de l'incertitude pose en fait à l'aménageur la question suivante : *comment faire pour que ce territoire de projet conserve le même sens dans le futur ?* Tandis que la prise en compte de l'inconcevable pose la question différemment : *comment faire pour que ce territoire continue de représenter un cadre légitime à l'action malgré les évolutions inattendues ?* Car sauf à faire de la pure fiction, ne pas pouvoir imaginer parce que ce n'est pas concevable, c'est quand même ce qui définit le mieux un futur plus ou moins lointain fait d'événements imprévisibles, auxquels s'ajoutent les conséquences de ces événements, puis les conséquences de ces conséquences et ainsi de suite jusqu'à rendre vertigineusement présomptueuse l'obsession de la maîtrise anticipatoire.

Cette perspective conceptuelle a fait évoluer la recherche pour tenter de voir où se jouent les nœuds permettant de comprendre comment la durabilité traverse le champ territorial. En effet les propositions analytiques dominantes, dans le cadre du questionnement aménagiste conçu sur la reconnaissance de l'incertitude, se basent sur la justice comme équité, ainsi que sur la précaution anticipatoire, pour cerner la portée des mesures correctives et compensatoires. Or nous avons observé que l'incertitude rapportait finalement l'action aménagiste à la maîtrise et que cela déjouait la portée subversive de la durabilité. C'est d'abord grâce au terrain marocain que nous avons pu repérer comment la mise en œuvre de l'équité peut produire une illusion d'optique. Les inégalités héritées des anciens processus de neutralisation ou d'invisibilité dans la gestion territoriale sont aujourd'hui justifiées au travers d'une démarche de correction aménagiste conçue sur l'équité. Si auparavant, dans un contexte de volontarisme étatique fortement revendiqué, les inégalités reflétaient la neutralisation de ce qui pouvait gêner la planification verticale dominante, elles sont aujourd'hui réactualisées grâce au double argument environnemental et démocratique qui leur permet de faire sens dans l'architecture territoriale. Cela consiste à administrer l'espace public en intégrant les inégalités persistantes comme ce qui permet de faire fonctionner un système socio-spatial plus juste.

Cette illusion d'optique reflète bien l'ambivalence dont l'équité se trouve porteuse : puisque la durabilité montre que les inégalités sont inhérentes à la formulation du problème, comment est-il possible de les absorber dans une intervention pourvoyeuse de justice ? Face à ce constat problématique, on tente donc de voir si le fait de passer d'une logique d'incertitude à une logique d'inconcevable permet de substituer des lectures alternatives aux propositions analytiques dominantes. Cela sert à tester l'hypothèse que cette autre façon

d'aborder l'anticipation dans l'action aménagiste ferait vraiment de la durabilité un référentiel d'action pour l'innovation territoriale. Le schéma 9 tente une formalisation de cette substitution de logique qui transforme la question *comment aménager face à l'incertitude* en *comment aménager face à l'inconcevable*. Précisons que cette formalisation a toutefois ses limites, car elle ne parvient pas suffisamment à faire ressortir les imbrications permanentes entre les différentes théories mobilisées pour l'analyse. A lire en 3D, ce schéma n'est pas tant un résumé des nuances ayant permis de faire évoluer la réflexion, qu'un outil servant à présenter la manière de voir qui s'en est dégagée.



Cette proposition conceptuelle alternative ne prétend pas procurer une nouvelle approche de la durabilité. Elle sert avant tout à établir que si on peut poser le doigt sur ce qui alimente les blocages et les contradictions dans le DD, on démontrera par là-même que c'est la façon de concevoir le problème qui est en soi un problème. Ledit problème est peut-être de se focaliser sur la gestion de l'incertitude pour concevoir les résolutions. C'est un peu comme la métaphore du réverbère : que penser de celui qui cherche sous un réverbère les clés qu'il a perdues dans la nuit, parce que c'est le seul endroit éclairé ? Et si la responsabilité liée au DD s'expliquait autrement que dans l'incertitude, bien que celle-ci représente effectivement la mise en lumière des problématiques contemporaines concernant la survie, la résilience du

milieu, ainsi que la recherche d'un nouveau référentiel d'action ? Sur le schéma qui résume la tentative de chercher ailleurs que sous l'éclairage dominant, les liens en pointillés rouges représentent les transitions théoriques permettant de passer d'une logique à l'autre :

❖ On voit d'abord que la maîtrise est reliée à l'opportunité par la notion d'anticipation. Nous avons déjà vu que l'anticipation est la clef majeure par laquelle substituer à l'intervention conçue sur la recherche de maîtrise, une vigilance accrue vis-à-vis des changements. C'est la ligne directrice de l'hypothèse, travaillée dès le premier chapitre au travers de la notion de résilience. Rappelons donc brièvement que le glissement de sens donné à l'anticipation est ce qui permet de passer d'un contexte de maîtrise à l'identification d'une opportunité. La maîtrise utilise l'anticipation comme une stratégie proactive, dans laquelle la projection des conséquences permet de déterminer l'action au présent. Alors que l'opportunité est une capacité à repérer les changements en cours pour mieux s'y adapter et, surtout, accroître le champ des possibles. Cela demande d'admettre son ignorance vis-à-vis des évolutions, pour mieux en capter le sens et ne pas se bloquer dans des attentes préfigurées.

❖ L'heuristique de la peur (JONAS 1998) est une théorie classiquement mobilisée pour conceptualiser la responsabilité vis-à-vis des générations futures. La précaution en ressort comme une notion clef dans la logique d'incertitude, parce qu'elle fait de la peur à l'encontre des risques potentiels qui se répercuteront dans le futur, une donnée majeure d'interprétation et d'anticipation des événements. Mais lorsque cette peur est reliée à l'ontologie humaine (soit l'évidence et l'obligation de l'existence des hommes sur terre), elle se place davantage dans le champ de l'inconcevable que de l'incertitude. En fait, pour conserver tout son sens à la terminologie d'*heuristique*, c'est-à-dire ce qui sert à la découverte, la peur n'est pas tant un empêchement à agir pour que l'autre (celui du futur) puisse exister, que surtout un *empêchement de se projeter* parce que l'autre existera et qu'on ignore ses besoins. C'est donc bien sur une reconnaissance de l'autre puisant à l'inconcevable, que l'heuristique de la peur devient une condition de l'action. Rapporté à la question territoriale, cet *empêchement de se projeter* libère une capacité créative dans le présent, s'il laisse émerger des configurations exprimant les transactions spatialisées.

❖ Le Care est mobilisé comme la disposition à reconnaître l'existence de l'autre au travers de l'ignorance fondamentale qu'on a de lui, de ses besoins, de ses attentes, de son ordinaire parsemé de ces petites choses fortuites qui génèrent des freins dans la conformité

aux discours. Cette approche sociale a donc été saisie pour appréhender l'éthique normative de l'équité, dans une lecture qui souligne à quel point cette notion repose moins sur une intervention pourvoyeuse de justice que sur un *codage relationnel*. Nous avons défini celui-ci comme la manifestation spatialisée du degré de reconnaissance ou d'indifférence vis-à-vis d'autrui. Si le *Care* est ressorti comme une clef de substitution appropriée, c'est parce qu'elle élucide le *voile d'ignorance* dont Rawls fait une pierre angulaire dans sa théorie sur *la justice comme équité* (RAWLS 1987). En effet, au-delà de la rationalité des choix que permet une décision « à l'aveugle » dans la recherche de justice, c'est bien de la reconnaissance de l'existence d'autrui dont il est question. Cela veut dire que dans la mise en œuvre d'institutions plus justes -celles que le DD invite à faire fonctionner- l'organisation de l'espace public est conditionnée par ce *codage relationnel*.

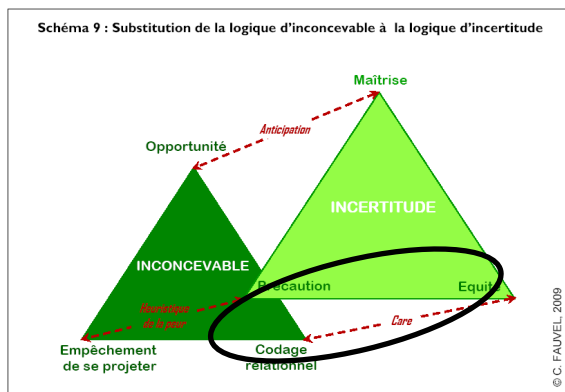
A ce terme de la recherche, nous voilà donc munis d'une proposition conceptuelle qui substitue au triptyque *maîtrise-précaution-équité* conçu dans une logique d'incertitude, sa propre résonance travaillée à l'inconcevable. On peut aussi le comparer, ce que le schéma a essayé de montrer, à l'ombre portée qui ne se remarque que si on se décale par rapport à l'éclairage central. Il est primordial de préciser qu'il ne s'agit pas d'une substitution dotée d'une valeur en elle-même et, par conséquent, susceptible de fournir une nouvelle version opérationnelle du DD. C'est plutôt une tentative de prendre en compte l'indissociabilité entre les approches normatives, dévolues à la gestion durable, et leurs résonances implicites, qui ne sont probablement pas suffisamment cernées alors qu'elles permettraient peut-être de pointer les blocages et les contradictions inhérentes à la mise en œuvre de la durabilité.

L'intention est donc de rendre à cette pensée transitoire toute la portée qu'elle contient et de voir, au travers d'une relecture du terrain marocain, comment peut se valoriser l'indissociabilité entre l'incertitude comme contexte de réflexion et l'inconcevable comme contexte de résolution.

Chapitre V

Le rôle des scènes de négociation

Introduction



Ce chapitre et le suivant procèdent d'une même démarche, qui est de démontrer comment joue la dynamique de l'indissociabilité sur laquelle s'est petit à petit déplacée l'hypothèse centrale. On prend quelques lignes pour bien préciser qu'il ne faut pas voir ce schéma comme une exclusive confrontation théorie/pratique. Ce

serait réduire à sa valeur théorique la logique d'incertitude, tandis que l'inconcevable résumerait le résultat contre-intuitif des investigations de terrain. En réalité, après des repérages et des analyses de discours sur ce qui servait de levier d'action dans la transition aménagiste du royaume marocain, nous avons recherché sur le terrain particulier des marges comment se mettait en œuvre la logique d'incertitude. Ces espaces de marge ont été choisis, rappelons-le, pour les processus de mutation constitutifs d'une requalification territoriale visant l'équité socio-spatiale à l'échelle du pays. Nous avons alors observé comment le recours à la durabilité offre effectivement d'un point de vue méthodologique l'opportunité de définir de nouvelles modalités de mobilisation de la part des habitants. Cette mobilisation est rendue d'autant plus légitime qu'elle s'inscrit dans une exigence environnementale devenue la norme imprescriptible à toutes les échelles. Mais sont alors

apparus dans la question des éléments fortuits que ce terrain en pleine recomposition laissait apparaître. Ils sont impossibles à dissocier de la logique dominante. Il n'était pas évident, dans un premier temps, d'en déchiffrer le sens, jusqu'à ce que le parti soit pris de se saisir de cette indissociabilité révélée par le terrain, afin de la travailler dans un champ conceptuel dédié à la réflexion sur la valeur que l'on peut essayer de donner à l'inconcevable en aménagement. C'est pourquoi, après avoir élaboré un appareil substitutif destiné à formaliser cette approche, nous voulons à présent l'utiliser pour tenter une autre intelligibilité de la réalité du terrain.

Il reste à expliquer comment ce terrain a été appréhendé et comment l'utilisation des entretiens sert ainsi de matériau à cette expérimentation. Ceux-ci dévoilent en effet une sémantique de l'action, qui informe sur le contenu rhétorique de la transition aménagiste et l'appropriation qui est en fait faite par les acteurs publics. Pour autant cette sémantique n'est pas le centre exclusif de l'observation analytique. Elle prend son sens - et le perd aussi comme on le verra par la suite - parce qu'elle est incorporée à un contexte spécifique. Bien qu'on ne puisse pas le restituer aussi formellement que les entretiens enregistrés, ce contexte (situation de hiérarchie bureaucratique et/ou sociale, par exemple) nourrit largement l'observation participante qui a pris une part importante dans les intuitions de recherche. Il faut donc garder en conscience que chaque extrait proposé à la lecture n'est pas choisi uniquement pour le contenu révélé, mais aussi pour la charge relationnelle qu'il charrie et à partir de laquelle nous tenterons de démontrer la portée de ce que nous nommons *codage relationnel*.

C'est en effet par là que nous choisissons de commencer notre exploration car l'équité est la pierre angulaire sur laquelle repose l'architecture territoriale dessinée depuis la décennie 2000 par l'Etat marocain. Nous avons déjà vu que la condition tacite est dans la légitimation de la marge : ce n'est pas vraiment de l'autonomisation d'un nouvel espace de croissance dont il est question, mais de la gestion d'un espace fragile dont les dysfonctionnements seraient enfin régulés de manière à ne pas entacher la dynamique du pays. L'objectif aménagiste ne vise pas la disparition de la marge, mais à réévaluer sa fonction en termes de justice socio-spatiale. Certes l'équité ouvre la perspective d'une requalification des marges pertinente pour valoriser la cohésion territoriale. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'elle instrumente également l'espace en détournant l'attention de pratiques ordinaires, réduites à l'état anecdotique face à la prédominance d'une logique d'échelle descendante. Cela questionne la puissance performative de l'équité car, même si les espaces montagnards

prennent la forme de scènes de négociation présentant les attributs d'une dynamique interne renouvelée, nous verrons qu'elles restent prioritairement dévolues à l'accomplissement d'une norme exogène. Ce chapitre présentera donc les scènes de négociation produites pour organiser la rencontre entre l'argument environnemental et la dynamique locale, dans l'objectif de faire émerger des territoires pertinents et stabilisés. Nous tâcherons alors de déconstruire cette exigence de légitimation convenue par l'équité, en soulignant qu'elle repose sur un *codage relationnel* qui prend forme à partir des échelles de crédibilité et du malentendu dans la rencontre.

1. Les enjeux des marges, ou la mise en scène de l'équité socio-spatiale

Très concrètement, nous avons déjà vu comment le découpage administratif avait historiquement servi à éclater, pour mieux le contrôler, un espace de dissension politique. Cette dissension politique reflétait la vision sécuritaire du Makhzen, du Protectorat, et de leurs prolongements étatiques tandis que, du point de vue de l'organisation sociale autochtone, se trouvaient altérées les complémentarités verticales séculaires entre la plaine et la montagne. En conséquence de quoi les milieux montagnards centraux sont devenus relativement isolés du fait de l'accroissement des contraintes et de la vulnérabilité physique comme sociale, pétrifiés pour longtemps dans le statut de part cachée du système territorial.

Doit-on considérer que cette fonction de part cachée du système territorial est aujourd'hui en passe de disparaître, absorbée par les dynamiques d'équité jouant sur la rhétorique environnementale ? Rien n'est moins sûr. Nous faisons plutôt l'hypothèse que cette fonction de régulation existe toujours, qu'elle a peut-être juste changé de registre. Sinon, pourquoi garder des marges ? Ce questionnement ne se veut pas cynique, il interroge seulement l'exploitation qui est faite de l'argument environnemental dans le nouveau dispositif territorial basé sur la régionalisation et la compétitivité. L'approche du *Care* nous guide dans ce sens. Certes elle incite à porter attention à autrui, ce qui nourrirait effectivement la thématique de la transparence et de l'équité, matérialisée par les procédures participatives et la gouvernance territoriale. Or telle que nous l'avons développée dans le chapitre précédent, ce n'est pas vraiment dans la connaissance de l'autre que la relation se jouerait pleinement, mais plutôt dans l'ignorance qu'on a de lui. Cette idée est le « fil rouge » avec lequel nous avons choisi de retraverser le terrain.

Cette introduction de partie un peu longue est indispensable pour bien baliser l'entrée dans le champ d'observation qui va suivre. Ce n'est pas une visite de complaisance plus ou moins critique vis-à-vis des nouvelles procédures de l'ingénierie territoriale et de la dévolution démocratique. C'est une recherche de démonstration que l'inconcevable peut opérer une puissance et libérer la capacité subversive de la durabilité. Dans l'immédiat sont d'abord considérés les deux axes sur lesquels s'organise le nouveau rôle de la marge montagnarde, selon un traitement des dysfonctionnements visant l'équilibre et la stabilisation de la cohérence territoriale. Il s'agit d'une part de la neutralisation, culturelle et politique, des représentations conflictuelles historiques qui pourraient bloquer la portée de la dynamique « localiste ». Il s'agit d'autre part, et de façon croisée, de la valorisation grâce à l'alibi environnemental, d'un espace emboîté dans un maillage de contrôle en territoires de projet.

1.1. Neutraliser les conflits d'autorité : le rôle des nouveaux acteurs du scénario *Aït Debrouille*¹

La thèse de Fatima GEBRATI (2004) portant sur les mobilisations d'acteurs dans le Haut Atlas Occidental présente le rôle progressif des approches associatives « dans un territoire passé d'une logique mono-acteurs à une logique multi-acteurs ». On retient de cette intelligibilité de la mobilisation des acteurs de l'espace montagnard, que des circonstances politiques évolutives ont permis de valoriser des initiatives de développement local. Elles ont été officialisées progressivement, au travers d'un des dispositifs classiquement affiliés à la démocratisation, à savoir la liberté d'expression de la société civile. Lorsque les gens qui sont en train de s'organiser sur le terrain font visiter les nouvelles installations dont ils disposent, qu'ils ont construites eux-mêmes, ou bien qu'ils présentent les documents de convention et de partenariat signés avec des ONG internationales, on remarque l'insistance avec laquelle ils signalent à une personne étrangère qu'ils peuvent désormais se démarquer de la classique tutelle étatique, ce qui résonne dans leurs propos² :

3 - Les gens ils sont conscients que maintenant il ne faut plus compter sur l'Etat. C'est-à-dire que leurs problèmes, c'est eux qui doivent les résoudre.. Et je crois que c'est ce qui fait un petit peu émerger ces gens-là qui disent : si on veut faire quelque chose pour le douar, il ne faut pas qu'on attende, il faut qu'on bouge nous ! Cette dynamique là, si on veut vraiment avoir l'origine, je crois qu'il y a la présence des bailleurs de fonds... c'est-à-dire qu'ils ont un petit peu cette stratégie-là de travailler... bon ils ne veulent plus travailler avec l'Etat et tout ça, ils veulent directement travailler avec la population concernée.

¹ *Aït Debrouille* est le titre d'un petit opus écrit par une sociologue de Rabat, dont le jeu de mot souligne la prégnance identitaire de la fraction tribale et le rôle mobilisateur que cela peut avoir sur les mécanismes du développement local et participatif.

² Le chiffre au début de chaque citation renvoie à l'entretien dont elle est extraite (cf liste en annexe)

5 - Tout ce que vous voyez là c'est la volonté des gens d'ici. Nous ne sommes pas encore tout à fait organisés parce que l'organisation c'est... bon il nous manque encore c'est sûr... Pourquoi on attend que l'Etat de faire quelque chose ? Et même s'il le fait, il le fait à moitié. Maintenant que c'est permis, pourquoi ne pas le faire, il faut le faire, nous sommes en train de le faire ! On demande pas de l'aide de l'Etat, juste la permission. On ne demande jamais de l'argent, on demande... disons du matériel ou un service, c'est ça qu'on demande !

Le travail de Fatima Gebrati visait à interroger les mutations territoriales au travers de la complexité issue de la prolifération d'acteurs ayant émergé à la faveur de ce processus. Elle en a conclu que « leur concertation reste une question primordiale dans la mesure où elle constitue la clef majeure de toute mise en œuvre de développement et d'aménagement [... puisque] l'articulation entre les deux niveaux micro et macro (...) rend leur lisibilité et leur maîtrise de plus en plus difficiles »³. Nous souscrivons tout à fait à ce constat relatif à la place de la concertation dans les démarches développementalistes nouvellement mises en oeuvre dans cet espace spécifique, alors que la complexité s'accroît. Toutefois pour préparer la relecture du terrain (similaire) par l'outil substitutif présenté précédemment, nous porterons un autre regard sur les enjeux de cette concertation.

Cette concertation représenterait en effet moins un témoignage des tentatives d'« articulations entre projets de territoire et territoires de projet »⁴, qu'une sorte de pièce à conviction permettant de neutraliser sans agitation les conflits d'usages qui accompagnent les recompositions territoriales. Les anciennes modalités de contrôle et de soumission ont été en quelque sorte outrepassées par le traitement socio-environnemental, qui a contribué à repositionner les enjeux locaux à l'aune des implications globales. On conçoit que cela ait pu questionner l'autorité centrale sur la disqualification de son expression territorialisée. Le grand débat national au Maroc a donné pour la première fois la parole aux usagers oubliés. Les associations locales qui se sont démultipliées dans le contexte d'assouplissement, voire de désengagement étatique, de la décennie 1990 ont fait implorer les références traditionnelles. Qui se plaindrait d'avoir été consulté ? Reste donc à voir que la consultation est surtout une finalité, en ce qu'elle atteste très visiblement de la relation à autrui. De la même façon que les attributs de la liberté d'organisation sont brandis par les usagers, regroupés en association, comme des preuves de la compétence nouvellement acquise à se rallier à la modernité (*nos bâtiments, nos lignes d'électrification, nos pistes etc...*), la consultation est brandie par les acteurs publics de l'aménagement comme la preuve incontestable que la

³ Gebrati 2004, p.300 Son terrain d'observation concerne 4 vallées montagnardes du Haut Atlas Occidental (Agoundiss, Azzaden, Rherhaya, Zat)

⁴ Ibid. p.222

démocratie locale peut fonctionner parce que le gouvernement le permet et, mieux encore, l'organise :

22 - Quand on fait un projet, il y a un contrat qui est signé entre l'administration et les bénéficiaires, comme quoi l'Etat s'engage à faire tels travaux par exemple la PMH et les bénéficiaires de leur côté ils s'engagent aussi à faire tels travaux comme par exemple participer à l'épierrage. Et les autorités locales assistent à ce que ce contrat soit bien accompli. Ce contrat, c'est le fruit final de la concertation. Parce que si on n'est pas d'accord, on ne peut pas faire un contrat ! Et donc les gens sont liés par ce contrat.

19 - C'est plus des programmes de développement descendant, ce sont des programmes de développement ascendants, qui reflètent les besoins et les problèmes réels de populations, avec lesquelles on trouve des solutions sur... déjà sur la manière d'identifier leurs problèmes, faire l'étude de faisabilité et comme ça on arrive à un compromis entre les objectifs de l'Etat et les objectifs de la population.

Lorsqu'en plus la consultation se spatialise dans des territoires de projets, elle est employée pour afficher la pertinence et la justice, dans la mesure où usagers et acteurs se sont mutuellement concertés afin de convenir d'une logique territorialisée. Comme le montrera l'exemple développé plus loin des PDD de l'Ourika, le douar sert alors systématiquement d'entité spatiale de base pour matérialiser les projets de développement intégrés. La référence à la consultation, plus que la consultation elle-même, serait-elle de nature à produire une compétence pratique vis-à-vis de la gestion territorialisée, uniquement parce qu'elle est commune ?

3 - On part 3 jours ou 4 jours dans chaque douar et on ressort avec un diagnostic de douar, avec les problématiques et les solutions qui sont proposées par les populations

19 - On a tout le processus de développement qui commence par l'analyse des données, l'identification des problèmes et solutions et leur priorisation. Et ça, ça se fait à l'échelle douar.

La mise en place d'une association, organisation non gouvernementale sert obligeamment de vitrine à l'assouplissement de l'autorité étatique déconcentrée. Cette dynamique locale « sémantisée » autour d'un espace public qui se gère à l'échelle du douar obvie en quelque sorte une sectorialisation persistante. Elle devient l'alibi démocratique par excellence, sans que ne soit réellement abandonnée la verticalité de la décision. La consultation et la constitution d'une société civile sont requises comme une sorte de force pendulaire, apte à faire basculer la logique dominante de la verticalité vers une coordination des attentes exprimées à un même niveau horizontal. Un entretien avec un responsable du département forestier à Rabat montre qu'il est beaucoup attendu du pouvoir performatif de la gestion spatiale focalisée sur l'échelon le plus petit, de la même façon que l'identification d'un *plus petit dénominateur commun* sert de facilitateur en arithmétique :

12 - Tout le monde [des départements ministériels] travaille dans cet espace [de montagne] mais sans aucune coordination, sans aucun... objectif bien circonscrit au niveau territoire. Chacun travaille dans son

secteur indépendamment de l'autre. Ces nouvelles institutions [il parle des ong], ça va créer quand même une sorte de... de synergie... au niveau des propositions d'abord, pour fixer les priorités, pour proposer des projets intégrés et territorialisés et pour les mettre en œuvre par un mécanisme de coordination qui supervise soi-disant... disons qui est horizontal, qui peut mener des actions au niveau horizontal.

Pour autant cette stimulation de l'horizontalité, que permet la conjonction de cette sorte de « PPDC socio-spatial » (que l'on retrouve au niveau du quartier urbain défavorisé, également présenté sous l'appellation *douar*) et de la pratique de concertation, ne cache pas entièrement la persistance du chapeautage par l'administration. La sectorialisation n'a pas vraiment disparu, elle a glissé vers une sorte de maîtrise d'œuvre. Dans un espace où un département ministériel est traditionnellement prédominant (typiquement Eaux & Forêts en montagne), celui-ci sert désormais surtout de poste de pilotage pour réunir les financements des bailleurs de fonds dans une action de plus grande envergure. Dans une parole comme celle-ci, qui vise à arborer la compétence de l'orchestration entre les différents acteurs concernés, on cherche à comprendre quelle est la nouvelle identité dont l'acteur public se dote. Est-ce une intermédiation bureaucratique entre les populations locales et la communauté internationale représentée par les bureaux d'études et les bailleurs de fond ? ou bien est-ce la contribution décisive d'un gouvernement toujours très volontariste et habile à capter les influences internationales ?

12 - On se limite pas uniquement à des actions forestières, mais on va au-delà pour faire des actions de développement local. Nous avons des animateurs au niveau de ces projets, il y a une vulgarisation, une communication avec les populations. Du point de vue technique on fait participer les autres départements concernés, moyennant des contrats-programmes, mais pour la réalisation du projet dans sa globalité, c'est les Eaux & Forêts qui essayent d'englober tout ça dans un projet financé par l'Union Européenne ou du MEDA ou d'autres bailleurs de fonds.

Lorsqu'on croise ce type de discours avec la visite des installations destinées à améliorer les conditions de vie dans les douars de montagne (voir l'encadré 6 à la p.197), on comprend bien le mode défensif selon lequel est pensée la négociation. En effet, la maîtrise des marges repose sur un enjeu d'articulation assez corrosif : d'un certain côté l'émergence de la mobilisation endogène offre matière à déverrouiller une dynamique de développement local, tandis que d'un autre côté, les logiques spatiales relatives aux différents projets de territoire s'avèrent potentiellement concurrentielles. Le risque serait de rendre la stratégie de désengagement étatique contre-productive. D'où, nous semble-t-il, cette nécessité d'utiliser des scènes de négociation pour sinon absorber les incohérences, du moins engendrer de la crédibilité. Nous reviendrons ultérieurement sur cette notion de crédibilité qui nous paraît centrale pour faire fonctionner cette *ingénierie de la contradiction harmonisée*, ainsi que nous

avons mentionné l'agencement spatial dédié aux préceptes médiatisés de la durabilité (p.169). Dans l'immédiat, c'est à la façon dont l'argumentaire écologiste est appliqué à l'espace montagnard que nous portons attention, afin de dresser le tableau protéiforme de la dynamique de recomposition territoriale au cœur de cette étude.

1.2. Transcender la vocation de marge par l'argumentaire écologiste

La montagne atlasique a donc dû transcender sa vocation de marge ailleurs qu'au sein des territoires administratifs qui la contenaient. A cet égard, les approches sociales mélioratives qui se réclament du "développement durable" ont été l'occasion de mettre en lumière ces espaces à une échelle qui n'est pas celle qui les a installés dans cette relation binaire centre-périphérie. Aujourd'hui, le lointain berbère analphabète habitant quelque part là-bas est devenu lui aussi une figure de la responsabilité vis-à-vis d'un milieu dont la patrimonialisation est surtout légitimée de façon exogène. C'est le cas lorsque le mode de faire du petit producteur isolé est observé, non plus comme une économie de subsistance, mais comme un acte de prédation ou de négligence vis-à-vis d'un milieu forestier que les experts en biodiversité ont défini comme une niche défensive aux incertitudes environnementales. On n'oublie pas que ce discours a connu une mutation, avec la (re)découverte des savoir-faire autochtones, et que le regard des experts en biodiversité ne peut pas évincer cette dimension puissante du local. En tout état de cause, l'accomplissement politique de l'équité socio-spatiale est bien obligé de remettre en question cette stratégie de la vulnérabilité ancrée dans des besoins politiques obsolètes, pour composer aujourd'hui avec des acteurs démultipliés et davantage outillés pour s'organiser⁵.

Aujourd'hui se mettent donc en tension des opérations planifiées (issues de la volonté du pouvoir public de requalifier un espace fragilisé qui alourdit le bilan socio-économique national) et des initiatives locales (de l'ordre de l'intérêt communautaire pour résister à la paupérisation). Observons comment la vision d'ensemble profilée à partir de différents périmètres de projets de l'espace atlasique, révèle les interprétations différentielles du "développement durable". Les trois encadrés suivants **A**, **B** et **C** synthétisent les types de gestions préconisées et leurs configurations spatiales associées.

⁵ Internet et téléphonie mobile ayant des couvertures très développées au Maroc, il n'est pas insignifiant d'en relever l'importance dans la diffusion des rapprochements d'expérience et des valorisations patrimoniales et touristiques. Le nombre d'abonnés aux services de téléphonie Mobile au Maroc est passé de 364 000 en 1999 à près de 13 millions en 2005 et le parc internet a réalisé une croissance de presque 200% pour la seule année 2009 (source : ANRT).

A - Gestion conservatrice : délimitation d'aires de protection en réseau

La logique prépondérante est celle du biotope local comme appartenant au patrimoine naturel mondial. En termes de configuration spatialisée, il s'agit essentiellement d'aires de protection de type SIBE : Site d'Intérêt Biologique et Ecologique, au nombre de 145 et dont 9 sont classés en Parcs et 3 en Réserves de biosphère. Ces sites sont élaborés en réseaux pour cadrer de façon homogène et stratégique la conservation des ressources naturelles propices au développement local.

Les deux cas qui ont retenu notre intérêt ont été le «vieux» Parc National du Toubkal dans le Haut Atlas Central, première entité de ce type conçue en 1943 sous le protectorat (comme galop d'essai à la légifération des années 60 et instaurant la création des premiers PN français), ainsi que le Parc National d'Ifrane dans le Moyen Atlas en cours de finalisation, suite aux tractations locales, lors des terrains d'étude de 2004.

La justification actualisée du périmétrage se cristallise sur la sensibilisation aux risques d'inondations et de déforestation, ainsi qu'autour d'une gestion intégrée qui met en présence des bailleurs internationaux de grande envergure impliqués dans la biodiversité et les services déconcentrés, à partir des décisions émanant du *Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Diversification*.

Erosion des versants
© Equinoxe, 2002



Plateau d'Ifrane, Moyen-Atlas
© Equinoxe, 2004

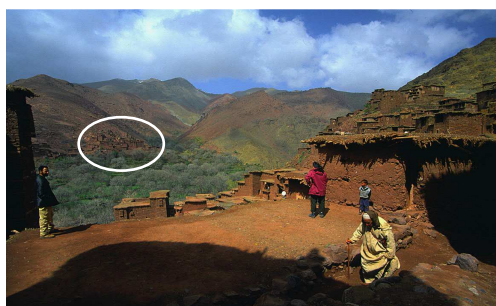


(Randonneurs dans le) Parc du Toubkal, Haut Atlas Central
© Equinoxe, 2003

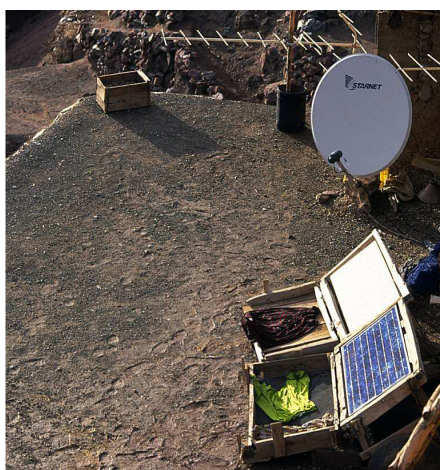
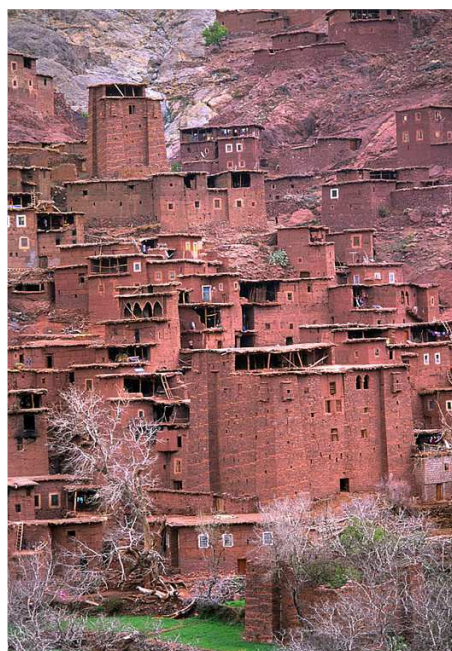
B- Gestion identitaire : territoires de projets à l'échelle locale (douar, vallée)

Les ressources environnementales et culturelles sont mobilisées dans la définition d'activités de subsistance, au travers d'une « berberité montagnarde » qui, après avoir été synonyme d'isolat, représente aujourd'hui un gage de spécificité culturelle à valoriser. L'enclavement de vallées déconnectées des centres urbains et du bouillonnement pollué qui les caractérise se conjugue assez efficacement au soleil, à la pureté de l'air, à la préservation des cultures vivrières et paysages séculaires, à cette beauté de la vie qui se ressent profondément - même si elle se folklorise parfois de façon indécente au vu de la rudesse des milieux ruraux isolés - pour inspirer une double opportunité touristique et environnementale sur le thème commun du patrimoine sauvegardé.

Dans cette configuration se développent des projets territorialisés de type circuits touristiques dans une vallée où les villages se relient par une même appartenance communautaire, comme par exemple le projet architectural de Magdaz, dans la vallée de la Tessaout, porté par l'ONG française *Tétraktys*, qui s'élabore à partir du douar ou le projet de tourisme vert de la vallée du Zat (initié par un universitaire et élu natif de cette vallée et relayé également en coopération décentralisée, avec l'ONG *Solidarité*).



Vue sur les *douars* de la vallée de la Tessaout, depuis un toit de Magdaz © Equinoxe,2004



Cassettes de panneaux solaires sur un toit de *dar* pour fournir l'énergie électrique aux antennes des médias © Equinoxe,2004

C - Gestion fonctionnelle à l'échelle du bassin-versant ou du massif

Le désenclavement des espaces marginalisés procède ici d'un volontarisme aménagiste dont l'objectif est de combiner l'entité naturelle avec une logique socio-économique. Les projets qui correspondent à ce type de gestion intégrée peuvent se retrouver à l'échelle du bassin-versant, comme par exemple dans le cas du projet d'aménagement hydraulique et des Projets de Développement de Douars du bassin-versant de l'Oued Ourika. Mais on peut également les retrouver à l'échelle du massif montagneux, comme par exemple le PHAC (Projet Haut Atlas Central) qui a été la première expérience-pilote intersectorielle des années 1980, avec la mise en place de formations de guides de montagne, d'apiculteurs, notamment dans la superbe vallée des Aït-Bougmez, destinées à favoriser l'émergence d'acteurs locaux dans le développement local (Thèse Lydie PEZELET, 1997). Sur un mode similaire mais légèrement plus sectorialisé puisqu'il fait essentiellement intervenir les Services Forestiers et les Départements de l'Agriculture, le Projet MAC (Moyen-Atlas Central) fait actuellement l'objet de zonages institutionnalisés comme par exemple le Projet Khenifra, du nom de la province comprenant les communes choisies stratégiquement.



Bassin-Versant de l'Ourika

Locaux construisant des ouvrages en gabion sous la responsabilité de la DREF de Marrakech, pour protéger les villages et cultures en contrebas des inondations torrentielles récurrentes.

© Equinoxe 2003



Nous voyons ainsi de quelle manière les périmètres d'interventions pourtant légitimés par le recours au durable, se présentent potentiellement de manière concurrentielle et n'apportent pas forcément l'articulation scalaire attendue. Cette vision d'ensemble qui repose sur une typologie permet de relativiser l'illusion d'un discours de durabilité apte à générer une organisation territoriale plus juste. On comprend bien que ces interprétations spatialisées d'une même approche complexe opèrent selon des logiques différentielles. Ceci aide à comprendre la teneur de cette illusion normative véhiculée par le recours à la durabilité. En effet le point commun à ces trois logiques identifiées dans la typologie proposée, comporte un effet d'échelle dans le processus de projection de normes extérieures. Par cet effet d'échelle, la sauvegarde patrimoniale (environnementale et sociale) justifie que les marges montagnardes deviennent le théâtre externalisé de négociations très localisées. Cela signifie que les normes définies par une expertise scientifique supra-nationale sont réinjectées dans des espaces à forte connotation socio-politique, permettant à celles-ci de passer ainsi du statut d'espace de relégation à celui de territoire pertinent de résolution.

La seconde partie de ce chapitre rebondira par conséquent sur cette analyse des scènes de négociation menée en termes de processus de neutralisation des conflits d'autorité et de justification de la place des marges par une rhétorique externe. Car lorsqu'une référence se construit à l'extérieur, on peut se demander à quel point la justice qu'elle est supposée apporter se matérialise véritablement dans l'approche territoriale des récipiendaires. Le *Care*, qui insiste sur le quotidien du rapport à l'autre, et en particulier celui qui est vulnérable, sert à infiltrer la dimension de l'ordinaire qui est évincée de ces scènes de négociation. Il nous semble en effet que la problématique de mise en visibilité de la marge ne serait pas complète si on ne cherchait pas à en éprouver la solidité.

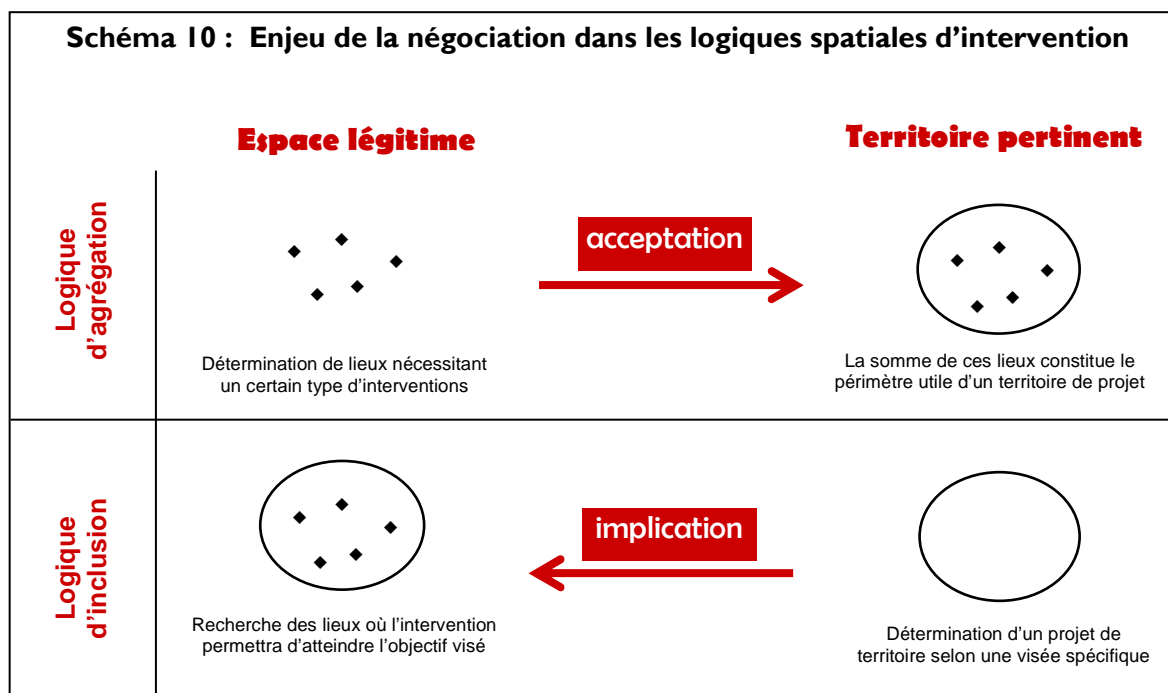
2. Territoire pertinent cherche espace légitime pour relation durable

Avant de développer ce point, expliquons ce qui est entendu par *espace légitime*, dans la mesure où l'expression est très connotée, particulièrement depuis l'ouvrage éponyme de Jacques LEVY (1994). Ce dernier porte sa réflexion sur les fondements politiques d'une légitimité spatiale. Mais ici, l'espace légitime qualifie plus précisément la rationalité avec laquelle les lieux de l'intervention aménagiste coïncident avec un besoin d'amélioration des conditions de vie locales. L'espace légitime correspond donc à l'espace d'intervention du

DD. Nous remobilisons donc le schéma n°2 présenté p.68, pour comprendre les modalités d'une négociation qui cherche à concilier un territoire pertinent pour l'action avec l'espace légitime de la reconnaissance sociale, économique, politique. Ce schéma avait alors servi, dans la chapitre II, à identifier l'inversion dans la représentation d'une problématique environnementale, selon qu'on la considère :

- a) comme un ensemble qui devient cohérent et donc gérable à partir de plusieurs points *a priori* repérés isolément puis, mis en réseau ou en relation (logique d'agrégation) ;
- b) comme un ensemble en soi, à l'intérieur duquel il faut pouvoir identifier tous les points problématiques qui risquerait de gêner la cohérence initiale (logique d'inclusion).

Cette inversion de logique entre agrégation et inclusion sert maintenant à éclairer les approches spatiales dominantes dans les gestions différentielles exposées en A, B et C. Le schéma 10 ci-dessous reprend donc le schéma ayant servi de base et se travaillera en deux temps. Tout d'abord, nous quittons la théorie pour une grille de lecture du terrain : les points représentent les lieux « de crise » faisant l'objet d'attention particulière : douars sous-équipés ; versants fragilisés ; biotope surexploité. Les cercles désignent les périmétrages considérés pertinents pour servir de cadre à une action d'aménagement spécifique : vallée ou massif dont il faut améliorer le développement socio-économique ; bassin-versant dont il faut maîtriser les écoulements d'eau dévastateurs ; aire de protection biologique relative à une échelle élargie de conservation de faune et de flore remarquables ou raréfiées.



2.1. Logique d'agrégation : de l'espace légitime au territoire pertinent

Selon la logique agrégative, l'intervention aménagiste consiste à identifier les points critiques qui nécessitent avec urgence une amélioration : les inondations et sécheresses, déforestation et affaissements de versants, ayant des répercussions autant en termes environnementaux qu'en termes de dégradation des infrastructures et conditions de vie, représentent des dysfonctionnements à résoudre impérativement pour compenser des processus lourds de dégradation des milieux montagnards. Les forestiers et ingénieurs agronomes des services déconcentrés, qui sont depuis des décennies les acteurs dominants d'une régulation technicienne à caractère coercitif, raisonnent aujourd'hui cette régulation en terme d'adhésion des populations locales. Ils ont pris acte que l'enjeu de la négociation est désormais orienté sur une valorisation de la décrispation dans les relations avec les populations récipiendaires. Cela s'exprime dans un étonnant mélange entre une posture de domination qui persiste, mais qui prend une forme plus condescendante que policière, et une sorte de résignation vis-à-vis de la nécessité de composer avec des populations considérées comme bien moins informées des enjeux que les spécialistes.

1 - On a encore pas mal de réticences, mais on est en train de rechercher l'adhésion des gens, voir comment on va essayer de faire intégrer cette démarche dans la planification stratégique⁶.

21 - Tout ce bouleversement de l'organisation socio-pastorale [dégradation des parcours liée à la sécheresse et sédentarisation des nomades sur des terres collectives] a amené l'administration à réfléchir, à essayer d'ouvrir des négociations sur l'utilisation de ces espaces (...) Maintenant on commence quand même à... disons que tout le monde réfléchit à trouver des solutions. Je crois que même la tutelle, c'est-à-dire l'Intérieur, il est conscient qu'il faut débloquer les situations (...) et proposer des modes de gestion qui permettent de régler les différends, de manière à permettre la préservation de cet espace qui est vraiment un espace... un espace... important dans le développement de la Province.

13 - On va provoquer une rencontre pour pouvoir arracher cette adhésion.

- *vous pensez qu'une adhésion arrachée est un gage de réussite à terme ?*

- Mais je ne sais pas... c'est... je crois heu... à mon avis ils ne comprennent pas l'opportunité de l'étude. Si on leur explique, si on les sensibilise avec une meilleure façon alors sûrement ils vont adhérer.

Quoi qu'il en soit, la teneur de la négociation est alors de confronter les attentes relatives aux réalités locales (bois de chauffage, de cuisson, pâturages pour les troupeaux, points d'eau entretenus) avec les attentes définies de façon exogène en fonction de logiques de développement et de protection environnementale (les points récurrents étant l'amélioration de la condition féminine, l'autonomisation des sociétés villageoises - nous y reviendrons - ainsi que la protection du biotope forestier et des ressources hydrauliques).

⁶ Le chiffre au début de chaque citation renvoie à l'entretien dont elle est extraite (cf liste en annexe)

De cette confrontation entre des attentes émanant de représentations différentes doit ressortir un acte porteur de justice, par lequel l'espace légitime des pratiques et usages quotidiens conduit à l'identification d'un territoire pertinent pour l'intervention. La justice n'est bien sûr pas présentée en ces termes. Nous essayons de repérer sur quoi elle se joue, au travers de ce qui paraît à certains techniciens de terrain comme une désaffectation de leurs prérogatives, mais qu'ils tâchent à tout le moins de transformer en optimisation maîtrisée de leur action :

17 - Les oppositions qu'on a eues, c'est sur la zone de Michiltat... donc c'est ici [doigt pointé sur une carte murale]. Comme la zone de protection a été étendue sur le parcours des éleveurs ici, les gens ont dit : non, c'est notre parcours collectif, on veut pas que ce soit fermé. Donc nous on a modifié les limites du zonage. Comme ça on a satisfait les oppositions. On a quand même une zone protégée, mais les éleveurs la respectent parce qu'on a accepté qu'ils voulaient garder leur parcours collectif. C'est une manière de gérer qui est plus rationnelle.

Encadré 6 - Sortie de terrain dans la zone d'action du BV de l'Ourika :

LOCALISATION: SE de Marrakech, versant Nord du Haut atlas Oriental. Le bassin versant de l'Oued Ourika est à cheval sur les forêts d'Ourika et de Rhiraya.

Mohamed G., cadre forestier de la DREF et le garde-forestier Omar B. organisent à mon intention une sortie sur les chantiers de haute-montagne. Partis très tôt à dos de mulet au milieu des torrents pierreux et des lacets de terre grise escarpés, nous atteignons en milieu de matinée les ravines que les experts-ingénieurs ont décidé d'aménager. Il s'agit d'un projet « *correction torrentielle* », sous forme d'édification de murets en pierres sèches et de seuils en ciment et dont l'objectif est d'éviter le ruissellement des eaux (lié à l'encaissement du relief et aux processus de déforestation). Les ouvriers sont des villageois des douars les plus proches de la zone (1 heure à pied), contractualisés le temps de la réalisation du projet qui en est aux 2/3. On m'explique que, dans l'ensemble, la population n'est pas suffisamment consciente des problèmes auxquels son environnement rude la confronte et que c'est donc la DREF qui a dû prendre l'initiative de traiter la zone en correction mécanique, suite aux inondations ravageuses de 1995. Avant cette date fatidique pour la vallée de l'Ourika, les forestiers étaient seulement chargés de la surveillance plutôt policée de l'exploitation arborifère. Ils ont à présent le rôle autrement plus gratifiant de « sauver » la haute-vallée des excès de la montagne. Toujours selon M. G., les habitants des douars protégés par les ouvrages de la DREF, reconnaissants, opposent ainsi moins de résistance lorsque les forestiers mettent certains terrains en défens. On aborde là le domaine des périmètres sylvopastoraux et des projets de régénération naturelle : environ 400 ha sont clôturés en haute-montagne pour permettre le reboisement de cactus, ainsi que 600 autres pour la protection des espèces endogènes : chêne-vert, genévriers thurifère et oxifère. Un compromis a été trouvé entre la gestion des forestiers et l'exploitation des villageois : M. Goujane a « permis l'accès aux troupeaux à une source sur une petite bande et comme ça tout le monde est content, makain mouchkil [pas de problème !] ». D'après ce forestier responsable de la haute-vallée de l'Ourika, les projets d'aménagement et de gestion dont il doit assurer le suivi en montagne n'ont rien à voir avec les PDD de l'Ourika, projet pourtant suivi par un service de la DREF. Etonnement : la sectorialisation des projets de développement menés dans ce périmètre institutionnalisé existerait jusque dans une administration régionalisée ? Quant au partenariat avec d'autres acteurs institutionnels, qui pourrait trouver une concrétisation dans le développement du tourisme ou bien conduire l'intervention dans la lutte contre l'alphabétisation, il est, s'il existe, méconnu des acteurs de terrain.

2.2. Logique d'inclusion : du territoire pertinent à l'espace légitime

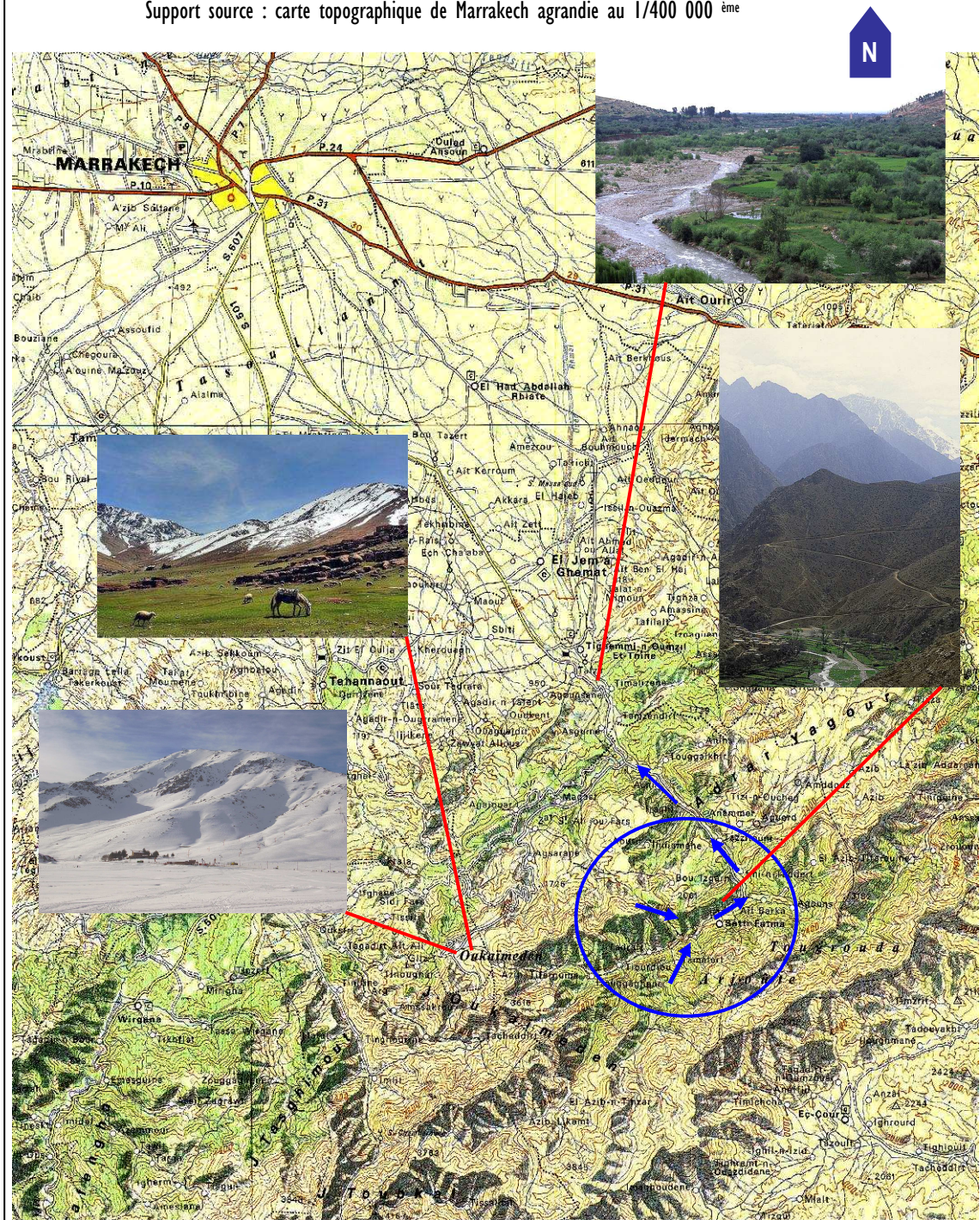
Considérant la logique inclusive, un territoire peut être considéré comme pertinent quand il témoigne structurellement d'une cohérence du fait : de sa structure physique → bassin-versant torrentiel dans le cas de l'Ourika ; de son fonctionnement identitaire → fraction tribale dans le cas des projets d'ordre touristique : vallée du Zat, des Aït Boughmez, de la Tessaout ; de son fonctionnement économique → Complémentarités de fait, chevauchant des limites administratives, dans le cas de la construction du bi-pôle Fes-Meknes. La teneur de la négociation consiste à faire en sorte que les récipiendaires de l'intervention programmée identifient leurs propres attentes dans les objectifs initiaux. Est alors recherchée une légitimité spatiale fondée sur l'implication des habitants/usagers, dont on attend qu'elle entérine la pertinence du territoire d'intervention.

L'exemple des PDD [Plans de Développement des Douars] élaborés à partir de 2001 par la DREF de Marrakech est assez représentatif de ce type de démarche inclusive. Considérant les dégâts matériels et humains occasionnés par les crues récurrentes et parfois dévastatrices de l'oued Ourika (voir carte n° 4) les services responsables de la gestion du territoire rural forestier de la Région Marrakech-Tensift-Al Haouz ont localisé le périmètre du bassin-versant du torrent pour organiser une opération d'aménagement dont la population est directement bénéficiaire⁷. En effet, la protection des terrains en amont représente un gage de sécurité pour les douars et les cultures en contrebas de pentes qui peuvent être extrêmement raides dans cette partie du Haut-Atlas (les limites du BV recoupent dans leur partie méridionale et montagneuse la zone du PNT). Basée sur des mesures correctives vis-à-vis du ravinement et des effondrements de terrain mettant en cause la qualité des sols et du biotope associé, l'opération s'est étendue à une démarche de développement en faveur de 21 douars de la zone, en fonction des actions pressenties par la DREF concernant les problématiques de sols, de déforestation et d'irrigation. La pérennisation des infrastructures de protection dépend en effet directement de l'implication des montagnards. Mais en tant qu'usagers des terrains de parcours et du bois fournissant l'énergie de chauffage et de cuisson, les villageois ont dû s'approprier de nouvelles logiques d'organisation pour compenser matériellement les obligations de protection des versants.

⁷ Limité au Nord par la plaine du Haouz, au Sud par le haut bassin de l'Oued Souss, à l'Est par le bassin-versant de l'Oued Zat et à l'Ouest par les bassins-versants des oueds Rhiraya et Issil, le bassin-versant de l'Ourika correspond à une superficie de plus de 66 000 hectares. Il se trouve en majeure partie dans la Province d'Al Haouz (communes rurales de Ourika, Tighdouine, Setti Fadma, Oukaïmeden et Iguerferouane), il contient également une partie amont dans les provinces de Ouarzazate et Taroudant.

Carte 4 : Localisation du bassin-versant de l'Ourika et de la station de ski du Jbel Oukaïmeden dans le Haut-Atlas Central, Sud-Est de Marrakech

Support source : carte topographique de Marrakech agrandie au 1/400 000^{ème}



La vision techniciste est donc réajustée sur une formule présentée dans une version citoyenne, où le développement socio-économique est accompagné, encouragé et stimulé, au travers de l'implication des habitants usagers qui deviennent ainsi acteurs à part entière en plus d'être les récipiendaires de l'action. Cette approche n'est pas forcément partagée au sein d'une même administration, comme en témoigne la dispute entre un ingénieur forestier

du Bureau du Toubkal et de futurs cadres en formation, en désaccord sur la place et le rôle du technicien de terrain vis-à-vis des populations (cf Encadré 7). Le douar rassemble autour d'un point focal plusieurs foyers qui peuvent être de différents lignages. La gestion communautaire de la vie locale est organisée par une assemblée appelée *Jmaâ*, constituée de représentants masculins des différents lignages, qui prend en charge les aménagements dévolus à l'organisation communautaire : sentiers, *seguias* (conduites d'eau), mosquée, réfection de bâtiments d'habitation. Le lignage revêt une grande importance dans l'organisation car il sert de référence dans la régulation sociale, l'accès aux ressources, la hiérarchisation des travaux collectifs. Le douar appartient à une fraction tribale dont le poids socio-politique, bien que fortement étouffé par l'organisation administrative, persiste toutefois dans les appartenances identitaires très prégnantes (ce n'est pas anodin au regard des mandats électifs), ainsi que dans les droits d'usage pastoraux ancestraux. Or pour rendre davantage crédible la légitimité de l'intervention de la DREF dans un espace portant toujours les stigmates de l'isolement politique, la négociation a notamment consisté à doubler la *Jmaâ* d'une association locale, renommée et parée de tous les attributs démocratiques acceptables (selon les endroits, pas de femmes ni de trop jeunes). Selon les cas, l'association et la *Jmaâ* se fondent, ou bien excitent les oppositions.

17 - On peut pas travailler avec Monsieur heu... on travaille que avec une association d'un douar, c'est une entité. C'est un peu comme une forme moderne de la *Jmaâ*, parce que maintenant la structure *Jmaâ* c'est un peu dépassé. Donc cette transformation vers l'association locale ça va vers la modernité des choses.

Peut-être trop « folklorique » pour soulever l'intérêt des bailleurs de fonds internationaux qui examinent les projets de développement en fonction de la vigueur de la société civile, la *Jmaâ* peut aussi prendre la forme d'un *comité de pilotage* créé par les pouvoirs publics. A ce titre, elle revêt une importance stratégique de mise en relation avec l'extérieur. Les habitants paupérisés et isolés, soumis au contrôle coercitif de la vision techniciste des services forestiers, se retrouvent promus acteurs de la protection et du développement, partenaire de l'Etat qui laisse désormais une certaine marge de manoeuvre aux usagers pour s'organiser avec des bailleurs de fonds en coopération décentralisée. Ce qu'ils n'ont pas forcément gagné en autonomie vis-à-vis de la tutelle forestière étatique, ils l'ont au moins gagné en visibilité.

19 - On essaye d'abord de constituer des *Comités Villageois* informels et on essaye ensuite de les constituer en *Comités de Gestion d'Aménagement du Terroir*, qui restent encore informels et on leur laisse un peu de temps pour qu'ils évoluent vers une *Association de Gestion d'Aménagement du Terroir*, ce qu'on appelle les AGAT. Un AGAT se compose d'une composition lignagère, mais qui est renforcée... où on a fait un croisement avec ... je dirais... avec une thématique technique.

Encadré 7 - Sortie de terrain à l'Oukaïmeden

LOCALISATION: Station de ski du Haut Atlas, située à 75 kms au SE de Marrakech et culminant entre 2600 et 3200 m d'altitude (cf carte 4)

Lors d'une sortie de terrain organisée au plateau de l'Oukaïmeden pour la promotion sortante de l'Ecole Supérieure des Ingénieurs Forestiers, une dispute soigneusement entretenue par les professeurs qui y voyaient matière à argumenter en plein air, a éclaté entre Abdel Hakim H., ingénieur forestier au bureau du PNT (ex élève de l'école) et les élèves de l'Ecole Supérieure, futurs forestiers-pratiquants.

Concrètement, la dispute s'est cristallisée sur l'exemple des ateliers d'alphabétisation prévus par les PDD dans le cadre du projet de développement du BV de l'Ourika.

Le premier défendait le nouveau credo de l'Etat : grâce au développement participatif et intégré, les populations apprennent à se responsabiliser face aux priorités de protection environnementales et de développement socio-économique. Il expliquait ainsi l'intérêt des programmes de PDD : les principaux processus de dégradation des ressources naturelles sont liés à la collecte du bois au moment de la transhumance, aux mises en culture sur des parcelles impropres aux cultures annuelles, à la réduction des parcours d'hiver. Aussi, en accord avec la politique pastorale du PNT, dont la zone centrale correspond traditionnellement à des parcours d'été utilisés par les habitants des douars de l'Ourika, les actions d'éducation programmées par le PDD doivent permettre aux agriculteurs-éleveurs de se munir de quelques éléments basiques de lecture et de calcul, afin de noter les besoins, identifier les problèmes de récolte, monter un petit budget, gérer les soins vétérinaires, etc... Mieux accompagnées et mieux éduquées, les populations s'engagent ainsi sur la voie de l'autonomisation.

Les autres fustigeaient les ministères de l'Agriculture, de la Santé, du Tourisme et de l'Education qui, selon eux, se déchargent complètement de missions relevant de leurs attributions sur le service des Eaux et Forêts dont les compétences se voient dépassées et ses techniciens, obligés de revêtir un habit bien plus large et fourre-tout que l'uniforme kaki qu'ils portent. C'est à l'Education nationale de s'investir dans l'éducation des jeunes villageois, s'indignaient-ils, et la DREF qui a déjà suffisamment à faire par ailleurs, n'a pas à pallier les déficits culturels et éducatifs. Il est vrai que les abords de douars fourmillent de petits enfants qui s'en vont gambader dans la nature au lieu de se rendre à l'école, au mieux pour garder les chèvres, sinon pour guetter l'arrivée du touriste randonneur et mendier quelques dirhams (« bonjour stylo ! »). Justement, ajoutent-ils, c'est au ministère du Tourisme de gérer les problématiques d'activités parallèles liées au tourisme dans la vallée de l'Ourika : faux-guides et vrai harcèlement, meutes de vendeurs de pacotille poursuivant leurs proies d'un arrêt à l'autre sur des pétrolettes, tapis et autres poteries berbères faites « à la maison » et déversées le long de la route entre Setti Fetma et Marrakech.



© photos Equinoxe, 2003

2.3. Pour une géographie de la crédibilité : la fonction du *codage relationnel*

La question faussement simple qui se pose à propos de la marge atlasique est la suivante : l'intervention aménagiste dans cet espace est-elle juste, uniquement parce qu'elle encourage une amélioration des conditions de vie ? Il serait réducteur de ne considérer que l'approche rationnelle spatialiste de l'intervention aménagiste, sans se demander quels en sont ses leviers. C'est pourquoi nous avons établi, à l'aide d'une décomposition des approches dominantes dans les gestions différentielles de la durabilité exposées en A, B et C, quelle était la teneur de la négociation menée pour que le projet de territoire fasse l'objet d'une adhésion formelle des récipiendaires.

On rejoint en cela la perspective développée depuis plusieurs années au sein d'une géographie anglo-saxonne radicale essentiellement, à savoir que la justice spatiale est moins à travailler à partir de l'effet dégagé qu'à partir du problème sous-jacent. En fait, dans la mesure où les injustices spatiales résultent d'une injustice sociale plus large, le « remède » ne peut donc pas être seulement spatial. De la même façon que David Harvey défend, sur le terrain privilégié de la ville, qu'il ne peut y avoir de justice spatiale sans une modification structurelle de la société qui a généré l'injustice à corriger, Peter Marcuse interroge l'insuffisance de la justice corrective lorsqu'elle ne remet pas en cause les mécanismes du pouvoir allant à l'encontre du développement individuel et collectif des individus. Peter Marcuse présente ainsi, dans un article quasi éditorialiste publié dans le n°1 de la nouvelle revue internationale *Justice Spatiale/Spatial Justice* (septembre 2009), cinq critères d'analyse de l'injustice spatiale, dont *la thèse des remèdes spatiaux*, qu'il décrit comme une liaison étroite et réversible de cause à effet entre l'injustice sociale et sa dimension spatiale : « Il ne peut y avoir de justice spatiale dans un système politique, économique et social lui-même injuste. Ce n'est pas une raison pour ne pas aborder les injustices spatiales en tant que telles - c'est seulement une raison pour les replacer dans leur contexte. »

Un questionnement sur la crédibilité du processus de négociation pourrait donc peut-être lever le doute sur une intervention aménagiste qui ne supprime pas le caractère très ambivalent de la marge. En effet, cette intervention consiste à laisser cet espace à la périphérie des centres forts de la croissance nationale conçue sur un mode urbain et offensif, tout en lui offrant l'occasion de se forger une identité territoriale affranchie des phénomènes de relégation. Autrement dit, l'agriculteur semi-nomade ne participant pas directement à l'effort de croissance, a néanmoins sa place dans la recomposition territoriale

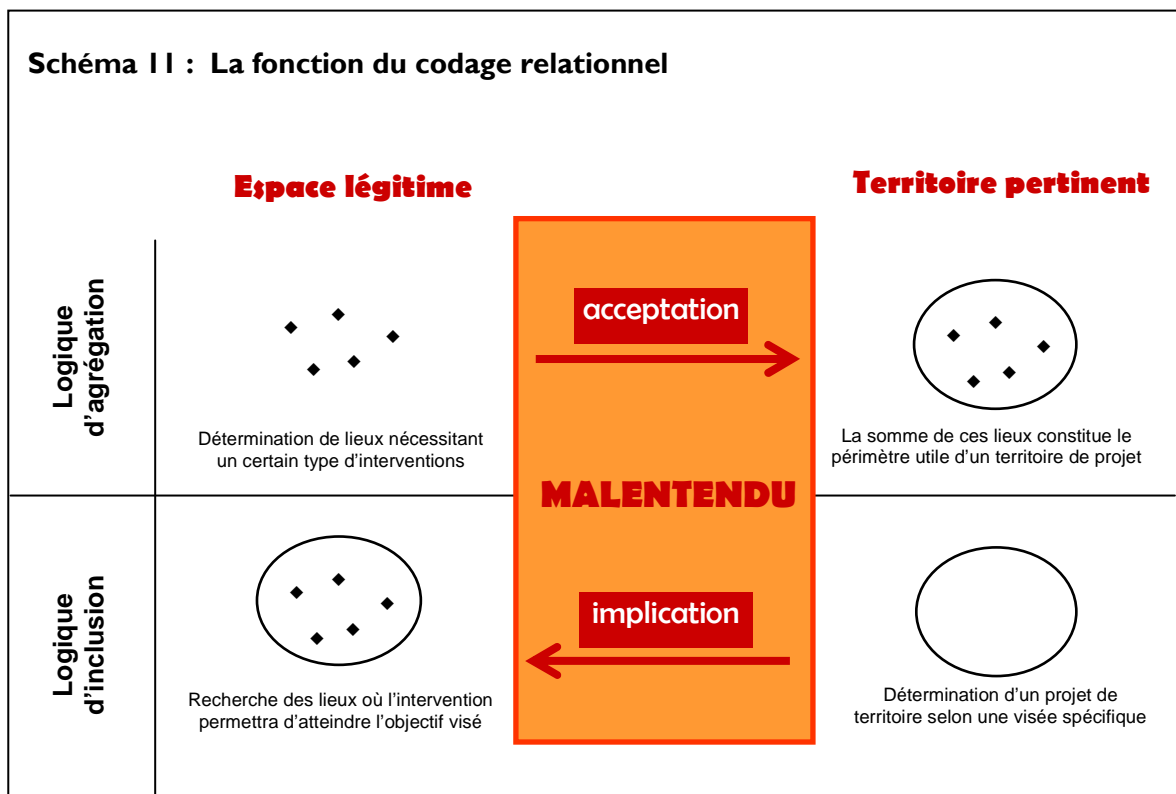
en cours puisqu'il devient, à l'échelle internationale, un garant dans la logique de protection mettant en visibilité les massifs forestiers de l'Atlas riches de ressources. Historiquement tout en bas de l'échelle sociale, pas franchement dépositaire d'une symbolique citoyenne et de toutes façons méfiant vis-à-vis d'une institution qui le lui rend bien, le voilà tacitement promu « ambassadeur » de la préservation du milieu et acteur de son développement. De ce point de vue, la crédibilité est peut-être le nœud où se fabrique en fait la justice : lorsque « le pauvre » a un rôle à jouer, ne serait-ce que celui de ne pas gêner la croissance ou la promotion environnementale, il est reconnu. Même à la marge, et peut-être même *surtout* parce qu'il est à la marge, il devient incontournable de s'en préoccuper. L'aménageur a bien compris que sans lui, le montage socio-spatial conçu sur l'équité ne peut pas tenir, puisque ce serait entériner la part cachée du système territorial et ne pas améliorer le sort des plus démunis. Notre interprétation est donc qu'il ne suffit pas de rendre visible la part cachée du système territorial pour que l'aménageur se prévale d'un acte correctif, encore faut-il que cette mise en visibilité soit crédible à toutes les échelles et pour toutes les parties. C'est cette crédibilité géographique, sorte d'objet hybride conciliant la norme et la différence selon l'échelle à laquelle on se situe, que les scènes de négociation semblent devoir orchestrer⁸.

On posait en début de chapitre l'hypothèse que la fonction de régulation du système territorial n'avait pas disparu par le fait de transformer la marge → « espace de relégation » en marge → « espace de visibilité de l'équité », mais qu'elle avait plutôt changé de registre. Le moment est venu de clarifier la forme empirique de ce raisonnement mené sur la crédibilité de la justice correctrice dans l'intervention aménagiste dans les marges montagnardes. Peut-on être de plus en plus visible, tout en étant de plus en plus évincé de la décision globale ? Cette façon de poser la question nous permet d'aborder le *codage relationnel* comme ce qui conditionne en filigrane la « refabrication » d'un espace public *a priori* validé et légitimé par la transparence dans le rapport à l'autre (procédures participatives et gouvernance). A cette fin, nous mobilisons encore ce schéma qui nous a conduit à passer de la théorie (inclusion/agrégation) à la compréhension pratique des

⁸ L'universalisme dans l'action n'est pas forcément une solution. On sait qu'il gomme la différence en intervenant sur des valeurs dominantes qui expriment sinon le mode de pouvoir en place, au moins la vision de la place au monde, en mettant explicitement ou implicitement au soupçon ce qui ne s'y conforme pas. Alors comment penser la différence sans qu'elle soit ou bien métabolisée par la norme dominante, ou bien cristallisée sur des attitudes d'opposition qui peuvent potentiellement prendre des formes radicales ? C'est ce qui explique que la crédibilité est présentée comme une forme hybride. Ce choix permet de ne pas entrer dans une opposition de principes entre l'universalisme des valeurs et la prépondérance d'un culturalisme comme seul moteur de la présence au monde.

logiques spatiales et leurs enjeux associés en termes de négociation (adhésion/implication), pour aborder maintenant le domaine de l'empirie.

Il nous faut rappeler que tout l'enjeu des scènes de négociation est de parvenir à conjuguer l'acceptation et l'implication afin de générer l'adhésion au projet aménagiste. La crédibilité de l'équité socio-spatiale dépend fondamentalement de cette articulation entre espace légitime et territoire pertinent. Or on a bien vu que la logique dominante n'est pas la même et que la difficulté réside donc dans le fait de fondre deux approches contradictoires (agrégation vs inclusion) dans un même résultat attendu qui est l'adhésion des populations aux projets territorialisés. Cette interaction parvient à produire du sens au travers d'une relation à l'autre, de telle manière que l'espace soit appréhendé de façon univoque. C'est ainsi que nous voyons le *codage relationnel*, par cette spatialisation du rapport à l'autre qui opère un bouclage cohérent entre la légitimité spatiale, qui manifeste la reconnaissance des problématiques, et la pertinence territoriale, qui vise la résolution. Pour le dire autrement, ces marges sont reconnues comme un milieu très fragile à tous points de vue et à ce titre, elles doivent prendre une place clairement identifiable dans la gestion des ressources et des efforts de croissance que le pays met en œuvre. Il nous faut préciser la nature de ce codage relationnel qui permet ce que ne permet pas directement la durabilité en tant que discours.



Si elle ne fait pas intervenir des formes despotiques non rationnelles, la seule chose qui peut réussir à fondre deux logiques contradictoires et permettre à la crédibilité de voir le jour, c'est le malentendu. Il faut immédiatement cadrer le contenu et la portée de ce terme qui, dans son acception commune, renvoie à ce qui sépare, met de la distance et réduit la tentative relationnelle à son innocuité. Franco LA CECLA (1997) fournit une version du malentendu comme ce qui tonifie la relation, en englobant tout ce qui est indéfinissable dans le rapport à l'autre. Sa philosophie serait plutôt : ne nous décourageons pas, tout est possible puisqu'il y a du malentendu ! Le *codage relationnel* qui sert à rendre crédible l'équité socio-spatiale, ce serait donc peut-être la mobilisation tacite du malentendu comme ce qui permet la rencontre entre des acteurs aux représentations spatiales différentes, en évitant toute situation de crispation, d'opposition, de neutralisation des effets contradictoires entre eux. En y voyant une manière d'atténuer les situations d'affrontement et de déception, LA CECLA rebondit sur l'opportunité que Vladimir JANKELEVITCH (1980) voit dans le malentendu de pouvoir « bourrer l'espace qui est entre les gens »⁹.

Du point de vue de l'organisation spatiale, le malentendu agit donc aussi comme un opérateur puisqu'il permet de croiser des attentes (la légitimité de l'intervention spatiale) et des moyens (la pertinence de l'action territoriale) avec l'objectif principal d'obtenir un résultat préfiguré qui est le consensus spatialisé. Pour une fois, on ne cherchera pas à faire formule, le consensus spatialisé n'étant qu'une façon de dire que l'espace se charge d'une dimension positive et corrective, manifestant la crédibilité de l'action à toutes les échelles.

Ce malentendu permet aussi peut-être un éclaircissement du mécanisme de contournement des collectivités territoriales, tel que nous l'avons analysé dans le chapitre 3 (cf. schéma 6 p.117). Il avait alors été observé que la représentativité électorale mise en oeuvre dans le processus de décentralisation restait largement englobée par une déconcentration puissante dont la figure centrale était le gouverneur. Nous y suggérons l'illusion d'optique consistant à convaincre les habitants (électeurs) de leur implication dans un territoire de dévolution, alors que l'espace public reste en fait administré par une décision verticale émanant de la tutelle royale. Il nous semble que ce contournement qui avait été décrit peut trouver ici son explication. En tant que formes de représentativité citoyenne, les collectivités territoriales se trouvent brassées par cette dynamique du malentendu qui ne laisse plus s'exprimer la contradiction entre la logique d'agrégation spatiale et la logique d'inclusion spatiale. Ces

⁹ JANKELEVITCH 1980, p.211

entités qui ont aussi une légitimité socio-spatiale se trouvent totalement marginalisées à l'intérieur du mécanisme jouant sur l'illusion et le malentendu. C'est très concrètement le cas dans la ville d'Azrou (contexte 2004), où le président de commune nouvellement élu se débat avec le sujet contrariant des ordures ménagères, tandis que des ONG mandatées par les services extérieurs viennent analyser les potentialités patrimoniales liées à la cédraie et aux colonies de singes magots pour développer des circuits touristiques aux abords immédiats de la commune, infrastructures « citadines » comprises (gîtes d'accueil, musée, maison de la cédraie). Il déplore ce désinvestissement de la commune sur la question du développement patrimonial immédiat, mais ne voit pas comment faire autrement que gérer avec urgence ce qu'il appelle « le transfert des problèmes » par l'Etat.

Sans craindre la répétition, on examine à nouveau le scénario marocain de l'équité socio-spatiale en y intégrant à présent la variable « malentendu ». Le traitement de la marge ne consiste pas à en faire un espace de croissance, puisque ce rôle est dévolu à une architecture urbaine renforcée, mais à ce que l'intervention aménagiste soit suffisamment *juste* pour que la fonction spatiale de la marge s'adapte au nouveau contexte de croissance. Partant du principe de la relativité du modèle centre-périphérie, il n'est pas incongru que l'aménageur ne s'illusionne pas sur la désorganisation d'un territoire national charpenté depuis plusieurs siècles sur des pôles puissants et des lieux subsidiaires. On comprend bien en revanche qu'il lui soit nécessaire de justifier de cette organisation, en faisant en sorte que les marges auparavant considérées comme espaces de relégation soient désormais présentées comme bénéficiant des retombées de la croissance captées par les pôles forts. Dans une première étape, en associant les populations à cette reproduction *juste* du déséquilibre territorial, il a l'opportunité d'en modifier la teneur initiale.

Il ne s'agit plus d'un dysfonctionnement, mais d'une régulation. Promues partenaires et acteurs de leur propre développement, les populations montagnardes sont encouragées à convertir leur marginalisation socio-économique et politique en mobilisation citoyenne, identitaire et patrimoniale. Or l'adhésion des populations, qui incarne le bien-fondé de la justice correctrice, ne peut pas se faire sans un malentendu fondateur. Celui qui absorbe les contradictions issues des mobilisations spatialisées que le recours au développement durable a fait émerger. C'est ce malentendu fondateur que nous allons travailler dans la dernière partie de ce chapitre.

3. Le malentendu comme contexte, ou la forme inachevée de l'équité

Il faut essayer de voir le malentendu comme une étape possible dans la délibération en faveur d'une organisation socio-spatiale plus juste, puisque c'est finalement par celui-ci que la réalité de la rencontre avec celui qu'on ne connaît pas (ou qu'on croit connaître) peut véritablement commencer. Nous essayons l'exercice de repérer les différentes formes du malentendu à partir de la typologie en quatre entrées proposées par Franco LA CECLA et que nous synthétisons dans le tableau suivant. Il est important de préciser que l'argumentation de cet auteur fait intervenir un registre binaire, mettant deux parties en présence, ce que nous reproduisons en résumant leurs relations d'après les quatre figures du malentendu proposées par LA CECLA. Toutefois les nuances du codage relationnel spatialisant ces relations n'ont pas le même caractère binaire, dans la mesure où l'exercice s'applique au jeu d'acteurs territorialisés, par conséquent à des relations plus complexes (on vient de le voir notamment avec l'explication du contournement des collectivités locales).

Tableau 3 : Nuances du codage relationnel construit sur le malentendu

TYPOLOGIE LA CECLA	Interprétation de la relation (d'après l'auteur)	Nuances du codage relationnel
Double malentendu	Les acteurs n'ont pas compris qu'ils ne se comprennent pas ou ne font pas attention qu'ils ne se basent pas sur les mêmes choses	Indifférence
Duperie	Une seule partie dans la relation a compris que l'enjeu de la relation n'est pas dans la transparence et joue de la situation à son avantage	Influence
Malentendu bien entendu	La partie qui subit une situation déséquilibrée fait semblant de ne pas le comprendre, si elle considère qu'elle en retire un avantage	Consentement
Malentendu doublement bien entendu	Les 2 parties savent bien qu'il y a une incompréhension : la relation est juste, mais se construit sur une fausse situation de transparence.	Virtualisation

© C.FAUVEL 2009 d'après F. LA CECLA 2002

L'idée est d'essayer de repérer comment ces différentes nuances de malentendu dans le codage relationnel sont implicitement requises pour faire fonctionner les scènes de négociation sur lesquelles repose la crédibilité de la justice socio-spatiale. En tenir compte, c'est selon nous accepter l'incomplétude de l'équité discursive en tant que solution vis-à-vis des inégalités dans l'espace comme dans le temps. Car il est très important de garder ici à l'esprit la façon avec laquelle l'équité a été travaillée dans le chapitre IV. Nous avons vu combien le voile d'ignorance de Rawls, qui est une condition théorique de la justice, incitait à rechercher de quelle façon l'ignorance de l'autre était reconnue et intégrée à une démarche

corrective, puisque celle-ci vise une amélioration du bien-être des individus dans une situation inégalitaire par essence. Or lorsqu'on considère que le malentendu contient ce qui est indéfinissable dans une relation, on peut ainsi se détourner d'une illusion rationaliste de similitude. C'est une utilisation contre-intuitive du *Care*, qui suggère de porter attention à l'autre non pas pour mieux le connaître et savoir ce qui est bon pour lui, mais pour admettre que l'on ne peut pas savoir ce qui est bon pour lui. En cela le malentendu nous offre un éclairage sur le fait qu'en affirmant la transparence dans la relation à l'autre, on détruit potentiellement les conditions de la justice. On insiste sur cette approche spécifique du malentendu qui manifeste non pas une erreur dans la communication, mais surtout la marge de manœuvre que permet l'évitement des situations potentiellement conflictuelles. Donc repérer le malentendu, c'est repérer qu'il y a des choses indéfinissables que les acteurs territorialisés tentent de compenser pour construire une crédibilité de la rencontre. La vérification de l'hypothèse que ce codage relationnel existe et joue un rôle majeur pour « administrer l'équité » se fera dans une relecture du terrain pour le moment volontairement orientée sur l'influence de l'expertise extérieure.

3.1. Quand l'influence de l'expertise génère un brouillage référentiel

Différents cas de figure, selon les interlocuteurs rencontrés, témoignent des nuances avec lesquelles il faut considérer si le recours au référentiel du « développement durable » témoigne d'un déséquilibre dans la relation entre les acteurs et surtout, si ce déséquilibre est repéré, accepté, nié, ou utilisé pour arrondir une situation. Ne perdons pas de vue que c'est un exercice complémentaire à l'observation de l'externalisation de la référence et qu'il ne conduira pas forcément à un résultat exhaustif.

3.1.1. « Le malentendu bien entendu » ou le consentement à la norme extérieure

Dans les discours nouveaux, le volontarisme étatique relayé par les ramifications déconcentrées de l'autorité centrale s'amenuise au profit des analyses émanant des scientifiques et des experts. Les bureaux d'études et consultants internationaux mandatés par les bailleurs de fonds deviennent, ainsi qu'il a été dit dans le chapitre III, les références premières dans la justification de l'action.

- 17 - *Qui a décidé des limites du parc [d'Ifrane] ?*
- C'est l'étude.
- *Quelle étude ?*

- Les experts des différents domaines de l'écologie, de la botanique heu... de l'environnement aussi... il y a un peu de tout... aussi l'écotourisme. Ils ont rassemblé le maximum d'idées sur les potentialités de la Province et ils ont tracé ces limites-là.

12 - Nous avons engagé un consultant pour travailler avec nous (...) Nous on était ambitieux, mais le consultant était plus réticent (...) il a proposé qu'on attende un peu de voir l'évolution (...) Le consultant va provoquer les besoins, disons qu'il va identifier tous les besoins et il va les prioriser pour les présenter au Département de Développement Rural pour faire la recherche de financement. C'est ça l'intérêt.

19 - On a une assistance, un bureau d'étude grec Vakakis (/Bakakis ?) qui nous appuie sur le projet. On a des équipes d'unités opérationnelles, ce sont des contractuels du bureau Vakakis qui essayent de faire tout le travail de planification, de programmation, d'organisation... bon avec des fonctionnaires de la hiérarchie forestière bien sûr !

16 - On a travaillé avec un ingénieur belge, qui était venu pour essayer d'installer une maison de la Cédraie en collaboration avec la commune [d'Azrou] et les associations locales (...) C'est une initiative du gouvernement Wallon parce qu'on a une belle Cédraie comme je vous ai dit et donc on vient de décider au niveau de la Province maintenant que ça doit rester au patrimoine international donc on a fait un Parc National de la forêt du Cèdre.

20 - D'ailleurs il y a une étude qui s'est faite par un BE allemand qui s'appelle xxx et c'est lui qui a élaboré le guide qu'on doit suivre pour l'élaboration des plans d'investissement communal.

Dans le contexte d'une protection environnementale et d'un développement humain qui se classe à l'international, les bailleurs associés aux financements des opérations ont sans nul doute contribué à reformater les approches autoritaires de prévention des dégradations dans d'autres méthodes d'encadrement. Les entretiens avec des ingénieurs forestiers et agronomes de terrain laissent repérer cette influence dans le glissement de la décision à d'autres échelles. Il n'est pas rare que l'entretien porte d'abord sur les réalisations et l'organisation optimisée qu'ils mettent en œuvre depuis l'ouverture démocratique permise par l'avènement du nouveau Roi, mais qu'assez rapidement on se trouve confronté à un entretien bloqué, qui bute sur une réticence à en dire plus chez certains (plus anciens). Dans le cas de cette jeune femme ingénieur à la Direction Provinciale de l'Agriculture de la province de Khenifra, l'explication de la hiérarchie entre les acteurs du projet est venue tout naturellement dans la conversation, lors d'une sortie de terrain pour visiter des installations :

20 - Le gros projet de la DPA c'est le projet PMH : Développement Rural Intégré Petite et Moyenne Hydraulique, qui concerne 7 communes dans la province de Khenifra [sur 29] (...) Comment s'est faite la sélection des communes qui vont bénéficier : ce ne sont pas les populations ni les présidents de communes qui ont donné leur avis. L'étape d'identification c'était seulement la DPA et le BE (...) Les périmètres qui n'ont pas assez de potentialité en eau ne peuvent pas... Bon en fait tu sais, c'est une recommandation de la Banque Mondiale, car c'est eux qui énoncent le projet, donc ils étaient fermes dans cette condition (...) C'est vrai qu'après l'identification de la DPA, dans un premier temps, la Banque Mondiale n'était pas d'accord. Donc il a fallu revoir toute cette sélection des périmètres jusqu'à ce qu'elle soit d'accord avec ça.

Sur le terrain, les forestiers et agronomes restent les interlocuteurs privilégiés vis-à-vis de l'espace montagnard, mais en fait ils savent qu'ils appliquent les décisions des bailleurs de fonds et que c'est la condition incontournable pour financer les projets de réhabilitation des versants, de constructions de pistes, de réfection d'ouvrages d'art pour maîtriser les écoulements d'eau, les affaissements de bas-côtés dus à la déforestation, etc...

19 - A un moment donné, on était submergés des demandes de la population qui demandaient un peu de les aider, c'est-à-dire d'avoir des crédits pour eux. Alors on a présenté une petite requête à l'Union Européenne. Et tant mieux pour nous parce que l'UE était à la recherche de zones susceptibles d'avoir des crédits de l'Union dans le cadre du projet MEDA [Programme de coopération Union Européenne-Pays du Sud]. On a essayé un peu de présenter le projet, ce qu'on vise... par rapport aux critères pour la sélection des zones pour le projet MEDA.

22 - Dans un projet financé, vous avez d'abord affaire à un bailleur de fonds. Ce bailleur il n'est pas sur place, il est à Rabat. C'est-à-dire que la délégation de la Commission européenne, elle est à Rabat. Mais la Commission Européenne, elle est à Bruxelles. Donc au final les décisions elles montent jusqu'à Bruxelles (...) Quand il faut faire des choses qui ne sont pas déjà indiquées dans le contrat, il faut écrire, il faut attendre la réponse.

C'est bien pour cela que nous avons parlé précédemment d'« externalisation » des négociations localisées, dans la mesure où l'échelle de crédibilité n'est peut-être pas celle de l'action. Il serait inique d'en conclure que l'évaluation marocaine présente des insuffisances et que seules les analyses européennes ou américaines peuvent apporter la compétence voulue. Mais force est de constater que la crise de confiance, dont parlent plusieurs interlocuteurs interviewés, a joué en défaveur de l'expertise nationale. En fait, lorsque les évaluations sont quand mêmes fournies par des bureaux d'études nationaux, c'est un effet de façade qui masque très légèrement que les consultants sont français installés au Maroc ou qu'ils ont de toutes façons été formés en France (du moins était-ce systématique dans les cas rencontrés).

11 - On travaille déjà depuis une année avec Mme xxx, une femme admirable avec laquelle on a réfléchi sur les besoins des acteurs... pour proposer... enfin l'expert anime les ateliers et pousse vers des propositions plus concrètes (...) Elle est d'un BE privé en France, xxx. Donc on a eu cette heu... cette opportunité, cette souplesse budgétaire pour engager l'expertise avec ce BE et le projet doit durer 3 ans.

Un entretien en particulier illustre ce consentement à l'autre, de l'ordre du « malentendu bien entendu », un peu comme s'il fallait faire semblant de ne pas être compétent pour bénéficier de l'aide extérieure :

- 13** - C'est le BET [Bureau d'Etudes Techniques] qui doit préciser le périmètre d'étude bien précise.
- *Pourquoi est-ce délégué ?*
 - Ben parce qu'on n'a pas les compétences nécessaires pour le faire ici.
 - *C'est-à-dire ? Quel est votre rôle alors ?*
 - Nous on fait le suivi, on a des orientations. Le choix des BET qui travaillent avec l'AdT sont des choix très pertinents. Enfin on les juge pertinents parce qu'on fait des appels d'offre internationaux.
 - *Mais quel est le type de compétences qui vous fait défaut ?*

- C'est très difficile je crois... jusqu'à maintenant je crois que c'est très difficile.(...) Vu les tâches, avec le temps qu'on a, tout l'administratif, les horaires de l'administration... je crois que jusqu'à maintenant on ne peut pas établir ... réaliser des études de cette envergure. C'est pourquoi on délègue les études.

3.1.2. « La duperie » ou le double jeu de l'influence

Une explication qui peut être plausible est que le DD a permis de s'affranchir de décisions arbitraires en captant non seulement les financements nécessaires, mais aussi la légitimité accordée par la communauté internationale. Cela peut compenser la crise de confiance envers les institutions, pour construire des projets de territoires où chacun trouve sa place sans être absorbé, voire oublié, dans la pyramide descendante des autorisations. Notons que la hiérarchie sociétale s'en trouve forcément bousculée, les représentations sociales ne reposant plus sur une gradation du plus pauvre vers le plus riche, du moins reconnu vers le plus important. La réalité n'est pas aussi simple et nous y reviendrons dans un point suivant, mais on peut quand même entendre dans les discours les évolutions en cours des mentalités.

Il est vrai que dans un contexte mondialisé où l'évaluation se pense à l'aune des indicateurs humains (IDH), l'idéologie démocratique fondée sur l'équité économique et de l'égalité de droits humains est difficilement opposable¹⁰. En ce qui concerne la place prise par les études internationales, on peut donc se dire que la forme de liberté d'expression et de reconnaissance acquise très récemment est trop appréciable pour risquer de la fragiliser en la passant au filtre des traitements classiques. Certains propos tenus par des cadres de l'administration forestière vont dans le sens de cette interprétation : le malentendu est celui qui place l'administration en situation de se dédouaner grâce à l'intervention du tiers (le BE). Afin de valoriser les relations apaisées avec les populations locales, l'accent est mis sur la période où l'expert n'aidait pas encore à organiser la participation. Affirmer la précellence de la nouvelle approche pour transformer l'espace grâce à la mutation des relations semble suffire à prouver que l'intervention aménagiste est dorénavant forcément juste, notamment puisqu'elle se fait sous le regard d'un tiers qui pacifie les interventions et en est le témoin.

19 - Dans le temps les forestiers, je dirais qu'ils avaient la tête dure. A la DPA aussi on a toujours eu cette mentalité de techniciens, on ne voulait pas descendre à un niveau... je dirais... plus bas... au niveau des villageois. Pour eux, la population des agriculteurs et des fellahs, c'était des ignorants qui savent pas gérer, qui savent pas conserver.

15 - Quand on fait des études avec l'expert (...) on discute avec la population de la proposition de projet et une fois validé on passe à la réalisation. Donc c'est un feed-back... je sais pas... des relations

¹⁰ Dans le rapport mondial 2007-2008 sur le développement humain, le Maroc est classé 126^{ème} sur 177 pays selon le critère du développement humain prenant en considération les taux d'alphabétisation, de scolarisation, d'espérance de vie, et globalement des critères qualitatifs permettant de prendre en compte la discrimination selon l'âge, le sexe.... Source RMDH 2007-2008, p.230

inter... au contraire à ce qui se faisait avant ! C'était des actions, des projets-gendarmes, qui venaient atterrir sur la population ! Et on exécute !

18 - On va réglementer le parcours, on va diminuer la charge, on va subventionner les éleveurs pour diminuer la pression. C'est le projet de développement durable des ressources naturelles qui sensibilise et fait l'éducation de la population locale.

- *comment agissez-vous pour sensibiliser et éduquer les populations ?*

- MAIS [grande irritation]... des réunions, des conférences comme je vous ai déjà dit !

De ce point de vue, on peut effectivement considérer que l'approche systémique et « globale » véhiculée par le DD représente alors une clef de requalification territoriale, en ce que des acteurs nouveaux s'impliquent pour la reconnaissance de leurs prérogatives et de leurs besoins de développement. Dans le « *malentendu bien entendu* » qui joue de l'influence extérieure, l'expertise est ce qui garantit donc à la fois un affranchissement vis-à-vis de la verticalité gouvernementale, notamment par la valorisation de la société civile, et la possibilité de s'impliquer en tant que citoyen responsable dans la prise de décisions.

1 - les populations ont confiance dans la société civile parce qu'ils gardent de mauvais souvenirs avec les élus qui étaient de passage et qui n'ont rien fait. C'est aussi ça le problème critique de la crédibilité, on est censé travailler là-dessus, de faire revenir cette confiance aux institutions.

3 - La Société Civile est un moyen de faire le citoyen ! De faire un bon citoyen, qui connaît ses droits et qui connaît ses devoirs.

Mais qu'elle émane de BE ou d'ONG selon la situation¹¹, l'expertise comporte une ambivalence de fond en imposant les pratiques socio-spatiales que les décideurs jugent adéquates et appropriées à leurs représentations exogènes. On l'a déjà repéré précédemment, dans le choix des périmétrages réalisés à partir des critères de cahier des charges des bailleurs qui appliquent des méthodologies généralistes.

3 - Normalement on doit dire au bailleur de fonds : vous voulez travailler avec nous ? Vous voulez vous inscrire dans nos priorités ? OK vous allez travailler avec nous. Mais malheureusement ça se fait pas comme ça. Pourquoi ça se fait pas comme ça, parce que tellement il y a un besoin que c'est chaque bailleur de fonds qui dicte ses priorités, parce qu'il y a un besoin ! Les gens ils disent plutôt : on a un besoin alors on va dire OK pour les demandes du bailleur de fonds et on va s'arranger avec.

3.1.3. « Le double malentendu » ou l'indifférence au sens commun

Le fait que la référence ne soit pas endogène, parce qu'elle dépend d'une expertise pensée ailleurs et qui importe ensuite sa méthodologie, interpelle sur *ce que les mots ne disent pas*. Ainsi le "développement durable" n'est que rarement évoqué directement sous ce terme,

¹¹ Les BE privés sont évidemment mandatés exclusivement par les administrations, qui travaillent également avec les ONG. Les associations de douar ou de quartier, elles, ne font pas appel aux BE, mais le fonctionnement général de l'apport extérieur reste dans le même registre : procédures participatives, ateliers de sensibilisation.

tandis que tout laisse comprendre qu'il est convenu dans la démarche. Avec quelques variantes selon le service rencontré et/ou la disposition de l'interlocuteur à prendre du recul, le fil directeur reste globalement le même : puisqu'on informe la population et qu'on lui demande d'exprimer ses besoins, c'est bien que la démocratie est en route et que le développement suivra naturellement. Tandis que l'abstraction consistant à intégrer des échelles de temps et de crédibilité différentes n'est pas exploitée, malgré les tentatives plus ou moins frontales d'aborder la question du temps et de l'ailleurs dans les entretiens pour discerner les perspectives des interlocuteurs.

8 - Nous on se réfère pas à cette notion. On se réfère seulement à la notion financière et si on en revient à cette histoire de DD comme tu dis, c'est parce que la péréquation nous fait faire un brassage de la population. Il faut comprendre qu'on ne tient pas de discours. On n'est pas des politiques, on n'est pas des façadiers, on est là pour résoudre des problèmes.

7 - Vous savez, 99% des marocains ne sauront pas vous dire ce que c'est le DD, même ceux qui font des réunions avec ça et tout... Alors est-ce qu'ils peuvent se l'approprier, alors là c'est difficile que quelqu'un puisse vous répondre. Pour eux... les gens ils se préoccupent du quotidien, ou plutôt *au quotidien*. Voilà, ce qui préoccupe les gens, c'est le quotidien, ils se ne font pas des idées pour plus tard. C'est pour ça qu'il y a beaucoup de l'informel chez nous.

On peut en déduire que cela reflète une approche surtout focalisée sur l'opérationnalité qui en découle sur le terrain, comme en témoignent la plupart des explications très concrètes, émaillées d'un vocabulaire précis qui est avant tout celui du bailleur de fonds ou du bureau d'étude en charge du projet :

3 - On fait maintenant l'expérience-pilote de la bonne gouvernance locale, dans ces 2 communes, c'est tenu par les américains. Et normalement le but de ça, c'est que la commune, avec la société civile, avec les autorités, tout les partenaires s'assoient et réfléchissent aux problèmes et tout ça.

6 - C'est le projet de la bonne gouvernance (...) qui a déjà commencé avec l'élaboration d'un document de marketing de territoire, c'est-à-dire un DMT (...) c'est un document qui doit être élaboré par une approche participative, c'est-à-dire faire participer tout ce qui est acteurs locaux (...) On a choisi la PPO, c'est la Planification du Projet par Objectifs. Peut-être vous la connaissez ? C'est une approche basée essentiellement sur des expressions courtes qui sont formulées sur des cartons pour que tout le monde partage bien la même idée (...) Puis on fait un grand nuage de problématiques (...) et ensuite on va élaborer des arbres à problèmes. Certains appellent aussi [cette méthode] PIPO : Planification des Interventions Par Objectifs.

4 - Nous avons outillé ces gens-là avec des formations en animation participative et ils sont sortis dans les douars et ils ont fait ce qu'on appelle un diagnostic participatif, ils ont fait des réunions avec les outils... nous avons des... nous avons outillé avec des outils de participation qui sont... tout ce qui est carte sociale, analyse des besoins, arbres à problèmes, arbre de profit, nous avons à peu près 5 ou 6 outils qu'on maîtrise et qui nous permettent de faire le diagnostic avec la population.

Confortée par les entretiens retranscrits, l'écoute attentive du sens convenu du DD fait surtout ressortir une signification récurrente. La durabilité est présentée comme la capacité

de faire durer et, plus exactement, en passant le relais aux populations locales. C'est une conception planifiée, dont l'Etat ne se rend plus responsable dans le temps. L'autonomisation des populations de douars consiste à prolonger les effets de l'action menée par les acteurs techniques et administratifs intervenant dans les projets de développement :

22 - C'est très simple, on leur demande de se constituer en association. Cette association est créée pour assurer la maintenance du réseau construit, donc pour la durabilité du projet.

19 - Pour nous la question maintenant sur laquelle on travaille, c'est comment faire durer ces associations pour la gestion et la préservation de la forêt. Parce que le problème qu'on a trouvé, c'est la durabilité des associations (...) qui peuvent se missionner (...) et donc avoir des recettes qu'ils peuvent réaffecter dans l'aménagement de leurs terroirs.

15 - On a une concertation avec les agriculteurs (...) sur quels aménagements à faire : il y a des *seguias* à aménager, alors quelles sont vos priorités ? Parce qu'un projet, il doit maintenant être... il doit durer. On doit assurer sa pérennité. Donc c'est quand on passe le témoin aux agriculteurs. Donc si on réalise leurs souhaits, on est sûr que le projet il peut durer.

5 - Parfois on passe beaucoup de temps pour réaliser un projet. Surtout pour arriver à ce qu'il est durable ou non. Pour faire ça il faut faire de la sensibilisation, des réunions... oui on a passé vraiment beaucoup de temps. Mais ça reste toujours réfléchi pour le bien du projet, pour qu'il reste durable.

Bien sûr il n'est pas critiquable de vouloir la pérennité des projets engagés et le fait que ceux-ci se stabilisent par l'implication de nouveaux acteurs organisés en conséquence. On retiendra toutefois que la résonance essentielle de la durabilité est celle d'une compétence permise par l'extérieur de pouvoir prolonger une action considérée comme importante. Cela soulève quand même une question de fond : pourquoi faut-il que l'impulsion soit extérieure ? Certes, les mobilisations peuvent être locales, nous n'en disconvenons pas même si nous n'avons pas insisté sur cet aspect de la question (on peut toutefois se référer à la thèse précitée de F. GEBRATI sur ce point), mais elles trouvent de toutes façons un ressort dans une logique externalisée de gestion environnementale ou, plus important selon nous, de gestion du temps et du rapport à l'autre.

3.1.4. « Le malentendu doublement bien entendu » ou la virtualisation de la relation

Dans un premier temps, les entretiens et observations de terrains étaient donc menés par une logique d'analyse des représentations du DD, afin de comprendre les modalités de la réorganisation des acteurs impliqués dans le développement local ainsi que les conséquences socio-spatiales des nouvelles orientations aménagistes prises par l'Etat. Puis une de ces expériences de terrain a donné un éclairage particulier à l'intention de recherche, en soulignant une dimension qui avait été repérée mais qui ne rentrait pas bien dans les cadres identifiés pour la méthodologie de l'entretien (voir ANNEXE 9).

Mme B., cadre particulièrement attentive à abonder ses phrases d'une terminologie relative aux « potentiels de ressource », « projets participatifs » et « acteurs » avait été chargée par son supérieur hiérarchique doté, lui, d'une connaissance très fine des problématiques d'aménagement et de prospective, de mener un « diagnostic territorial » dans la zone d'Ifrane et Azrou (Moyen Atlas)¹². Quelques sorties sur le terrain ont été l'occasion de fréquenter les principaux acteurs locaux impliqués dans des projets de développement, auxquels elle a soumis globalement la même série de questions : « *Quels sont vos potentiels de ressources ? Avez-vous monté des projets ? Faites-vous des ateliers participatifs ? Avez-vous satisfait le développement durable ?* ». Il est possible que cette dernière question ait surtout été influencée par ma présence, dans la mesure où elle ne trouvait pas forcément d'écho chez l'interlocuteur, mais elle a justement été une source indirecte d'informations de premier choix (dans sa formulation comme dans les différentes formes de réponses fournies).

On se rend compte que tout est devenu très virtuel et que ce brouillage référentiel a aussi curieusement pour fonction sociale de permettre une rencontre. C'est un peu comme un pont suspendu, qui évite de se mouiller dans un ensemble d'incohérences et de sujets impossibles à faire tenir dans les cases des cahiers des charges. Il est difficile ici de fournir des extraits significatifs, car c'était alors plutôt le contexte de la discussion qui peut le plus fidèlement rendre compte de ce type de malentendu. La situation type est celle où chaque interlocuteur rebondit sur les propos de l'autre avec une aisance stupéfiante, qui n'a quasiment rien à voir avec le contenu de la conversation, du moment que les mots clés sont judicieusement employés, au besoin en se coupant la parole. Plusieurs entretiens réalisés dans le cadre de ce « stage » ont été révélateurs de ce type de malentendu, particulièrement décisif puisqu'il permettait de répondre à la commande du supérieur hiérarchique de réaliser un « diagnostic territorial ». Ne pas utiliser les mots-clés aurait été admettre non seulement que la commande n'avait pas été cernée, que le travail de terrain n'avait pas été préparé et que le résultat ne visait aucun objectif méthodologique, mais de plus le produit fini a rapidement été rangé dans un tiroir en attendant dans une certaine crainte que le supérieur hiérarchique en question le réclame. C'est aussi une clef de lecture des relations qui se jouent dans la hiérarchie sociale, lorsque le discours tenu derrière la porte ouatinée d'un bureau important descend au sens propre comme au sens figuré les escaliers de la

¹² Lequel responsable avait d'ailleurs été nommé là stratégiquement, pour que sa forte personnalité et ses compétences reconnues servent de contrepoint à l'attitude d'opposition du Wali, comme cela été confirmé par un recoupement d'information avec un entretien à la DAT : « ça va rester entre nous.. à xxx on a quelqu'un de la boîte, Mr xxx c'est un ancien d'ici, c'est quelqu'un qui a dans sa tête l'idée des politiques d'AdT et son poids au niveau de la région sera plus fort. »

hiérarchie. Ce pourrait n'être qu'anecdotique, mais la situation a trop souvent été rencontrée pour ne pas entrer dans le panier des informations de terrain. Et ces mots d'Erwing Goffman ne traitant *que de ce qui est secondaire*, que nous citons précédemment (p.174), encouragent à ne pas s'y tromper. L'information existe aussi dans le décalage faussement anodin entre *ce-qui-est-dit-qui-est-fait* et *ce-qui-est-fait-qui-n'est-pas-dit*. Quand un chef de service explique de façon posée et convaincante la performance des nouvelles orientations méthodologiques consistant à mettre tout le monde autour d'une table pour discuter des problèmes et des besoins qui permettront à chacun de se sentir entendu et accompagné dans sa différence, on apprécie à sa juste valeur la cascade d'injonctions ou de vociférations pour obtenir une photocopie ou un café, qui se répercute de bureau en bureau du plus important au moins important.

Ou, bien loin des bureaux, lors d'un trajet confortable en plein hiver et en montagne dans une Land Rover de 8 places pour aller de l'IRAT de Meknes jusqu'au cœur du Moyen-Atlas, la scène suivante : sur le bord de la route marchaient deux femmes, pliées sous le poids du vent et de la neige. L'une d'elle était vieille et portait un paquet lourd. L'autre était jeune et portait un bébé léger. Comment ne pas les plaindre et proposer de s'arrêter pour qu'elles puissent monter à l'arrière de la Land Rover jusqu'à l'unique douar où nous allions de toutes façons ? L'enregistreur n'était pas allumé, mais il n'était pas nécessaire pour se souvenir de la réponse franchement étonnée et même un peu amusée devant tant de candeur : « mais non, ils ont l'habitude, ce n'est rien pour eux ». Il y avait peut-être dix bonnes autres raisons, mais celle-ci pulvérise rapidement la vraisemblance du discours construit sur l'attention à l'autre et à la nécessité d'aider les populations montagnardes « grâce au développement durable ».

Les populations de montagne sont valorisées dans les rapports et les discours convenus, mais sur le bord de la route, elles restent ce qu'elles sont : des miséreux habitués à leur misère ! Les entretiens qui représentent une partie formalisée de l'information, ne peuvent qu'insuffisamment rendre compte de l'information fournie par l'immersion totale dans le terrain, lorsque l'orientation de recherche consiste à se rendre attentif aux modalités de la relation qui nourrit la thématique de la justice. De la même façon que le remède ne peut pas n'être que spatial (cf point 2.3 de ce chapitre), l'observation ne peut pas n'être que spatiale. C'est ce qui nous conduit à utiliser le *Care* dans sa dimension contre-intuitive, suggérant que dans l'attention à l'autre se fabrique peut-être un *imaginaire démocratique* universalisant qui prétend reposer sur la transparence dans la relation, alors que des inerties pèsent dans cette relation.

3.2. Le malentendu pour valider l'imaginaire démocratique

On veut ainsi interroger ce qui génère tout autant des inerties dans les rapports de domination que des incapacités à préserver l'autonomie des représentations dans les mécanismes de concertation. De cet approfondissement de la recherche ressortent deux thématiques principales, dans lesquelles nous avons regroupé des analyses concernant d'une part la *culture de sujétion* profondément ancrée dans le quotidien et d'autre part la *problématique foncière*, pierre d'achoppement des projections développementalistes.

3.2.1. Inertie I – La gouvernance à l'épreuve de la culture de sujétion

La sujétion dont il est question repose sur un double socle. Elle est d'ordre spirituel (ou au moins traditionnel), puisque la rationalité des choix est subordonnée à la volonté divine, et s'accomplit également dans un ordre social monarchique extrêmement structuré. La figure tutélaire de cette double culture de sujétion est le souverain, Commandeur des Croyants, premier Imam et descendant de la dynastie alaouite reliée au prophète de l'Islam (HAMMOUDI 2001). Pavoisements dédiés au culte de la personnalité royale et baisemains protocolaires sont davantage que de symboliques éléments de cérémonie. Ils persistent comme attributs de la domination spirituelle et exécutive d'un chef absolu qui organise son entourage politique pour gouverner, non pas les citoyens marocains, mais le « cher et fidèle peuple » dont il a hérité par son lignage et son titre (ENNAJI 2007). On trouvera dans l'encadré 8 des extraits du dernier discours du trône, insistant sur la validation démocratique avec laquelle il faut désormais considérer « l'intégrité territoriale » du Maroc et soulignant le rôle de la justice sociale, de l'équité, de la solidarité spatiale.

Cette dimension étant factuellement posée, avant d'en tirer quelques hypothèses pour éclaircir la nature du malentendu qui imprègne l'équité, il reste à reconnaître que cette thématique de la sujétion est assez délicate à manier. La simple observation d'habitudes sociétales dans un pays maghrébin ne suffirait pas à décliner un registre quelque peu orientaliste sans prendre la précaution de s'en disculper. Ce sont les mécanismes de la négociation et de la recherche de négociation dans les procédures participatives qui sont ici travaillés. Nous tâcherons donc de ne pas oublier que l'interprétation de ces mécanismes ne doit pas abandonner au culturalisme ce qu'elle refuse à l'universalisme. L'objectif de base reste bien d'analyser la fonction sociale du malentendu, pour faire ressortir la réalité de pratiques quotidiennes altérant potentiellement les conceptions discursives de l'équité.

Encadré 8 - Discours du Trône 2009 prononcé par le Roi du Maroc (extraits choisis)

Nous avons raffermi davantage encore l'unanimité nationale autour de la préservation de l'intégrité territoriale de notre pays (...) Nous avons veillé à l'ériger en Monarchie citoyenne, en Nous attachant à consolider l'Etat de droit et des institutions et à renforcer la démocratie participative, la bonne gouvernance et la politique de proximité. Parallèlement, Nous nous sommes employé à faire prévaloir les règles d'équité à l'égard (...) des régions défavorisées (...)

Afin de donner son expression tangible à cette démarche, Nous avons œuvré pour que le citoyen soit, à la fois, l'acteur, le moteur et la finalité même de toutes nos initiatives et tous nos projets de réformes et de développement (...)

Le Maroc qui, à l'instar de tous les pays en développement, affronte des défis majeurs et pressants en matière de développement, a pleinement conscience de la nécessité de préserver l'environnement et de répondre aux impératifs écologiques. Face à ces exigences et conformément à ces engagements, Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de poursuivre la politique de mise à niveau graduelle et globale (...) avec le concours des partenaires régionaux et internationaux (...)

Nous appelons le gouvernement à élaborer un projet de Charte nationale globale de l'environnement, permettant la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles, dans le cadre du processus de développement durable (... et) dont la protection est une responsabilité collective qui incombe aux générations présentes et à venir (...)

Dans ce cadre, Nous considérons que le renforcement de la justice sociale est un élément clef de Notre doctrine du pouvoir. Nous appelons donc le gouvernement à conforter davantage cette démarche qui est déjà nettement bien affirmée. Il lui appartient, à cet effet, d'accorder la priorité, dans les politiques sociales de l'Etat, aux catégories sociales et aux régions accusant le plus de déficit (...)

C'est dire qu'il est impératif de redresser les politiques suivies jusque-là et de réajuster tous leurs mécanismes et leurs champs d'intervention, sans jamais se départir des exigences d'équité, de rationalisation et d'efficacité (...)

Afin de conforter l'entraide sociale à travers une solidarité spatiale, Nous invitons le gouvernement à mettre au point une stratégie novatrice, vouée à l'amélioration des conditions de vie des populations des zones montagneuses et à la valorisation de leurs potentialités économiques, culturelles et écologiques (...)

La bonne gouvernance constitue assurément la clef de voûte de l'édifice en construction, celui du développement et de la démocratie (...)

Dans Notre résolution à promouvoir la gouvernance territoriale, Nous avons décidé de lancer un chantier fondamental de réformes, en l'occurrence la mise en place d'une régionalisation avancée qui, Nous le souhaitons, marquera un saut qualitatif dans le processus de démocratie locale (...)

Convaincu que Nous sommes qu'il ne saurait y avoir de bonne gouvernance sans une réforme profonde de la justice, Nous allons t'entretenir prochainement [cher peuple], avec l'aide de Dieu, de la mise en chantier de cette réforme, après avoir reçu les conclusions des larges consultations qui ont été engagées à ce propos (...)

J'implore également le Tout-Puissant pour qu'Il fasse aboutir les efforts louables que chaque Marocaine et chaque Marocain déploient, au pays comme ailleurs, pour concrétiser leurs ambitions et leur aspiration au mieux-être et au bonheur (...)

Dieu est un excellent Maître et un excellent Défenseur.

La culture de sujétion se travaille donc ici comme un élément d'interprétation de la nature du malentendu, en ce que celui-ci interroge les insuffisances dans la reconnaissance d'autrui. On a conscience, en disant cela, du postulat induisant que la sujétion s'opposerait à la démocratie et nous prendrons alors comme appui théorique la définition fournie par Jacques RANCIERE lorsqu'il dit que « la démocratie est l'institution de sujets qui ne coïncident pas avec des parties de l'État ou de la société, des sujets flottants qui dérèglent toute représentation des places et des parts »¹³. La dimension participative destinée à adapter ces aspects saillants de l'hétérogénéité, ce qui fait l'acte politique dans sa dimension civique, peut-elle avoir la même signification dans une culture de sujétion, où par définition la place de chacun est légitimée par un ordre politique de nature autoritaire (autocratique et religieux) ? Poser cette question incite donc à comprendre les rouages de cet ordre politique et social qui imprègne les valeurs ainsi que les habitudes quotidiennes et qui, pour reprendre les termes sans complaisance de Abderrahim EL MASLOUHI (2006) interroge sur « la prédisposition du sujet marocain à s'installer mentalement dans la captivité du pouvoir religieux et civil ». Nous préférons intervertir cette interrogation en remarquant comment la puissance de la verticalité et de la domination s'incarne avec persistance dans les relations, en dépossédant les populations définies comme pauvres et analphabètes de toute aptitude à organiser leurs pratiques spatiales. Dans les entretiens portant sur la légitimité de l'intervention, une condescendance presque machinale à l'égard de ces populations dont il faut désormais tenir compte, transparaît lorsque l'interlocuteur décrit la nature de sa nouvelle mission :

18 - Le rôle principal, c'est de faire travailler les gens dans la façon qu'on a dit. Et surtout les riverains de la forêt, pour qu'ils respectent la forêt parce que sinon ils veulent pas faire attention.

21 - Par incitation, heu... une sensibilisation, on peut mener un travail de profondeur pour ... pour un projet d'exploitation désiré par l'Etat (...) Parce que maintenant, à cause du rétrécissement de l'espace pastoral depuis la sécheresse, à la DAR ils nous disent : trouvez-nous des zones qui peuvent recevoir des projets, puisque ces gens-là ne veulent pas s'organiser tous seuls.

17 - L'étude va nous fournir des scénarios de gestion de l'espace et on va réaliser des ateliers dans ce sens. Concertation et bénéfice. Ce sont des mots-clés qui se trouvent dans le document de cadrage, dans la stratégie globale. C'est la nouvelle stratégie : la concertation avec la population locale. (...) Si on arrive au développement de la femme rurale, donc c'est terminé on a réussi.

- *Vous pouvez m'expliquer en quoi consiste ce développement de la femme rurale s'il vous plaît ?*

- Ça consiste à améliorer... à chercher des sources de revenus pour la femme rurale parce que heu... le contexte des populations... ce sont des populations pauvres, donc il faut trouver des alternatives pour diminuer la pression sur les ressources naturelles. Parmi ces alternatives-là il y a la femme. Donc par exemple on organise les femmes sous forme d'association d'apiculture ou bien ... heu... d'autres

¹³ RANCIERE 1995, p.140

associations pour qu'elles... heu... pour qu'elle occupe son temps... parce que heu... si elle reste à rien faire, elle va heu... elle va s'ennuyer !

On a, dans ces extraits, souligné plus particulièrement les éléments de jugement qui établissent nettement comment la relation à l'habitant du douar de montagne, bien qu'incorporée dans une procédure de concertation, est sclérosée dans une institution que le pouvoir exécutif s'est approprié de longue date. La gouvernance, pourvu quelle soit « bonne », est présentée comme la mise en visibilité de scènes de négociation, où des échelles de crédibilité différentes se rencontrent, mais sans forcément remettre en question la hiérarchie sociale instituant le « sous-développé » comme un individu inapte à valoriser un espace dont l'importance est déterminée ailleurs (voire inapte tout court).

La première traduction spatiale qu'on peut attendre de la gouvernance, qui consiste en une redistribution du pouvoir et des responsabilités dans la prise de décision, c'est l'émergence d'un espace public solide. C'est-à-dire un espace qui n'implose pas sous les pressions contradictoires et qui fait l'objet d'une délibération sans préjuger des (in)capacités des individus à se rendre attentifs au bien commun. On retrouve le *voile d'ignorance* de Rawls, lorsqu'il affirme que la justice peut se réaliser si chaque personne se trouve dans la méconnaissance de sa place et de son rôle dans la société, ainsi que de celui d'autrui. Chacun, ainsi, se sent potentiellement lié à toutes les situations possibles, du plus puissant au plus démuné, et raisonne donc en sorte que nul ne puisse se sentir lésé. Mais alors comment évaluer si les scènes de négociation, qui émergent sous la poussée concomitante de la communauté internationale et des ajustements politiques du gouvernement marocain, représentent un espace public solide et non affecté par des pratiques occlusives ? C'est-à-dire tout ce qui boucherait des failles dans le processus libéral, ou du moins en donnerait l'illusion. On pense ici typiquement, et sans spécialement y mettre de cynisme, aux versions non édulcorées de la vie citoyenne fournies par des interlocuteurs interrogés de façon détournée sur cet imaginaire démocratique, qui met en tension le bien commun et les intérêts individuels :

8 - Mais le maire non seulement il le reconnaît le bidonville, mais il essaie d'en créer un maximum pour... tu vois le maire c'est un élu. C'est un élu, d'accord ? Et à la limite plus il y a de gens non éduqués, non urbanisés, ne connaissant pas les tenants et les aboutissants de la ville et de son fonctionnement, plus facilement il peut avoir ces voix ! Donc à la limite c'est le maire qui est le plus intéressé pour créer un bidonville ! C'est un levier.

14 - C'est une manière de gérer, bon, entre guillemets « à la makhzanienne », et quand on dit « makhzani » ça sous-entend ce que ça sous-entend... donc heu... manière de gérer dans laquelle on n'est pas à 100% un pays démocratique et pas non plus à 100% un pays dictateur... dans une phase

politique générale de transition, heu... le contexte général quand même il influence un peu les pratiques (...) En fait la démocratie n'est que d'apparence... Et la législation elle est aussi très ambiguë, elle donne des droits d'une main et les relève de l'autre main ! C'est pas la législation qui fait la loi, mais ça dépend du positionnement des uns et des autres et de la force des uns et des autres !

7 - On se rend compte aussi que les gens, même si dans leur langage... bon ils cherchent les nouveaux concepts, les nouveaux heu... ils coiffent un peu leurs discours par des thèmes tels que la gouvernance, la participation... au fond soit qu'ils ne les comprennent même pas, soit que leurs discours n'a aucune relation avec leurs pratiques, soit qu'ils les... bon c'est une... il y a une grande différence entre les pratiques et les discours des gens.

13 – Soyez sûre et certaine que quand le Wali adhère à des projets, tous les acteurs, depuis le Conseil Régional jusqu'à la petite association civile... tout le monde adhère sans problème ! Si le wali l'a dit alors maintenant ça y'est.

Ce qu'on veut dévoiler par ces extraits, c'est aussi la petite phrase glissée tandis que la main cache l'enregistreur, ou bien que la personne se penche dans une attitude de confiance. Ce n'est pas ce qui devrait se dire, mais pourtant c'est si vrai, semblent-ils faire passer comme message. Puis la personne se redresse, reprend une voix forte et assurée, esquive cette rapide baisse d'attention dans son propre récit sur la démocratie participative, au point que sans l'enregistrement on en arriverait presque à douter de l'avoir entendue. Certains demandent même de stopper l'enregistrement pour glisser certains jugements sur la vacuité des formules adaptées clefs en main dans une société qui fondamentalement les refuse, simplement parce que ça ne cadre pas avec ses habitudes.

On doit maintenant replacer plus clairement cette réflexion dans le questionnement initial, qui est de voir pourquoi le quotidien de la relation à l'autre exprime – ou plutôt n'exprime pas, ce qui est bien plus révélateur - une reconnaissance de sa légitimité socio-spatiale. Ce qui nous paraît ressortir de la gestion négociée des pratiques spatiales dans les marges, c'est surtout une attention accrue à l'articulation des échelles de crédibilité : les gestionnaires de l'espace national et les experts de la qualité socio-environnementale éprouvée à l'international doivent prioritairement pouvoir se rencontrer sur des scènes communes et avec un langage commun. L'importance du processus semble davantage relever de cet effort de rencontre que du résultat. Dans le cas de la montagne marocaine, on peut considérer que l'habitant est effectivement reconsidéré comme un usager acteur, mais il ne faut pas perdre de vue que ses pratiques sont métabolisées dans des interventions pensées à l'aune de certitudes techniques, voire bureaucratiques. C'est une autre forme de soumission, qui n'intègre pas forcément les schèmes culturels locaux. Le projet intégré et ses produits dérivés (associations de femmes, ateliers participatifs remplaçant le rôle régulateur de la J'maâ, gestion des terroirs villageois pensée selon les critères d'un bureau d'étude) n'ont-ils

pas tendance à valoriser des comportements qui se conforment à ce qu'on attend d'eux : se couler rapidement dans un système territorial qui n'apporte pas d'autonomie et répond à des exigences externes ? Selon Hassan ZAOUAL (2002) qui a publié une thèse d'Etat sur le rôle des croyances dans le développement, un *simulacre protecteur* permettrait de mettre en oeuvre des comportements de mimétisme pour bénéficier d'une crédibilité dans les *couches supérieures* du terrain sans toutefois le modifier en profondeur :

« Le mimétisme sert ainsi d'appât aux projets de développement, notamment ceux qui sont financés par l'aide internationale, sans que les perceptions soient communes. De toutes manières le caractère hâtif du matérialisme des développeurs (...) se charge de mettre les identités culturelles au vestiaire car la discussion doit être purement technique. (...) L'idée généralement retenue, à la base d'un projet de coopération au développement est celle d'un besoin qui paraît objectif, voire palpable. La réponse du système est rapide, il faut organiser sa satisfaction sans que la conscience des motivations profondes des acteurs du développement soit clairement établie (...) Si certains éléments du paquet de développement sont recyclables du point de vue des traditions locales, ces dernières développeront, en apparence, le besoin global du projet dans les critères du regard des agents de développement. »¹⁴

Telles que décrites par les différents interlocuteurs, ou même vécues en observation active¹⁵, les réunions participatives ne se départissent pas véritablement d'un mode de fonctionnement hiérarchique puisque le sens de circulation des décisions prises reste du haut vers le bas. La vision prédéterminée du développement local n'est négociée que dans l'objectif de recueillir une adhésion. Le risque est que ce qui est porté à la concertation consiste surtout à définir de quelle manière les sociétés locales vont adapter une solution élaborée à l'extérieur, mais cela tend à donner à l'agriculteur lui-même (ou au public ciblé) le rôle d'un objet d'intervention et non celui de partenaire. On comprend que ceux-ci ne sont pas dupes et que le codage relationnel qui est activé est celui du *malentendu bien entendu* (qui d'ailleurs n'est pas sans rappeler celui de *simulacre protecteur*) :

5 - Faut pas commencer sans logique. Les Américains, ils veulent donner des brebis aux femmes, pour dire qu'on a fait le développement de la femme. Bon très bien. Mais qu'est-ce qu'elles vont manger ces brebis, hein ? On n'a pas d'herbe, il n'y a pas de fourrage. Donc d'abord il faut réfléchir à un projet d'agriculture, disons pour avoir du fourrage. Et aussi réfléchir à un projet pour avoir un point d'eau pour les brebis. Mais non, on va avoir les brebis et ça va être compliqué pour nous après de trouver tout ça..

Ainsi, la définition des besoins est couverte par la connaissance de l'expert en développement, qui vient légitimer des stratégies de gestion territoriale sans tenir prioritairement compte des motivations ou des fonctionnements des populations

¹⁴ ZAOUAL 2002, pp.335-337

¹⁵ La barrière de la langue n'empêchant pas le travail des yeux... au contraire c'est aussi une opportunité de capter d'autres indices : pas de présence féminine ; une surreprésentation de l'autorité ou des concepteurs du projet ; la façon dont les gens se tiennent, s'isolent, se désintéressent, entrent ou sortent de la pièce.

montagnardes. Faire de la participation n'empêche donc pas que l'écoute soit confisquée au profit de valeurs et de principes qui reproduisent un rapport implicite de domination :

16 - On a reçu des Anglais et des Suisses qui sont en train de prospecter dans la région pour voir quels sont les circuits de tourisme de montagne qui peuvent être mis à profit chez nous ici.

- *Ce sont eux qui décident ?*

- Bof oui, comme ça tout le monde est content hein (rires).

Il nous semble que l'adhésion d'une communauté à un projet, surtout lorsque celui-ci entre en concordance avec des réalités matérielles de plus-value socio-économique¹⁶, devrait passer par une reconnaissance préalable du fonctionnement de cette communauté et ne pas reposer sur la consultation participative comme seule voie de légitimation. Le point suivant s'attache précisément à la seconde thématique d'inertie qui laisse supposer que la réalité protéiforme des mobilisations et initiatives locales est parfois amalgamée très opportunément avec le principe de gestion participative intégrée.

3.2.2. Inertie II- La cohérence à l'épreuve de la problématique foncière

La notion de *place pour l'autre*, qui est travaillée dans la réflexion sur l'équité, trouve une concrétisation dans la question foncière. Dans une thèse d'état consacrée aux mutations et aux dynamiques rurales dans le Moyen-Atlas, Lahsen JENNAN (2004) consacre un chapitre aux inégalités historiques des formations foncières et à leurs conséquences sur l'évolution socio-spatiale des structures agraires et pastorales. Il explique que, traditionnellement, l'espace rural connaissait un fonctionnement collectif tribal permettant le déplacement des semi-nomades et transhumants. L'appropriation du sol ne se faisait pas en termes de propriété individuelle mais de territoire politique, « dont l'étendue et la localisation dépendaient du poids démographique du groupe, de sa capacité à l'exploiter et de la nature des traités passés avec les groupes voisins (...) Cette réalité mouvante faisait obstacle à l'apparition de limites foncières nettes.»¹⁷. Le Protectorat identifia ces espaces de parcours comme le *bled J'mâa*, tandis que s'organisait petit à petit la mutation d'un espace de rapports sociaux en milieux physiques dont dépendaient les tribus pour vivre. Cela a contribué à mettre en place des régimes fonciers privés en morcelant les terres collectives et en instituant une mise sous tutelle de l'espace considéré comme public (dahir de 1919). La rupture des complémentarités de finage qui a affaibli les communautés

¹⁶ Petite et moyenne hydraulique pour l'agriculture, développement des activités artisanales par l'élargissement du tissu économique à la force de travail féminine, désenclavement par l'accès à une piste où à l'électrification...

¹⁷ JENNAN 2004, p.202

montagnardes est directement à relier à cette désorganisation des structures socio-spatiales traditionnelles. L. Jennan souligne le fait que « par le biais de la propriété foncière, la colonisation a apporté un trouble profond dans les relations sociales traditionnelles des populations locales »¹⁸. Alors qu'aujourd'hui l'étendue des forêts montagnardes représente un patrimoine suffisamment important pour que l'Etat y consacre des programmes développementalistes dans un contexte environnemental qui redéfinit les rapports sociaux, le pastoralisme renouvelle ses enjeux. Les structures sociales traditionnelles, le lourd passif de l'interventionnisme étatique et les forces externes qui agissent sur ces espaces forestiers s'entremêlent et font plus ou moins implicitement du traitement foncier un facteur de dynamisme ou de blocage. C'est un élément qui n'est pas totalement évincé de certains entretiens, à condition de diriger les questions précisément sur ce point si on sent que la confiance le permet :

21 – Il y a eu une rupture du système sylvo-agro-pastoral (...) alors il y a eu amputation d'une grande partie des alpages d'hiver. Les gens ne trouvant pas où passer l'hiver, ils se sont sédentarisés complètement sur les parcours collectifs (...) Les terrains ont commencé à se dégrader et avec les années de sécheresse qu'à connu le Maroc durant ces 25 dernières années, il y a eu l'afflux aussi d'un certain nombre de nomades des provinces riveraines. Au début c'était pour sauvegarder leurs cheptels, mais ils se sont installés définitivement sur des parcours collectifs qui ne leur appartiennent pas. Ce ne sont pas des ayant-droit et ça crée maintenant des problèmes (...) Je signale à ce propos qu'il y a eu la tentative du Projet Moyen-Atlas (...) mais il a buté sur ces... voilà, le problème social n'a pas pu être résolu et ça a été un peu finalement l'échec des interventions.

Si décomposer la problématique foncière du Maroc relève d'un véritable travail de spécialiste, mêlant compétences juridiques et ethnologiques entre autres, il est donc quand même réaliste de ne pas en négliger l'importance dans le cadre des projets de développement territorialisés. La particularité est que cela ne relève pas exclusivement d'une politique à faire évoluer ou à moderniser, mais qu'il s'agit bel et bien d'une question de fond, qui touche à l'organisation socio-spatiale historique et qui s'imprègne de valeurs culturelles.

10 - Les grands problèmes qui se manifestent ici dans les terrains éloignés, c'est les limites. A cause des bornages qui ne sont pas officiels, c'est juste des talus et heu... il y a beaucoup de contentieux sur les limites. Si quelqu'un passe la limite du talus, alors il peut y avoir des règlements de compte extraordinaires ! Les limites sont bornées physiquement, il n'y a rien d'écrit. Mais dès qu'il y a quelqu'un qui touche à ça... c'est automatiquement des problèmes sérieux ! Les gens là-bas ils sont respectueux de toutes ces limites foncières, elles leur sont intégrées, c'est-à-dire que si tu y touches un petit bout, c'est comme si tu leur touchais les yeux ! C'est le lien entre l'homme et la terre.

Dans un article co-écrit avec Sylvie Duvillard (DUVILLARD, FAUVEL 2004) nous tentions de démontrer pourquoi l'appropriation foncière en tant qu'acte de territorialisation intense, à la

¹⁸ Ibid.p.209

fois morceau de la surface terrestre mais aussi et surtout continuité de la personne et de la famille (CAPDEVIELLE 1986), représentait une ressource territoriale spécifique. Nous postulons alors que ces forts enjeux d'appropriation peuvent influencer la dynamique territoriale (les exemples de Nyons et des Baronnies servaient à illustrer combien ces enjeux reposaient sur des représentations individuelles que l'acteur institutionnel et/ou politique réussissait à valoriser). On a donc émis l'hypothèse qu'en cas de perte de maîtrise sur les processus d'appropriation, ce foncier pouvait représenter une sorte de contre-ressource territoriale en devenant ce qui échappe à la décision de l'aménageur public ; le contexte du Maroc nous avait paru représenter l'opportunité de tester cette déduction inversée. Les entretiens avaient donc intégré la dimension foncière dans les pistes explorées pour comprendre la réalité des nouvelles approches aménagistes et développementalistes.

Les projets de territoires, qui représentent les outils de l'équité territoriale ambitionnée par le SNAT sur la base de la *synergie différentielle*, sont effectivement d'autant plus complexes à élaborer que les structures foncières présentent une forte diversité confinant à l'incohérence pour qui voit ça de l'extérieur. Le régime de la terre garde les traces historiques des différents systèmes fonciers qui se sont succédés. Cette diversité mêle les systèmes d'organisation pastorale et tribale (*orf*, fonds de coutumes préislamiques), les statuts religieux (*chariâ* musulman légiférant le foncier à partir de la ville et faisant du rural un espace de prélèvement) et la codification foncière civile mise en place depuis le protectorat. Ainsi, la moindre mise en place d'un projet d'aménagement en milieu rural impliquant la question foncière (et comment peut-on faire autrement ?) touche par effet de dominos un édifice alambiqué enchevêtrant les lois *habous* sur les dévolutions successorales, les terres domaniales, les terres collectives et le régime *melk* privé, les procédures d'imprescriptibilité, celles de l'immatriculation moderne, les droits de passage et les organisations pastorales en vigueur auxquelles se surimposent les interdits forestiers émanant de la législation étatique (cf. encadré 9).

Seule une connaissance très fine de la situation foncière locale, ou du moins de ses éléments structurants, permet de comprendre ou de prévenir des situations de tensions ou de blocages que n'anticipe pas forcément la vision techniciste. Or qui possède cette connaissance très fine, sinon les notables locaux et usagers directement impliqués dans les négociations et jeux de pouvoirs sur l'espace ? Car ce ne sont pas les bureaux d'études et bailleurs de fonds internationaux, auxquels les secteurs ministériels font appel, qui en maîtrisent cet aspect aussi primordial qu'il est rendu discret. Comme une bulle d'air dans le

fonctionnement du malentendu, qui ouvrirait une fenêtre inattendue dans *l'imaginaire démocratique* pour montrer qu'il ne peut pas plus reposer sur le particularisme que sur l'universalisme de la reconnaissance de l'autre. Ces phrases viennent à l'appui de cette interprétation, en montrant comment il arrive que le malentendu ne fonctionne plus et ne joue plus son rôle implicite :

2 - Parfois on sent un vide au niveau des orientations des bailleurs de fonds. Et plusieurs fois effectivement on a déjà eu ce genre de comportement lorsqu'ils viennent et quand ils essayent de développer des concepts que nous on n'a pas. Je pense que... qu'ils ne savent pas comment l'adapter parce que... ils ignorent beaucoup de choses sur la loi... ou c'est plus souvent l'absence de la loi sur des domaines bien précis comme la terre. Il faut voir les choses autrement sinon on fait beaucoup de perte de temps !

Au mieux peut-on se demander si le transfert de compétence concernant le management territorial (peut-on l'appeler ainsi ?), qui se structure résolument sur une ingénierie prospectiviste franco-française, prend conscience de ces valeurs liés à la terre et au sang (espace de la tribu) qui émergent en fait à l'inconcevable. Si auparavant l'opposition était claire : forestiers contre montagnards, il faut quand même souligner qu'aujourd'hui les procédures participatives ont pour nécessité de fondre le projet social communautaire (qui d'ailleurs peut se prolonger en direction des générations suivantes) dans une seule logique spatiale dominante. Or les formalités imprécises de l'usage foncier rural conditionnent forcément la validité des approches rationnelles et techniques. Au final, les méthodologies dites « intégrées » consistent davantage dans l'écoute des besoins des gens en terme de création d'infrastructures nouvelles (puits, pistes, PMH, brise-vents) que dans la gestion des difficultés d'organisation entre ayant-droit. C'est dans ce type de questionnement que nous voyons les failles du raisonnement exclusivement en terme d'équité, malgré une logistique institutionnelle implacable et la redondance des dispositifs applicatifs du DD.

Cela ouvre une piste de recherche à approfondir : il faudrait essayer de recenser et de cibler plus spécifiquement les expériences de projets participatifs intégrés qui prennent en considération la dimension lignagère comme paramètre fondamental dans l'adhésion au projet territorialisé. Pas au sens ethnologique pur, mais très concrètement en termes de droits d'usage sur les parcours collectifs et de conflits sous-jacents qui en compliquent la lecture. Dans le cadre de la montagne atlasique, l'espace collectif, qui ne peut pas se gérer comme un espace public, se place au centre des préoccupations tant il est un cristallisé d'enjeux concernant l'appartenance sociale à la terre et de conflits potentiels concernant l'accès aux ressources. Comment des procédures aménagistes fixes peuvent-elles composer avec des pratiques de semi-sédentarité qui déplacent ces enjeux, au sens matériel du terme ?

Est-ce qu'on doit alors émettre l'hypothèse que, faute de prendre suffisamment en considération cette problématique foncière spécifique au monde pastoral de montagne, les projets de développement contribuent à remplacer les usages endogènes par des modèles différents d'utilisation de l'espace qui influencent notablement les rapports sociaux communautaires ? L'effet paroxysmique serait que ces procédures participatives réputées générer de l'adhésion et un sentiment de justice, conduisent à une déresponsabilisation des acteurs concernés vis-à-vis de leur patrimoine paysager, biologique, nourricier.

Encadré 9 - éléments de diversité des régimes fonciers pouvant se superposer

Melk : propriété individuelle régie par le droit musulman et qui s'oppose à la propriété de l'état ou des tribus. Toutefois les droits du propriétaire *Melk* restent limités par le droit musulman qui fait prévaloir le maintien du patrimoine de la famille patriarcale sur la propriété privée individuelle.

Terres collectives : domaine appartenant aux collectivités (dotées de la personnalité morale) et qui peut être délimité et immatriculé. Le dahir de 1919 définit alors pour organiser le pouvoir de tutelle entre les collectivités et l'Etat. Les chefs de famille peuvent avoir un droit de jouissance sur une part de ce domaine collectif, mais sans quantification, et les modes de gestion de cette terre (accession, parcellaire collectif) sont organisés par les Jmaâ en faveur des « ayant-droit ». Elles sont en général considérées comme la base foncière de la petite paysannerie. Dans le cadre des périmètres d'irrigation, elles peuvent être transformées en terres Melk depuis un dahir relatif aux investissements agricoles, daté de 1960.

Terres Guich : Terres inscrites au domaine privé de l'Etat, dont celui-ci a concédé la jouissance à certaines tribus en contrepartie d'un service rendu d'ordre militaire. Elles se trouvent principalement à la périphérie des villes impériales, en particulier autour de Marrakech.

Domaine Privé de l'Etat : comprend l'ensemble des terres récupérées (notamment à la fin du Protectorat) par expropriation, séquestre envers les personnes frappées d'indignité nationale (soutien à l'ennemi par exemple), confiscation. Elles ont notamment servi dans le cadre de la réforme agraire de 1972

Biens Habous : Terres « cléricales » issues du dépouillement volontaire d'une personne souhaitant faire sans commerce, œuvre de charité et de dévotion à Dieu. Ces terres peuvent être louées mais font difficilement l'objet d'un commerce de production puisqu'elles servent à la rémunération des agents du ministère des *Habous* ;

Immatriculation : base juridique souhaitée par le Protectorat pour légitimer la propriété coloniale. C'est le régime moderne par excellence, qui utilise le recours au crédit et à la valeur marchande pour qualifier la terre. Les procédures d'immatriculation en cours pour rénover le système foncier présentent peu de résultat, tant elles semblent longues et difficiles à mettre en œuvre.

Conclusion

Par l'étude des modalités spatiales de requalification de la marge montagnarde, nous avons pu soulever une double question qui entre en résonance avec la problématique de la mise en visibilité de cette marge. Si le recours à la durabilité permet de jouer sur des formes d'équité socio-spatiale grâce auxquelles la montagne ne représente plus la part cachée du système territorial, peut-on alors considérer que la nouvelle politique publique aménagiste a apporté de la justice ? Or cette justice, qui se matérialise par la transformation d'un espace de relégation en espace de validation, interroge sur la façon dont la marge est ainsi adaptée à une nouvelle architecture territoriale qui ne remet pas en cause les bornes, mais plutôt les fonctions spatiales. C'est ce qui nous a conduit à aborder les leviers permettant qu'un dysfonctionnement soit présenté comme une régulation. En partant de l'idée que l'inconcevable représentait une ressource pour la compréhension des mécanismes à l'œuvre dans ce processus de transformation, nous avons émis l'hypothèse qu'un *codage relationnel* spécifique était mobilisé pour valider la crédibilité de cette transformation. Sans cela, la « refabrication » de l'espace public sous forme de scènes de négociation ne pourrait pas procéder d'une rhétorique destinée à conjuguer efficacement l'universalisme de la référence à la place de l'autre et le particularisme d'une situation territoriale historiquement et culturellement ancrée dans un déni de l'autre.

On a ainsi recherché ce qui, dans les scènes de négociation de la montagne atlasique, éclaire sur le fait que les méthodologies participatives et le brouillage référentiel polarisent sur une externalisation de l'objet territoire. C'est un peu ce que Michel MARIE (1989) nomme une *triangulation territoriale*. Dans cette image, le territoire ne cristallise plus la relation historique de l'individu à son espace vécu (dans le contexte étudié, celui d'un espace pastoral dont la substance se reproduit dans les liens d'appartenance à une tribu). Il devient la mise en scène de cette relation sous le regard d'une validation conçue à une échelle différente (la protection environnementale). Cela renvoie à un questionnement sur une forme de *résistance participative* (POUJOL 2004) qui se construit sur des comportements binaires alliant maintien des traditions et participation, que ce soit par conviction comme par « opportunisme ». Le *Care*, en tant qu'approche centrée sur le rapport à autrui dans le quotidien, nous a alors permis de regarder dans quels malentendus se construit le *codage relationnel* qui instaure et valide pourtant l'espace de l'équité. Cela nous a offert la possibilité

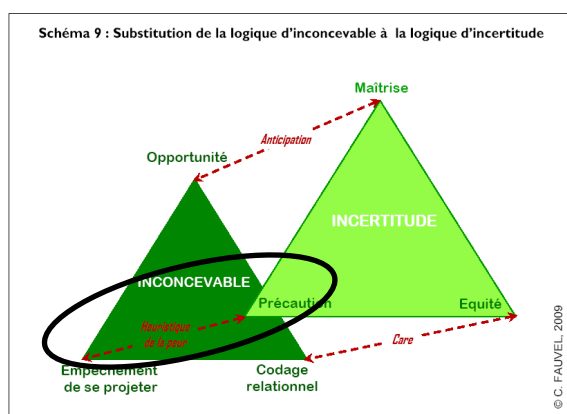
d'aborder l'espace comme le signal qu'il y a une rupture dans la relation à l'autre, plutôt que comme une matière malléable dévolue aux projets développementalistes et aménagistes.

Ce qu'on a alors questionné par le malentendu n'est pas tant la recherche d'articulation de projets développementalistes, que le fait de ne même plus se poser la question de savoir s'il est ou non opportun de se référer au "développement durable". Cela ne revient pas du tout à dire que la notion, mobilisée à toutes les échelles et dans tous les discours, est impuissante à renouveler la réflexion ou à produire des projets de territoire. En revanche on constate qu'elle s'accompagne d'un brouillage référentiel qui la rend, ainsi que ses produits dérivés (participation et gouvernance), paradoxalement assez confortable à utiliser et entraîne une banalisation de leur portée politique. En travaillant ce brouillage référentiel par l'entrée du malentendu, on a tenté de montrer de quelle manière celui-ci opérait pour permettre une rencontre qui pourrait consolider l'espace public. Sans ce malentendu opérateur, les marges auraient-elles la possibilité de sortir de leur statut de part cachée du système territorial ? Car nous ne perdons pas de vue que l'intervention aménagiste semble viser davantage la crédibilité à partir de la contradiction entre les projets que la performance de leur articulation. Et si au fond c'était ça la justice spatiale dans les marges : utiliser l'espace comme ce qui permet de penser en même temps la norme et la différence à cette norme ?

Chapitre VI

Vers de nouvelles stratégies d'adaptation ?

Introduction



Nous passons maintenant au second lien mobilisé pour réfléchir sur l'indissociabilité entre logique d'incertitude et logique d'inconcevable. On rappellera simplement que l'artificialisation triangulaire ne prétend pas représenter *stricto sensu* un filtre de modélisation, parce que les approches identifiées se servent surtout d'éclairage mutuel. Isolée, l'*heuristique de la peur* que nous

allons à présent utiliser est relativement délicate à manier, car elle possède une connotation spécifique habituellement requise pour garantir la vertu conceptuelle de la précaution. Mais c'est parce qu'on l'a associée au *Care*, accentuant le rapport ordinaire et ignorant à autrui, qu'elle incite à approfondir ce que recouvre pour les différents acteurs territorialisés la représentation du projet, de la projection, du temps présent et du temps lointain. La crédibilité des processus d'anticipation dans les dynamiques territoriales en dépend. En effet, comment évaluer la façon dont le futur est envisagé si on ne prend pas en compte la façon dont l'existence de l'Autre est envisagée ? Les projections démographiques mondialisées, on l'a vu précédemment, établissent de manière générale l'accroissement de populations urbaines et paupérisées. Lorsque l'acteur public établit une vision prospective de son

territoire destinée à fabriquer le contexte qui lui semble le plus pertinent pour canaliser les évolutions à venir, ne met-il pas plus ou moins consciemment en oeuvre un filtre de similitude vis-à-vis d'autrui ?

Dans le cadre des recherches de terrain, nous n'avons pas ciblé l'observation des mécanismes de la précaution à proprement parler, ainsi qu'une étude relative aux risques aurait pu vouloir l'approfondir de manière très contextualisée (pour les seuls risques naturels, citons les événements sismiques, les tsunamis, la sécheresse combinée à l'érosion et les risques de crues torrentielles dans les massifs atlasiques). Nous avons plutôt considéré cet item comme celui qui ouvre un large champ d'anticipation aménagiste, en cherchant alors dans les discours des acteurs relatifs à l'organisation du territoire, comment étaient appréhendées les conséquences ou les attentes et si cette projection servait à diriger l'action au présent. De la même façon que le *codage relationnel* est la formalisation de ce qui s'est invité fortuitement dans le traitement de l'équité sur le terrain, ce que nous avons appelé *l'empêchement de se projeter* est la formalisation des éléments indissociablement mêlés à l'investissement temporel que les différents acteurs de l'aménagement et du développement ont présenté en situation de terrain. On rappelle que cette expression est issue des réflexions menées dans le chapitre IV, à partir d'une exploitation de l'éthique jonasienne faisant de la reconnaissance de l'ignorance de l'Autre une condition pour penser autrement les modalités de l'action dans le temps long.

Dans ce chapitre, nous montrerons comment nous pouvons utiliser *l'empêchement de se projeter* pour éclairer la capacité de prise en compte des évolutions que la précaution appelle. Sous cet angle, nous proposons de voir que l'innovation aménagiste dépend peut-être d'une stimulation de la réactivité de l'acteur territorialisé : est-il possible de transformer la cause d'un problème repéré en outil de résolution ? Le corpus d'entretiens, déjà largement mobilisé dans le chapitre précédent pour mettre en lumière les décalages entre les discours et les ressorts de l'action, donne ici des points de repère sur la façon dont la conception du temps s'inscrit également dans un malentendu fournisseur de conformité entre les attentes et les pratiques. Sauf que dans le cas présent, ces points de repère nous aident à investiguer la mutation qu'il nous semble percevoir dans cette problématique de la conformité. C'est pourquoi l'exploitation de discours institutionnels produits autour de la question du projet de société imaginé et souhaité pour le Maroc sert ici de matériau-source, pour approfondir l'intuition que la durabilité peut se nourrir d'autre chose que de conformité au modèle dominant. Nous verrons donc si *l'empêchement de se projeter* est une autre façon d'utiliser le

rapport au temps long, en faisant moins de l'anticipation une aptitude à projeter le futur attendu pour le territoire, qu'une capacité à utiliser les ruptures de sens dans la légitimité de l'organisation territoriale. Ce questionnement intervient alors même que la notion d'*inconcevable* est employée par le Haut Commissaire au Plan du Maroc, promoteur d'une réflexion prospective intitulée *Maroc 2030* dans le cadre de la planification stratégique menée avec le PNUD. Les partenariats Sud-Sud et Sud-Nord y sont présentés comme le contexte d'une nouvelle géographie économique du Maghreb, pensée non seulement au travers de scénarii souhaitables, mais également en termes de « crises hors cadre » ou « non conventionnelles » qui nécessitent « de développer des attitudes, des modes d'intervention adaptés aux univers chaotiques [...et de] travailler sur l'inconcevable pour s'y préparer individuellement et collectivement »¹.

1. De l'étonnant couplage prospective / prédestination : « l'exception marocaine »?

1.1. *Maroc 2030* : quand un projet de société est imaginé sur une rupture

La démarche prospective est entrée très récemment au Maroc par des stratégies sectorialisées et néanmoins à fort impact transversal, engagées au milieu de la décennie 2000. La *stratégie 2020 du développement rural* recoupe inévitablement le double objectif du SNAT qui est de générer un rattrapage et une mise à niveau des espaces dévalués par rapport aux espaces de croissance, pour parfaire les potentialités de ces derniers. Des visées conjointement défensives et offensives, qui jouent sur ce que Mohamed SOUAFI, ancien responsable de la Direction de l'Aménagement du Territoire, a nommé un « réalisme itératique ». Autrement dit, une manière de penser un projet de société en régulant les obstacles et aspects problématiques soulevés au fur et à mesure de l'avancement dans la construction des étapes. L'axe méthodologique consacré est celui d'une participation des populations locales à la prise de décision, dans le but de « favoriser l'équité et l'inclusion des populations rurales vivant dans les zones *bour* » (zones de culture non intensive en terres sèches, autrement dit, tout ce qui n'est pas concerné par les grands périmètres irrigués de la modernisation agricole)². La Banque Mondiale ayant constaté l'efficacité de la gestion des coûts lorsque les organisations

¹ Ahmed LAHLIMI ALAMI, 2007 : Démarche Prospective, questionnements opérationnels et urgences pratiques. *Les Cahiers du Plan*, n°15-octobre-novembre 2007

² Projet de développement rural soutenu par la Banque Mondiale depuis juin 2003, à échéance de 20 ans. Fiche technique sur l'URL : <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PROJECTSFRE/0,,contentMDK:21172729~menuPK:2804965~pagePK:41367~piPK:279616~theSitePK:2748750,00.html>

communautaires sont engagées dans la responsabilité de l'exécution, cette méthodologie sert en quelque sorte de cordon à l'escarcelle qui accompagne la validation des stratégies développementalistes du Maroc.

Mais ne revenons pas sur ce qui a été vu au chapitre précédent et regardons plutôt comment s'est progressivement introduite la « philosophie prospective » dans une démarche planificatrice qui ne veut plus se présenter comme une technocratie administrative disjointe des problématiques locales. L'expression mise entre guillemets évite de se restreindre à une approche de type boîte à outil ou lecture par scénarii. Certes cela en fait partie d'un point de vue opérationnel (encadré 10), mais c'est bien la « philosophie » de la démarche qui interroge la mutation du rapport au temps et à l'autorité en même temps. La vision *Maroc 2030*, initiée à partir de 2004 par le Haut Commissariat au Plan (HCP), repose sur l'identification des itinéraires à « suivre pour réaliser le projet de société auquel aspire le Maroc, (...) celui d'une société de progrès et d'équité, fidèle aux acquis de sa civilisation, ouverte sur l'extérieur et sur les valeurs de modernité et attachée à ses valeurs traditionnelles ». L'analyse des documents synthétisant les réflexions menées dans ce cadre montre bien la volonté de définir une place stratégique pour le Maroc dans l'espace monde. Cette orientation de surplomb porte l'accent sur une intégration régionale et sur les configurations scalaires qui offrent les meilleures opportunités d'équilibrer les rapports de force mettant en tension la captation externalisée de la décision et le développement endogène. Les relations y sont pensées en termes de projet mobilisateur, où l'échelle locale prend toute son importance. La synthèse finale des actes du *Forum Environnement Géostratégique et Economique*, dédié à l'évaluation de la position d'un Maroc attentif à ses valeurs culturelles et spirituelles dans l'économie-monde, souligne cette importance de la mobilisation locale :

« le développement doit se faire avec des hommes dans un territoire (...) Les projets viendront plus de la périphérie que du centre. L'important est d'avoir un cadre porteur pour permettre aux acteurs de s'épanouir »³.

Cet épanouissement vecteur du projet de société renouvelé est manifestement au cœur de la nouvelle problématisation prospective, dont le Haut Commissaire au Plan (HCP) Ahmed LAHLIMI ALAMI soutient qu'elle doit pouvoir dégager une voie spécifique au Maroc pour délivrer « l'inquiétude d'un peuple face à la prévalence de valeurs qu'il n'a pas assimilées et qui ne correspondent pas nécessairement aux valeurs auxquelles il croit »⁴.

³ Prospective Maroc. *Actes du Forum I*, p.78

⁴ A. Lahlami Alami, *Ibid.* p.8

Encadré 10 – Prospective : approche et méthode

Les travaux de prospective visent à proposer une interprétation stratégique de l'action au présent à partir de l'éclairage du futur. Cette approche s'est développée en France sous l'influence de Gaston Berger et André Gros (Revue Prospective fondée en 1957) et Bertrand de Jouvenel (Projet Futuribles, 1960, fondation dédiée à la sensibilisation aux problèmes politiques sous l'angle de *l'art de la conjecture*).

Il s'agit d'une démarche destinée à guider le décideur à la fois sur ses marges de manœuvre vis-à-vis des futurs envisagés et sur les conséquences des options choisies. Les éléments d'appréciation fournis par cette démarche n'ont pas pour objet la prédiction ou la prévision, mais la fabrication du contexte conforme aux préférences identifiées.

En France, la méthode retenue par la DATAR (*Délégation à l'aménagement du Territoire et à l'Action Régionale*, créée en 1963 et remplacée depuis 2005 par la DIACT, *Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires*) est celle du *scénario*, qui fournit des points de repères ancrés dans le futur. Cette méthode stimule l'imagination sur un enchaînement séquentiel d'événements, mettant l'accent sur la causalité et la rétroaction entre ces éléments. Les scénarii exploratoires et les scénarii d'anticipation ne sont pas identiques :

- les premiers vont du présent au futur. Ils décrivent la suite d'événements susceptibles de conduire à une situation désirée. On distingue le *scénario tendanciel*, visant à identifier un futur possible à partir de tendances lourdes et de leur probabilité de se prolonger ainsi dans l'avenir, du *scénario d'encadrement* qui, lui, insiste sur les tendances lourdes pour délimiter clairement les hypothèses concernant l'évolution de ces tendances.

- les seconds sont plus au cœur de la démarche prospective. Ils partent du futur désiré pour identifier un certain nombre d'objectifs à mettre en œuvre. Dans ce cadre, le *scénario normatif* est celui qui cherche la façon la plus efficace et plausible de relier ce futur désiré et le présent de l'action. Le *scénario contrasté* se développe davantage sur la limite du plausible, afin de déterminer un cadre de référence privilégié.

Béatrice MOUSLI et ROËLS Corinne 1995, pp.105-116
François PLASSARD 2002, pp.197-214

La « philosophie » de *Maroc 2030* se présente avant tout comme la capacité à générer une situation transitoire, permettant à terme la rupture avec ce qui ne fonctionne plus. Elle questionne à ce titre et de façon pressante la dynamique profonde de la société actuelle, pour comprendre dans quel tissu germe la société que les administrateurs de l'espace national doivent anticiper. Le propos inaugural du HCP dans le cadre de *Maroc 2030* laisse la possibilité d'interpréter l'ambivalence avec laquelle est pressentie cette rupture : « l'avènement d'une société ne se produit que lorsqu'elle a déjà existé dans la société qui meurt »⁵. On en comprend que, d'un certain côté il faudrait rompre avec un certain nombre de déterminants économiques, politiques, culturels, qui ne représentent pas les fondements des pratiques quotidiennes de la société marocaine. Mais en même temps, ces déterminants ont estampillé cette société de

⁵ Idem

manière si profondément enfouie, qu'il faudra les intégrer pour interroger les attentes des citoyens marocains, en tenant compte d'une sorte de « *schizophrénie politique, culturelle et sociale* » (BOUMAZA & DEPOLI, 2005). Ce champ lexical quelque peu mortifère d'une renaissance ambivalente et hybride, se retrouve d'ailleurs dans l'intervention de l'universitaire marocain Mohammed ENNAJI :

« Ce pays est encore de nos jours une contrée où le mort saisi le vif, et cela souvent en raison de la méconnaissance des pesanteurs ou de la non-conscience de leur impact »⁶.

On y voit une résonance intéressante avec ce que l'approche du *Care* a permis de faire ressortir préalablement, montrant comment le malentendu et l'externalisation des décisions sont devenus des conditions de la rencontre. De ce point de vue, la prospective est présentée comme la problématisation d'une transition où des mutations sont en train de se jouer entre, d'une part, une société dont l'organisation contemporaine est issue d'une ouverture subie plus que choisie (Protectorat dans la charnière du 20^{ème} siècle puis idéologie développementaliste sous l'égide du PNUD et de la Banque Mondiale dans la charnière du 21^{ème} siècle) et, d'autre part, une société qui se rassemble autour de forces citoyennes endogènes dont il devient nécessaire de questionner les fondements. Si la question religieuse est intouchable, ses répercussions et ses incidences par rapport aux modalités d'exercice du pouvoir dans les stratégies développementalistes sont en revanche considérées comme devant faire l'objet d'une recherche d'examen critique et d'ajustement, au lieu d'être éludées et absorbées dans des formes variées de malentendu :

« La société marocaine est ainsi traversée par cette caractéristique consistant à taire le sens et la portée modernistes de sa propre pratique (...) La règle est de taire la contradiction et de composer (...) C'est cette profonde contradiction culturelle qui travaille la société marocaine confinée entre sa propre pratique ouverte sur la modernité et les injonctions du religieux. Aussi, malgré les acquis manifestes dans la pratique quotidienne, on peut dire que (...) les enjeux touchant au choix de société ne peuvent s'exprimer de façon explicite (...) D'où l'intérêt d'un regard plus circonspect et plus soucieux des structures lourdes pour comprendre la réalité culturelle du Maroc et des pays musulmans de façon générale.

« La culture de la contradiction basée sur une dynamique de la compétition semble ne faire que difficilement son chemin dans la pratique dominante au Maroc où le mot *consensus* qui jouit d'une faveur partagée cache le plus souvent des divergences inavouées (...) Ces contradictions sont pourtant lisibles à travers les limites fixées à la liberté d'expression dans de larges espaces interdits du fait de leur caractère sacré (...) Elles sont en œuvre aussi dans les interdits explicites ou implicites aux modes d'être propres à l'individu libéré des entraves de l'organisation collective traditionnelle et à l'idéologie qui l'accompagne. Au niveau économique, le recours à un discours conservateur sous couvert de religion brouille les messages sur l'efficacité indispensable à une économie compétitive »⁷.

⁶ Ibid .p.12

⁷ Ibid. pp.67-69

Cette lecture des contradictions culturelles qui s'introduit dans la dimension prospective donne véritablement le ton de ce qui est attendu du projet de société : redonner aux marocains la capacité de définir une vision endogène du futur dans lequel ils se projettent. Le principe sous-jacent est de questionner la dynamique de modernité en s'affranchissant de représentations du monde relativement figées, car reposant sur les fondements culturels ne correspondant pas à la société marocaine et à l'ordinaire des pratiques. C'est pourquoi il est intéressant de relever que la notion de rupture apparaît dans plusieurs interventions compilées par le recueil introductif de *Maroc 2030* et d'ailleurs délibérément soulignée par la synthèse du *diagnostic à la lumière du poids du passé et des exigences de l'avenir (Axe I)*.

Cette rupture serait celle d'un choc salutaire, où l'identité propre du pays s'exprimerait pleinement dans le temps immédiat de l'action, afin de transformer les problématiques socio-spatiales de type marginalisation (pauvreté, enclavement, isolement et place des femmes) en atouts. Pas des atouts directs, bien sûr, mais plutôt des opportunités de modifier structurellement les inerties qui pèsent sur la mise en œuvre des projets de développement, ce que la démarche de prospective *Maroc 2030* présente ainsi :

« Ainsi des dynamiques de changement peuvent être décelées, en déterminant les facteurs favorisant et les facteurs bloquant le changement vers le projet de société désiré.
(...) Les fixations culturelles que le Maroc aurait dû changer continuent à générer des lignes rouges qui deviennent de plus en plus des facteurs de blocage. Dans le même sens, une rupture avec « le miroir » avec lequel le Marocain identifie l'autre, devient plus pressant, afin qu'il puisse considérer l'autre comme différent par sa culture, ses valeurs... et accepter sa différence »⁸

Il est à souligner, ainsi que les nombreux entretiens avec des cadres de l'aménagement ont permis de l'entendre, que ce n'est pas vraiment la pertinence même des schémas anticipatoires qui pose problème. Ceux-ci sont construits selon des logiques et des scénarii étudiés et validés de façon à pouvoir gérer les facteurs de déstabilisation identifiés (cf encadré II). Le problème majeur réside dans la mise en œuvre de ces schémas qui se retrouvent finalement « dans les tiroirs » selon l'image d'un interlocuteur à la DAT, pour faire comprendre qu'ils ne correspondent pas à ce que les acteurs territoriaux attendent comme directives centrales. Ils semblent être directement inapplicables faute de cadre *ordinaire* permettant de les exploiter comme des guides pour l'intervention, ce à quoi ils sont pourtant destinés. Nous voulons voir si à cette absence d'applicabilité ne correspondrait pas précisément un levier potentiel, dans la mesure où elle signe peut-être la rupture sur laquelle *Maroc 2030* a voulu fonder sa vision prospective. Une rupture qui, rappelons-le, est

⁸ Ibid. p.23

envisagée dans les documents institutionnels comme la possibilité de redonner aux marocains une vision endogène de leur projet de société. Il y a donc peut-être une information à retirer du décalage que l'on observe entre un programme anticipatoire destiné à fabriquer le bon contexte à partir des normes dominantes et la prédominance de l'immédiateté privilégiée par les acteurs de terrain. C'est à cette question que le point suivant se consacre, en faisant appel à *l'heuristique de la peur* pour interroger la valeur de l'immédiateté dans une perspective de rapport au temps long.

Encadré 11 - Prospective au Maroc

Economiste ayant enseigné au département de géographie de Rabat, l'actuel Haut Commissaire au Plan a lancé sous le patronage du Roi une vision prospective intitulée *Maroc 2030*, dans laquelle se déploie une volonté de consolider le partenariat euro-méditerranéen et d'éviter tout facteur de déstabilisation des sources de compétitivité. Ces facteurs de déstabilisation sont considérés sous 3 angles principaux :

- géopolitique avec notamment la question épineuse du Polisario et la non moins délicate zone de transit que représente le nord marocain vis-à-vis des mobilités migratoires entre les pays subsahariens et l'Europe ;
- environnemental avec l'aggravation du stress hydrique conjugué à la déforestation, qui laisse présager la paupérisation supplémentaire de 6 millions de ruraux marocains ;
- économique avec la prégnance de l'informel et de la pression démographique sur le marché du travail.

Du point de vue opérationnel, la méthode des scénarii a focalisé sur une stratégie de croissance exposée comme la valorisation d'une compétitivité économique appelant l'essor du secteur privé, sans départir la puissance publique de sa stratégie de régulation sociale. Elle a conduit à dégager des axes prioritaires d'intervention, au regard de leur contribution à la croissance stratégique du pays dans le paysage économique mondial :

- renforcement des capacités agricoles, dans le prolongement des orientations économiques du pays ;
- amélioration de l'offre touristique représentant un secteur à forte plus-value ;
- élaboration d'une politique énergétique transversale, destinée à prendre en compte les injonctions de normalisation édictées par les conventions internationales.

1.2. L'heuristique de la peur pour tenter de comprendre la nature de la rupture

Souvenons-nous que *l'heuristique de la peur* a été travaillée dans le chapitre IV comme ce qui fait comprendre que l'homme doit se confronter à la réalité de son impuissance à connaître le futur. Il doit, selon H. Jonas, en retirer la crainte que ce futur ne soit pas propice à l'épanouissement et au bien-être des hommes à naître, mais pas chercher à programmer l'avenir dans une similitude linéaire de besoins et d'attentes, ou dans une reproduction de l'existant. C'est pourquoi, au lieu de concerner uniquement une incapacité à connaître l'avenir, H. Jonas fait de *l'heuristique de la peur* une capacité créative à se rendre attentif aux

évolutions en cours, car l'autre existera et il faut lui laisser des conditions viables d'existence. Nous avons choisi de mobiliser cette notion parce qu'elle nous semble servir de révélateur dans la transition entre le traitement de la maîtrise corrective à partir de la prise en compte de l'incertitude et le traitement de l'ignorance dans le rapport à l'action, ce qui relève de l'inconcevable. L'*heuristique de la peur* est en effet ce qui propage une capacité créative à se rendre attentif aux évolutions en cours, au-delà d'un certain attentisme qui pourrait être assimilé à du fatalisme ou du désintérêt. Cette notion nous permet donc d'interroger la dimension culturelle dans laquelle s'inscrit la démarche aménagiste telle que le Maroc la conçoit. Car cet étrange couplage mêlant prédestination et prospective peut s'en voir éclairé, en fournissant des indices sur la nature de l'anticipation dans l'action publique. En effet la prédestination islamique faisant de la réponse « Inchaâ Allah », « si Dieu le veut », la conjuration immédiate de l'audace de la décision humaine vis-à-vis de l'avenir, offre une figure paradigmatique de l'inconcevable et peut sans doute être travaillée comme telle. Lui accorder une importance considérable serait ouvrir le questionnement sur la foi et le rôle de la religion, ce que nous n'avons pas souhaité engager ; mais on a vu aussi que ne pas en tenir compte serait incontestablement évincer un élément structurant de la culture marocaine, tant il est évident que de la relation *ordinaire* qu'entretient la société marocaine avec le temps dépendent les conséquences sur son organisation publique.

D'après le dépouillement du corpus d'entretiens, la représentation du temps qui passe semble constituer un blocage par manque de coordination dans une vision commune de l'avenir. En dépit de la « philosophie prospective » déclinée récemment dans *Maroc 2030*, on remarque que la terminologie factuelle qui se rapporte le plus à la notion du temps long est celle de « l'horizon » décliné au plus loin à 2010, qui est le temps du projet court dévolu à montrer un retour d'expérience efficace, ou à 2020 pour les programmes sectoriels de type schémas directeurs. Pour autant, ces sortes de dates butoirs ne semblent pas faire entrer en cohérence des programmes technocratiques ou des intentions politiques avec la mise en œuvre de conditions priorisées et hiérarchisées pour construire avec consistance le contenu de l'échéance. Un responsable à l'Agence Urbaine de Marrakech s'étonne d'ailleurs d'être interrogé sur ce que représente une vision pour l'avenir, dans la mesure où la projection est utilisée pour stimuler la pertinence de l'action engagée, mais ne s'accompagne pas d'un calendrier opérationnel de mise en œuvre et d'étapes de progression sur lequel les acteurs se mettraient d'accord :

7 - Quelle est la vision d'avenir ? Mais personne n'a de vision pour l'avenir ! Tout le monde vous dit 2010, 2010... mais est-ce qu'il y a seulement une vision 2010 ? Est-ce que franchement on a une vision 2010 ? Est-ce que les responsables ont une vision 2010 ? On est très répétitifs nous. Le Roi a dit « 2010 » mais j'imagine que personne n'a jamais osé demander au Roi : « qu'est-ce que vous entendez, Sire, par... qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse pour 2010 en fait ? » (juillet 2004)

D'autres entretiens éreintent les documents de cadrage comme de « la science-fiction pour les hauts responsables de l'Etat », soulignant l'intransférabilité de l'ingénierie territoriale dans le champ de l'action locale et du pouvoir local si les populations ne savent pas apprécier les dysfonctionnements selon les mêmes règles temporelles. On retrouve cette forme du malentendu comme registre dans lequel se déploient autrement les formes de domination et de rapport de pouvoir. En effet, la gouvernance et la participation qui représentent les nouveaux modes de faire dans la conduite des projets territorialisés sont là encore contournés par des pratiques qui se rapportent au temps ; la gestion de ce temps est aussi utilisée comme moyen de différenciation pour stipuler de manière plus ou moins implicite la hiérarchisation prééminente sur toute forme de négociation. C'est ce qu'on peut retirer directement comme conclusion de certains entretiens :

14 - Alors le président, si tu lui demandes c'est quoi son programme pour la semaine prochaine, il peut pas répondre. Et le Wali, il décide l'après-midi de la réunion qu'il va organiser avec tous les responsables de la ville la matinée suivante... et le téléphone qui passe, tout le monde se sait obligé mais n'a pas de préparation, sans rien du tout... tu entres dans une salle, la réunion qui doit commencer à 10h, elle ne commence qu'à 11h et demi parce que celui qui décide la réunion il est parti faire autre chose. C'est la réalité du fonctionnement. Donc quand je dis d'avoir une culture de planification stratégique, une vision pour après, etc... c'est déjà un grand défi !

La proposition intuitive que nous pouvons alors tenter de faire est la suivante : plutôt que de considérer un temps universel, facilitateur en ce qu'il permet la projection du contexte désiré puis le retour organisationnel sur les moyens de l'action, observons-le à l'inverse : pourquoi devrait-il être forcément négatif que ce ne soit pas le temps long qui guide l'action ? Dit ainsi, cela peut paraître en totale contradiction avec la conduite de l'anticipation. Mais on peut s'exercer à penser que l'anticipation se situe aussi dans une autre interprétation que celle de la projection sur le long terme⁹. Pour ce faire, on rebondit sur

⁹ L'approche duelle de l'anticipation dans la gestion territoriale a spécialement été réfléchi dans le cadre d'un séminaire de recherche de l'UMR PACTE-Territoires, axé sur les temporalités à l'œuvre dans la production territoriale : *Agir sur le temps pour produire du territoire : Intervention publique sur les temporalités et aménagement des territoires*, sous la direction de Marie-Christine FOURNY-KOBER 2005-2007. Il est donc légitime de rappeler que l'origine de la réflexion a été menée conjointement avec Sylvie DUVILLARD, dans un contexte d'observation tout à fait éloigné du Maroc, puisqu'il s'agissait du PNR Chartreuse, dans les pré-Alpes du Nord (Contrat de recherche avec le PNR Chartreuse, mené en 2004-2005 sous la direction de Sylvie Duvillard : *Le parc de la Chartreuse et son environnement institutionnel et politique : la question foncière au cœur des relations parc - territoires institutionnels*).

l'extrait choisi, en se demandant s'il ne comporte pas un marqueur involontaire de cette rupture idéologique qui est pressentie par la « philosophie prospective » de *Maroc 2030* comme une opportunité de redonner du sens à des pratiques endogènes du temps.

8 - C'est le Maroc... c'est pas incompréhensible ici. C'est vrai que c'est difficile, mais il n'y a pas de groupe de réflexion sur ces problèmes là. (...) Il n'y a rien, on fait les choses au jour le jour... c'est dans nos habitudes ça. Nous n'avons pas une vision à court terme...enfin à court terme c'est très rare, mais à long terme ou moyen terme jamais !

Cet extrait se présente comme une sorte d'autocritique plus ou moins désabusée, formulée pour procurer une explication, un peu comme une excuse d'impuissance, que l'on retrouve également sous d'autres tournures dans les entretiens portant sur le décalage constaté entre l'investissement théorique de la projection et le désinvestissement que celle-ci recouvre sur le terrain. C'est notamment dans la toute petite phrase « c'est pas incompréhensible ici » que nous plaçons présentement l'indice pour dérouler l'idée que le temps long peut presque contrecarrer l'idée que l'acteur territorialisé se fait de son action. En elle-même, l'expression cristallise cette inversion de logique que nous voulons faire ressortir à propos de l'anticipation. Il n'est pas dit que ce décalage est *compréhensible* dans le contexte du Maroc, mais que ce n'est *pas incompréhensible*. On peut y voir bien plus qu'une façon de parler, en repérant dans cette locution une souche de l'inconcevable que nous pistons. *Compréhensible* laisserait entendre qu'on peut trouver une explication pour décrire l'impuissance à connecter la réalité de l'ordinaire et du quotidien avec l'image projetée de l'avenir. Tandis que *pas incompréhensible*, ne serait-ce pas la suggestion que l'acteur public pourrait activer comme une ressource pour l'action cette impuissance ? En effet se projeter trop loin, c'est peut-être parfois oublier de voir les obstacles qui sont sous les pieds. Alors que tenir compte des éléments « freinants », c'est-à-dire de l'ordre de ce qu'on ne peut pas rendre compréhensible en le dotant forcément d'une explication, sert potentiellement de contrepoids à la virtualisation de la réalité quotidienne. C'est en cela que nous parlons de ressource pour l'action. Car la virtualisation évoquée est celle que comporte une lecture du présent réalisée prioritairement en rétro-projection avec le futur souhaité. C'est par exemple, si l'on se rapporte à la justice socio-spatiale, décréter la légitimité de l'intervention

Pour répondre à la question soulevée par la thématique du séminaire : *comment le temps est-il utilisé dans la reproduction d'un territoire ?* nous avons tenté de montrer que l'anticipation ne se mobilise pas de la même façon, selon que l'acteur public cherche à anticiper les décalages pour pouvoir les gommer, ou bien qu'il cherche à les utiliser comme des leviers permettant de mettre en place une nouvelle forme de régulation. La conceptualisation de la *stratégie d'opportunité* (DUVILLARD & FAUVEL) a donc tenté de mettre en évidence que l'anticipation n'est pas forcément mobilisée pour infléchir le cours des événements, mais qu'elle est aussi une stratégie par laquelle l'acteur territorial peut s'adapter à une situation. L'objectif n'est alors pas de déjouer l'événement qui advient, mais de faire preuve de réactivité pour dégager des prises sur cet événement susceptible d'affecter la légitimité du territoire.

dans les marges en référence à une équité intergénérationnelle qui focalise sur la préservation des ressources en eau, en bois, sans que cela ait pour résultat direct de résoudre avantageusement des problématiques d'analphabétisation, de pauvreté, d'isolement, d'inaccessibilité aux lieux de pouvoir et de croissance. Ce petit jeu rhétorique mené autour de l'extrait d'entretien est loin d'être anodin ; il soumet l'idée que la prospective ne consiste pas exclusivement à fabriquer le contexte dans lequel se réalisera l'avenir désiré, quitte à s'y conformer au prix du malentendu. Il y a peut-être aussi dans *l'empêchement de se projeter* une disposition non conscientisée à se rendre attentif aux évolutions non envisagées, justement parce qu'elles ne sont pas masquées par la virtualisation. Voilà en quoi cet indice interroge sur la rupture qui doit refonder le projet de société autour de la capacité à définir une vision endogène du futur. *L'heuristique de la peur*, par les résonances qu'elle permet de faire avec un schème sociétal tracé par la prédestination, permet donc une exploration de ce que peut signifier cette rupture. En retirant au temps long l'exclusivité de la compétence anticipatoire, elle offre une perspective intéressante sur une pratique endogène de l'immédiateté.

Dans le cadre éthique de l'ontologie humaine de H. Jonas, personne n'est en mesure de connaître les conséquences des atteintes portées à la condition d'habitabilité et d'existence humaine. La responsabilité est alors de minimiser les conséquences en développant essentiellement une réactivité adaptative aux évolutions en cours, dès qu'elles sont repérées. Cette acceptation d'une absence de certitude quant à la maîtrise des événements à venir demande de voir jusqu'à quel point se télescopent les immanences de la responsabilité et de la prédestination. Pour l'individu acquis à la culture de la prédestination, le très long terme peut logiquement sembler être un concept hors champ et par conséquent il place ses engagements matériels dans un quotidien immédiat - ou raisonnablement proche - qui relève fondamentalement de sa condition humaine. Nous y voyons un *faux décrochage vis-à-vis* des répercussions de l'action dans le temps, car le sens de l'action est alors de faire des choix en fonction d'un système de valeurs qui codifie ce qui est - ou n'est pas - moralement (ou socialement) acceptable. Le mode de responsabilité se juge certes moins sur l'avenir que sur l'immédiateté, mais seulement parce que celle-ci est considérée comme ce qui doit absorber les problématiques susceptibles de ne pas faire sens dans un futur théiste. On rattache à ce sens le désir salutaire de préserver sa confiance dans un dessein divin échappant au volontarisme humain. Entrer dans l'ère prospective du questionnement par rapport au temps long peut alors signifier un ajustement du désir de respecter la création

voulue par le Tout-Puissant à la réparation des défaillances humaines qui endommagent cette création parfaite :

« Sais-tu que Dieu connaît ce qui se trouve dans le ciel et sur la terre,
tout cela se trouve inscrit dans un livre. Ceci est pour Dieu chose facile »

CORAN, Sourate 22. *Le pèlerinage* (Al-Hajj). Verset 70

Certes dans la culture de prédestination, on sait qu'on ne peut pas savoir, mais il n'y a pas de raison que cela empêche de faire. Le moteur ne semble pas être lié à l'incertitude, mais bien à l'inconcevable. On portera donc attention au fait que renoncer à maîtriser le futur ne signifie aucunement renoncer au futur, ce qui d'ailleurs n'aurait pas tellement de sens. On veut seulement dire par là que le renoncement pourrait être vu comme une désaffection de la responsabilité vis-à-vis de ce qui va advenir. Or *l'heuristique de la peur* est la notion transitoire qui permet de deviner, derrière le discours artificiellement universalisant de la durabilité et du prisme environnementaliste, qu'il existe une autre conception de la valeur du temps long dans la pensée anticipatoire. Elle consiste à activer une capacité qui n'est pas forcément reconnue comme telle : pouvoir se libérer de l'obligation de fabriquer le bon contexte à partir de la projection dans un futur souhaitable et porter plutôt l'effort sur l'adaptation aux événements de perturbation. La prospective peut alors investir la prédestination en faisant du temps long l'opportunité de « s'éloigner d'une mentalité d'assistance et d'à-peu-près »¹⁰. Cela engage les acteurs territorialisés à prendre non seulement la mesure des enjeux de développement mais, surtout, de la difficulté à s'y confronter. C'est à ce titre que nous revisitons la notion de résilience, exposée dans le premier chapitre de cette thèse comme ce qui permet à l'homme de préserver ou d'accroître la charge qu'un système peut supporter pour se reproduire. Souvenons-nous que la question soulevée était alors de savoir comment la dynamique intégrative du milieu pouvait se reproduire malgré l'irréversibilité des phénomènes de destruction et ce, dans un contexte incertain où cette irréversibilité n'est pas connue d'avance. Appliquée à la question aménagiste, la résilience demande donc de développer une compétence d'adaptation qui implique le recours à l'anticipation dans l'action publique. On veut donc voir si le fait de changer le regard sur la nature de l'anticipation peut jouer dans les mécanismes de la résilience et comment.

¹⁰ Déclaration de Beni Mellal à l'issue du premier séminaire de l'Association Marocaine de Prospective, mars 1980. L'AMP a été fondée en 1976 par Mahdi Elmandjra.

2. La condition de la résilience : faire fonctionner l'inconcevable

On approfondit dans ce point l'exploitation qui avait été faite de la notion dans le premier chapitre et qui stipulait la recherche de résilience comme une attitude « préventionniste », croisant l'augmentation de l'incertitude avec la capacité d'intégration du milieu (cf. Schéma n° I p.44). Le questionnement soulevait alors une certaine ambiguïté au cœur de la résilience, lorsque celle-ci focalise sur l'anticipation du contexte de résolution au point de chercher la reproduction à l'identique à partir des problématiques d'incertitude. Nous voudrions maintenant mettre en perspective cette ambiguïté contenue dans la recherche de résilience et voir le rôle que peut prendre l'inconcevable dans l'éclaircissement d'un tel mode de régulation.

2.1. L'empêchement de se projeter ou : se saisir du temps long autrement

L'*empêchement de se projeter* qui, dans sa formulation, pourrait se voir réduit à une certaine paralysie dans l'action à cause d'une appréhension à mal anticiper la résolution des problèmes, correspond en fait à une défiance vis-à-vis de l'illusion anticipatoire. C'est intuitif car, par définition, notre construction empirique en termes de *codage relationnel*, impliquant le malentendu, le contournement des formes du changement et les inerties persistantes, n'est évidemment pas une clef de lecture scientifiquement et politiquement reconnue. Donc rien ne peut établir avec certitude qu'une défiance s'exprime et empêche ces modalités de l'action d'œuvrer dans le sens d'une résolution attendue, espérée, voire convoquée ! Il n'empêche qu'en soulignant la nécessité d'une rupture, l'idéologie prospective marocaine récemment élaborée dans le cénacle des hauts-fonctionnaires et intellectuels marque une résonance avec cet *empêchement de se projeter*.

L'INAU (Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme), est un établissement public de formation de haut niveau et de veille territoriale, créé en 1981 et placé sous la tutelle de l'actuellement dénommé Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace. Il recrute sur concours pour former des cadres supérieurs et praticiens de l'organisation spatiale ayant déjà une pratique professionnelle et fonctionne aussi comme centre de recherche et prestataire d'études réalisées à l'usage de l'administration publique et des collectivités locales. Lors d'une conférence qu'il y donna en juillet 2004, soit à l'époque

de la validation du SNAT, sur sa vision prospective du monde euro-méditerranéen, Jean-Louis GUIGOU usait d'aphorismes ardents sur un parterre de professionnels marocains de l'aménagement du territoire :

1. N'abandonnez pas le futur au fatalisme
2. Le futur ne se prévoit pas, il se prépare
3. Un peuple n'avance pas s'il ne sait pas où il va
4. Faire de la prospective, c'est pour une nation retrouver de la cohésion
5. Une société doit consacrer du temps à préparer le futur
6. On doit avoir le courage de dire : Préparons l'avenir !

Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité, car l'allocution n'avait pas été enregistrée mais avait fait l'objet d'une prise de notes ciblant à la fois le fond du discours, les effets de formule et l'impact que les deux avaient sur la salle. Nous certifions en revanche que cette liste est exacte (et qu'elle suit la chronologie du discours). Elle nous sert de support à une confrontation entre une vision prospective, telle que définie par un spécialiste francophone notoire de l'anticipation institutionnelle et territorialisée, et sa résonance par rapport à ce que suggère *l'empêchement de se projeter* que nous venons de travailler (point 1.2).

L'orateur avait choisi de commencer son allocution par une référence à peine masquée à l'Islam en tant que prédestination culturellement très influente. La suite de la phrase était d'ailleurs : « ne croyez pas que vous portez atteinte à vos croyances religieuses, à votre orgueil, si vous pensez au futur ». Le refus du fatalisme (1) combiné à l'injonction de courage (6) sont aussitôt relevés car ils incitent fortement à voir fonctionner *l'heuristique de la peur* comme la bascule entre :
- d'une part une conception du temps long, dont il faut maîtriser les repères pour contrer l'incertitude ainsi que la nocivité potentielle qu'elle transporte (et il faut alors effectivement avoir du courage pour s'y mesurer),
- et d'autre part une conception alternative qui fait de ce temps long incertain une promesse d'éclairage sur la nature de l'intervention.

Alors qu'on peut voir cet éclairage dans la conviction religieuse - non en termes mystiques mais en termes réflexifs - que le temps long ne nous appartient pas, il peut paraître surprenant que toute l'orientation moderniste soit au contraire de dissimuler cette opportunité d'investir le temps autrement. La question religieuse appartiendrait à l'orgueil culturel, identitaire, tandis que la question du futur relèverait de la responsabilité ? « S'il n'y a pas de travail sur le futur, alors écoutez bien, le présent devient un enfer et les gens se tournent avec nostalgie sur le passé

en disant que c'était mieux avant »¹¹ disait encore JL Guigou à son auditoire pour le convaincre de la nécessité de fabriquer un avenir dans lequel les anticipations se réaliseront. Mais s'empêcher d'agir parce qu'on a l'intuition que ce serait se conformer à ce qui est attendu ne compose ni avec la nostalgie ni avec le manque de courage. C'est plutôt prendre acte d'interférences singulières dans la rationalisation avec laquelle le temps est saisi pour produire ou (re)produire du territoire dans des conditions justes. Certes le mécanisme de rationalisation est invoqué par J. Rawls pour déterminer sans préjugés de ce qui est juste pour une société inégalitaire. Mais ce qui est juste en termes d'universalité de conditions d'accès au bien-être ne conduit pas nécessairement à dissimuler la diversité des aires culturelles qui participent aussi de la complexité du monde. Ce n'est d'ailleurs pas ainsi que nous avons investi la théorie rawlsienne, puisqu'elle a servi de point de départ à l'utilisation contre-intuitive du *Care* comme ce qui permet de prendre conscience que l'ignorance de l'autre est prioritairement ce qui nous relie à lui. Si on prolonge la confrontation entre la prospective comme l'exigence d'une projection mobilisée pour déterminer l'action au présent et *l'empêchement de se projeter* comme ce qui notifie une exigence de vigilance aux évolutions en cours, on questionne la plus-value apportée par l'acte d'anticipation.

Encadré 12 - Une vision géostratégique de l'Euro-Méditerranée

La conférence-débat de l'INAU (Rabat, juillet 2004) s'insérait dans un contexte de montage du Centre d'Analyse et de Liaison des Acteurs de la Méditerranée (CALAME), qui a préfiguré la création de l'IPEMED (Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen, présidé par Panagiotis ROUMELIOTIS et dirigé par Mehdi MEDDEB.) La vision prospective y était présentée comme la seule voie possible pour créer des synergies à l'échelle régionale et résister ainsi aux exigences de la mondialisation grâce à une « politique de voisinage » favorable aussi bien à l'Europe qu'aux pays arabes de la Méditerranée.

Les grandes lignes de cette vision prospective tournée vers la préparation de ce voisinage sont d'ailleurs reprises dans une apostille éditoriale de JL Guigou sur le site de l'IPEMED, insistant sur la nécessité de développer un partenariat opérant au-delà du libre-échangeisme de marché et suffisamment solide pour servir de châssis politique à des approches régionales sur des points cruciaux, comme par exemple la gestion de l'eau et des énergies ou les mobilités des capitaux et des hommes.

<http://www.ipemed.coop/spip.php?article1>

L'Union Euro-Méditerranéenne, engagée avec le Processus de Barcelone en 1995, représente ce châssis politique dont est attendue la stabilisation et la sécurisation d'une vaste région sur laquelle rejaillissent les émulsions conflictuelles du Proche-Orient. Elle dépasse l'accord d'association économique pour appeler de ses vœux une coopération fondée sur un désir commun de progresser socialement et démocratiquement.

¹¹ Finalement le terme *d'enfer* montre peut-être que le couplage punition/rédemption n'est jamais très loin...

Bien que l'allocution à l'INAU se fût poursuivie dans des développements sur le partenariat euro-méditerranéen (Cf. encadré 12), la réaction de la salle, dès l'ouverture d'un débat reflétant surtout la réception dubitative des propositions utopiques en termes de partenariat et de politique de voisinage, a quand même été de rebondir sur cette question du futur en demandant des précisions sur ce qui était ainsi convoqué. Cela montre au moins que parler de futur n'est pas d'emblée consensuel.

Globalement, la réponse fournie par l'expert en prospective était de partager la nécessité de morceler la vision du futur selon différentes échelles spatiales. La stimulation de la mobilisation locale, notamment grâce à des cadres dévolutifs tels que permis par la régionalisation au niveau national, étant appréciée comme la condition de la responsabilisation individuelle et collective. Autrement dit, le futur est un puzzle qui prend sa forme d'ensemble en articulant des résolutions ponctuelles et « localistes ». C'est un futur territorialisé, qui cherche à faire germer dans le concret du terrain les mobilisations permettant de résister au monopole nocif et fractal des hyperpuissances. Mais lorsque l'aménageur place dans la justice socio-spatiale la légitimité de son intervention, il lui faut pouvoir anticiper les formes de déstabilisation de la pertinence des territoires de projet. Or si cette pertinence est externalisée, comme on l'a vu, si elle appelle une norme extérieure pour devenir crédible et qu'elle calque sur un modèle (par exemple français) des choix qui ne peuvent pas se propager au sein de la société marocaine, elle biaise le sens de la projection anticipatoire. *L'empêchement de se projeter* est alors aussi une façon de se démarquer de ce qui risque de délégitimer l'intervention sur le territoire.

De ce point de vue, les injonctions de JL Guigou relatives à la cohésion (4) ou à la volonté pour un peuple de déterminer le chemin qu'il souhaite prendre pour son développement (3) résonnent avec l'extrait présenté p.237. Celui-ci exposait que la rupture attendue est celle de la différence assumée vis-à-vis d'un modèle sociétal qui n'est pas forcément celui dans lequel la population marocaine peut se reconnaître. S'empêcher de se projeter, c'est donc penser à ce qui pourra stabiliser un projet de société, mais sans encourager des évolutions allant à l'encontre de ce que celle-ci peut envisager pour elle-même.

On rejoint là une vision humaniste et certainement pas communautariste, qui repose sur la capacité des acteurs territorialisés à investir leur place au monde – postulat fondamental : le monde n'est pas acculturé – selon des principes d'action qui n'altèrent pas l'idée de justice socio-spatiale. On rappelle qu'elle est ici considérée à partir de la théorie rawlsienne de

l'équité, du *Care* comme relation ignorante à autrui et de la grille de lecture de la relativité spatiale. C'est bien la fonction de l'Aménagement du Territoire que d'utiliser l'espace pour réaliser un projet de société qui soit juste et, dans le respect de sa dissemblance, intégré à un monde multipolaire en recomposition permanente.

2.2. Privilégier la stratégie anticipatoire de l'opportunité au lieu de la maîtrise

On travaille donc sur un glissement de sens de l'anticipation, qui devient le lien entre d'une part la recherche d'un contexte de maîtrise et d'autre part l'identification d'une opportunité permettant d'accroître le champ des possibles. L'incertitude n'est nullement évincée, puisqu'elle constitue le repère réflexif central, mais elle est reconnectée à la dimension inconcevable des événements impossibles à contrer puisqu'on ne peut même pas en imaginer l'existence - et *a fortiori* la teneur. On s'éloigne en l'occurrence d'une réflexion de terrain comme elle a pu aider à tester les propositions servant de base à la triangulation schématique, identifiées sous les expressions de *codage relationnel* et *empêchement de se projeter*. Mais par ailleurs, il est important de rappeler que la réflexion sur la nature de l'anticipation, en tant que concept opératoire permettant de faire émerger une autre logique d'action, a été également menée en recherche dans un autre contexte (évoqué en note de bas de page n°9 dans ce chapitre).

Lorsque l'anticipation sert à maîtriser l'image du futur souhaité, elle répond à la logique d'incertitude en déployant une capacité d'intervention autour de la nécessité de conserver leur pertinence et leur légitimité aux territoires fabriqués pour réaliser le projet de société attendu. C'est ce qu'on observe dans le contexte étudié, avec la mise en œuvre d'une architecture territoriale dévolue à la croissance et à la résorption des dysfonctionnements socio-spatiaux au travers de la justification de la marge. Mais l'anticipation peut aussi être envisagée comme ce qui peut permettre de repérer que des éléments non maîtrisés viennent perturber l'intervention dans laquelle le territoire est mobilisé comme un outil de la projection. C'est en cela que *l'empêchement de se projeter* représente une stratégie de réactivité, car on suppose qu'il laisse intacte la capacité à repérer la rupture de sens. C'est donc aussi ce qu'on peut comprendre de la démarche prospective *Maroc 2030*, désireuse de prendre en compte les inerties charriées par une vision externalisée de l'action

développementaliste¹². De ce point de vue l'anticipation n'est pas ce qui permet de maîtriser l'intervention sur le territoire, mais plutôt ce qui relève de la capacité de l'acteur territorialisé à identifier les changements et les évolutions qui risquent d'affecter la légitimité de son intervention.

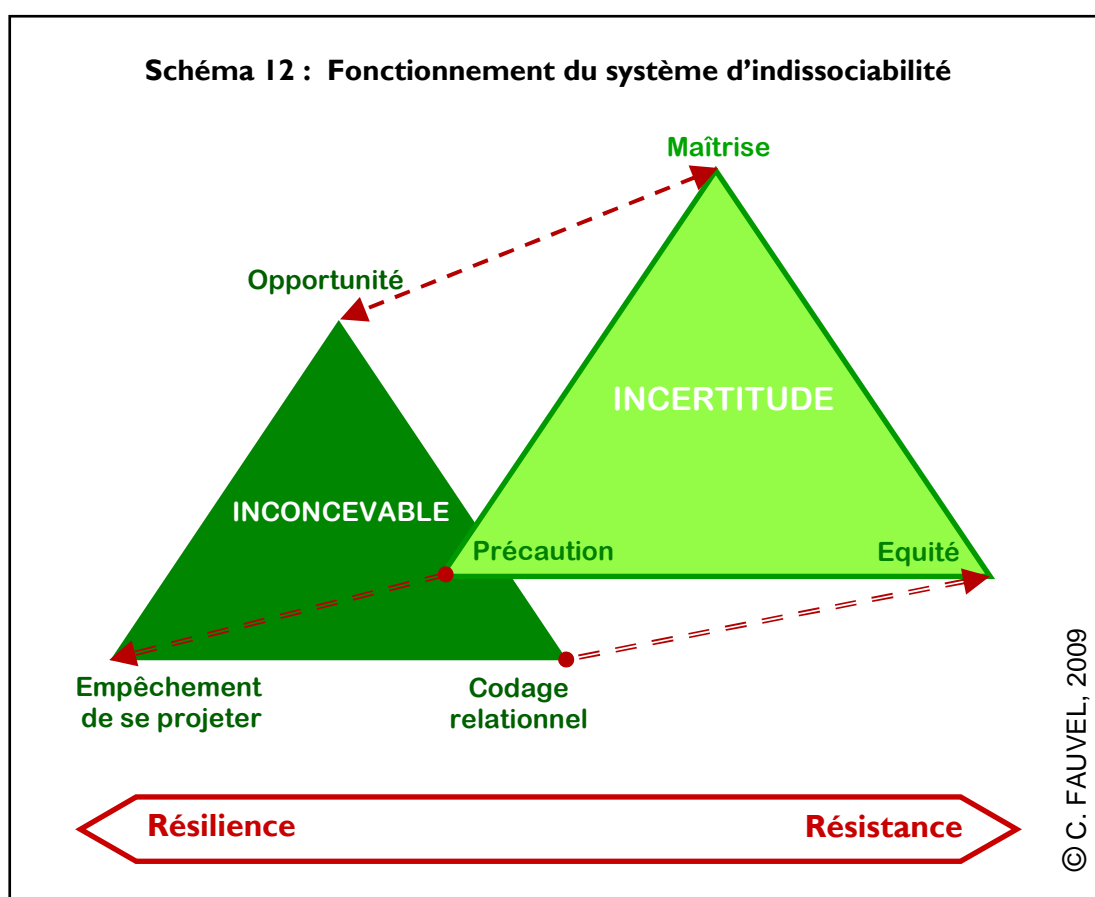
Précisément cette vigilance au changement est capitale, dans la mesure où c'est sur elle que repose la capacité de résilience. Rappelons que, selon ce qui a été vu au chapitre I, la capacité de résilience met en œuvre un *potentiel de situation* (JULLIEN 1998) qui tire profit de situations non conformes à ce qui était imaginable. C'est donc une opportunité, ceci étant entendu comme la capacité à redonner du sens à l'action en fonction des évolutions inattendues. Alors que fonder la résilience du milieu sur la maîtrise des contextes incertains, est plutôt de l'ordre de la résistance. Nous disions précédemment que la résilience est une dynamique interactive permanente et créatrice, puisqu'elle laisse se déployer une capacité d'adaptation ignorée, mais à condition d'entrer en confrontation avec la situation problématique qui nécessite l'adaptation. Ce n'est donc ni une adaptation passive, ni une adaptation statique destinée à contrebalancer la situation problématique en cherchant les moyens de la neutraliser. La neutralisation que la résilience met en œuvre couvre les impacts négatifs de la situation problématique, non la situation en elle-même puisque c'est elle qui a déclenché la dynamique d'adaptation résiliente. Cette précision est importante, car elle permet d'expliquer pourquoi la résistance au changement que vise la maîtrise de l'incertitude est en fait une forme dégradée de résilience.

Nous allons expliquer cela en regardant comment évolue le schéma n°9 (cf. p.179), grâce auquel nous avons formalisé la possibilité de substituer une logique d'inconcevable à une logique d'incertitude pour tenter d'approcher autrement la puissance d'innovation de la durabilité. On retire de la démonstration analytique tentée au cours de cette troisième partie, qu'une résonance permanente se joue entre la logique d'incertitude et la logique d'inconcevable. Mais au lieu de considérer cette résonance en mettant un double sens à chaque lien permettant la transition entre ces deux logiques, comme le présentait le schéma initial, nous voyons que le processus peut se fractionner plus finement :

Le *codage relationnel* a montré comment l'inconcevable pouvait être absorbé jusqu'au déni, faisant de la triangulation de la logique d'incertitude l'unique cadre clairement identifié pour

¹² Pour rappel : quand une norme exogène est utilisée pour fabriquer quand même un sens endogène, à partir du malentendu dans les relations et du brouillage référentiel dans les explications.

l'action (chapitre V). La flèche unidirectionnelle, qui ne l'était pas dans le schéma initial, témoigne que le lien qui nous a permis d'investiguer les ressorts invisibles de l'équité socio-spatiale fonctionne exclusivement pour permettre la conformité à la norme dominante. Il n'y a donc pas vraiment de mouvement de bascule entre ce que l'incertitude permet de mettre en lumière, c'est-à-dire des relations pourvoyeuses de plus de justice socio-spatiale afin de mieux maîtriser le traitement des inégalités, et ce que l'inconcevable permettrait de réintroduire comme nouveaux germes d'inégalité (réduire l'inégalité présente, c'est peut-être en créer de nouvelles à terme et on ne sait où. De même qu'anticiper l'équité de situation dans l'avenir se fait peut-être aux dépens des situations inégalitaires actuelles qui ne peuvent pas être résolues).



Faire de l'équité la réponse aux inégalités sans tenir compte de l'inconcevable, ou plutôt en l'absorbant grâce à un malentendu apaisant toute forme conflictuelle de mise en défaut de la pertinence de l'action, est donc une façon de résister à la possibilité que quelque chose de nouveau advienne dans ce processus de maîtrise. C'est assez compliqué comme ça, inutile de fragiliser les bonnes volontés politiques et individuelles en remettant en cause des

procédures présentées comme avatars de la démocratie et de la prise en compte de l'Autre. On y voit effectivement une forme de résilience, dans la mesure où est attendu du processus un renouvellement des modalités efficaces de l'action à partir de l'assignation à l'incertain. Sauf qu'on oublie dans ce cas que la résilience ne se prévoit pas plus qu'elle ne se fabrique, dans la mesure où elle est inhérente à une situation problématique. Faire de la résilience une condition de la maîtrise, n'est-ce pas en compromettre le potentiel de réactivité dans un contexte d'incertitude accrue ?

Par ailleurs, *l'empêchement de se projeter*, lui-même issu d'une réflexion théorique menée grâce au *Care* comme acceptation de l'ignorance de l'autre, fait quand même rebasculer dans l'autre logique représentée par le triangle de l'inconcevable. Il remet de la lumière sur les dysfonctionnements liés au fait que l'ignorance de l'autre se dilue dans une volonté de transparence et de connaissance illusoire. De la même façon que précédemment, la flèche montrant la transition d'une logique à l'autre devient unidirectionnelle, manifestant un processus d'ordre « réactionnel ». On vient de le voir dans la première partie de ce chapitre, l'introduction d'une représentation différente du temps long est une façon de remettre en question une pensée anticipatoire qui se conçoit autour de la précaution comme maîtrise de l'incertitude. Lorsque le temps long est celui de l'inconcevable, doublé d'une ontologie de l'existence, alors à l'immédiateté revient la force décisionnelle de se confronter à ce qui est incertain. Cela signifie que l'aménageur tient compte de l'incertitude pour chercher à augmenter la résilience, mais qu'il doit quand même laisser la dynamique d'incertitude jouer pour que cette résilience soit pleinement enclenchée.

Ce qui fait qu'au fond, on ne passe pas d'une logique à l'autre sous forme de substitution, comme si l'une était factice et l'autre une ressource, mais en système reproductif car les deux s'entremêlent et ne peuvent pas se lire de façon dissociable. De fait, le lien transitionnel entre l'opportunité dans l'action publique (savoir repérer les changements et les moments de rupture dans la légitimité de l'action ou de la construction territoriale, afin de s'adapter) et la maîtrise anticipatoire (produire une illusion en déterminant un cadre légitime d'intervention destiné à créer le bon contexte pour que les anticipations se réalisent) reste donc bidirectionnel. Cela permet d'exprimer la circularité dynamique entre les deux logiques, rendant l'inconcevable constitutif de l'incertitude et l'incertitude constitutive de l'inconcevable, un peu à la manière des mains dans la gravure d'Escher que Francisco VARELA utilise pour expliquer ce qu'est l'autopoïèse (cf infra chapitre II). La circularité créatrice à l'œuvre dans la complexité, qui avait été abordée sous l'angle

théorique dans la chapitre II, trouve donc ici une résonance en montrant comment ces deux logiques différentielles s'auto-alimentent et permettent la reproduction d'un système.

Le territoire, non pas dans sa forme institutionnelle reflétant un découpage interne, mais dans sa complexité pluridimensionnelle, recèle cette dynamique active et désorganisatrice qui est une recherche de résilience oscillant entre une résistance fondée sur la légitimité de l'optimum territorial et une capacité à accepter la rupture de sens dans cette légitimité. Toutes les formes adaptatives qui se rendent visibles au travers de chevauchements et de contradictions le laissent transparaître, en donnant à l'analyse socio-spatiale une accroche pour réfléchir autrement qu'en termes fonctionnalistes l'aménagement et le développement. Les enjeux des recompositions sont de laisser la complexité contemporaine s'exprimer au travers d'une certaine fluidité, pour que les territoires s'intègrent dans la pluralité des échelles sans risquer l'enfermement dans une conception figée de l'optimum territorial (ANTHEAUME & GIRAUT 2005). A cet égard, si le DD n'est pas saisi comme un mode de régulation territoriale par l'exigence de conformité à l'anticipation, mais plutôt comme une pensée transitoire qui laisse la part d'inconcevable intervenir dans la représentation du projet et de l'action, alors on peut penser qu'il enrichit cette capacité de fluidité. L'acteur territorialisé joue alors du temps long comme ce qui lui permet d'exprimer une vitalité endogène. Il ne s'agit pas pour autant d'invoquer exclusivement un relativisme culturel, mais de contrer la conformité en activant des variables qui donnent du sens à l'action locale.

Conclusion

Ce chapitre était à prendre comme un accompagnement et une mise en perspective du précédent. En effet focaliser d'abord sur les acquisitions que le *Care* permettait d'obtenir à partir du contexte d'étude était nécessaire pour aborder la question de l'anticipation. On a ainsi pu faire ressortir que l'équité consistait à donner du sens aux espaces marginalisés et à les requalifier en tant que territoires pertinents. Comme ce processus se joue à la faveur de procédures d'adhésion déployées sur des registres qui aboutissent finalement à l'externalisation de l'échelle de légitimité, les marges n'expriment pas avec vitalité leur réintégration au système territorial. Au contraire, elles se trouvent désormais encore plus dépendantes, non seulement de l'Etat et de ses ramifications territorialisées, mais également

du monde privé et des ONG qui font émerger des poches éparses de mobilisation (BOUJROUF 2005).

Les procédures participatives et les référentiels universalisés qui accompagnent le vocabulaire contemporain de l'action, en se chargeant de connotations éminemment positives, servent le jeu politique du consensus. Cela masque une incapacité à accepter que l'autre n'est pas tout à fait assimilable selon les mêmes valeurs et les mêmes codes. A cet égard l'universalisme, qui cherche le consensus dans les valeurs et les approches, est d'emblée construit sur un malentendu puisqu'on y « anticipe la rencontre dans la conviction qu'il ne peut pas y avoir et qu'il n'y aura pas d'équivoque »¹³. Les deux mots soulignés ont leur importance. Ils insistent sur les dimensions qui relèvent de la volonté de déroger à l'incertitude. Anticiper, autant qu'échafauder le rapport à l'autre à partir de convictions, c'est ouvrir un dialogue pour s'y rendre sourd. On parle ici d'une forme « tragique » du malentendu, constitutif de la négociation : quand tout semble donner la parole à l'autre, ce qui est entendu correspond à ce qui est attendu. Cela questionne donc sur la façon dont l'incertitude théorisée de la durabilité se transforme en cadre fonctionnel et politique que les approches aménagistes manipulent. En enjoignant à éclairer l'action présente de ses répercussions futures potentielles, la durabilité interpelle forcément la dimension temporelle dans l'action publique territorialisée. Nous voulions donc voir dans ce dernier chapitre comment cette prospective, ou du moins l'appropriation du temps long pour rétroéclairer le présent, entrait en résonance avec le malentendu fondateur. En effet, que la prospective marocaine s'élabore dans un cadre discursif en recherche de rupture par rapport à une idéologie temporelle dominante, donne à penser que la valeur du temps n'est pas une donnée totalement neutralisée. On a vu qu'elle peut même servir de révélateur à ce qui fonde le projet de société autour d'une appropriation endogène du DD. Une approche différentielle de l'anticipation, ciblée à partir de *l'heuristique de la peur* a permis de suggérer que *l'empêchement de se projeter* est le signal que l'inconcevable agit, qu'il existe et interfère dans la conformité à la norme.

¹³ LA CECLA 1997, p.65 Les mots soulignés ne le sont pas dans le texte original.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

L'hypothèse travaillée dans cette partie finale était que l'on peut effectivement voir un apport novateur de la durabilité dans l'action aménagiste : la condition est de considérer que le contexte d'expérimentation des nouveaux rapports spatio-temporels reste dirigé par l'inconcevable, quand bien même l'incertitude a pu faire émerger une nouvelle éthique de l'action. L'objectif était donc de démontrer en quoi l'inconcevable représente une ressource pour l'intelligibilité de la durabilité, en mettant l'accent sur les processus d'ajustement qui procèdent de la conformité et de la similitude. Ajuster ce qu'on ignore à ce qu'on connaît ? On est là dans la précaution, dans l'obsession anticipatoire, dans l'illusion de la maîtrise spatiale. Alors qu'ajuster ce qu'on connaît à ce qu'on ignore... en fait c'est là où se loge l'inconcevable.

On insistera encore une fois sur le fait que la posture de recherche ne cherche pas l'éclairage des politiques publiques et pratiques de terrain selon la rhétorique dominante, mais plutôt l'éclairage de la rhétorique grâce à la façon dont elles en investissent le contenu. C'est pourquoi le contexte aménagiste marocain, en particulier dans son ambition de valorisation de l'espace atlasique, a été travaillé autour de ce processus d'ajustement qui vise à mettre en conformité un espace marginalisé en modifiant sa fonction dans un système territorial cherchant à se stabiliser. Nous avons procédé en deux étapes :

- d'abord une analyse approfondie des mécanismes qui se jouent en silence dans la fabrication de l'équité socio-spatiale, à partir de la notion de *Care* soulignant le rapport ignorant à autrui ;
- puis une mise en perspective de cette légitimité de l'action en questionnant son rapport à la maîtrise anticipatoire, qui appuie l'analyse sur la notion d'*heuristique de la peur* et la façon dont elle déconstruit la projection stratégique.

De cette façon est ressorti le fonctionnement du système d'indissociabilité présenté en début de partie III, montrant comment la logique d'incertitude et la logique d'inconcevable s'activent réciproquement. Avant de revenir plus en détail sur le contenu de ce mouvement de bascule d'une logique à l'autre, il nous faut souligner que la contradiction apparente qui en ressort n'est pas une façon d'annihiler l'efficacité du DD, mais qu'elle manifeste plutôt l'impuissance du discours développementaliste à fondre dans un moule univoque la diversité et la complexité du réel. Bien sûr, cela demande de se défaire de la lecture réduisant le DD à une puissance d'articulation et de mise en ordre, pour le considérer comme ce qui peut et ce qui doit rendre plausible la complexité contemporaine.

La notion de *Care* a d'abord été mobilisée pour aborder les ressorts matériels de la justice dans l'action territorialisée et éclairer ainsi autrement la mise en œuvre de l'équité socio-spatiale. Nous avons ainsi tenté de montrer comment le rapport à autrui était rendu possible au travers d'un malentendu transformant l'ignorance de l'autre en succès provisoire dans la rencontre. On a pu en prendre conscience à partir de ces scènes de négociation que la rhétorique de la durabilité a fait émerger dans les espaces montagnards atlasiques par le biais de processus participatifs, installant chaque acteur territorialisé dans une posture de légitimation de sa place et de son rôle. Comme le dit Michel BUSSI (2007), réfléchir sur la négociation territoriale qui fait aboutir à un compromis politique demande de « *démêler les causes et non plus seulement les conséquences* ». Suivant cette prescription, nous avons vu que la consultation et la participation, telles que l'analyse des situations de terrain a permis de les caractériser à partir du brouillage référentiel et du malentendu, étaient en fait des causes déjouant la possibilité que l'inconcevable existe. Car les objectifs ambitieux de protection ont beau être fonctionnellement adaptés à la réalité biologique des massifs atlasiques, de même qu'à la réalité socio-économique des douars isolés, ils cherchent à ajuster un fait social producteur d'inerties à un *imaginaire démocratique* fait de participation, de consensus, de gouvernance locale. Ainsi, au lieu de prendre en compte que la sujétion reste solidement ancrée dans le quotidien, qu'il y a des liens au sol plus forts que les périmétrages techniques ou bureaucratiques conçus par les projets de développement, le malentendu s'incarne dans un brouillage référentiel qui externalise la crédibilité de l'intervention aménagiste¹. De cette

¹ C'est-à-dire qui fait reposer sa légitimité sur une échelle spatiale ou temporelle indirecte : par exemple, réguler le prélèvement sur la ressource forestière utilisée comme bois de chauffage relève d'une logique de protection définie à l'échelle de la biodiversité et de la préservation globale, qui recueille immédiatement l'approbation de la communauté internationale attentive aux mesures prises en faveur de l'environnement. Or on a vu dès le chapitre II que l'environnement est devenu un cadre énonciatif exigeant, qui rapporte l'action anthropique non seulement à son impact potentiellement négatif sur le milieu, mais de plus à son impact potentiellement négatif envers les générations futures, dans une lecture des dégradations du milieu ressource de vie.

façon, tout ce qui n'est pas conforme à la rhétorique dominante est quand même absorbé dans la rhétorique. Or la fonction d'externalisation intéressante dans le DD, en ce qu'elle met en perspective des problématiques socio-spatiales qui ne peuvent plus rester isolées, ne doit pas se réduire à une prédominance de la compétence de l'expert du Nord, face à l'image galvaudée d'un Sud en mal de démocratie. Cette préoccupation transparait d'ailleurs dans les propos de Nader FERGANY, auteur du Rapport Arabe sur le Développement Humain pour le PNUD (2003), lorsqu'il déplore les vicissitudes de la réforme politique à l'échelle du monde arabe :

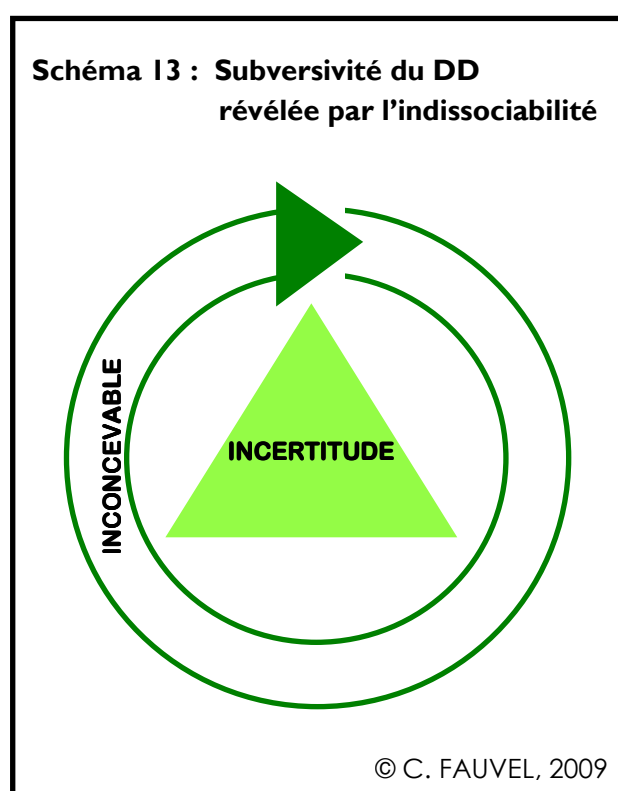
Malgré les efforts réalisés pour la renaissance arabe (...) les problèmes les plus fondamentaux sont mis de côté car soumis à la pression extérieure de puissances étrangères (...) La perte de dynamisme inhérente à toute réforme menée de l'intérieur, ainsi que l'acceptation permanente que la destinée des pays arabes doit être façonnée par des étrangers [...fait] reconnaître que la voie de la réforme demeure éloignée des aspirations des peuples arabes à la liberté et à la dignité.²

En effet l'achèvement des « programmes civilisateurs » liés à la domination impériale, dans la moitié du XXème siècle, n'a pas entraîné pour autant la disparition de l'idéologie de la souveraineté, comme en ont témoigné les ingérences et injonctions humanitaires vis-à-vis des difficultés rencontrées par certains états post-coloniaux à conjurer les désordres politiques et rivalités identitaires. Aujourd'hui, cette souveraineté idéologique et protéiforme s'incarne aussi dans ce que nous avons nommé (sans doute après d'autres) un *imaginaire démocratique*, soit la tentative de traduire des formes séculaires de l'organisation sociale dans une scène publique considérée comme apte à transformer des figures subalternes en partenaires dans l'action. Dans le contexte étudié on peut certes porter le débat sur les formes d'ingérence consistant à protéger les savoir-faire locaux de leur propre perdition (ROSSI 2000), mais aussi et surtout s'interroger sur les malentendus qui existent et font vivre ce que nous avons appelé le *codage relationnel*. Celui-ci sert à singulariser le processus socio-spatial se jouant derrière la mise en œuvre de l'équité, parce qu'il révèle que les jeux d'acteurs et leurs répercussions sur les enjeux de la production territoriale se lisent en termes de processus de contournement, d'invisibilité, de part cachée du système territorial.

Mais si le *codage relationnel* témoigne de la façon dont l'inconcevable est phagocyté par une recherche de résolution qui donne de l'importance aux réponses incertaines, l'*empêchement de se projeter* agit au contraire comme un acte de rupture dans ce processus parce qu'il permet de ne pas fabriquer les interrogations qui conditionnent ces réponses. Car c'est par là que se trouve aspirée la compétence extérieure, celle qui sert à rendre crédible la

² FERGANY 2007, p.215

projection et qui répartit les capacités et les fatalités entre ceux qui sauraient se préoccuper du futur et ceux qui ne sauraient pas. Pour autant, l'*empêchement de se projeter* n'agit pas comme un refus de considérer l'avenir, bien au contraire. Il réintroduit de la justice là où le malentendu ne faisait que l'inventer, en permettant à une société de penser elle-même son avenir, sans se conformer à ce temps du projet censé relier le passé au futur grâce à une clairvoyance doublée d'une puissance démocratique. Ainsi, pour rendre possible l'indissociabilité et la faire travailler de manière stratégique, il faut considérer que l'inconcevable protège de la recherche de conformité à un contexte préfabriqué pour que les anticipations se réalisent. Nous synthétisons cette lecture dans le schéma 13 ci-contre.



On remarque que la logique d'incertitude reste centrale, puisque c'est elle qui permet de renouveler en permanence le questionnement sur la capacité de l'homme à s'adapter et à se rendre réactif vis-à-vis de contextes inconnus. Mais elle est maintenant cerclée par ce que nous avons identifié comme relevant de la logique d'inconcevable. Ce que le schéma veut démontrer, c'est que le *ceinturage de la logique réflexive d'incertitude* représente la *préservation de son efficacité*. Alors que la prise en compte de l'incertitude est considérée en général comme ce qui autorise un accroissement de la maîtrise

dans l'action, nous proposons dans cette thèse que la prise en compte de l'inconcevable transforme cette approche univoque en y introduisant la nuance suivante : Si l'ignorance des faits n'équivaut pas à leur absence (logique d'inconcevable), alors l'acteur public ne peut pas considérer qu'il pourra augmenter la capacité de maîtrise d'un futur incertain en anticipant les conséquences de l'action. En revanche, faire en sorte que ne déborde pas dans l'action un désir légitime, mais illusoire, de maîtrise anticipatoire libère la puissance subversive du « développement durable », en éveillant la vigilance dans le rapport à l'incertitude.

CONCLUSION

Toute politique jusqu'ici spéculait sur l'isolement des événements (...) il était donc possible, il était même raisonnable de prévoir, calculer et d'entreprendre. Il y avait place dans le monde pour une ou plusieurs grandes politiques bien dessinées et bien suivies. Ce temps touche à sa fin. (...) Les plus experts se trompent ; le paradoxe règne.

Paul VALÉRY, Regards sur le monde actuel¹

1. Le DD comme une pensée transitoire qui questionne le rapport à l'ignorance

1.1. Remettre en cause le DD comme théorie stabilisée de l'action

Nous voici au terme de cette investigation sur les apports du « développement durable » et les perspectives qu'il ouvre sur une connaissance permettant de mieux comprendre la complexité territoriale. Un terme forcément provisoire, parce que la réflexion engagée ici réclame une maturation que l'exercice de thèse, limité à un certain nombre d'années, ne prétend pas faire aboutir avec des certitudes imparables. Il est cependant nécessaire et souhaitable de s'en justifier en présentant des résultats, aussi temporaires puissent-ils paraître à des yeux plus exercés aux pratiques de « recherche fondamentale ». L'emploi de cette terminologie se prend dans son sens large, consacré à ce qui ne relève pas de l'ingénierie sociale et de la production d'un outil ou d'un modèle directement valorisable.

Les résultats présentés par cette étude doctorale formalisent donc à la fois le cheminement de la réflexion et les propositions de relecture du terrain utilisé pour construire une approche conceptuelle alternative de la portée du « développement durable » dans la maîtrise aménagiste. Cet objet de réflexion, nous l'avons conçu autour d'une interrogation centrale qui souligne la dimension transitoire d'une rhétorique utilisée à la fois comme

¹ VALÉRY 1931, pp.11-12

finalité et moyen de l'action publique territorialisée. Le « développement durable » est en effet la finalité d'une logique qui vise à interpréter toute action par le filtre de ses répercussions incertaines dans le temps et dans l'espace. Il est aussi considéré comme le moyen qui permet d'accéder à une conception renouvelée des processus spatio-temporels : en utilisant le temps long on pourrait anticiper les problématiques, de même qu'en utilisant l'espace on devrait réguler les inégalités. Ainsi cette démarche quasi prescriptive du « développement durable », mot d'ordre médiatisé internationalement et à ce titre devenu la norme dominante supposée atténuer les dysfonctionnements socio-spatiaux, est d'emblée à considérer comme une pensée complexe en soi. L'utiliser, c'est accepter une certaine porosité entre la fin et les moyens, entre ce qui est attendu et ce qui pose problème. On le voit donc comme un moteur permanent de transformation de la pensée aménagiste sur elle-même. Le fil directeur de cette recherche interroge donc le processus consistant à partir de l'incertitude comme ce qui oblige à agir, tout en sachant que le résultat sera incertain et même plus, à agir *parce que* ce résultat sera incertain.

Depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les institutions internationales préconisent l'apaisement des conflits sociaux dans le monde, attisés par les inégalités, la faim et la pauvreté, ainsi que la généralisation des droits humains élémentaires. Non opposables, ces ambitions de paix partagée et de dignité humaine équilibrée à toutes les échelles se sont doublées d'un effroi urgent vis-à-vis des conditions de vie sur terre. Pour autant les rapports d'expertise émanant de ces institutions internationales ne dressent aucunement ce tableau bien tempéré que les doctrines développementalistes prévoyaient. L'originalité du DD est alors à rechercher dans la nouvelle compétence de projection générée par la reconnaissance de l'incertitude. Lorsqu'on ne sait pas ce qui va advenir, comment, où, l'effort doit porter sur les anticipations des conséquences de l'action, afin de préserver la capacité à vivre ensemble sur Terre. Mais en utilisant l'incertitude comme éclairage, la durabilité renforce aussi la complexité de sa gestion, puisque l'incertitude devient en conséquence la seule interprétation possible de l'avenir.

Or comment aménager face à l'incertitude, lorsqu'on sait que tout peut changer et que rien n'est prédictible ? Ces questions traversent le champ scientifique qui cherche à construire le cadre le plus pertinent pour les usages sociaux et les modalités de l'action publique, désormais irrémédiablement infiltrés par l'assignation à l'incertain. Ainsi, au lieu de considérer que le DD est efficace parce que la prise en compte de l'incertitude renforce la maîtrise socio-spatiale, nous avons voulu interroger ce postulat de base.

C'est de ce contexte réflexif que la présente thèse s'est imprégnée, cherchant par l'entrée géographique à déchiffrer de quelle manière cette nouvelle doctrine développementaliste, joue sur les mécanismes de la maîtrise socio-spatiale et donc du traitement des inégalités. Une doctrine - ou une idéologie - plus si nouvelle d'ailleurs, mais cependant en constant renouvellement. En moins de trois décennies, elle a en effet glissé progressivement d'une approche de préservation de l'environnement à une approche de préservation sociale à cause d'un contexte environnemental considéré comme dégradé et source d'exacerbation des conflits (alimentaires, climatiques). C'est ce qui nous fait suggérer que le DD représente une pensée transitoire : au travers de l'investissement de la notion très mobilisatrice et stimulante d'incertitude, elle offre l'opportunité d'une perspective renouvelée sur les enjeux de développement et de bien-être humain. Une pensée transitoire signifie qu'elle n'est pas aboutie, ce qui est une autre manière de dire qu'elle trace un chemin pour que les sociétés accèdent à un mode de raisonnement sur elles-mêmes et leur organisation, qui est en construction. N'est-ce pas le projet des sciences sociales que de contribuer à l'effort d'éclairage sur cette construction ? Voilà pourquoi nous n'avons pas pris le parti de démontrer la valeur ou la non validité des enjeux soulevés par le « développement durable », mais choisi de participer à cet effort de recherche en interrogeant le concept dans ce qu'il peut avoir de subversif et dans ce qu'il peut promouvoir en termes de régulation des inégalités territorialisées.

1.2. Elaborer une méthodologie d'investigation alliant conceptualisation et empirie

Nous sommes partis d'une interrogation centrale formulée de la manière suivante : *en quoi la prise en compte de l'incertitude permet-elle de renouveler et de renforcer la maîtrise socio-spatiale ?*

A partir de cette formulation, le regard s'est orienté vers la détermination d'un espace favorablement ajusté au croisement des thématiques de l'investissement de la rhétorique du « développement durable » et des recompositions territoriales inhérentes à la complexité.

Le Maroc a été repéré comme un terrain d'observation approprié, en ce qu'il présentait :

- une stratégie de transition aménagiste dévolue à la résorption d'un déséquilibre territorial fortement ancré dans son paysage géo-historique,
- de forts enjeux environnementaux appelant un positionnement de revalorisation patrimoniale, appuyé par le recours à une expertise internationale.

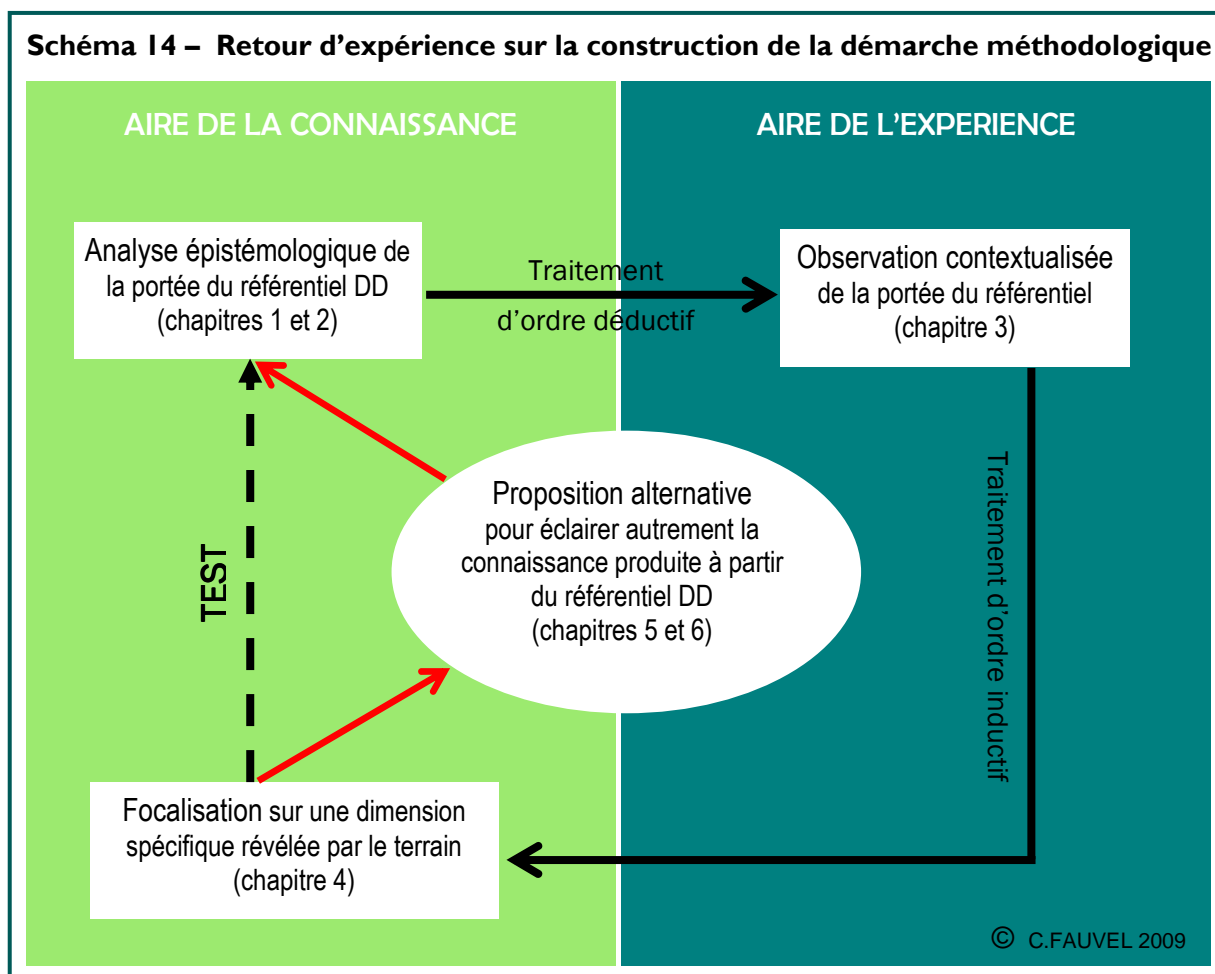
Nous rappelons que ce terrain a représenté une offre de visibilité de dynamiques en cours, mais qu'il ne fait pas l'objet d'une évaluation de pratiques dans un cadre purement applicatif.

Autrement dit, les résultats attendus de l'acte de recherche ont été permis grâce à l'éclairage de ce terrain d'observation très riche, mais ils ne sont pas à considérer comme des résultats strictement relatifs au terrain en question. Il ne s'agissait pas de travailler SUR le Maroc, mais DEPUIS le Maroc. Il nous paraît important aussi de réitérer ce qui avait été dit en introduction à propos du statut du terrain, en accentuant l'intérêt d'un retour d'expérience Sud-Nord. L'objectif est de nourrir la réflexion analytique sur le contenu d'un référentiel développementaliste conçu dans une norme culturelle de portée universalisante, mais fortement occidentalisée tout de même. Certes nous réclamions quelques lignes plus haut de pouvoir utiliser la thématique de la complexité territoriale comme l'opportunité de s'affranchir des lectures dichotomiques d'opposition entre un *Nord* riche, puissant, souvent impérialiste et un *Sud* démuné, terre d'émergences, parfois inventif. Mais utiliser la terminologie courante n'est pas renier le propos tenu. C'est s'inscrire dans cette démarche véhiculée par le « développement durable » pour relire et pour relier le monde. La systémique est largement appelée dans la nouvelle interprétation du monde et les divisions qui font sens dans la distance ou bien la frontière changent de signification, depuis qu'on pense l'exigence *environnementale* comme une nouvelle logique scalaire.

Cette implantation du questionnement problématique du couplage incertitude-maîtrise dans un terrain fécond a généré un second niveau de problématisation permettant de cibler plus précisément l'orientation à prendre. Du produit de cette greffe, nous avons vu que la double vulnérabilité environnementale et sociale pouvait être utilisée comme levier pour provoquer une requalification des rapports de pouvoir spatialisés. L'objectif visé par l'aménageur marocain étant de solidifier la cohérence territoriale comme socle résistant des enjeux économiques et géopolitiques que représente l'intégration régionale stratégique à l'échelle mondiale. Or la requalification socio-spatiale par la vulnérabilité est-elle à considérer comme une approche innovante parce qu'elle incite à repenser l'intervention autour de ses faiblesses propres ? En effet, plutôt que d'évincer la problématique de vulnérabilité, l'acteur public décide de la rendre encore plus visible. Est-ce pour mieux se préparer aux répercussions inattendues qu'elle contient ? Doit-on y voir *in fine* la volonté de résister à l'incertitude par la mise en visibilité et le traitement anticipatoire de ce qui échappait à la gestion publique territoriale ? Il nous semble qu'un élément clef pour comprendre l'originalité de la durabilité se situe dans ce défi d'exprimer la production circulaire d'une maîtrise anticipatoire qui ne trouve jamais sa réalité, à cause de l'incertitude qu'elle engendre. C'est pourquoi nous avons envisagé comme hypothèse de travail que le DD est potentiellement un acquis novateur

pour l'action aménagiste, s'il permet effectivement de repérer qu'une autre variable fait jouer cette circularité.

D'un point de vue méthodologique, le parcours de recherche est donc parti d'une question d'ordre théorique, a cherché l'éclairage du terrain pour borner de manière déductive le champ de la réflexion puis l'a remobilisé comme levier plutôt inductif pour élaborer une proposition conceptuelle visant à tester l'hypothèse. Nous résumons cette approche méthodologique par le schéma suivant (14), pour montrer comment l'architecture de la thèse a servi à faire évoluer l'idée de départ.



On explique ainsi pourquoi le Maroc a servi de révélateur à une réflexion volontiers conceptuelle, mais qui nécessitait, étant donné la nature du sujet, de la discipline scientifique et de la thématique abordée, de reposer sur des informations concrètes fournies par le terrain. L'orientation théorique choisie pour cette recherche n'empêche pas de défendre l'immersion de terrain comme une pratique itérative riche d'enseignements, en particulier lorsqu'on se rend également attentif à ce qu'on ne cherche pas. C'est une proposition

pleinement assumée, car elle a aussi guidé l'évolution intellectuelle en nourrissant l'esprit géographique par un cheminement physique, charnel presque, tant le corps ressent parfois plus vite ce que l'esprit n'a pas encore formulé comme une composante de la réflexion : la distance, l'inconfort, l'isolement, mais aussi les odeurs, les couleurs, les sons, le bouillonnement de la vie, font de l'immersion dans le terrain la possibilité de bousculer et de remettre en cause les cadres dans lesquels on pratique l'expérience du rapport à l'autre. En effet le rapport à l'espace exprime tant le rapport à l'autre, qu'il faut bien s'y confronter un peu pour en parler. Les mesures topographiques ne sont heureusement plus les seuls repères pour déchiffrer le monde. Et savoir qu'un col est une limite administrative ou politique n'a pas le même sens lorsqu'on le trace sous map-info ou qu'on le franchit les pieds dans la neige. Ce qu'on tente de dire, c'est qu'il faut constamment rester en éveil pour aborder la question des inégalités (raison d'être d'une doctrine développementaliste) sans plonger dans la rhétorique ou la modélisation, mais en palpant la réalité inscrite de ces inégalités.

La construction de la thèse en 3 parties a été conçue comme une progression argumentaire emboîtant 3 niveaux de résultats. Chaque étape a servi à poser des résultats intermédiaires de natures différentes, de façon à pouvoir avancer sur l'étape suivante sans présager de l'objectif final, sauf en tant que projet rigoureux de réponse au questionnement de départ.

La première étape visait à clarifier la *connaissance tacite* :

On voulait croiser la capacité du DD à rendre plausible la complexité contemporaine avec la thématique territoriale qui produit, mais organise aussi, cette complexité. Il nous a donc paru essentiel de mener au préalable une réflexion d'ordre épistémologique sur les fondements de cette capacité attendue du DD. Les résultats critiques ont orienté l'investigation ultérieure, en procédant comme filtre analytique des effets induits par la prise en compte de l'incertitude : si le DD n'est pas ce concept opératoire que les acteurs de l'aménagement et du développement ont tendance à considérer pour acquis, comment faut-il interroger sa valeur comme référentiel pour l'action ?

La seconde étape visait à dégager une *connaissance focale* :

L'intention de cette étape était de discerner comment un dispositif aménagiste de requalification socio-spatiale, recourant aux conceptions renouvelées des catégories de temps et d'espace, pouvait légitimer l'intervention sur le territoire et répondre à une problématique de déséquilibre territorial. A partir du filtre analytique construit à la première

étape, la lecture des dynamiques de recomposition engagées par le recours au DD a débouché sur la nécessité de convoquer un éclairage théorique, spécifiquement adapté à l'évolution de l'hypothèse nourrie par les informations de terrain. L'équité est ressortie au centre de la réflexion comme ce qui mobilise l'action territorialisée, mais en jouant sur des registres de contournement et d'invisibilité qui demandaient de creuser davantage le sens pris par la gestion des inégalités. Ce sont donc les pratiques induites par la prise en compte de l'incertitude qui ont été particulièrement travaillées dans cette étape.

La troisième étape visait à proposer une connaissance empirique :

Le bilan de cette confrontation productrice de sens entre la connaissance tacite et la connaissance focale a été formalisé dans une proposition conceptuelle, immédiatement mise en œuvre pour en tester la portée sur le questionnement de départ. Cette proposition, qui représente l'aboutissement ponctuel de la démarche méthodologique, redevient potentiellement elle-même un nouveau point de départ à une réflexion approfondie sur la capacité d'innovation du DD. Nous synthétisons maintenant le contenu de cette connaissance empirique fondée sur les résultats intermédiaires qui l'ont fait émerger.

2. Le DD comme potentiel d'innovation dans la question territoriale

2.1. Activer l'indissociabilité entre l'incertitude et l'inconcevable

Quelques décennies de polémiques autour des interprétations du « développement durable » n'ont pas laissé émerger un sens profond du référentiel. Il reste globalement saisi comme concept opératoire par les acteurs publics, en particulier comme gage de citoyenneté. Pourquoi ?

Certes on s'accorde à dire que le DD procède d'une représentation du monde et des sociétés qui traduit une rupture irréversible avec les précédentes représentations, en se fondant sur les deux idées-forces basées à l'origine sur une logique d'échelle (agir localement en pensant aux répercussions globales) conjuguée à une logique de temps (agir maintenant en pensant aux répercussions futures). On comprend bien que ce changement de perspective spatio-temporel ait pu sembler par définition opératoire, dans la mesure où il a permis une autre lecture de l'action et donc potentiellement des choix décisionnels de régulation qui passent par l'articulation.

Mais la déconstruction de la notion de durabilité, engagée avec une réflexion sur l'émergence de l'environnement comme nouvelle catégorie de l'action, nous a conduit dans cette thèse à adopter une posture critique éprouvant la définition consensuelle du « développement durable » comme promoteur d'une doctrine de l'articulation et de la régulation. Cela nous a amené à considérer la force du concept dans sa dimension transitoire : c'est bien parce qu'il permet la transformation des catégories de pensée qu'il bouscule des repères établis et renouvelle la capacité d'innovation.

Nous avons donc travaillé sur les effets induits de la prise en compte de l'incertitude, en développant sous la terminologie d'*axiomatique de la crise environnementale* l'obligation de responsabilité avec laquelle les sociétés contemporaines en sont venues à aborder cette incertitude. L'assignation à l'incertain, conjuguée à une pensée anticipatoire, a fait émerger une logique de responsabilité intégrant les incidences probabilisées de l'action. Par effet de résonance, cette logique s'est amplifiée comme une éthique surplombante caractérisant la portée de la durabilité et dans laquelle l'équité est invoquée pour articuler avantageusement des horizons inconnus de temps et d'espace.

On a alors constaté que cette axiomatique expérimentait plutôt les modalités de l'intégration société-environnement qu'elle ne les objectivait. En effet, elle s'est déployée dans des injonctions de réactivité très exigeantes vis-à-vis des conséquences imaginées ou constatées de l'action. Or si l'aménageur trouve, dans cette rhétorique suffisamment puissante pour transformer l'espace public en enjeu collectif, matière à déterminer le sens de son intervention, il semble toutefois que le résultat se situe surtout en termes d'obligation de moyens. La rhétorique destinée à donner du sens à l'action à entreprendre pour intégrer l'incertitude finit par produire davantage de sens sur les ressorts de l'action que sur les résultats de cette action.

Pourtant ce qui rend l'avenir si incertain, c'est l'ignorance que les sociétés en ont. Aussi, pour éclairer cette production tautologique de sens faisant de l'obligation de moyens le résultat en lui-même, nous avons établi que l'ignorance d'un fait n'équivaut pas à son absence. *Cela nous a permis de proposer l'inconcevable comme entrée originale pour travailler la portée de la prise en compte de l'incertitude, hors du champ exclusif de l'obsession anticipatoire.*

En travaillant l'hypothèse de recherche afin d'éprouver la validité de cette proposition on a vu que si le « développement durable » possède une puissance subversive, contre toute attente celle-ci n'est pas à rechercher dans le couplage incertitude-maîtrise. Les pratiques

aménagistes dévolues à la valorisation territoriale par la correction des inégalités socio-spatiales évincent donc une partie du problème lorsqu'elles cherchent un contexte de résolution défini par la seule prise en compte de la logique d'incertitude. *Nous avançons donc que l'innovation territoriale permise par le recours à la durabilité s'exprime dans l'activation stratégique d'une dialectique d'indissociabilité.* Cette indissociabilité est celle qui relie l'incertitude, en tant que contexte réflexif d'intelligibilité des problèmes contemporains complexes, et l'inconcevable en tant que contexte intuitif qui donne à l'ignorance une capacité de préservation de la vigilance.

C'est une façon d'investir les ambivalences de la durabilité au lieu de chercher à les supprimer ou les lisser. Car ces ambivalences ont une signification à laquelle nous pensons important de donner du sens. La troisième partie de cette thèse s'est donc particulièrement attachée à approfondir cette dimension de l'indissociabilité, par une progression de l'appareil didactique conçu pour tester l'hypothèse. En partant d'une logique de substitution permettant initialement d'examiner de quelle manière l'inconcevable est l'ombre portée de l'incertitude, en basculant d'une logique à l'autre, nous avons finalement organisé la teneur de l'indissociabilité en confortant le rôle central de l'incertitude comme moteur de l'action, mais à condition que ce potentiel heuristique ne se trouve pas altéré dans une recherche de conformité aux anticipations. L'inconcevable représente alors la possibilité de réactiver cette incertitude en la dégageant de toute obsession anticipatoire qui corrompt sa portée réflexive.

2.2. Fonder la justice socio-spatiale sur la reconnaissance de l'ignorance de l'autre

Les théories sociales mobilisées pour travailler en profondeur l'hypothèse que l'incertitude émerge à l'inconcevable, puis que l'indissociabilité des deux logiques fonctionne comme système de résilience pour étayer l'action aménagiste, offrent toutes une contribution en faveur du potentiel heuristique de l'ignorance dans la gestion de l'équité. La théorie rawlsienne de l'équité a été investie au travers de cette entrée originale pour déterminer que la part rationnelle des ressorts de la justice socio-spatiale reposait fondamentalement sur un rapport ignorant à autrui. C'est une interprétation qui s'éloigne tout à fait des normes de transparence requises par les pratiques de gouvernance et de participation mise en œuvre pour légitimer l'intervention sur l'espace. Reconnaître l'autre au travers de l'ignorance est une proposition qui peut paraître pour le moins dérangement à l'heure où les discours démocratiques célèbrent les droits citoyens. Cela autorise une utilisation contre-

intuitive de la notion de *Care*, qui consiste à se soucier avec bienveillance d'autrui, de façon à démontrer combien l'imaginaire démocratique fonde sur le malentendu une reconnaissance factice (ce qui a particulièrement été vu au chapitre V).

La lecture du *voile d'ignorance* de Rawls va dans ce sens, en filigrane de l'universalisme qu'il y place : ne pas connaître l'autre est en fait une condition à la rationalité de la justice, puisque personne ne sait la position morale ou sociale d'autrui et de soi-même avant de délibérer de ce qui fera une société plus juste. Bien sûr cela apparaît comme très théorique, car les décisions politiques qui organisent la société ne pratiquent pas cette *position originelle* rawlsienne qui en garantit l'impartialité. Mais en contrepoint de cette proposition, nous pouvons remarquer que l'imaginaire démocratique, par le biais de la participation et de la gouvernance, prétend mettre la lumière sur les désirs et les attentes de ceux que l'on ne connaît pas. Il nous semble que ce serait contradictoire avec la justice rawlsienne, car on active de ce fait un besoin de (re)connaissance de l'autre pour légitimer l'action. Il ne suffit pas de reconnaître l'autre, mais il faut surtout reconnaître qu'on ne sait rien de lui. La notion de *Care* est alors un vecteur très fécond pour travailler cet *éveil à autrui* (souvenons-nous de l'aphorisme de H.Bartoli évoqué en introduction) et que cela puisse devenir une façon de confirmer la différence sans forcément l'institutionnaliser. Sur des sujets éthiques comme la liberté, le bien-être ou la justice, il n'est pas anodin d'éviter toute forme de « récupération » soupçonneuse qui conduirait à établir de nouvelles hiérarchies insidieuses entre les sociétés ou leurs composantes.

On soutient donc dans cette thèse que l'ignorance de l'autre est pourvoyeuse de justice socio-spatiale si et seulement si elle est reconnue comme telle. Ce qui veut dire que la bienveillance vis-à-vis d'autrui (idéologie humaniste de la prise en compte des générations futures) est rationnelle et neutre, donc juste, quand elle ne sert pas de miroir ou de mise en conformité à un programme développementaliste conçu par une expertise exogène qui s'arroge exclusivement le droit de savoir ce qui est bon ou non. Cette forme insupportable d'ingérence, que l'on retrouve à bien des échelles et dans diverses situations inégalitaires, pourrait donc être contrée, ou du moins maintenue dans une relativité salutaire, si l'inconcevable était envisagé comme partie concomitante des mécanismes constitutifs de l'incertitude. De ce point de vue, la notion de précaution qui légitime la maîtrise anticipatoire invoquée pour gérer l'incertitude est alors suppléée par sa propre résonance travaillée à l'inconcevable. C'est notamment grâce à la mobilisation de l'éthique jonasienne innervée par

l'heuristique de la peur, qu'on a pu comprendre à quel point il est nécessaire de préserver l'ignorance de l'autre afin que la durabilité exprime une puissance subversive.

3. Plaidoyer pour une géographie des inégalités

L'objectif de cette thèse était de travailler ce que la rhétorique du "développement durable" peut apporter de novateur à la lecture de la complexité territoriale. Nous n'avons pas situé cette innovation dans le champ partisan des articulations et de la réduction de l'incertitude, mais la faisons plutôt appartenir à un registre opposé, où précisément parce qu'on n'imagine pas ce qui est à maîtriser, on peut alors se rendre attentif aux évolutions en cours. Ce que peut donc interroger le géographe de ce point de vue, c'est un certain rapport à l'ignorance que pose le DD dans la compréhension de l'action. Comment mettre cela en perspective dans le champ disciplinaire et, de façon plus générale, dans le champ de l'utilité sociale ?

Nous avons conscience que cette approche de l'innovation territoriale à la fois théorique et expérimentale nécessite une confrontation plus offensive sur le terrain, afin de mettre davantage en perspective les résultats issus de cette thèse de doctorat. Bien que nous considérions ceux-ci comme un aboutissement de plusieurs années de travail, nous savons la nécessité de prendre du recul pour les replacer avec authenticité dans la globalité d'un engagement de recherche, consacré plus largement à une conception de la durabilité qui permette d'échapper aux discours redondants et qui offre la liberté de penser autrement pour leur redonner du sens et de la différence. Nous voyons certes dans cette hypothèse d'indissociabilité matière à construire de nouvelles investigations pour en explorer l'intérêt dans d'autres contextes ou d'autres approches du terrain. Mais il est indéniable qu'un résultat de l'ordre de l'argument heuristique, aussi cohérent que la démonstration ait pu vouloir le rendre grâce à l'utilisation appropriée de données de terrain, doit pouvoir s'éprouver dans des situations de terrain permettant une sorte d'*expérience cruciale*. Sauf qu'il ne s'agirait pas du *fait de la croix*, ainsi que Bacon illustre le choix à faire pour éliminer une hypothèse tentée : notre intérêt n'est pas d'opposer la valeur de l'inconcevable à la valeur de l'incertitude, mais bien de sonder l'indissociabilité qui autoalimente de façon circulaire l'une dans l'autre. L'objectif est de pouvoir mettre en lumière des processus de blocage qui détournent l'apport réellement novateur du « développement durable » dans la question territoriale.

Pour prolonger et tester la démarche de recherche argumentée dans cette thèse, une prochaine étape consisterait d'abord à renforcer le système de l'indissociabilité servant de clef de lecture à une nouvelle forme d'anticipation et de réactivité adaptative de la part de l'acteur territorialisé. Cela demanderait de faire appel à de nouvelles investigations de terrain pour mener une série d'observations et d'entretiens ciblant plus explicitement la nature du malentendu. Au lieu d'en faire une grille d'analyse *a posteriori*, nous pourrions dresser une méthodologie de récolte de l'information de terrain directement axée sur les différentes formes du malentendu, pour vérifier que cette intuition du décalage entre les pratiques induites et la conformité attendue reste un filtre clairvoyant pour analyser les jeux d'acteurs et restituer une réalité sociale. La piste d'approfondissement proposée à la fin du chapitre V sur la question foncière et les modalités de « désappropriation » du développement endogène n'est pas oubliée, puisqu'on se proposait précisément de rechercher des expériences de projet participatif intégré qui prendraient en considération la dimension lignagère de l'organisation socio-spatiale.

Par ailleurs, la question du temps long pourrait être plus directement travaillée, car elle repose sur une mutation idéologique très récente au Maroc en termes de prospective. Elle s'intègre de ce fait également dans une réflexion élargie sur la sécularisation des pratiques quotidiennes (notamment celles relatives au pouvoir) dans la société marocaine, mais que nous n'avons fait ici qu'effleurer. En effet, la valeur accordée à la notion de rupture, pressentie dans les discours institutionnels et utilisée comme pivot de la démonstration sur la capacité à se rendre attentif à d'autres formes anticipatoires que dans la fabrication du futur, nécessite une connaissance plus fouillée des dimensions culturelle et religieuse évoquées, afin de les sortir de l'implicite et d'en identifier les interférences avec les pratiques quotidiennes. En disant cela, nous ne proposons pas d'en faire un enjeu politique ou culturel, mais de montrer qu'un cadre méthodologique ne se construit pas en évinçant les dimensions « ordinaires » de la société interrogée. C'est plutôt en laissant s'exprimer les idéologies qui traversent cette société, qu'on peut situer dans leur contexte culturel les résistances ou les leviers potentiels de l'action.

Une fois renforcée cette approche de l'indissociabilité qui nous semble pertinente pour interroger comment se construit le rapport à l'ignorance dans l'action ou, plus exactement, repérer comment il est absorbé dans une mise en conformité avec ce qui est attendu de l'action, il faudrait ensuite pouvoir l'utiliser dans un autre contexte. Car notre proposition ne doit pas se réduire à rechercher les incidences du relativisme culturel pour questionner la

norme sociale dominante. Dans le travail présenté, nous avons abordé la marge géographique comme l'entrée privilégiée pour tester par l'espace non seulement l'implication et la signification de cette norme dominante, mais aussi ses mutations potentielles. Cette approche qui nous a permis de travailler la marge montagnarde comme la part cachée qu'un système territorial a utilisée pour se stabiliser et pérenniser sa logique, tout en l'intégrant dans des exigences contextualisées (contrôle politique ou justification environnementale), nous paraît exploitable à d'autres échelles et dans d'autres contextes que celui que le Maroc permet d'étudier. On note qu'un numéro spécial de la revue *Géographie et Cultures* de janvier 2007 s'intéresse également à l'indissociabilité des formes du caché et du visible, en prenant appui sur des objets originaux : la prison, les mobilités forcées, la dimension souterraine de l'antimonde (par exemple les cas de l'informel ou de la dérogation) qui ont pour spécificité commune d'être générés par une société qui les révoque mais qui en a besoin pour stabiliser son fonctionnement. Cette lecture visible/invisible, monde/antimonde est présentée comme une manière de saisir l'ambivalence entre la distanciation et l'ostentatoire selon un prisme scientifique inédit (HOUSSAY-HOLZSCHUCH 2007). On y trouve un écho certain avec la question qui nous permet d'étudier la durabilité autrement qu'en termes de régulation ostentatoire, en recherchant dans la partie immergée de l'iceberg (en train de fondre) tout ce qui détermine cette régulation et qui n'est pourtant pas problématisé comme condition de l'action.

Dans le cadre de la réflexion sur la complexité territoriale contemporaine, toutes les formes de territorialisation qui laissent voir la forme hybride de la résolution et de la contradiction sont alors intéressantes à explorer, parce qu'elles témoignent de *l'émancipation spatiale* (VANIÉ 2005) permettant à une société de ne pas s'enfermer dans le projet politique qui lui est assigné. A cet égard, il nous semble que les marges restent ce contexte privilégié où l'on peut chercher comment les individus, par les relations qu'ils établissent mutuellement, transforment et font vivre un territoire au travers de leurs engagements et pratiques. Le traitement géographique des inégalités socio-spatiales paraît d'autant plus crucial que les mutations ambiguës présentées par l'idéologie développementaliste contemporaine portent sur la valorisation démocratique de la gouvernance territoriale locale mais ne concèdent aucune capacité d'autonomisation aux espaces maintenus loin de l'efficace de croissance (GIRAUT 2009). On concentrera donc le regard sur les contradictions, ou les ambiguïtés, faisant des marges du Sud les avatars de la vitalité territoriale tandis qu'elles sont paradoxalement destituées de toute légitimité politique et économique. Les travaux

envisagés sous cet angle s'inscrivent dans une filiation scientifique avec les recherches menées sur le territoire par une géographie culturelle et politique. Ils revendiquent également la filiation théorique avec une recherche en sciences sociales qui se met au service de la compréhension des mécanismes de l'injustice et de ses formes spatialisées.

Il faut toujours être légèrement improbable...

Oscar Wilde

A

1. ALEXANDRE Olivier, 2004 : *La réforme de la gestion de l'eau sous l'angle territorial : l'exemple de la région de Marrakech, Maroc*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université Joseph Fourier-Grenoble I, 503 p.
2. ALPHANDERY Pierre, BITOUN Pierre, DUPONT Yves, 1993 : *L'équivoque écologique*. Paris, La Découverte, 438 p.
3. ANAUT Marie, 2005 : *La résilience. Surmonter les traumatismes*. Paris, Armand Colin, 125 p.
4. ANTHEAUME Benoît et GIRAUT Frédéric, 2002 : Les marges au cœur de l'innovation territoriale ? Regards croisés sur les confins administratifs (Afrique du Sud, France, Maroc, Niger, Togo ...). *Historiens et géographes*, HS Congrès de l'UGI de Durban : Regards sur l'Afrique, F. Bart, J. Bonvallot & R. Pourtier (eds.), pp. 39-58.
5. ANTHEAUME Benoît et GIRAUT Frédéric (eds), 2005 : *Le territoire est mort, vive les territoires !* Paris, IRD éditions, 384 p.
6. ASCHER François, 2000 : *La société hypermoderne : ces événements qui nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*. La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, coll. Monde en cours, 300 p.
7. ATLAN Henri, 1979 : *Entre le cristal et la fumée. Essai sur l'organisation du vivant*. Paris, le Seuil, 285 p.

B

8. BAILLY Antoine (dir), 1984 : *Les concepts de la géographie humaine*. Paris, Masson, 204 p.
9. BAILLY Antoine & alii, 2001 : *Les concepts de la géographie humaine*. Paris, Colin, 333 p.
10. BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et LEMAIRE Sandrine, 2001 : 1931, Tous à l'expo ! *Le Monde Diplomatique*, janvier 2001, pp.10-11.
11. BAREL Yves, 1979 : *Le paradoxe et le système : Essai sur le fantastique social*. Grenoble, PUG, 275 p.
12. BATESON Gregory, 1984 : *La nature et la pensée*. Paris, le Seuil, 242 p.
13. BEAUCHARD Jacques, 2003 : *Génie du territoire et identité politique*. Paris, l'Harmattan, 144 p.
14. BECHMANN Pierre et Véronique MANSUY, 2002 : *Principe de précaution*. Paris, Litec, 238 p.
15. BECK Ulrich, 1986 : *La société du risque*. Paris, Aubier, 521 p. (éd. originale 1986)
16. BELLAN Gérard, BELLAN-SANTINI Denise et DAUVIN Jean-Claude Dauvin, 2007 : À propos de quelques utilisations des termes « Inégalités écologiques » : simples impropriétés de langage ou accaparement abusif ? Revue en ligne *Développement durable et territoires*, Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, URL <http://developpementdurable.revues.org/index3426.html>
17. BENKO Georges, 1997 : A la recherche du sens perdu. *Pouvoirs Locaux*, vol.III, n°34, pp.40-45.
18. BERDOULAY Vincent et SOUBEYRAN Olivier (dir), 2000 : Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement. Paris, l'Harmattan, 262 p.
19. BERQUE Augustin, 1996 : *Etre humains sur la Terre. Principes d'éthique de l'écoumène*. Paris, Gallimard, 212p.
20. BERQUE Augustin, 2000: *Médiance. De milieux en paysages*. Paris, Belin, 156 p.
21. BERTHELOT Jean-Michel (dir), 2001 : *Epistémologie des sciences sociales*. Paris, PUF, 593 p.

Bibliographie

22. BESSE Jean-Marc, 1997 : *La terre et l'habitation humaine : la géographie phénoménologique d'après Eric Dardel*. In BERQUE Augustin et NYS Philippe (dir) : *Logique du lieu et œuvre humaine*. Bruxelles, éd. Ousia, pp.162-188.
23. BLAIS Hélène & LABOULAIS Isabelle (dir), 2006 : *Géographies plurielles. Les sciences géographiques au moment de l'émergence des sciences humaines*. Paris, l'Harmattan, 349 p.
24. BLANC Nathalie, 2008 : Éthique et esthétique de l'environnement. *EspacesTemps.net*, Textuel, 31.01.2008
URL <http://espacestemp.net/document4102.html>
25. BLOCH Ernst, 1976, 1982, 1991 : *Le principe espérance*. Paris, Gallimard, 3 volumes (éd. originale 1954-1959)
26. BONNEMAISON Joël, 1989 : *l'espace réticulé. Commentaires sur l'idéologie géographique*. In PELISSIER Paul, SAUTTER Gilles et ANTHEAUME Benoît (eds) : *Tropiques, lieux et liens*. Paris, ORSTOM, pp. 500-510.
27. BOLTANSKI Luc et THEVENOT Laurent, 1991 : *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard, 485 p.
28. BOUMAZA Nadir, 1996 : Crise, action et mutation : le Haut-Atlas marocain et les effets d'une programmation du tourisme. *Revue de Géographie Alpine*, Tome 84 n°4, pp.25-36.
29. BOUMAZA Nadir, 2005 : Région et réseaux en mutation : le Maghreb, espace en recomposition. *Revue de l'Economie Meridionale* 1-2/2005-vol.53, n°209-210 : dynamiques économiques et spatiales en Méditerranée, pp.87-95.
30. BOUMAZA Nadir et DEPOLI Barbara, 2005 : Questions de sécularisation. Entre « Din » et « Douya ». *Cahiers de recherche du Centre Jacques Berque*, n°2-2005, pp.13-19.
31. BOUJROUF Saïd, 1996 : La montagne dans la politique d'aménagement du territoire. *Revue de Géographie Alpine*, Tome 84 n°4, pp.37-50.
32. BOUJROUF Saïd et GIRAUT Frédéric, 2000 : Des territoires qui s'ignorent ? Dichotomie entre territoires administratifs et espaces de mobilisation au Maroc. *Montagnes Méditerranéennes* n°13, pp.61-69.
33. BOUJROUF Saïd, 2005 : *Innovation et recomposition territoriale au Maroc. Une mise en perspective géo-historique*. In ANTHEAUME Benoît et GIRAUT Frédéric (dir), 2005 : *Le territoire est mort, vive les territoires !* Paris, IRD éditions, pp.133-155.
34. BOURDIEU Pierre, 1982 : Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques. Paris, Fayard, 244 p.
35. BOUTINET Jean-Pierre, 1990 : *Anthropologie du projet*. Paris, PUF, 350 p.
36. BOZONNET Jean-Paul et JAKUBEC Joël (dir), 2000 : *l'écologisme à l'aube du XXIème siècle. De la rupture à la banalisation*. Genève, Georg, 254 p.
37. BRET Bernard, 1996 : Les inégalités, une question de géographie politique. *L'information géographique*, vol60 n°1, pp.10-19.
38. BRET Bernard, 2001 : Penser l'éthique pour penser le territoire et l'aménagement. *L'information géographique*, vol 65 n°3, pp. 193-218.
39. BRET Bernard, 2002 : Justice et territoire, une réflexion à partir du cas brésilien. *Revue Strates*, numéro Hors-Série 2002 : parcours dans la recherche urbaine, Michel Rochefort, un géographe engagé.. URL : <http://strates.revues.org/document531.html>.
40. BRET Bernard, 2006 : Inégalité sociale et cohésion territoriale, pour une lecture rawlsienne du territoire brésilien. *Géocarrefour* vol 81 n°3, pp.183-191.
41. BRET Bernard, 2009 : Interpréter les inégalités socio-spatiales à la lumière de la théorie de la justice de John Rawls. *Annales de Géographie*, n°665-666, pp.16-34.
42. BRUNEL Sylvie, 2008 : *A qui profite le "développement durable"?* Paris, Larousse, coll. A dire Vrai, 157 p.

43. BRUNET Roger, 1997 : le développement durable en haut de l'échelle. *Pouvoirs Locaux*, vol.III, n°34, pp.18-26.
44. BRUNET Roger, 1997 : *Champs et contrechamps. Raisons de géographe*. Paris, Belin, 320 p.
45. BUSSI Michel, 2007a : Pour une géographie de la démocratie. La géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? *L'Espace Politique* [en ligne]n°1, mis en ligne le 11 mai 2009. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index243.html>
46. BUSSI Michel, 2007b : Repenser les territoires ensemble : une inflexion paradigmatique pour la géographie politique ? *L'Espace Politique* [en ligne]n°3, mis en ligne le 01 septembre 2007 URL : <http://espacepolitique.revues.org/index648.html>

C

47. CALAME Pierre, 2003 : *Mission Possible. Penser l'avenir de la planète*. Paris, éd. Charles-Léopold Mayer, 247 p.
48. CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHE Yannick, 2001 : *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, le Seuil, 358 p.
49. CAMERINI Carmine, 2003 : *Les fondements épistémologiques du développement durable. Entre physique, philosophie et éthique*. Paris, l'Harmattan, 142 p.
50. CAPDEVIELLE Jacques, 1986 : *Le fétichisme du patrimoine : essai sur un fondement de la classe moyenne*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 378 p.
51. CAPRA Fritjof, 2004 : *Les connexions invisibles. Une approche systémique du développement durable*. Monaco, ed. du Rocher, 338 p.
52. CARSON Rachel, 2009 : Le printemps silencieux. Paris, Wildproject., 288 p. (édition originale sous le titre *Silent Spring*, 1962)
53. CASTORIADIS Cornelius, 1990 : *Les carrefours du labyrinthe, Tome 3 : Le monde morcelé*. Paris, le Seuil, 277 p.
54. CHALAS Yves, GILBERT Claude, VINCK Dominique (dir), 2009 : *Comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude*. Berger-Levrault, 182 p.
55. CHARLES Lionel & KALAORA Bernard, 2003 : Sociologie et environnement en France. L'environnement introuvable ? In *Ecologie & Politique* n°27, 2003, pp 31-57.
56. CHARLES Lionel & DELEAGE Jean-Paul (dir), 2006 : *Réchauffement climatique, de la recherche à l'engagement*. Paris, Syllepse, 230 p.
57. CHIVALLON Christine, 2007 : *La quête pathétique des études postcoloniales*. In SMOUTS Marie-Claude (dir), 2007 : *la question post-coloniale. Les postcolonial studies dans le débat français*. Paris, Presse de Sciences Po, 451 p.
58. CHIVALLON Christine, 2008 : L'espace, le réel, l'imaginaire : a-t-on encore besoin de la géographie culturelle ? *Annales de Géographie*, n° 660-661, dirigé par Paul Claval et Jean-François Staszak, p. 67-89.
59. CLAVAL Paul, 1978 : *Espace et pouvoir*. Paris, PUF, 257 p.
60. COLLIGNON Béatrice, CHIVALLON Christine, DEBARBIEUX Bernard, GENEAU Isabelle, HANCOCK Claire, STASZAK Jean-François, 2001 : *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*. Paris, Belin, 314 p.
61. COMMONER Barry, 1969 : *Quelle Terre laisserons-nous à nos enfants ?* Paris, le Seuil, 207 p. (éd. originale 1966 sous le titre *Science of survival*)

Bibliographie

62. COUSTON Frédéric, 2005 : *L'écologisme est-il un humanisme ?* Paris, l'Harmattan, 292 p.
63. COURADE Georges, 2006 : *L'Afrique des idées reçues*. Paris, Belin, 399 p.
64. COX Kevin, 2006 : Une lecture anglophone et marxiste. *EspacesTemps.net*, Il paraît, 20.11.2006, URL <http://espacestems.net/document2115.html>
65. CYRULNIK Boris, 1999 : *Un merveilleux malheur*. Paris, éditions Odile Jacob, 218 p.

D

66. DA CUNHA Antonio et RUEGG Jean, 2003 : *Aménagement du Territoire et développement durable*. Lausanne, PPUR, 350 p.
67. DARDEL Eric, 1990 : *L'homme et la Terre : nature de la réalité géographique*. Paris, éditions du CTHS, nouvelle édition présentée par Philippe PINCHEMEL et Jean-Marc BESSE, 200 p., (édition originale de 1952).
68. DARWICH Mahmoud, 2007 : *Comme des fleurs d'amandiers ou plus loin*. Beyrouth, Riad el-Rayyes Books, 2005. Arles, Actes Sud, coll.Sindbad,
69. DAUPHINE André, 2003 : *Les théories de la complexité chez les géographes*. Paris, Economica, 238 p.
70. DEBARBIEUX Bernard et VANIER Martin (dir), 2002 : *Ces territorialités qui se dessinent*. La Tour d'Aigue, éditions de l'Aube, 267 p.
71. DE CERTEAU Michel, 1990 : *L'invention du quotidien. I. Arts de Faire*. Paris, Gallimard, 347 p.
72. DELEAGE Jean-Paul, 1993 : L'éthique, le politique, l'écologie. *Ecologie Politique*, n°7, été 93, pp.5-17
73. DELEAGE Jean-Paul, 2005 : *Les paradoxes du Développement durable*. In MARECHAL Jean-Paul et QUENAULT Béatrice, 2005 : *Le développement durable : une perspective pour le XXIème siècle*. Rennes, PUR, pp. 83-90.
74. DELAUNAY Janine, 1974 : *Halte à la croissance ? Enquête sur le club de Rome*. Paris, Fayard, coll. Ecologie, 309 p.
75. DELPEREE Francis (dir), 2002 : *Le principe de subsidiarité*. Bruxelles, éd Bruylant, 538 p.
76. DELORT Robert et WALTER François, 2001 : *Histoire de l'environnement européen*. Paris, PUF, 352 p.
77. DESCOLA Philippe, 2005 : *Par delà nature et culture*. Paris, Gallimard, 623 p.
78. DI MEO Guy (dir), 2005 : *L'espace social. Une lecture géographique des sociétés*. Paris, Colin, 303 p.
79. DI MEO Guy, 1991 : *L'homme, la société, l'espace*. Paris, Anthropos, 319 p.
80. DIAMOND Jared, 2000 : *De l'inégalité parmi les sociétés*. Paris. Gallimard, 484 p.
81. DIAMOND Jared, 2006 : *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*. Paris. Gallimard, coll. NRF Essais, 648 p.
82. DIEBOLDT Wanda., HELIAS Annick, BIDOU Dominique et CREPEY Georges, 2005 : *Les inégalités écologiques en milieu urbain*, Rapport de l'Inspection Générale du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 68 p.
83. DOLLFUS Olivier, 1994 : *L'Espace Monde*. Paris, Economica, 111 p.
84. DROUIN Jean-Marc, 1991 : *Réinventer la nature. L'écologie et son histoire*. Paris, éd. Desclée de Brouwer, 208 p.
85. DUBAN François, 2000 : *L'écologisme aux Etats-Unis : histoire et aspects contemporains de l'environnementalisme américain*. Paris, l'Harmattan, 188 p.

86. DUCROUX Anne-Marie (dir), 2002 : *Les nouveaux utopistes du développement durable*. Paris, éditions Autrement, 342 p.
87. DUMOUCHEL Paul et DUPUY Jean-Pierre (dir), 1983 : *L'auto-organisation. De la physique au politique*. Colloque de Cerisy. Paris, éditions du Seuil, 557 p.
88. DUPUY Jean-Pierre, 2002 : *Pour un catastrophisme éclairé : quand l'impossible est certain*. Paris, le Seuil, 215 p.
89. DUPUY Jean-Pierre, 2006 : Du bon usage des catastrophes. In *Penser les savoirs du XXIème siècle. Le Monde de l'Education*, n° 349, été 2006, pp.40-43
90. DUVILLARD Sylvie et FAUVEL Cécile, 2004 : A la source de la ressource : le développement territorial peut-il passer outre la dimension foncière ? *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, pp.107-117
91. DWORKIN Ronald, 1995 : *Prendre les droits au sérieux*. Paris, PUF, 515 p. (éd. originale 1977)

E

92. EL MASLOUHI Abderrahim, 2006 : Culture de sujétion et patronage autoritaire au Maroc. Sur une anthropologie de la servitude volontaire. *Revue française de science politique*, vol.56, n°4 août 2006, pp.711-732.
93. EMELIANOFF Cyria, 2006 : *Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ?*
URL www.univ-lemans.fr/lettres/labo/gregum/activites/colloques/sfax/axe5/emelianoff_c.html
94. EMELIANOFF Cyria (avec Theys Jacques), 2000 : Les contradictions de la ville durable, in Theys J. (dir.), *Notes du Centre de prospective et de veille scientifique*, no 13 : Développement durable Villes et territoires - Innover et décloisonner pour anticiper les ruptures, série Équipement, Paris, pp. 53-63
95. ENNAJI Mohammed, 2007 : *Le sujet et le Mamelouk : esclavage, pouvoir et religion dans le monde arabe*. Paris, Mille et une nuits, 367 p.

F

96. FELLI Romain, 2008 : Semper crescis...aut decrescis. Croissance de la décroissance. *EspacesTemps.net*, Il paraît, 02.04.2008
97. FERGANY Nader, 2007 : *Le défi de la gouvernance démocratique dans les pays arabes* (traduit de l'anglais par Mme Barriet-Savev). In HAMMOUDI Abdellah, BAUCHARD Denis et LEVEAU Rémy (dir), 2007 : *La démocratie est-elle soluble dans l'Islam ?* Paris, CNRS Editions, pp.203-229
98. FERRIER Jean-Paul, 1998 : *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires*. Payot-Lausanne, 251 p.
99. FLIPPO Fabrice, 2004 : Les tensions constitutives du "développement durable". *Développement durable et territoires*, Points de vue, mis en ligne le 18 mars 2004, URL : <http://developpementdurable.revues.org/index1041.html>
100. FLIPPO Fabrice, 2007a : *le développement durable*. Rosny, éd.Bréal, coll. Thèmes & Débats, 124 p.
101. FLIPPO Fabrice, 2007b : *Justice, nature et liberté. Les enjeux de la crise écologique*. Lyon, Parangon, 310 p.
102. FOUCAULT Michel, 1983 : Usages des plaisirs et techniques de soi. *Revue le Débat* n°27, novembre 1983, pp.46-72
103. FREMONT Armand, 2005 : *Aimez-vous la géographie ?* Paris, Flammarion, 361p.

Bibliographie

G

104. GALLOIS Bob et BRADBURY John, 1978 : L'Union des Géographes Socialistes. Cahiers de géographie du Québec, vol. 22, n°56, pp.301-302. URL <http://id.erudit.org/iderudit/021399ar>
105. GEBRATI Fatima, 2004 : *La mobilisation territoriale des acteurs du développement local dans le Haut-Atlas Occidental*. Thèse de doctorat en géographie de l'Université Joseph Fourier-Grenoble I, 330 p.
106. GIRAUT Frédéric, 2008 : Conceptualiser le territoire. *Historiens & Géographes*, n°403, juillet-août 2008, pp.57-67.
107. GIRAUT Frédéric, 2009 : Les ambiguïtés de la nouvelle doctrine spatiale de la Banque mondiale. *Cybergeo*, La Banque Mondiale et la géographie, mis en ligne le 02 octobre 2009. URL : <http://www.cybergeo.eu/index22695.html>.
108. GLACKEN J. Clarence : *Histoire de la pensée géographique*. Texte édité et présenté par PINCHEMEL Philippe, 2000, Paris, éditions du C.T.H.S., 296 p.
109. GOLDSMITH Edward (dir), 1972 : Changer ou disparaître. Paris, Fayard, 159 p. (éd. originale 1972 sous le titre *A Blueprint for Survival*).
110. GODARD Olivier, 1994 : *le développement durable ; paysage intellectuel*. Nature, Sciences, Société, vol.2 pp.309-322.
111. GODARD Olivier, 1997 : projets et recompositions par les échelles territoriales. Pouvoirs locaux, vol .III, n°34, pp.34-38.
112. GODARD Olivier, 2001 : Développement Durable : exhorter ou gouverner ? *Le Débat* n°116, sept-oct 2001, pp.64-79.
113. GOFFMAN Erving, 2001 : *Les cadres de l'expérience*. Paris, Les éditions de minuits, 573 p. (éd. originale 1974)
114. GRINEVALD Jacques, 2006 : Nicholas Georgescu-Roegen, dissident de l'Occident et visionnaire de la décroissance. *La Revue Durable*, n°20, printemps 2006, pp.8-13.
115. GUMUCHIAN Hervé, 1991 : *Représentation et aménagement du territoire*. Paris, Anthropos, coll. Géographie, 143 p.

H

116. HAMMOUDI Abdellah, 2001 : *Maîtres et disciples. Genèse et fondements des pouvoirs autoritaires dans les sociétés arabes. Essai d'anthropologie politique*. Paris. Maisonneuve-Larose, 277 p.
117. HANCOCK Claire, 2001 : *La géographie postcoloniale. L'Empire contre-attaque*. In COLLIGNON & alii : *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*. Paris, Belin, pp.95-131.
118. HANCOCK Claire, 2009 : La justice au risque de la différence : faire une « juste place » à l'Autre. *Annales de Géographie*, n°665-666, pp.61-75.
119. HARVEY David, 1973 : *Social justice and the city*. The John Hopkins University Press, 336 p.
120. HARVEY David, 1992 : Social justice, postmodernism and the city. *International Journal of Urban and regional Research*, 16, pp. 588-601. Texte traduit par COLLIGNON Béatrice, 2001 in *Géographies anglo-saxonnes, tendances contemporaines*. Paris, Belin, pp.151-165.
121. HARVEY David, 2008 : *Géographie de la domination*. Paris, Les prairies ordinaires, 118 p.
122. HOUSSAY-HOLZSCHUCH Myriam (dir), 2007 : Antimondes. Espaces en marge, espaces invisibles. *Géographie et Cultures* n°57, janvier 2007, 144 p.

I - J

123. JANIN Pierre, 2006 : « *L'Afrique vit de l'économie de rente* ». In COURADE Georges (dir), 2006 : *L'Afrique des idées reçues*. Paris, Belin, pp.220-225.
124. JANKELEVITCH Vladimir, 1980 : *Le Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien. La méconnaissance ; le malentendu*. Paris, le Seuil, 248 p.
125. JENNAN Lahsen, 2004 : *Le Moyen-Atlas Central et ses bordures. Mutations récentes et dynamiques rurales*. Fes, éditions Al Jawahir, 706 p.
126. JOLLIVET Marcel (dir), 1992 : *Les passeurs de frontières*. Paris, CNRS éditions, 589 p.
127. JOLLIVET Marcel (dir), 2001 : *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Paris, Elsevier, 288 p.
128. JONAS Hans, 1998 : *Pour une éthique du futur*. Paris, Payot-Rivages poche, 116 p. (éd. originale 1992)
129. JONAS Hans, 1990 : *Le principe responsabilité*. Paris, Flammarion, 470 p. (éd. originale 1979)
130. JOSEPH Isaac et QUERE Louis, 1993 : L'organisation sociale de l'expérience. *Futur antérieur* 1993, n°5-6 (première publication 1994)
131. JULLIEN François, 1998 : *Traité de l'efficacité*. Paris, Grasset, 234 p.
132. JULLIEN François, 2009 : *Les transformations silencieuses. Chantier, I*. Paris, Grasset, 197 p.

K

133. KALAORA Bernard et THEYS Jacques (dir), 1998 : *La terre outragée*. Paris, Diderot, 333 p.
134. KEMPF Hervé, 2009 : Afrique, Aide-nous ! *Le Monde* du 27 juin 2009, p.2
135. KNAFOU Rémy (dir), 1997 : *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*. Paris, Belin, 438 p.
136. KOOP Kirsten, 2007 : Les nouvelles fractures du monde et le défi pour la recherche sur les inégalités de développement. *Cahier du GEMDEV* n°31 : La mesure de la mondialisation, mars 2007, pp.182-195

L

137. LA CECLA Franco, 2002 : *Le malentendu*. Paris, éd. Balland, 163 p.
138. LAGANIER Richard, VILLALBA Bruno ZUINDEAU Bertrand, 2002 : Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. Revue en ligne *Développement durable et territoires*, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable. URL : <http://developpementdurable.revues.org/index774.html>
139. LAIGLE Lydie et TUAL Mélanie, 2007 : Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : quelle place dans les politiques de développement urbain durable ? Revue en ligne *Développement durable et territoires*, Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, URL : <http://developpementdurable.revues.org/index4262.html>
140. LALLAU Benoît et ROUSSEAU Sophie, 2009 : *De la vulnérabilité à la résilience. Une approche par les capacités de la gestion des risques*. In BECERRA Sylvia et PELTIER Anne (dir), 2009 : *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*. Paris, l'Harmattan, pp.171-184.

Bibliographie

141. LAMOUREUX Diane, 2007 : L'importance de l'inclusion politique. *Les ateliers de l'Éthique*, volume 2, n°1 printemps 2007, dossier *In memoriam*. Iris Marion Young (1949-2006), pp.47-51
142. LATOUCHE Serge, 2001 : En finir une fois pour toutes avec le développement. *Le Monde diplomatique*, mai 2001, pp.6-7
143. LATOUCHE Serge, 2003 : Pour une société de décroissance. *Le Monde diplomatique*, novembre 2003, pp.18-19
144. LATOUCHE Serge, 2004 : *Survivre au développement : De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*. Paris, 1001 nuits, 126 p.
145. LATOUR Bruno, 2000 : Prenons garde au principe de précaution ! *Le Monde*, édition du 04 janvier 2000.
146. LATOUR Bruno, 2004 : *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris, La Découverte, 382 p.
147. LATOUR Bruno, 2007 : Vive l'audacieux principe de précaution. *Le Monde*, édition du 06 novembre 2007
148. LE CLANCHE Patrick, 1999 : Les dégâts du progrès. *Pouvoirs Locaux*, n°43, vol IV, p.64
149. LEMOIGNE Jean-Yves, 1999 : *La modélisation des systèmes complexes*. Paris, Éd. Dunod, 178 p. (éd. originale 1990)
150. LEVY Jacques (dir), 1991 : *Géographies du politique*. Paris, Presses de la fondation nationale des Sciences Politiques, 220 p.
151. LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir), 2000 : *Logiques de l'espace, esprit des lieux*. Paris, Belin, 351 p.
152. LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir), 2003 : *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin, 1034 p.
153. LEVY Jacques, 1994 : *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 442 p.
154. LEVY Jacques, 2007 : Parlez-vous "développement durable" ? *EspacesTemps.net*, 23.05.2007
URL <http://espacetemps.net/document2347.html>
155. LEVY Jacques, 2008 : Changement climatique, enjeu politique. *EspacesTemps.net*, Textuel, 29.03.2008
URL <http://espacetemps.net/document4683.html>
156. LUSSAULT Michel, 2007 : *L'homme spatial*. Paris, le Seuil, coll. La couleur des idées, 363 p.
157. LUSSAULT Michel, 2009 : *De la lutte des classes à la lutte des places*. Paris, Grasset, 220 p.



158. MANCEBO François, 2008 : *Développement durable*. Paris, Armand Colin, 125 p.
159. MARCUSE Peter, 2009 : Spatial Justice : Derivative but Causal of Social Injustice / La justice spatiale : à la fois résultante et cause de l'injustice sociale. *Revue Justice spatiale/Spatial justice*, n°1, pp.59-59 (version PDF)
160. MARECHAL Jean-Paul et QUENAULT Béatrice, 2005 : *Le développement durable : une perspective pour le XXIème siècle*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 422 p.
161. MARGALIT Avishai, 2006 : *L'éthique du souvenir*. Paris, Flammarion, 218 p. (éd. originale 2002)
162. MARIE Michel, 1982 : *Un territoire sans nom. Pour une approche des sociétés locales*. Paris, éd. Méridiens Klincksieck, 175 p.
163. MARIE Michel, 1989 : *Les terres et les mots*. Paris, éd. Méridiens Klincksieck, coll. Analyse institutionnelles, 212 p.
164. MARTIN Jean-Yves (dir), 2002 : *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*. Paris, IRD éditions, 344 p.

Bibliographie

165. MATHIAS Jean-Christophe, 2009 : *Politique de Cassandre : manifeste républicain pour une écologie radicale*. Paris, éd. Sarig de la Terre, 255 p.
166. MERNISSI Fatima, 1997 : *Les ONG rurales du Haut-Atlas, les Aït Debrouille*. Rabat, Ed. Le Fennec, 142 p.
167. MICOUD Alain, 2005 : La biodiversité est-elle encore naturelle ? *Ecologie & Politique*, n°30, 2005, pp.17-25.
168. MOLLER OKIN Susan, 1989 : Reason and feeling in thinking about justice. *Ethics*, 99, pp.229-249. Traduit de l'anglais par Bruno Ambrose : *Raison et sentiment dans la réflexion sur la justice*, in PAPERMAN Patricia et LAUGIER Sandra (dir), 2005 : *Le souci des autres. Ethique et politique du Care*. Paris, EHESS, pp.101-125.
169. MOSCOVICI Serge, 2002 : *De la nature. Pour penser l'écologie*. Paris, Métailié, 275 p.
170. MOSCOVICI Serge, 2002 : *Réenchâter la nature. Entretiens avec Pascal Dibié*. La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, coll. Interventions, 65 p.
171. MOREL Christian, 2002 : *Les décisions absurdes, sociologie des erreurs radicales et persistantes*. Paris, Gallimard, 379 p.
172. MORIN Edgar, 1973 : *Le paradigme perdu : la nature humaine*. Paris, le Seuil, 246 p.
173. MORIN Edgar, 1982 : *Science avec conscience*. Paris, Fayard, 328 p.
174. MOUSLI Béatrice et ROËLS Corinne, 1995 : Futuribles : naissance et histoire d'une revue de prospective. *La Revue des revues*, n°20, pp.105-116

N

175. NACIRI Mohamed, 1996 : *Développement et maîtrise des territoires*. In SEDJARI Ali (dir), 1996 : *Etat-nation et prospective des territoires*. Paris, l'Harmattan, pp. 190-192.
176. NACIRI Mohamed, 1999 : Territoire : contrôler ou développer ; le dilemme du pouvoir depuis I siècle. In *Monde arabe, Maghreb-Machreq*, n°164, pp.8-34.
177. NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 2002 : *Les interventions en bidonville au Maroc*. Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat à l'Habitat, Publication ANHI, 300 p.
178. NIJKAMP P., LASSCHUIT P., SOETMAN F., 1992 : Sustainable Development in a Regional System. In Breheny M. J. (dir), 1992 : *Sustainable Development and Urban Form*, Series editor P. W. J. Batey, p. 39-66.
179. NOWOTNY Helga, SCOTT Peter, GIBBONS Michael, 2003 : *Repenser la science. Savoir et société à l'ère de l'incertitude*. Paris, Belin, 319 p.

O – P

180. PAPERMAN Patricia et LAUGIER Sandra (dir), 2005 : *Le souci des autres. Ethique et politique du Care*. Paris, EHESS, 348 p.
181. PASSET René, 1996 : *L'économie et le vivant*. Paris, Economica, 291 p. (éd. originale 1979).
182. PEARCE David, MARKENDYA Anil et BARBIER Edward, 1989 : *Blueprint for a Green Economy*, Londres, Earthscan, 190 p.
183. PEET Richard, 1975 : Inequality and poverty. A Marxist-geographic theory. *Annals of the Association of American geographers*, n°65, pp. 564-571
184. PEET Richard, 1977 : *Radical geography: alternative viewpoints on contemporary social issues*. Londres, Methuen, 387 p.

Bibliographie

185. PELLETIER Philippe, 1993 : *L'imposture écologique*. Montpellier, GIP Reclus, 208 p.
186. PEZELET Lydie, 1997 : *Dynamique sociale dans le Haut-atlas central marocain : quelle production sociale autochtone du sens de l'espace dans un contexte de sollicitation touristique internationale ? Etude centrée sur la production sociale du sens de l'espace domestique, notamment sur celle des familles de la vallée des Aït Bou Guemez exploitant chez elles un « gîte d'étape chez l'habitant »*. thèse de doctorat en géographie, soutenue à l'UJF-Grenoble I, 470 p.
187. PINCHEMEL Philippe et Geneviève, 1988 : *La face de la Terre*. Paris, Colin, 519 p.
188. PINNA Mario, 1991 : Les géographes et la protection de l'environnement. Pour l'écologie mais contre les écologistes. *Annales de Géographie*, n°557, 1991, pp.64-75.
189. PLASSARD François, 2002 : Une approche rétrospective de la prospective : « le scénario de l'inacceptable ». *Géocarrefour*, vol. 77/2, pp.197-214.
190. POLANYI Karl, 1996 : *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard, 419 p.(éd. originale 1944)
191. POUJOL Catherine, 2004 : L'Islam en héritage. : nouvelle approche d'une problématique persistante entre résistance participative et acculturation passive. *Cahiers d'Asie Centrale*, 13/14, pp.199-214
192. PRIGOGINE Ilya (et al), 1980 : *Physique, temps et devenir*. Paris, Masson, 275 p.
193. PRIGOGINE Ilya (dir), 2001 : *L'homme devant l'incertain*. Paris, éd. Odile Jacob, collectivités territoriales. Sciences, 377 p.
194. PROST Brigitte, 2004 : Marges et dynamique territoriale. *Géocarrefour*, vol. 79, n°2, pp. 175-182.

Q – R

195. RAFFESTIN Claude, 1980 : *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, Litec, 250 p.
196. RANCIERE Jacques, 1995 : *La mésentente*. Politique et philosophie. Paris, Galilée, coll. La philosophie en effet, 187 p.
197. RANCIERE Jacques, 2004 : *Le maître ignorant. 5 leçons sur l'émancipation intellectuelle*. Paris, UGE, 233 p.
198. RAWLS John, 1987 : *théorie de la justice*. Paris, le Seuil, 665 p. (éd. originale 1971)
199. RAWLS John, 2000 : *Justice et démocratie*. Paris, le Seuil, 385 p. (éd. originale 1993).
200. RAWLS John, 2008 : *La justice comme équité. Une reformulation de la théorie de la justice*. Paris, la Découverte, 289 p. (éd. originale 2001, trad.fr 2003)
201. REES William et Mathis WACKERNAGEL, 2005 : *Notre empreinte écologique*. Quebec, Ed. Ecosociété, 216 p.
202. RETAILLE Denis, 1997 : *Le monde du géographe*. Paris, Presses de Sciences Po, 283 p.
203. RETAILLE Denis, 2005 : *L'espace mobile*. In ANTHEAUME Benoît et GIRAUT Frédéric (dir), 2005 : *Le territoire est mort, vive les territoires !* Paris, IRD éditions, pp.176-201.
204. REYNAUD Alain, 1981 : *Société, espace et justice*. Paris, PUF, coll. Espace et liberté, 263 p.
205. RICOEUR Paul, 1990 : *Soi-même comme un autre*. Paris, le Seuil, 424 p.
206. RIPOLL Fabrice, 2006 : Peut-on ne pas être postcolonial ?... surtout quand on est géographe. *EspacesTemps.net*, Il paraît, 23.12.2006. URL : <http://espacestems.net/document2136.html>
207. RIST Gilbert, 1996 : *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*. Paris, Presses de Sciences Po, 427 p.

208. ROBIC Marie-Claire, 1992 : *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme-nature depuis la Renaissance*. Paris, Economica, 343 p.
209. ROBIC Marie-Claire et MATHIEU Nicole, 2001 : *Géographie et durabilité. Redéployer une expérience et mobiliser de nouveaux savoir-faire*. In JOLLIVET Marcel (dir), 2001 : *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Paris, Elsevier, p.167-190.
210. RODARY Estienne, 2003 : Pour une géographie politique de l'environnement. *Ecologie&Politique*, n°27, 2003, pp.91-111.
211. ROSIERE Stéphane, 2003 : *Une grammaire de l'espace politique*. Paris, Ellipses, 320 p.
212. ROSIERE Stéphane, 2007 : Comprendre l'espace politique. *L'Espace Politique* [En ligne], 1, 2007-1, mis en ligne le 16 janvier 2007. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index223.html>
213. ROSIERE Stéphane (dir), 2008 : *Dictionnaire de l'espace politique. : géographie politique et géopolitique*. Paris, Colin, 319 p.
214. ROSSI Georges, 2000 : *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud*. Paris, CNRS Editions, 248 p.
215. RUDOLF Florence, 1998 : *L'environnement, une construction sociale. Pratiques et discours sur l'environnement en Allemagne et en France*. Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, pp.10-15.

S

216. SACHS Ignacy, 1994 : Ces temps et espaces qui s'emboîtent. *Savoirs*. Orstom, Paris, n°2
217. SACHS Ignacy, 1995 : Le quantitatif et le qualitatif. Quelques questions sur les enjeux et les limites de la mesure du développement. *Revue Internationale des Sciences Sociales*. UNESCO, Eres, n°143
218. SAUTTER Gilles, 1985 : La géographie comme idéologie ? *Les Cahiers de géographe du Québec*, vol.29, n°77, pp.193-203.
219. SEDJARI Ali (dir), 1996 : *Etat-nation et prospective des territoires*. Paris, l'Harmattan, 350 p.
220. SEDJARI Ali (dir), 1999 : *Aménagement du territoire et développement durable. Quelles intermédiations ?* Rabat, GRET, l'Harmattan, 325 p.
221. SERRES Michel, 2000 : *Retour au contrat naturel*. Paris, BNF, 29 p.
222. SLATER David, 1973 : Geography and underdevelopment. *Antipode* n°6, pp.1-9
223. SMOUTS Marie-Claude (dir), 2005 : *Le développement durable. Les termes du débat*. Paris, éd. Dalloz, 289 p.
224. SOUBEYRAN Olivier, 1990 : Une histoire de faits, le bon, le brut et le truand. *HEGOA* numéro spécial autour de l'œuvre de Michel Chadeffaud, 2^{ème} trimestre 1990, p.141-146.
225. SOUBEYRAN Olivier, 1997 : *Imaginaire, Science et discipline*. Paris, l'Harmattan, coll. Géographies en liberté, 480 p.
226. SOUBEYRAN Olivier, 1999 : Le développement durable et la géographie en tant que discipline. In *Aménagement et géographie*. Actes du Géoforum de Pau, 14 et 15 mai 1999. Lyon, AFDG, Géographes Associés, n°23, pp.63-66.
227. STASZACK Jean-François (dir), 1997 : *Les discours du géographe*. Paris, l'Harmattan, Série Histoire et épistémologie de la géographie, 284 p.

Bibliographie

T

228. TALEB Mohammed (dir), 2002 : *Fragments philosophiques pour un réenchâtement du monde : hommage au professeur Gilbert Durand*. Paris, Dervy, 426 p.
229. TANURO Daniel, 2007 : l'inquiétante pensée du mentor écologiste de M. Sarkozy. *Le Monde Diplomatique*, décembre 2007
230. THEYS Jacques et KALAORA Bernard, 1992 : *La terre outragée*. Paris, Diderot éditeur, 336 p.
231. THEYS Jacques, 2005 : *Les inégalités écologiques, dimension oubliée de l'action publique : entre raisons politiques et explications épistémologiques*. Paris, IUP, coll. Inégalités sociales et environnementales, 11 p.
232. THOREAU Henry David, 1854 : *Walden or Life in the woods* (1854). Texte traduit et préfacé par Louis FABULET dans *La Revue de Paris*, n°28 tome 2, mars 1921, pp. 47-71. Source : catalogue Gallica, notice FRBNF34404247.
233. TISSERON Serge, 2007 : *La résilience*. Paris, PUF, 128 p.

U - V

234. VALERY Paul, 1988 : *Regards sur le monde actuel*. Paris, Flammarion, 305 p. (éd. originale 1931)
235. VAN PARIJS Philippe et DE ROOSE Frank, 1994 : *La pensée écologiste : essai d'inventaire à l'usage de ceux qui la pratiquent comme de ceux qui la craignent*. Bruxelles, éd. de Boeck, coll. Sciences, Ethique, Sociétés, 203 p.
236. VANIER Martin, 2005 : *L'interterritorialité : des pistes pour hâter l'émancipation spatiale*. In ANTHEAUME Benoît et GIRAUT Frédéric (eds), 2005 : *Le territoire est mort, vive les territoires !* Paris, IRD éditions, pp.317-336.
237. VARELA Francisco, 1989 : *Autonomie et connaissance. Essai sur le vivant*. Paris, le Seuil, 247 p.
238. VERMEREN Pierre, 2002 : *l'histoire du Maroc depuis l'indépendance*. Paris, la Découverte, coll. Repères, 122 p.
239. VILLALBA Bruno, ZACCAÏ Edwin et SCARWELL Helga-Jane., 2007 : Inégalités écologique, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ? Revue en ligne *Développement Durable et Territoire*. Appel à contribution n°9
URL <http://developpementdurable.revues.org/document1850.html>
240. VOGT William, 1950 : *La faim du monde*. Paris, Hachette, 357 p.

W - X - Y - Z

241. WALZER Michael, 1997 : *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*. Paris, le Seuil, 475 p. (éd. originale 1983)
242. WILDE Oscar, 1996 : *Oeuvres*. Gallimard, coll. La Pléiade, 1904 p.
243. YOUNG Iris Marion, 1990 : *Justice and the politics of difference*. Princeton University Press. 286 p.
244. ZAÏR Tarik, 2007 : *La gestion décentralisée du développement économique au Maroc*. Paris, l'Harmattan, 419 p.
245. ZAOUAL Hassan, 2002 : *Le rôle des croyances dans le développement économique*. Paris, l'Harmattan, 626 p.
246. ZUINDEAU Bertrand (dir), 2000 : *Développement durable et territoires*. Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 289 p.
247. ZUINDEAU Bertrand, 2005 : Equité territoriale. Quelles lectures par les théories du développement durable ? *Reflets et Perspectives*, XLIV, 2005/4, pp.5-18
248. ZUINDEAU Bertrand, 2006 : Jared Diamond, 2006, Effondrement. *Développement durable et territoires* [En ligne], Lectures, mis en ligne le 11 octobre 2006, URL <http://developpementdurable.revues.org/index2958.html>

Collectifs et rapports

249. *Notre avenir à tous*. Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1989. Montréal, éd. du fleuve, 432 p.
250. La postmodernité. Visions anglophones et francophones. *Géographie et cultures* n°31, 1999, 144 p.
251. Débat : la géographie postmoderne. *L'espace géographique* volume 33 n°1-2004, 96 p.
252. L'amour des autres. Care, compassion et humanitarisme. *Revue du MAUSS* n°32, second semestre 2008, 342 p.
253. Justice spatiale (sous la direction de Philippe GERVAIS-LAMBONY), *Annales de Géographie* n°665-666, janvier-avril 2009, 176 p.
254. Rapport Mondial sur le Développement Humain 2007-2008. PNUD. URL <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-2008/chapters/french/>
255. Rapport de la Banque Mondiale sur le Développement dans le Monde, 2009 : *Repenser la géographie économique*. Bruxelles, De Boeck, 383 p.
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTDECPGFRE/EXTDECRESINFRE/EXTRDMINFRE/EXTRDM2009INFRE/0,,contentMDK:22029353~menuPK:5359080~pagePK:64168445~piPK:64168309~theSitePK:5358276,00.html>

Publications nationales MAROC

256. Royaume du Maroc. Haut commissariat au Plan, 2005 : Prospective Maroc. 2030 *Actes du Forum I Environnement géostratégique et économique. Session 2 - Quelle économie Monde ?*
URL <http://www.hcp.ma/PubData/Prospective/Maroc2030ForumIVol2.pdf>
257. Royaume du Maroc. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat. Direction de l'Aménagement du Territoire, 2000 : *Le territoire marocain : état des lieux. Consultation au débat national sur l'Aménagement du Territoire*.
258. Royaume du Maroc. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat. Direction de l'Aménagement du Territoire, 2000 : *Débat National sur l'Aménagement du Territoire. Région Marrakech-Tensift Al Haouz*.
259. Royaume du Maroc. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, PNUD, 2003 : *Maroc aux villes propres : Agendas 21 locaux pour la promotion de l'environnement et du développement durable en milieu urbain. Diagnostic de ville : profil environnemental de Marrakech*.
260. *Décentralisation et pratiques locales du développement*. Casablanca, Université Hassan II, Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, Département des Sciences Politiques. Série Actes des colloques et séminaires n°1, 1996, 169 p.
261. *La Région au Maroc : l'édification d'une collectivité locale*. Rabat, Publications de la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement, n°16, 1998, 166 pages pour la partie écrite en français.
262. Le tourisme non littoral dans les pays en voie de développement. Actes du colloque de Marrakech du 20 au 24 octobre 1991. Union Géographique Internationale, département de géographie. *Revue de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines*, Université Cadi Ayyad, Marrakech, N°10, 1994.
263. Projet de gestion des aires protégées. Volume III : Parc National du Toubkal. Rapport d'exécution. Ministère de l'Agriculture, du développement rural et des pêches maritimes. Délégation des Eaux et Forêts, février 1999.
264. Plans de développement des douars (PDD) dans le bassin versant de l'Oued Ourika (Province d'Al Haouz) Direction régionale des Eaux et Forêts, Marrakech, 2001.

Glossaire des expressions utilisées

Ce glossaire recense les terminologies à valeur conceptuelle employées dans la rédaction, en rappelant le sens spécifique qui y est associé. Les expressions empruntées à des théoriciens sont également résumées en fonction de leur apport dans le sujet traité, en rappelant bien sûr qui en est l'auteur.

Argumentaire écologiste

Recherche d'objectivation des interventions sur le milieu en fonction d'une logique circulaire allant de l'homme à l'homme, et où la notion de nature sert surtout à évaluer les comportements et des projets, au travers des prismes de dégradation, prédation, protection.

Axiomatique de la crise environnementale

Exprime la mutation du statut de l'espace public qui passe du lieu où se jouent les responsabilités à enjeu de ces responsabilités. Celles-ci se manifestent par la mise en exergue des comportements ou situations qui fragilisent la représentation du monde dans le futur et appellent donc la nécessité de nouvelles catégories d'action, à partir de la trilogie : survivance - assignation à l'incertain - précaution anticipatoire.

Brouillage référentiel

Sous influence des discours développementalistes émanant des institutions internationales et relayés par les ONG, bailleurs de fonds et bureaux d'étude, la compréhension entre les acteurs territorialisés se virtualise en externalisant la légitimité du territoire de projet. Le contenu théorique du DD est banalisé dans un discours qui valorise la transparence et la démocratie, mais reproduit des rapports de domination et fabrique les territoires correspondants.

Catastrophisme éclairé - Jean-Pierre DUPUY

Contre-argumentation du principe de précaution, visant à théoriser que le problème ne se situe pas dans le traitement de l'incertitude, mais dans l'absence de crédibilité vis-à-vis de la catastrophe et de l'expérience qu'elle fournit.

Glossaire des expressions utilisées

Codage relationnel

Exprime la façon dont l'espace est appréhendé et utilisé, en fonction du degré de reconnaissance ou d'indifférence vis-à-vis d'autrui. Utilisé pour identifier que l'espace de la durabilité ne se réduit pas à un support de faisabilité technique et réglementaire, mais qu'il exprime les jeux d'acteurs et leurs répercussions sur les enjeux de la production territoriale.

Empêchement de se projeter

Exploitation de l'éthique jonasienne concernant l'exigence du rapport à autrui dans l'équité, orientée sur une interprétation de l'anticipation dans l'action publique. Au lieu de générer une maîtrise probablement illusoire vis-à-vis d'un futur incertain, cette approche du temps long consiste à se rendre vigilant pour déceler les moments de rupture dans ce qui fait le sens de l'anticipation. L'*empêchement de se projeter* n'est pas de l'attentisme ou de la crainte, il correspond à une stratégie alternative à la prospective pour développer des capacités d'adaptation et de réactivité sur le territoire.

Exigence environnementale

Cadre contemporain aux réponses institutionnelles, qui doivent désormais prendre en compte les jeux d'échelles spatiale et temporelle dans la prise de décision, ainsi que dans la visibilité de l'action conduite.

Expiation volontariste

Diffusion de la responsabilité publique jusque dans la sphère privée, interprétant le devoir implicite ou explicite de compensation des comportements jugés répréhensibles du point de vue de l'argumentaire écologiste. La responsabilité change incidemment de registre, glissant ainsi de la non action liée au respect de l'exigence environnementale, à l'action consciente mais annulée grâce à l'invention d'un système d'équivalence équilibrant bonnes et mauvaises pratiques.

Imaginaire démocratique

Tentative de traduire des formes séculaires de l'organisation sociale dans une mise en scène politique apte à transformer les rapports d'autorité en partenariat. L'instrumentalisation performative des boîtes à outils telles que procédures participatives, recherche de consensus, problématisation des besoins, ne s'accompagne pas d'un objectif identifié comme la remise en cause des relations hiérarchiques qui biaisent la valeur sous-jacente de ce partenariat.

Heuristique de la peur - Hans JONAS

Facteur mobilisateur et éthique fondé sur l'ontologie humaine. Ce qu'il faut protéger des dérives et des catastrophes n'est pas la possibilité que d'autres hommes vivent dans le futur, mais le fait qu'ils existeront forcément et qu'il y a donc obligation présente de préserver des conditions de vie viables.

Potentiel de situation - François JULLIEN

Capacité stratégique à repérer l'évolution d'une situation, grâce à une attention portée aux processus de transformation, et à pouvoir s'adapter en conséquence.

Scènes de négociation

Espaces en mutation, où se fabrique la rencontre entre l'exigence environnementale et une dynamique locale, dans l'objectif de faire émerger, par le recours aux procédures participatives, des territoires pertinents et stabilisés au regard d'une norme extérieure.

Voile d'ignorance - John RAWLS

Cadre théorique et universalisant de la décision juste, dans lequel chaque individu est placé dans l'ignorance de sa propre place dans la société, ainsi que de celles des autres, afin de délibérer sur la décision la plus juste et permettant au plus démuné de trouver des conditions d'amélioration de sa situation. Rawls y met une intention rationnelle, arguant que les intérêts individuels ne peuvent ainsi plus prédominer dans la recherche de justice.

Liste des sigles utilisés

ANHI	Agence Nationale de lutte contre l'Habitat Insalubre
ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications au Maroc
BE/BET	Bureau d'Etudes / Bureau d'Etudes Techniques
COP	Conférence des Parties
CSAT	Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
DAR	Direction des Affaires Rurales au Ministère de l'Intérieur
DD	Développement Durable
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
DREF	Direction Régionale des Eaux & Forêts
ERAC	Etablissement Régional d'Aménagement et de Construction
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
HQE	Haute Qualité Environnementale
IDH	Indicateur de Développement Humain
INAU	Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme
IRAT	Inspecteur/Inspection Régional/e de l'Aménagement du Territoire
MHUAE	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
PDD	Plan de Développement des Douars
PMH	Petite et Moyenne Hydraulique

Liste des sigles utilisés

PNI	Parc National d'Ifrane
PNT	Parc National du Toubkal
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRB	Population Reference Bureau
RASD	République Arabe Sahraouie Démocratique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

Table des cartes et schémas

CARTES

Carte 1 : Localisation de l'espace d'étude	25
Carte 2 : Principaux massifs montagneux du Maroc	110
Carte 3 : Découpage administratif du territoire marocain	112
Carte 4 : Localisation du bassin-versant de l'Ourika et de la station de l'Oukaïmeden	199

SCHEMAS

Schéma 1 : Trajectoire des représentations de la place de l'homme dans son milieu	44
Schéma 2 : Logique d'agrégation / logique d'inclusion	68
Schéma 3 : Evolution de la problématique environnementale dans la mondialisation	71
Schéma 4 : Le DD comme principe d'articulation de logiques différentielles	74
Schéma 5 : L'inclusion environnementale comme lecture systémique	75
Schéma 6 : Acteurs du processus de déconcentration/décentralisation au Maroc	117
Schéma 7 : Hiérarchisation aménagiste par le territoire de projet métropolitain	130
Schéma 8 : La complexité du rapport de la justice aux politiques publiques d'ADT	148
Schéma 9 : Substitution de la logique d'inconcevable à la logique d'incertitude	179
Schéma 10 : Enjeu de la négociation dans les logiques spatiales d'intervention	195
Schéma 11 : La fonction du codage relationnel	204
Schéma 12 : Influence du système d'indissociabilité sur la résilience	250
Schéma 13 : Subversivité du DD révélée par l'indissociabilité	258
Schéma 14 : Retour d'expérience sur la construction de la démarche méthodologique	263

Table des tableaux et encadrés

TABLEAUX

Tableau 1 : Acteurs principaux dans l'action aménagiste et développementaliste au Maroc ...	123
Tableau 2 : La plus-value de la durabilité dans la justice socio-spatiale	145
Tableau 3 : Nuances du codage relationnel construit sur le malentendu	207

ENCADRES

Encadré 1 : La nature comme instance normative : Deep Ecology, Hypothèse Gaïa	53
Encadré 2 : Le Maroc politique contemporain : de l'Indépendance à l'Alternance	108
Encadré 3 : Témoignage de terrain : présentation officielle du SNAT à Marrakech	128
Encadré 4 : La théorie de l'effondrement de Jared Diamond	146
Encadré 5 : Inégalités écologiques et Justice environnementale	152
Encadré 6 : Sortie de terrain dans la zone d'action du bassin-versant de l'Ourika	197
Encadré 7 : Sortie de terrain Oukaïmeden	201
Encadré 8 : Discours du Trône 2009 (extraits choisis)	218
Encadré 9 : Éléments de diversité des régimes fonciers pouvant se superposer	227
Encadré 10 : Prospective : approche et méthode	235
Encadré 11 : Prospective au Maroc	238
Encadré 12 : Une vision géostratégique de l'Euro-Méditerranée	246

Table des annexes

Annexe 1 - Déclaration de Rio, 1992	299
Annexe 2 - Déclaration de Johannesburg, 2002	303
Annexe 3 - Déclaration de Séville, 1999	307
Annexe 4 - Constitution marocaine de 1996	311
Annexe 5 - Dahir berbère de 1930	317
Annexe 6 - Dahir relatif aux attributions du gouverneur	319
Annexe 7 - Charte d'Aménagement du Territoire de 2001 (synthèse)	323
Annexe 8 - Tableau synthétique des éléments fondateurs de l'ADT	329
Annexe 9 - Cadres analytiques identifiés pour analyser le travail de terrain	331
Annexe 10- Liste des entretiens retranscrits	333

Déclaration de Rio, 1992

Principe 1 :

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Principe 2 :

Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

Principe 3 :

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

Principe 4 :

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

Principe 5 :

Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

Principe 6 :

La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.

Principe 7 :

Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

Annexe 1

Principe 8 :

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non-viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.

Principe 9 :

Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

Principe 10 :

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

Principe 11 :

Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

Principe 12 :

Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.

Principe 13 :

Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils

doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.

Principe 14 :

Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

Principe 15 :

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

Principe 16 :

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

Principe 17 :

Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.

Principe 18 :

Les Etats doivent notifier immédiatement aux autres Etats toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les Etats sinistrés.

Principe 19 :

Les Etats doivent prévenir suffisamment à l'avance les Etats susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et de bonne foi.

Principe 20 :

Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

Annexe 1

Principe 21 :

Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

Principe 22 :

Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

Principe 23 :

L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.

Principe 24 :

La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les États doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.

Principe 25 :

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

Principe 26 :

Les États doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.

Principe 27 :

Les États et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.

Déclaration de Johannesburg, 2002

De nos origines à notre avenir

1. Nous, représentants des peuples du monde, rassemblés à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable Johannesburg (Afrique du Sud) du 2 au 4 septembre 2002, réaffirmons notre engagement en faveur du développement durable.
2. Nous nous engageons à construire une société mondiale humaine, équitable et généreuse, consciente de la nécessité du respect de la dignité humaine de chacun.
3. Au début du présent Sommet, les enfants du monde nous expliqué avec simplicité et clarté que l'avenir leur appartenait, par suite de quoi ils nous ont tous mis au défi de faire leur léguer, grâce à notre action un monde débarrassé des situations indignes et révoltantes qui résultent de la pauvreté de la dégradation de l'environnement et des modes de développement non durables.
4. Comme premier élément de réponse à ces enfants qui représentent notre avenir collectif, nous tous qui sommes venus des quatre coins du monde, riches d'expériences de vie diverses, nous sommes sentis unis et mus par le sentiment profond qu'il nous appartient de leur redonner des raisons d'espérer.
5. Aussi assumons-nous notre responsabilité collective, qui est de faire progresser et de renforcer, aux niveaux local, national, régional et mondial, les piliers du développement durable que sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, qui sont interdépendants et qui se renforcent mutuellement.
6. Depuis le continent africain, berceau de l'humanité, nous assumons, au moyen du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et la présente Déclaration, notre responsabilité les uns envers les autres, envers tous les êtres vivants en général et envers les générations futures.
7. Conscients que l'humanité se trouve à un carrefour, nous sommes unis par notre détermination commune à répondre de façon positive à la nécessité de concevoir un plan pragmatique et d'une grande visibilité qui aboutisse à l'éradication de la pauvreté et favorise le développement humain.

De Stockholm à Johannesburg, en passant par Rio de Janeiro

8. Il y a 30 ans, à Stockholm, nous sommes convenus qu'il était urgent d'agir face au problème de la détérioration de l'environnement. Il y a 10 ans, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, nous sommes convenus que la protection de l'environnement et le développement social et économique étaient fondamentaux pour le développement durable, compte tenu des principes de Rio. Pour réaliser ce développement, nous avons adopté le programme mondial intitulé Action 21, ainsi que la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, envers lesquels nous réaffirmons notre engagement. La Conférence de Rio a marqué une étape significative en ce qu'elle a permis l'établissement de nouvelles priorités en matière de développement durable.

Annexe 2

9. Entre Rio et Johannesburg, les nations du monde se sont réunies à l'occasion de plusieurs grandes conférences placées sous les auspices des Nations Unies, notamment la Conférence internationale sur le financement du développement et la Conférence ministérielle de Doha. Ces conférences ont défini une vision d'ensemble de l'avenir de l'humanité

10. Au Sommet de Johannesburg, des populations très diverses ont pu exprimer leurs points de vue pour rechercher de manière constructive le meilleur chemin à suivre ensemble pour que les principes du développement durable soient respectés et se traduisent par des résultats concrets. Le Sommet de Johannesburg a également confirmé que des progrès notables avaient été accomplis dans le sens d'un consensus mondial et d'un partenariat entre toutes les populations de notre planète.

Les défis auxquels nous devons faire face

11. Nous savons bien que l'éradication de la pauvreté et le changement des modes de consommation et de production, ainsi que la protection et la gestion viable du stock de ressources naturelles nécessaires au développement économique et social, sont des objectifs primordiaux du développement durable, mais en sont aussi les conditions préalables

12. Le profond clivage qui divise la société humaine entre riches et pauvres et le fossé toujours grandissant entre le monde développé et le monde en développement font peser une lourde menace sur la prospérité la sécurité et la stabilité mondiales.

13. L'environnement mondial continue d'être malmené. La réduction de la diversité biologique se poursuit, les ressources halieutiques continuent de diminuer, la désertification progresse dans des terres naguère fertiles, les effets préjudiciables du changement climatique sont déjà évidents, les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et dévastatrices et les pays en développement, de plus en plus vulnérables, et la pollution de l'air, de l'eau et du milieu marin continue de priver des millions d'individus d'une existence convenable.

14. La mondialisation a donné une dimension supplémentaire à ces problèmes. L'intégration rapide des marchés, la mobilité des capitaux et l'accroissement sensible des flux d'investissement dans le monde entier créent à la fois de nouveaux défis et de nouvelles possibilités dans la poursuite du développement durable. Mais les avantages et les inconvénients de la mondialisation ne sont pas répartis uniformément, les pays en développement étant confrontés à des difficultés particulières dans cette poursuite.

15. Nous risquons de voir ces disparités mondiales se perpétuer et, si nous n'agissons pas d'une manière qui modifie radicalement leur vie, les pauvres de la planète risquent de perdre confiance dans les systèmes démocratiques auxquels nous demeurons attachés, en ne voyant plus en leurs représentants que des voix qui s'époumonent dans le désert.

Notre engagement en faveur du développement durable

16. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la richesse de notre diversité qui constitue notre force collective, soit mise à profit pour nouer des partenariats constructifs axés sur le changement et visant à atteindre notre objectif commun, à savoir le développement durable.

17. Sachant combien il importe de renforcer la solidarité entre les hommes, nous recommandons instamment que soient promus le dialogue et la coopération entre les civilisations et les peuples du monde, sans considération de race, de handicap, de religion, de langue, de culture ou de traditions.

18. Nous nous félicitons que le Sommet de Johannesburg ait été axé sur l'universalité de la dignité humaine et nous sommes résolu, grâce à l'adoption d'objectifs, calendriers et partenariats précis, à faire en sorte que des populations de plus en plus nombreuses bénéficient de biens ou services aussi élémentaires qu'une eau salubre, des systèmes d'assainissement, un logement convenable, l'énergie, les soins de santé la sécurité alimentaire et la protection de la diversité biologique. Dans le même temps, nous travaillerons de concert pour nous aider mutuellement à accéder aux ressources financières nécessaires, à tirer parti de l'ouverture des marchés, à promouvoir le renforcement des capacités, à utiliser les technologies modernes dans le but de favoriser le développement et à pratiquer les transferts de technologie, le développement des ressources humaines, l'éducation et la formation, afin que soit banni pour toujours le sous-développement.

19. Nous réaffirmons notre engagement d'accorder une attention particulière et prioritaire aux situations qui font peser de graves menaces sur le développement durable à l'échelle mondiale et de nous employer à y mettre un terme ou à en atténuer les effets. Il s'agit notamment de la faim chronique, de la malnutrition, de l'occupation étrangère, des conflits armés, des problèmes liés aux drogues illicites, de la criminalité organisée, de la corruption, des catastrophes naturelles, du trafic d'armes illicite, de la traite des êtres humains, du terrorisme, de l'intolérance et de l'incitation à la haine raciale, ethnique, religieuse ou autre, de la xénophobie et des maladies endémiques, contagieuses et chroniques, en particulier le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

20. Nous sommes résolu à veiller à ce que le renforcement du pouvoir d'action et l'émancipation des femmes, ainsi que l'égalité entre les sexes, soient intégrées à toutes les activités que recouvrent Action 21, les objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de mise en œuvre du présent Sommet.

21. Nous savons que la société mondiale dispose des moyens et des ressources nécessaires pour faire face aux défis que constituent l'éradication de la pauvreté et le développement durable, auxquels l'humanité tout entière est confrontée. Ensemble, nous prendrons des mesures supplémentaires pour garantir que ces ressources disponibles soient utilisées pour le bien de l'humanité

22. A cet égard, pour contribuer à la réalisation de nos buts et objectifs en matière de développement, nous invitons instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à consentir des efforts concrets afin d'atteindre l'objectif fixé au plan international en matière d'aide publique au développement.

23. Nous accueillons favorablement et encourageons la formation d'alliances et de groupements régionaux plus vigoureux, tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, visant à promouvoir la coopération régionale, à améliorer la coopération internationale et à soutenir le développement durable.

24. Nous resterons particulièrement attentifs aux besoins en matière de développement des petits Etats insulaires en développement et des pays les moins avancés.

25. Nous réaffirmons que les populations autochtones ont un rôle primordial à jouer dans le développement durable.

Annexe 2

26. Le développement durable exige une perspective à long terme et une large participation à l'élaboration des politiques, à la prise de décisions et à la mise en œuvre à tous les niveaux. En tant que partenaires sociaux, nous continuerons d'encourager l'émergence de partenariats stables qui rassemblent les principaux groupes concernés dans le respect de leur indépendance, car chacun a un rôle important à jouer.

27. Nous convenons que, dans l'exercice de ses activités légitimes, le secteur privé c'est-à-dire les grandes entreprises comme les petites, a le devoir de contribuer à l'évolution vers des communautés et des sociétés équitables et durables.

28. Nous convenons en outre de fournir une assistance en vue d'accroître les activités génératrices de revenus, dans le respect de la Déclaration de l'organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

29. Nous nous accordons à penser que les entreprises du secteur privé doivent fonctionner dans un cadre réglementaire transparent et stable.

30. Nous nous engageons à renforcer et à améliorer la gouvernance à tous les niveaux pour une mise en œuvre efficace d'Action 21, des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre du présent Sommet.

L'avenir est au multilatéralisme

31. Pour atteindre nos objectifs en matière de développement durable, nous devons disposer d'institutions internationales et multilatérales qui soient à la fois efficaces, démocratiques et responsables de leurs actes.

32. Nous réaffirmons notre attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à ceux du droit international, ainsi qu'à la promotion du multilatéralisme. Nous soutenons l'Organisation des Nations Unies dans sa fonction de chef de file, en tant qu'instance la plus universelle et la plus représentative du monde, donc la mieux placée pour promouvoir le développement durable.

33. Nous nous engageons également à vérifier à intervalles réguliers que nous progressons vers la réalisation de nos objectifs et de nos buts en matière de développement durable.

De l'intention à l'action

34. Nous convenons qu'il doit s'agir d'une tâche collective impliquant tous les grands groupes et les gouvernements ayant participé à l'événement historique qu'a constitué le Sommet de Johannesburg.

35. Nous nous engageons à agir ensemble, unis par une même détermination à sauver notre planète, à promouvoir le développement humain et à parvenir à la prospérité et à la paix universelles.

36. Nous souscrivons au Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et nous déclarons résolus à donner suite à tous les objectifs socioéconomiques et environnementaux qui y sont formulés, dans le respect des délais convenus.

37. Depuis le continent africain, berceau de l'humanité nous nous promettons solennellement aux peuples du monde et aux générations qui hériteront de cette Terre à faire en sorte que le développement durable que nous appelons de nos vœux devienne une réalité.

Déclaration de Séville

adoptée le 23 janvier 1999 par les participants de la Conférence Euro-méditerranéenne des villes durables à Séville, Espagne

Préambule

Nous, représentants des villes et autorités locales méditerranéennes et des associations de villes réunies à Séville du 21 au 23 janvier 1999 pour la *Conférence Euro-méditerranéenne des villes durables*, sommes conscients que cette Conférence s'inscrit dans une double continuité :

- celle qui résulte du mouvement mondial, né sous l'égide des Nations Unies en juin 1992, au *Sommet de la Terre à Rio*, et poursuivi en juin 1996 au *Sommet des Villes (Habitat II) à Istanbul*
- et celle qui a vu le jour en Europe, avec l'appui de la Commission Européenne (DG XI), à *Aalborg* avec la Charte du même nom en mai 1994, suivie par la *Conférence méditerranéenne sur l'Agenda 21 local à Rome* en novembre 1995. A l'occasion de la deuxième *Conférence européenne de Lisbonne* en octobre 1996, l'organisation de quatre Conférences régionales a été décidée : *Turku* en septembre 1998, *Sofia* en novembre 1998, *Séville* en janvier 1999 et la *Haye* programmée en juin 1999, pour préparer la troisième *Conférence paneuropéenne à Hanovre* en février 2000.

A Hanovre, à partir des déclarations des quatre conférences régionales, les villes de toutes les régions d'Europe établiront un bilan de la Campagne des villes européennes durables, notamment pour ce qui concerne les nécessités de coopération avec les villes de tous les pays riverains et dresseront une vision de la ville durable du futur.

Dans le même temps, la Région Méditerranéenne a largement participé à ce mouvement, puisque outre la Conférence de Rome citée plus haut, se sont tenues avec l'appui de l'Union Européenne et des agences concernées de l'ONU, la *Conférence de Tunis* dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) en novembre 1994 -Agenda MED 21 - et la *Conférence des Villes de la Méditerranée* de Barcelone en mars 1995.

A Barcelone, en 1995, les Parties Contractantes de la Convention de Barcelone ont créé la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD). Dans le même temps, (novembre 95 à Barcelone), le partenariat Euro-méditerranéen entre les pays de l'Union Européenne et les 12 pays-méditerranéens se mettait en place. Ce partenariat offre des opportunités nouvelles pour la coopération, y compris dans les domaines du développement durable et de la protection de l'environnement, et il prévoit des nouvelles modalités d'échanges dans la région méditerranéenne.

Notre conférence a souhaité assurer une interaction efficace entre la dynamique lancée par la *Campagne des villes européennes durables*, et toutes les avancées positives émanant des initiatives mondiales, européennes et méditerranéennes en faveur du développement durable.

Sur la base de ce constat et conscients de la part déjà assumée par les villes et les Etats de la région méditerranéenne,

Nous, villes et cités méditerranéennes:

- réaffirmons notre identité propre et rappelons que depuis les temps les plus anciens, le bassin méditerranéen a été le lieu de rencontre des peuples et des cultures, d'Afrique, du Proche-Orient et d'Europe, et la porte incontournable du Moyen et de l'Extrême-Orient. Berceau des civilisations, il en est le meilleur creuset et s'identifie pleinement au rôle millénaire et prépondérant de la Cité. C'est là que se sont longtemps retrouvées toutes les valeurs de tolérance et de progrès avec lesquels nous souhaitons renouer.
- déclarons, que l'éco-région méditerranéenne ne pourra connaître de développement durable sans économie stable.

Annexe 3

- affirmons, selon les termes de la Déclaration d'Istanbul, que les autorités locales, parce qu'elles sont les plus proches de la population, doivent être les partenaires privilégiés des Etats dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement durable.
- sommes convaincues que l'avenir de cette région ne se construira qu'en y associant les populations par l'approfondissement de la démocratie locale et la participation.
- sommes convaincues que la justice sociale, un environnement protégé et la paix sont indispensables pour permettre un développement durable de la région.
- manifestons notre soutien total à la Campagne des Villes Européennes Durables.
- apprécions les possibilités offertes aux autorités locales par les programmes régionaux de l'Union Européenne, le partenariat Euro-Méditerranéen (SMAP), le programme LIFE-Pays tiers, ainsi que le programme d'Assistance Technique pour la protection de l'Environnement (METAP).

Nous nous engageons:

- à développer cette Campagne avec tous les acteurs du Bassin Méditerranéen, à travers des partenariats et des actions impliquant les villes du bassin Méditerranéen et de l'Europe. Cela permettra aux villes non européennes d'évaluer, à leur niveau, la mise en application de la Charte D'Aalborg et du Plan d'Action de Lisbonne.
- à promouvoir par tous les moyens les processus participatifs et à mettre en œuvre des plans d'action locaux pour le développement durable tel que les Agenda 21 locaux.
- à établir des échanges d'expertise technique et de connaissances avec tous les acteurs de notre région et de l'ensemble de l'Europe, à l'image de ce qui a été annoncé à Turku et à Sofia.
- à développer des initiatives communes entre villes dans des secteurs clés comme la planification urbaine, le logement, la pauvreté urbaine, la santé, la préservation des centres historiques, le tourisme, l'héritage culturel, l'eau, les déchets, l'énergie et les transports.
 - en identifiant les problèmes clés propres à chaque municipalité et les obstacles s'opposant au développement durable en prenant des engagements réels pour les résoudre;
 - en établissant des indicateurs permettant de mesurer localement les progrès en ce qui concerne les effets naturels externes, tels que les changements climatiques et la pollution des zones côtières.
- à respecter la diversité culturelle et ethnique du Bassin Méditerranéen.

Et nous appelons tous les citoyens et leurs associations:

- à renforcer les structures et les mécanismes de participation dont disposent les administrations publiques municipales et à exiger les financements nécessaires pour la définition et le développement des Agendas 21 locaux.

Nous appelons les Etats et les autorités territoriales des pays méditerranéens (Régions, Provinces, Départements, aires Métropolitaines):

- à reconnaître les autorités locales comme partenaires en proposant de nouveaux modèles de partenariat basés sur la notion de subsidiarité,
- à s'engager à favoriser, promouvoir, soutenir et coordonner les politiques de développement durable et les processus d'élaboration des Agendas 21 locaux, par des instruments réglementaires, économiques et techniques et par l'accès aux ressources.
- A soutenir et renforcer les actions de coopération entre les villes méditerranéennes.

Nous appelons l'Union européenne :

- à prendre mieux en compte les spécificités écologiques, économiques, et sociales des villes du sud dans l'élaboration des orientations et des directives européennes.
- à soutenir davantage les actions de coopération décentralisée entre les villes européennes et non européennes de la Méditerranée, y compris à travers les réseaux créés par les autorités locales, et qu'elle relance ses Programmes et notamment MEDURBS.
-

- à prendre en compte les activités concernant le développement urbain lors de la révision du Programme MEDA.
- à reconnaître avec ses Etats membres, les autorités locales ainsi que leurs associations locales, régionales et internationales, comme interlocuteurs et partenaires à part entière, dans les actions menées en faveur du développement urbain durable.
- à offrir une assistance technique plus importante aux autorités locales à travers le programme Life pour promouvoir le développement des villes méditerranéennes.

Nous appelons la CMDD:

- à promouvoir, en renforçant leur représentation, le rôle, en son sein, des associations nationales et régionales d'autorités locales méditerranéennes.
- à diffuser largement les propositions issues de la présente déclaration après leur adoption par les parties contractantes dans le but de soutenir les autorités locales dans leurs actions visant à un développement urbain durable.

Nous appelons les Nations Unies et ses agences, notamment : la Commission des Nations Unies pour les Établissements Humains (CNUEH), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'UNESCO :

- à intégrer le message des villes méditerranéennes réunies à Séville comme élément de mise en œuvre des engagements pris à Habitat II (Istanbul), concernant la reconnaissance du rôle et de la place des autorités locales en tant que partenaires à part entière des Etats dans le domaine du développement urbain durable.
- à renforcer la protection des patrimoines culturels et des centres historiques.

Nous appelons les Etats et les bailleurs de fonds multilatéraux (Commission européenne, Banque Mondiale, Banque Européenne d'Investissement, PNUE, PNUD, etc.) à travers leurs programmes respectifs (MEDA, LIFE, METAP, Capacity 21, et autres), et le secteur privé:

- à mettre en place un mécanisme de soutien approprié aux initiatives locales tel qu'un *fonds de développement durable*.
- à associer à la définition de leurs programmes méditerranéens les autorités locales concernées et leurs associations, en particulier lorsqu'elles disposent d'un plan d'action en faveur du développement durable (agendas 21, plans stratégiques ou autres plans de développement).
- à renforcer leurs actions régionales destinés aux autorités locales et notamment en matière de sensibilisation, de formation et de renforcement institutionnels.
- à soutenir des actions d'échanges de savoir-faire et d'actions locales innovantes.
- à mettre en place des mécanismes de reconversion de la dette pour soutenir des actions de développement durable au niveau local.

Nous villes méditerranéennes appuyons les villes européennes dans leurs initiatives pour créer des liens de partenariat entre elles et les villes des rives Sud et Est de la Méditerranée, et lorsqu'elles sollicitent l'appui de l'Union Européenne:

- pour soutenir concrètement le développement durable en Méditerranée dans le cadre des Fonds Structurels, donnant ainsi une réalité aux actions annoncées dans le Plan d'action pour le développement durable, au cours du Forum Urbain de Vienne (Autriche) en novembre 1998.
- à encourager la progression vers le développement durable dans le cadre du Vème Programme d'Action pour l'Environnement.

Les participants expriment leur gratitude envers la ville de Séville, et remercient particulièrement Madame le Maire Soledad Becerril Bustamante, pour avoir reçu cette Conférence, la Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU) pour l'organisation de la Conférence, la Direction Générale XI de la Commission européenne pour son appui, la *Campagne des villes européennes durables*. et les Maires et experts des villes du Comité directeur: Barcelone, Marseille, Rome, Tétouan Lisbonne, Faro et Tunis.

Constitution marocaine de 1996 (Texte non intégral)

Préambule

Le Royaume du Maroc, Etat musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand Maghreb Arabe.

Etat africain, il s'assigne, en outre, comme l'un de ses objectifs la réalisation de l'unité africaine.

Conscient de la nécessité d'inscrire son action dans le cadre des organismes internationaux, dont il est un membre actif et dynamique, le Royaume du Maroc souscrit aux principes, droits et obligations découlant des Chartes des dits organismes et réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus.

De même, le Royaume du Maroc réaffirme sa détermination à œuvrer pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

TITRE PREMIER **Dispositions générales** *Des principes fondamentaux*

ARTICLE PREMIER

Le Maroc est une Monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale.

ARTICLE 2

La souveraineté appartient à la Nation qui l'exerce directement par voie de référendum et indirectement par l'intermédiaire des institutions constitutionnelles.

ARTICLE 3

Les partis politiques, les organisations syndicales, les Collectivités Locales et les Chambres professionnelles concourent à l'organisation et à la représentation des citoyens.
Il ne peut y avoir de parti unique.

ARTICLE 4

La loi est l'expression suprême de la volonté de la Nation. Tous sont tenus de s'y soumettre.
La loi ne peut avoir d'effet rétroactif.

ARTICLE 5

Tous les Marocains sont égaux devant la loi.

ARTICLE 6

L'islam est la Religion de l'Etat qui garantit à tous le libre exercice des cultes.

Annexe 4

ARTICLE 7

L'emblème du Royaume est le drapeau rouge frappé en son centre d'une étoile verte à cinq branches.

La devise du Royaume est DIEU, LA PATRIE, LE ROI.

ARTICLE 8

L'homme et la femme jouissent de droits politiques égaux.

Sont électeurs tous les citoyens majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques.

ARTICLE 9

La Constitution garantit à tous les citoyens :

- La liberté de circuler et de s'établir dans toutes les parties du Royaume.
- La liberté d'opinion, la liberté d'expression sous toutes ses formes et la liberté de réunion.
- La liberté d'association et la liberté d'adhérer à toute organisation syndicale et politique de leur choix.

Il ne peut être apporté de limitation à l'exercice de ces libertés que par la loi.

ARTICLE 10

Nul ne peut être arrêté, détenu ou puni que dans les cas et les formes prévus par la loi.

Le domicile est inviolable. Les perquisitions ou vérifications ne peuvent intervenir que dans les conditions et les formes prévues par la loi.

ARTICLE 11

La correspondance est secrète.

ARTICLE 12

Tous les citoyens peuvent accéder, dans les mêmes conditions, aux fonctions et emplois publics.

ARTICLE 13

Tous les citoyens ont également droit à l'éducation et au travail.

ARTICLE 14

Le droit de grève demeure garanti.

Une loi organique précisera les conditions et les formes dans lesquelles ce droit peut s'exercer.

ARTICLE 15

Le droit de propriété et la liberté d'entreprendre demeurent garantis.

La loi peut en limiter l'étendue et l'exercice si les exigences du développement économique et social de la Nation en dictent la nécessité.

Il ne peut être procédé à l'expropriation que dans les cas et les formes prévus par la loi.

ARTICLE 16

Tous les citoyens contribuent à la défense de la patrie.

ARTICLE 17

Tous supportent, en proportion de leurs facultés contributives, les charges publiques que seule la loi peut, dans les formes prévues par la présente Constitution, créer et répartir.

ARTICLE 18

Tous supportent solidairement les charges résultant des calamités nationales.

TITRE II De la Royauté

ARTICLE 19

Le Roi, Amir Al Mouminine. Représentant Suprême de la Nation, Symbole de son unité, Garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, veille au respect de l'Islam et de la Constitution. Il est le protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités.

Il garantit l'indépendance de la Nation et l'intégrité territoriale du Royaume dans ses frontières authentiques.

ARTICLE 20

La Couronne du Maroc et ses droits constitutionnels sont héréditaires et se transmettent de père en fils aux descendants mâles en ligne directe et par ordre de primogéniture de SA MAJESTE LE ROI HASSAN II, à moins que le Roi ne désigne, de son vivant, un successeur parmi ses fils, autre que son fils aîné. Lorsqu'il n'y a pas de descendants mâles en ligne directe, la succession au Trône est dévolue à la ligne collatérale mâle la plus proche et dans les mêmes conditions.

ARTICLE 21

Le Roi est mineur jusqu'à seize ans accomplis. Durant la minorité du Roi, un Conseil de régence exerce les pouvoirs et les droits constitutionnels de la Couronne, sauf ceux relatifs à la révision de la Constitution.

Le Conseil de régence fonctionnera comme organe consultatif auprès du Roi jusqu'au jour où il aura atteint l'âge de vingt ans (20) accomplis.

Le Conseil de régence est présidé par le premier président de la Cour Suprême. Il se compose, en outre, du président de la Chambre des Représentants, du président de la chambre des Conseillers, du Président du Conseil régional des oulémas des villes de Rabat et Salé et de dix personnalités désignées par le Roi intuitu personae.

Les règles de fonctionnement du Conseil de régence sont fixées par une loi organique.

ARTICLE 22

Le Roi dispose d'une liste civile.

ARTICLE 23

La personne du Roi est inviolable et sacrée.

ARTICLE 24

Le Roi nomme le Premier ministre.

Sur proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement.

Il peut mettre fin à leurs fonctions.

Il met fin aux fonctions du Gouvernement, soit à Son initiative, soit du fait de la démission du Gouvernement.

ARTICLE 25

Le Roi préside le Conseil des ministres.

Annexe 4

ARTICLE 26

Le Roi promulgue la loi dans les trente jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée.

ARTICLE 27

Le Roi peut dissoudre les deux Chambres du Parlement ou l'une d'elles seulement, par dahir, dans les conditions prévues aux articles 71 et 73 du titre V.

ARTICLE 28

Le Roi peut adresser des messages à la Nation et au Parlement. Les messages sont lus devant l'une et l'autre Chambre et ne peuvent y faire l'objet d'aucun débat.

ARTICLE 29

Le Roi exerce, par dahir, les pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Constitution.

Les dahirs sont contresignés par le Premier ministre, sauf ceux prévus aux articles 21 (2° alinéa), 24 (1er, 3° et 4° alinéas) 35, 69, 71, 79, 84, 91 et 105.

ARTICLE 30

Le Roi est le Chef Suprême des Forces Armées Royales.

Il nomme aux emplois civils et militaires et peut déléguer ce droit.

ARTICLE 31

Le Roi accrédite les ambassadeurs auprès des puissances étrangères et des organismes internationaux.

Les ambassadeurs ou les représentants des organismes internationaux sont accrédités auprès de lui.

Il signe et ratifie les traités. Toutefois, les traités engageant les finances de l'Etat ne peuvent être ratifiés sans avoir été préalablement approuvés par la loi.

Les traités susceptibles de remettre en cause les dispositions de la Constitution sont approuvés selon les procédures prévues pour la réforme de la Constitution.

ARTICLE 32

Le Roi préside le Conseil Supérieur de la Magistrature, le Conseil Supérieur de l'Enseignement et le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan.

ARTICLE 33

Le Roi nomme les magistrats dans les conditions prévues à l'article 84.

ARTICLE 34

Le Roi exerce le droit de grâce.

ARTICLE 35

Lorsque l'intégrité du territoire national est menacée ou que se produisent des événements susceptibles de mettre en cause le fonctionnement des institutions constitutionnelles, le Roi peut, après avoir consulté le président de la Chambre des Représentants. Le président de la Chambre des Conseillers ainsi que le président du Conseil Constitutionnel, et adressé un message à la Nation, proclamer, par dahir, l'état d'exception. de ce fait, il est habilité, nonobstant toutes dispositions contraires, à prendre les mesures qu'imposent la défense de l'intégrité territoriale, le retour au fonctionnement des institutions constitutionnelles et la conduite des affaires de l'Etat.

L'état d'exception n'entraîne pas la dissolution du Parlement.

Il est mis fin à l'état d'exception dans les mêmes normes que sa proclamation.

TITRE IV Du Gouvernement

ARTICLE 59

Le Gouvernement se compose du Premier ministre et des ministres.

ARTICLE 60

Le Gouvernement est responsable devant le Roi et devant le Parlement.

Après la nomination des membres du Gouvernement par le Roi, le Premier ministre se présente devant chacune des deux Chambres et expose le programme qu'il compte appliquer. Ce programme doit dégager les lignes directrices de l'action que le Gouvernement se propose de mener dans les divers secteurs de l'activité nationale et, notamment dans les domaines intéressant la politique économique, sociale, culturelle et extérieure.

Ce programme fait l'objet d'un débat devant chacune des deux Chambres. A la Chambre des Représentants, il est suivi d'un vote dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article 75 et avec l'effet visé au dernier alinéa de ce même article.

ARTICLE 61

Sous la responsabilité du Premier ministre, le Gouvernement assure l'exécution des lois et dispose de l'administration.

ARTICLE 62

Le Premier ministre à l'initiative des lois. Aucun projet de loi ne peut être déposé par ses soins sur le bureau de l'une des deux Chambres avant qu'il n'en ait été délibéré en Conseil des ministres.

ARTICLE 63

Le Premier ministre exerce le pouvoir réglementaire.

Les actes réglementaires du Premier ministre sont contresignés par les ministres chargés de leur exécution.

ARTICLE 64

Le Premier ministre peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres.

ARTICLE 65

Le Premier ministre assume la responsabilité de la coordination des activités ministérielles.

ARTICLE 66

Le Conseil des ministres est saisi, préalablement à toute décision :

- Des questions concernant la politique générale de l'Etat ;
- De la déclaration de l'état de siège ;
- De la déclaration de guerre ;
- De l'engagement de la responsabilité du gouvernement devant la Chambre des Représentants ;
- Des projets de lois avant leur dépôt sur le bureau de l'une des deux Chambres ;
- Des décrets réglementaires ;
- Des décrets visés aux articles 40, 41, 45 et 55 de la présente Constitution ;
- Du projet de plan ;
- Du projet de révision de la Constitution.

Annexe 4

TITRE XI Des collectivités locales

ARTICLE 100

Les Collectivités Locales du Royaume sont les régions, les préfectures, les provinces et les communes. Toute autre Collectivité Locale est créée par la loi.

ARTICLE 101

Elles élisent des assemblées chargées de gérer démocratiquement leurs affaires dans les conditions déterminées par la loi.

Les gouverneurs exécutent les délibérations des assemblées provinciales, préfectorales et régionales dans les conditions déterminées par la loi.

ARTICLE 102

Dans les provinces, les préfectures et les régions, les gouverneurs représentent l'Etat et veillent à l'exécution des lois. Ils sont responsables de l'application des décisions du Gouvernement et, à cette fin, de la gestion des services locaux des administrations centrales.

TITRE XII De la révision de la Constitution

ARTICLE 103

L'initiative de la révision de la Constitution appartient au Roi, à la Chambre des Représentants et à la Chambre des Conseillers.

Le Roi peut soumettre directement au référendum le projet de révision dont il prend l'initiative.

ARTICLE 104

La proposition de révision émanant d'un ou de plusieurs membres d'une des deux Chambres ne peut être adoptée que par un vote à la majorité des deux tiers des membres qui composent cette Chambre.

Cette proposition est soumise à l'autre Chambre qui peut l'adopter à la majorité des deux tiers des membres la composant.

ARTICLE 105

Les projets et propositions de révision sont soumis, par dahir, au référendum.

La révision de la Constitution est définitive, après avoir été adoptée par voie de référendum.

ARTICLE 106

La forme monarchique de l'Etat ainsi que les dispositions relatives à la religion musulmane ne peuvent faire l'objet d'une révision constitutionnelle.

« Dahir Berbère » de mai 1930

Louange à Dieu.

Que l'on sache par la présente, que notre Majesté Chérifienne,

Considérant que le dahir de notre Auguste père, S.M. le Sultan Moulay Youssef, en date du 11 septembre 1914 a prescrit dans l'intérêt du bien de nos sujets et de la tranquillité de l'État de respecter le statut coutumier des tribus berbères pacifiées..., qu'il devient opportun de préciser aujourd'hui les conditions particulières dans lesquelles la justice sera rendue dans les mêmes tribus:

A décrété ce qui suit :

ART. 1 - Dans les tribus de Notre Empire reconnues comme étant de coutume berbère, la répression des infractions commises par les sujets marocains qui serait de la compétence des Caïds dans les autres parties de l'Empire, est de la compétence des chefs de tribus. Pour les autres infractions, la compétence et la répression sont réglées par les articles 4 et 6 du présent dahir.

ART. 2 - Sous réserve des règles de compétence qui régissent les tribunaux français de Notre Empire, les actions civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières sont jugées, en premier ou dernier ressort, suivant le taux qui sera fixé par arrêté viziriel, par les juridictions spéciales appelées tribunaux coutumiers. Ces tribunaux sont également compétents en tout matière de statut personnel ou successoral. Ils appliquent, dans les cas, la coutume locale.

ART. 3 - L'appel des jugements rendus par les tribunaux coutumiers, dans les cas où il serait recevable, est porté devant les juridictions appelées tribunaux d'appel coutumiers.

ART. 4 - En matière pénale, ces tribunaux d'appel sont également compétents, en premier et dernier ressort, pour la répression des infractions prévues à l'alinéa 2 de l'article premier ci-dessus, et en outre de toutes les infractions commises par des membres des tribunaux coutumiers dont la compétence normale est attribuée au chef de la tribu.

Art. 5 - Auprès de chaque tribunal coutumier de première instance ou d'appel est placé un commissaire du Gouvernement, délégué par l'autorité régionale de contrôle de laquelle il dépend. Près de chacune de ces juridictions est également placé un secrétaire-greffier, lequel remplit en outre les fonctions de notaire.

Art. 6 - Les juridictions françaises statuant en matière pénale suivant les règles qui leur sont propres, sont compétentes pour la répression des crimes commis en pays berbère quelle que soit la condition de l'auteur du crime(2). Dans ces cas est applicable le dahir du 12 août 1913 (9 ramadan 1331) sur la procédure criminelle.

Annexe 5

Art. 7 - Les actions immobilières auxquelles seraient parties, soit comme demandeur, soit comme défendeur, des ressortissants des juridictions françaises, sont de la compétence de ces juridictions.

Art. 8 - Toutes les règles d'organisations, de composition et de fonctionnement des tribunaux coutumiers seront fixés par arrêtés viziriels successifs, selon les cas et suivants les besoins.

Fait à Rabat, le 17 Hijja 1348 (16 mai 1930) vu pour promulgation et mise à exécution :
Rabat, le 23 mai 1930.

Le commissaire-Résident général, LUCIEN SAINT.

Dahir relatif aux attributions du gouverneur *Dahir portant loi n° I-75-168 du 25 Safar 1397 (15 FEVRIER 1977)* *Révisé en avril 1977, décembre 1986, octobre 1993*

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

A DECIDE CE QUI SUIIT :

ART. 1 - Le gouverneur est le représentant de Notre Majesté dans la préfecture ou province où il exerce son commandement.

ART. 2 - Le gouverneur est le délégué du gouvernement de Notre Majesté dans la préfecture ou province où il exerce son commandement.

Il veille à l'application des dahirs, lois et règlements et à l'exécution des décisions et directives du gouvernement dans la préfecture ou la province.

Dans l'exercice des fonctions visées à l'alinéa 1er, le gouverneur prend dans la limite de ses compétences, conformément aux lois et règlements en vigueur, les mesures d'ordre réglementaire ou individuel.

ART. 3 - Le gouverneur est chargé du maintien de l'ordre dans la préfecture ou province. Il peut utiliser les forces auxiliaires, les forces de police et faire appel à la gendarmerie royale et aux forces armées royales dans les conditions prévues par la loi.

Il dirige notamment, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, les activités des chefs de cercles et des chefs de circonscription urbaine et rurale (pacha et caïd).

ART. 4 - Le gouverneur exécute les décisions des assemblées préfectorales et provinciales. Il assure le contrôle des collectivités locales dans les limites de ses compétences.

ART. 5 (Abrogé et remplacé, DA.L. n° I-93-293, 6 oct. 1993-19 rebia II 1414, art. 1er) - Sous l'autorité des ministres compétents, le gouverneur coordonne les activités des services extérieurs des administrations civiles de l'Etat, des établissements publics dont le domaine d'action n'excède pas le cadre de la préfecture ou la province.

A ce titre, il assure l'impulsion, le contrôle et le suivi des activités desdits services et établissements afin de veiller à l'exécution des décisions ministérielles.

Il rend compte aux ministres concernés des conditions d'exécution de leurs directives et instructions. Le gouverneur est informé des activités des services extérieurs. A ce titre, il reçoit copie des programmes d'action et directives provenant des ministres intéressés ainsi que des rapports et comptes rendus généraux destinés à ces derniers.

ART. 5 bis. (Ajouté, DA.L. n° I-93-293, 6 oct. 1993 - 19 rebia II 1414, art. 2) Il est institué auprès du gouverneur et sous sa présidence, un comité technique préfectoral ou provincial composé du secrétaire général de la préfecture ou province, des chefs de cercle, des chefs des services extérieurs des administrations centrales de l'Etat, des directeurs des établissements publics.

Annexe 6

Le gouverneur peut associer aux travaux dudit comité toute personne qualifiée. Le comité se réunit sur convocation du gouverneur et au moins une fois par mois.

Les attributions de ce comité seront fixées par voie réglementaire.

ART. 6 - Le gouverneur contrôle, sous l'autorité des ministres compétents, l'activité générale des fonctionnaires et agents des services extérieurs des administrations civiles de l'Etat en fonction dans la préfecture ou province. Il veille au bon fonctionnement des services publics et de tout autre organisme bénéficiant de subvention de l'Etat ou des collectivités locales, dans les limites de sa compétence territoriale ;

Il doit être préalablement informé des mutations des chefs des services extérieurs des administrations civiles de l'Etat et de leurs adjoints directs.

Il doit adresser annuellement au ministre compétent une appréciation relative à la manière de servir des chefs des services des administrations civiles et de leurs adjoints directs en fonction dans la préfecture ou province.

Sans préjudice des pouvoirs reconnus à l'autorité ayant pouvoir disciplinaire, le gouverneur peut exercer le pouvoir de suspension reconnu à ladite autorité par l'article 73 du dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique dans les cas et conditions prévus audit article. Il rend compte immédiatement de la mesure de suspension au ministre compétent.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux personnels des juridictions en fonction dans la préfecture ou province.

ART. 7 - Les gouverneurs peuvent, dans les conditions prévues à l'article 64 du décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, être institués sous-ordonnateurs des dépenses imputées sur les crédits inscrits au fonds spécial n° 36-05 intitulé "Fonds spécial de développement régional". Ils sont institués sous-ordonnateurs des dépenses d'investissements imputées sur les crédits budgétaires relatifs aux opérations de caractère préfectoral ou provincial figurant sur une liste arrêtée par le ministre des finances, l'autorité gouvernementale chargée du plan, les ministres intéressés et annexée à la loi de finances.

Les gouverneurs peuvent, sous leur responsabilité et leur contrôle, instituer sous-ordonnateur suppléant, pour tout ou partie des crédits qui leur sont délégués, le chef du service extérieur relevant de l'autorité gouvernementale délégante.

Cette désignation s'effectue par arrêté du gouverneur visé par l'autorité gouvernementale délégante.

ART. 8 - (Abrogé et remplacé, DA.L. n° 1-93-293, 6 oct. 1993 - 19 rebia II 1414, art. 1er) - Le gouverneur adresse annuellement à chaque ministre un rapport établissant l'état d'avancement des investissements prévus par le département concerné. Le gouverneur peut à cette occasion proposer toutes mesures qu'il juge utiles pour la réalisation des investissements relevant de la compétence du ministre concerné.

ART. 9 - (Complété, DA.L. n° 1-93-293, 6 oct. 1993 - 19 rebia II 1414, art. 3) Les dispositions des articles 5 et 6 du présent dahir ne sont pas applicables aux juridictions et aux services extérieurs relevant du ministère des habous et des affaires islamiques ainsi qu'à leurs personnels respectifs.

ART. 10 - L'article 29 du dahir n° 1-63-038 du 5 chaoual 1382 (1er mars 1963) portant statut particulier des administrateurs du ministère de l'intérieur est abrogé.

ART.10 bis - (Ajouté, L. n°34-85 promulguée par D. n°1-86-2, 29 déc. 1986). - Par dérogation aux dispositions de l'article 2 ci-dessus, et dans les municipalités qui seront désignées par voie réglementaire, le pacha exerce les attributions dévolues par ledit article au gouverneur.

A cette fin, le pacha veille à l'application des dahirs, lois et règlements et à l'exécution des décisions et directives de l'administration.

Dans l'exercice des fonctions visées ci-dessus, le pacha prend dans la limite de ses compétences, conformément aux lois et règlements en vigueur, les mesures d'ordre réglementaire ou individuel. Il exerce, notamment, de droit le pouvoir reconnu à l'autorité locale par l'article 44 du dahir portant loi n°1-76-583 du 5 chaoual 1396 (30 septembre 1976) relatif à l'organisation communale.

Lorsque le pacha ne peut, pour quelque raison que ce soit, exercer les attributions qui lui sont dévolues par le présent article, celles-ci reviennent au gouverneur concerné.

ART. 11 - Les mesures d'application du présent dahir portant loi qui sera publié au bulletin officiel, seront édictées par décret pris sur proposition du ministre de l'intérieur. .

Fait à Rabat, le 25 Safar 1397 (15 février 1977)

Pour contreseing : Le premier ministre, AHMED OSMAN

Charte Nationale de l'Aménagement du Territoire

ROYAUME DU MAROC

Ministère de L'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de L'Environnement

-ELEMENTS DE SYNTHESE-

Sous le haut patronage de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, le Débat National sur l'aménagement du territoire, engagé depuis le 26 Janvier 2000, a eu pour corollaire l'élaboration de la Charte Nationale d'Aménagement du Territoire, dont le contenu traduit les propositions préconisées, de manière consensuelle, lors des différentes étapes du débat, et prend en considération les stratégies sectorielles relatives aux grandes questions d'aménagement du territoire propres à notre pays.

Pour faire face aux défis de la mondialisation, le pari du développement territorial de notre pays, reste tributaire de l'engagement de toutes les composantes nationales à agir selon les orientations générales fondant cette charte, dont la démarche concertée lui a imprimé la force d'un contrat collectif.

PREMIERE PARTIE

Les impératifs de l'aménagement exigent la prise en compte des lignes de forces et des points de faiblesses dans la gestion et l'organisation du territoire national. Les premières font du Maroc, un pays avantagé par la spécificité de son héritage historique, par sa situation géographique stratégique et sa diversité naturelle, par son armature urbaine exceptionnelle, et la diversité de son patrimoine ; les seconds se résument comme suit :

- La faiblesse du rythme de la croissance économique
- L'accumulation des retards dans le monde rural
- La pression sur les ressources naturelles
- La crise urbaine et la croissance démographique
- Les insuffisances de la gouvernance territoriale.

La phase historique actuelle limite les marges de manœuvre nécessaires pour relever les défis de l'aménagement du territoire ; ces défis prioritaires sont entre autres : le développement rural, le renversement des tendances négatives du marché de l'emploi, la maîtrise de la croissance urbaine, la sauvegarde des ressources hydriques, la lutte contre la dégradation des milieux naturels, l'ouverture et l'insertion dans le processus de la mondialisation.

Annexe 7

DEUXIEME PARTIE

Les principes de base qui constituent le cadre de référence pour l'aménagement du territoire, sont au nombre de six :

- La consolidation de l'unité nationale
- Un développement centré sur l'homme
- L'efficacité économique et la cohésion sociale
- L'harmonie entre l'homme et son environnement
- La solidarité entre les composantes du territoire national
- La démocratie et la participation.

Les grandes orientations de l'aménagement du territoire sont conçues de manière à réaliser les objectifs tracés en vue de relever les défis du développement économique et social, de la préservation des équilibres environnementaux, de l'augmentation de l'efficacité économique, de la gouvernance urbaine, et enfin de la compétitivité. Ces orientations sont dénombrées comme suivant :

1. **L'accroissement de l'efficacité de l'économie nationale** : à travers l'amélioration du cadre de l'investissement et la recherche de nouvelles bases de développement telles que la promotion des technologies de pointe et la mise à niveau du tissu industriel dans les villes.
2. **Le développement du monde rural** : consiste en la mise en œuvre des orientations de la stratégie 2020 du développement rural, préconisant l'augmentation de la performance agricole, la diversification des sources de revenus des ruraux ; en outre, l'élaboration des outils institutionnels et la mobilisations de multiples sources de financement sont des préalables.
3. **La gestion des ressources et conservation du patrimoine** : il s'agit notamment de rationaliser la gestion de l'eau, de préserver la ressource forestière, et de conserver le patrimoine de façon intégrée.
4. **La politique urbaine** : elle se base sur le développement économique et social des villes pour palier à leurs dysfonctionnements afin de jouer, pleinement, le rôle de véritables locomotives économiques attendues. La problématique de l'habitat insalubre gagnerait à être traitée selon des approches novatrices, où la planification urbaine serait conçue au profit des objectifs d'une politique de la ville créatrice de richesses.
5. **Résoudre la problématique du foncier** : à travers l'élaboration des instruments de maîtrise du marché foncier urbain, et la levée des contraintes foncières entravant le développement rural, et ce en faisant de la terre un facteur de dynamisation de l'investissement.
6. **La qualification des ressources humaines** : par le redoublement de l'effort en matière de lutte contre l'analphabétisme, et l'incitation à la recherche scientifique dans les domaines ayant trait au développement et à l'aménagement du territoire.

Les orientations spatiales devraient tenir compte des spécificités régionales et ériger certaines zones en tant que priorités spatiales dans la politique d'aménagement du territoire. Les entités territoriales suivantes nécessitent des orientations adéquates :

1. **Les provinces du Nord** : renforcer leur dimension euro-méditerranéenne et qualifier leurs espaces frontaliers.
2. **Les zones montagneuses** : veiller à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement des espaces montagnards visant la promotion et la valorisation des opportunités d'investissement.
3. **La mer et le Littoral** : l'aménagement de ces zones est fondé sur la dotation des côtes d'un schéma directeur d'aménagement, et la promulgation d'une loi qui leur est spécifique.
4. **Les régions sahariennes et subsahariennes** : leurs options d'aménagement s'articulent autour de l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement régional, ainsi que le développement local et la protection de l'environnement fragile.
5. **Les périmètres irrigués** : face aux enjeux de la sécurité alimentaire et aux défis de l'ouverture, il est primordial de poursuivre les efforts de mise en application du programme national de l'irrigation, et de soutenir la compétitivité du secteur agricole.
6. **Le développement des zones du bour** : pour parvenir à l'efficacité économique et aux équilibres spatiaux, les choix à retenir devraient s'inspirer des orientations de la stratégie 2020 du développement rural.
7. **Hiérarchie urbaine et aménagement du territoire** : l'enjeu de la compétitivité est lié à la répartition efficace des attributions selon les niveaux hiérarchiques urbains :
 - Le Grand Casablanca, en tant que métropole nationale où les effets de la mondialisation seront les plus sensibles ;
 - Rabat – Salé dont le rôle de capitale politique fait d'elle la vitrine du Maroc et son centre de rayonnement ;
 - Les capitales régionales appelées à devenir des pôles d'impulsion de la régionalisation et de la décentralisation et facteurs d'équilibre du territoire national ;
 - Les centres ruraux et les petites et moyennes villes, appelées à jouer un rôle plus actif dans l'animation du développement local.

TROISIEME PARTIE

Les enjeux de l'aménagement du territoire et du développement durable implique exigent la mise en place d'un dispositif réglementaire définissant les structures en charge de l'aménagement et leurs attributions, et qui établit aussi les modalités nécessaires à la concrétisation des orientations de la politique nationale d'aménagement.

Annexe 7

1. la charte nationale d'aménagement du territoire et du développement durable :

Elle traduit les orientations globales de la politique nationale en aménagement, et présente un cadre référentiel pour l'établissement d'une législation de l'aménagement du territoire.

2. la loi sur l'aménagement du territoire et le développement durable :

Elle devra annoncer les principes de base régissant la politique de développement et d'aménagement du territoire, les grandes orientations de cette politique, et les structures de mise en œuvre et de coordination de celle-ci

3. les législations sectorielles et les législations à dimension spatiale :

Elles concernent les lois sur la protection de l'environnement (loi sur la forêt ; loi sur l'eau ; loi sur la protection des milieux naturels et des espaces sensibles ; la législation spécifique à la gestion des problèmes de pollution), la loi sur l'aménagement et le développement des zones littorales, et la loi d'aménagement et de développement des zones montagneuses.

La nature transversale de l'aménagement du territoire exige que soient mises en place des structures chargées de la coordination des programmes au niveau national et régional ; ces structures sont au nombre de trois :

1. le Conseil Supérieur d'Aménagement du Territoire :

Haute instance définissant les grandes orientations de la politique nationale d'aménagement du territoire et du développement durable et approuvant les documents généraux et sectoriels ayant trait à l'aménagement du territoire, à l'échelle nationale et régionale.

2. la Commission Nationale Permanente d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable :

Instance issue du Conseil Supérieur d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable qui lui confère le pouvoir décisionnel pour la mise en œuvre des orientations nationales en matière d'aménagement du territoire et du développement durable.

3. la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable :

Organe constitué des représentants des établissements publics déconcentrés, des collectivités locales, des chambres professionnelles et des instances de coopération communales et un représentant de la commission nationale permanente d'aménagement du territoire et du développement durable.

La politique d'aménagement du territoire est mise en œuvre à travers un ensemble de documents d'orientation à l'échelle nationale, régionale et locale, il s'agit notamment :

- du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)
- des Schémas sectoriels d'aménagement du territoire
- des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT)
- des Schémas sectoriels à dimension régionale ou inter-régionale
- des Documents de référence locaux

La promotion de la recherche scientifique pour le développement devrait constituer un moyen de mise en œuvre des orientations de la politique nationale d'aménagement, c'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place des structures chargées d'études et d'expertises telles que :

- le Centre National d'Aménagement du Territoire et de Développement Durable
- les Observatoires Régionaux d'Aménagement du Territoire et du Dvt Durable

Les modes d'intervention dans l'approche globale de l'aménagement du territoire impliquent le renforcement du rôle d'animation et de développement des régions, et l'adaptation du découpage territorial aux exigences du développement et de l'aménagement du territoire, en plus de la consolidation de la déconcentration des services administratifs.

Afin de garantir l'amélioration et l'efficacité des interventions dans le domaine du développement, il est nécessaire de réformer le système de gestion publique et redéfinir les rôles des acteurs (l'État, le département de l'aménagement du territoire, l'administration territoriale, les collectivités locales, le secteur privé) ; la mobilisation des autres acteurs notamment les ressortissants marocains résidents à l'étranger et la société civile. Aussi devient-il pertinent de faire du partenariat et de la contractualisation des modes opératoires pour la conduite des projets, en vue d'instaurer le principe de coordination et palier à la complexité des problèmes liés à l'aménagement du territoire.

En somme, il est impératif d'adapter les moyens de financement aux exigences du développement et de l'aménagement du territoire par le biais de la réforme du système de financement et la création de nouveaux instruments financiers au service des politiques spatiales.

Synthèse des éléments fondateurs concernant la réforme aménagiste au Maroc engagée en 2000

	Débat National 2000	Charte AdT 2001	SNAT 2003
Mots- clefs	<ul style="list-style-type: none"> - Participation citoyenne - Partage des responsabilités - Décentralisation / Régionalisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement durable - Défi mondialisation - Solidarité nationale - Démocratie participative 	<ul style="list-style-type: none"> - Transversalité de l'action publique - Gouvernance - Synergie différentielle - Equité socio-spatiale - Action participative
Objectifs	<p>Lancement d'un nouveau type de politique publique d'Aménagement du Territoire visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir une problématique territoriale actualisée - articuler l'échelon national à la mobilisation locale 	<p>Acter que l'Etat a écouté les besoins et les attentes des acteurs locaux suite au Débat National et poser un cadre de référence collectif au développement du territoire national.</p>	<p>Spatialisation des orientations proposées dans la Charte en déterminant des espaces d'intervention et en cherchant à valoriser des dynamiques territoriales</p>
Principes d'action	<p>54 ateliers dans tout le Maroc, réunissant acteurs locaux, élus, universitaires, ONG, populations, administrations déconcentrées pour débattre à l'échelon local sur des thèmes choisis à l'échelon national.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des grands principes de l'ADT et de la stratégie à adopter - Proposition d'un cadre juridique et institutionnel - Volonté de mise en cohérence des politiques sectorielles 	<p>Approche systémique, dans une recherche de l'articulation des différents systèmes qui produisent un territoire à différentes échelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système eau - Transports et infrastructures - Système productif - Système écologique - Patrimoine - Hiérarchisation urbaine
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux du territoire marocain : lignes de force et points faibles. - Elaboration de "réseaux de terrain" dans lesquels les acteurs du développement sont amenés à s'impliquer 	<ul style="list-style-type: none"> Définition des priorités de la problématique territoriale : Développement du monde rural Gestion des ressources naturelles et du patrimoine Maîtrise de la problématique foncière Gestion de la crise urbaine 	<p>51 propositions à l'horizon 2025, selon des thèmes sectoriels (par exemple la réforme des finances locales, la formation) ou spatiaux (métropoles, montagne, oasis, littoral), destinées à fournir une vision d'ensemble et à faire de ce SNAT un document d'appui aux différents intervenants, notamment ministériels.</p>

**Cadres analytiques identifiés pour le travail de terrain
et grille d'interprétation des entretiens**

DD	<p>Quelle connaissance du référentiel ? aucune, limitée à la question « écologique », autre mode politique ?</p> <p>Est-ce que la terminologie apparaît sans énonciation préalable de ma part ?</p> <p>L'interlocuteur peut-il dater des évolutions vécues dans son pays (politiques ou institutionnelles ?)</p> <p>Donne-t-il des exemples ?</p> <p>Comment sont analysés les enjeux de développement ?</p>
Conception du temps	<p>Quelle est la représentation de l'avenir ? (demain, horizon 2010, la génération suivante ?)</p> <p>Quelle est la conception du projet : ce qui doit aider, impulser, durer ?</p> <p>L'interlocuteur parle-t-il de prospective ? Si oui comment ?</p>
Conception de l'espace	<p>Logiques de périmétreage et d'intervention ?</p> <p>Les grandes oppositions : Maroc/ailleurs – ville/montagne – quartiers riches/pauvres etc...</p> <p>Notions d'espace public / espace privé ?</p> <p>Isolement ou articulation ?</p>
Organisation	<p>Y a-t-il des outils évoqués ? (ateliers, concertations, réunions diverses)</p> <p>Comment l'interlocuteur en parle-t-il ? (détachement, implication)</p> <p>Quels sont les acteurs impliqués ? Comment l'interlocuteur positionne son propre rôle là-dedans ?</p> <p>Comment sont pensés les moyens d'action : autonomie, dépendance, hiérarchisation ?</p> <p>Y a-t-il des conséquences particulières : nouvelles, inattendues, espérées ?</p>
Institution	<p>Connaissance des nouvelles orientations : débat national, charte, SNAT ?</p> <p>Quelle vision nationale prédomine : monarchie, verticalité descendante, mobilisations locales, subsidiarité ?</p> <p>Décentralisation : sa réalité / l' élu et sa relation au pouvoir</p> <p>Désengagement étatique ressenti ? Dans quel sens ?</p>

Entretiens formels enregistrés et retranscrits

	Entretien formel avec RV	Interlocuteur	période
1	IRAT Marrakech	Coordonnateur Agenda 21	Juin 2004
2	IRAT Marrakech	Inspecteur régional	Juin 2004
3	Siège Province-Tahnaout	Responsable des relations avec les ONG	Juin 2004
4	DREF Marrakech	Bureau du PN Toubkal	Juin 2004
5	Association Ouladihya, commune rurale Tamssalout	Président d'association	Juin 2004
6	IRAT Marrakech	Coordonnateur Agenda 21 Régional	Juin 2004
7	Agence Urbaine de Marrakech	Directeur du Département des Etudes (niveau Régional)	Juin 2004
8	Agence Nationale de Lutte Contre l'Habitat Insalubre	Directeur ANHI	Juin 2004
9	Direction Aménagement du Territoire- Rabat	Service des Aménagements et impacts	Juin 2004
10	IRAT Marrakech	Architecte responsable du patrimoine bâti	Juillet 2004
11	Direction Aménagement du Territoire- Rabat	Attachée de direction, chargée de communication	Juin 2004
12	Ministère des Eaux & Forêts - Rabat	Responsable lutte contre la désertification	Juillet 2004
13	Direction Aménagement du Territoire- Rabat	Responsable Projet de Territoire (bi-pôles)	Juillet 2004
14	IRAT Meknes	Coordonnateur Agenda 21	Novembre 2004
15	DPA Azrou	Chefs du service administratif + du service des aménagements	Décembre 2004
16	Commune d'AZROU (collectivité locale urbaine)	Président de commune	Novembre 2004
17	Centre de développement forestier - Azrou	Bureau du PN Ifrane	Décembre 2004
18	Triage Azrou	Ingénieur Forestier	Novembre 2004
19	DREF Khenifra	Ingénieur forestier en charge du <i>projet Khenifra</i>	Décembre 2004
20	DPA Khenifra	Ingénieur agronome responsable PMH	Décembre 2004
21	DPA Azrou	Directeur	Décembre 2004
22	DPA Azrou	Chef du Service des Aménagements	Décembre 2004

